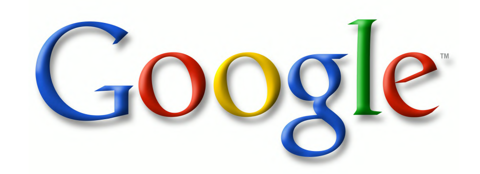






HISTOIRE
GENERALE
DE
L'EUROPE
SOUS
LE REGNE
DE
LOUIS XIII.


MARIANA
de Reg &Regis
Institutione.
HISTOIRE DE LOUIS XIII.
A AMSTERDAM chez ZACHARIE CHÂTELAIN.
J. v. Frankendaal del: et sculps.

HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME PREMIER,

Contenant les choses les plus remarquables arrivées en France & en Europe durant la Minorité de ce Prince.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.

Dernière Edition, revuë, & plus exactement corrigée que les précédentes.



A AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN.
MDCCL.

A

MYLORD VICOMTE

DE

WOODSTOCK.



YLORD,

Dans le tems que je commençois de travailler au Livre que je vous présente, MYLORD COMTE DE PORTLAND, *votre il-*

 lustre

lustre Père me fit l'honneur de m'envoyer auprès de vous, pour vous entretenir de l'Histoire. Je fus bien-aise alors, que la Providence Divine me destinant à cet emploi, elle m'eût engagé à écrire des choses, dont la connoissance vous est absolument nécessaire, si vous voulez profiter, comme il faut, des grandes instructions qu'un Père qui vous aime tendrement, vous donnera un jour, sur les evènemens extraordinaires, que l'Europe voit avec étonnement depuis trente ans.

Il en connoit les motifs & les ressorts les plus cachés; il a toujours été le dépositaire des secrets du grand Prince qui y a eu plus de part qu'aucun autre; il l'a servi dans ses belles & périlleuses entreprises avec autant de zèle que de courage. C'est d'un Père si consommé dans les affaires du Cabinet & de la Guerre, que vous apprendrez, MYLORD, *les intrigues des négociations importan-*

tantes qui se sont faites de son tems ; les intérêts présens des Souverains, le détail des batailles, des sièges, des marches d'Armée, où il avoit les emplois les plus considérables. En vous faisant le recit de ses propres actions, il vous enseignera comment une personne de votre rang peut aimer également & la Patrie & le Prince qui l'honore de sa confidence ; quelles mesures il faut prendre pour bien servir l'un, sans manquer à la fidélité inviolable que vous devez à l'autre, enfin, ce qu'un Pair d'Angleterre est obligé de faire pour être utile au Roi dans le Parlement, & pour mériter en même tems l'estime & l'aprobation d'un peuple extrêmement jaloux de ses droits & de ses privilèges.

D'autres que MYLORD COMTE DE PORTLAND, *pourroient peut-être vous donner de bons avis sur toutes ces choses. Mais il y en a une que votre incompara-*

tre Père est lui seul capable de vous apprendre. C'est, MYLORD, *la modération dans une grande fortune. Il vous en a donné depuis peu un exemple bien rare. Sa magnanimité en cette rencontre, est quelque chose de si extraordinaire, qu'à peine trouverez-vous rien de semblable dans l'Histoire ancienne & moderne, que vous avez dessein de parcourir. Ne le perdez jamais de vue, cet exemple domestique. Il doit imprimer cette importante vérité dans votre esprit, qu'en donnant des bornes à votre ambition, quoique juste & raisonnable, vous acquerrerez une gloire plus solide, qu'en parvenant à de plus grandes dignités.*

Je vous l'ai dit, MYLORD, *l'Histoire du Règne de Louïs XIII. vous sera d'un grand secours pour l'intelligence des révolutions arrivées depuis quelque tems en Europe. Vous y verrez comment les affaires de l'Empire prirent une nouvelle*

velle face par la Paix de Munster. Vous y trouverez les causes & les commencemens de la décadence de la Monarchie d'Espagne, auparavant redoutable à tous ses voisins. Vous y lirez les prémiers progrès de la France, qui devient supérieure par l'habileté d'un Cardinal, dont la fine & violente politique rend son Maître puissant en dedans, en humiliant les Princes & les grands Seigneurs; & formidable au dehors, en s'alliant à propos avec la Couronne de Suède & avec les Provinces-Unies. La bonne correspondance que le grand Frédéric-Henri Prince d'Orange, & ce Ministre intelligent lièrent ensemble, servit beaucoup au Cardinal pour venir à bout de ses vastes projets.

Les Suédois n'étoient encore connus que par leurs guerres contre le Dannemark, la Pologne, la Moscovie, & par quelques evènemens extraordinaires que la Reli-

gion, ou les intérêts du Roi & des Sujets avoient causés en Suède. Dans la suite de cet Ouvrage, un nouveau Guerrier sortira du Nord avec un petit nombre de Troupes, pour délivrer l'Allemagne presqu'entierement assujettie par l'ambition & par les armes de Ferdinand II. Gustave Adolphe Roi de Suède fera trembler l'Empereur pour ses païs héréditaires. La rapidité de ses victoires & de ses conquêtes poussées jusqu'au Rhin, donnera de l'ombrage aux Princes qui l'ont apellé à leur secours, & aux Souverains qui ont recherché son alliance.

Ce qui doit vous toucher davantage, MYLORD, *c'est la lecture des efforts courageux de votre chere & illustre Patrie, pour maintenir sa liberté, dès que la trève de douze ans est expirée. Les Espagnols se flatoient de profiter des divisions élevées en Hollande & dans quelques autres Provinces, depuis*

la conclusion de la trève : mais la valeur & la sage conduite de Maurice & de Frédéric-Henri Princes d'Orange, renversent des espérances qui ne paroissoient pas trop mal fondées. Que vous serez content de trouver les siéges formés par ces deux grands Maîtres dans l'art de prendre les places, les victoires remportées par deux fameux Généraux, sous lesquels on venoit de toutes parts apprendre le métier de la guerre ; enfin ce courage comparable à celui des anciens Romains, que les Provinces-Unies témoignent, jusques à ce que le Roi d'Espagne ait renoncé à toutes ses prétensions sur elles, & qu'il les ait réconnues, dans un Traité solennel, pour une République libre.

Je croi que vous n'aurez pas oublié ce que MYLORD *votre Père vous aprit en un de ces agréables & utiles entretiens, qu'il avoit avec vous l'été dernier, dans les al-*

lées de l'aimable solitude qu'il s'est faite auprès de la Haie. Il vous racontoit un jour cette prédiction du Prince Frédéric-Henri peu de tems avant sa mort: Que ses Enfans seroient un jour dans la nécessité de se déclarer contre la France, de même qu'il avoit été contraint de s'opposer aux desseins ambitieux de la Maison d'Autriche. *Les choses sont arrivées comme ce Politique judicieux & pénétrant l'avoit prédit. La Maison d'Orange a l'honneur d'avoir porté les prémiers coups qui ont ébranlé la puissance de l'Espagne. Et par une révolution surprenante, le seul & précieux rejetton, qui nous reste d'une branche fertile en Héros, se peut vanter aujourdhui d'avoir soutenu par sa valeur, cettte même Monarchie menacée d'une ruine prochaine. L'auroit-il jamais pensé, ce fier & sanguinaire Philippe II. que la postérité de celui qu'il a fait lâchement as-*

sassi-

sassiner après une proscription indigne & ridicule, seroit un jour le plus ferme apui de sa Couronne chancelante? L'Histoire du Règne de Louïs XIII. vous découvrira, MYLORD, *les raisons que le Prince Frédéric-Henri avoit de prédire la gloire reservée à un* GRAND ROI *héritier de son sang & de ses vertus, qui vous donne déja des marques signalées de distinction & de faveur.*

Ce seroit peu que vous aprissiez dans l'Histoire les intérêts des Souverains, le détail des batailles & des sièges, les intrigues des Traités & des Négociations, les bonnes ou les mauvaises qualités des Acteurs différens. Elle doit servir principalement à vous confirmer dans les bons sentimens de Religion, de vertu, & de probité, que MYLORD *votre Père a eu soin de vous inspirer. Ils m'ont charmé dès les prémiers jours que j'ai eu l'honneur d'être auprès de*

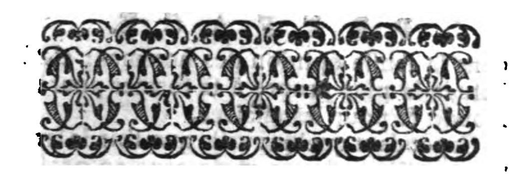
vous. Je bénis Dieu de tout mon cœur de ce qu'ils paroissent si purs & si bien gravés dans votre ame, que nous avons tout sujet d'espérer que l'air contagieux & pénétrant de la Cour & du monde, ne sera pas capable de les corrompre, ni de les effacer, & que vous ne vous écarterez point du chemin que la pieté, la prudence, & la valeur de MYLORD COMTE DE PORTLAND, *vous ont tracé. Fasse le Ciel qui vous destine à jouir des plus grands avantages qu'un Père puisse laisser à son Fils, que vous en usiez d'une manière digne de la pureté de la sainte Religion que nous professons. Ce sont les vœux les plus ardens de celui qui sera toute sa vie avec un profond respect & avec un attachement inviolable,*

MYLORD,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

MICHEL LE VASSOR.

PRE-



PREFACE.

Puisque tous ceux qui ont écrit l'Histoire avant nous, disoit un Auteur habile & judicieux, *ont eu soin de montrer l'utilité de la connoissance des choses passées, il est desormais inutile d'exciter la curiosité du Lecteur par une semblable Préface.* Tout le monde sait que la lecture de l'Histoire est le moien le plus propre à former l'esprit & le cœur, quand on s'y applique avec réfléxion & avec discernement. Les personnes destinées aux prémiers emplois de l'Etat y aprennent à bien gouverner ceux que la Providence Divine leur a soumis, & les particuliers y trouvent de fréquentes instructions pour la conduite de leur vie. Lire les Anciens & les Modernes, & ne remplir sa tête que d'un amas confus de faits différens, c'est la chose du monde la moins nécessaire, & la plus capable de gâter l'esprit. Mais parcourir l'Histoire, afin d'apprendre à connoître l'homme, à réfléchir sur le déreglement & sur l'injustice de ses passions, & à discerner la vertu solide & réelle, de celle qui ne consiste que

dans la fauſſe opinion des hommes; c'eſt l'étude la plus propre à ſe former pour le monde & pour les affaires.

Cependant quelque utile que ſoit la lecture de l'Hiſtoire, peu de gens en profitent. Il en eſt ſouvent de ceux qui s'y adonnent, comme des perſonnes qui voiagent, ou qui vivent à la Cour & dans le grand Monde. Un homme qui ſait faire bon uſage de ſon eſprit & de ſa raiſon, ſe perfectionne beaucoup dans les païs étrangers, par la fréquentation des Courtiſans & de ceux qui ont part aux affaires. Mais il arrive ordinairement que les Voiageurs ne cherchent qu'à ſe divertir dans les villes où ils vont. Un Jeune-homme revient d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, auſſi ignorant qu'il y étoit allé. Et ſouvent même, au-lieu de ſe corriger des défauts ordinaires à ſa nation, il y ajoute encore ceux des endroits, où il a ſéjourné. La plupart des gens qui entrent à la Cour & dans le grand Monde, ne penſent auſſi qu'à ſe diſſiper, & à paſſer agréablement quelques heures de tems. Bien loin d'être attentif à la manière, dont l'amour propre & les paſſions jouent ſur la Scène; de ſe demander à ſoi-même la raiſon des allures différentes des perſonnes qu'on voit, & de remarquer utilement leurs bonnes, ou leurs mauvaiſes qualités, on ne s'occupe qu'à leur plaire, & à ſe lier à elles par quelque raiſon d'intérêt, ou de plaiſir. Le plus grand nombre de ceux qui liſent

ſent l'Hiſtoire, en uſent à-peu-près de même. On veut tuer le tems & ſe deſennuier. Il ſuffit qu'un livre ſoit agréable & divertiſſant. On ne ſe met nullement en peine de profiter des exemples de vertu qui s'y rencontrent, ni de réfléchir ſur les fautes de ceux dont il y eſt parlé. Cela vient de ce qu'on n'a pas aſſez de ſoin de faire connoître l'homme aux Jeunes-gens, ni de leur inſpirer de bons principes de Morale, avant que de leur donner l'Hiſtoire à lire, de les envoier dans les païs étrangers, & de les mettre dans le grand Monde. Si les Précepteurs, ou les Gouverneurs qui ſont chargés de leur éducation, les avoient accoutumés à méditer ſur ce que l'incomparable Auteur *de la Recherche de la Vérité* a remarqué des erreurs & des illuſions des Sens, de l'Imagination, & des Paſſions; ſur les Maximes de Mr. de la Rochefoucault, & ſur quelques autres bons livres de Morale qu'on a publiés en nos jours, je ne doute point que les eſprits bien préparés par cette lecture précédente, ne tiraſſent un fruit merveilleux des voiages, de l'uſage du monde, & de l'Hiſtoire ancienne & moderne.

Peut-être auſſi que le petit nombre des bons Auteurs qui ont écrit dans ce ſiècle & avant nous, eſt une autre cauſe du peu de progrès que font ceux qui parcourent tout indifféremment, ſans choix & ſans réfléxion. Hérodote que les Anciens nomment le *Père de l'Hiſtoire*, eſt un Ecri-

vain

Cicero Lib. I. *de Legibus.*

vain poli & agréable à lire. On y peut apprendre le bel *Ionique.* Il sera, si vous le voulez, un bon modèle pour l'élégance & pour la netteté du stile: mais que peut-on aprendre de solide dans un Auteur rempli de fables & de faussetés, qui pense uniquement à plaire, & nullement à instruire? On dit que l'Histoire de Cyrus est un Roman fait à plaisir par Xénophon. Je ne sai si le fonds de l'Ouvrage n'est pas plus exactement vrai que ce qu'Hérodote nous débite de la naissance, des conquêtes, & de la mort de Cyrus. L'un est du moins plus vraisemblable que l'autre. Quoi qu'il en soit, un homme de bon sens préférera toujours la lecture de Xénophon à celle d'Hérodote. Si le prémier n'a pas voulu donner une Histoire exacte de la vie de Cyrus, il trace du moins *l'idée d'un bon & juste Gouvernement.* Cela suffit pour estimer davantage les huit livres de la *Cyropédie* de Xénophon, que les neuf de l'Histoire d'Hérodote, quoi qu'on leur ait donné le nom des *Neuf Muses.* Celle-ci peut me divertir, il est vrai: mais l'autre m'instruit. J'y trouve mille maximes, mille réfléxions capables d'ouvrir l'esprit & de régler le cœur. Thucydide connut fort bien le défaut d'Hérodote. Quelque grande que fût la réputation de celui qui avoit commencé d'écrire l'Histoire parmi les Grecs, *j'aime mieux*, disoit-il, au raport de Lucien, *déplaire en disant la vérité, que plaire en contant des fables. Si je suis moins*

Traité de la manière d'écrire l'Histoire.

agréable au Lecteur, je lui serai plus utile. Je ne veux pas lui faire du mal, en m'accommodant à son mauvais goût.

Cet admirable Auteur que Saluste, Tite-Live, & tous les bons maîtres, ont pris pour modèle, s'apperçut encore, qu'un parfait Historien ne doit pas seulement raporter les faits avec la dernière sincérité, mais qu'il doit s'appliquer particulièrement à l'instruction du Lecteur. Et c'est ce qu'il fait dans ses Harangues avec un art, dont Cicéron étoit charmé. *Il y a*, disoit-il, *presque autant de sentences que de paroles.* Cette manière d'instruire par les Harangues convenoit fort bien dans l'Histoire de la République d'Athènes, ou de Rome. Les Généraux d'Armée, & les prémiers Magistrats y parloient dans le Sénat, & dans l'assemblée du peuple, des plus grandes affaires de l'Etat. Ces sortes de Discours ne pourroient trouver maintenant leur place, que dans l'Histoire d'Angleterre, ou dans celle de la République de Venise. Au défaut des Harangues, les Auteurs modernes doivent, à l'imitation de Tacite, tâcher d'instruire dans le Corps de l'Histoire. De son tems on faisoit encore quelques Harangues dans le Sénat. Mais outre que les Successeurs d'Auguste n'y proposoient pas les choses les plus importantes, leur tyrannie ne permettoit pas que les Sénateurs opinassent librement. On n'y parloit guère que pour flater le Prince. Et c'est-

Cicero Lib. II. *de Oratore.*

pour-

pourquoi Tacite prit une route différente de Salluste & de Tite-Live. Au-lieu d'instruire par les Harangues, il le fait par ses réfléxions sur les évènemens qu'il raconte, ou bien en donnant le portrait des principaux Acteurs qu'il produit sur la Scène.

Je me suis demandé quelquefois à moi-même, pourquoi les Historiens ont été si rares dans tous les siècles. Polybe en cite plusieurs qui avoient écrit les mêmes choses que lui, & il n'en trouve pas un, dont il soit content. On en peut donner plusieurs raisons. Certains cherchent à flater ceux dont ils attendent quelque récompense. D'autres veulent seulement divertir le Lecteur, faire des livres de grand & de promt débit, acquérir la réputation d'écrire avec beaucoup de politesse & de facilité. Il y en a qui font des Histoires *de commande*, s'il m'est permis de parler de la sorte. Telle devoit être celle que Cicéron vouloit avoir de son Consulat, dont l'Auteur ne fit pas scrupule de louer son Héros *un peu plus que la vérité ne le permettoit*. Les Princes, les grands Seigneurs gagent des gens d'esprit pour écrire la vie de leurs Ancêtres. Nous en connoissons même qui font travailler sous leurs yeux à leur propre Histoire. Quelle sincérité, quelle éxactitude, quelle instruction devons-nous attendre de ces Auteurs, qui nous donneront des portraits hideux ou flatés de ceux qu'ils représentent bons ou méchans, selon que leur intérêt, leurs passions, leur envie

Cicero *ad Famil.* Lib. V. Epist. 12.

vie de plaire à leur Patron, ou bien au Lecteur, les y engagent? Outre ces raisons, j'en trouve encore une pourquoi les bonnes Histoires ont été, & seront toujours extrêmement rares. C'est que cette sorte d'Ouvrage semble demander un trop grand nombre d'excellentes qualités dans celui qui l'entreprend.

Cicéron soutient qu'un bon Historien doit être un excellent Orateur. Et combien de choses, bon Dieu! n'exige-t-il pas lui-même pour former un Orateur acompli? Quintilien veut que le stile de l'Histoire soit plus relevé que celui de la Tribune & du Barreau, & qu'il aproche du Poétique. Quel soin, qu'elle application ne faudroit-il pas aporter pour atraper ce milieu d'un stile encore plus sublime que celui des Orateurs, sans donner dans le dithyrambique des Poètes? Quelque habiles connoisseurs qu'aient été ces deux grands-hommes, je ne sai si leur jugement est une règle bien sûre en cette rencontre. Il me semble que Lucien a parlé plus juste du stile historique. Cet Auteur veut qu'il soit *clair*, *intelligible*, *& naturel*, *sans être bas*, *& que les figures*, *qui sont comme l'assaisonnement du discours*, *ne soient ni trop sublimes*, *ni trop recherchées*. Il permet à la vérité qu'on enfle son stile en certaines occasions, pourvu qu'on en retranche tout ce qui approche de *l'enthousiasme & de la fureur poétique*. *L'excès & le mensonge*, ajoute Lucien, *sont les deux plus grands vices de l'Histoire*. *Si l'Ecrivain veut s'élever*, *que ce soit par*

Lib. II. *De Oratore.*

Lib. X. *Instit.* *Cap* I.

Traité de la manière d'écrire l'Histoire.

ce

ce qu'il représente, plutôt que par les paroles. Il vaut mieux dire des choses extraordinaires d'une manière simple & commune que d'affoiblir sa pensée en voulant donner un trop grand effort à son imagination. Je veux aussi que les périodes ne soient ni trop longues, ni trop étudiées, & que le discours ne soit ni trop nombreux, ni trop négligé; que les pensées aient plus de solidité que de brillant; qu'elles approchent plus du raisonnement d'un Politique sage, que des jeux d'esprit d'un Déclamateur. Enfin les sentences ne doivent être ni trop fréquentes, ni trop détachées. Il faut qu'elles se trouvent comme enchassées dans le corps de l'Ouvrage. Lucien en demande beaucoup moins que Cicéron & Quintilien. Mais qu'il est difficile encore de parvenir à cette juste médiocrité dont il se contente! Thucydide & Tacite ont voulu se distinguer par une éloquence mâle, qui prétend dire beaucoup de choses en peu de mots. Mais ils se sont rendus obscurs, & souvent inintelligibles. Tite-Live au contraire s'embarasse dans ses périodes mesurées. En cherchant à donner du nombre & de l'harmonie à son discours, il fait perdre de vue ce qui devoit se présenter d'abord à l'esprit de son Lecteur.

Liv. XII. Polybe voudroit qu'un Historien fût un grand homme d'Etat. *On ne sera jamais capable d'écrire bien une Histoire*, dit-il, *on ne laissera point de faire des fautes, jusques à ce qu'on ait acquis une prudence consommée par un long usage, & par une grande expérience dans les affaires du monde.* C'est pourquoi cet Auteur, qui étoit lui-même excellent homme

me de guerre, & habile politique tout en-semble, souhaitoit que ceux qui avoient eu part au Gouvernement & aux Négociations importantes, & qui savent les raisons & les motifs des entreprises, *s'apliquassent de cette sorte à donner l'Histoire de leur tems, qu'ils ne quitassent jamais une occupation si utile & si nécessaire au public.* Le souhait de Polybe étoit bon dans une République. Les gens de bien & de lettres y étant assez ordinairement emploiés au maniment des affaires, ils pouvoient raconter avec art & avec sincérité celles auxquelles ils avoient eu part, & découvrir à la postérité les motifs véritables des entreprises, & les intérêts différens de ceux qui y étoient entrés. C'est par-là que les Histoires de Thucydide & de Polybe mêmes sont si recommendables. Leur probité se fait assez sentir dans leurs Ouvrages. Le prémier vivoit au tems de la guerre du Péloponèse qu'il a décrite : il eut de l'emploi, & il fut fort considéré dans la République d'Athènes, dont il connoissoit parfaitement la politique & le gouvernement. L'autre avoit été *le spectateur de la plupart des choses* qu'il raconte ; *il avoit aidé à l'exécution de quelques-unes ;* enfin, *il conduisit certaines entreprises qu'il avoit conseillées.* Ce que Polybe n'avoit pas vu lui-même, il le raporte *sur le récit que des témoins oculaires lui en avoient fait.* Polybe. L. III. & V.

Il seroit inutile de souhaiter maintenant que les Ministres d'Etat écrivissent l'Histoire de leur tems. Uniquement occupés de l'avancement de leur fortune, ces Mes-

Messieurs croient avoir à faire quelque chose de plus utile pour eux & pour l'établissement de leur Maison. Ils se garderont bien de nous donner un récit éxact & fidèle des intrigues du Cabinet & de la Cour, de nous découvrir les motifs véritables des guerres, des alliances, & des autres entreprises. Iront-ils aprendre eux-mêmes au Public leurs fourberies & leur propre scélératesse? Parleront-ils sincèrement des passions honteuses & criminelles du Prince auquel ils sont redevables de leur élevation & de leurs emplois? Nous diront-ils la manière dont ils ont eu soin de les flater, ou de les irriter, tantôt pour perdre un concurrent qui avoit plus de mérite qu'eux, tantôt pour avancer leurs indignes créatures? Des hommes d'Etat & des Négociateurs écrivent quelquefois dès Mémoires: mais il s'en faut toujours défier. Sans craindre de faire un jugement téméraire, je dirai qu'il en est de ces Auteurs de qualité, comme de certaines personnes qui avoient publié l'Histoire de leurs propres actions du tems de Cicéron. Cet homme le plus vain qui fut jamais, mouroit d'envie de voir celle de son Consulat de la façon de quelque Ecrivain illustre & habile. Chagrin de ce qu'on ne lui acordoit pas ce qu'il demandoit avec empressement, il étoit tenté de faire comme les autres, & d'écrire lui-même les merveilles de ce Consulat, dont il avoit déja tant étourdi le monde dans ses Oraisons, dans ses Livres, &

Ad Familiares. Lib. V. Epist. 12.

dans

dans ses Lettres. Une seule chose le retenoit. *C'est*, dit-il fort ingenument, *qu'il y a deux grands inconvéniens à vouloir être l'Historien de ses propres actions. Il faut se loüer avec trop de modestie, & dissimuler ses fautes pour sauver son honneur.* Voilà justement ce qui arrive aux faiseurs de Mémoires. Si la bienséance les oblige à ne dire pas trop de bien d'eux-mêmes, l'amour propre les porte à céler, ou du moins à pallier ce qu'ils ont fait de mal.

Puis qu'un Historien doit être homme d'Etat, il faudra par la même raison, qu'il soit habile dans le métier de la guerre. Comment décrira-t'il sans cela un Campement, un Siége, une Bataille? S'il m'est permis de dire librement ma pensée, ce détail ne paroît pas fort nécessaire dans une Histoire générale. Il convient mieux à une Rélation particuliére, ou bien aux Mémoires d'un homme qui veut donner des instructions aux gens de sa profession. J'ai oui dire à un illustre Prélat, & qui a un beau naturel pour écrire l'Histoire; aussi bien que pour la Chaire, & pour la Théologie, que feu Mr. de Schomberg Maréchal de France, & depuis Duc en Angleterre, lui avoit conseillé de n'entrer jamais dans un trop grand détail de ce qui regarde la guerre. *Il n'y a*, disoit cet excellent Général, *que les plus habiles gens du métier qui en puissent bien parler.* Il est même presqu'impossible de savoir exactement toutes les circonstances d'une action. Le Général donne ses ordres, & il

Mr. Burnet Evêque de Salisbury.

ignore ensuite une grande partie de ce qui se passe. Les Officiers subalternes peuvent tout au plus rendre compte de ce qu'ils ont fait eux-mêmes. On croiroit que les Mémoires que César a laissez à la posterité doivent être de la derniére exactitude. Cependant il y avoit des gens de son temps qui ne s'y fioient pas trop. *César*, disoient-ils, *a crû trop legérement ce qu'on lui raportoit des actions des autres, & il n'est pas fidele dans ce qu'il raconte des siennes propres; soit que sa mémoire l'ait trompé, soit qu'il n'ait pas voulu dire sincérement la verité.* Puis qu'il est si difficile de connoître au vrai les circonstances d'une bataille, où tout est de part & d'autre dans une assez grande confusion, est-il raisonnable d'exiger qu'un Historien nous en fasse le détail? Il peut parler plus juste d'une marche, d'un campement, d'un siége. Mais de quelle utilité cela est-il dans le fonds? Peu de gens y prénent interêt, si vous en exceptez ceux du métier. L'Histoire s'occupe plus à former un honnête homme, qu'à instruire un soldat, un Officier. Ces raisons m'ont persuadé que je pouvois entreprendre d'écrire un Regne mêlé d'un fort grand nombre de siéges, de batailles, quoique j'aye très-peu de connoissance de l'Art militaire.

Suetonius in Julio Cæsare. Cap. 56.

Je n'ai pas plus d'expérience dans les affaires d'Etat, ni dans les intrigues de Cour: cela est vrai. Mais aussi ne donné-je pas le récit de ce qui s'est passé de mon temps. Je choisis avec les plus de soin & de dis-

discernement qu'il m'est possible, ce qui se trouve dans les Auteurs différens qui ont écrit quelque chose de ce qui est arrivé du temps de Louïs XIII. Quelques gens s'imaginent qu'on ne peut faire une bonne Histoire, à moins qu'on n'ait des Mémoires secrets & curieux. C'est par là que certains Auteurs s'efforcent de donner du relief & de la réputation à leurs Livres. Varillas surprit d'abord le monde en publiant qu'il composoit ses Histoires sur des extraits des manuscrits de la Bibliothéque du Roi de France, & des Mémoires conservez dans les cabinets des premieres Maisons du Roiaume. Mais quand on a voulu examiner avec un peu de soin ce que cet Ecrivain avance hardiment, on a découvert que ses Livres ne sont que des Romans écrits avec un peu de facilité. Et quand on l'a pressé de nommer ses garans, il n'a pû citer que des Ecrivains décriez; des manuscrits si brouillez qu'on ne peut plus les demêler d'avec les autres, des Mémoires si secrets que les personnes qui les conservent, ne veulent pas être nommées. Pour moi, je ne dissimule point que je n'ai pas eu jusques à present de ces Mémoires rares & curieux. A l'exemple de Tite-Live & de Tacite, qui composérent leurs Histoires sur les Ouvrages de ceux qui avoient écrit avant eux, j'ai recueilli avec soin ce que j'ai trouvé de meilleur dans le païs où je suis, & j'en ai fait une Histoire suivie du Regne de Louïs XIII. de la maniére la plus utile & la plus instructive qu'il m'a été possible.

J'ai pris pour modéle ce qui nous reste des Annales de Tacite, non dans le stile, ni dans cet air mystérieux qu'il affecte dans tout ce qu'il dit ; mais pour le dessein & pour le plan de l'Ouvrage. Il est évident que Tacite y a eu principalement en vûë de montrer par quels moiens & par quels degrez, la tyrannie s'étoit entiérement établie à Rome depuis la mort d'Auguste. Et mon but principal, c'est de representer la maniére dont après la mort d'Henri IV. on a travaillé à ruïner le peu de liberté qui restoit en France ; à oprimer le Clergé, la Noblesse, & le peuple ; enfin, à jetter les fondemens de cette puissance énorme qui a fait peur en nos jours à toute l'Europe. On me reprochera peut-être que si je n'ai pris ni la force, ni le stile sentencieux de Tacite, j'ai du moins imité sa malignité. Quelques-uns l'accusent de donner un mauvais tour à toutes les actions de ceux dont il parle, & de ne trouver presque nulle part ni vertu, ni probité. Mais outre que le nombre des gens de bien a toûjours été fort petit, quand on est obligé d'amener sur la scéne des ambitieux qui sacrifient tout à leur élevation & à leur puissance, des Courtisans lâches & flateurs qui ne font aucun scrupule de trahir leur Religion & leur Patrie, peut-on donner à ces Acteurs le rôle d'un honnête homme ? Tout ce qu'on doit exiger de l'Historien, c'est que les hommes étant rarement tout-à-fait corrompus & méchans, il ne dissimule pas ce qu'un scélérat peut avoir fait de bon & de loüable.

Quand

Quand un Auteur est obligé de dire du mal de quelqu'un, remarque judicieusement Polybe, *il ne doit pas avoir égard à ce qui peut plaire aux ennemis de celui dont il parle. On doit se faire une loi inviolable de suivre toûjours les regles de la verité & de la bienséance. Ceux qui ne consultent que leur haine & leur colére, sont imprudens & téméraires dans leurs récits & dans leurs jugemens.* Polybe avoit raison de blâmer un Historien Grec qui n'avoit pas eu l'équité de reconnoître ce qu'il y avoit de bon dans Agatocle Tyran de Syracuse. *Si cet homme*, dit Polybe, *dont le premier emploi fut de servir un Potier, a sû se faire Roi dans la Sicile, donner de fort grandes affaires à la puissante République de Carthage, mourir paisible possesseur du Roiaume qu'il avoit acquis, on ne peut nier qu'Agatocle n'eût de rares qualitez. Sans cela auroit-il fait tant de choses extraordinaires? Les Historiens doivent donc lui rendre justice, en disant avec la même sincerité ce qu'il y avoit de bon & de mauvais en lui.* C'est la regle que je me propose au regard du Cardinal de Richelieu & de quelques autres. Quoique je pense de ce premier Ministre tout autrement que ses flateurs: car enfin je ne puis regarder qu'avec horreur un Prélat qui sacrifie à son ambition la liberté de sa Patrie, & le repos de toute l'Europe: bien loin de donner dans les emportemens de Saint Germain & des Partisans de Marie de Médicis, je décrirai avec plaisir ce qu'il y avoit de bon & d'estimable dans ce grand Politique.

Il y a une chose en quoi j'aurois voulu

de tout mon cœur imiter Tite-Live & Tacite; c'eſt la brieveté. Le premier n'emploie que dix livres à raconter ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans la République de Rome durant pluſieurs ſiécles, & l'autre avoit mis dans un volume aſſez petit les Regnes de Tibére, de Caligula, de Claude, & de Néron. Mais il ne m'a pas ſemblé poſſible d'être auſſi court. La raiſon en ſaute aux yeux. La Religion des Romains ne cauſoit aucunes diſputes; elle ne produiſoit point de ſéparation en Sectes différentes; leur Théologie n'avoit aucune liaiſon avec les affaires politiques. Il n'en eſt pas de même du Chriſtianiſme: on y trouve de grandes conteſtations: il a toûjours été partagé en diverſes Communions. Les Princes entrent dans les querelles des Théologiens; ils y prenent parti. Depuis que les Papes ont établi leur Monarchie en Occident, la Cour de Rome ſe mêle de tout. Les Souverains ont de grands & de frequens démêlez avec elle. De maniére que les affaires de la Religion, les controverſes Théologiques, les interêts & les prétenſions des Papes, des Evêques, & du Clergé, les cabales des Moines, & pluſieurs autres choſes qui regardent l'Egliſe, groſſiſſent conſidérablement une Hiſtoire. Les bons Peres Jeſuïtes, on les trouve par tout depuis la naiſſance de la Societé. Le récit de leurs intrigues, de leurs entrepriſes, de leurs affaires avec les uns, ou avec les autres, peut occuper raiſonnablement un Hiſtorien.

Ajou-

Ajoutez à ceci que du temps des Romains, les choses étoient dans une tout autre situation qu'à present. Il n'y avoit point tant de négociations avec les peuples voisins, ni de si grandes intrigues dans le Sénat, parmi le peuple & à la Cour même des Empereurs. Les Romains faisoient la guerre pour étendre leur domination : ils avoient un petit nombre d'alliez qu'on protegeoit contre les Puissances qui donnoient de la jalousie. Toutes les intrigues aboutissoient à gagner le peuple par des largesses, & par des promesses de lui procurer la distribution de quelques terres, ou de lui faire obtenir plus de part au Gouvernement. Le temps des plus grandes intrigues dans la République de Rome, ç'a été sans contestation, celui des deux Triumvirats. Nous n'en avons pas une Histoire bien exacte : mais il est facile de juger, que tout se passoit entre quelques personnes, qui avoient l'adresse de se faire donner le commandement des Armées dans les Provinces éloignées. Les autres se lioient aux plus puissans par des interêts d'ambition, ou d'avarice. Ce que Tacite nomme le grand *secret de la domination* des Empereurs, consistoit à être maître des Légions. Celui qui trouvoit de l'argent, ou qui avoit assez de crédit pour les faire soulever, étoit bien-tôt proclamé Empereur. Après cela, il n'étoit plus question que de se battre contre l'ancien possesseur de l'Empire, ou bien contre un competiteur. Le victorieux devenoit le

Souverain légitime, & le vaincu ne manquoit pas d'être déclaré usurpateur. Dans un Gouvernement absolu & tyrannique, tout se fait par la volonté du Prince. Le Favori, la Maîtresse ont leur autorité. Quand ils sont une fois bien établis, le fer, le poison, les fausses accusations, la violence, sont les seuls moiens qu'on emploie pour se défaire de ses ennemis & pour se maintenir. Voilà comme tout se passoit sous les successeurs d'Auguste.

L'Histoire d'un Etat tel que je viens de représenter la République & l'Empire de Rome, ne doit pas être extrémement ample. Maintenant les affaires de tous les Princes Chrétiens ont tant de rélation les unes aux autres; ils font tant de ligues & d'alliances ensemble, ceux-ci pour s'agrandir, & ceux-là pour se garantir de l'ambition de leurs voisins, qu'il est impossible d'écrire l'Histoire d'Allemagne, de France, d'Espagne, d'Angleterre, sans parler en même temps de ce qui se passe dans toute l'Europe. Si deux petits Princes ont quelque chose à demêler, l'un implore la protection de la Maison d'Autriche, & l'autre se jette entre les bras de la France. Si les deux Couronnes entrent en guerre, ceux-ci se déclarent pour l'Espagne, & ceux-là pour la France, dans la vûë de profiter de la conjoncture. Les Puissances les moins interessées sont enfin obligées de prendre parti, ou du moins d'armer, dans la necessité de tenir la balance égale, & d'empêcher que le vainqueur

ne

ne s'éleve trop ſur les debris du vaincu. Les intrigues de chaque Cour, les interêts & les mouvemens des Princes & des grands Seigneurs dans un Etat, où le pouvoir arbitraire & abſolu n'eſt pas encore bien établi, ne peuvent pas non plus ſe raconter ſi ſuccinctement. Les illuſtres Hiſtoriens qui écriront le Regne preſent en France, ſeront obligez autant que je le puis conjecturer, de s'étendre plus à proportion ſur les affaires de la Minorité de Louïs XIV. que ſur ce qui eſt arrivé depuis la paix des Pyrenées. Les intrigues & les mouvemens du Prince de Condé, du Cardinal Mazarin, & de quelques Dames à la Cour, dans les Parlemens, & dans les Provinces rempliront plus de place que les évenemens qui ont ſuivi la mort de Philippe IV. Roi d'Eſpagne. Dez que Louïs XIV. eſt venu au but que Richelieu & Mazarin s'étoient propoſé, & auquel ils lui ont ouvert le chemin, tout ſe fait, tout ſe diſtribuë par le moien d'un ou de deux Miniſtres, d'une Maîtreſſe, ou d'une certaine Dame. Quelle qualité on devroit lui donner, le temps nous l'aprendra peut-être. Les Princes, les grands Seigneurs, les Parlemens, tout eſt dans le reſpect & dans le ſilence. Les guerres, les alliances, les grandes affaires ſe reſolvent avec les Miniſtres, la Maîtreſſe, ou la Dame. On ne s'avance, on n'obtient de l'emploi & des dignitez que par l'un de ces trois canaux. Nous ne voions pas mêmes de négociation épineuſe & difficile au dehors.

Tout ſe fait à force d'argent, ou par menaces. *Le Roi le veut :* c'eſt la réponſe dont les Miniſtres de Sa Majeſté ont ſouvent payé ceux des Souverains étrangers, auſſi bien que les ſujets de leur Maître.

Il n'en eſt pas tout-à-fait de même ſous le Regne de ſon Pere. Marie de Médicis ſouffroit impatiemment la trop grande autorité d'un Favori, ou d'un Miniſtre. Le Frere du Roi n'eſt pas toûjours d'une humeur également endurante. Si le premier Prince du ſang eſt foible, un cadet de ſa Maiſon n'aime pas à ramper devant le Cardinal. De riches & de puiſſans Seigneurs témoignérent de la vigueur & du courage en quelques occaſions. Les Réformez ne ſe laiſſent pas abattre ſans réſiſtance : on les menage encore aprés leur avoir enlevé les villes de ſûreté. La Monarchie d'Eſpagne n'étoit plus à la verité ſi formidable au dehors : mais l'Empereur Ferdinand II. devient ſi puiſſant en Allemagne, qu'on aprehende qu'il ne la ſubjugue entiérement. Il fallut prendre de grandes liaiſons avec le Roi de Suéde, avec les Provinces-Unies, avec tous les Princes Proteſtans, & même avec celui de Tranſylvanie qui fit aſſez de peine à la Maiſon d'Autriche. L'affaire de Mantouë cauſa des mouvemens extraordinaires au delà des Alpes. On fut dans la néceſſité d'aider le Duc de Nevers à ſe maintenir dans une ſucceſſion qu'on ne pouvoit pas lui conteſter légitimement. La France négocia, elle s'unit avec les Souverains d'Italie al-

larmez

larmez des nouveaux projets de la Maison d'Autriche. Enfin, les révolutions arrivées en Portugal & en Catalogne donnérent occasion à des intrigues & à des négociations du côté de l'Espagne. De maniére que vous ne pouvez pas écrire l'Histoire du Regne de Louïs XIII. sans entrer dans le détail de ce qui est arrivé dans toute l'Europe. Voilà pourquoi j'ai crû devoir reprendre un peu plus haut en certains endroits de cette premiere Partie, les affaires des païs étrangers. Gustave Adolphe, par exemple, doit faire une si grande figure dans cet Ouvrage, qu'il étoit presqu'indispensable de representer comment ce Héros est parvenu à la Couronne de Suéde au préjudice de Sigismond Roi de Pologne, fils de l'aîné du Pere de Gustave. On ne peut pas non plus entendre bien les affaires de l'Empire sous Ferdinand II. à moins qu'on n'ait quelque connoissance de ce qui s'est passé à la fin de la vie de Rodolphe & sous le Regne de Mathias.

Je n'ai pas assez bonne opinion de moi-même pour me flater que mon stile soit tel que Lucien le demande pour une Histoire. Quelques-uns de mes amis m'ont dit que ce commencement d'un assez long ouvrage pourroit se faire lire. Cela me suffit. On doit penser principalement à être utile au public en lui découvrant la verité, ou du moins ce qu'il y a de plus vraisemblable. Car enfin, dans l'Histoire il faut souvent s'en tenir à la vraisemblance. On sait certainement les faits principaux: mais les

 raisons,

raiſons, les motifs, les circonſtances d'une action ou d'une entrepriſe, il y a toûjours là quelqu'incertitude : il faut ſe contenter de ce qui eſt plus probable. Je me picque ſeulement de ces choſes les plus eſſentielles à un Hiſtorien, *de n'oſer pas avancer ce qu'il ſait être faux, de dire librement ce qu'il croit véritable, & de n'avoir aucune prévention pour ceux dont il parle.* Lucien dit fort judicieuſement ſur ce ſujet, qu'il ne faut pas imiter le Peintre qui inventa l'art du profil pour cacher le défaut du viſage d'un Prince qui n'avoit qu'un œil. *L'Hiſtorien doit repreſenter les perſonnes tout entiéres. Que l'amour de la Patrie ne l'empêche point de raporter les pertes qu'elle a faites, ni les fautes qu'elle a commiſes. Il en eſt d'un Hiſtorien comme d'un Acteur. L'un & l'autre ne ſont pas reſponſables des malheurs qu'ils repreſentent. Le premier eſt obligé de préferer la verité à ſon interêt & à ſes paſſions. C'eſt la ſeule Divinité à laquelle il doit ſacrifier. Qu'il ne perde jamais de vûë le jugement de la poſterité, s'il aime mieux paſſer pour Hiſtorien que pour flateur.*

Lib. II. *de Oratore.* Traité de la maniere d'écrire l'Hiſtoire.

On dit qu'Alexandre ſouhaitoit de reſſuſciter pour un temps aprés ſa mort. Il auroit été bien-aiſe d'aprendre ce qu'on penſeroit alors d'un Prince qui avoit fait tant de bruit dans le monde. *Je ne m'étonne pas,* diſoit-il, *qu'on me louë maintenant. Les uns me craignent : les autres veulent gagner mes bonnes graces.* Si les Princes jugeoient auſſi raiſonnablement que ce Conquérant, auquel ils aiment tant de ſe voir comparez, ils

ils ne se mettroient en peine ni de gager des Ecrivains, ni de se faire élever des arcs de triomphe & des statuës, ni d'assembler des Gens de lettres pour donner le dessein des médailles qu'on frape à leur honneur, ni pour composer les magnifiques inscriptions qu'on doit graver sur le marbre & sur le bronze au pied d'estal des statuës, au haut des arcs de triomphe, au dessus des portes d'une capitale & des places conquises. Contens de bien gouverner leur peuple & de le rendre heureux, ils lui laisseroient le soin d'immortaliser le nom de son bienfaicteur après sa mort. Que vous serviront ces Histoires *de commande*, ces monumens que vôtre vanité, ou la flaterie de quelques ames interessées ont fait dresser? Un Historien *qui ne donnera rien à la crainte ni à l'esperance, à l'amitié ni à la haine, qui ne sera d'aucun païs ni d'aucun parti, qui appellera les choses par leur nom sans se soucier de plaire, ni d'offenser*: un Auteur, dis-je, tel que Lucien le demande, fera voir d'un trait de plume le ridicule de vôtre orgueil & la bassesse de vos adulateurs.

Polybe qu'on peut appeller le maître & le modéle des bons Historiens, avoit donné les mêmes préceptes avant Ciceron & Lucien. *Un particulier*, dit-il, *doit aimer ses amis & sa Patrie, il peut témoigner de l'affection à ceux qui leur font du bien, & de la haine à leurs ennemis. Mais dez qu'on est revêtu du personnage d'Historien, il faut oublier tout cela; Vous êtes alors obligé de dire souvent du bien de vos ennemis, & de leur*

donner de grandes loüanges quand leurs actions les méritent. Vous devez encore blâmer vos plus proches parens & les couvrir de honte, s'ils ont commis des fautes inexcusables. Otez la verité à l'Histoire, elle ressemble à un animal qui a perdu les yeux. Ce qui lui reste est entierement inutile. Qu'on ne fasse donc pas difficulté de reprendre ses amis & de loüer ses ennemis. Qu'on ne craigne pas non plus de condamner en certaines rencontres les personnes dont communément on exalte le mérite. Ceux qui sont au timon des affaires, ne réüssissent pas toûjours, & ils ne font pas non plus des fautes continuelles. Un bon Auteur doit juger des choses par elles-mêmes, sans avoir égard aux personnes, & en parler comme le sujet le demande. Pour moi, je crains si peu le reproche qu'on fait ordinairement aux François, d'estimer trop leur nation, que je ne sai si je ne dois point me justifier ici auprès de mes compatriotes, sur ce qu'ils trouveront dans la suite de cet Ouvrage, que je ne parle pas fort avantageusement de la France, ni de son Gouvernement. Ils ne me feroient pas justice, s'ils alloient s'imaginer que j'ai du chagrin contre ma Patrie, & que c'est peut-être ce qui m'a porté à la quitter.

Je suis François, & je m'en fais honneur: mais je ne suis pas si follement entèté de ma nation, que je la croie fort supérieure aux autres. On trouve partout de l'esprit, du mérite, & de la vertu. S'il y a plus de vivacité, ou plus de politesse en certains païs, ces avantages ne sont pas

ſi conſidérables, qu'il faille tant s'en prévaloir. Les peuples qu'il plait à certaines gens de regarder comme groſſiers, ont communément plus de bon ſens, de ſolidité, de droiture, que ceux qui ſe picquent de bon goût, de fineſſe, & de bel eſprit. L'un eſt ſans conteſtation infiniment plus eſtimable que l'autre. Je cheris encore ma Patrie, & j'en fais avec plaiſir un aveu public: mais je l'aime de la maniére qu'un honnête homme la doit aimer. Vouloir du bien à ſes compatriotes, prier Dieu qu'il ne leur manque rien de ce qui peut contribuer à les rendre parfaitement heureux dans ce monde & dans l'autre, c'eſt à mon avis, avoir un amour ſincére & véritable pour ſa Patrie. Or je puis proteſter que je ſuis, graces à Dieu, dans cette diſpoſition. Saint Paul ſouhaitoit autrefois que tous ſes Auditeurs *devinſſent tels qu'il* étoit, *excepté les liens* qu'il portoit alors. Je fais les mêmes vœux pour les François. Faſſe le Ciel qu'ils deviennent tous comme moi, à la néceſſité près d'abandonner leur Patrie pour ſuivre les lumiéres de leur conſcience. Que ſi je ſuis encore attaché à la France par les égards & par les ſentimens qu'un homme raiſonnable doit avoir pour la Societé civile, dans laquelle Dieu l'a fait naître, cela n'empêche pas que je ne me croie uni aux autres nations par les liens de la Religion & de l'humanité. La France peut être heureuſe & floriſſante ſans inquieter ſes voiſins, ſans uſurper injuſtement le bien

d'autrui.

d'autrui. Parce que je ſuis d'une nation, dois-je ſouhaiter qu'elle devienne la Maîtreſſe de toute l'Europe? Dois-je aprouver l'ambition demeſurée du Prince qui la gouverne? Dois-je loüer mes compatriotes de ce qu'ils travaillent eux-mêmes à forger les fers dont ils ſont accablez? Le droit naturel veut que je contribuë autant qu'il m'eſt poſſible au bonheur & au repos de ma Patrie, & que je la defende mêmes quand elle eſt injuſtement ataquée. Mais je ſuis obligé par les mêmes loix de la nature, d'empêcher, ſi je le puis, que mes compatriotes ne ſe perdent eux-mêmes, & qu'ils ne faſſent du mal aux autres. Bien loin qu'il me ſoit permis d'aprouver leur honteuſe ſervitude & leurs entrepriſes criminelles, la raiſon & la Religion exigent de moi que je les condamne, & que je m'y oppoſe ſelon mon pouvoir.

Par un renverſement étrange de langage & de raiſon, un homme eſt en France *bien intentionné pour l'Etat*, quand il témoigne je ne ſai quel zéle ridicule pour la puiſſance du Roi. Eſt-ce donc que le Roi eſt lui ſeul tout *l'Etat?* Ces deux choſes ſont fort differentes. *L'Etat*, ſignifie un certain nombre de gens aſſociez qui vivent ſous les mêmes loix. *Le Roi*, c'eſt la perſonne chargée de les maintenir, & de veiller à ce que le peuple ſoit heureux, autant que la condition de chacun le permet. En quoi conſiſte, je vous prie, le bonheur d'une nation? En ce qu'elle n'eſt obligée que d'obéir aux loix

confirmées par un long usage, ou établies de la maniére dont le peuple est convenu dans sa premiere confederation, ou bien dans les assemblées qu'il a tenuës depuis: en ce que chaque particulier peut joüir seurement & tranquillement de son bien, & du fruit de son industrie, sans que personne ait le pouvoir de le lui enlever par force: en ce que les impôts pour les dépenses publiques sont tellement reglez, que chacun n'en paie qu'autant qu'il le peut faire, sans en être trop incommodé. Aimer *l'Etat*, ou la Patrie, c'est lui souhaiter tous ces avantages avec tant d'ardeur, qu'on voudroit donner sa vie pour les lui procurer, quand ils lui manquent, ou pour les lui conserver quand elle a le bonheur de les posseder. En ce sens *il est doux & honnête de mourir pour la Patrie.* Aimer ce qu'on appelle en France, *la Puissance & la Gloire du Roi*, ce seroit travailler à l'établissement de la Tyrannie. Depuis que les Principes de la détestable politique de Machiavel se sont introduits en Europe, un Prince se croit puissant & glorieux, quand il a trouvé le moien de se rendre seurement le maître absolu de la vie & des biens de son peuple, & de s'agrandir impunément aux dépens de ses voisins. Si ce n'est pas là une véritable tyrannie, tous les hommes du monde se sont trompez. Qu'entendent-ils par le mot de *tyrannie?* Le gouvernement de ceux qui ne se proposent que leur propre utilité.

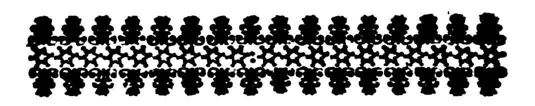
Pour-

Pourquoi le dissimulerois-je? L'amour que j'ai pour ma Patrie, me donne une extrême aversion pour cette politique ennemie du genre humain. Je ne puis estimer ceux qui en suivent les maximes, quelque belles qualitez qu'ils aient d'ailleurs, & quelque éminent que soit le rang qu'ils tiennent dans le monde. Que des gens nez pour l'esclavage me traitent, s'ils veulent, d'*Auteur seditieux*, c'est ainsi qu'on parle maintenant de ceux qui aiment encore la liberté, dans un païs où elle est entiérement éteinte, je ne m'en mets pas en peine. Un Savant condamnoit l'Histoire de l'illustre Mr. de Thou, parce qu'*elle est écrite*, disoit-il, *avec une liberté qui ne convient pas au siécle*. Je n'ai pas la présomption de me comparer à ce grand homme. Il étoit infiniment au dessus de moi par sa naissance, par son rang, & encore plus par la sublimité de son genie, & par l'étenduë de ses belles connoissances. L'amour de la vérité est la seule chose en quoi je croi pouvoir l'imiter; j'oserai mêmes le dire, en quoi je tâche de le surpasser. Son caractere, ses emplois, ses rélations à la Cour, l'ont obligé à garder certains menagemens dont je me croi légitimement dispensé. Si sa *liberté* n'a pas paru convenable à son temps, la mienne le semblera encore moins à celui-ci. On dira tout ce qu'on voudra. Je suivrai l'exemple de Mr. de Thou: il méprisa un lâche censeur. Nous ne sommes pas moins libres que les hommes des siécles précedens:

dens : pourquoi ne dirons-nous pas la verité aussi bien qu'eux ?

Il ne me reste plus qu'à rendre raison de ce que je n'ai pas attendu à publier cette Histoire jusques à ce qu'elle fût entiérement composée. Un gros livre éfraie la plûpart des gens. Le Regne de Loüis XIII. à certaines Epoques remarquables ; la Majorité du Roi, l'éloignement de la Reine Mere, le Ministere du Cardinal de Richelieu, la prise de la Rochelle, la guerre étrangere. Le Lecteur peut se reposer à chacune de ces Epoques, où il y a un changement assez considérable dans les affaires. Voilà pourquoi j'ai divisé cet Ouvrage en plusieurs parties : peut-être qu'on ne sera pas fâché de ne les avoir que les unes après les autres. Le jugement du public sur la premiere pourra me redresser & me servir pour les suivantes. Ceux qui voudront bien me faire la grace de me communiquer quelques Mémoires, les adresseront, s'il leur plaît, au Libraire. On leur promet qu'on les recevra avec toute la reconnoissance, & qu'on en usera avec toute la discretion qu'ils peuvent atendre ; soit qu'ils desirent qu'on leur en en fasse honneur, soit qu'ils ne veuillent pas être connus. Je les prierai seulement de trouver bon qu'on examine tout, & qu'on ne s'engage point à loüer ce qui n'est pas loüable, ni à blâmer ce qui n'est aucunement blâmable.

SOM-



SOMMAIRE DES CINQ LIVRES contenus dans ce Volume.

SOMMAIRE DU I. LIVRE.

Plan de cet ouvrage. Etat de l'Europe & de la France à la fin du Regne d'Henri IV. Henri IV. se prepare à la guerre. Fuite du Prince de Condé. Henri IV. se dispose à marcher à la tête de son Armée. Il est assassiné le 14. Mai 1610. La Reine travaille à se faire déclarer Régente durant la minorité de Louïs XIII. son fils. Louïs XIII. tient son Lit de Justice la premiere fois. Intrigues & cabales à la Cour au commencement de la Régence de Marie de Médicis. Procez & exécution de Ravaillac. Condamnation du livre & de la doctrine de Mariana Jesuïte. Obseques d'Henri IV. Bonnes & mauvaises qualitez d'Henri IV. On resout dans le Conseil de la Régente de secourir Juliers. Edits revoquez pour le soulagement du peuple. Déclaration en faveur des Protestans. Retour du Prince de Condé. Arrivée du Prince de Condé à Paris. Deux puissans partis à la Cour. Le Prince de Condé est à

la tête de l'un, le Comte de Soissons Chef de l'autre. Le Maréchal de Bouillon entreprend de reünir les deux partis. La Reine traverse la reünion des Princes & des grands Seigneurs. Elevation de Conchini nouveau Marquis d'Ancre. Vûës du Roi d'Espagne en renoüant la negociation du double mariage. Brouilleries de l'Empereur Rodolphe avec l'Archiduc Mathias son frere. Traité de paix entre les deux freres. Mathias est élu & couronné Roi d'Hongrie. Mécontentement des Protestans d'Autriche apaisé. Brouilleries sur la Religion en Bohéme. Pacification des troubles en Bohéme. Diéte de Prague en 1610. *L'Empereur donne à l'Electeur de Saxe les pays de Cléves & de Juliers. Siége & prise de Juliers par Maurice Prince d'Orange. Assemblée de Cologne pour ajuster les affaires de Cléves & de Juliers. Reflexions sur le serment du Sacre. Le serment que Jacques I. Roi d'Angleterre exigeoit de ses sujets Papistes, cause une dispute sur l'indépendance des Souverains en ce qui regarde le temporel. Paul V. défend aux Anglois de sa communion de prêter le serment. Le Roi Jacques fait imprimer une Apologie du serment sans y mettre son nom. Il se déclare l'Auteur de l'Apologie. Il l'adresse à tous les Princes & à tous les Etats de la Chrétienté. Coeffeteau écrit contre l'Apologie du Roi Jacques. Le Cardinal Bellarmin adresse à l'Empereur & aux Rois de la communion du Pape, la Réponse à l'Apologie du Roi d'Angleterre. Arrêt du Parlement de Paris contre le Traité de Bellarmin sur l'autorité du Pape.*

Edit

SOMMAIRE

Edit du Roi d'Espagne contre l'XI. volume des Annales Ecclesiastiques du Cardinal Baronius. Brouilleries du Marquis d'Ancre avec le Comte de Soissons & le Duc d'Epernon. On les reconcilie. Parti formé à la Cour contre le Duc de Sulli.

SOMMAIRE DU II. LIVRE.

QUerelle entre Bellegarde & Conchini. Le Comte de Soissons se brouille avec le Cardinal de Joieuse & avec le Duc d'Epernon. Demêlé du Comte de Soissons avec le Prince de Conti son frere. On accommode les deux Princes. Autre grand différend du Comte de Soissons avec le Duc de Guise. Accommodement du Duc de Guise avec le Comte de Soissons. Disgrace du Duc de Sulli. Le Premier Président de Harlai se demet de sa charge. Cabale pour empêcher que Mr. de Thou ne lui succede. La d'Escouman accuse la Marquise de Verneuil & le Duc d'Epernon d'avoir eu part au meurtre d'Henri IV. L'accusatrice est condamnée. Réflexions sur le jugement rendu contr'elle. Etat de la Maison d'Autriche en Allemagne. Dessein ambitieux de Leopold d'Autriche Evêque de Strasbourg & de Passau, sur le Roiaume de Bohéme. Les troupes de Leopold s'avancent en Bohéme. Mathias Roi de Hongrie marche au secours de la Bohéme. Il est couronné Roi de Bohéme. Cabale à la Cour de France contre le Duc d'Epernon. Le Cardinal de Joieuse

Joieuse & le Duc d'Epernon prennent la résolution de se retirer de la Cour. Le Marquis d'Ancre pense à marier son fils avec une Princesse de Soissons. Le Comte de Soissons accepte la proposition. Generosité du Duc d'Epernon. Instruction donnée au Cardinal de Joieuse allant à Rome. La Régente se justifie auprès de Paul V. sur ce qu'elle a fait en faveur des Protestans. Plaintes de la Cour de France contre le Duc de Savoie. Embarras du Duc de Savoie après la mort d'Henri IV. Les autres Princes d'Italie ne paroissent gueres moins embarrassez que le Duc de Savoie. Conduite prudente du Sénat de Venise. Mauvais dessein de la Cour d'Espagne contre le Duc de Savoie. Diverses négociations pour obliger le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie à désarmer en Italie. Le Roi d'Espagne demande prealablement que le Duc de Savoie lui fasse satisfaction. La France désarme en Dauphiné. Elle entre en quelque jalousie de ce que les Espagnols demeurent armez en Italie. Voiage de Philibert Prince de Savoie en Espagne. Formule de la satisfaction que le Prince de Savoie fit pour son Pere au Roi d'Espagne. Accommodement du Duc de Savoie avec l'Espagne. Velasco Connétable de Castille & Gouverneur de Milan reçoit ordre de désarmer. Diferens projets du Duc de Savoie. Le Duc de Savoie prend la résolution d'attaquer Geneve & le Pays de Vaux. Le Conseil de France resout de proteger Geneve & le Pays de Vaux. On oblige enfin le Duc de Savoie à désarmer. Assemblée politique des

Pro-

Protestans de France. Preparation des Protestans pour tenir une assemblée générale. Le Maréchal de Bouillon se laisse gagner par la Cour. L'assemblée des Réformez est transferée de Chatelleraut à Saumur. Reconciliation du Maréchal de Bouillon & du Duc de Sulli. Les Protestans renouvellent leur serment d'union. Affaire du Duc de Sulli proposée dans l'Assemblée de Saumur. Remontrance du Duc de Sulli à l'Assemblée. Entretien du Maréchal de Bouillon & du Duc de Rohan sur l'affaire du Duc de Sulli. L'Assemblée se déclare pour le Duc de Sulli. La Cour entreprend de separer au plûtôt l'Assemblée de Saumur. Division dans l'Assemblée de Saumur. Sagesse de du Plessis-Mornai en cette occasion. Conclusion de l'Assemblée de Saumur. Livre de du Plessis-Mornai contre la Papauté. Le Livre de du Plessis-Mornai est censuré par la Faculté de Paris. Reflexions sur cette censure. Troubles d'Aix-la-Chapelle. La Régente de France s'entremet pour la pacification des troubles d'Aix-la-Chapelle. Assemblée de quelques Princes Protestans d'Allemagne pour les affaires de Cléves & de Juliers. Les Princes de la Ligue Protestante s'assemblent à Rottembourg en Baviere. Mort de l'Electeur de Saxe. Diéte Electorale à Nuremberg. Réponse de l'Empereur. Mort de la Reine d'Espagne. Mort du Duc & de la Duchesse de Mayenne. La Duchesse de Lorraine & le Cardinal de Gonzague viennent à la Cour de France. Le Comte de Soissons mécontent prend de nouvelles liaisons avec le Prince de Condé.

Condé. La Faculté de Paris censure trois panegiriques d'Ignace de Loiola. Reflexions sur les miracles qu'on attribuë à Saint Ignace & sur le caractere qu'on lui donne. Brouilleries à Troies en Champagne sur l'établissement des Jesuïtes dans la ville. Procez de l'Université de Paris contre les Jesuïtes sur l'ouverture de leur College. Dispute sur les questions de la Grace & de la Prédestination. Commencement de l'Arminianisme en Hollande. Vorstius est élu pour succeder à Arminius. Jacques I. Roi d'Angleterre s'oppose à l'élection de Vorstius. Apologie du Roi d'Angleterre sur sa conduite dans l'affaire de Vorstius. Révolutions arrivées en Suéde aprés la mort de Gustave Ericson. Jean Roi de Suéde tâche de changer la Religion établie par son Pére. Sigismond Prince de Suéde est élu Roi de Pologne. Il succede au Roiaume de Suéde. Brouilleries entre le Roi Sigismond & Charles Duc de Sudermanie. Les Etats de Suéde donnent la Régence du Roiaume en l'absence du Roi Sigismond au Duc de Sudermanie. Le Duc de Sudermanie & le Sénat de Suéde se divisent entr'eux. Le Roi Sigismond entreprend inutilement de reduire par la force le Duc de Sudermanie. Les Etats de Suéde deposent le Roi Sigismond. Charles Duc de Sudermanie est élu Roi de Suéde. Le Roi de Suéde envoie un cartel de defi au Roi de Danemark. Mort de Charles Roi de Suéde.

*** SOM-

SOMMAIRE DU III. LIVRE.

ETat de la France depuis la Régence de Marie de Médicis. Négociation du double mariage entre la France & l'Espagne. Le double mariage est conclu entre les deux Rois. Intrigues à la Cour de France lors que le Traité du double mariage y fut connu. Le double mariage passe enfin au Conseil de France. Le Nonce du Pape se plaint de l'Arrêt du Parlement sur le procez de l'Université de Paris contre les Jesuïtes. Invectives du Nonce contre l'Avocat Général Servin. Démarches du Nonce auprès du Parlement pour obtenir une modification de l'Arrêt. Modification de l'Arrêt du Parlement. Intrigues du Nonce dans le Clergé. Embaras des Jesuïtes entre la Cour de Rome & le Parlement de Paris. Un livre du Docteur Richer Sindic de la Faculté de Paris y fait grand bruit. Le Cardinal du Perron & les Evêques de la Province de Sens assemblez condamnent le livre de Richer. On ôte à Richer le Sindicat de la Faculté de Paris. Divertissemens publics pour le double mariage. Nouvelles brouilleries à la Cour de France. Le Duc de Mayenne est envoié en Espagne pour demander l'Infante de la part du Roi. Mathias Roi de Hongrie & de Bohéme est élu Empereur après la mort de Rodolphe II. Antoine Memmi est élu Doge de Venise après la mort de Leonard Donato. Ambassade du Maréchal de Bouillon en Angleterre. Mécon-

contentement du Maréchal de Lesdiguières. Marie de Médicis abaisse le parti des Ducs de Guise & d'Epernon. Le Comte de Soissons entreprend de ruiner les Ministres, & s'engage de faire un outrage sanglant au Chancelier de Silleri. Le Marquis de Cœuvres détourne le Comte de Soissons de cette entreprise. Fourberies du Marquis d'Ancre. On suborne des gens pour l'accuser de Magie. Affaire du Duc de Rohan à S. Jean d'Angeli. Réconciliation des Seigneurs Protestans François. Protestation du Synode National de Privas au nom de toutes les Eglises Réformées de France contre une nouvelle Déclaration du Roi. Entrée du Duc de Pastrane à Paris. Signature des articles du mariage entre le Prince d'Espagne & la Fille aînée de France. Entrée du Duc de Mayenne à Madrid. Signature des articles de mariage entre le Roi Louïs XIII. *& l'Infante d'Espagne. Conspiration contre le Duc de Parme. On parle de marier Christine seconde fille de France avec Henri Prince de Galles. Mort d'Henri Prince de Galles. Fortune de Robert Carr en Angleterre. Mort du Comte de Soissons. Nouvelle face de la Cour de France. Condamnation d'un livre du Jesuïte Becan. Arrêt du Parlement de Paris contre un livre de Scioppius. Paix entre les Couronnes de Suéde & de Danemark. Révolutions en Moscovie. Faux Demetrius en Pologne. Demetrius entre en Moscovie, & s'y fait couronner. Demetrius & un grand nombre de Polonois sont massacrez à Moscou. Susky est fait Czar de Moscovie,*

covie, & il se demet ensuite. Ladislas Prince de Pologne est proclamé Czar de Moscovie. Les Polonois sont chassez de Moscovie : & Michel Federovits est élu Czar.

SOMMAIRE DU IV. LIVRE.

LE Baron de Luz est tué par le Chevalier de Guise. Colére de la Régente contre les Guises. Le Duc de Guise veut se lier avec le Prince de Condé. Le Prince de Condé devient suspect à la Régente. Emportement & humeur interessée du Duc de Guise. Beaux sentimens du Duc d'Epernon. La Régente se raccommode avec les Ducs de Guise & d'Epernon. Les anciens Ministres sont rapellez. Confusion & embaras du Prince de Condé. Le jeune Baron de Luz est encore tué par le Chevalier de Guise. Mort de François Duc de Mantoüe. Nouveaux desseins du Duc de Savoie en cette occasion. Artifices du Duc de Savoie. Le Gouverneur de Milan demande la Duchesse veuve de Mantoüe, & sa fille. La Régente de France s'opose aux desseins du Duc de Savoie. Conduite du Pape dans l'affaire de Mantoüe. La République de Venise apuie le Cardinal de Mantoüe. Ferdinand Cardinal de Gonzague prend la qualité de Duc de Mantoüe. Nouveaux efforts du Duc de Savoie pour tirer de Mantoüe la Princesse Marie sa petite-fille. Projets ambitieux du Duc de Savoie. Le Duc de Savoie envahit le Mon-

Monferrat. Cette entreprise cause de grands mouvemens en Italie. Manifeste du Duc de Savoie & du Cardinal Duc de Mantouë. Artifices & bravades du Duc de Savoie. Ses intrigues à la Cour de France sont découvertes. Extrême embaras du Marquis d'Ancre qui se trouve intrigué avec le Duc de Savoie. Les Ministres se racommodent avec le Marquis d'Ancre. On resout à la Cour de France d'envoier un puissant secours à la Maison de Mantouë. On détourne la Régente d'envoier si promptement du secours au Cardinal Duc. Le Roi d'Espagne se déclare contre le Duc de Savoie. L'Empereur fait signifier au Duc de Savoie qu'il ait à se desister de son entreprise sur le Monferrat. Le Gouverneur de Milan contraint le Duc de Savoie à se soumettre à la volonté du Roi d'Espagne. Différend entre le Duc de Nevers & le Gouverneur de Milan. Mariage de l'Electeur Palatin avec la fille du Roi d'Angleterre. On parle du mariage de Charles Prince de Galles avec Christine de France. L'Empereur Mathias se rend à Ratisbonne pour la Diéte. Les Catholiques & les Protestans se plaignent reciproquement les uns des autres. Mauvais succez de la Diéte de Ratisbonne. Fortune de Bethlem Gabor Prince de Transilvanie. Division entre les Maisons de Brandebourg & de Neubourg sur le Gouvernement des Etats de Cléves & de Juliers. Le Prince Wolfgang de Neubourg épouse la sœur du Duc de Baviére, & change de Religion. Difficultez pour rendre

ſtable la paix faite entre les Ducs de Savoie & de Mantouë. Le Gouverneur de Milan presse le Duc de Savoie de déſarmer. Prétexte du Duc de Savoie pour ſe diſpenſer de déſarmer. Le Gouverneur de Milan demande la Princeſſe de Mantouë de la part du Roi d'Eſpagne. Vüës du Roi d'Eſpagne dans cette demande. La République de Veniſe traverſe les deſſeins du Roi d'Eſpagne. Embaras de Marie de Médicis ſur l'affaire de Mantouë. On propoſe dans le Conſeil de France de faire marcher des troupes en Italie. La Régente envoie le Marquis de Cœuvres en Italie pour négocier un accommodement entre les Ducs de Savoie & de Mantouë. Ambition demeſurée de Conchini fait Maréchal de France, & de la Galigaï ſa femme. Continuation des diſputes ſur les queſtions de la Grace & de la Prédeſtination dans les Provinces-Unies. Nouvelle conteſtation en Hollande ſur la maniére de choiſir les Paſteurs. La diviſion augmente dans les Provinces-Unies. Conférence de Delft entre les Remontrans & les Contre-Remontrans. Jacques Roi d'Angleterre eſt moins prevenu contre les Arminiens. Sibrand Miniſtre de Friſe publie un Libelle injurieux aux Etats de Hollande. Grotius eſt chargé d'y répondre. Edit des Etats de Hollande pour aſſoupir le diférend ſur les queſtions de la Prédeſtination & de la Grace.

SOM-

SOMMAIRE DU V. LIVRE.

Nouveau parti formé à la Cour de France par le Maréchal de Bouillon. Artifices du Duc de Savoie pour exciter une guerre civile en France. Avis différens dans le Conseil de France sur la manière de dissiper le parti du Prince de Condé. Lettre circulaire de la Régente sur la retraite du Prince de Condé, & des Seigneurs de son parti. Le Duc de Nevers se saisit de la Citadelle de Mezieres en Champagne. Le Prince de Condé écrit à la Régente une lettre en forme de Manifeste. Foiblesse du Parlement de Paris en cette occasion. Reflexions sur la réponse que le Cardinal du Perron fit au Prince de Condé. Réponse de Marie de Médicis au Prince de Condé. Marie de Médicis fait lever six mille Suisses. Bassompierre est fait Colonel Général des Suisses à la place du Duc de Rohan. Conduite des Réformez de France dans l'affaire du Prince de Condé. Sagesse de du Plessis. Le Prince de Condé sollicite les Réformez. Sage réponse de du Plessis-Mornai à la Régente & au Prince de Condé. Le Duc de Rohan semble écouter les propositions du Prince de Condé. Evasion du Duc de Vendôme : il se retire en Brétagne. Mort du Connétable de Montmorenci. Le Duc de Savoie évite la rencontre du Marquis de Cœuvres Ambassadeur de France en Italie. Jalousie des Souverains d'Italie sur

la correspondance entre les deux Couronnes, en ce qui concerne les affaires d'Italie. Les Espagnols traversent secretement les négociations du Marquis de Cœuvres. Le Cardinal Duc de Mantoüe accepte les conditions proposées par le Marquis de Cœuvres. Le Duc de Savoie fait semblant de les accepter pareillement. On leve des troupes à Turin. Négociation du Duc de Ventadour & des autres Commissaires du Roi avec le Prince de Condé & ceux de son parti. Le Prince se retire de Soissons, & va en Champagne. Division dans le Conseil de la Régente, sur les demandes que le Prince de Condé & les Mécontens font pour leurs interêts particuliers. Intrigues du Maréchal d'Ancre pour détourner la Régente de faire la guerre au Prince de Condé. Raisonnement du Nonce du Pape sur la résolution prise de faire la paix avec le Prince de Condé. Examen de la Reflexion politique d'un Auteur Venitien sur le Traité fait avec le Prince de Condé. Traité conclu à Sainte-Menehoud entre la Régente & le Prince de Condé. Arrêt du Parlement de Paris contre un livre de Suarez Jesuïte. Paul V. se plaint des procédures du Parlement contre le livre de Suarez. Entretien du Pape & de l'Ambassadeur de France sur l'Arrêt du Parlement. Menagement de la Cour de France pour contenter le Pape. Les Jesuïtes se remuent pour faire brûler l'Arrêt du Parlement de Paris. Déclaration du Roi dans son Conseil sur l'Arrêt du Parlement. Le Pape ne veut pas se contenter de la Déclaration du Roi. Le

Roi

Roi est enfin obligé de suspendre l'exécution de l'Arrêt du Parlement. Divisions à la Cour de France. Le Duc de Vendôme refuse d'accepter le Traité de Sainte-Menehoud. Habileté & prudence de du Plessis-Mornai. Marie de Médicis envoie le Marquis de Cœuvres au Duc de Vendôme pour le porter à un accommodement. Nouvelle inquiétude du Prince de Condé. Entrevûë du Prince de Condé & du Duc de Rohan. Le Prince de Condé pense à se rendre maître de Poitiers. Grand tumulte à Poitiers. On ferme les portes de la ville de Poitiers au Prince de Condé. Le Roi & la Reine se mettent en chemin pour aller en Poitou & en Brétagne. Embaras du Prince de Condé. Il se retire à Châteauroux en Berri. Remontrances de du Plessis-Mornai à la Régente. Le Roi & la Reine Mére vont à Poitiers. La Reine va faire tenir les Etats de Brétagne à Nantes. Mort du Prince de Conti. Nouvelles divisions entre les Princes de Brandebourg & de Neubourg sur l'administration des Eglises de Cléves & de Juliers. La ville d'Aix-la-Chapelle est mise au Ban de l'Empire. Le Marquis Spinola reduit la ville d'Aix-la-Chapelle, & se saisit de plusieurs places dans les Etats de Cléves & de Juliers. Maurice Prince d'Orange prend plusieurs villes dans le même pays. Conférence de Santheim sur les affaires de la succession de Cléves & de Juliers. Le Duc de Savoie se brouille plus que jamais avec l'Espagne. Il tâche de mettre les Venitiens de son côté. Le Marquis de Ram-

Rambouillet est nommé Ambassadeur extraordinaire de France en Italie. Guerre ouverte entre l'Espagne & la Savoie. Ecrits reciproques de la part du Roi d'Espagne & du Duc de Savoie. Le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de France travaillent à un accommodement entre l'Espagne & la Savoie. Le Duc de Savoie accepte les conditions proposées, & l'Espagne les refuse. Le Roi d'Espagne n'est pas content de la conduite du Gouverneur de Milan. Majorité de Louïs XIII. Premier acte de la majorité du Roi. Le Roi tient son Lit de Justice au Parlement de Paris. Education donnée au Roi Louïs XIII.

HIS-



HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE PREMIER.

Le régne dont j'écris l'Histoire est plein de grans évenemens. On y verra des guerres civiles & étrangeres, des batailles sanglantes, des villes attaquées & défenduës avec beaucoup d'adresse & de courage, les Protestans opprimez en France & soutenus en Hongrie, en Allemagne & dans les Provinces-Unies, la Noblesse, le Clergé, les Parlemens, & le peuple réduits à l'esclavage. Un Roi incapable de se mêler des gran- 1610. Plan de cet Ouvrage.

1610 des affaires qu'on a soin de lui susciter, laisse tout faire à ses Favoris & à ses Ministres. Egalement prévenu contre sa mere, sa femme, & son frere, il maltraite l'une, & oblige les autres à former des ligues au dedans & au dehors, & à se jetter enfin entre les bras des anciens ennemis de la France. Les Princes & les grans Seigneurs mécontens, tantôt de la mauvaise administration d'une Régente, tantôt de la trop grande autorité d'un Favori, ou d'un Ministre, se soulevent sous le prétexte spécieux du bien public. Les Protestans poussez à l'extremité par les fréquentes infractions de l'Edit le plus inviolable qui fut jamais, prennent enfin les armes pour défendre la liberté de leur conscience, & pour conserver les suretez qu'on leur avoit si justement accordées sous le régne précedent.

Les entreprises de la Maison d'Autriche sur les Princes d'Italie, les contraignent de recourir à la protection de la France & de se lier avec elle. Ces Souverains jaloux de leur repos & de leur liberté, ne sont pas fâchez que le Duc de Savoie laisse enfin au Roi de France, une place qui lui donne le moien d'entrer facilement en Italie, quand il sera necessaire de la secourir. Un Conquerant sorti des extremitez du Nord pour défendre ceux de sa Religion en Allemagne, renverse les projets ambitieux de la Cour de Vienne & de celle de Ma-

drid. L'Empereur tremble pour ses païs 1610
héréditaires, & la France se lie si à propos avec le Roi de Suede, qu'elle enleve enfin à la Maison d'Autriche une partie de son ancien patrimoine. Le succès des armes Espagnoles en Picardie, jette l'épouvante jusques dans Paris. Le Roi de France sort de sa capitale pour repousser l'ennemi, & il ne peut retenir ses larmes en voiant le feu presqu'aux portes de ses propres palais. Les révolutions arrivées au delà des Pirenées changent la face des affaires. La Catalogne se donne à Loüis XIII. le Portugal chasse les Castillans, & met le Duc de Bragance sur le thrône de ses ancêtres. Philippe IV. effraié sort de Madrid pour rassurer ses Etats d'Arragon & pour réduire les Catalans. Mais il a le déplaisir de ne s'être avancé, que pour apprendre plûtôt que la France lui a enlevé la ville de Perpignan & le Comté de Roussillon.

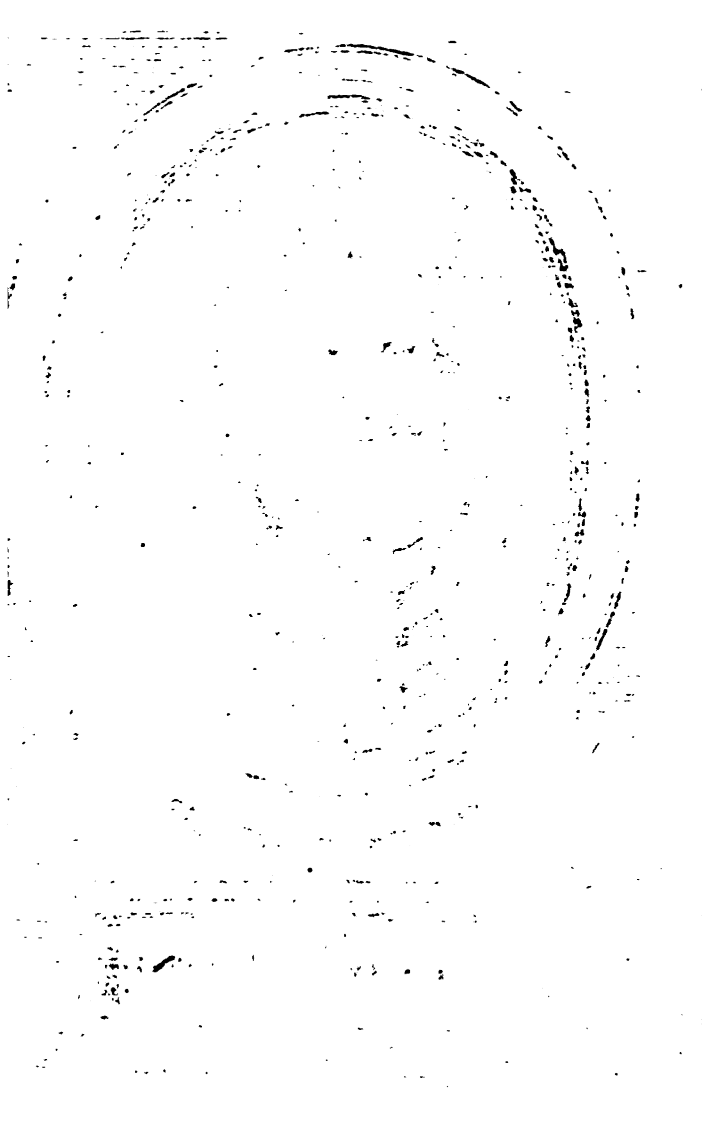
Dans ces évenemens extraordinaires on trouvera de grans exemples de vice & de vertu, la perfidie richement recompensée, les premieres dignitez obtenuës par les crimes les plus infames, quelques-unes données au mérite, de grans établissemens refusez ou méprisez par des motifs de religion & de probité. Quelques Seigneurs rachétent indignement leurs biens ou leur vie, en se faisant les esclaves d'un Cardinal ambitieux & vindicatif. D'autres menacez d'être sacrifiez à ses passions & à ses interêts, conservent une

1610. noble fierté, demeurent fidéles à leurs amis, & souffrent même la mort avec un courage héroïque.

Ce morceau de l'Histoire moderne de France que j'ai dessein d'éclaircir, est si curieux & si diversifié, qu'il tente d'abord un homme qui veut employer son temps à écrire quelque chose d'agreable & d'instructif. Cependant l'entreprise m'a souvent fait peur, & peut-être qu'elle est au dessus de mes forces. Si je louë les principaux Acteurs qui paroissent sur la scéne, je m'expose à passer pour un flateur; si j'en parle trop librement, on m'accusera de malignité. Les éloges dégoûtent le Lecteur & l'irritent. Il aime mieux qu'on lui découvre les vices & les passions secretes des hommes. Cet air de liberté lui plaît & le divertit. Mais en flatant un peu trop le penchant naturel que nous avons à entendre blâmer les autres, ne dira-t-on pas aussi que je fais une satire & non pas une Histoire?

Je tâcherai d'éviter les deux extremitez, autant qu'il me sera possible. Il n'y a rien qui m'engage à louër, ou à blâmer injustement des gens presque tous morts avant que je fusse au monde. Quelle raison particuliere aurois-je de les aimer, ou de les haïr? La diversité des sentimens sur la Religion & sur le Gouvernement, ne m'empêchera point de rendre justice au mérite, ni de louër ce qui sera véritablement loüable. Je suis, graces à Dieu, en un païs, où l'on jouït de ce bon-

heur




HENRY. IV. LE. GRAND

heur si rare dans le monde. Chacun y peut 1610. dire sans contrainte ce qu'il pense raisonnablement. Si je ne puis pas être utile à ma patrie, j'ai du moins la liberté de déplorer ses malheurs.

Etat de l'Europe & de la France à la fin du régne d'Henri IV.

Avant que d'entrer en matiere, je dois dire quelque chose d'Henri IV. & de la fin de sa vie. Il est bon de connoître la situation des affaires de l'Europe & de la France, quand celle-ci perdit un des plus grans Rois qu'elle eut jamais. Il emploia les premieres années de son régne à réduire par la force des armes, ou à gagner par la négociation, les villes & les grans Seigneurs qui sous prétexte de la Religion, avoient formé une puissante Ligue contre lui, & à faire la guerre à Philippe II. Roi d'Espagne. Ce Monarque ambitieux avoit soutenu la ligue par de puissans secours d'hommes & d'argent, dans le dessein de mettre sur le trône de France un Prince de sa Maison, ou de démembrer du moins une Monarchie, dont la puissance étoit un obstacle invincible aux vastes projets qu'il méditoit. Mais se trouvant à la fin accablé de maladies, & voiant ses Etats entiérement épuisez par les sommes immenses qu'il avoit dépensées, & par le grand nombre de soldats & de vaisseaux qu'il perdit dans ses guerres contre les Provinces-Unies des Païs-Bas, contre l'Angleterre, & contre la France, Philippe, dis-je, après tant d'hommes & de trésors inutilement consumez, fut bien aise de faire la paix avec

1610. Henri à des conditions que le mauvais état de la France autant épuisée que l'Espagne, ne permettoit pas à Henri d'esperer.

Elizabeth Reine d'Angleterre & les Etats des Provinces-Unies, se plaignirent vivement de ce que le Roi abandonnoit ses bons & fideles alliez, en se pressant de conclure son traité avec Philippe. *C'est perdre*, disoit-on encore, *l'occasion favorable de profiter de la décadence prochaine & presqu'inévitable de l'Espagnol.* Henri s'excusa le mieux qu'il put, sur l'impuissance où étoit son Roiaume de soutenir plus long-temps la guerre étrangere, après avoir essuié les rigueurs d'une guerre civile qui duroit depuis plusieurs années, & qui n'étoit pas encore bien éteinte. La raison étoit spécieuse. Mais le Roi n'avoit-il pas aussi quelque impatience de se donner tranquillement au plaisir, & de jouïr à son aise de la belle succession qu'il avoit recueillie après tant de perils & de travaux?

Il faut avouër qu'Henri avoit sujet de se défier de ses forces pour l'avenir. Le Duc de Mercœur cantonné en Bretagne n'auroit pas fait sa paix, s'il n'eût cru celle d'Espagne entiérement resoluë. D'ailleurs les Protestans de France qui avoient servi un Roi élevé parmi eux, avec tant de courage & de perseverance, prenoient de l'ombrage & de la jalousie. Son changement de religion, & les faveurs dont il achetoit la reconciliation des Seigneurs autrefois liguez contre lui,

avoient

avoient commencé de les allarmer, & ses nouveaux engagemens avec la Cour de Rome, leur cruelle & implacable ennemie, auroit achevé de les refroidir. Henri rassura prudemment ses meilleurs sujets par l'Edit de Nantes qui fut concerté avec beaucoup d'application & de maturité. Heureux! si les successeurs de ce bon Prince les eussent laissé jouir de ce qu'il leur avoit justement accordé.

Dès que la paix fut établie au dedans & au dehors, Henri voulut gagner le cœur de tous ses sujets, en publiant qu'il alloit travailler incessamment à les faire vivre dans le repos & dans l'abondance. On établit des manufactures; on ôta certains impôts. Peut-être que les grandes dettes qu'il avoit contractées, & l'engagement de la plus grande partie de son domaine ne lui permirent pas d'en ôter d'autres fort onéreux, & lui firent écouter ceux qui lui donnoient des avis pour attirer beaucoup d'argent dans ses coffres. Mais il eut du moins l'adresse de prevenir & d'étouffer même les murmures en faisant croire aux François accoutumez depuis assez long-temps à la patience, que sa plus grande passion étoit celle de les rendre heureux. Le Roi se flatoit encore d'arrêter l'humeur inquiéte de quelques Seigneurs, & peut-être de les ruiner insensiblement, en les engageant par son exemple à faire d'excessives dépenses, en bâtimens, au jeu, & en d'autres plaisirs plus criminels. Il

1610. y trouvoit doublement son compte. C'étoit là son penchant naturel, quoi qu'il fût assez ménager. Et ceux qui auroient pû causer des brouilleries dans l'Etat, épuisez d'argent & de crédit, n'auroient plus eu d'autre ressource que celle des bienfaits du Prince.

La chose ne reüssit pas tout-à-fait comme il l'avoit projetté. Si le Connétable de Montmorenci, les Ducs de Montpensier & d'Epernon, les Maréchaux de Bouillon & de Biron, ne prirent pas les armes pour faire éclater leur ressentiment; les uns de ce qu'ils n'étoient pas assez bien recompensez à leur gré, & les autres de ce qu'ils avoient moins de part aux conseils secrets du Roi que certains Ministres confidens, ces Seigneurs lui donnérent du moins de fort grandes inquiétudes. La juste punition de Biron le plus imprudent, le plus fougueux de tous les mécontens, & les soumissions du Maréchal de Bouillon, firent avorter une conspiration que Charles Emmanuel Duc de Savoie avoit tramée dans son voyage à Paris, & que Philippe III. nouveau Roi d'Espagne promettoit d'appuier. Celle de la Marquise de Verneuil maîtresse du Roi qui lui avoit donné follement une promesse de mariage, avant qu'il eût épousé Marie de Médicis, auroit pû avoir des suites fâcheuses. Mais elle fut dissipée par la condamnation d'Entragues pere de la Marquise, & par la prison du Comte d'Auvergne son

frere

frere utérin & fils naturel de Charles 1610.
IX.

Le Roi se plaignoit de ce que la Cour d'Espagne promettoit du secours à tous les esprits factieux de l'Etat. Il éclata sur tout après qu'on eût découvert l'intrigue de l'Ambassadeur d'Espagne avec un Gentilhomme de Provence, qui avoit entrepris de livrer la ville de Marseille à Philippe III. Deux Puissances rivales ont toûjours dequoi récriminer quand l'une croit convaincre l'autre de quelque infraction secrete aux traitez. L'Ambassadeur reprocha sans façon au Roi les secours donnez aux Provinces-Unies depuis la paix de Vervins, & les efforts faits pour soulever les Morisques en Espagne. En certaines rencontres Henri n'étoit pas beaucoup plus droit, ni plus sincére que Philippe. Les Princes se piquent rarement d'une si belle vertu. Depuis que le Roi de France eut rétabli ses affaires & amassé quelques millions par les soins du Duc de Sulli Surintendant de ses finances, il pensa tout de bon à humilier l'orgueil de la Maison d'Autriche. C'étoit le langage de ce temps-là. On se ligue maintenant pour s'opposer aux desseins ambitieux de la France.

En attendant un prétexte spécieux de faire la guerre à l'Espagne, Henri renouvelle ses anciennes alliances au dehors, & il negocie avec plusieurs Souverains pour les mettre dans ses interêts. Par le traité de mariage entre l'Infante Isa-

1610. belle avec l'Archiduc Albert, Philippe II. avoit donné à sa bonne fille sous certaines conditions, la souveraineté des Provinces dont l'Espagne se trouvoit alors en possession dans les Païs-bas. Catherine sœur d'Isabelle n'avoit apporté à Charles Emmanuel Duc de Savoie son époux qu'une somme d'argent assez modique. Un partage si inégal ne contentoit point l'ambition d'un Prince, qui se donna toûjours beaucoup de mouvement, afin de s'agrandir, & qui ne put jamais en venir à bout. Charles s'imaginoit qu'on auroit bien dû lui ceder le Duché de Milan. Henri tâche de profiter du mécontentement du Duc. On lui propose de l'aider à la conquête d'un païs qui étoit si fort à sa bienséance, & de donner à son fils en mariage la fille aînée du Roi. A ces conditions Charles fait volontiers une ligue offensive & défensive avec la France.

Quelques gens prétendent que toutes les Puissances de l'Europe y étoient entrées, ou du moins qu'elles devoient y entrer dans le dessein de réduire la Maison d'Autriche à l'Espagne, & à ses païs heréditaires en Allemagne. Mais le projet qu'on attribue à Henri sur ce chapitre, est étrangement chimérique. S'il est vrai que ce Roi l'ait jamais conçû, & qu'il ne se soit point proposé d'autre fin dans une si vaste entreprise, que la gloire d'avoir mis les affaires de la Chrétienté dans un juste équilibre, Henri étoit sans men-

mentir le plus grand gascon de son Roiaume. N'est-il point plus probable, que voiant la conjoncture du temps assez favorable pour se venger du mal que l'Espagne lui avoit fait, il prit la résolution d'en profiter? 1610.

Tout le monde s'appercevoit déja de la décadence de cette Monarchie. Philippe III. Prince d'un esprit beaucoup inférieur à celui de son pere, l'avoit trouvée dans un si mauvais état, que ne pouvant plus fournir à l'Archiduc Albert de quoi soutenir la guerre contre les Provinces-Unies, il fut contraint de consentir à une tréve honteuse avec les Etats Generaux, qu'il reconnut enfin pour des Provinces libres sur lesquelles ni lui, ni les Archiducs n'avoient rien à prétendre. Ce n'est pas que l'Espagne n'eût encore de bons Generaux d'armée, de braves Officiers, & des gens formez dans le cabinet de Philippe II. Mais le Duc de Lerme premier Ministre, n'avoit ni le génie, ni l'habileté nécessaires pour acquérir au dehors de la réputation à son maître, & pour gouverner, comme il faut, une Monarchie à qui sa propre grandeur fut toûjours à charge.

La Maison d'Autriche étoit encore plus foible en Allemagne. L'Empereur Rodolphe n'avoit pas de grans vices; mais les vertus qui donnent du relief à un Prince, lui manquoient. Renfermé dans sa ville de Prague, il s'occupoit de toute autre chose que de la politique.

1610. S'il eût trouvé de bons Ministres, il ne les auroit pas empêchez de bien faire. Mais il apporta si peu de soin à les choisir & à veiller sur eux, qu'il ne savoit pas même s'il étoit bien, ou mal servi. Rodolphe ne vivoit pas en fort bonne intelligence avec ses freres. L'Archiduc Matthias le contraignit à lui ceder le Roiaume de Hongrie, & à lui assurer la succession à la Couronne de Bohéme. Incapables l'un & l'autre de maintenir en paix des sujets de religion différente, ils furent obligez de recevoir les conditions que le parti le plus fort leur imposoit.

L'Angleterre est tellement située, qu'elle doit craindre également que l'Espagne & la France ne deviennent trop puissantes. Jacques I. avoit succedé à la Reine Elisabeth, Princesse dont les Anglois chérissent encore la mémoire à cause de son grand courage, de sa rare prudence, & de l'amour sincere qu'elle eut toûjours pour son peuple. Les deux Couronnes témoignerent à l'envi beaucoup d'empressement pour s'allier avec le nouveau Roi. On croyoit que devenu plus puissant que ses predecesseurs, par la reünion de l'Ecosse avec l'Angleterre, il seroit encore plus capable de tenir la balance égale, ou de la faire pancher de quel côté il voudroit. Mais Jacques toûjours incertain & timide, gouverné par sa femme, ou par ses favoris, fit bien-tôt voir au monde, qu'il étoit plus propre à manier la plume que l'épée, à écri-

à écrire sur une question de Droit & de Theologie, qu'à regner avec éclat & à se rendre formidable à ses voisins. Il fit un traité d'alliance avec Henri. Les deux Rois s'engageoient à secourir les Provinces-Unies, & à se défendre réciproquement en cas que l'un ou l'autre fût attaqué par l'Espagnol. La Cour de Madrid irritée de ce que le Roi de la Grande Bretagne prenoit des liaisons contraires à ses interêts, put bien favoriser sous main les mécontens; & les Papistes d'Angleterre formérent peu de temps après l'horrible attentat qu'on appelle la *Conjuration des poudres*. Depuis ce temps-là Jacques eut toûjours peur des Espagnols. Et ils profitérent si adroitement de la disposition de son esprit & de l'avarice de ses favoris & de ses Ministres, que bien loin de s'opposer aux entreprises de la Maison d'Autriche, il souffrit patiemment qu'elle dépouillât l'Electeur Palatin qui avoit épousé une Fille d'Angleterre. 1610.

Henri IV. se prépare à la guerre.

Telle étoit la situation de l'Europe, lors qu'Henri trouva un prétexte plausible de lever des troupes & de les faire avancer jusques sur la frontiére en Champagne. Jean Guillaume Duc de Cléves, de Berg, & de Juliers mort sans enfans, laissoit une succession fort litigieuse. Ses quatre sœurs, ou leurs enfans, avoient chacun des prétensions differentes. Quelques constitutions Imperiales contraires les unes aux autres rendoient l'affaire encore

1610. plus embrouillée. Celles-ci vouloient que les païs contestez fussent des fiefs masculins, & celles-là supposoient les filles capables d'y succéder. Entre tous les Princes prétendans, le droit de Jean Sigismond Electeur de Brandebourg, & celui de Philippe Louïs Palatin de Neubourg, étoit le plus plausible. Le premier avoit épousé la fille de la sœur aînée du dernier Duc, & l'autre étoit mari de la seconde sœur, qui soutenoit que la succession lui étoit dévolue au préjudice des enfans de son aînée morte avant le Duc Jean Guillaume. Ces deux Princes se mirent chacun en possession d'une partie des Etats qu'ils prétendoient leur appartenir entiérement. Mais il étoit à craindre qu'un tiers plus puissant qu'eux, ne se rendit maître des meilleures places, pendant qu'ils se feroient la guerre pour se chasser l'un l'autre. Le Landgrave de Hesse leur ami commun les fit donc consentir à un traité provisionnel. Ils y promettoient de terminer leur different à l'amiable & par arbitres, & de joindre leurs forces contre tous ceux qui entreprendroient d'usurper les païs de Cléves & de Juliers. En attendant, ils devoient les gouverner en commun & par indivis: le tout sans préjudice du droit de l'Empereur, & de celui des autres Princes prétendans. Les Etats du païs assemblez à Dusseldorp reçûrent la transaction à la priére du Roi de France qui se déclaroit déja pour les deux Princes.

Ils étoient Protestans l'un & l'autre, &

& les Provinces-Unies les appuyoient 1610.
encore autant qu'elles pouvoient. Cela donnoit de l'ombrage aux Archiducs des Païs-bas, dont les Etats confinoient d'un côté à ceux de Juliers. Quelque Prince de leur Maison en Allemagne eût été bien aise aussi, de profiter de la succession litigieuse. Le prétexte de la Religion ne leur a jamais manqué au besoin; & il venoit là le mieux du monde. On gagne donc le Gouverneur de la ville de Juliers, & Leopold d'Autriche Evêque de Strasbourg & de Passau, passe secretement dans la place. Il apportoit avec lui une commission de l'Empereur qui prétendoit être le Juge naturel & souverain d'un different mû sur des fiefs de l'Empire; & il donnoit cependant à son cousin Leopold l'administration des Etats contestez.

Le sequestre parut tendre à une usurpation. En ajoûtant les Duchez de Cléves & de Juliers à ses autres païs heréditaires, la Maison d'Autriche pouvoit opprimer beaucoup plus facilement la liberté Germanique. Les Païs-bas contigus donnoient moien au Roi d'Espagne de faire passer ses meilleures troupes au secours de ses parens. L'entreprise devoit donc allarmer également tous les Princes d'Allemagne. Mais la jalousie que causoit la diversité de Religion, fit craindre au Duc de Baviére, aux Electeurs de Maience & de Tréves & à quelques autres que le Parti Protestant ne devînt trop puissant, si les

1610. les Etats litigieux venoient à écheoir à un Souverain de la même Religion. Voilà donc les Catholiques assemblez à Wirtsbourg qui forment une ligue dont le Duc de Baviére se fait le Chef, & qui députent à Rome & à Madrid pour demander du secours au Pape Paul V. & à Philippe Roi d'Espagne.

D'un autre côté les Protestans viennent en grand nombre à Hall en Suabe. L'Electeur & les Princes de Saxe ne s'y trouverent pas. Ceux de la branche de Weymar & de Koburg avoient leurs prétensions particuliéres sur les Duchez de Cléves & de Juliers, & ils espéroient que la Maison d'Autriche aimeroit mieux appuier leur droit, que celui des autres Protestans plus jaloux de son agrandissement. L'Electeur de Saxe se contenta d'envoier à Hall conjointement avec le Roi de Dannemark pour exhorter les prétendans à remettre leurs interêts entre les mains de l'Empereur. Les resolutions prises dans l'assemblée furent fort secretes. Le Prince d'Anhalt que ceux de Brandebourg & de Neubourg avoient prié d'aller negocier à la Cour de France, revint à Hall accompagné de Boissise Ambassadeur du Roi. Celui-ci déclara hautement que son maître les assisteroit de toutes ses forces, & qu'il marcheroit lui-même à la tête d'une puissante armée pour s'opposer aux desseins de la Maison d'Autriche. Les Provinces-Unies promettoient pareillement de joindre leurs

trou-

troupes à celles d'Henri. Le voisinage des 1610.
païs contestez ne leur permettoit pas de souffrir qu'ils tombassent entre les mains d'un parent, ou d'un bon ami de l'Espagnol.

Le chagrin mortel que le Roi de France avoit de ce que les Archiducs des Païs-bas & le Roi d'Espagne recevoient à bras ouverts le Prince de Condé qui s'étoit retiré secretement à Bruxelles avec la Princesse son épouse, & de ce qu'ils lui promettoient toute sorte de secours contre l'injustice qu'Henri lui faisoit: cet accident, dis-je, arrivé dans le même temps que l'affaire de Cléves & de Juliers, l'animoit encore plus à la guerre que le noble desir de secourir ses alliez. Résolu de se venger avec éclat de tous les déplaisirs que Philippe II. & son Fils, lui avoient faits, & de ravoir à quelque prix que ce fût la Princesse de Condé, Henri envoioit encore des troupes du côté des Alpes. Lesdiguiéres qui d'une naissance & d'une fortune médiocre, s'étoit élevé par dégrez durant les guerres civiles en Dauphiné & en Provence, & qui avoit reçû depuis peu le bâton de Maréchal de France, devoit conduire au Duc de Savoie les troupes destinées contre l'Italie, & attaquer le Milanois conjointement avec lui. Tous ces préparatifs furent couverts premierement du prétexte ordinaire du bien public, du repos de l'Europe, de la justice à maintenir des alliez dans la possession d'un bien qui leur appartenoit legitimement. Mais une passion

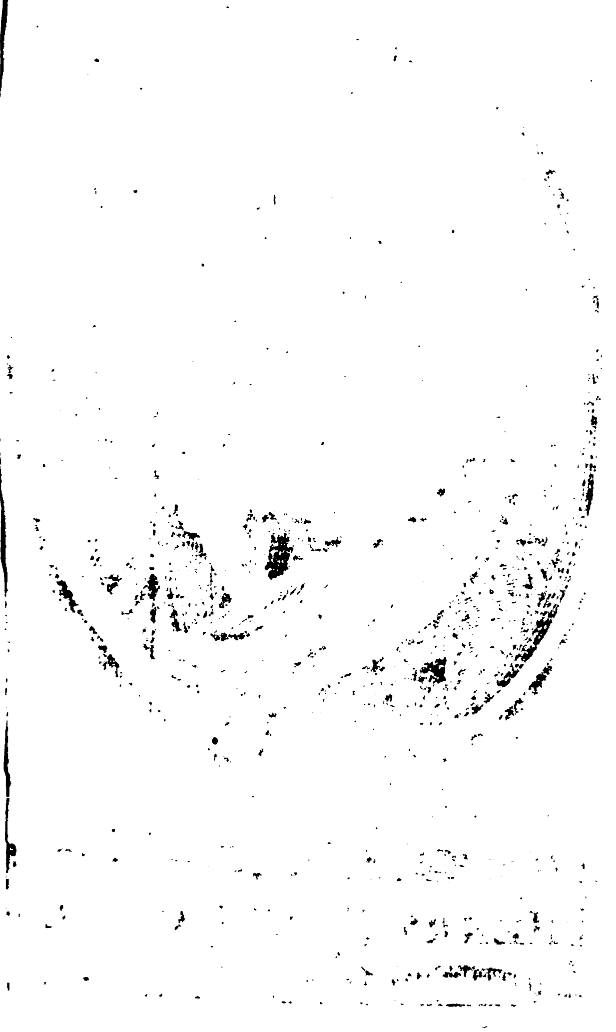
basse

1610. basse & criminelle les fit augmenter encore & hâter avec une extrême diligence. Henri, disoit-on, craignoit avec raison, que ses anciens ennemis abusant de la facilité & du dépit du premier Prince du sang, n'excitassent son ambition en lui mettant dans l'esprit de contester la validité du mariage que le Roi avoit contracté avec Marie de Medicis, après un divorce qu'on avoit fondé sur des raisons assez frivoles, & l'état des enfans qu'il avoit eus de cette seconde femme. Mais, à dire le vrai, l'absence de son *Bel-Ange*, c'est ainsi qu'il appelloit la Princesse de Condé, lui tenoit au cœur plus que toute autre chose.

Memoires de Bassompierre.

Dès qu'Henriette Charlotte de Montmorenci parut dans le monde, le bon Roi en devint amoureux à la folie. Le Connétable son pere la vouloit marier avec Bassompierre Gentilhomme Lorrain qui étoit entré fort agréablement à la Cour de France, & qu'on voioit déja fort avant dans les bonnes graces du Roi. Mais Henri rompit l'affaire fort avancée, Bassompierre lui paroissoit trop propre à se faire aimer de sa femme. Le Prince de Condé devoit être un mari moins incommode à un amant. En lui donnant de quoi se bien divertir à la chasse, on se flatoit de trouver le temps & le moien de tromper un époux moins clairvoiant & moins jaloux que l'autre ne l'auroit été. En un mot Henri qui n'avoit jamais pû se contenter de sa fem-

me,




HENRY P. DE CONDÉ

mie, vouloit que celle de ſon plus proche 1610. parent fût, dit-il naïvement à Baſſompierre, *la conſolation & l'entretien de ſa vieilleſſe dans laquelle il alloit deſormais entrer.*

Le Prince s'apperçut bien-tôt après ſon mariage que le Roi aimoit éperdument celle qu'il lui avoit fait épouſer. La paſſion d'Henri éclatoit tous les jours de plus en plus. Il ne pouvoit pas même obſerver les régles de la bienſeance. Le nouvel époux ne garde pas plus de ménagemens de ſon côté, il ſe plaint, il s'emporte, il perd le reſpect. Pour le rendre plus complaiſant, plus traitable, on lui retranche ſes penſions. Quelque inſtance qu'il faſſe pour toucher l'argent qui lui avoit été promis en mariage, on le lui refuſe abſolument. Ces duretez ne firent qu'irriter davantage un jeune homme que les mécontens & les ennemis ſecrets du Roi picquoient inceſſamment d'honneur, & dont ils augmentoient la jalouſie, en lui repreſentant que le Roi n'étoit plus maître de ſa paſſion, & qu'il pourroit bien ſe porter à quelque violence. De maniere que le Prince de Condé ſe determine enfin à prendre ſa femme avec lui, & à ſe retirer dans les Païs-bas.

Fuite du Prince de Condé.

La nouvelle de cette évaſion fut un coup de foudre au vieillard amoureux. Il appelle incontinent ſes Miniſtres les plus confidens pour concerter avec eux les meſures qu'il devoit prendre dans une conjoncture ſi délicate. Le Chancelier de Sille-

1610. Silleri dit avec beaucoup de gravité qu'il falloit faire *de bonnes & fortes déclarations* contre le Prince de Condé & contre tous ceux qui se joindroient à lui. Mais les procedures du Parlement étoient-elles un remede assez prompt, assez efficace pour le desespoir d'un amant qui se croyoit le plus malheureux homme du monde, dès qu'il étoit éloigné de l'objet de son amour? Villeroi Secretaire d'Etat fut d'avis que le Roi écrivît à ses Ambassadeurs dans les Cours étrangeres, & qu'il leur ordonnât de presser les Princes de ne point recevoir chez eux Condé, qui s'étoit retiré sans la permission du Roi, & de le renvoier incessamment en France. Le conseil de Villeroi ne fut pas écouté. Il auroit fallu entrer en negociation avec le Prince dans les Etats duquel Condé se réfugioit. Cette longueur n'accommodoit pas non plus l'inquiétude & l'impatience d'Henri.

Quand on demanda au Duc de Sulli quel étoit son sentiment, *Je prévoyois cet accident*, dit-il au Roi. *Si Vôtre Majesté avoit suivi l'avis que je lui donnai il y a quelques jours, de mettre Mr. le Prince à la Bastille, je l'y aurois bien gardé. Cela est vrai*, répondit le Roi; *mais que faut-il faire maintenant? Rien*, repliqua Sulli, après avoir rêvé quelque temps auprès d'une fenêtre. *Un sujet fugitif, tout le monde l'abandonne bien-tôt, quand le Souverain paroît ne se mettre pas en peine de le perdre. Si vous témoignez le moindre empressement*

pour

pour avoir Mr. le Prince, vos ennemis pren- 1610.
dront plaisir à vous chagriner, en le rece-
vant bien, & en lui donnant du secours.
C'étoit-là sans doute le meilleur parti: mais Henri étoit trop amoureux pour le prendre.

Le conseil du President Jeannin lui plut davantage. Il proposoit de faire suivre le Prince en diligence par un Capitaine des gardes avec ordre de le ramener, en cas qu'on pût l'atteindre; sinon, d'envoier promptement à Bruxelles, où le Prince ne manqueroit pas de se réfugier, de le demander aux Archiducs, & de les menacer de la guerre, s'ils refusoient de le rendre. *Albert & Isabelle,* ajoûtoit Jeannin, *n'ont aucune liaison avec Mr. le Prince; & le Roi d'Espagne n'aura pas eu le temps de leur écrire de le garder chez eux. Quelle apparence y a-t-il que des gens foibles & timides veuillent s'attirer pour si peu de chose, toutes les forces de Vôtre Majesté sur les bras?*

Jeannin auroit bien deviné, sans le fameux Ambroise Spinola qui se trouva pour lors auprès des Archiducs. Intimidez par les menaces d'un Roi guerrier, & qui faisoit de grans préparatifs, Albert & Isabelle auroient eu de la complaisance pour Henri. Mais Spinola leur representa vivement, qu'ils ne pouvoient honnètement refuser une retraite & leur protection à un Prince persecuté, qui ne demandoit qu'à mettre son honneur & sa personne à couvert des insultes qu'il

1610. qu'il n'appréhendoit pas sans raison: que du moins Leurs Altesses ne devoient donner aucune réponse positive, sans avoir premierement consulté le Roi Catholique sur une affaire de cette importance. On répondit donc de concert avec la Cour de Madrid à ceux qui vinrent de la part d'Henri, que l'honneur & les droits inviolables de l'hospitalité ne permettoient pas aux Archiducs de remettre le Prince malgré lui entre les mains du Roi. Mais que Leurs Altesses prendroient garde qu'il ne fît rien chez eux contre le respect & l'obéïssance qu'il devoit à son Souverain.

Un refus si honnête ne fit qu'enflammer davantage la colere du Roi, & le rendre plus opiniâtre à demander le Prince & la Princesse de Condé. Il envoioit tous les jours des ordres pour faire de nouvelles instances aux Archiducs. Pendant qu'il armoit puissamment dans son Roiaume, les François qui étoient à Bruxelles prirent des mesures pour enlever la Princesse qui donnoit à penser qu'elle n'en seroit pas trop fâchée. Le peuple courut aux armes pour s'opposer à la violence. Condé résolut ensuite de se retirer à Milan, & l'Infante prit la Princesse dans son propre palais. Les Archiducs avoient promis de ne la rendre point sans le consentement du Prince.

Le Connétable de Montmorenci sollicité par le Roi, leur démandoit encore sa

sa fille ; & les plus proches parens de la Princesse écrivirent à la Cour de Bruxelles, aussi bien que lui. On allegua même que toute la famille vouloit faire casser le mariage. Le Roi eut recours au Pape : il le pressa d'interposer son autorité, afin que la Princesse mise en liberté, en pût demander la dissolution. Elle n'aimoit pas son mari, & la bigoterie de l'Infante qui la veilloit de fort près, étoit si contraire à l'humeur d'une jeune personne accoutumée aux plaisirs de la Cour de France, qu'elle ne paroissoit pas fort éloignée du divorce que ses parens lui proposoient du moins en apparence. Mais toutes ces subtilitez ne servirent de rien. Inflexibles sur la parole donnée au Prince, les Archiducs répondirent toûjours aux instances & aux menaces qu'on leur faisoit, qu'ils ne rendroient la Princesse que du consentement de son époux qui la leur avoit confiée. Voilà des sentimens bien genereux. L'envie d'exciter quelque brouillerie en France pour traverser les vastes projets d'Henri, ne les inspiroit-elle pas du moins autant que l'amour de la droiture & de la justice ? 1610.

Henri IV. se dispose à marcher à la tête de son armée.

Les grans préparatifs qui se faisoient en France & ailleurs, tenoient tout le monde en suspens. On ne doutoit point que le Roi n'eût un plus grand dessein, que celui de chasser l'Archiduc Leopold des Etats de Cléves & de Juliers. Cependant la Maison d'Autriche paroissoit assez

tran-

1610. tranquille. On ne s'appercevoit pas qu'elle pensât à se défendre contre un armement qui la menaçoit ouvertement: soit qu'elle attendît le coup qui changea bien-tôt la face des affaires; soit que le Roi d'Espagne indolent & paresseux, se laissât persuader par un Ministre malhabile, que l'ardeur d'Henri se ralentiroit, dès que les François auroient jetté leur premier feu sur les païs de Cléves & de Juliers, & sur quelques places d'Italie. Le Roi avoit trente mille hommes d'infanterie & six mille chevaux en Champagne, soixante piéces d'artillerie, de l'argent & des munitions en abondance. Douze mille hommes de pied & deux mille chevaux attendoient en Dauphiné les ordres du Maréchal de Lesdiguiéres pour aller joindre l'armée du Duc de Savoie. Les Venitiens promettoient de se déclarer à condition qu'ils auroient la partie du Milanois qui est le plus à leur bienseance.

Henri brûloit d'impatience de marcher à la tête de sa belle armée. Tantôt il essaioit les armes qu'il devoit porter en un jour de bataille; tantôt il se faisoit un plaisir de voir le brave Prince Maurice d'Orange lui amener les meilleures troupes des Provinces-Unies. Picqué des avantages qu'Alexandre Duc de Parme avoit eus sur lui, aux siéges de Paris & de Rouën, il espéroit d'avoir sa revanche contre le Marquis Spinola, dont la réputation commençoit d'égaler celle de

l'autre

l'autre. C'étoit le ſeul General que la Maiſon d'Autriche pût oppoſer au Roi. 1610.

Les meſures étoient priſes pour le gouvernement de l'Etat pendant ſon abſence. La Reine devoit être Régente, & le Duc d'Epernon Chef de ſon Conſeil. Il eſt ſurprenant qu'Henri voulût confier ſa femme & ſes enfans à un Seigneur qu'il n'avoit jamais aimé, & dont la fidelité lui fut ſouvent ſuſpecte. Mais après tout, il ne pouvoit gueres faire un meilleur choix. De trois Princes du ſang, le premier étoit chez les ennemis, Conti paſſoit pour un imbécille, & le Comte de Soiſſons faiſoit le mécontent. Se fier à quelqu'un de la Maiſon de Guiſe, les vieilles inimitiez & l'étroite liaiſon qu'elle avoit toûjoursa vec l'Eſpagnol, ne le permettoient pas. Epernon avoit de l'eſprit, du courage, de l'honneur, & même de la vanité. Une ſi grande diſtinction l'engageoit à s'efforcer de répondre à la bonne opinion que le Roi témoignoit avoir de ſa prudence & de ſa fidelité.

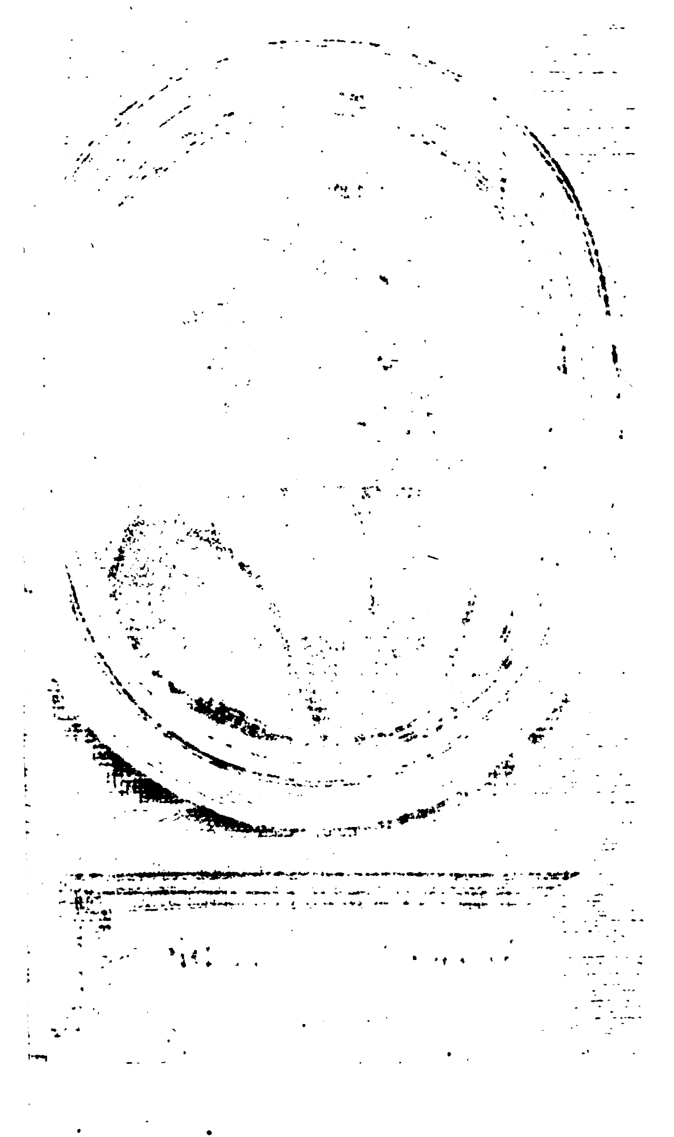
Henri IV. eſt aſſaſſiné le 14. Mai 1610.

Henri s'étoit rendu aux importunitez de la Reine qui ſouhaitoit ardemment d'être couronnée dans les formes. Il s'imaginoit que cette complaiſance feroit oublier à cette Princeſſe jalouſe les chagrins que les maîtreſſes du Roi, & ſur tout la Marquiſe de Vernueil, lui avoient ſouvent donnez. La céremonie du Sacre de la Reine ſe fit à S. Denis avec beaucoup de magnificence. Tout étoit diſpoſé pour l'entrée ſolennelle que la Reine de-

1610. voit faire ensuite dans la capitale du Roiaume, lorsque la veille du jour destiné à ce spectacle, Henri allant dans son carosse à l'Arsenal, pour conferer avec le Duc de Sulli Surintendant des Finances & Grand-Maître de l'Artillerie, fut frappé de deux ou trois coups de couteau, dont l'un lui trancha l'artére du poumon. Il en tomba mort sur le Duc d'Epernon qui étoit à côté de lui, & auquel il parloit à l'oreille quand il reçut le premier coup.

François Ravaillac natif d'Angoulême commit cet exécrable parricide le quatorziéme jour de Mai de l'an 1610. Dans le trouble & la confusion que causent pareils accidens, il auroit pû se sauver en cachant son couteau. Mais persuadé qu'il avoit fait une action digne de récompense, il le tenoit encore à la main quand il fut arrêté. Un Gentilhomme ordinaire du Roi & quelques valets de pied vouloient le percer de mille coups sur le champ. Mais le Duc d'Epernon se souvenant de la faute qu'on avoit faite en tuant de la sorte le Moine meurtrier d'Henri III, défendit sur peine de la vie de toucher à celui-ci. On s'assura donc de sa personne, & il fut conduit à l'hôtel de Retz. Par une négligence qui parut suspecte & affectée, au lieu de jetter promptement ce misérable dans un cachot, chacun eut la liberté de lui parler durant les deux jours qu'il demeura dans l'hôtel de Retz. Si les premieres personnes de l'Etat croioient avoir des affaires plus pressantes que cel-

le




MARIE. DE. MEDICIS

le de penser à la vengeance de la mort du Roi, qui empêchoit les Magistrats subalternes de faire leur devoir pour découvrir les auteurs d'un si noir attentat? 1610.

La veuve d'Henri essuia ses larmes, dès que le Chancelier & Villeroi lui eurent fait sentir que tous les momens étoient précieux, & qu'elle devoit travailler incessamment à profiter de l'absence de deux Princes du sang, & de la foiblesse de l'autre, pour se faire déclarer Régente durant la minorité de son Fils. Le nouveau Roi Louïs XIII. de ce nom, avoit tantôt neuf ans accomplis, étant né le 27. Septembre en 1601. Les Ducs de Guise & d'Epernon parurent les plus propres à exécuter le projet. L'ambition demesurée de l'un & de l'autre, leur faisoit croire également qu'en rendant ce signalé service à une Princesse étrangere & peu habile dans l'art de regner, ils se rendroient maîtres du Gouvernement. Les voilà donc tous deux qui marchent dans Paris à la tête de plusieurs gens armez pour empêcher le tumulte que la mort imprévue du Roi pouvoit causer. Guise va droit à la Maison de ville, Epernon y arrive peu de temps après, & tous deux exhortent Le Jai Prévôt des Marchands, les Echevins, & les bourgeois assemblez, à demeurer fidéles au Fils de celui dont ils regrettoient la perte, & à prendre au plûtôt toutes les précautions nécessaires pour prévenir le desordre & la confusion.

La Reine travaille à se faire déclarer Régente durant la minorité de Louïs XIII. son fils.

1610. Le Duc de Sulli ſortit de l'Arſenal dez qu'il apprit la mort de ſon bon maître. Il prenoit le chemin du Louvre pour faire comme les autres gens de qualité, qui couroient à l'envi offrir leurs ſervices & jurer fidelité au nouveau Roi & à la Reine ſa mere. Surpris de rencontrer Baſſompierre à la tête d'un aſſez grand nombre de Cavaliers, il s'aviſa de les exhorter à faire ſerment de fidelité à Louis. *Eh Monſieur !* repartit Baſſompierre d'un ton fier & dédaigneux, *nous ſommes ici pour l'éxiger des autres, nous n'avons pas beſoin que vous prêchiez ſur ce chapitre.* Je ne ſai ſi cette réponſe ne fit point ſoupçonner au Duc que ces gens alloient ſe ſaiſir de l'Arſenal & de la Baſtille, & que ſes ennemis penſoient à l'en chaſſer au plûtôt. Quoi qu'il en ſoit, Sulli retourne ſur ſes pas, s'enferme dans la Baſtille, fait enlever tout le pain qui ſe trouve aux hales & chez les boulangers, écrit au Duc de Rohan ſon beau-fils, Colonel General des Suiſſes de s'approcher de Paris avec ſix mille hommes de cette nation, qu'il commandoit en Champagne; en un mot il ſemble ſe préparer à ſoûtenir un ſiége, en cas qu'on entreprenne de le déposſeder malgré lui. Démarche imprudente & ſujette aux interprétations les plus ſiniſtres, ſur tout en un temps de ſoupçon & de défiance!

Mémoires de Baſſompierre.

Pendant que Sulli ſe cantonne à la Baſtille, les autres penſoient à leurs affaires, en

en travaillant pour la Reine. Le Duc d'Epernon avoit placé le Regiment des gardes Françoises sur le Pont-neuf & dans les rues qui environnent le couvent des Augustins. Le Parlement y tenoit ses seances, parce que le Palais devoit servir aux fètes qu'on avoit préparées pour le couronnement de la Reine. Dez que les Chambres s'y furent renduës par les soins du Président Séguier avec qui le Duc avoit premierement conferé, il entra brusquement dans la salle en tenant son épée hors du baudrier. *Elle est encore dans le foureau*, dit-il en la montrant d'un air gascon & menaçant: *si la Reine n'est pas déclarée Régente, avant que la Cour se sépare, il faudra bien l'en tirer; & je prevois qu'il y aura du sang repandu. Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, demandent du temps pour déliberer. Leur prudence n'est pas de saison. Ce que je vous propose peut se faire aujourd'hui sans péril; il ne se fera pas demain sans carnage.* Le Duc ajoûta quelque chose pour adoucir un debut si violent. Les Gens du Parlement se regardoient les uns les autres. Etonnez de la nouveauté qu'on leur proposoit de mettre l'administration de l'Etat entre les mains de la Reine, sans la participation des Princes du Sang & des Officiers de la Couronne, les Magistrats demeurérent assez long-temps dans un morne silence. Le Premier Président de Harlai le rompit enfin, & dit en peu de mots que la Cour savoit bon gré au Duc d'Epernon du zéle qu'il témoignoit pour le bien public

1610.
Vie du Duc d'Epernon. Livre VI.

 &

1610. & qu'elle l'exhortoit à conserver des sentimens dignes de son rang & de sa vertu.

Cette réponse courte & generale fit rentrer Epernon en lui-même. Bien loin de persuader aux gens que les soldats rangez autour du couvent, fussent, comme il venoit de le dire, une précaution prise pour laisser la liberté des suffrages, le Duc donnoit à penser qu'il prétendoit extorquer un Arrêt à quelque prix que ce fût. Il sortit donc de la salle, comme pour permettre aux Chambres d'opiner sans contrainte. *J'ai proposé*, dit-il encore en se retirant, *le meilleur parti qu'on puisse prendre. Il n'y a plus desormais de tems à perdre.* La Guêle Procureur General qui avoit ses espérances comme les autres, donna ses conclusions en faveur de la Reine, & le Parlement effrayé la déclara Régente durant le bas âge du Roi son fils.

A l'issuë de l'assemblée, les plus sages déplorérent encore plus qu'auparavant, le malheur de la patrie, qui perdoit un Roi, dont la conservation lui étoit si nécessaire. *Nous voici encore une fois*, dirent les uns, *à la discrétion d'une Italienne. Et que peut-on attendre de bon d'une Régente prodigue, impérieuse & sans experience? Il faudra dependre de la Galigaï, & de Conchini son mari, confident de la Reine, & vendus au Conseil d'Espagne. Que leur avarice & leur ambition vont causer de brouilleries à la Cour & dans le Royaume! Si le Roi*, ajoûtoient les autres, *avoit suivi l'a-*

vis

vis qu'on lui donnoit, de chasser cette canaille qui a toûjours irrité la jalousie & les chagrins de la Reine, peut-être que nous ne pleurerions pas aujourd'hui la mort d'un si bon Prince. On sait assez que Conchini & sa femme ont menacé la personne du Roi, s'il entreprenoit de les punir de leur malice. Des gens de cette trempe ne sont-ils pas capables de suborner un assassin? 1610.

Le jour suivant tout se trouva fort tranquille à Paris. Guise ménagea si bien l'esprit du Duc de Sulli, qu'il l'amena au Louvre pour rendre ses devoirs au Roi & à la Reine. Villeroi les avoit disposez à le recevoir agréablement. Celui-ci insinuoit sans cesse à la nouvelle Régente, que les anciens Ministres de son Epoux, aiant une connoissance plus certaine des affaires du dedans & du dehors, il n'étoit pas à propos de faire aucun changement dans le Conseil. Le Secretaire d'Etat craignoit que la disgrace du Surintendant ne fût d'une dangereuse consequence pour les autres. C'étoit un exemple dont on auroit pû se servir contre Villeroi même. Sulli fit un discours fort étudié à la Reine. Persuadé qu'elle avoit toûjours été contraire à la guerre contre l'Espagne, & qu'elle avoit dessein de s'unir étroitement avec ceux que son Epoux vouloit abaisser, le Duc assura Sa Majesté qu'il avoit tâché de détourner le feu Roi de ses grans desseins. Le Duc de Vendôme se trouvant là fort à propos, Sulli le prit à témoin de ce qu'il

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1610. avoit dit là-dessus au pere en présence de son fils. Lâche courtisan qui sacrifioit déja la reputation de son bienfaicteur à sa fortune chancelante!

Les Provinces suivirent l'exemple de la capitale. Catholiques & Protestans, tous se soumirent également à la régence de Marie. Les armées ne furent pas moins calmes. A la sollicitation de son beau-pere, le Duc de Rohan avoit fait avancer les Suisses d'une journée vers Paris; mais Sulli content de la bonne reception de la Reine, l'aiant contremandé promptement, il retourna sur ses pas. Gonzague Duc de Nevers qui commandoit l'armée en Champagne, fit prêter serment à tous les Officiers, & le Maréchal de Lesdiguiéres tint celle du Dauphiné dans le devoir. Les nouvelles qu'on recevoit de tous côtez que le jeune Roi étoit monté au Parlement dez le lendemain de la mort d'Henri, & que la régence de sa veuve y avoit été solemnellement confirmée, ne servirent pas peu à établir la tranquillité dans les Provinces les plus éloignées.

Louïs XIII. tient son Lit de Justice pour la premiere fois.

Le Connétable, les Pairs du Roiaume, les Officiers de la Couronne s'étoient rendus au Parlement. Le Roi y vint suivi de la Reine sa mere, du Prince de Conti, & du Comte d'Enghien fils de Soissons qui s'étoit retiré dans une de ses terres, mécontent de ce qu'on avoit refusé à son épouse je ne sai qu'elle marque de distinction au couronnement de la Rei-

Reine. Après que chacun eut pris sa place, Marie commença un petit discours qu'elle avoit medité. Mais à peine eut-elle dit trois ou quatre mots, que l'abondance de ses larmes l'empècha de continuer. Si la douleur ou la joie les faisoit verser, ce fut une équivoque, chacun l'interpretoit à son gré. Reprenant la parole après quelques soupirs affectez, ou sinceres, *Je vous ai amené le Roi mon fils*, dit la Reine, *pour vous prier tous d'en avoir soin, comme vous y êtes obligez. Je vous en conjure par la memoire de son pere, par l'amour que vous devez avoir pour vous-mêmes, par le zéle que vous témoignez pour le bien de vôtre patrie. Je lui aprendrai à suivre vos avis dans la conduite de l'Etat. C'est à vous de lui en donner toûjours de bons & de salutaires.* La Reine descendit dans le parquet, feignant de vouloir se retirer pour laisser la liberté d'opiner encore sur la Régence. Les Princes, les Seigneurs, & les Magistrats convaincus qu'il y avoit là plus de céremonie que de réalité, la priérent de reprendre sa place. Habile déja dans l'art de dissimuler, Marie se fit presser assez long-temps. Les instances qu'elle demandoit, parurent faire violence à sa modestie & à sa douleur.

1610. Mercure François. 1610.

Le jeune Louis ne récita pas mal le discours qu'on lui avoit preparé. On n'avoit pas manqué d'y inserer que le nouveau Roi vouloit suivre *les bons conseils* de son Parlement. C'est un langage que l'an-

 cien-

1610. cienne coutume fait tenir au commencement d'une minorité, on ne s'en souvient plus dez que l'autorité est une fois bien établie. Anne d'Autriche & son Fils ont dit la même chose. Cependant nous avons vû de nos propres yeux sous le regne present, & nous le verrons encore dans celui dont je fais l'Histoire, que Louïs XIII. & son Successeur n'ont que trop écouté les indignes flateurs qui leur ont inspiré d'aneantir l'autorité d'une Compagnie dont *la conservation* de la France *dépend*, & qui fut établie *pour servir de frein à l'autorité absoluë du Roi*. On parloit ainsi du temps de Louïs XIII. Et c'est un discours séditieux sous le regne de Louïs XIV.

Seyssel Hist. de Louïs XII. & dans son Livre de la Monarchie de France, 1. Part. chap. VIII. & X.

Après que le Chancelier eut representé que le feu Roi avoit témoigné plus d'une fois son intention, que conformément à quelques exemples precedens, la Reine son épouse eût l'administration des affaires, en cas qu'il mourût avant que son fils fût majeur, après la harangue du Chancelier, dis-je, le Premier Président prit la parole: Il exhorta le jeune Prince à se rendre digne d'ètre appellé *le Pere du peuple*, comme le bon Roi Louïs XII, *sous le dais duquel il étoit assis*, & à suivre les instructions & les exemples que S. Louïs a laissez à sa posterité. Servin Avocat General fit de même, & conclut à ce que l'Arrêt donné le jour precedent pour la régence de la Reine fût confirmé par le Roi seant en son Lit de Justice, en-

envoié aux autres Parlemens, & publié 1610.
dans tout le Roiaume. Les harangues de ces deux celebres Magiſtrats ſeroient encore dignes de leur gravité & de leur réputation, s'ils y avoient donné des louanges moins exceſſives à une Princeſſe qui ne mérita jamais les plus médiocres.

Le nouvel Arrêt étant donné, le Roi ſortit au bruit des acclamations du peuple, qui admire toûjours ce qui lui frappe les ſens. Tout le monde ſouhaitoit une longue proſperité au Fils du grand Henri, en lui demandant la punition des complices de la mort de ſon pere. Heureux! ſi les vœux de ſes ſujets euſſent pû lui obtenir les qualitez de l'eſprit & du cœur, dont il avoit beſoin pour marcher ſur les traces des bons Rois qui l'ont precedé en fort petit nombre. Mais il n'avoit pas un aſſez beau naturel pour acquerir les unes, & ſa mere ne vouloit pas qu'un bon Gouverneur le formât du moins pour les autres.

Intrigues & cabales à la Cour au commencement de la régence de Marie de Médicis.

Le Comte de Soiſſons fut extrémement ſurpris de trouver tout fait en ſon abſence. Il étoit accouru à Paris accompagné de trois cens cavaliers. Pour appaiſer ſon mécontentement qui éclatoit, on lui donna le Gouvernement de Normandie. La Régente récompenſa enſuite ceux qui l'avoient bien ſervie. Les penſions des Princes de la Maiſon de Lorraine étoient modiques ſous le regne precedent. Sulli qui cherchoit l'appui des plus grans

 enne-

1610. ennemis de sa Religion, les fit monter jusqu'à cent mille livres. Le Duc de Guise obtint deux cens mille écus pour payer ses dettes, & la Reine lui promit de le favoriser dans le dessein qu'il avoit d'épouser l'héritiére de Joieuse veuve du Duc de Montpensier dont elle n'avoit qu'une fille. Epernon possedoit de si grans biens & de si belles charges, qu'il sembloit être au dessus de toutes les gratifications de la Cour. Il fut récompensé selon son humeur. On lui fit beaucoup d'honneur. On lui donna des marques d'une distinction particuliere. La Reine le logea dans le Louvre. *Je ne crois pas*, disoit-elle, *y pouvoir être en seureté sans lui.* Les Secretaires d'Etat lui communiquoient toutes les depêches. En un mot, il paroissoit sur le point de se rendre aussi puissant, aussi formidable que sous le regne du foible Henri III.

Vie du Duc d'Epernon. L. IV.

Le Comte de Soissons rechercha son amitié avec empressement. Bien des raisons l'engageoient à faire les premieres avances. Il vouloit se fortifier contre le Prince de Condé qu'on invitoit à revenir prendre son rang à la Cour. La Princesse de Montpensier étoit fille d'une niéce du Duc d'Epernon; le Comte pensoit à faire passer dans sa famille les biens de cette riche Maison, en mariant son fils à l'héritiére. La chose ne se pouvoit pas conclure sans le consentement de l'oncle. Enfin, Soissons haïssoit mortellement Sulli. Il esperoit qu'Epernon

irrité

irrité pareillement contre ce Miniſtre, 1610.
qui avoit rendu à l'un & à l'autre de fort mauvais offices auprès du feu Roi, ſe joindroit volontiers à lui pour ſe défaire de leur ennemi commun. Le Duc ne refuſa pas l'amitié d'un Prince du ſang: mais il ne s'engagea pas à le ſervir dans tous ſes projets. Le Comte ne ſe rebute point: Il propoſe à ſon nouvel ami de faire poignarder le Duc de Sulli dans le Louvre. Lâcheté indigne je ne dis pas d'un Prince, mais du dernier homme du monde! Elle fit horreur à un Seigneur qui ſe picquoit de vertu & de probité. Epernon répondit plus civilement qu'il put, que ſon emploi ne lui permettoit pas de ſouffrir une pareille violence dans la maiſon même du Roi. Le Comte trouva ce refus fort mauvais. Cependant l'envie qu'il avoit de s'élever au deſſus du Prince de Condé qui occupoit un rang que Soiſſons croioit lui appartenir véritablement, lui fit diſſimuler ſon chagrin. Epernon devoit-il après cela ſe ſoucier de l'amitié d'un homme qui lui découvroit un ſi méchant cœur? Quelque diſtingué que ſoit un Prince par ſa naiſſance & par ſon credit, il ne mérite que de la haine & du mépris, quand il eſt capable d'un crime ſi noir.

Les jalouſies éclatérent, les intrigues redoublérent quand il fut queſtion de former le Conſeil de la Régente. Les Princes du ſang prétendoient avec juſtice y avoir place par le droit de leur naiſſance.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1610. Le Connétable de Montmorenci & le Cardinal de Joieuse ne croioient pas qu'on pût les en exclure. Ceux de la Maison de Guise assurez des bonnes intentions de la Reine, pensoient à se relever. Trop foibles pour se flatter desormais d'obtenir la superiorité qu'ils avoient eue sur celle de Bourbon, les Guises ne desespererent pas de s'égaler du moins aux Princes du sang. Mais ils trouvoient chez eux-mêmes un grand obstacle à leur dessein d'entrer au Conseil. On ne pouvoit pas y appeller deux Seigneurs de la même Maison. Le Duc de Guise en étoit l'aîné. Mais l'âge & l'expérience du Duc de Maïenne son oncle devoient le faire preferer. Henri dangereusement malade quelques années auparavant, voulut former un Conseil. Il y nomma ce Seigneur qui s'étoit réconcilié avec lui de fort bonne foi, & qui donna depuis au Roi des marques d'une fidélité inviolable. C'étoit un grand préjugé en sa faveur. Le Duc de Nevers demandoit aussi d'ètre admis, & il disputoit la préseance aux Guises. Nouveaux embarras de tous côtez.

L'émulation étoit si grande entre le Maréchal de Bouillon & le Duc d'Epernon, qu'il n'étoit pas possible que l'un pût être du Conseil au préjudice de l'autre. Celui-ci étoit considerable par sa charge de Colonel General de l'Infanterie, & par de riches établissemens. La Reine n'auroit osé mécontenter un homme fier

&

& puissant qui venoit de la servir de fort 1610.
bonne grace. Bouillon avoit le cœur grand, l'esprit étendu & penetrant, des alliances étroites, & une continuelle intelligence avec les Princes étrangers. La Souveraineté de Sedan le faisoit considérer au dedans & au dehors; personne n'avoit plus de credit que lui parmi les Protestans de France. Le feu Roi le craignoit. Il arrêtoit ce naturel inquiet & ambitieux; mais il ne vouloit pas le pousser à l'extrémité. De maniere que dans une minorité, le Maréchal étoit capable de faire beaucoup de bien, s'il suivoit les lumiéres de son esprit, ou beaucoup de mal s'il s'abandonnoit trop à ses passions. Il y avoit encore d'autres Seigneurs d'une naissance à prétendre d'entrer au Conseil. Mais ils se trouvoient dans un âge, où les gens de qualité ont plus de penchant au plaisir, que d'empressement à se mêler des affaires d'Etat. Tels étoient le Duc de Vendôme, le Grand-Prieur de France, tous deux fils naturels d'Henri, le Duc de Longueville & le Comte de S. Paul cadet de la même Maison.

Le Chancelier de Silleri, le Duc de Sulli, Villeroi, & le Président Jeannin voioient toutes ces concurrences avec plaisir. Elles leur laissoient l'entiere direction des affaires sous le nom de la Reine. Ces Ministres furent les premiers à lui inspirer de ne mécontenter personne, avant que le premier Prince du sang fût de

1610. de retour, & d'admettre au Conseil tous les grans Seigneurs qui demandoient d'y avoir place. Plus on y recevoit de gens, moins les particuliers y avoient de credit & d'autorité. Cependant les Ministres prenoient chacun leur temps pour entretenir la Régente. Ils avoient soin de préparer les affaires qu'on devoit proposer pour donner en apparence quelque occupation à l'Assemblée; ces Messieurs prevoioient qu'elle degenereroit bien-tôt en cohue, que les uns s'en dégoûteroient d'eux-mêmes, & qu'on pourroit éloigner les autres sous prétexte de les renvoyer à l'exercice de leurs Charges, ou dans leurs Gouvernemens.

Procès & execution de Ravaillac.

Pendant que ces intrigues occupoient les Courtisans, le Parlement travailloit au procès de Ravaillac. Le Premier Président assisté d'un autre & de deux Conseillers l'interrogea plusieurs fois. Tout ce qu'on peut tirer des interrogatoires qui nous restent, c'est que Ravaillac étoit un visionaire, qui s'imaginant sur certaines choses qu'il avoit entendu dire, que le Roi alloit faire la guerre au Pape, & qu'il ne se mettoit pas en peine de convertir les Huguenots, prit la résolution de tuer un Prince qu'il regardoit comme un injuste tyran. Ce que Ravaillac avoit appris des sermons où les exécrables Prédicateurs de la Ligue justifioient Jacques Clément, le confirmoit dans cette pensée, que chaque particulier peut ôter la vie à un Prince ennemi du Saint Pere. *Faire la guerre contre le*

Mercure François. 1610.

le Pape, dit Ravaillac à ses Juges, *c'est la* 1610.
faire contre Dieu, d'autant que le Pape est Dieu, & que Dieu est le Pape. Cela fait pitié. Mais les Princes qui par je ne sai quelle politique se soumettent à la domination du Pape, & font dépendre leur vie de ces imaginations bouruës, ne sont-ils point encore plus dignes de pitié que leurs assassins séduits par les émissaires de la Cour de Rome? Depuis l'attentat de Jean Châtel, Henri eut toûjours peur du couteau de la Ligue. L'envie de s'en garantir ne servit pas peu à lui faire rappeler des gens qui avoient trouvé le secret de se rendre formidables aux Souverains. Il combloit encore les Jesuites de nouvelles faveurs. Mais n'eût-il pas mieux fait pour la sûreté de sa vie, & pour le bien de son Roiaume, s'il eût écouté les sages remontrances du Premier Président de Harlai?

Fort ignorant d'ailleurs, Ravaillac savoit si bien soûtenir le dogme de la Societé des Jesuites & de la Sorbonne *ligueuse*, qu'il étoit aisé de juger que certaines gens avoient pris grand soin de l'en instruire. Mais, soit qu'il voulût faire plaisir à un Religieux, qui l'appellant *son ami*, lui avoit recommandé fort expressément à l'hôtel de Retz, dit-on, de ne point accuser *des gens de bien*; soit qu'il eût conçu de lui-même un si horrible dessein, le criminel dit constamment jusqu'à la fin de sa vie, qu'aucun François, ni étranger, ne l'avoit poussé, en quelque maniere que ce fût, à tuer un Prince, qui ne lui avoit jamais

1610. mais fait de mal, & dont la mort quoi qu'impunie ne pouvoit pas lui faire du bien. Il fut condamné au supplice que les loix de France ordonnent contre de semblables parricides, & l'Arrêt fut executé le 27. Mai.

Condamnation du livre & de la doctrine de Mariana Jesuite.

Les démarches que le Parlement fit le jour même de l'execution de Ravaillac, prouvent que cette Compagnie reconnut fort bien que les écrits & les sermons de quelques Docteurs de Sorbonne engagez dans la Ligue, & corrompus par les livres que les Jesuites publioient pour renouveller la pernicieuse doctrine que la Faculté de Paris avoit censurée l'an 1413, & dont le Concile de Constance confirma la condamnation, l'Arrêt, dis-je, que le Parlement donna le jour-même du supplice de Ravaillac, fit voir que les Juges étoient persuadez que ces livres & ces prédications avoient mis le couteau dans le sein d'Henri & de son predecesseur. Le Parlement ordonne donc que la Faculté de Paris s'assembleroit au premier jour pour confirmer de nouveau son ancienne censure autorisée par le Concile de Constance contre ceux qui enseignent, *qu'un vassal, ou un sujet, peut & doit même en conscience tuer un Tyran quel qu'il soit, & l'attaquer par toutes sortes de voies; & que cette action n'est point contraire au serment de fidelité que les vassaux & les sujets font à leur Souverain.* Les Docteurs obéirent à l'ordre qu'on leur avoit signifié. Le Parlement donna le 10. Juin un autre

tre Arrêt pour condamner le livre *De Rege & Regis Institutione*, de Mariana Jesuite, à être brulé par la main du Boureau, comme contenant, dit l'Arrêt, *plusieurs blasphêmes exécrables contre le feu Roi Henri III. & contre les personnes & Etats des Rois & Princes souverains.* 1610.

Les Jesuites ont toûjours eu leurs partisans & leurs adversaires. Ceux-là voulurent les disculper : ceux-ci s'éleverent contre la Societé avec beaucoup de zéle & de vehémence. L'Abbé Dubois prêchoit à S. Eustache de Paris, il entreprit dans un de ses sermons de réfuter les dogmes de Mariana. Par une figure de Rhétorique assez vive il y adressa la parole aux bons Peres, & les exhorta fortement à prendre soin desormais, que dans les livres publiez au nom de la Compagnie, & avec l'approbation de ses Supérieurs, les Ecrivains n'y missent rien qui pût offenser la France ; *A moins que les Jesuites ne voulussent s'exposer à des dangers que toute leur prudence fortifiée de l'autorité de leurs confidens, ne pouroit éviter.* Le sermon fit impression sur l'esprit des auditeurs, ils sortirent fort indignez contre la Societé, le peuple parut extraordinairement animé. Mercure François. 1610. & 1611.

Elle se plaignit à la Reine du sermon de l'Abbé. L'affaire fut renvoiée à l'Evêque de Paris. Dubois protesta devant le Prélat qu'il ne vouloit point de mal à la Societé. *L'amour de la verité*, disoit-il, *la douleur que me cause la mort du Roi, la juste*

1610. *juste crainte que tout bon Chrétien doit avoir des funestes effets que la doctrine de Mariana peut produire encore: des sentimens si raisonnables m'ont fait parler de la sorte.* L'Evêque de Paris n'eut rien à repliquer. Il se contenta d'exhorter le Prédicateur à vivre bien *avec tous les serviteurs de Dieu, & particuliérement avec les Jesuites.* Mais il eût été plus à propos de persuader efficacement aux bons Peres de pardonner à l'Abbé l'injure qu'ils croioient avoir reçuë. Je ne sai comment Dubois eut l'imprudence d'aller à Rome l'année suivante. On ne manqua pas d'y trouver un prétexte pour l'enfermer dans une étroite prison.

La patience du P. Coton Confesseur du feu Roi, n'étoit pas à l'épreuve d'un déchainement presque general contre ses confréres. Il resolut d'écrire pour justifier la Societé sur ce qu'on lui imputoit, à l'occasion du livre de Mariana. Ses amis sages & clairvoians conseilloient à Coton de ne rien dire, de peur de se méprendre dans une matiére si délicate à manier. On fut surpris qu'un homme qui connoissoit le monde, & qui ne manquoit pas de prudence, n'eût pas suivi un si bon avis. Il publia une longue lettre adressée à la Reine, pour persuader aux gens que Mariana est un particulier desavoüé par la Compagnie, laquelle a des sentimens fort droits sur l'autorité des Souverains & sur l'obéïssance qui leur est dûë. La chose arriva comme les amis des

Je-

Jesuites l'avoient predit. On fit courir incontinent plusieurs écrits contre la lettre de Coton. Elle étoit, disoit-on, pleine d'équivoques & d'artifices grossiers. On lui insultoit sur un prétendu desaveu qui paroissoit forcé & donné à la necessité du temps. *Il vient un peu tard*, disoit-on malignement aux bons Peres; *mais il ne sera peut-être pas inutile aux enfans de celui qu'une pareille doctrine a mis au tombeau.* 1610.

Certes, les moiens de défense du P. Coton étoient foibles, & mal concertez. Ce qu'il disoit des plaintes de sa Congrégation Provinciale tenuë à Paris quelques années auparavant, & de la réponse du General Aquaviva, donnoit de l'avantage aux accusateurs de la Compagnie. Les Jesuites François aiant demandé à leur premier Supérieur d'arrèter la licence, & de supprimer les livres de quelques Auteurs qui écrivoient au préjudice de la France, voici ce que le R. Pere leur répondit. *Nous avons approuvé le jugement & le soin de vôtre Congrégation. Et nous avons été grandement attristez qu'on ne se soit apperçû de cela qu'après l'impression de tels livres. Nous avons ordonné qu'on les corrigeât, & nous aurons soin desormais qu'il n'arrive quelque chose de semblable.* Cela est bien froid & bien équivoque pour une opinion qui permet d'attenter à la vie des Rois & des Souverains. On voit là quelques ménagemens de la prudence des enfans du siecle, mais on n'y trouve pas le desaveu formel d'un dogme exécrable, dont les défen-

1610. défenſeurs méritoient une punition exemplaire.

Il faudroit être bien ſimple pour croire que les Supérieurs de la Societé ne ſe ſont apperçus de ce que Mariana & ſes ſemblables ont écrit, qu'après la publication de leurs Ouvrages. Ne ſait-on pas quels ſont les ſtatuts de la Compagnie pour l'impreſſion des livres ? C'eſt fort inutilement que Coton cite quelques Auteurs Jéſuites d'un ſentiment contraire à celui de Mariana. Que parmi tant d'habiles gens, il ne s'en trouvât pas un qui ſoutînt que l'homicide eſt abſolument défendu dans la Loi de Dieu, ce ſeroit une choſe fort extraordinaire. Mais il ſuffit que la Compagnie ait permis l'impreſſion du livre de Mariana & des autres, afin qu'on puiſſe raiſonnablement lui imputer de les approuver, ou du moins de ne les pas condamner comme mauvais. Ces Ecrivains y paſſent pour des Auteurs graves. Or dans les principes de la *probabilité*, dogme que la Compagnie a enfanté, ou adopté dans toutes les formes, Jacques Clément a pû ſur l'autorité de Mariana aſſaſſiner Henri III. Et ſon Succeſſeur étoit tuable en ſeureté de conſcience, pour le moins dans le temps que Sixte V. & Grégoire XIV. lançoient contre lui tous les foudres du Vatican.

Obſéques d'Henri IV. Les Jéſuites ſoutinrent les aſſauts les plus violens de la part des Prédicateurs de Paris au temps des obſéques d'Henri. La céremonie s'en fit avec la pompe accou-

coutumée. Le cœur fut porté au College des Jesuites que le Roi avoit fondé à la Fléche en Anjou. Il l'avoit ainsi ordonné avant sa mort. Coton y fit l'Oraison funébre. Le corps fut mené premierement dans l'EgliseCathedrale deParis,& de là conduit au lieu de la sepulture ordinaire des Rois de France. L'Evêque d'Aire prononça l'éloge du feu Roi à Nôtre-Dame, & celui d'Angers à S. Denis. Quoiqu'Henri ait peut-être merité aux yeux du monde le surnom de *Grand*, ses vertus & ses actions ne méritoient pas que l'Eglise Romaine interrompît ses Mystéres,pour en faire l'éloge dans une chaire, qui ne devroit être consacrée qu'à la prédication de la verité. 1610.

Que pouvoit-on dire chrétiennement à la loüange d'un Prince mort dans plusieurs habitudes criminelles, sur le point de mettre toute l'Europe en feu, & de causer une si grande effusion de sang, pour contenter son ambition, pour se venger de ses ennemis qui n'étoient plus en état de lui faire du mal, pour retirer avec éclat d'entre leurs mains une Princesse que sonEpoux vouloit mettre à couvert des poursuites & des sollicitations d'un Roi à qui l'amour faisoit perdre le sens & la raison? Sa prétenduë conversion fut à des Orateurs plus prophanes queChrétiens,un beau champ pour exercer leur éloquence. Le triomphe qu'ils firent d'une conquête si importante, leur servit à couvrir une vie remplie de crimes,

1610. mes, & une mort ſans pénitence. Mais ont-ils été jamais bien aſſurez qu'Henri fût ſincérement Catholique? Laiſſons cela au jugement de Dieu. S'il eſt vrai que ce Prince ait pû venir à bout de mettre ſa conſcience en repos ſur le chapitre de la Religion, ſa vie dereglée ne fit pas grand honneur à la Communion que la politique lui fit vraiſemblablement embraſſer. Les Evêques flateurs qui le loüoient après ſa mort, n'eurent jamais le courage de le reprendre de ſes débauches, & de lui dire publiquement la verité, comme les Miniſtres Proteſtans l'avoient fait avant qu'il les eût abandonnez.

Bonnes & mauvaiſes qualitez d'Henri IV.

Durant & après ſes obſéques, les perſonnes éclairées parlérent differemment des qualitez & des actions du Roi, auquel on rendoit les derniers devoirs. Les uns admiroient ſon bonheur d'être parvenu à la Couronne d'un degré ſi reculé, que certaines gens douterent que le droit de ſucceſſion pût s'étendre ſi loin. Ils loüoient ſa valeur dans les combats, ſon intrépidité dans les occaſions les plus perilleuſes, ſon expérience & ſon habileté dans le commandement des armées, ſa modération dans la bonne fortune, ſa conſtance dans l'adverſité, ſa clémence à l'égard de ſes plus grans ennemis, ſon affabilité, ſon amour pour ſes ſujets, ſa prudence à ne les pas pouſſer à l'extrémité, & à les laiſſer revenir eux-mêmes de leur égarement, lors qu'ils alloient

au

au delà du murmure, enfin la douceur 1610.
avec laquelle il recevoit leurs remontrances.

D'autres plus penétrans disoient qu'il y avoit souvent plus de temerité que de prudence dans la bravoure d'Henri, qu'il s'exposoit aux dangers sans necessité, qu'il avoit manqué de conduite & de prevoiance en plusieurs occasions, que s'il eût trouvé un ennemi plus actif & plus habile que le Duc de Mayenne, il auroit été contraint de se réfugier en Angleterre un peu après la mort de son predecesseur, que les Chefs de la Ligue furent mieux recompensez que ceux qui l'avoient servi avec le plus d'attachement & de fidélité; qu'au lieu d'être libéral il étoit prodigue pour des gens qui ne méritoient rien; qu'il donnoit avec profusion à ses maîtresses & à ceux qui le servoient dans ses plaisirs, qu'il avoit une passion demesurée pour le jeu, & qu'il y témoignoit une avarice peu convenable à un grand Prince, qu'en faisant mine de vouloir soulager le peuple, il établissoit de nouveaux impots, qu'il avoit achevé d'introduire dans l'Etat le desordre de la vénalité des Charges.

Les malins n'épargnérent pas son domestique. On blâmoit hautement la maniére dont il avoit abandonné la Reine Marguerite à son humeur galante; *plus indolent que l'Empereur Claude*, disoit-on, *il souffroit que cette nouvelle Messaline reconnue pour son épouse légitime, le deshono-*

1610. *rât tout publiquement. Vouloit-il à ses propres dépens apprendre à ceux, dont il débauchoit les femmes, à devenir maris commodes?* On parloit avec indignation de ses démarches pour épouser Gabriéle d'Etrées, & de son ingratitude envers Harlai de Sanci dépouillé de ses Charges pour lui avoir dit librement sa pensée sur un mariage si honteux. On se mocquoit de la promesse donnée par écrit à la Marquise de Vernueil de la prendre pour femme, *au cas qu'elle lui fît un garçon dans l'année*; de ses brouilleries presque continuelles avec la Reine, dont la jalousie causoit des éclats ridicules, de sa facilité à souffrir l'insolence de la Vernueil qui parloit de la Reine avec le dernier mépris. Tant il est vrai que la plus saine partie du monde ne juge pas de la solidité du merite d'un Prince par les éloges étudiez qu'on en fait, par les surnoms que l'adulation lui donne, par les statuës qu'on lui dresse, par les magnifiques inscriptions gravées sur le marbre & sur le bronze.

On resout dans le Conseil de la Régente de secourir Juliers.
Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Quelque-temps avant que le corps d'Henri fût dans le tombeau, on avoit agité dans le Conseil secret de la Régente, l'affaire des armées que le feu Roi avoit mises sur pied, & dont l'entretien coûtoit extrémement. Les avis furent differens. *Il n'est plus temps*, disoient quelques-uns, *de donner de l'ombrage à la Maison d'Autriche. Un ennemi puissant & artificieux trouvera le moien de causer des brouilleries dans l'Etat. Sa Majesté Catholique a*

fait

fait proposer au feu Roi, le double mariage de l'Infante avec Mr. le Dauphin, & du Prince d'Espagne avec Madame fille aînée de France. Il faut congédier les troupes qui donnent de la jalousie au Roi d'Espagne, & reprendre la négociation des deux mariages pour s'allier fortement avec lui. C'étoit ce que Marie souhaitoit avec le plus d'ardeur. Prévenuë par ses confidens Italiens que la Cour de Madrid avoit corrompus, la nouvelle Régente s'imaginoit que l'établissement de son autorité dépendoit de sa bonne intelligence avec le Pape & le Roi d'Espagne. 1610.

Celui-ci avoit véritablement fait quelques démarches avant la mort d'Henri, pour conclure cette double alliance que Paul V. tâchoit de ménager. La Cour de Rome esperoit d'y trouver son avantage. Persuadée qu'il n'étoit pas possible de ruïner les Protestans sans le concours des deux Couronnes, elle travailloit de toute sa force à former une étroite alliance entre ces deux Puissances rivales. Tandis que l'une travailleroit à la perte des Protestans du côté de l'Allemagne & des Païs-bas, on projettoit d'engager l'autre à reduire les Reformez de France. Le Roi de la Grande-Bretagne & les deux Couronnes du Nord, on ne s'en mettoit pas beaucoup en peine. Le premier ne paroissoit pas trop difficile à gagner. La Suéde étoit occupée contre le Roi de Pologne, qui s'efforçoit de rentrer dans les Etats, dont il se croyoit

1610. injustement dépouillé. Celui de Dannemark incapable de rien faire par lui-même, on ne doutoit pas qu'il ne se rangeât du parti que Jacques I. son beau-frere embrasseroit.

Tel étoit le plan de la Cour de Rome & de celle de Madrid. Mais Henri connoissoit trop bien ses propres interêts, & ceux de toute l'Europe, pour donner dans le piége qu'on lui tendoit. Bien loin de vouloir entendre au double mariage qu'on lui proposoit, il promit sa fille aînée au Prince de Piémont, & il envoia Bassompierre en Lorraine pour traiter avec le Duc, qui n'avoit point d'enfans mâles, du mariage de l'aînée de ses filles avec le Dauphin de France. Dez qu'Henri fut mort, la Cour de Rome reprit la négociation de l'alliance entre les deux Couronnes par un double mariage. La Régente l'avoit toûjours desirée, & les pensionnaires secrets de l'Espagne l'appuiérent de toutes leurs forces dans le Conseil de France.

Le Chancelier fut du nombre de ceux qui l'aprouvérent. Mais il eut assez de raison pour s'opposer à ceux qui proposoient que toutes les troupes fussent promtement congédiées. *Voulons-nous faire déja croire au monde*, dit-il, *que nous tremblons devant le Roi d'Espagne? Voulons-nous donner de la defiance à nos meilleurs alliez? Ils vont croire que nous pensons à les abandonner. Qui recherchera desormais l'alliance de cette Couronne? Je suis d'avis qu'on conserve l'armée de Champagne, & qu'on envoie*

voie du secours à Juliers pour en chasser 1610.
l'Archiduc Leopold. Celle du Dauphiné donne plus de jalousie à l'Espagne : un Maréchal de France Protestant la commande. On la doit congédier pour ces deux raisons. Mais la prudence ne permet pas de desarmer entiérement avant le retour de Mr. le Prince, avant une connoissance certaine des dispositions de la Cour d'Espagne, avant le parfait établissement de l'autorité du Roi & de la Reine Régente.

Cet avis parut le meilleur. Le choix d'un General pour conduire le secours destiné aux Etats de Cléves & de Juliers, causa de nouveaux embarras. Le Maréchal de Bouillon prétendoit à cet emploi, & Villeroi lui en avoit donné quelques esperances. Cependant le Maréchal de la Châtre lui fut preferé. On ne vouloit pas donner à un Protestant habile & suspect le commandement d'une armée qui devoit se joindre à celle du Prince Maurice son ami & son beau-frere. Bouillon fit grand bruit. *Ma Religion*, disoit-il, *m'exclura-t-elle desormais des emplois dûs à mon rang, & à mes services? Dez que Mr. le Prince mon ami & mon allié sera de retour, formons un parti contraire au nouveau triumvirat du Comte de Soissons, du Duc d'Epernon, & du Cardinal de Joieuse. Ces gens veulent se rendre maîtres des affaires.*

Edits révoquez pour le soulagement du peuple.

Pour empêcher que les Princes ou les Seigneurs mécontens ne soulevassent le peuple, ou les Protestans, on avoit eu soin de contenter tout le monde. Cin-

1610. quante-quatre Edits à la charge du peuple furent révoquez, plusieurs commissions sursises, & le prix du sel diminué de la quatriéme partie. On appaisa la défiance des Protestans par une Déclaration qui confirmoit l'Edit de Nantes, quoique, faisoit-on dire au jeune Roi, cette formalité ne fût pas nécessaire à l'égard d'une loi *irrévocable & perpetuelle.* Ceux qui avoient le plus de credit dans le Parti furent encore gagnez par des presens. La Régente fit dire à du Plessis-Mornai, qu'il pouvoit demander ce qui lui conviendroit le mieux, & que Sa Majesté le lui accorderoit volontiers. *On ne me reprochera jamais*, répondit ce sage & religieux Gentilhomme, *que j'aie voulu profiter du malheur de ma patrie, ni extorquer la moindre chose à un Roi mineur & à sa mere affligée. Si la Reine veut bien ordonner que je sois paié de ce qui m'est dû depuis long-temps, je regarderai l'ordre qu'elle m'envera comme une nouvelle gratification.*

Declaration en faveur des Protestans.

Mercure François. 1610.

Vie de Mr. du Plessis-Mornai. Livre II. à la fin.

Les affaires étoient dans cette situation, lors que le Prince de Condé se disposoit à revenir en France. Dez que le Comte de Fuentes eut appris la mort d'Henri, il emploia toute l'adresse de son esprit à persuader au Prince de ne pas négliger une si belle occasion de se faire Roi. *Le divorce de vôtre parent avec Marguerite de France, & son mariage avec Marie de Médicis*, lui dit l'artificieux Espagnol, *sont contraires aux loix Divines & Ecclesiastiques. Abandonnerez vous une Couronne qui doit*

Retour du Prince de Condé.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

vous

vous appartenir? Aiez le courage de faire 1610.
valoir vôtre droit: vous ne manquerez ni de force, ni d'appui. Je vous offre toute la puissance du Roi mon maître. Si l'autorité du S. Siege est intervenue dans le divorce d'Henri, on trouvera le moien d'engager Paul V. à déclarer nul ce que son Prédecesseur a fait. La chose n'est pas sans exemple. Fuentes fit proposer le projet au Pape, qui le rejetta. Condé ne l'écouta pas non plus; soit que le dessein lui parût chimerique: soit que se souvenant des procédures faites contre Charlotte de la Trimouille sa mere, il n'osât pas entreprendre de contester l'état des enfans d'un Roi, qui avoit emploié toute son autorité pour lui assurer le sien, que bien des gens croioient assez douteux. Condé alla de Milan à Bruxelles prendre la Princesse son épouse. Les Espagnols lui firent encore les mêmes offres, & le Nonce Bentivoglio en porta la parole au Prince. Ferme dans la résolution de se contenter du rang qu'il avoit en France, il ne se laissa point leurrer par une apparence si trompeuse, il se dispose donc à la revenir prendre à la Cour. La Régente l'en pressoit tous les jours, & ses amis l'attendoient avec impatience.

Arrivée du Prince de Condé à Paris.

Ceux de la Maison de Lorraine, le Maréchal de Bouillon, & le Duc de Sulli allerent au devant de lui jusqu'à Senlis. C'étoit un nouveau parti qui commençoit à paroître. La Régente en eut de l'ombrage. Le Comte de Soissons, le Duc

1610. d'Epernon, & le Cardinal de Joieuse, craignant qu'on ne voulut les chasser de la Cour, penserent à se défendre. Marie effraiée pour elle-même, écouta volontiers l'avis qu'on lui donna de faire prendre les armes aux Parisiens. On élut de nouveaux Capitaines, qui prêterent serment à la Reine dans l'hôtel de ville. En moins de huit jours plus de cent mille hommes furent armez. Cependant Condé entra dans Paris accompagné de quinze-cens Gentilshommes. Il avoit reçu différens avis, qu'à la sollicitation du Comte de Soissons, la Régente vouloit s'assurer de sa personne & de celle du Maréchal de Bouillon. Mais le bon accueil que Leurs Majestez firent au Prince, dissipa les soupçons qu'on avoit voulu lui donner.

Deux puissans partis à la Cour. Le Prince de Condé à la tête de l'un, le Comte de Soissons Chef de l'autre.

Il déclara d'abord qu'il ne pensoit nullement à contester la Régence, dont la Reine étoit en possession. Cependant les frequens conseils qu'il tenoit avec les principaux de son parti, tantôt à l'hôtel de Mayenne, tantôt à l'Arsenal donnerent une extrême jalousie. Le Duc de Sulli Maître de l'Artillerie qui étoit là, & de l'argent que le feu Roi avoit mis à la Bastille, pouvoit fournir à Condé les moiens d'entreprendre quelque chose de considérable. Il n'en eut pas le courage; soit que l'armement des bourgeois rompît ses mesures, soit que les Guises unis avec lui songeassent plus à leurs propres interêts, qu'à l'agrandissement d'un Prince na-

naturellement ennemi de leur Maison. 1610.
Aussi firent-ils assurer la Reine en secret, qu'ils ne s'étoient liez à lui, que pour se mettre à couvert des mauvais desseins du Comte de Soissons, qui cherchoit à les abaisser, & qu'ils seroient les premiers à se séparer du Prince, s'il se déclaroit jamais contre Sa Majesté.

Condé auroit pû se passer des Guises, & faire trembler la Reine, le Comte de Soissons, & tous ceux du parti opposé, en suivant le conseil du Maréchal de Bouillon. C'étoit de rentrer dans l'Eglise Reformée dont Henri IV. l'avoit tiré malgré lui, & de se déclarer le protecteur des Protestans en France. Appuié de l'experience & du crédit de Bouillon, sûr de l'argent de la Bastille que Sulli pouvoit lui mettre entre les mains, fortifié d'un bon nombre de Suisses que Rohan leur Colonel General lui auroit amenez, suivi de toute la Noblesse Protestante qui se seroit donnée à lui, maître de plusieurs bonnes villes bien fortifiées: avec de si grans avantages, le premier Prince du sang auroit balancé l'autorité de la Régente, & se seroit rendu redoutable au dedans & au dehors. Mais il ne fut jamais bon qu'à s'enrichir comme un Gentilhomme de campagne avare & chicaneur, à raisonner sur un point de Jurisprudence, & à discuter une question de la Theologie de l'Ecole. On lui avoit mis dans l'esprit de demander la survivance de la dignité de Connétable,

Memoires du Duc de Rohan.

 il

1610. il eut le chagrin de se voir refusé. Trop heureux d'obtenir l'hôtel *de Gondi*, maintenant *de Condé*, que la Régente acheta pour lui.

Le Maréchal de Bouillon entreprend de reünir les deux partis.

Dez que le Maréchal de Bouillon se fut apperçu, que le Prince, sur lequel il avoit compté, n'avoit ni assez de genie, ni assez de courage, pour marcher sur les traces de ses Predecesseurs, il resolut de s'accommoder avec la Cour. Bouillon eût bien voulu se mettre lui-même à la tête des Protestans de France: il y avoit pensé sous le Regne precedent. Mais les Ducs de Sulli & de Rohan, le Maréchal de Lesdiguieres, & plusieurs autres personnes considérables dans le Parti, n'étoient pas de ses amis. Le voilà donc qui fait de nouvelles protestations de son attachement au service de Leurs Majestez. Il propose au Marquis de Cœuvres la reünion des deux Princes. *Je me charge d'y disposer Condé*, dit le Maréchal au Marquis, *si vous voulez négocier cette affaire avec Soissons qui vous considère. Silleri, Villerói, & Jeannin gouvernent pendant que les Princes & les grans Seigneurs sont divisez entr'eux. Reünissons les deux partis opposez, sans préjudice de l'autorité de la Reine: c'est le seul moien d'éloigner les Ministres trop puissans, & de reduire les autres au simple exercice de leurs charges.*

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

La Reine traverse la reünion des Princes & des grans Seigneurs.

Le Comte de Soissons eut peur que ce ne fût là un artifice du Maréchal. Il s'imagina que si ceux de son parti écoutoient la proposition que Bouillon leur faisoit, il en avertiroit la Reine qui se défieroit

après

après cela du Comte & de ses amis. Le 1610.
Cardinal de Joieuse fut d'un sentiment contraire : peut-être cherchoit-il sincérement le bien & le repos de l'Etat. Le Cardinal obtint le consentement de Soissons pour négocier cette reünion avec le Maréchal. La Reine à qui le Comte avoit communiqué l'accommodement proposé, fit semblant d'en être contente. Cependant Marie le traversa sous main. Les Ministres lui avoient fait comprendre que si les deux Princes du sang, le Connétable de Montmorenci, les Ducs de Guise & d'Epernon ; le Maréchal de Bouillon, le Cardinal de Joieuse, étoient une fois d'accord ensemble, son autorité diminuëroit considerablement. La Régente crut qu'il valoit mieux entretenir la jalousie & la mesintelligence entre les partis opposez, & gagner les Chefs de l'un & de l'autre par ses bienfaits.

Elevation de Conchini nouveau Marquis d'Ancre.

Tant de projets déconcertez firent prendre au Maréchal de Bouillon la resolution de se retirer à Sedan : aussi bien se préparoit-on au voiage de Rheims pour le Sacre du Roi. La Religion du Maréchal ne lui permettoit pas d'y assister. Mais avant que de quitter la Cour pour quelque temps, il voulut se faire un ami puissant auprès de la Régente. C'est Conchini mari de Leonora Galigaï confidente de Marie de Médicis. Il avoit acheté depuis peu le Marquisat d'Ancre en Picardie. Et comme sa faveur augmentoit tous les jours, il acquit encore les

1610. Gouvernemens de Peronne, de Montdidier, & de Roie dans la même Province. Une si prompte élevation donna de l'inquietude aux Ministres. On ne sait si le Comte de Soissons & ceux de son parti négligerent un nouveau Favori, qu'ils ne croioient pas encore en état de les servir, ou de leur nuire. Quoi qu'il en soit, Conchini tâcha d'acquerir la bienveillance du Prince de Condé. Il fut l'instrument que la Reine emploia pour detourner le Prince & le Duc de Guise d'entendre à l'accommodement proposé par le Maréchal de Bouillon. Celui-ci avoit trop de penetration pour ne pas voir que l'amitié du Marquis d'Ancre pouvoit lui être d'une grande utilité. Il offrit de se démettre de sa charge de premier Gentilhomme de la Chambre, si Conchini la vouloit acheter; le marché en fut bien-tôt conclu.

Vûës du Roi d'Espagne en renoüant la negociation du double mariage.

Tous les Princes étrangers, la République de Venise, & celle des Provinces-Unies avoient envoié des Ambassadeurs extraordinaires au nouveau Roi. Les anciennes alliances furent renouvellées, & Loüis reçut solennellement dans l'Eglise des Feuillans, la Jarretiére que l'Ambassadeur d'Angleterre lui apportoit de la part de Jacques I. Le Duc de Feria parut avec beaucoup de pompe & d'éclat au nom du Roi d'Espagne. N'aiant pû venir à bout de brouiller la France par le moien du Prince de Condé, Philippe fit offrir ses forces à Marie contre tous ceux qui voudroient la trou-

di-
ce.
in-
le
rti
ils
les
en
n-
ut
ur
ſe
ſé
ci
ir
it
ſe
il-
la
ôt

i-
s-
rs
l-
&
ſe
l-
t
c
u
t'


RODOLPHE. II

troubler dans sa Régence. L'Ambassadeur 1610.
proposa encore le double mariage dont son maître avoit fait les ouvertures au feu Roi. Philippe savoit bien qu'il ne pouvoit rien offrir qui fût plus agreable à la Régente. La situation presente des affaires de la Maison d'Autriche demandoit encore qu'elle conclût promtement un traité, qui lui donneroit le temps d'ajuster ses affaires en Allemagne, & qui causeroit de la jalousie & de la défiance aux Princes Protestans alliez de la France. Et parce que le mariage ne pouvoit pas être terminé si-tôt, le Roi d'Espagne tira parole de Marie, que la France ne se mêleroit point des affaires de la Maison d'Autriche en Allemagne: & il s'engagea reciproquement à ne point écouter les propositions que les mécontens de France lui pouroient faire. Voici ce qui embarrassoit la Cour de Madrid.

Brouilleries de l'Empereur Rodolphe avec l'Archiduc Mathias son frere.

L'Empereur Rodolphe extrémement cassé, ne paroissoit pas devoir vivre long-temps. Il étoit question d'assurer l'Empire dans la Maison d'Autriche par l'élection d'un Roi des Romains. Rodolphe vivoit en mauvaise intelligence avec ses freres, & les Protestans étoient fort puissans. Le Roi d'Espagne craignoit qu'on ne se servît d'une occasion si favorable pour ôter l'Empire d'une Maison qui le possede depuis trop long-temps sans aucune interruption, & qui cherche à le rendre hereditaire. L'Archiduc Mathias profitant de la foiblesse de l'Em-

1610. pereur son frere, avoit ménagé l'an 1608. une confedération entre les Etats de Hongrie & ceux d'Autriche. Il marcha quelque tems après vers la Moravie, à la tète d'une armée de vingt-mille hommes, dans le dessein de contraindre Rodolphe à lui ceder le Roiaume de Hongrie, l'Archiduché d'Autriche, la Stirie, & la Moravie. Mathias prenoit le prétexte de la mauvaise administration, & des infractions faites aux priviléges de ces païs, qui à l'exemple des anciens Germains, n'ont jamais donné à leurs Princes un pouvoir arbitraire & sans bornes: maxime fondamentale du gouvernement de tous les Etats formez du debris de l'Empire Romain.

Philippe II. Roi d'Espagne avoit tenté d'abolir les priviléges de ses Provinces hereditaires des Païs-bas: Et il les ôta en effet au Roiaume d'Arragon dont le premier Magistrat avoit voulu s'opposer à l'injuste oppression du malheureux *Antonio Perez*. L'Archiduc Mathias proche parent de Philippe, mieux instruit que ce cruel tyran dans les maximes du légitime gouvernement, ne fit pas difficulté de se mettre à la tète des Provinces-Unies pour la défense de leur liberté contre les Espagnols. Maintenant le même Archiduc fait, sans aucun scrupule, la guerre à son propre frere, qui viole les priviléges des Etats de Hongrie & d'Autriche. Si Rodolphe leur avoit donné un juste sujet de se soûlever contre lui, ce n'est

pas

pas ici le lieu d'examiner ce fait. Je remarque seulement que dans les premieres années d'un siecle malheureux, où la tyrannie s'est établie presque par tout, il s'est trouvé des Princes de la Maison d'Autriche, qui ont cru que leur conscience & leur Religion leur permettoient d'exciter les peuples à défendre la liberté de la patrie, & de marcher à la tête d'une armée contre leur propre frere. 1610.

Dez que l'Empereur connut les desseins de l'Archiduc, il convoqua les Etats de Bohéme, il leva des troupes, il écrivit aux Electeurs & aux Princes de l'Empire pour leur demander du secours. Il y avoit en Bohéme deux puissans partis opposez sur la Religion; les Catholiques & les Evangéliques. Sous le nom *d'Evangéliques*, on comprenoit les anciens Hussites & ceux de la Confession d'Ausbourg, & les Reformez. Les Etats de Bohéme furent composez de gens de l'un & de l'autre parti. Ils presentérent à l'Empereur divers articles pour le réglement de la police & de la justice. Les Evangéliques demandérent en particulier, que ceux du Clergé ne se mêlassent point des affaires civiles, qu'ils ne jugeassent plus les contestations sur les mariages; qu'ils n'eussent plus le pouvoir d'acquerir des immeubles sans le consentement des Etats du Roiaume; que toutes personnes fussent admises aux Charges de Judicature sans aucune distinction de Religion. Rodolphe consentit à ce que les

1610. les Etats lui demandoient. Mais ce qui concernoit la Religion, fut remis à la prochaine assemblée, on l'indiqua pour la fin du mois de Septembre suivant. Les Etats jurerent ensuite d'emploier leurs biens & leurs vies pour le service de l'Empereur.

Traité de paix entre les deux freres.

Mathias étoit déja aux portes de Prague avec son armée. Après quelques négociations les deux freres convinrent de nommer des Députez de part & d'autre pour conferer ensemble dans un village voisin. La paix y fut concluë à certaines conditions. Je rapporterai les principales; que l'Empereur se démettroit du Roiaume de Hongrie; que les Etats du païs n'éliroient point un autre Roi que l'Archiduc Mathias; que Rodolphe lui cederoit & à ses enfans mâles l'Archiduché d'Autriche, sans s'y reserver aucun droit; qu'il succederoit au Roiaume de Bohéme en cas que l'Empereur mourût sans enfans mâles; que les Etats de Bohéme ratifieroient cet article; que l'Archiduc leur promettoit de maintenir tous leurs priviléges, si le Roiaume lui avenoit; que Mathias & ses héritiers auroient l'administration de la Moravie avec le titre de Marquis; que dans les assemblées des Etats des païs cedez par Rodolphe, l'Archiduc auroit soin de faire accorder à l'Empereur une contribution annuelle. Le Traité ratifié de part & d'autre, Mathias s'en va prendre possession de l'Archiduché d'Autriche. Les

Ca-

Catholiques lui font serment de fidélité: 1610.
mais les Protestans le refusent, & se mettent sous les armes. A la persuasion de Leopold d'Autriche Evêque de Strasbourg, de Mellini Cardinal & Nonce du Pape, & de Forgatsi Evêque de Vienne & Cardinal, le nouveau Souverain avoit publié un Edit pour défendre à tous ses sujets d'Autriche de faire aucun exercice de la Religion Protestante.

Mathias est élu & couronné Roi de Hongrie.

De Vienne Mathias passe en Hongrie. Avant que de proceder au couronnement du nouveau Roi, les Seigneurs du païs lui presenterent plusieurs articles à jurer; que l'exercice de la Religion Protestante seroit libre dans toutes les villes, sans en excepter celle de la residence du Roi; qu'on éliroit un Palatin, qui auroit l'administration des affaires conjointement avec les Senateurs, en cas que le Roi ne demeurât pas en Hongrie; que les Jesuites n'y seroient point soufferts, & qu'on reprimeroit la licence des Ecclesiastiques. A ces conditions & à quelques autres, Mathias fut proclamé Roi, & couronné solennellement à Presbourg l'an 1608.

Mécontentement des Protestans d'Autriche appaisé.

Les Protestans d'Autriche avoient deputé à ceux de Hongrie, pour les prier d'intervenir en faveur de leurs freres auprès de Mathias, & pour demander du secours en vertu de la ligue offensive & defensive, qui subsistoit entre les Etats de Hongrie & ceux d'Autriche, si Mathias persistoit à refuser le libre exercice

de

1610. de la Religion Proteſtante en Autriche. Il répondit aux inſtances que les Seigneurs Proteſtans de Hongrie lui firent, qu'il vouloit laiſſer les choſes comme l'Empereur Maximilien ſon pere les avoit reglées. *Les égards*, diſoit-il, *que je ſuis obligé d'avoir pour le Pape & pour le Roi Catholique, ne me permettent pas d'accorder aux Proteſtans l'exercice de leur Religion dans les villes d'Autriche. Qu'ils deſarment; je le leur permettrai au dehors. Ceux de l'une & de l'autre communion ſeront encore indifferemment promûs aux Charges de Judicature.* Les Seigneurs de Hongrie trouverent la propoſition raiſonnable, & ils conſeillerent aux Proteſtans d'Autriche de les accepter plûtôt que de faire la guerre.

On ne pût pas s'y reſoudre ſur l'heure. Après quelques mouvemens, l'affaire fut terminée l'an 1609. à la requête des Etats de Moravie, & par les ſoins de l'Archiduc Maximilien frere de l'Empereur & du Roi de Hongrie. Mathias conſentit que les Seigneurs & les Gentilshommes Proteſtans d'Autriche euſſent le libre exercice de leur Religion dans leurs châteaux, dans leurs villages, & dans leur maiſon particuliere pour leur famille ſeulement, quand ils ſeroient en ville; que le libre exercice demeureroit en trois villes ſpecifiées dans le traité, où les Temples ſeroient également partagez entre les Catholiques & les Proteſtans; que toutes les Charges ſe donneroient indifféremment aux ſujets capables,

de

de l'une & de l'autre communion. Les Protestans se soûmirent après cela, & ils prêtérent serment de fidélité au nouveau Prince. 1610.

L'Empereur avoit de plus longues & de plus difficiles contestations avec les Evangéliques de Bohéme. L'assemblée des Etats indiquée à la fin de Septembre en 1609. fut remise au mois de Janvier suivant. Les Catholiques Romains firent tout ce qu'ils purent pour aigrir Rodolphe contre les Evangéliques, & pour lui persuader que ceux-ci n'avoient l'exercice de leur Religion, que par une simple tolérance. *Le serment des sujets est rélatif à celui du Souverain*, dirent alors les Evangéliques indignez de ce que Rodolphe écoutoit les conseils de certaines gens. *Si l'Empereur ne veut pas garder le serment qu'il nous a fait, nous voilà pleinement déchargez de celui que nous lui avons prêté.* Rodolphe renvoia les plaintes des Evangéliques par devant les principaux Officiers de Bohéme qui étoient tous Catholiques. Ces Juges interessez méprisant ce que les Evangéliques alleguoient pour leur défense, on protesta en pleine assemblée contre tout ce que les Etats pourroient ordonner: on demanda délai pour avertir les Evangéliques du Roiaume de ce qui se passoit, & pour mieux informer Sa Majesté Impériale.

Les Evangéliques députerent incessamment au Roi de Hongrie, aux Electeurs, & aux Princes de l'Empire. Ils deman-

doient

1610. doient leur interceſſion auprès de Rodolphe. L'Empereur voulut que les Etats continuaſſent leurs ſéances & qu'on y reglât l'article de la Religion. Le terme de la durée des Etats étant expiré, l'Empereur les congédia, & défendit aux Evangeliques de s'aſſembler dans la Cour de la nouvelle Prague, & d'y déliberer ſur leurs affaires. Ce fut inutilement qu'ils ſuppliérent Sa Majeſté de leur permettre de ſe trouver en quelque endroit, d'y concerter les moiens de lui faire voir la juſtice de leurs prétenſions, & de lire la réponſe que le Roi de Hongrie, les Electeurs, & les Princes de l'Empire, leur avoient faite. Irritez de l'injuſte refus de Rodolphe, les Evangeliques ſe toucherent l'un l'autre dans la main, ſe jurerent mutuellement de mourir pour la défenſe de leurs priviléges & de leur Religion, vont en armes à la Cour de la nouvelle Prague, en rompent les portes, y entrent & conſultent ſur ce qu'ils ont à faire.

Ils n'étoient pas plus de trois cens. Budovits leur Chef expoſe à l'Aſſemblée l'importance de l'entrepriſe, le danger dont ils ſont menacez, & les mauvais deſſeins de leurs ennemis. Puis aiant fait une priere touchante à Dieu, il entonne l'hymne du Saint Eſprit en langue vulgaire. L'Aſſemblée s'anime d'un nouveau zele de devotion, continuë le chant, verſe des larmes en abondance. Un grand nombre d'Evangeliques accourut auſſitôt,

tôt, & tous se mirent à chanter & à pleu- 1610.
rer ensemble. On les avertit alors qu'une grosse troupe de Mousquetaires se préparoit à les venir charger. Au lieu des s'effraier, ils prenent courage, descendent dans la place, se saisissent des avenuës, se disposent à une vigoureuse défense. Ils se trouvoient au nombre de douze cens Cavaliers & de trois cens Arquebusiers. Le peuple Evangélique de Prague venoit de tous côtez au secours de ses freres: de maniére qu'il y eut bien-tôt environ dix mille hommes différemment armez. On apperçut l'arc-en-ciel sur le midi, & le soleil parut au peuple entouré d'un nouveau phénomene. Naturellement superstitieux, il interpréte les choses qui lui semblent extraordinaires, selon que son imagination est plus ou moins échauffée. Les voilà qui conçoivent de grandes espérances, dans la pensée que Dieu leur donne un signe visible du secours particulier qu'ils lui avoient demandé avec beaucoup d'ardeur. On prie les principaux de rentrer dans la sale de l'Assemblée & de déliberer sur ce qu'il y avoit à faire. Le peuple promettoit de garder cependant les avenuës avec tout le soin possible.

Rodolphe informé de ce qui se passoit, envoïa le premier Burgrave de Prague & les premiers Officiers de la Cour, afin d'appaiser l'émotion. *Sa Majesté Imperiale*, dit le Burgrave dans la sale de l'Assemblée, *ne sait pourquoi vous êtes sous les armes. Elle vous a toûjours aimez com-*

1610. *me de bons ſujets. Sûr du témoignage que ſa conſcience lui rend, d'avoir gardé fort exactement tout ce qu'il a promis aux Etats du Roiaume, l'Empereur eſpére que vous n'aurez pas moins de fidélité pour lui. Il eſt diſpoſé à convoquer une nouvelle aſſemblée, qui terminera les conteſtations que l'article de la Religion excite contre l'intention de Sa Majeſté.* Budovits répondit au nom des autres, que les Evangéliques remercioient très-humblement l'Empereur de ſa bonne volonté pour eux, & qu'ils le ſupplioient de croire qu'ils n'avoient jamais penſé à ſe ſoûlever contre lui. *Nous nous plaignons ſeulement*, ajouta-t-il, *de certaines perſonnes, qui ſous prétexte de conſerver la Religion Catholique, donnent à Sa Majeſté des conſeils capables de bouleverſer l'Etat. Nous eſperons de le faire connoitre à l'Empereur dans l'aſſemblée qu'il veut bien convoquer. Au reſte nous ſupplions Sa Majeſté que la publication s'en faſſe dans trois jours. C'eſt le ſeul moien de prevenir les accidens qui ſont à craindre.*

La défiance que les Evangéliques avoient du Parti Catholique, cauſa encore quelques mouvemens. Rodolphe les appaiſa ſans peine en publiant un Mandement. Il y reconnoiſſoit ceux de la Confeſſion de Bohéme & les Proteſtans pour de bons & fideles ſujets; déclaroit que dans les aſſemblées tenuës ſans ſon conſentement, on n'avoit point eu d'autre vuë que le bien du Roiaume, & le ſervice de Sa Majeſté; enjoignoit aux Dé-

Députez de se trouver dans le château de 1610.
Prague le 25. Mai 1609, & de n'y amener aucun soldat; promettoit de son côté de renvoier tous ceux qui étoient à son service, afin que les Etats eussent une entiére liberté pour terminer l'article de la Religion. Les Evangéliques rendirent à Dieu de solennelles actions de graces après la publication du Mandement. Mais leurs ennemis trouvant tous les jours de nouveaux prétextes pour empêcher la conclusion de l'affaire, les Evangéliques commencérent à lever des soldats, qu'ils firent entrer dans Prague.

Tout se préparoit à une guerre civile, lors qu'à l'intercession de l'Electeur de Saxe, Rodolphe fit publier, qu'il permettoit à tous ses sujets communians sous une, ou sous les deux especes, le libre exercice de leur Religion, & de faire le service en Bohémien, ou en Alleman; qu'il défendoit à l'Archevêque de Prague de troubler les Ministres Evangéliques dans leur culte; que les Catholiques & les autres joüiroient indifféremment des mêmes priviléges; que les Evangéliques pourroient bâtir des Temples & fonder des Colléges. L'Edit étoit déclaré perpetuel & irrévocable : ceux qui le violeroient, devoient être punis comme perturbateurs du repos public. En vertu de cette concession les Protestans eurent la liberté d'exercer leur Religion dans Prague, & le 15. Juillet 1609. leurs Ministres y prêcherent publiquement dans un Tem-

Pacification des troubles de Bohéme.

1610. Temple des Hussites fermé depuis long-temps.

On ne doutoit point que les Jesuites n'eussent inspiré à l'Archevêque de Prague, & aux Officiers de l'Empereur, les conseils violens qui causérent toutes les brouilleries precedentes. Les Catholiques & les Evangéliques en étoient également indignez. On se reünit de part & d'autre pour presenter conjointement requête à l'Empereur, on y representoit que les Jesuites venus fort pauvres en Bohéme, y possedoient alors des biens considérables, sans rien contribuer pour les charges de l'Etat. C'est-pourquoi Sa Majesté étoit très-humblement suppliée d'ordonner que les bons Péres ne fussent pas plus exempts que les Ecclesiastiques, & qu'ils ne pussent desormais recevoir aucune chose par testament, ou par donation, sans sa permission expresse.

Diéte de Prague de 1610.

L'Empereur se répentoit déja du traité conclu avec Mathias son frere. Rodolphe lui demandoit la restitution de l'Autriche & de la Moravie. Les Electeurs & les Princes de l'Empire convoquez à Prague en 1610. s'y rendirent pour travailler à la réconciliation des deux freres. On devoit traiter encore de l'élection d'un Roi des Romains, & terminer le différent sur la succession de Cléves & de Juliers. L'Electeur de Cologne, Ferdinand d'Autriche Archiduc de Gratz, & Henri Jules Duc de Brunswic allerent jusqu'à Vienne pour con-

conferer avec le Roi d'Hongrie. Après une assez longue négociation, les deux freres firent un nouveau traité. Mathias demeura en possession de ce qui lui avoit été cedé: & le foible Rodolphe n'eut que des soumissions apparentes, & une espece de tribut annuel d'une certaine quantité de tonneaux de vin, & d'une somme d'argent assez modique. 1610.

La Diéte ne prit aucune resolution touchant l'élection d'un Roi des Romains. On ne voyoit pas que la situation des affaires fût assez favorable à la Maison d'Autriche. Pour ce qui concernoit la succession de Cléves & de Juliers, l'Empereur voulut y apporter de nouveaux embaras. L'Archiduc Leopold, dont la petite armée avoit tous les jours quelque échec contre les troupes des Etats Generaux, ou contre celles des Princes confederez, n'étoit pas assez fort pour conserver les Etats contestez. Maurice Prince d'Orange se préparoit encore tout de bon à venir mettre le siége devant Juliers avec les troupes auxiliaires de France & d'Angleterre. La Maison d'Autriche reconnut alors qu'il lui étoit impossible de resister à tant de Puissances unies pour s'opposer à l'usurpation qu'elle méditoit. Son unique ressource, c'étoit de faire tomber la succession de Cléves & de Juliers entre les mains d'un Prince Protestant moins contraire à ses interêts, que ceux de Brandebourg & de Neubourg. On jetta les yeux sur l'Electeur de Saxe.

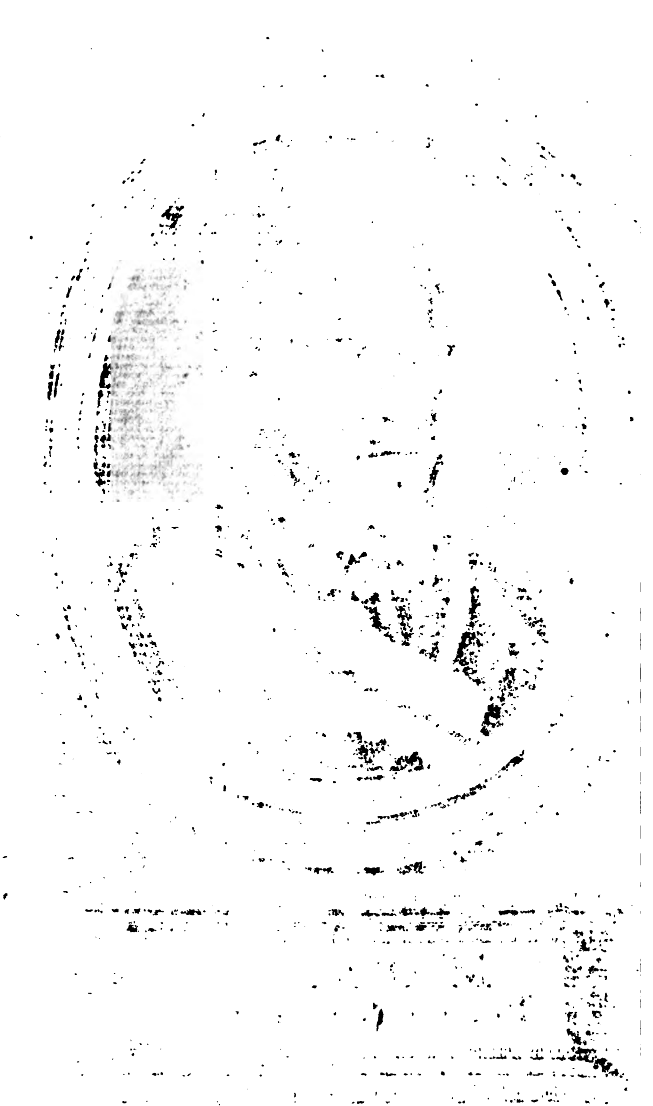
L'Empereur donne à l'Electeur de Saxe les païs de Cléves & de Juliers.

1610. Sa Maison avoit des prétensions sur la succession litigieuse en vertu de certaines concessions des Empereurs. Elles étoient demeurées sans effet, quoi que l'occasion de les faire valoir se fût déja presentée. Une fille hérita des Etats de Cléves & de Juliers, depuis que les Empereurs eurent accordé à la Maison de Saxe le droit d'y succéder au défaut des héritiers mâles. Mais quand il est question d'une belle souveraineté, les Princes ne sont pas si scrupuleux. La moindre apparence de droit leur suffit pour en disposer, ou pour se la reserver à eux-mêmes. Rodolphe donna donc sous certaines conditions à l'Electeur & à la Maison de Saxe tous les Etats qui appartenoient à feu Jean-Guillaume Duc de Cléves & de Juliers.

Siége & prise de Juliers par Maurice Prince d'Orange.

Le present eût été plus honnête, si en mettant l'Acte de concession entre les mains de l'Electeur, on lui eût donné en même temps une bonne armée pour le faire valoir. Maurice Prince d'Orange investit la ville de Juliers le 28. Juillet avec les troupes des Provinces-Unies jointes à celles que le Roi d'Angleterre avoit envoïées. Le 18. Août le Maréchal de la Châtre amena douze mille fantassins François & deux mille chevaux. Rauschemberg Gouverneur de la place pour l'Empereur la défendit avec beaucoup de prudence & de courage. Mais le Prince Maurice étoit alors un si grand maître dans l'art d'attaquer & de prendre les villes, que Rauschem-


Pag. 74.
MAURICE.
Prince D' Orange.



ſchemberg capitula le 1. Septembre. Voilà comme Juliers fut remis entre les mains de ceux de Brandebourg & de Neubourg. On les appelloit alors *les Princes poſſédans*, pour les diſtinguer des autres *prétendans*. 1610.

Après la reddition de Juliers, quelques Princes d'Allemagne s'aſſemblérent à Cologne pour trouver quelque voie d'accommodement. L'Electeur de Tréves & le Comte de Hohenzollern y vinrent en qualité de Commiſſaires de l'Empereur. Louïs Landgrave de Heſſe fit différentes propoſitions. Les Princes poſſédans n'eurent garde de les accepter. Elles tendoient à un ſequeſtre entre les mains de l'Empereur, & à mettre l'Electeur de Saxe en poſſeſſion des Etats litigieux conjointement avec les Princes de Brandebourg & de Neubourg. L'Ambaſſadeur de France propoſa une autre voie, qui n'agrea ni au Landgrave ni aux Commiſſaires Impériaux. Les Princes Allemans n'ont jamais aimé que les Souverains étrangers ſe mêlaſſent trop des affaires de l'Empire. Il y eut quantité d'écritures de la part des *poſſédans*, de l'Electeur de Saxe, & des Commiſſaires de l'Empereur. Mais on ne put convenir d'aucun accord. L'Aſſemblée ſe ſépara, chacun proteſta de ſon côté qu'il ne tenoit pas à lui que les troubles ne fuſſent pacifiez. C'étoit le meilleur pour Brandebourg & pour Neubourg. La paiſible poſſeſſion des Etats de Cléves & de Juliers leur demeuroit, en attendant la

Aſſemblée de Cologne pour ajuſter les affaires de Cléves & de Juliers.

1610. fin du procès. Les Princes Protestans confederez leur rendirent encore un fort bon service, en obligeant Maximilien Duc de Baviére Chef de la Ligue Catholique à desarmer, & l'Electeur de Cologne à faire cesser les hostilitez de ses sujets contre ceux du païs de Juliers.

Sacre de Loüis XIII. La Cour de France étoit alors à Rheims pour le Sacre du jeune Roi. Le Cardinal de Joieuse representant l'Archevêque du lieu, y fit la céremonie avec la pompe accoutumée. Les Princes de Condé & de Conti, le Comte de Soissons, les Ducs de Nevers, d'Elbeuf, & d'Epernon tinrent la place des anciens Ducs de Bourgogne, de Normandie, & d'Aquitaine, des Comtes de Toulouse, de Flandre, & de Champagne. On ne doit pas attendre ici le détail de cette longue céremonie. Il se trouve en plusieurs endroits. Une chose mérite qu'on ne l'oublie pas, & qu'on y fasse attention. Avant qu'on se serve de ce que le peuple credule appelle *la Sainte Ampoulle*, le Roi promet, à la réquisition du Prélat consacrant, d'accorder aux Evêques & aux Eglises *leurs priviléges canoniques*, de faire *de bonnes loix*, de *rendre justice*, & de *défendre ses sujets, comme un Roi y est obligé dans ses Etats*. Deux Evêques Pairs de France demandent ensuite aux assistans, s'ils reçoivent le Prince present pour leur Roi: & tous les ordres du Roiaume aiant donné leur consentement, on fait prêter au Prince le serment solen-

ne

nel du Sacre. Preuve convaincante qu'il y a un engagement réciproque & relatif entre le Souverain & ses sujets. 1610.

Réflexions sur le serment du Sacre.

Dans un Roiaume électif, les sujets s'engagent seulement au Prince choisi, sous les conditions dont ils sont convenus mutuellement dans l'acte d'élection. Mais dans un Etat heréditaire, les sujets se sont obligez à celui d'entr'eux qu'ils ont élu & à ses descendans, bien entendu, qu'ils observeront toutes les conditions que le premier de la famille Roiale a promises. Et voila pourquoi chacun d'eux en particulier, n'est solennellement reconnu Roi, qu'après la ratification du contract original fait avec celui dont il tire sa prétension à la Couronne. Cette maxime est fondée sur le droit divin & sur l'équité naturelle. Les bons François le croioient communément dans le XV. siécle. *C'est une erreur grossiére*, dit un des plus celébres & des plus pieux Ecrivains de l'Eglise Gallicane, *de prétendre qu'un Souverain n'a contracté aucune obligation avec ses sujets. De la même maniere que selon le droit divin, selon l'équité naturelle, selon la fin veritable du gouvernement, ceux-ci sont obligez à demeurer fidéles & à donner du secours au Prince, il s'est aussi réciproquement engagé à leur être fidéle, & à les proteger. S'il arrive donc qu'un Souverain fasse des injustices manifestes sans avoir égard aux remontrances de ses sujets, ils ont la liberté de se défendre, suivant la régle du droit naturel qui permet d'opposer*

Joan. Gerson Opusculo adversus adulatores Principum. Considerat. VIII.

1610. *la force à la violence.* Un autre Théologien de Paris, non moins illustre par sa naissance que par sa rare doctrine, disoit librement au Roi Henri II. que Sa Majesté devoit détester une maxime *tyrannique*, plus digne d'un Souverain Turc ou Tartare, que d'un Prince Chrétien, une maxime, dis-je, déja communément établie à la Cour, que *le Roi est le maître du corps & des biens de ses sujets.* Les Courtisans qui l'inspiroient aux Souverains, ce Docteur judicieux les appelle sans façon, *chiens & flatteurs de Cour.*

Claude Despense Institution d'un Chrétien. Chap. VIII.

Pour prévenir les mauvais effets de *la fausse politique du Cardinal Surintendant de l'éducation* du Roi Louïs XIV. on imprima les mêmes choses durant la minorité de ce Prince. Ni le Libraire, ni l'Auteur n'osérent mettre leur nom. Le Livre étoit de la façon d'un Ecclésiastique distingué par sa science & par sa probité. Il occupa depuis une des premieres dignitez de l'Eglise de Paris. Mais ce qu'on disoit encore librement à Henri II. ce qu'on publioit sous le manteau, il y a environ cinquante ans, les François en auroient maintenant perdu la mémoire, s'il étoit aussi facile d'oublier, que de se taire pour éviter l'inquisition secrete d'Etat. La main du boureau brûle tous les livres semblables à ceux-ci. Les indignes Magistrats qui l'ordonnent, croient-ils que la flamme en consumant du papier, effacera du cœur des bons François, les sentimens que la droite raison y a profondément gravez?

M. Joli Chantre de Nôtre-Dame de Paris: Maximes veritables & importantes pour l'Institution du Roi.

Ceux

Ceux du Parlement de Paris donnerent le 16. Novembre de cette année un Arrêt pour la suppression du Traité que le Cardinal Bellarmin Jesuite avoit publié *touchant la puissance du Souverain Pontife dans les choses temporelles*. Comme ce nouveau Livre étoit une suite de la dispute de l'Auteur avec Jaques I. Roi de la Grande-Bretagne, à l'occasion du serment que ce Prince exigeoit des Catholiques Romains d'Angleterre, je reprendrai en peu de mots l'origine & le progrès de la contestation. Après l'horrible conspiration des poudres, le Roi Jacques crut que pour mettre sa vie en sûreté il devoit demander aux Anglois Papistes un serment particulier de fidélité. La formule en fut dressée d'une telle maniére, qu'elle ne blessât pas la conscience de ceux, qui sans renoncer à leur Religion, voudroient bien rendre à leur Souverain ce qu'ils lui doivent légitimement. On y reconnoissoit que le Pape n'a pas droit de dépouiller les Rois, de disposer de leurs Etats, d'exciter aucun Prince étranger à les envahir, d'absoudre les sujets de leur serment de fidélité, de leur ordonner de prendre les armes contre le Souverain. On promettoit d'être fidele au Roi & de le servir; nonobstant tout ce que le Pape attenteroit contre lui, ou contre ses successeurs, & de découvrir toutes les conspirations dont on auroit connoissance. On abjuroit, on détestoit *comme impie & heretique*, la doctrine de ceux qui en-

1610. Le serment que Jacques I. Roi d'Angleterre exigeoit de ses sujets Papistes, cause une dispute sur l'indépendance des Souverains en ce qui regarde le temporel.

1610. enseignent qu'il est permis de déposer & d'assassiner même les Princes que le Pape excommunie. Enfin on protestoit de croire que ni le Pape, ni aucune autre Puissance ne pouvoit dispenser de l'observation du serment, & l'on renonçoit à toutes les dispenses que le Pape s'aviseroit d'en donner. La chose parut raisonnable aux Anglois Papistes. Les Gentilshommes, les Prêtres, & les autres jurerent selon cette formule. George Blackwell nommé Archiprêtre d'Angleterre par le Pape, non content de prêter le serment, écrivit encore pour le défendre contre ceux qui le combattoient.

Paul V. défend aux Anglois de sa Communion de prêter le serment.

La Cour de Rome jugea tout autrement de la formule. Les gens d'esprit n'en furent pas surpris. On y rejettoit *comme impie & heretique*, une proposition dont elle fait un des articles fondamentaux de sa Religion. Qu'on dise tout ce qu'on voudra, ceux qui approuvent le serment, ne raisonnent pas consequemment, s'ils reconnoissent le Pape pour le Vicaire de Jesus-Christ. Effraié de la démarche que les Catholiques Anglois avoient faite sans sa participation, Paul V. envoia promptement un bref, pour leur défendre de prêter un serment *contraire*, disoit-il, *à la foi Catholique & au salut de leurs ames.* Ses expressions sont aussi vives, aussi fortes, que s'il eût été question d'exhorter ces pauvres gens à ne pas souscrire aux formules les plus impies contre la Divinité de Jesus-Christ. Ce bref fulminant les

les déconcerta tellement, qu'ils crurent ne pouvoir mieux faire, que de le regarder comme supposé, ou du moins comme subreptice; Sa Sainteté aiant été mal informée de ce qui se passoit en Angleterre. 1610.

Le Roi Jacques I. fait imprimer une Apologie du serment sans y mettre son nom.

On ne les laissa pas long-temps dans cette erreur volontaire. Paul fit expédier un autre bref pour confirmer le premier. Le Cardinal Bellarmin, c'étoit le plus grand & le plus illustre tenant de l'autorité Pontificale depuis la mort du Cardinal Baronius arrivée peu de temps auparavant; Bellarmin, dis-je, écrivit une lettre fort étudiée à Blackwell pour le ramener de son égarement. On n'auroit pas fait une remontrance plus pathétique à un homme qui auroit renoncé à l'Evangile & embrassé l'Alcoran. Cela fit perdre patience au Roi Jacques, il voulut écrire lui-même pour défendre sa formule de serment contre les deux brefs du Pape & contre la lettre de Bellarmin. Pour cette fois il ne mit pas son nom à la tête de l'ouvrage. Un Roi n'auroit-il pas mieux fait de ne point écrire du tout, & d'en laisser le soin à quelqu'autre? Le bon Prince reconnut lui-même tout publiquement qu'il sied mieux à un Roi de juger, que de disputer. Un petit Jesuite devenu Cardinal pour avoir barbouillé du papier, n'étoit pas un adversaire digne d'un grand Monarque. Borghése se comportoit en Roi, & Jacques faisoit le Docteur. L'un commandoit, & l'autre disputoit. A moins

1610. qu'un Prince n'écrive comme Jules César, ou Marc-Aurele, il a tort de s'ériger en Auteur. Julien s'avisa de prendre la plume pour défendre sa barbe de Philosophe & sa Religion. Avec toute son érudition, il se rendit méprisable & ridicule.

Le Roi d'Angleterre se déclare l'Auteur de l'Apologie. Il l'adresse à tous les Princes & à tous les Etats de la Chrétienté.

Bellarmin ne manqua pas de repliquer au Roi : mais ce fut sous un nom emprunté. Un savant Prélat d'Angleterre entreprit de réfuter le Cardinal. Il montroit qu'avant Grégoire VII. aucun Auteur Ecclésiastique ne s'étoit avisé de soutenir l'autorité du Pape sur le temporel des Souverains. Le Roi d'Angleterre fit publier une seconde édition de son Apologie, & il s'en déclara l'Auteur. Dirai-je qu'il crut se faire honneur en défendant lui-même la cause commune de tous les Souverains ; ou bien qu'il voulut étaler une érudition peu commune aux personnes de son rang ? L'ouvrage parut avec une préface magnifique à la tête. C'étoit un manifeste adressé à l'Empereur, à tous les Rois, à tous les Princes, & à toutes les Republiques de la Chrétienté, pour leur rendre raison du serment, & de sa conduite à l'égard de ses sujets Catholiques Romains. *Reveillez vous, il en est temps*, leur disoit le Roi. *Il s'agit de l'interêt commun de tous les Souverains. Un ennemi redoutable & opiniâtre sappe insensiblement tous les fondemens de vôtre autorité. Si vous n'agissez pas de concert pour arrêter les nouveaux progrez qu'il fait tous les jours, vos droits les plus incontestables seront bientôt usurpez.*

pez. Celui qui m'attaque aujourd'hui, se déclarera demain contre vous. Un homme sage doit-il demeurer chez lui les bras croisez, lorsque le feu prend à la maison voisine de la sienne? L'avis étoit salutaire. Mais Sa Majesté Britannique eut le chagrin d'apprendre que plusieurs Princes Catholiques n'avoient osé lire son Apologie, de peur d'offenser le Pape. Etrange servitude! La politique, ou la superstition a-t-elle pû reduire les Souverains à une si basse complaisance pour un Evêque à qui on auroit fait beaucoup d'honneur, en le laissant le premier sujet de l'Empire? 1610.

Henri IV. Roi de France fut aussi foible que les autres. Il défendit de publier aucune traduction du livre que son bon allié lui avoit envoié. Ses soins & ses ordonnances furent inutiles. L'Apologie parut en François malgré lui. Coeffeteau Religieux Dominicain, & depuis Evêque de Marseille, Auteur qui a commencé heureusement à donner de l'élegance & un tour agréable & net à la Langue Françoise, Coeffeteau, dis-je, voulut se signaler en cette occasion. Le voilà donc qui entre en lice contre un Roi. Il fut obligé de parler comme on fait en France, & de reconnoître l'indépendance des Souverains en ce qui regarde le temporel. Mais le poli Dominicain s'embarasse terriblement. *A la verité*, dit-il au Roi de la Grande-Bretagne, *si l'Eglise Catholique enseigne ces fureurs; si elle arme les siens contre les Rois & les fait attenter à leur vie,*

Coëffeteau écrit contre l'Apologie du Roi Jacques.

1610. *vie, non seulement elle est indigne de leurs faveurs, mais encore elle mérite d'être exterminée, & sa mémoire effacée par un public Arrêt du genre humain. Mais si au contraire, elle condamne comme parricides tous ces attentats, si elle desire aux Princes un Empire assuré, des armées victorieuses, un peuple obéïssant, un conseil fidele, & tout ce qu'on peut souhaiter d'heureux; leur grandeur n'est-elle pas innocente parmi la rage de quelques particuliers que le desespoir, & non la Religion, a poussez à cette brutalité. Elle sait qu'elle ne peut subsister sans l'Etat, puis qu'elle est née dans l'Etat, & que l'Etat lui sert d'appui.*

L'Eglise Catholique : c'est un mot étrangement équivoque en France. S'il est permis de lui faire signifier un certain nombre de gens plus éclairez & plus sinceres dans la Communion de Rome, l'Auteur que je viens de citer, pouroit dire vrai. Mais si par le mot d'*Eglise Catholique*, il faut entendre, comme il est plus raisonnable, son souverain Pasteur, le plus grand nombre de ceux qui en remplissent les premieres dignitez, & ses plus celébres Ecrivains, je crains fort que le bon Coëffeteau n'ait avancé une insigne fausseté. Le Pape & les Cardinaux lui donnerent hautement le dementi l'année même qu'il répondit au Roi Jacques. Barclai avoit écrit contre Bellarmin sur l'autorité du Pape, & il suivoit les principes communément reçus parmi les honnêtes gens de France. Son livre fut condamné à Ro-

me,

me, aussi-bien que la belle Histoire du savant Mr. de Thou, le fameux Plaidoyé d'Antoine Arnaud contre les Jesuites, & l'Arrêt même du Parlement de Paris contre Jean Châtel qui avoit attenté à la vie d'Henri IV. le pauvre Prince n'étoit pas encore mort. Cette étrange censure qu'il souffroit si patiemment, ne servit-elle point à exciter la fureur du miserable qui l'assassina l'année suivante? Si le prétendu Chef de l'Eglise Romaine, si les Cardinaux, si le plus grand nombre de ses Pasteurs, *n'enseignoient* pas *ces fureurs*, s'ils condamnoient *comme parricides*, *ces attentats*, auroient-ils flétri tant de bons livres & un Arrêt si juste, si Chrétien? Concluons que de l'aveu de l'illustre Coëffeteau, le Pape & les Cardinaux *méritent d'être exterminez*, & que leur *mémoire* doit être effacée *par un public Arrêt du genre humain*. 1610.

Comme les Cardinaux ne prétendent pas être inferieurs aux Têtes couronnées, Bellarmin adressa pareillement *à l'Empereur & aux Rois qui reconnoissent Dieu pour pere & l'Eglise Catholique pour mere*, la réponse qu'il avoit déja faite sous un nom emprunté, à l'Apologie du Roi de la Grande-Bretagne. *On ne doit pas trouver étrange*, leur dit le Cardinal, *que j'entreprenne de refuter un Roi. C'est pour la défense de la foi que j'ai pris la plume, à l'exemple de plusieurs Prélats de l'Antiquité. Hilaire de Poitiers & Lucifer de Cagliari ont écrit contre l'Empereur Constan-*

Le Cardinal Bellarmin adresse à l'Empereur & aux Rois de la Communion du Pape, la réponse à l'Apologie du Roi d'Angleterre.

1610. *tius heretique. Gregoire de Nazianze & Cyrille d'Alexandrie ont combattu Julien l'Apostat.* Voilà ce que Jacques I. s'attira de la part d'un Prêtre pour avoir voulu faire le controversiste sans necessité. S'il se fût contenté de publier un manifeste pour prouver la justice du serment qu'il éxigeoit de ses sujets Papistes, il auroit embarassé la Cour de Rome & ses défenseurs. Mais il s'efforça de montrer que le Pape est l'*Antechrist*, & que Rome est le siége *du Fils de perdition.* N'étoit-ce pas donner à plaisir un prétexte plausible aux Souverains de la Communion du Pape de ne recevoir pas agréablement l'Apologie qu'un Roi leur adressoit, & d'applaudir à la réponse que le Cardinal lui faisoit?

Arrêt du Parlement de Paris, contre le Traité de Bellarmin sur l'autorité du Pape.

La dispute en demeura là. Bellarmin se mit à repliquer à Barclai. Celui-ci avoit réfuté ce que le Cardinal disoit de l'autorité du Pape dans le premier volume de ses controverses. Les Gens du Roi s'étoient opposez à ce qu'elles fussent imprimées à Paris, & les premieres feuilles qu'on avoit déja tirées furent supprimées par l'ordre du Procureur General. Dez que ces Magistrats eurent connoissance du nouveau livre que Bellarmin avoit publié *sur la puissance du Pape dans les choses temporelles*, Servin Avocat General requit le Parlement de pourvoir au mal que la publication d'un si mauvais livre pouvoit causer. Le Magistrat dit que le devoir de sa charge l'engageoit à n'être pas moins vigilant ni moins zelé pour le service de son maître, que

que *Pierre de Cugnieres* & *Jean le Cocq* ses Predecesseurs l'avoient été; l'un sous le Regne de Philippe de Valois, & l'autre du temps de Charles VI. Il allégua même ce que le Roi d'Espagne & ses Officiers avoient fait depuis peu contre le volume des Annales du Cardinal Baronius, où la *Monarchie de Sicile* est attaquée. Sur cette remontrance, les Chambres assemblées ordonnerent que l'Ouvrage du Cardinal Bellarmin seroit supprimé en France. Voions maintenant ce qui se passa cette année en Espagne contre Baronius. 1610.

Edit du Roi d'Espagne contre l'XI. volume des Annales Ecclésiastiques du Cardinal Baronius.

Les Rois de Sicile sont depuis fort long-temps les seuls Papes de ce petit Roiaume. En vertu d'une certaine Bulle que le Pape Urbain II. accorda, disent-ils, à Roger Comte de Sicile & à ses successeurs, le Souverain du païs est Légat né du S. Siége. Son autorité spirituelle y est si grande, qu'il excommunie & absout par lui-même, ou par ses Magistrats, toutes sortes de personnes laïques & Ecclésiastiques, les Evêques, & les Cardinaux mêmes qui resident dans le Roiaume. Ce droit, dit-on encore, quoiqu'émané du S. Siége, est maintenant irrévocable: le Souverain le possede en propre. De maniére que le Roi d'Espagne est également Monarque pour le spirituel & pour le temporel en Sicile: il y a tous les mêmes droits que le Pape a dans les païs de son obédience. Jeanne *la Folle* mere de Charles-Quint & plusieurs autres Princesses, aiant

1610. aiant regné par elles-mêmes en Sicile, chacune de ces Dames y a été le *Sanctissimo Padre*. Ce titre leur a été donné & à leurs Magistrats, elles ont pû en cette qualité présider aux Conciles Provinciaux & Nationaux, ou nommer des gens pour y présider en leur nom. Les Rois d'Espagne sont si jaloux de cette rare prerogative, que sous le Regne de Charles-Quint, un Vice-Roi de Sicile fit ramasser tous les titres & tous les actes qui peuvent servir à la justification. Trois copies authentiques de ce recueil furent tirées en même temps par ordre du Vice-Roi. L'an 1698. on en proposoit une à vendre dans Londres. Elle avoit été enlevée à la derniere prise de Barcelone par les François. Je l'eus assez long-temps entre les mains. Monsr. l'Evêque de Norwich curieux de tous les bons livres, ne l'acheta pas trop cher par rapport à la rareté du manuscrit. C'est un recueil semblable à celui *des preuves des libertez de l'Eglise Gallicane*. Il contient sur tout divers jugemens rendus dans le tribunal qu'on appelle *de la Monarchie de Sicile*.

Le Cardinal Baronius attaqua fort vivement dans l'onziéme tome de ses Annales Ecclésiastiques, cette puissance spirituelle que les Rois Catholiques s'attribuent sans scrupule. *Droit inoui*, dit le Cardinal, *droit que Frederic II. & ses enfans, ces injustes tyrans & rebelles persecuteurs de l'Eglise Romaine, n'ont pas eu l'audace d'usurper*. Cela causa une assez grande

de contestation entre Baronius & le Cardinal Colonne, qui prétendoit que son confrere n'avoit pas raison de s'élever si fortement contre le Roi d'Espagne. La Cour de Madrid en sût si mauvais gré à l'Auteur des Annales, qu'elle lui fit donner l'exclusion dans un Conclave, où il avoit déja 37. voix. Enfin le 3. Octobre 1610. Philippe III. publia un Edit, où après de grandes plaintes sur les invectives de Baronius, & une longue énumeration des services, que les Rois d'Espagne & de Sicile ses predecesseurs ont rendus à l'Eglise de Rome, il défend à ses sujets, sous de grandes peines, la lecture & le débit de l'onziéme volume de Baronius, à moins que l'endroit qui combat *la Monarchie de Sicile* n'ait été retranché. 1610.

Comme Servin n'ignoroit pas que l'exemple du Roi d'Espagne étoit d'un grand poids auprès de Marie de Médicis, qui prenoit tous les jours de nouvelles liaisons avec Philippe, ce Magistrat esperoit que cela empêcheroit la Régente de trouver à redire à la procédure du Parlement contre le livre de Bellarmin. L'Avocat General se trompa dans sa conjecture. La Reine n'étoit pas moins devouée à la Cour de Rome, qu'à celle de Madrid. Le Nonce du Pape en Espagne n'avoit osé ouvrir la bouche contre l'Edit de Philippe. L'homme du Pape fut plus hardi & plus heureux en France: à sa sollicitation le Conseil de la Régente ordonna, que l'execution de l'Arrêt du Parlement contre

le

1610. le livre de Bellarmin seroit sursise. Les ennemis de la puissance souveraine des Rois eurent toûjours la liberté de parler & d'écrire.

Brouilleries du Marquis d'Ancre avec le Comte de Soissons & le Duc d'Epernon.

Le Marquis d'Ancre Favori de Marie commençoit à devenir insupportable aux Princes & aux premiers Seigneurs de la Cour. Dans le voiage du Roi à Rheims les gens de la Marquise avoient eu quelque contestation pour le logement avec ceux du Cardinal de Joieuse. Conchini devenu premier Gentilhomme de la Chambre, eut un demêlé pour le rang avec Bellegarde Grand Ecuier, à l'entrée solennelle que le Roi fit à Paris au retour de son sacre. Le Duc d'Epernon parent de Bellegarde se déclara contre Conchini. Et le Comte de Soissons enragé de ce que celui-ci avoit servi le Duc de Guise pour son mariage avec la doüairiere de Montpensier, ne vouloit plus parler au Marquis d'Ancre. L'inimitié de deux hommes si puissans lui donnoit de l'inquietude. Il tâcha de se racommoder avec eux. Soissons n'en étoit pas éloigné. Mais il vouloit que le Marquis & la Marquise d'Ancre le servissent en deux choses qu'il souhaitoit passionnément; à marier le Comte d'Enghien son fils avec la Princesse heritiere de Montpensier, & à perdre le Duc de Sulli.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

On les reconcilie.

Le Marquis donna des paroles generales sur la premiere proposition, à ceux qui se mêlérent de cet accommodement. Il parla plus positivement sur l'article du

Duc

Duc de Sulli, en cas que les Ministres se missent de la partie. Conchini ne l'aimoit pas; il craignoit même que le credit d'un vieux Ministre, ne fût un obstacle à sa faveur naissante. Cependant le Comte de Soissons n'osoit conclure cette reconciliation, à moins que le Duc d'Epernon ne fût satisfait. Il n'étoit pas si facile de ramener cet esprit altier & opiniâtre, qui prétendoit se soûtenir par lui-même & indépendamment des Favoris. Epernon demandoit que Conchini vînt chez lui, & qu'il lui fit satisfaction en presence du Comte de Soissons. L'autre enflé de sa faveur & de sa nouvelle dignité, refusoit de faire à un Duc la soumission qu'il pouvoit faire sans bassesse à un Prince du sang. Soissons trouva un expédient pour sauver la délicatesse de l'un, & pour contenter la fierté de l'autre. Le Président Jeannin avoit presenté Conchini au Comte. Après les complimens dont on étoit convenu, les deux nouveaux amis se mirent à jouër ensemble. La partie achevée, *ce n'est pas assez*, dit Soissons au Marquis, *que nous soyons reconciliez. Il faut que vous soyez bien avec mes bons amis. Je vas rendre visite à l'un d'eux : je vous prie de m'accompagner. Je suis disposé à faire tout ce qu'il vous plaira*, repartit Conchini. Les voilà donc à l'hôtel d'Epernon. Tout s'y passa fort agreablement de part & d'autre. Ce qu'on regarde comme une bagatelle parmi les particuliers, devient une affaire importante entre les Grands. 1610.

On n'avoit pas eu grande peine à tirer le

1610. Parti formé à la Cour contre le Duc de Sulli.

le consentement des Ministres pour travailler de concert avec les autres à ruiner le Duc de Sulli. Il s'étoit brouillé avec Villeroi, le seul d'entr'eux, qui s'étoit emploié pour le conserver dans les affaires. Il y eut des paroles aigres & offensantes dites de part & d'autre dans le Conseil en presence de la Reine. Villeroi qui se croioit alors & plus nécessaire, & mieux appuié, se retire de la Cour. C'étoit comme une menace de n'y plus revenir tant que Sulli auroit part au gouvernement. La Régente étoit assez disposée d'elle-même à l'éloigner des affaires. Un Ministre Protestant ne plaisoit pas à une Princesse qui suivoit aveuglément les impressions de la Cour de Rome. Marie ne s'accommodoit pas non plus de l'humeur austére du Duc, qui n'auroit pas manqué de s'opposer à ses dépenses excessives & à ses indiscretes liberalitez. La crainte de faire murmurer les Protestans, en depouillant sans raison un Seigneur de leur Religion, auroit pû retenir la Reine, & dissiper la cabale qui se formoit contre lui. Mais on comptoit sur le crédit du Maréchal de Bouillon dans le parti. Il haïssoit mortellement le Duc de Sulli. Et le Prince de Condé leurré par la confiscation des biens d'un Surintendant, que Bouillon lui fait envisager, cesse de s'interesser à la conservation d'un homme dont la dépouille devoit l'enrichir, *puissant éguillon pour faire agir ce Prince*, dit un homme des plus éclairez de ce temps-là.

Mémoires du Duc de Rohan. Livre I.

HIS-



HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE SECOND.

L'An 1611. Conchini entroit dans l'exercice de sa nouvelle Charge de premier Gentilhomme de la Chambre. Bellegarde qui avoit servi l'année precedente dans la même qualité, eût été bien aise de ne point sortir de l'appartement marqué dans le Louvre pour le premier Gentilhomme de la Chambre; le Marquis d'Ancre étant déja logé au Louvre par le moien de sa femme. Mais celui-ci n'étoit pas assez bien avec le grand Ecuier pour lui ceder une chose qui 1611. Querelle entre Bellegarde & Conchini.

1611. qui appartenoit de droit à Conchini. Il fait donc demander à Bellegarde la clef de l'appartement. On differe de la donner sous divers prétextes. Ennuié de ces délais affectez, le Marquis d'Ancre la demande lui-même au grand Ecuier dans le cabinet de la Reine. Après un refus déclaré, on se dit des paroles offensantes de part & d'autre. Conchini ne manquoit pas de courage. Il sort du Louvre pour éviter les défenses de se battre, & dans le dessein de tirer raison de l'affront & de l'injustice que Bellegarde lui faisoit.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

La querelle fit grand bruit à la Cour. Chacun prenoit parti selon sa passion, ou selon ses interêts particuliers. Le Comte de Soissons ancien ami du grand Ecuier oublioit déja les nouvelles liaisons qu'il avoit prises avec le Marquis d'Ancre. Il menaçoit Conchini de lui faire abandonner la Cour: & sa passion, dont il étoit fort rarement le maître, l'auroit emporté plus loin, si le Marquis de Cœuvres son confident ne l'eût pas arrêté. *Est-ce ainsi que vous prétendez*, lui dit le Marquis, *executer le projet de marier Mr. vôtre fils à la Princesse de Montpensier, & de perdre le Duc de Sulli vôtre ennemi, en vous brouillant avec la Reine & avec ses creatures? Bellegarde est vôtre ami: mais le Duc de Guise que vous n'aimez point, ne devient-il pas maintenant allié du grand Ecuier en épousant la Douairière de Montpensier sa proche parente? Esperez-vous que vos interêts*

rêts seront desormais plus chers à Bellegarde que ceux de la Maison de Guise? Si vous n'avez pas de la consideration pour Conchini, aiez-en du moins pour vous-même. Le Comte commençoit à rentrer en lui-même, lorsqu'un Gentilhomme vint dire à Cœuvres que le Marquis d'Ancre demandoit à l'entretenir dans l'hôtel d'Etrées. Cœuvres y va promptement, exhorte Conchini à consentir à un accommodement. *Mr. le Prince & le Duc d'Epernon m'ont offert leur médiation*, dit le Marquis d'Ancre. *Mais s'il en faut venir là, celle de Mr. le Comte me sera plus agreable.* Cœuvres profita de cette ouverture. Le Comte de Soissons se fit un mérite auprès de la Reine de l'accommodement d'une querelle qui donnoit de l'inquietude à Sa Majesté. 1611.

Le Comte de Soissons se brouille avec le Cardinal de Joieuse & avec le Duc d'Epernon.

Conchini se crut extrémement obligé au Comte de ce qu'il avoit sû lui ménager son honneur. Plein de reconnoissance, le Marquis d'Ancre promit à Soissons de travailler efficacement à faire reüssir le mariage de Mr. d'Enghien avec la riche heritiere de Montpensier, & à ruiner le Duc de Sulli. La Reine consentit en effet aux deux propositions que les Ministres & le Marquis d'Ancre appuierent fortement. Mais dez que le Duc d'Epernon & le Cardinal de Joieuse eurent appris que la Reine disposoit de leur petite niéce sans leur consentement, ils se plaignirent à Sa Majesté, de ce qu'elle ne leur avoit pas communiqué une affaire qui les touchoit de si près. Ils firent encore de plus

1611. plus grandes plaintes de ce que le Comte de Soissons les avoit méprisez en menageant, à leur insçû, le mariage auprès de la Régente. Ce Prince vif & imprudent se picqua mal à propos contre deux personnes qu'il cherchoit à mettre dans ses interêts. On tâcha de les raccommoder ensemble; mais ce fut inutilement. Soissons étoit trop emporté, & Epernon trop fier. Le feu Roi avoit destiné la Princesse de Montpensier au Duc d'Orleans son second fils, & il s'en étoit ouvert au Cardinal de Joieuse & au Duc d'Epernon. Le parti étoit autrement avantageux à la niéce & aux oncles. Devoient-ils preferer le dernier Prince du sang au premier Fils de France? Le jeune Duc d'Orleans mourut cette année le 17. Novembre. A son défaut, on destina la Princesse de Montpensier à Gaston Duc d'Anjou troisiéme fils d'Henri IV.

Vie du Duc d'Epernon. Liv. VI.

Demêlé du Comte de Soissons avec le Prince de Conti son frere.

Le Comte de Soissons avoit eu au commencement de cette année deux demêlez éclatans; l'un avec le Prince de Conti son frere, & l'autre avec le Duc de Guise. Trois jours après les nopces de celui-ci avec la Doüairiere de Montpensier, le Prince de Conti allant sur le soir au Louvre dans son carosse, rencontra près de la Croix-du-Tiroir le Comte de Soissons qui étoit pareillement dans le sien. Comme la rue se trouvoit embarassée, il falloit que l'un des deux carosses reculât pour faire place à l'autre. Etourdi-

diment & ſans prendre garde aux livrées, l'Ecuier du Comte ſe mit à faire des menaces, & à commander au cocher du Prince de reculer au plûtôt. Les gens de Conti ne veulent pas ceder, & diſent à leur cocher d'avancer ſans rien craindre. Le Comte de Soiſſons reconnut alors le caroſſe de ſon frere aîné. Il lui envoia incontinent faire des excuſes de l'indiſcretion de l'Ecuier. On proteſta au Prince de la part du Comte que la choſe étoit arrivée par mégarde & ſans aucun deſſein premedité. L'imbecille Conti ne ſe contenta pas de la déference que Soiſſons lui rendoit. Quand un homme ſe ſent peu de mérite, il croit facilement qu'on le mépriſe. *A demain pourpoint bas*, cria le Prince en paſſant devant le caroſſe de ſon frere. Etouffer brutalement pour un petit point d'honneur tous les ſentimens de la Religion & de la Nature, étoit-ce le moien de ſe rendre moins mépriſable aux honnêtes gens? 1611.

On accommode les deux Princes.

La Régente avertie de ce qui étoit arrivé, prie le Prince de Condé de s'entremettre pour accommoder ſes oncles: elle envoie dire au Duc de Guiſe dont Conti avoit épouſé la ſœur, de diſpoſer ſon beau-frere à recevoir les excuſes que Soiſſons lui faiſoit. Condé & Guiſe vont le même jour à l'Abbaïe de Saint Germain des Prez, où logeoit le Prince de Conti. Soit que le Duc voulût faire paroître aux Princes du ſang & à ſa nouvelle épouſe, que la Maiſon de Guiſe

1611. n'étoit guéres moins considerée que sous les Regnes precedens, soit que ce fût un effet du hazard, il sortit de l'hôtel de Montpensier, où il avoit couché, accompagné d'un nombre extraordinaire de Gentilshommes à cheval, dans le dessein d'aller voir le Prince de Conti, il ne fut pas même fâché de passer en si grande pompe près de l'hôtel de Soissons.

En revenant de l'Abbaïe de S. Germain, Guise trouva le Prince de Condé qui s'y en alloit, suivi seulement de quatre ou cinq Cavaliers. Ils se saluerent l'un l'autre. Le Duc dit à Condé que le Prince de Conti étoit en de bonnes dispositions, & qu'il lui avoit promis que les choses n'iroient pas plus loin. *Si vous me le permettez, Monsieur*, ajoûta le Duc de Guise, *je retournerai sur mes pas, & j'aurai l'honneur de vous accompagner chez Mr. le Prince de Conti pour le faire souvenir de la parole qu'il m'a donnée.* Condé n'eut garde d'accepter la civilité que Guise lui faisoit. La suite de l'un étoit trop différente de celle de l'autre. Le Prince auroit paru faire honneur au Duc en un jour de triomphe. Le Chevalier de Guise frere de celui-ci se détacha seulement de la troupe, & suivit le Prince de Condé jusqu'à l'Abbaïe de S. Germain. Conti renouvelle à son neveu les assurances qu'il avoit données à son beau-frère: & le differend fut appaisé.

Autre grand differend. Le Duc de Guise n'avoit prétendu, disoit-il, que de persuader au Prince de Con-

ti

ti de ne pas rompre de la ſorte avec ſon 1611.
frere. Cependant il ſe fit à lui-même une grande affaire avec le Comte de Soiſſons. *Guiſe*, crioit-on à l'hôtel de Soiſſons, *avoit à ſa ſuite plus de cent-cinquante Cavaliers armez & prêts à ſe battre. Ce n'eſt pas ſans deſſein qu'il affectoit de paſſer près de cette maiſon. Il veut braver les Princes du ſang : Il a cru nous intimider & nous faire voir que ſi la Maiſon de Guiſe prend le parti du Prince de Conti ſon allié, le nôtre ſera beaucoup inferieur.* Jaloux des grands avantages que l'heritiere de Joieuſe portoit dans une Maiſon ennemie, le Comte de Soiſſons croioit tous ces rapports. Le Prince de Condé picqué peut-être de la différence qu'on avoit remarquée entre lui & le Duc de Guiſe, donnoit dans les mêmes ſentimens, & y entrainoit le Connétable de Montmorenci, qui ſe ſouvenoit encore des anciens demêlez de ſon frere le Maréchal avec les Guiſes. La foule de Seigneurs & de Gentilshommes qui accouroit alors de toutes parts à l'hôtel de Guiſe, ſervit beaucoup à irriter les deux Princes & le Connétable. On vit avec étonnement les petits-enfans de l'Amiral de Coligni, les Ducs de Sulli & de Rohan, le Maréchal de Bouillon, & les plus conſiderables du Parti Proteſtant, oublier la journée de la S. Barthelemi, & aller offrir leurs ſervices aux enfans du *Balafré*, contre le fils du brave Louis Prince de Condé.

du Comte de Soiſſons avec le Duc de Guiſe.

Mémoires de Baſſompierre. Mercure François. 1611.

1611. La Régente & les Ministres craignoient que cette affaire n'eût des suites fâcheuses. On ordonna aux bourgeois des quartiers voisins du Louvre de prendre les armes, on tint les chaines des ruës prêtes à être tenduës en cas de besoin, on envoie le Maréchal de Brissac au Comte de Soissons pour l'empêcher de sortir de son hôtel. Le Marquis de Vitri Capitaine des Gardes eut ordre de demeurer auprès du Duc de Guise & de ses freres. On ne voulut pas refuser à Soissons la permission de parler à la Reine: mais Guise n'obtint pas la même faveur: Legere distinction pour contenter la délicatesse des Princes du sang!

Quand on parla dans le Conseil, des moiens d'appaiser le nouveau differend, le Connétable demanda justice à la Reine contre le Duc de Guise *qui avoit bravé*, disoit-il, *le Comte de Soissons, en passant près de son hôtel avec* 150. *chevaux*. Le Duc de Sulli défendit fortement celui de Guise. *Est-ce offenser Mr. le Comte*, répondit-il, *que de passer près de sa Maison? N'étoit-ce pas le chemin que Mr. de Guise devoit prendre pour exécuter l'ordre que Sa Majesté lui avoit donné de parler à Mr. le Prince de Conti? Plusieurs de ses amis & de ses serviteurs l'accompagnoient: cela s'est fait sans dessein. Les gens sont allez voir Mr. de Guise sur son mariage: ils l'ont suivi jusques à l'Abbaïe de S. Germain: est-ce là une chose si extraordinaire? Les Princes & les Seigneurs viennent tous les jours au Louvre accom-*

accompagnez de la Noblesse qui a du respect pour eux. Mr. de Guise est serviteur de Mr. le Comte. Il est disposé à rendre aux Princes du sang ce qui est dû à leur naissance. Mr. le Comte l'auroit éprouvé lui-même, si Mr. de Guise l'eût rencontré en son chemin. Peut-on exiger autre chose de Mr. le Duc de Guise ? Le Maréchal de Bouillon & le Duc d'Epernon confirmerent ce que le Duc de Sulli disoit. 1611.

La Régente envoia demander au Comte de Soissons, s'il étoit content des excuses que l'on avoit faites pour le Duc de Guise. Bien loin de s'en payer, il recusa quatre personnes du Conseil, comme amis & comme parens de la Maison de Guise. Il fallut donc entrer en négociation. Ennuié d'ètre si long-temps renfermé dans sa maison, le Duc de Guise avoit déja consenti à rendre visite au Comte de Soissons, & à lui faire des excuses assez humbles. Mais le Duc de Mayenne oncle de Guise, lui aiant remontré les conséquences d'une démarche qui donnoit de si grans avantages à l'ennemi juré de leur Maison, il retira sa parole. Soissons en fut extrémement picqué. Il menaçoit la Régente de sortir de Paris, si on ne lui faisoit pas la satisfaction qui avoit été promise. Cependant on obtint de lui qu'il se contenteroit que le Duc de Mayenne allât faire des excuses à la Reine, de ce que le Duc de Guise avoit marché dans les rués de Paris avec un si grand nombre de gens à cheval. *Mr. de Guise*, dit encore le

Accommodement du Duc de Guise avec le Comte de Soissons.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1611. le Duc de Mayenne, *n'a jamais eu dessein de causer aucune brouillerie. Il aimeroit mieux mourir que de rien entreprendre qui pût déplaire à Vôtre Majesté. Pour Mr. le Comte de Soissons, ceux de nôtre Maison demeureront toûjours dans les termes de l'honneur & de la civilité qu'ils lui doivent. Quand Mr. le Comte voudra bien vivre avec Mrs. de Guise, ils l'honoreront, & ils seront ses serviteurs.*

La Reine repartit qu'elle feroit savoir au Comte de Soissons ce que le Duc de Mayenne avoit representé. *Je lui dirai*, ajoûta-t-elle, *d'oublier ce qui s'est passé, & de se contenter de cette satisfaction.* Le Prince de Condé alla trouver son oncle de la part de la Reine, & lui dit que Sa Majesté souhaitoit que les choses en demeurassent là. Le Comte de Soissons promit de se conformer à la volonté de la Régente. Mayenne avoit par son adresse & par sa fermeté, tiré son neveu avec honneur d'un pas extrémement délicat. S'il est vrai que le Duc de Guise n'ait eu aucun mauvais dessein, il fit du moins paroître une ostentation propre à donner de l'ombrage aux Princes du sang.

Disgrace du Duc de Sulli.

C'étoit fort inutilement que le Duc de Sulli faisoit si bassement sa cour aux Guises: ils n'empêcherent pas l'exécution du projet qu'on avoit formé de le dépouiller. Leur parti fit mine de se rallier pour retarder du moins la chute d'un homme qui s'efforçoit de les servir utilement. Mais la cabale contraire étoit trop puis-

puiſſante & trop animée. Peut-être auſſi que la Maiſon de Guiſe ne ſe ſoucioit pas dans le fonds de ſoutenir un Seigneur Proteſtant, que la Cour de Rome & celle de Madrid voioient avec chagrin dans les premiers emplois. Le Marquis de Cœuvres fut celui dont les ennemis du Duc ſe ſervirent pour ſonder les véritables ſentimens du Maréchal de Bouillon ſur la diſgrace de Sulli. L'interêt de leur Religion devoit reünir deux Seigneurs Proteſtans. Sa conſervation dépendoit en partie de leur bonne intelligence. Mais c'eſt à quoi les Courtiſans ne penſent guéres. *Tout le mal qui peut arriver à Sulli, il le merite bien*, dit le Maréchal. *Cependant je ne dois pas paroître parmi ceux qui ſe déclarent contre lui. Il eſt important que ceux de nôtre Religion ne me puiſſent pas reprocher d'avoir contribué à l'éloignement d'un homme qui leur eſt néceſſaire dans le poſte qu'il occupe.* Si Bouillon vouloit ſérieuſement éviter ce reproche, devoit-il renouër alors avec le Comte de Soiſſons? Tout le monde jugea bien que le pauvre Duc de Sulli étoit la victime de cette réconciliation.

1611.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Le Prince de Condé & le Comte de Soiſſons demandérent conjointement ſon éloignement à la Régente. Sa Majeſté leur accorda volontiers une choſe qu'elle ne ſouhaitoit pas moins qu'eux. Pour ſauver les apparences dans le Parti Reformé, qui devoit trouver étrange que Marie ôtât ſi promptement au Duc de Sulli les récompenſes que ſes bons ſervices

avoient

1611. avoient méritées du feu Roi, on voulut faire acroire à Sulli même qu'il avoit demandé du repos; & la Régente lui offrit honnètement une somme d'argent pour le gouvernement de la Bastille qu'on lui enlevoit avec la Surintendance des finances. Le Duc fut fort étonné de se voir pris au mot sur des complimens generaux faits à la Reine. Il avoit protesté en certaines occasions à Sa Majesté, qu'elle pouvoit disposer de tout ce qu'il possedoit. *Je ne pensois pas*, dit Sulli, *que de telles offres faites à son Prince, fussent un crime suffisant pour être dépouillé de ses dignitez. J'apprens maintenant une maxime nouvelle. Mais je ne me repens pas d'avoir fait mon devoir.*

Mercure François. 1611.

Le Duc montra de la constance dans l'adversité, parce qu'il sût assez bien cacher l'agitation de son esprit. Il écrivit à la Reine une lettre pleine de beaux sentimens. Ne fut-ce point le noble effort de l'orgueil caché d'un homme qui cherchoit à se dedommager de sa perte en se faisant admirer? Il vouloit peut-être persuader aux gens qu'il avoit mérité de remplir les places qu'il abandonnoit d'une maniére si ferme, si desinteressée. Sa magnanimité auroit paru moins affectée, s'il n'avoit pas fait une si longue énumeration des services rendus au feu Roi. C'étoit les reprocher à sa Veuve. Il eut beau publier que sans augmenter, & en diminuant même les tailles & les impots, il avoit acquitté les dettes immenses de son Mai-

Maître, mis un bon ordre dans ses finances, fait subsister trois grandes armées, amassé dix-sept millions d'argent comptant ; le peuple ne l'en crut pas sur sa parole. Cinquante-quatre Edits revoquez au commencement de ce Regne, prouvoient assez bien que le Surintendant n'avoit pas encore trouvé le secret d'enrichir le Prince, en soulageant les sujets. 1611.

Le Premier Président de Harlai se démet de sa charge. Cabale pour empêcher que Mr. de Thou ne lui succede.

Le Duc se retira dans son château de Sulli sur la Loire. On ne fit point de Surintendant. Les Présidens Jeannin, de Châteauneuf, & de Thou furent nommez Directeurs des finances : de Thou renonça à cet emploi. Il ne convenoit guéres à un Magistrat integre, zelé pour le bien public, amoureux de toutes les belles disciplines. La charge de premier Président du Parlement de Paris étoit un objet plus digne de sa noble ambition. Christophle de Thou son pere l'avoit remplie avec beaucoup de réputation. Sa memoire seroit entiérement irreprochable, si la nécessité d'excuser son maître, ne l'avoit pas contraint à chercher des prétextes frivoles pour donner quelque couleur au cruel massacre de la S. Barthelemi, que ce sage Magistrat détestoit dans son cœur. Achilles de Harlai son gendre lui succeda en un temps le plus malheureux, le plus difficile qui fut jamais. On parle encore avec éloge de l'integrité, de la droiture, de l'affabilité de ce grand homme. Les bons François ne peuvent pas oublier les services qu'il ren-

1611. dit à la Patrie prête de succomber sous les efforts de la Ligue.

Accablé d'années & de travail, il voulut se demettre de sa charge. Tous les gens de bien souhaitoient que Jacques Auguste de Thou reprît la place de son pere. Mais la Régente étoit trop dépendante du Pape. Les lumiéres & la modération d'un si savant Magistrat n'accommodoient pas la Cour de Rome. Les Jesuites avoient encore une affaire trop importante pour eux, à solliciter au Parlement de Paris. Ils ne vouloient pas qu'un homme, qui ne connoissoit pas moins bien que son beau-frere les secrets desseins de la Societé, présidât au jugement du procès qu'elle avoit contre l'Université de Paris. Condé qui avoit de grandes obligations au Président de Thou, lui promit de l'appuier dans ses prétensions à une dignité justement dûë à son merite & à ses services. Mais le Prince foible & ingrat n'eut pas le courage de s'opposer à la cabale des bigots. Villeroi profita de l'occasion. Il fait nommer de Verdun son allié, qui devoit être assez content de se voir à la tète du Parlement de Toulouse.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Peu de jours avant sa demission, Harlai avoit présidé au jugement rendu contre la d'Escouman. Cette creature, dit-on, ne manquoit ni d'esprit, ni d'adresse. Mais sa vie débordée auroit dû faire rejetter son témoignage, si on pouvoit emploier à de grans crimes d'autres gens que des

La d'Escouman accuse la Marquise de Vernueil & le

des scélerats. On ne sait point qui porta la d'Escouman à se presenter à la Reine Marguerite, dont elle avoit été connuë, & de lui découvrir que le Duc d'Epernon & la Marquise de Vernueil avoient suborné Ravaillac. Soit que Marguerite fût du nombre de ceux qui vouloient perdre ces deux personnes, soit qu'elle craignît pour elle-même, si elle negligeoit d'avertir la Cour de l'indice qu'on lui avoit donné; la Princesse envoie dire à la Régente que la d'Escouman avoit de grandes choses à réveler. On nomme des gens pour se transporter à l'hôtel de la Reine Marguerite. Ils se cachent dans un cabinet voisin, pendant que la Princesse fait répéter tout haut à la d'Escouman ce qu'elle avoit déja dit. Marguerite témoigna que la femme ne varioit point, & qu'elle avoit raconté auparavant mot pour mot tout ce qu'on venoit d'entendre.

1611. Duc d'Epernon d'avoir eu part au meurtre d'Henri IV.

Sur le rapport qu'on en fit à la Régente, Sa Majesté ordonna qu'on expediât des Lettres Patentes, afin que le Parlement de Paris prît connoissance de la verité de cette nouvelle affaire. La d'Escouman interrogée par le Premier Président de Harlai, accuse deux hommes, dont l'un avoit été valet de chambre du Marquis d'Entragues. On les arrête, on les interroge, on les jette chacun dans un cachot, on les confronte avec la d'Escouman, qui soutint fortement ce qu'elle avoit dit contr'eux. Elle déclare encore que la Marquise de Vernueil lui

L'Accusatrice est condamnée.

1611. avoit adressé Ravaillac avec une lettre pour une Mademoiselle du Tillet ; & qu'en sa presence la du Tillet avoit parlé à Ravaillac d'assassiner le feu Roi. Mais l'Accusatrice soutint si mal ce qu'elle avoit avancé, elle fut si peu habile à bien dépeindre la personne de l'assassin, elle dit tant de choses évidemment fausses, qu'on n'ajoûta point de foi à ses depositions. Les deux prisonniers furent renvoiez absous, & la d'Escouman condamnée à être mise entre quatre murailles pour le reste de ses jours.

Réflexions sur le jugement rendu contr'elle.

La precaution de renfermer si bien cette créature, & ses interrogatoires tenus fort secrets, donnerent occasion à differens soupçons & à plusieurs raisonnemens. On crioit assez communément que des personnes d'une qualité éminente avoient eu part au mystére d'iniquité, & qu'on n'avoit pas jugé à propos de le revéler. Quelques-uns prétendoient qu'on avoit voulu seulement épargner la réputation de certaines gens du premier rang, qui avoient mis la d'Escouman en besogne, afin de perdre leurs ennemis. *Une femme aussi corrompuë, aussi vindicative que la Vernueil*, disoient-ils, *peut bien être capable d'un grand crime. Mais est-il croiable que la Reine, qui hait mortellement la Marquise, ait voulu l'épargner? Pouvoit-elle trouver une plus belle occasion de se venger de tous les chagrins qu'une Rivale railleuse & maligne, lui a souvent donnez? Ce n'est pas la considération du Duc d'Epernon*, ajoûtoient quelques gens judicieux, qui

qui fait étouffer cette affaire. Il a de puissans ennemis à la Cour. Le Prince de Condé & le Comte de Soissons se déclarent ouvertement contre lui. Le Maréchal de Bouillon & le Marquis d'Ancre liez étroitement ensemble, cherchent à l'éloigner & à le perdre. Qu'on fasse réflexion sur la conduite que le Duc d'Epernon a gardée jusqu'à present, sur son humeur, sur ses inclinations; il ne paroitra point capable d'un si noir attentat. Et s'il a eu la malice de le concevoir, est-il assez depourvû de sens pour se confier à un fou comme Ravaillac? Enfin, s'il a suborné l'assassin, se seroit-il mis en peine pour empêcher qu'on ne le tuât sur le champ, comme on avoit tué Jacques Clement? Il n'a pas été possible de faire le procez au Duc d'Epernon, repliquoient les plus prévenus, *sans y engager la Reine qu'il a voulu servir. En verité,* leur disoit-on, *il étoit beaucoup plus sûr & plus facile d'empoisonner le Roi, que de se reposer pour un coup de cette importance sur la résolution & sur la prudence d'un homme fait comme Ravaillac.* 1611.

La division étoit encore plus grande à la Cour de Prague qu'à celle de Paris, & les Princes de la Maison d'Autriche en Allemagne vivoient dans une mesintelligence beaucoup plus éclatante, que celle des Princes du sang de France. L'Empereur Rodolphe avoit trois freres, Mathias, Albert, & Maximilien. Le premier avoit enlevé à son aîné le Roiaume de Hongrie & la plus grande partie de ce que la Maison d'Autriche appelle ses païs heré- **Etat de la Maison d'Autriche en Allemagne.**

1611. heréditaires. Albert vivoit content des Provinces des Païs-Bas que l'Infante Isabelle lui avoit apportées en mariage : & Maximilien déchu depuis fort long-temps de ses prétensions au Roiaume de Pologne, qu'il avoit disputé à Sigismond Roi de Suéde, menoit une vie tranquille auprès de Mathias Roi de Hongrie. Les quatre freres avoient deux cousins germains, enfans de Charles frere de l'Empereur Maximilien II. Le petit domaine de Gratz en Stirie ne suffisoit pas à l'ambition de Ferdinand aîné de cette seconde branche de la Maison d'Autriche en Allemagne. Leopold son frere vouloit autre chose que les Evêchez de Strasbourg & de Passau. Rodolphe & ses freres n'avoient point d'enfans : cela donnoit de grandes esperances à leurs cousins. Mais elles paroissoient encore éloignées. Le Roi de Hongrie épousa cette année Anne Archiduchesse d'Autriche : il pouvoit laisser des héritiers.

Ferdinand cachoit assez habilement son ambition demesurée. Content de ménager le Pape, & d'entretenir une étroite correspondance avec le Roi d'Espagne, il sembloit attendre patiemment une occasion plus favorable d'obtenir la succession de ses cousins. On regardoit l'Empereur comme un homme mort. La Cour de Rome & celle de Madrid, n'étoient pas trop contentes de ce que Mathias gardoit d'assez grans menagemens avec les Protestans, afin qu'ils ne lui

fussent

fussent pas contraires, quand il seroit question d'élire un successeur à son frere. Peut-être que son inclination le portoit aussi à suivre les traces de Maximilien II. Prince extrémement sage & moderé. Il avoit eu de bons sentimens pour la Religion Protestante; & l'on croit qu'il l'eût embrassée, sans les obstacles qu'il trouva de la part de Ferdinand I. & de la Cour de Rome. L'Empereur son pere pressé par le Pape, menaça Maximilien de le desheriter. Mais si le Fils eût témoigné plus de fermeté, il n'auroit pas été si facile de faire valoir exheredation: je ne sai même si on auroit osé l'entreprendre. Ferdinand Archiduc de Gratz étoit fort éloigné de la moderation de Maximilien. Son entêtement contre les Protestans fut toûjours prodigieux. Les Jesuites & les Moines ignorans, qui ont eu trop de credit dans le Conseil de ce Prince & de ses descendans, l'entretenoient dans ces sentimens outrez, on le flattoit du secours du Pape & du Roi d'Espagne pour l'élever à l'Empire, avant même que tous ceux de la branche aînée fussent morts. 1611.

L'Archiduc Leopold n'avoit pas moins d'ambition, mais il étoit plus impatient. Chagrin d'être reduit à vivre du revenu des benéfices qu'on lui avoit procurez, & de voir les grans desseins sur les Etats de Cléves & de Juliers entiérement avortez, il se met en tête de profiter de la foiblesse de Rodolphe, & de se faire Roi

Desseins ambitieux de Leopold d'Autriche Evêque de Strasbourg & de Passau sur le Roiaume de Bohéme.

1611. Roi de Bohéme, au préjudice de Mathias, à qui la Couronne étoit assurée après la mort de l'Empereur. Leopold avoit levé une petite armée du consentement de Rodolphe, sous prétexte d'aller secourir Juliers contre les Princes confederez. La ville aiant été prise par le brave Maurice d'Orange, l'Archiduc laissa vivre ses troupes dans son Evèché de Passau, il pensoit à s'en servir pour quelque chose de plus grand & de plus utile.

Romeo leur General aussi inquiet, aussi remuant que Leopold, lui avoit persuadé de traiter avec ses amis de la Cour de Prague, & sur tout avec les Catholiques Romains de Bohéme, qui ne pouvoient souffrir que les Evangéliques eussent le libre exercice de leur Religion. Leopold pensa premiérement à faire changer le gouvernement de la ville de Prague, & à chasser du Conseil de l'Empereur quelques Seigneurs attachez au Roi de Hongrie. La chose ne parut pas praticable dans un Etat libre comme la Bohéme. Il fallut se contenter de gagner le Parti Catholique, & sur tout les Ecclésiastiques & les Moines, en leur faisant espérer que si Leopold entroit une fois à main armée dans Prague, il obligeroit l'Empereur à revoquer l'Edit donné en faveur des Evangéliques. Les Jesuites furent les premiers à favoriser les desseins de Leopold : on mit du canon, des armes, & des munitions dans leur Collége pour s'en servir dans le besoin.

L'ar-

L'armée de Leopold étoit composée de neuf mille hommes de pied & de quatre mille chevaux. Elle marcha d'abord vers l'Autriche sous la conduite de Romeo, qui avoit trouvé le moien de faire toucher quelqu'argent aux soldats. Ils y pillerent quelques châteaux considerables. Le Roi Mathias fut d'autant plus allarmé qu'il n'étoit pas en état de resister. Il écrit d'abord à ses sujets & à ses amis de venir promptement à son secours. Cependant Romeo passe le Danube à Lintz, ravage tout ce qu'il rencontre en son chemin, & s'avance jusques dans la Bohéme, sous prétexte de faire payer les subsides que l'Empereur avoit promis à Leopold pour la subsistance de ses troupes. Elle surprirent deux ou trois places importantes; & Leopold les joignit lors qu'elles étoient déja aux portes de la capitale. Etonnez de ces mouvemens, les Etats du pays se préparent à la défense. Les Evangéliques sont plus animez & plus actifs que les autres : ils craignoient trop de tomber sous la domination de quelqu'un de la Maison de Gratz. Mais on ne peut empêcher que Leopold n'entrât dans cette troisiéme partie de la ville qu'on nomme *la petite Prague*. Il y avoit de bonnes intelligences. Les deux autres quartiers, je veux dire *la vieille & la nouvelle Prague*, se défendirent si vigoureusement que Leopold ne put s'en rendre maître.

1611. Les troupes de Leopold s'avancent en Bohéme.

Pendant tous les desordres qu'un pareil ac-

Mathias

1611. accident peut causer dans une ville divisée en deux partis extrémement animez ; Rodolphe demeuroit dans son château. Content de sommer les uns & les autres par un Héraut de mettre les armes bas, il sembloit vouloir être neutre. Ses vieux chagrins contre son frere, le faisoient pancher pour Leopold, qui s'empara du château, & fut déclaré Lieutenant General de l'Empereur. Le Roi de Hongrie avoit alors des affaires à demêler avec Gabriel Battori Prince de Transilvanie. Il aima mieux les abandonner, que de laisser perdre la Bohéme qu'on lui vouloit enlever. Le voilà donc à la tête d'une armée de dix-huit mille hommes. Leopold & Romeo se retirent promptement vers les frontieres de Bohéme, dez qu'ils apprenent que Mathias est entré dans le Roiaume, trop heureux d'emporter leur butin, & trois-cens mille florins que l'Empereur leur avoit fait donner. Le Roi de Hongrie étant venu à Prague, les Etats du païs l'y reçurent avec toute la magnificence possible.

Roi de Hongrie marche au secours de la Bohéme.

Mathias est couronné Roi de Bohéme.

Après qu'on eut mis en prison, ou chassé certains Conseillers de Rodolphe, il ne fut pas difficile de le faire consentir à se demettre encore du Roiaume de Bohéme en faveur de son frere. On fit d'assez bonnes conditions en apparence à ce pauvre Prince, à la sollicitation de l'Electeur de Saxe toûjours ami de la Maison d'Autriche. Les Etats de Bohéme proposerent aussi les leurs

au

au nouveau Roi, pour assurer les privi- 1611.
léges du Roiaume & la liberté de conscience. La ville de Prague stipula certaines choses en particulier, & sur tout qu'on restreignît la jurisdiction Ecclésiastique, & qu'on en corrigeât les abus. Après que Mathias eût été solennellement couronné à Prague le 23. Mai par le Cardinal de Ditrichstein, on conclut un accord avec Leopold qui retenoit encore des places importantes. Il promit d'en sortir moiennant une somme d'argent qu'on lui compta. Enfin le Roi de Hongrie & de Bohéme étant convenu des articles d'une parfaite réconciliation avec l'Empereur, il partit pour Breslau. Son dessein étoit d'aller prendre possession de la Silesie qu'on lui avoit pareillement cedée. L'Evêque de la ville, les Seigneurs, & les Etats de la Province prèterent serment de fidélité, & le nouveau Souverain leur jura de son côté la conservation de leurs priviléges, & le libre exercice de la Religion que chacun professoit auparavant.

Cabale à la Cour de France contre le Duc d'Epernon.

Les Princes de la Maison d'Autriche vécurent le reste de cette année en bonne intelligence au dehors. Ceux du sang Roial faisoient de même en France. Condé & Soissons réünis n'étoient pas contens d'avoir ruïné le Duc de Sulli; ils vouloient perdre encore le Duc d'Epernon. Le Marquis d'Ancre se mit de la partie. Il promettoit au Comte de Soissons

1611. ſons de faire éloigner de la Cour un homme inſupportable à tous les Favoris. Epernon les haïſſoit en effet, parce qu'il aimoit la faveur. Il ne croyoit pas qu'un autre que lui, la pût mériter. Conchini irrité de ce que le Duc le mépriſoit hautement, avoit reſolu d'humilier un Gentilhomme élevé lui-même par la faveur d'Henri III. & devenu plus fier, & moins capable de plier, que les Princes du ſang. Plus Epernon ſentoit la diminution de ſon crédit à la Cour, plus il affectoit de montrer aux Princes du ſang, que s'ils ne vouloient pas l'aimer, ils devoient du moins le craindre. Depuis que le Comte de Soiſſons l'eût menacé de lui faire inſulte, il marcha ſouvent dans les ruës de Paris, accompagné de ſept à huit cens Gentilshommes. Il prenoit quelquefois plaiſir d'aller à pied au Louvre. Sa troupe marchoit alors comme en ordre de bataille. Les premiers de ſa ſuite étoient à la porte du Louvre, avant que les derniers fuſſent ſortis de l'hôtel d'Epernon. Il y avoit près de deux mille pas de là juſqu'au Louvre.

Vie du Duc d'Epernon. Livre VI.

Le Cardinal de Joieuſe & le Duc d'Epernon prenent la réſolution de ſe retirer de la Cour.

Au milieu de cet éclat extérieur, le chagrin de ſe voir éloigné des affaires le rongeoit cruellement au dedans. Le Cardinal de Joieuſe, qui ne ſubſiſtoit que par l'appui du Duc, avoit pris le parti d'aller à Rome ſe deſennuier dans les *Chapelles* & dans les *Congregations*, puis qu'il n'y avoit plus d'occupation pour lui à la Cour de France. Epernon demanda la permiſſion

mission d'aller dans ses terres & dans ses gouvernemens. Il l'obtint avec quelque agrément. La Régente lui donna en cette occasion de nouvelles marques de confiance & de distinction. Le Prince de Condé vouloit aller prendre possession du gouvernement de Guienne, & rien n'étoit capable de le détourner de cette résolution. Sa fermeté donnoit de l'ombrage à la Cour. Les Reformez tenoient alors une assemblée politique à Saumur: & la Régente ne savoit si Condé n'avoit point quelque dessein secret de se prévaloir de cette conjoncture, pendant qu'il seroit dans le voisinage. On fut bien-aise que le Duc d'Epernon allât dans ses gouvernemens de Limosin, d'Angoumois, & de Xaintonge, voisins de la Guienne. La Reine lui fit mille caresses: elle lui recommanda instamment de veiller sur les démarches de Condé. La précaution n'étoit pas néceſſaire: le bon Prince ne pensoit point à mal: trop content de faire le Roi de theatre à Bourdeaux & ailleurs, il étoit charmé de se voir reçû en si grande céremonie, il alloit prendre sa place au Parlement, il se promenoit dans toutes les villes, il écoutoit avec gravité les harangues & les complimens des Magistrats & des Gentilshommes Gascons.

1611.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Le Comte de Soissons étoit presque seul auprès de la Régente qui le ménageoit. Le Marquis d'Ancre dont la faveur augmentoit tous les jours, lui témoignoit un ex-

Le Marquis d'Ancre pense à marier son fils avec une

1611. Princesse de Soissons.

extrême attachement. Soissons, ravi de mettre dans les interêts de sa Maison un Favori si puissant, lui rendoit toutes sortes de bons offices. Il le servit à obtenir le gouvernement de la ville & de la citadelle d'Amiens malgré l'opposition des Ministres, & le mécontentement que le Comte de S. Paul en témoignoit. Ce Seigneur cadet de la Maison de Longueville prétendoit à cet emploi. Mais Soissons qui pouvoit tout sur son esprit le fit desister. Il engagea même S. Paul à revenir de Picardie, où il commandoit pendant le bas âge du Duc de Longueville, de peur qu'il n'eut quelque chose à demêler avec le nouveau Gouverneur d'Amiens, s'ils s'y trouvoient ensemble. L'élevation de Conchini étoit si grande que rien ne paroissoit desormais au dessus de lui. On parla de marier son fils avec une des Princesses de Soissons. *Vous voulez me flatter*, répondit le Favori au Gentilhomme qui lui en faisoit l'ouverture: *mais cette flatterie, je l'avouë, ne me déplait pas.*

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Le Comte de Soissons accepte la proposition. Générosité du Duc d'Epernon.

Il ne demeura pas long-temps dans les termes de la modestie qu'il affecta pour lors. Conchini eut l'audace de dire lui-même au Marquis de Cœuvres confident du Comte de Soissons, qu'il falloit penser au mariage dont on lui avoit parlé; que le Prince du sang y trouveroit de grans avantages, & que la Reine lui avoit donné son consentement. Soissons eut la bassesse d'accepter une alliance si honteuse. Il en fut puni comme il le méritoit.

toit. Les Ministres remontrerent à la Reine les conséquences d'un mariage qui attireroit, tôt ou tard, sur elle-même l'indignation du Roi, des Princes, & de tous les gens raisonnables. De maniere que le Comte de Soissons n'emporta de cette négociation que la honte & les reproches d'avoir voulu prostituer sa fille à un jeune Italien, dont le pere & la mere devinrent bien-tôt l'horreur du genre humain: moins sage, & moins genereux que le Duc d'Epernon, d'une naissance fort inférieure à celle d'un Prince du sang. Conchini fit proposer le mariage de sa fille avec le Marquis de la Valette second fils du Duc. Outre les grans biens qu'il vouloit donner à sa fille, le Favori promettoit d'obtenir l'épée de Connétable pour Epernon, dez que le Roi seroit majeur. Bien loin d'écouter ses amis & ses serviteurs qui lui conseilloient d'accepter cette proposition, le Duc la rejetta avec un noble dédain. Il se fâcha même contre ceux qui le pressoient de faire une alliance, que la premiére dignité de l'Etat donnée en récompense, rendoit encore moins honnête.

1611.

Vie du Duc d'Epernon. Livre VI.

Le Cardinal de Joieuse prit pour prétexte de son voiage à Rome, l'obligation d'y aller faire les fonctions de sa dignité de *Protecteur de France*: titre pompeux & ridicule que l'orgueil de la Cour de Rome a inventé, & dont la basse complaisance des Souverains autorise l'usage. Semblables aux Moines, ils ont chacun

Instruction donnée au Cardinal de Joieuse allant à Rome.

1611. cun leur Cardinal *Protecteur* auprès du Pape. Un sujet devient à Rome le *Protecteur* de son Prince, parce qu'il y est son Agent. La Régente se divertissoit alors à Fontainebleau. Elle y fit expédier le 12. Avril une longue instruction pour Joieuse. On ne peut lire ces sortes de pieces, sans plaindre, disons mieux, sans mépriser les Têtes couronnées qui se laissent imposer une étrange servitude. Il faut qu'un Roi rende un compte exact au *Saint Pere* de tout ce qu'il ordonne au dedans pour le bien de ses Etats, & des alliances qu'il contracte au dehors pour leur seureté. A-t-il fait quelque chose qui ne doit pas être du goût de la Cour de Rome, le voilà qui cherche humblement toutes les excuses, tous les détours imaginables pour se disculper. Il use de souplesse, il promet de faire en quelqu'autre occasion des merveilles pour l'avantage du Saint Siége.

Siri *Mémorie Recondite*. Tom. II. Pag. 502. 503. &c.

La Régente se justifie auprès de Paul V. sur ce qu'elle a fait en faveur des Protestans.

Que de forfanterie dans l'instruction du Cardinal de Joieuse! Marie de Médicis veut qu'il informe exactement Paul V. de tout ce qui s'est passé depuis le commencement de la Régence, sans omettre la moindre particularité. Pour justifier l'Edit donné en confirmation de celui de Nantes, il faut representer à Sa Sainteté, que la néceſſité de prevenir le mécontentement des Huguenots, & d'arrêter quelques esprits brouillons & inquiets, l'a extorqué. Sur la permiſſion que les Protestans ont obtenuë de tenir une assemblée

ſemblée politique, on ſe diſculpe par l'im- 1611.
poſſibilité de faire autrement dans une minorité. On tâche de calmer l'inquiétude que cette aſſemblée cauſe au bon Pape, en lui promettant qu'on n'accordera aux Huguenots que ce qu'on ne pourra pas ſe diſpenſer de leur donner. La Régente avoit diſtribué quelques emplois, elle avoit fait des graces à certains Seigneurs Proteſtans: de peur que la Cour de Rome ne s'allarme, on lui dit que c'eſt pour gagner les Chefs de parti par des liberalitez diſpenſées à propos. Paul V. trouvoit fort mauvais que le Parlement de Paris eût donné un Arrêt pour la ſuppreſſion du livre que le Cardinal Bellarmin avoit publié contre Barclai. Sa Majeſté eſt un peu embarraſſée ſur cet article. Elle eſt bien fâchée que les *libelles diffamatoires & ſcandaleux* du Cardinal, aient donné occaſion aux Magiſtrats de ſe remuer. Mais la Reine en récompenſe a interpoſé ſon autorité pour empêcher la Sorbonne de faire une cenſure vigoureuſe qu'on y méditoit contre les propoſitions de Bellarmin. On n'a pas voulu donner un ſi grand avantage aux Huguenots. Que de déguiſemens! Que de baſſeſſes! Ce n'eſt pas encore tout.

Les alliances renouvellées avec les Princes & avec les Etats Proteſtans, on les colore du bien commun de la Chrétienté; on allégue l'exemple du Roi d'Eſpagne qui a fait une tréve avec les Provinces-Unies; on promet ſes bons offices

1611. auprès des Electeurs & des Princes Protestans d'Allemagne en faveur de Mathias Roi de Hongrie que la Cour de Rome & celle de Madrid vouloient faire élire Roi des Romains. Enfin, on tâche de faire acroire au Vieillard qu'on pense à former une puissante ligue contre le Turc, & qu'on espére d'y engager le Roi de la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies, le Prince Maurice d'Orange, & les autres de la Maison de Nassau. *Ceux-ci*, dit la Reine, *sont si fort amoureux de la gloire, qu'ils ne seront pas fâchez d'avoir cette occasion d'en ajoûter une nouvelle à celle qu'ils ont acquise par leur valeur.* Le portrait qu'elle fait du Roi Jacques I. ne doit pas être omis. *J'avouë*, poursuivit Marie, *qu'il persecute cruellement les Catholiques. Mais enfin, c'est un Prince qui n'aime que la paix. Il ne cherche point à s'aggrandir aux dépens de ses voisins : il se déclare l'ennemi de tous les sujets qui se revoltent contre leurs Souverains. S'il pouvoit s'assurer de la fidélité & des bonnes intentions des Anglois Catholiques, il les laisseroit vivre en repos. Comme il est fort opposé aux Calvinistes, il changera bien-tôt en faveur des Catholiques, dez que ceux-ci ne lui donneront plus aucun sujet de soupçon & de défiance.*

Plaintes de la Cour de France contre le Duc de Savoie.

Le principal article de cette instruction regardoit le Duc de Savoie. Il sembloit menacer alors d'attaquer le païs de Vaux appartenant à ceux du Canton de Berne, & la ville de Genéve. La Reine veut

donc

donc qu'on repréſente au Pape que l'inquiétude & l'ambition du Savoiard peuvent allumer une guerre en Europe, capable d'empêcher la concluſion de la prétenduë ligue qu'on meditoit contre l'ennemi commun de la Chrétienté : & que les Rois Henri III. & Henri IV. aiant pris ſous la protection de leur Couronne, la ville de Genéve & le païs de Vaux, l'honneur & la juſtice engagent leur Succeſſeur à deffendre l'un & l'autre, en cas que le Duc de Savoie entrepréne de les attaquer. *Il ſe vante*, ajoûte la Reine, *que Sa Sainteté approuve, & qu'elle favoriſe même les deſſeins du Duc. Cela n'eſt pas vraiſemblable. Le Pape connoît mieux qu'aucun autre, le génie, les forces, & le credit de Charles Emmanuel. Son entrepriſe ne peut pas reüſſir. Et quand le Roi d'Eſpagne fera réflexion ſur les ſuites fâcheuſes que les mouvemens du Duc peuvent avoir, il ſera le premier à les condamner. On ne ſait pas même fort bien quels ſont les veritables deſſeins de Charles Emmanuel. Quand nous lui demandons pourquoi il a tant de troupes ſur pied, il nous répond que les Eſpagnols étant armez dans le Milanois, la prudence veut qu'il pourvoie à la ſûreté de ſes Etats. Les Cantons Suiſſes Catholiques aiant fait la même queſtion, ſes Miniſtres ont répondu que leur Maître prétend remettre les Evêques de Genéve & de Lauzanne dans leurs premiers droits. Il nous promet une choſe dans le temps même qu'il prend des engagemens tout-à-fait contraires avec le Roi* 1611.

1611. *d'Espagne. Nous avons encore grand sujet de croire qu'il a de secrétes intelligences avec les Protestans de France & des autres païs. On le voit maintenant fort intrigué pour s'allier avec le Roi d'Angleterre par un double mariage de leurs enfans.* L'intelligence de cet article de l'instruction demande que je repréne les choses d'un peu plus haut, & que je rapporte les diverses démarches de Charles Emmanuel Duc de Savoie après la mort d'Henri IV.

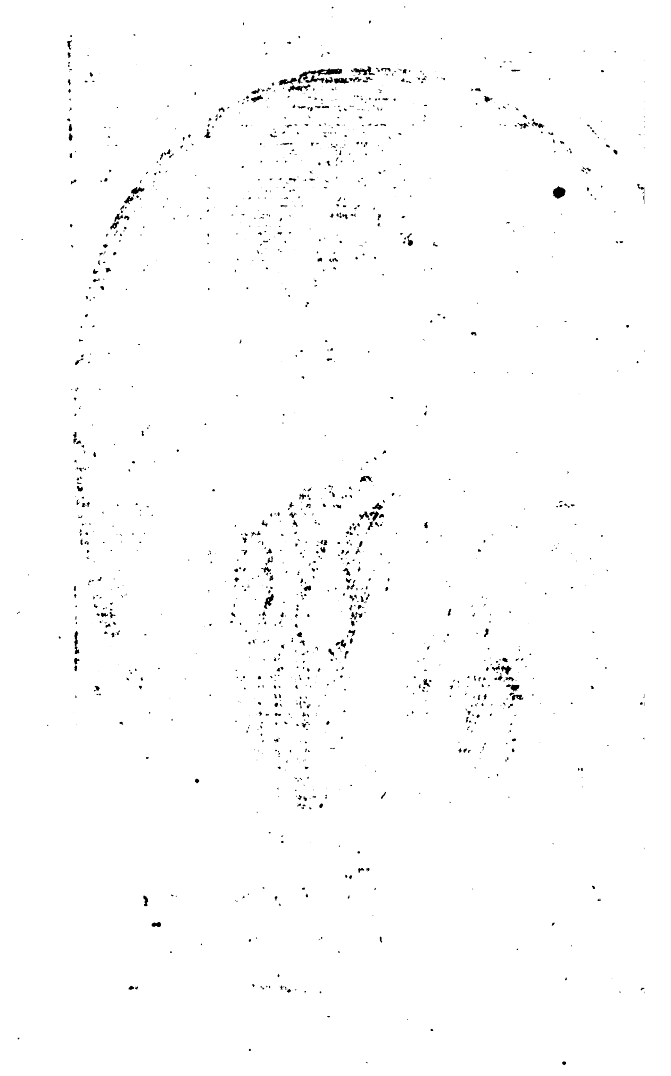
Embaras du Duc de Savoie après la mort d'Henri IV.

Cet accident inopiné le jetta en de si grans embarras, qu'il joüa cent rôles differens tantôt pour appaiser la Cour d'Espagne irritée contre lui, tantôt pour se conserver un puissant appui du côté de la France, enfin, pour trouver quelqu'occasion de contenter, du moins en partie, son ambition demesurée. Le Duc pensa premierement à tirer de la Régente une nouvelle confirmation de la promesse qu'Henri avoit faite de donner en mariage Madame Fille aînée de France au Prince de Piémont ; parti que le feu Roi préferoit au Prince d'Espagne qu'on lui avoit proposé. *Pour faire mon fils un grand Roi*, disoit-il de fort bon sens, *il n'est pas necessaire que mes filles soient Reines*. On amusa Charles Emmanuel de bonnes paroles en apparence, pendant qu'on négocioit secretement avec le Roi Philippe. Dez que le Duc s'en apperçut, il en fit de grandes plaintes à la Cour de France. Bien loin d'y avoir égard, la Régente lui fit demander tous les écrits faits sur le mariage projetté par Henri IV.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Les


CHARLES EMANUEL DUC
DE SAVOIE.



1611.

Les autres Souverains d'Italie ne furent guéres moins intriguez que Charles Emmanuel. La Republique de Venise & quelques autres avoient pris part aux desseins d'Henri du côté des Alpes. Dez qu'ils apprirent qu'il avoit été malheureusement assassiné, ils craignirent presque tous également, que l'Espagne délivrée d'un ennemi redoutable, ne pensât desormais tout de bon à subjuguer l'Italie, sous prétexte de punir le Duc de Savoie & les autres qui étoient d'intelligence avec Henri pour chasser les Espagnols du Milanois. Paul V. tout effraié fit appeller l'Ambassadeur de Venise. *Ecrivez incessamment à la Seigneurie*, lui dit le Pape, *que je les prie pour l'amour de Dieu, de faire ensorte que nous soions tous parfaitement d'accord en une si fâcheuse conjoncture. Il est question de prendre les mesures nécessaires pour conserver l'Italie, & le nouveau Roi de France même. Je le vois en un fort gand danger. Les Espagnols vont tout remuer pour lui susciter d'étranges affaires. Me voici prêt à travailler de concert, & à me déclarer même conjointement avec la Republique.*

Les autres Princes d'Italie ne paroissoient guéres moins embarassez que le Duc de Savoie.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 285. 286. &c.

Le Duc de Savoie avoit depêché son Sécretaire à Venise pour presser instamment le Sénat de conclure au plûtôt une ligue offensive & defensive contre les Espagnols. *Ils font déja de nouvelles levées*, disoit-on de la part de Charles Emmanuel. *Ils distribuent de l'argent pour attirer des Officiers à leur service. Le Duc*

Conduite prudente du Sénat de Venise.

1611. Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 288. 291.

mon maître voit bien que ces préparatifs le regardent plus qu'aucun autre. Determiné à se soumettre plutôt au Turc qu'à l'Espagnol, il demeurera toûjours uni avec la France, il se défendra jusqu'au dernier soupir. C'est à vous de voir si sa chute ne sera point suivie de celle de vôtre Republique. La prompte conclusion d'une ligue offensive & défensive, c'est le seul moien de prévenir les malheurs dont nous sommes tous également menacez. Les Venitiens, qui connoissoient bien les forces de l'Espagne, ne prirent point si tôt l'allarme. Ils crurent encore qu'avant que de se déclarer trop ouvertement, on devoit premiérement être bien assuré des intentions & du concours de la France, où la minorité du Roi devoit changer la face des affaires. Pour engager Marie de Médicis à se déclarer, la Seigneurie lui fit proposer habilement la ligue offensive & défensive contre l'Espagne. La Régente ne pensoit nullement à poursuivre les desseins d'Henri. C'est pourquoi elle répondit sans façon au Senat que le bas âge de son Fils ne lui permettoit pas de s'engager dans une guerre étrangere. *Que si le Senat*, ajoûta-t-elle, *juge à propos de faire une ligue défensive pour la sûreté de l'Italie, nous sommes disposez à témoigner à nos anciens alliez que nous ne desirons rien plus que de les conserver, & que d'assurer le repos dont ils jouissent.*

Apres cette déclaration, le Senat répondit fort sagement au Duc de Savoie, qu'il étoit important dans la conjoncture

de présente des affaires, que tous les Souverains d'Italie vécussent en bonne intelligence & qu'ils pensassent à leur commune sûreté. *Mais il est à craindre aussi*, dirent-ils, *que de nouvelles ligues ne servent qu'à irriter davantage les Espagnols, & à redoubler la défiance & la jalousie d'une Couronne, à qui la paix est autant, & plus necessaire mêmes qu'à ses voisins.* Ces sages Politiques & les anciens Ministres d'Henri IV. voioient fort bien que les Espagnols n'étoient point tant à craindre, & qu'il y avoit plus de faste que de realité dans les démarches menaçantes de la Cour de Madrid. La mort du Comte de Fuentes Gouverneur de Milan arrivée en ce temps-ci, servit à rassurer les esprits. On ne croioit pas que l'Espagne pût trouver un sujet capable de soutenir aussi bien la réputation de cette Couronne, & de couvrir avec autant d'habileté la foiblesse de Philippe III. & du Duc de Lerme son premier Ministre. Pierre Guzman de Tolede Comte de Fuentes mourut âgé de 85. ans le 22. Juillet 1610. C'étoit un homme d'une rare capacité & d'une grande experience dans les affaires politiques & militaires. Il acquit beaucoup de réputation dans les campagnes de Picardie à la fin du siecle précedent, & sur tout à la prise de Cambrai. Mais le soin qu'il avoit pris de profiter des leçons de Philippe II. son maître, ternit l'éclat des bonnes qualitez d'un si habile homme d'Etat & d'épée. 1611.

1611. Mauvais desseins de la Cour d'Espagne contre le Duc de Savoie.

Comme Charles Emmanuel avoit été le plus hardi, ajoûtons encore, le plus imprudent des Princes d'Italie, à se déclarer contre l'Espagne, il fut aussi le premier & le principal objet de la haine de cette Cour vindicative. On lui redemanda premierement les troupes Espagnoles qui étoient à son service. Il jugea bien qu'on cherchoit à lui faire querelle. Assuré d'un prompt secours de la part du Maréchal de Lesdiguiéres son ami qui commandoit en Dauphiné, le Duc ne s'étonna point des menaces qu'on lui faisoit de la part du Roi d'Espagne. Il parla non seulement en homme resolu à se défendre avec courage: mais il fit mine encore de vouloir poursuivre avec vigueur les desseins concertez avant la mort d'Henri IV. Tout le monde étoit si persuadé que la supériorité de génie & de forces, qui rendoit autrefois l'Espagne formidable, manquoit entiérement au Roi Philippe III. que des Princes fort inférieurs à lui ne craignoient pas de l'insulter fiérement.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 282. 304. &c.

Imprudence & duplicité du Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie auroit pû mépriser impunément toutes les menaces des Espagnols, s'il eût été plus prudent & moins fourbe. Ne s'appercevoit-il pas assez que la France n'avoit aucun dessein de rompre avec l'Espagne, & que la Régente se remueroit tout au plus pour empêcher qu'il en fût opprimé? Il ne devoit donc pas irriter davantage un voisin que sa foiblesse n'empêchoit pas encore d'être plus puissant que le Duc de

de Savoie. Dans le temps même que Charles Emmanuel négocioit vivement avec Marie de Médicis pour obtenir ce que le feu Roi lui avoit promis, il entretenoit des intelligences ſecretes avec le Comte de Soiſſons, avec les Seigneurs mécontens, & avec les Chefs du Parti Proteſtant, dans le deſſein d'exciter une guerre civile en France. Perſuadé encore que le Roi d'Eſpagne ſeroit toûjours bien aiſe de ſe raccommoder avec lui & de le rechercher, il tâchoit d'inſinuer à la Cour de Madrid, que ſi elle étoit d'humeur à lui faire de bonnes conditions, il la ſerviroit utilement contre la France. Ses allures furent bien-tôt connuës des uns & des autres. Egalement ſuſpect & odieux dans toutes les Cours de l'Europe, il eut la honte d'ètre humilié en Eſpagne, mepriſé en France & en Italie, haï dans ſes Etats qu'il ruïnoit par ſes projets chimériques. 1611.

Diverſes négociations pour obliger le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie à deſarmer en Italie.

Pendant toutes ces intrigues, le Roi d'Eſpagne demeuroit armé en Italie, & le Duc de Savoie de ſon côté entretenoit un nombre conſiderable de ſoldats. Eſtranges embaras pour la France & pour les Souverains d'Italie! La Régente avoit une extrême impatience de congédier l'armée du Dauphiné commandée par un General Proteſtant: la prudence ne le permettoit pas dans cette conjoncture. Le Pape apprehendoit fort que le Maréchal de Leſdiguiéres ne paſſât les Alpes, ſous prétexte de venir au ſecours du Duc de

 Savoie.

1611. Savoie. Quand Marie pressoit Charles Emmanuel de desarmer, il demandoit certaines conditions qu'elle n'avoit pas envie de lui accorder. Le Pape joignoit ses instances, afin que l'Espagne & la Savoie congédiassent des troupes qui donnoient tant d'inquietude en France & en Italie. Mais Philippe prétendoit que Charles Emmanuel devoit desarmer le premier, & lui faire satisfaction. Le Duc représentoit au contraire que c'étoit au plus foible à demeurer sur ses gardes, tant qu'un puissant voisin sembloit le menacer : de maniére que le différend n'étoit plus en apparence que sur le ceremoniel. Cependant les plus penétrans croioient y appercevoir de la collusion. Le Duc fort mécontent de la Régente pensoit serieusement à se jetter du côté de l'Espagne, il parloit même d'envoier le Prince Philibert son fils à Madrid.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 335. 336. &c.

Le Roi d'Espagne demande préalablement que le Duc de Savoie lui fasse satisfaction.

Soit que la Cour d'Espagne fût assurée que la Régente de France souffriroit volontiers qu'on humiliât le Duc de Savoie, pourvû qu'on ne lui fît point de mal ; soit que Philippe voulût absolument reduire son beau-frere, qui faisoit encore le fier dans le temps même qu'il recherchoit les bonnes graces du Roi d'Espagne, Charles Emmanuel reçut des nouvelles de Madrid que Sa Majesté Catholique étoit exactement informée des liaisons qu'il avoit eues avec le feu Roi de France. Avant que de vouloir entendre à aucun accommodement, elle exigeoit

geoit un préliminaire fort mortifiant pour le Duc de Savoie. C'étoit d'envoier ses enfans, ou du moins quelqu'un d'eux à Madrid pour y demeurer comme un ôtage de la fidélité du pere, qui devoit encore demander pardon de ses traitez secrets avec la France, au préjudice de la Couronne d'Espagne. 1611.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 336. 337. &c. Vie du Conétable de Lesdiguiéres. Livre VII. Chap. I.

Charles Emmanuel assemble promptement son Conseil. On ne trouve point d'autre ressource pour se dispenser de recevoir une condition si dure, que de presser vivement la France d'envoier du secours au plûtôt. Car enfin, les troupes Espagnoles du Milanois sembloient se disposer à fondre sur le Piémont. Lesdiguiéres donnoit de bonnes paroles au Duc: mais bien loin que Marie de Médicis voulût rompre avec l'Espagne en faveur de Charles Emmanuel, elle lui conseilloit d'envoier le Prince Philibert à Madrid pour appaiser le Roi Philippe. Voilà comme les deux Cours se joüoient d'un homme qui avoit cru être assez fin pour les tromper l'une & l'autre. Il fallut bien que Charles Emmanuel assurât l'Ambassadeur d'Espagne à Turin, qu'il étoit disposé à faire satisfaction au Roi son beau-frere. Il demandoit seulement qu'on convînt d'une suspension d'armes, ou qu'on lui donnât quelqu'assurance que le Gouverneur de Milan n'entreprendroit rien contre le Piémont jusqu'à ce que le Roi d'Espagne fût satisfait. Au lieu d'écouter les propositions du Duc, on le que-

1611. querelloit, ou lui demandoit qu'il renonçât à ses traitez avec la France, sans excepter celui du mariage de son fils, enfin les Officiers de Philippe à Milan répondoient qu'ils n'avoient pas ordre d'accorder la suspension d'armes, ou la seureté que le Duc de Savoie proposoit.

La France desarme en Dauphiné. Elle entre en quelque jalousie de ce que les Espagnols demeurent armez en Italie.

A la sollicitation du Pape, Marie de Médicis avoit congédié l'armée du Maréchal de Lesdiguiéres en Dauphiné. Le Conseil de la Régente y avoit consenti d'autant plus volontiers, que les Ministres étoient bien persuadez que le Roi d'Espagne n'oseroit jamais commencer la guerre en Italie. Étoit-il en état de la soutenir, lui qui n'avoit pas la hardiesse de s'opposer à la prise de Juliers par les Princes confederez? Philippe avoit assuré le Pape que son dessein étoit seulement de mortifier le Duc de Savoie, de le tenir quelque temps en échec, & de le contraindre à lui faire satisfaction. Les autres Princes n'étoient pas fâchez de voir l'orgueil de Charles Emmanuel humilié. Cependant il se consumoit insensiblement, parce qu'il vouloit se tenir sur ses gardes, & conserver ses troupes jusqu'à ce que le Roi d'Espagne eût congédié les siennes. Que savoit-on encore, si Philippe n'entreprendroit pas enfin d'envahir le Piémont aprés avoir long-temps fatigué le Duc de Savoie, & engagé finement la Régente à desarmer du côté des Alpes.

Le Conseil de France fut d'avis qu'elle fit quelques démarches pour déclarer

haute-

hautement, qu'on ne prétendoit point abandonner le Duc de Savoie, qu'on sauroit bien ramasser en peu de temps les troupes congédiées, & qu'on enverroit un puissant secours en Piémont, en cas que l'Espagne entreprît de l'attaquer. Charles Emmanuel fut fort content de savoir que la Régente avoit écrit au Pape pour se plaindre de ce que le Roi d'Espagne demeuroit armé, quoi que la France eût congédié ses troupes de Dauphiné, & pour faire entendre à Sa Sainteté la ferme resolution prise dans le Conseil, de conserver les Etats de Savoie. Mais le Duc de Feria Ambassadeur Extraordinaire de Philippe en France, avoit déja lié une si étroite correspondance entre son maître & Marie de Médicis, que le Pape n'eut pas de peine à dissiper les ombrages que la Régente sembloit prendre, & à lui persuader d'attendre en repos le succès du voiage que le Prince Philibert se disposoit à faire en Espagne. 1611.

Il en prit la route par Lion & par Bourdeaux, accompagné du Comte de Verue & de l'Evêque de S. Jean de Maurienne. Son pere les lui avoit donnez pour le conduire dans une démarche extrémement délicate. Le Prince arrive sur des chevaux de poste à Madrid, sans avoir reçu de la part du Roi son oncle, la moindre civilité, ni aucune marque de distinction dans toutes les villes d'Espagne qu'il traversa. On vouloit le preparer à paroitre en qualité de suppliant pour faire

Voiage du Prince Philibert en Espagne.

Siri Memorie Recondite.

1611. Tom. II. Pag. 416. 417. &c.

re satisfaction à un grand Roi justement irrité contre un petit Prince. Dez lors il fallut bien s'attendre d'essuier toutes les hauteurs du faste Espagnol. A la premiere entrevuë Philippe fit un accueil assez obligeant à son neveu. Mais on ne dit pas un seul mot du Duc de Savoie, on ne demanda point de ses nouvelles, on affecta de s'informer de l'état des Princes & des Princesses de Savoie, sans faire aucune mention de leur pere.

La seconde audience fut le pas le plus glissant & le plus difficile. Il étoit question de faire une soumission qui contentât l'humeur Espagnole, & qui ne fût ni trop basse, ni trop rampante pour le Duc de Savoie. Charles Emmanuel se picquoit d'une extrême délicatesse sur le point d'honneur. Son fils concerta une harangue sur les instructions qu'il avoit apportées; le Comte de Veruë & l'Evêque aidérent le jeune Prince à la dresser. Il l'apprit par cœur, il la recita de fort bonne grace. Elle fut accompagnée de toutes les démonstrations de respect & de soumission que la dignité de Prince pouvoit permettre. Le Roi n'en parut pas mécontent. Mais le Duc de Lerme & les Grands d'Espagne trouvérent fort mauvais que Philibert ne se fût pas mis à genoux devant le Roi, & qu'il n'eût pas demandé pardon pour le Duc de Savoie. Lerme fit de grandes plaintes, il exigea que le Prince feroit une satisfaction par écrit. Les Espagnols en dresserent la formule,

mule, & ils demanderent que Philibert la recitât en presence du Roi. 1611.

Les Savoiars firent tout ce qu'ils purent pour épargner à leur Prince une démarche si honteuse. Mais les Espagnols demeurerent inflexibles. On traita Philibert avec beaucoup de dureté jusqu'à ce qu'il eût consenti à ce qu'on exigeoit de lui. Le Comte de Veruë eut beau représenter que le Prince avoit suivi exactement l'instruction que son pere lui avoit donnée, & qu'il n'avoit pas ordre de faire de pareilles soumissions; il plut aux Espagnols de supposer que le Prince avoit une seconde instruction à suivre, en cas que leur Roi ne fût pas content de ce qui étoit prescrit dans la premiere. *Quoi qu'il en soit*, disoient-ils encore, *le Duc de Savoie sera toûjours en état de desavoüer son fils.*

Formule de la satisfaction que le Prince de Savoie fit pour son pere au Roi d'Espagne.

Enfin après de grandes négociations, il fallut que Philibert & son Conseil convinssent de la formule suivante. Les Espagnols l'avoient dressée presque tout entiere. *Sire*, disoit le Prince de Savoie, *le Duc mon seigneur & pere, m'envoie ici pour me jetter aux pieds de Vôtre Majesté; son âge & ses affaires ne lui permettant pas de venir lui-même en personne, prier Vôtre Majesté à genoux de vouloir bien se contenter de la satisfaction que je lui fais maintenant. Je n'ai point d'expressions assez fortes, Sire, pour vous marquer l'extrême douleur que la perte des bonnes graces de Vôtre Majesté cause au Duc mon pere.*

Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 422. 423.

Je

1611. *Je me jette encore une fois à ses genoux, resolu de ne me relever, dussé-je mourir ici aux pieds de Vôtre Majesté, qu'après qu'elle m'aura accordé la grace que je lui demande. C'est, de recevoir le Duc mon pere & toute nôtre Maison sous vôtre Roiale protection. En cette occasion, Sire, vous nous donnerez une marque de vôtre clemence à pardonner les plus grandes fautes, & de la bonté que vous avez toûjours euë pour une Maison qui vous est parfaitement devoüée, & qui vous honore comme son seigneur & comme son pere. Un Prince de vôtre sang le proteste maintenant aux pieds de Vôtre Majesté; & je le signerai du mien, s'il est nécessaire. Le Duc mon pere se repose entierement sur la bonne volonté de Vôtre Majesté, & nous nous remettons tous entre vos mains. Si Vôtre Majesté veut bien nous accorder la grace que je lui en demande humblement, ce sera, Sire, un nouveau bien qui nous attachera pour jamais au service de Vôtre Majesté.*

Accommodement du Duc de Savoie avec l'Espagne.

L'Evêque de S. Jean de Maurienne rendoit au Duc de Savoie un compte exact de tout ce qui se passoit à Madrid. Quand il apprit que son Fils avoit été reçu avec beaucoup de hauteur & d'indifference, que le Duc de Lerme se vantoit d'avoir une copie des traitez faits avec la France, & qu'on exigeoit du Prince Philibert qu'il en demandât pardon au nom de son Pere, Charles Emmanuel entra dans une si furieuse rage qu'il fut long-temps sans pouvoir se contenir dans les bornes de la bien-seance. *Je perdrai plûtôt la*

Siri *Memo-*

la vie, mes enfans, mes Etats, crioit-il, *que de consentir à une démarche indigne de mon rang. Suis-je donc vassal de la Couronne d'Espagne, pour demander pardon à Philippe, dès que j'aurai fait un traité qui ne l'accommodera pas? Il n'y a plus rien à ménager. Graces à Dieu, je ne suis point encore si foible, que je ne puisse bien hazarder une bataille contre l'Espagne. Qu'on y maltraite mon fils; qu'on y viole tous les droits de l'hospitalité; leurs duretez ne m'obligeront jamais à faire une bassesse.* Quand le Nonce du Pape entreprit de representer au Duc que l'Etat de ses affaires ne lui permettoit pas de refuser de faire quelque soumission à Sa Majesté Catholique, il s'emporta plus que jamais, il dit mille ordures; il protesta qu'il n'y consentiroit jamais, quand même le Pape le lui ordonneroit.

1611. rie Recondite. Tom. II. Pag. 424. 425. &c.

Le Nonce ne se rebuta pas. Il montra vivement au Duc qu'il ne devoit attendre aucun secours de la part de la France, & qu'en tout cas, son païs devenu le theatre de la guerre, seroit infailliblement ruïné. De maniere que Charles Emmanuel persuadé à la fin par toutes les nouvelles qui lui venoient de France, que la Régente l'aideroit tout au plus de ses bons offices à la Cour d'Espagne, il consentit que le Prince Philibert feroit satisfaction selon la formule dont il étoit convenu avec le Duc de Lerme. La chose fut faite le 19. Novembre 1610. *A la priere du Pape & du Roi de France*, répondit Philippe avec sa gravité ordinaire,

en

1611. *en consideration de ce que vous êtes venu ici, & de la demande que vous m'en faites, je veux bien n'exécuter pas les resolutions que j'avois prises. Je donnerai des marques de ma bienveillance au Duc vôtre pere, à mesure que sa bonne conduite m'y engagera.* Le Prince Philibert fit alors une profonde reverence, & il remercia humblement le Roi de la grace que Sa Majesté vouloit bien accorder au Duc de Savoie.

Velasco Connétable de Castille & Gouverneur de Milan reçoit ordre de desarmer.

Philippe avoit toûjours répondu au Pape & aux autres qui le pressoient de retirer les troupes du Milanois, qu'il falloit attendre que Velasco Connétable de Castille, nommé pour succeder au Comte de Fuentes, fût arrivé à Milan. Il étoit en chemin lors que le Prince de Savoie accomplit les conditions qui lui avoient été proposées. Le Pape & Marie de Médicis aiant donc redoublé leurs instances, afin que Philippe desarmât, il y fallut consentir. Dès que Velasco fut en possession de son Gouvernement, il reçût ordre de congédier l'armée. La situation des affaires de la Maison d'Autriche étoit si mauvaise en Allemagne, & la Monarchie d'Espagne se trouvoit tellement épuisée de forces & d'argent, que Philippe ne put pas se venger autrement d'un Prince inferieur qui avoit entrepris de lui enlever le Milanois. Il fallut encore que la France & le Pape l'aidassent sécretement à sauver son honneur. Sans cela, Charles Emmanuel auroit pû tenir bon, & le Roi d'Espagne n'auroit jamais osé l'attaquer.

Le

Le Duc de Savoie crevoit de depit de ſe voir le jouët de toute l'Europe. Il reſolut de deſarmer le plus tard qu'il pouroit, & de profiter à quelque prix que ce fût, des troupes qu'il avoit ſur pied. Tantôt il déclamoit contre le Roi d'Eſpagne, & il faiſoit mine de vouloir deſavouër les démarches du Prince Philibert. Tantôt il s'emportoit contre la Régente de France: il la menaçoit de lui ſuſciter des affaires dans le Roiaume, en cas qu'elle ne voulût pas accomplir les traitez faits avec le feu Roi. Un jour il penſoit à ſurprendre Génes, & il entroit pour cet effet en négociation avec le Maréchal de Leſdiguiéres, parce que la choſe n'étoit pas faiſable ſans le concours de la France. Peu de temps après, il reprenoit ſes anciens projets ſur la ville de Genéve. Plein de nouvelles eſpérances, il tâchoit d'engager le Pape & le Connétable de Caſtille à le favoriſer dans le deſſein qu'il avoit de détruire une Republique également odieuſe à la Cour de Rome & à celle de Madrid. Charles Emmanuel fut ſur le point de ſurprendre Genéve à la fin de 1602. Quelques-uns de ſes gens déja montez ſur les murailles, alloient ouvrir les portes au Duc qui s'en étoit approché, ſi l'entrepriſe n'eût pas été heureuſement découverte. En 1609. il ſe flata de reüſſir mieux du côté du port. On concerta de faire couler le long du lac quelques bateaux chargez de bois, & d'y cacher un bon nom-

1615.

Différens projets du Duc de Savoie.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 440. 454. 460. 461. &c.

1611. nombre de ſoldats. La ſeconde tentative échoüa encore plûtôt que la premiere. Du Terrail Chef de l'entrepriſe parla imprudemment en preſence de certaines gens, qui avertirent les Magiſtrats de la ville de ſe tenir ſur leurs gardes.

Le Duc de Savoie prend la reſolution d'attaquer Genéve & le païs de Vaux.

Enfin au printemps de 1611. le Duc de Savoie ſe mit en tête d'eſſaier s'il ſeroit plûs heureux à force ouverte. Ses troupes ont ordre de paſſer du Piémont en Savoie. Ce nouveau mouvement d'un Prince inquiet & ambitieux donna d'abord de grans ſoupçons. Il s'efforçoit de cacher ſes deſſeins ſur Genéve & ſur le païs de Vaux; mais les habitans de la ville & ceux du Canton de Berne les découvrirent bien-tôt. On s'adreſſa d'abord au Maréchal de Leſdiguiéres; on le pria de faire en ſorte que la Régente donnât du ſecours. Leſdiguiéres promit ſes bons offices. Avant que d'écrire en Cour, il fit remontrer au Duc ſon ami, que la ville de Genéve & le païs de Vaux étant ſous la protection de la France, elle ne manqueroit pas de les défendre. Charles Emmanuel ne parut pas faire grande attention à ces remontrances, c'eſt-pourquoi le Maréchal preſſa vivement la Reine & ſon Conſeil de s'oppoſer aux deſſeins du Duc. Ils en virent bien les conſéquences. La Noüe, fils de ce brave & religieux Gentilhomme qui acquit une ſi belle reputation dans les guerres de France & des Païs-bas, eut ordre d'aller à Genéve avec deux mille hom-

Vie du Connétable de Leſdiguiéres. Livre VIII. Chap. II.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 461. 462. &c.

hommes de pied, & ceux du Canton de Berne reçurent de nouvelles assurances de la protection du Roi. 1611.

Bellegarde Grand Ecuyer de France fut envoié en Bourgogne, & le Marquis d'Alincourt à Lion pour veiller sur les démarches du Duc de Savoie. Barrault nommé Ambassadeur Extraordinaire à Turin, partit pour representer à Charles Emmanuel que son entreprise auroit des suites fâcheuses, & pour lui déclarer nettement que le Conseil de la Régente assembloit déja des troupes pour défendre une ville & un païs que les prédécesseurs de Louïs XIII. avoient pris sous la protection de leur Couronne. Le Duc qui comptoit sur le secours du Pape & du Gouverneur de Milan, ne désista pas pour cela. Le Comte de Soissons l'avoit fait avertir secretement d'être fort reservé avec Barrault, creature de Villeroi qui cherchoit à surprendre & à intimider le Duc. Le Nonce du Pape en France déclaroit que son Maître ne savoit rien des desseins de Charles Emmanuel. Mais ce Ministre Italien les appuioit le mieux qu'il pouvoit; il tâchoit d'en prouver la justice à la Reine. Tout cela donnoit de l'ombrage. C'est-pourquoi elle recommanda si instamment au Cardinal de Joieuse d'entretenir le Pape sur cette affaire, & de lui representer les raisons que la France avoit de s'opposer à l'entreprise que le Duc de Savoie paroissoit méditer.

Le Conseil de France resolut de proteger Genéve & le païs de Vaux.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 463. 464. &c.

On

1611. On ne concevoit rien à toutes les intrigues de ce Prince ; peut-être qu'il ne savoit pas trop bien lui-même ce qu'il vouloit. Charles Emmanuel entreprend de faire la guerre aux Protestans ; Et sa vuë principale, c'est de soulever les Reformez de France, & de les obliger à prendre les armes, en cas qu'on le laisse agir contre Genéve. Dans ce temps-là même, il propose au Roi d'Angleterre un double mariage, du Prince de Galles avec la Princesse de Savoie, & du Prince de Piémont avec celle d'Angleterre. A peine Jacques I. voulut-il écouter d'abord l'Envoié de Savoie. Cependant le Duc poussa la chose si loin, que la Cour de Rome s'allarma. Paul V. prit des mesures pour rompre une négociation que le Roi d'Angleterre & le Duc de Savoie n'avoient pas grande envie de conclure. Un Capucin eut ordre d'aller à Turin avec une instruction du Cardinal Borghése pour détourner Charles Emmanuel de penser à l'alliance d'Angleterre. Tout ce qu'on a jamais pû conjecturer d'une démarche si bizarre, c'est que le Duc vouloit donner de la jalousie à la France, & l'obliger d'exécuter le traité de mariage de la fille aînée d'Henri IV. avec le Prince de Piémont. Il esperoit que le Pape aimeroit mieux rompre la négociation du double mariage entre la France & l'Espagne, & servir le Prince de Piémont à épouser la fille aînée de France ou d'Espagne, que de souffrir qu'on amenât une Princesse Protestante à Turin.

On oblige enfin le Duc de Savoie à desarmer.

Siri *Memorie Recondite.* Pag. 515. 516. 543. 559. 560. &c.

Le

Le pauvre Duc gâta toûjours ses affaires, en voulant trop faire le fin. Son intrigue avec l'Angleterre ne lui reüssit pas mieux que les autres. La Régente déterminée au double mariage de France & d'Espagne, ne pensa plus au Prince de Piémont, que pour Madame Christine seconde fille du feu Roi. Les desseins sur Genéve & sur le païs de Vaux; il fallut encore les abandonner. Marie de Médicis avoit si bien fait auprès du Pape & du Roi d'Espagne, qu'ils se joignirent à elle pour contraindre le Duc de Savoie à desarmer enfin. La Varenne fut envoié de la Cour de France à Turin pour conclure cette affaire. Flaté encore de quelques esperances du côté de la Régente, Charles Emmanuel voulut faire la chose de bonne grace. Il crut tirer du moins cet avantage que Marie de Médicis lui sauroit bon gré de la déference qu'il feignoit d'avoir pour Sa Majesté.

1611.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 533. 534. 535.

Elle avoit d'autant plus à cœur de faire cesser les mouvemens de Savoie, qu'on craignoit à la Cour que les Protestans assemblez à Saumur, n'en prissent de l'ombrage. Depuis que les Reformez de France se virent dans la nécessité de se défendre contre ceux qui les attaquoient à force ouverte, ils prirent la coutume de s'assembler des différentes Provinces du Roiaume; pour concerter les moiens de pourvoir à leur seureté; & de conserver le libre exercice de leur Religion. Une, ou plusieurs Provinces jointes l'une avec l'au-

Assemblée politique des Protestans de France.

1611. l'autre, tenoient premiérement une assemblée Provinciale. De là on députoit un certain nombre de Gentilshommes, de ceux qu'on appelle Anciens, & de Ministres, pour former l'assemblée generale, qui devoit prendre les resolutions convenables au bien commun des Reformez. La raison & le droit naturel permettent ces sortes de confédérations. Les premiers Chrétiens se sont unis & assemblez pour regler leur Discipline & pour conserver la pureté de l'Evangile. A leur exemple les Reformez tinrent des Synodes pour dresser leur Confession de Foi, & pour former leur Discipline. Etant nez dans un Etat Chrétien, dont les sujets ont leurs libertez, les Reformez avoient non seulement leur Religion à conserver, mais ils ne pouvoient encore se dispenser de défendre leurs droits légitimes, autant que les regles de l'équité naturelle & du Christianisme le permettent, contre le Roi & une partie de leurs compatriotes, qui entreprenoient de les opprimer.

Le Souverain, il est vrai, doit empêcher, autant qu'il peut, ces sortes de confédérations & d'assemblées, qui causent souvent du desordre & de la confusion dans l'Etat: Mais c'est en faisant bien exécuter les loix fondamentales de la Societé, en maintenant tous les particuliers dans les droits & dans les priviléges, dont ils ne peuvent être dépouillez sans injustice. Dire qu'il ne faut pas souffrir

que

que certaines gens forment une nouvelle République dans l'Etat, c'est parler raisonnablement. Ils n'y penseront pas, si vous les laissez jouïr en repos de la liberté de leur conscience, & de ce qui leur appartient par le droit de leur naissance. Mais se servir du prétexte de prévenir un désordre, qui n'arriveroit pas, si vous vouliez faire justice à tout le monde, emploier une maxime bonne en elle-même pour opprimer avec plus de facilité des gens que vous avez promis de défendre; c'est une tyrannie à laquelle il est permis de resister. Elle est d'autant plus dangereuse, qu'on a soin de la couvrir des apparences trompeuses du bien public. 1611.

Le Roi de Navarre s'accommoda de ces principes; il les crut solides, & utiles au bonheur & au repos de la Societé civile, tant qu'il fut dans la necessité de se défendre contre la Ligue. Mais quand il se vit maître d'un beau Roiaume, il voulut abandonner des sentimens qu'il avoit embrassez plûtôt par interêt, que par raison. Les Princes ne la consultent guéres. On leur en parle quand ils ne sont pas capables de la connoître. La flaterie les seduit ensuite, l'amour propre les entraîne: ce qui les rend plus absolus & plus indépendans, leur paroit plus juste & plus raisonnable. Après la verification de l'Edit de Nantes, Henri n'accorda point sans peine aux Protestans la permission de tenir une assemblée generale. Il craignoit que les Seigneurs qui

1611. s'y trouvoient, ou qui avoient du moins leurs creatures, n'entreprissent quelque chose contre son service.

Les Synodes, disoit le Roi, *ne suffisent-ils pas pour regler la discipline & la Religion? Pour ce qui concerne les affaires civiles & l'observation de l'Edit de pacification, les deux Députez Generaux que je permets aux Protestans d'avoir à ma Cour peuvent me représenter les griefs & les plaintes des Provinces. J'aurai soin de leur faire justice.* Le raisonnement étoit bon, si Henri avoit eu assez de lumiére, assez de droiture pour ne se laisser pas surprendre par un Nonce du Pape & par d'autres gens extrémement artificieux, qui étoient sans cesse auprès de lui pour extorquer quelque chose au desavantage des Reformez. L'application continuelle de leurs ennemis à leur faire du mal, rendoit ces assemblées generales d'une necessité presqu'indispensable. Le Roi étant même convenu avec les Protestans qu'ils lui nommeroient six personnes capables d'être leurs Agens auprès de lui, & que du nombre de ces six, il choisiroit les deux qui lui seroient les plus agréables, il falloit bien que les Reformez s'assemblassent pour la nomination des six personnes qu'ils devoient presenter à Sa Majesté.

Henri témoignoit, à la verité, que c'étoit son intention que les Assemblées ne se mêlassent que de choisir ceux qu'on jugeroit les plus capables de remplir la place de Député General. Mais ceux qui

ſortoient d'emploi aiant à rendre compte 1611.
de ce qui leur avoit paſſé par les mains, il n'étoit pas poſſible que l'Aſſemblée n'entrât dans la diſcuſſion de pluſieurs affaires politiques. Henri le voioit fort bien. Content d'avoir pris ſes précautions contre le Maréchal de Bouillon & contre les autres Seigneurs Proteſtans dont il ſe défioit, le bon Roi accordoit ſon brevet aux Reformez pour leur permettre de s'aſſembler, & de lui adreſſer leurs plaintes & leurs demandes. Le Duc de Sulli ſon fidele Miniſtre lui fut toûjours d'un grand ſecours en ces occaſions. Il tâchoit de menager ſi bien les choſes, que le Roi fût content, & que les plus ſages & les plus moderez d'entre les Proteſtans n'euſſent pas ſujet de ſe plaindre: Sulli ſe trouvoit dans une ſituation aſſez embaraſſante. Servir ſon maître, & contenter les Reformez, la choſe n'étoit pas fort aiſée. Des eſprits inquiets & remuans crioient ſans ceſſe contre lui: Et le Maréchal de Bouillon, dont il obſervoit exactement les allures, avoit conçu pour lui une haine implacable.

Préparation des Proteſtans pour tenir une aſſemblée generale.

Le temps de l'exercice de Villarnoul & de Mirande expirant l'an 1611. les deux Députez Generaux ſuivirent la Cour au voiage de Reims pour le ſacre du nouveau Roi. Là ils preſentérent une requête pour ſupplier Sa Majeſté de permettre à ſes ſujets Reformez de tenir une aſſemblée generale. La demande étoit trop raiſonnable pour être rejet-

1611. Mercure François. 1611.

tée, sur tout en un temps, où tout le monde étoit à menager. Le brevet fut expedié le 10. Octobre 1610. Il permettoit aux Reformez de s'assembler à Châtelleraut le 25. Mai de l'année suivante. Dès-lors ils se préparerent tout de bon à présenter leurs griefs à la Régente, & à rendre leur condition un peu meilleure. La Cour les flattoit d'assez bonnes espérances. Les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres témoignent du zéle pour le bien de leur Religion: ils engagent du Plessis-Mornai à dresser des mémoires pour être envoiez dans les Provinces, afin qu'elles convinssent toutes de ce qu'il falloit demander à la Régente dans la conjoncture présente. Les Assemblées Provinciales prirent des resolutions assez vigoureuses. Bouillon ne les cache point, il les publie à la Cour, il en montre des copies à Villeroi, il s'en fait un mérite auprès des Ambassadeurs des Provinces-Unies & d'Angleterre, il leur promet des merveilles de sa part dans l'Assemblée, puis il se retire à Sedans. C'étoit insinüer à la Régente, qu'il alloit prendre des mesures certaines pour faire rendre justice à ses freres.

Mémoires du Duc de Rohan. Livre I.

Rélation de ce qui s'est passé à l'Assemblée de Saumur en 1611. après les Mémoires précedens.

Le Maréchal de Bouillon se laisse gagner par la Cour.

Si le Maréchal de Bouillon avoit dès-lors de mauvaises intentions, ou bien, s'il se laissa seulement éblouir dans la suite par les caresses & par les promesses de la Reine & de ses confidens, Dieu le sait. Pour Lesdiguiéres, il a toûjours eu des sentimens si peu Chrétiens, sa vie est une

suite

suite presque continuelle de crimes si noirs, qu'on peut trancher le mot. C'étoit un franc scélerat. Quoi qu'il en soit des desseins secrets de Bouillon, à son retour de Sedan, il changea bien de langage. *En un temps de minorité*, dit-il à Aersens Ambassadeur des Etats Generaux, *de bons Chrétiens ne doivent-ils pas plûtôt souffrir, que former des cabales & des intrigues pour rendre leur condition meilleure? Donnons premiérement au jeune Roi des marques de nôtre soumission, & de nôtre attachement à son service. Dieu nous accordera le reste quand il lui plaira. Je vas dans cet esprit à nôtre assemblée: je tâcherai de lui inspirer les mêmes sentimens*. Je le loüerois ici sans difficulté, si d'autres Mémoires que ceux du Duc de Rohan, ne m'aprenoient encore que Conchini porta de la part de la Régente au Maréchal de Bouillon, une promesse positive du Gouvernement de Poitou, qu'on vouloit ôter au Duc de Sulli. Villeroi & le Marquis d'Ancre dresserent des instructions pour Bouillon, ils lui firent toucher de l'argent qu'il devoit distribuer à ceux qu'il jugeroit à propos de gagner, ils lui donnerent commission d'assurer certaines ames vénales, de nouvelles gratifications de la part de Marie de Médicis.

1611.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Comme Châtelleraut étoit une des villes du Gouvernement du Duc de Sulli lequel on vouloit perdre, le Maréchal de Bouillon ne fut pas d'avis qu'on y tînt l'assemblée. Saumur lui parut un endroit plus

L'Assemblée des Reformez est transferée de Châtelleraut à Saumur.

1611. Mercure François. 1611.

plus commode à ses desseins. Le brevet pour cette translation fut expedié à Fontainebleau le 1. Mai 1611. Avant l'ouverture de l'Assemblée, Bouillon avoit fait dire à du Plessis-Mornai & à quelques autres personnes de qualité, qu'il ne vouloit pas en être le Président. *Je crois même*, ajoûtoit-il, *qu'on ne doit donner cette place à aucun des grans Seigneurs. Cela causeroit trop de jalousies.* Mais les nouveaux engagemens que le Maréchal avoit pris à la Cour, le firent changer de pensée. Dès qu'il fut à Saumur, il déclara sans façon qu'il souhaitoit de présider. *Cette distinction*, disoit-il, *est bien dûë aux longs & importans services que j'ai rendus à nos Eglises Reformées de France.*

Mémoires du Duc de Rohan. Livre I. Rélation de l'Assemblée de Saumur.

Les Ducs de Sulli, de Rohan, de la Trimouille, Soubize, Châtillon, la Force, & plusieurs autres Protestans de qualité, s'étoient rendus à Saumur. Quelques-uns d'entr'eux & le plus grand nombre des Députez se défioient du Maréchal de Bouillon. C'est-pourquoi ils convinrent de s'en tenir à la premiere proposition que Bouillon lui-même avoit faite, de n'élire aucun des grans Seigneurs pour Président. Du Plessis-Mornai Gouverneur de la ville & du château de Saumur, dont tout le monde estimoit les lumiéres, la Religion, & la droiture, l'emporta à la pluralité des voix. Il refusa d'abord une place qui l'exposoit à l'envie, & au chagrin du Maréchal son ancien ami. Sa résistance fut inutile. La

Com-

Compagnie le pria instamment de donner en cette occasion de nouvelles marques de son zéle pour le maintien de la Reformation, & de sa probité ordinaire dans les affaires les plus difficiles. Bouillon fit éclater son ressentiment, il menaça de se venger de l'affront qu'on lui faisoit. Cela regardoit particulierement les Ducs de Rohan & de Sulli. 1611.

Se ressouvenant ensuite que son emportement étoit capable de renverser tous ses projets, il parut plus tranquille. Quelques amis communs lui aiant proposé de s'accommoder avec le Duc de Sulli, il crut que la prudence vouloit qu'il se reconciliât du moins en apparence. Après que le Maréchal l'eût reproché au Duc que sous le feu Roi, il avoit fait sortir le canon de l'Arsenal pour ruiner la ville & l'Eglise de Sedan, *oublions le passé,* lui dit-il: *je veux être vôtre ami & vôtre serviteur. Si on vous attaque jamais pour la Religion dans Sulli, j'y ferai conduire d'aussi bon cœur le canon de Sedan pour vous défendre, que vous avez preparé celui de l'Arsenal pour me perdre à Sedan. Soions tous d'accord pour le bien de nôtre Religion. La conscience & l'interêt commun le demandent. Nous ne pouvons subsister que par nôtre union. Le parti que nous suivons l'un & l'autre, ne peut pas procurer de grans avantages: mais il est capable de soutenir une fortune mediocre.* Ce qu'on nomme grandeur d'ame, n'est souvent que vanité & ostentation. Le Maréchal vouloit faire

Reconciliation du Maréchal de Bouillon & du Duc de Sulli.

1611. le magnanime en feignant de sacrifier une injure particuliére au bien public. Peut-être qu'il étoit sincere en ce moment. Les sentimens de Religion & de probité se reveillent aux semonces des gens de bien. Mais la passion revenant à son tour, elle étouffe tout ce qui lui est contraire. Bouillon cherchoit l'avantage des Reformez. Il en donna des preuves dans cette assemblée; il témoigna de la vigueur dans quelques affaires importantes. En d'autres, aveuglé par sa haine & par son ambition, il ne s'apperçut pas qu'en voulant servir la Cour, il jettoit parmi ses freres la semence d'une division qui leur a été funeste.

Les Protestans renouvellent leur serment d'union.

Mercure François. 1611.

On avoit tâché de la prevenir en renouvellant le serment d'union que les Reformez avoient déja fait en plusieurs autres occasions. Cette sorte de confédération commença parmi eux lors qu'ils avoient un Prince du sang & le feu Roi lui-même à leur tête. Après qu'il eut changé de Religion, il approuva que ses sujets Protestans renouvellassent leur union à Mante sous ses yeux, & qu'à la vuë des Catholiques de son parti, ils jurassent de mourir pour la défense de leur Confession de Foi. Un Souverain équitable ne pouvoit pas se plaindre d'un serment fait *sous son obeïssance*. On y protestoit de ne se departir jamais de la fidélité qui est dûë au Roi. Henri devenu paisible possesseur de la France, se formalisa quelquefois d'une confédération que le Roi

de

de Navarre avoit fort approuvée. Le renouvellement qui s'en fit à Châtelleraut le chagrina. Il trouva mauvais que Lesdiguiéres eût signé un acte qu'il avoit signé lui-même sous les Rois ses predecesseurs. Sulli le paia de fort bonnes raisons. *Les Reformez ne craindroient rien, Sire*, lui dit-il, *si la Couronne vous rendoit immortel. Mais le souvenir de la Saint Barthelemi leur fera toûjours peur. On n'ignore pas que les Catholiques vous ont pressé de n'accorder aux Protestans qu'un Edit de tolerance pour un temps. Voilà ce qui les oblige à prendre des précautions pour l'avenir.* Après les justes raisons que les Reformez avoient de se défier de la Régente & de son Conseil, devoit-on trouver étrange qu'ils renouvellassent leur union à Saumur? On cria pourtant contr'eux. Ce serment leur fut continuellement reproché sous le regne dont je donne l'Histoire. Faire un crime d'une chose innocente & nécessaire de l'aveu même d'Henri IV. n'étoit-ce pas déclarer assez ouvertement à de pauvres gens, qu'on avoit resolu de les perdre tôt ou tard? 1611.

Boissise & Bullion Conseillers d'Etat & Commissaires envoiez par le Roi vers l'Assemblée de Saumur, aiant apporté des lettres de la part de Leurs Majestez, & donné de bonnes espérances, on pensa tout de bon à dresser le cahier des demandes & des plaintes des Reformez. Pendant que ceux qui furent chargez de cette affaire, y travailloient, on pro- Affaire du Duc de Sulli proposée dans l'Assemblée de Saumur.

1611. posa celle du Duc de Sulli. Il craignoit les suites de la menace qu'on lui faisoit, de nommer des Commissaires pour examiner sa conduite passée & pour lui faire son procès, s'il persistoit à refuser de se demettre volontairement de la charge de Grand-Maître de l'Artillerie, & du Gouvernement de Poitou. Afin de le porter à donner sa demission de bonne grace, la Cour lui offroit deux sortes de recompense à choisir, une dignité dans l'Etat, comme celle de Maréchal de France, ou bien une somme considérable d'argent. Le Duc eût bien voulu conserver sa charge & son Gouvernement, & faire passer l'un & l'autre au Marquis de Roni son fils. Mais il ne voioit pas d'autre moien de rendre inutiles les efforts des puissans ennemis qu'il avoit à la Cour, que d'engager tout le Parti Protestant à le soutenir, & à déclarer hautement qu'ils s'interessoient tous à la conservation du Duc à cause des conséquences. Il prenoit des mesures pour réüssir dans ce projet : & le Maréchal de Bouillon le traversoit avec d'autant plus de soin, que Bouillon comptoit déja sur le Gouvernement de Poitou que la Régente lui avoit promis.

Remontrance du Duc de Sulli à l'Assemblée.

Sulli fit donc une remontrance à l'Assemblée. Sous prétexte de lui demander son avis sur ce qu'il avoit à faire, il insinuoit adroitement que sa Religion étoit la seule cause de sa disgrace, & que le serment d'union qu'il venoit de prêter, ne manqueroit pas de le rendre enco-

encore plus odieux à la Cour. Cela étoit vrai du moins en partie. Les Députez le voioient bien, & les plus desinteressez d'entr'eux se déclaroient pour Sulli. La consideration du Duc de Rohan, Seigneur déja fort distingué par son grand courage, par sa rare probité, par la pénétration & l'étendue de son esprit, donnoit encore beaucoup d'amis au Duc de Sulli dont il avoit épousé la fille. Cet obstacle invincible que le Maréchal de Bouillon trouvoit à ses desseins, l'embarrassoit extrémement. Il crut le surmonter en persuadant à Rohan d'abandonner son beaupere, parce que son affaire étoit insoutenable.

1611. Mercure François. 1611.

Quelque grande que soit l'exactitude & l'integrité d'un homme qui a l'administration des finances & de l'artillerie, dit le Maréchal dans une visite qu'il rendit au Duc de Rohan malade, *il est difficile qu'il ne fasse quelque faute qui mérite d'être punie, si on l'examine à la rigueur. Un Surintendant des Finances & un Grand-Maître de l'Artillerie, ne sont pas seulement responsables de ce qu'ils font eux-mêmes, mais encore de la conduite de leurs Commis & de leurs Officiers subalternes. Si la Cour veut donner des Commissaires à Mr. de Sulli pour examiner son administration, croiez-vous qu'on ne trouvera pas quelque prétexte plausible de le dépouiller de ses charges? L'Assemblée & tous les Reformez ne pourront pas se plaindre, quand même on feroit quelqu'injustice à Mr. de Sulli. L'affaire aura été ju-*

Entretien du Maréchal de Bouillon & du Duc de Rohan sur l'affaire du Duc de Sulli. Mémoires du Duc de Rohan. Livre I.

 gée

1611. *gée dans les formes. Pour vous, Monsieur,* ajoûta Bouillon, *vous faites profession d'une probité si exacte, vous aimez tant le bon ordre, en un mot vous avez le cœur si François que vous ne pourez pas vous élever contre ce qui aura été juridiquement ordonné.* Le Duc de Rohan reçut fort mal ce compliment. *Est-ce donc,* repliqua-t-il avec émotion, *qu'aprés les grans services rendus au feu Roi, Mr. de Sulli deviendra la proie de ceux-là mêmes qui ont fait du mal à l'Etat? Sa conduite est irreprochable, nous n'en craignons pas l'examen. Il est Pair, & il ne peut être jugé que par la Cour des Pairs. Si ses ennemis entreprennent de le tirer devant un autre Tribunal, ses parens & ses amis ne souffriront jamais une pareille indignité. Soiez persuadé, Monsieur, que je ferai mon devoir en cette occasion. Je ne laisserai pas opprimer mon beau-pere.*

L'Assemblée se déclara pour le Duc de Sulli.

La fermeté du Duc de Rohan déconcerta le Maréchal de Bouillon. L'Assemblée se déclara pour Sulli. Il fut pressé de garder ses Charges & particuliérement celle de Grand-Maître de l'Artillerie. Que s'il aimoit mieux prendre quelque récompense, on le pria de préferer une dignité à l'argent. L'un accommodoit mieux la famille du Duc, & l'autre étoit plus avantageux au bien commun des Eglises Reformées. Enfin l'Assemblée fit entendre que l'interêt particulier de Sulli en cette occasion, étoit inséparable de l'interêt public du Parti Protestant, & qu'on l'assisteroit, en cas qu'il

Mercure François. 1611.

fût

fut recherché pour son administration par des voies illégitimes. Cette resolution fut attaquée dans quelques libelles. Il en parut un sous le nom du *Surveillant de Charenton*. C'étoit une satyre contre l'humeur farouche & avare du Duc. On y avertissoit aussi les Reformez que leur démarche, en voulant soutenir un particulier avec tant de hauteur, étoit sujette à de sinistres interpretations, & qu'ils ne feroient pas mal d'avoir un peu plus de modération & de retenue. 1611.

La Cour prenoit en effet de l'ombrage de ce que les Reformez parloient si haut dans leur assemblée. Le Duc de Rohan fit un discours plein de vigueur, de courage, & de pieté. Il fut écouté avec plaisir, & chacun témoigna plus de fermeté qu'auparavant. Ce que Rohan y coula comme une maxime de politique, est devenu une prophetie, dont nous commençons de voir l'accomplissement. *La loi des Etats*, disoit ce grand homme, *change selon les temps. On n'y peut donner de maximes certaines. Ce qui est utile à un Roi, est desavantageux à un autre. Si le Roi de France se rend persécuteur de nôtre Religion, il en perd la protection dans toute la Chrétienté, il enrichit de ce titre quelqu'un de ses voisins; il n'augmente pas de crédit dans l'Eglise Romaine; il ruïne entiérement son Roiaume.* Le Conseil de la Régente dévoüé à la Cour de Rome & à l'Espagne, étoit fort éloigné de suivre une regle si sûre, si salutai-

La Cour entreprend de séparer au plûtôt l'Assemblée de Saumur.

V. le Discours du Duc de Rohan à Saumur après ses Mémoires in 4.

1611. re à la France. Les suites de l'union & de la bonne correspondance des Protestans effraioient la Cour. Cela suffisoit pour rompre le double mariage dont la Reine traitoit. On resolut de diviser le parti, & de séparer l'Assemblée au plûtôt, sans qu'ils eussent sujet de se plaindre que d'eux-mêmes.

Après quelques négociations sur le Cahier avec les Commissaires du Roi, Boissise & Bouillon déclarerent qu'ils n'avoient pas ordre d'y répondre, & qu'il étoit à propos que l'Assemblée députât quelques personnes à la Cour pour y porter ses plaintes & ses demandes. Cela se fait. Les Députez sont bien reçus des Ministres. On les amuse de bonnes paroles. Mais quelle fut leur surprise, quand au lieu de leur rendre le Cahier favorablement répondu, comme on le leur avoit fait esperer, le Chancelier déclara que cela ne se feroit pas avant la nomination des six personnes, dont le Roi en devoit choisir deux pour être les Députez Generaux des Eglises Reformées. C'étoit leur dire en bon François qu'on ne vouloit donner les réponses au Cahier presenté, qu'après la dissolution de l'Assemblée. Elle ne pouvoit plus tenir dès que la nomination seroit faite, puis que le Roi ne l'avoit permise que pour cet effet. On eut beau insister & faire de très-humbles remontrances. *Le Roi ne traite point avec ses sujets*, répondoient les Ministres: *il leur accorde ses graces quand il lui plaît.* Pro-

V. la Rélation de l'Assemblée de Saumur après les Mémoires de Rohan in 4.

cedez

cedez seulement à vôtre nomination. Le Cahier est répondu aussi favorablement que vous le pouvez souhaiter. Bouillon le protesta même à Saumur avec exécration sur sa damnation éternelle. 1611.

Division dans l'Assemblée de Saumur.

Il n'est question que d'une pure formalité, disoient les gens vendus à la Cour. *Le Roi ne veut pas encore nous mettre entre les mains les réponses favorables qu'il nous donne, ce n'est qu'une bienseance, pour nous faire voir qu'il accorde des graces, & non pas des conditions, dont nous l'aurions fait convenir aprés une longue négociation. Il nous importe d'obtenir ce que nous demandons: mais que ce soit d'une maniére ou d'une autre, cela est indifferent.* Ceux qui avoient le plus de lumiére & de probité, ne se laissérent pas éblouïr. On vit bien que si l'Assemblée étoit une fois séparée, il faudroit s'en tenir à ce que la Régente voudroit bien accorder, & que les seules remontrances des deux Députez Generaux, seroient toûjours trop foibles, pour obliger la Cour d'y avoir égard. Mais le Maréchal de Bouillon avoit déja gagné un nombre assez considérable de gens. La Varenne valet de Chambre du Roi, envoié par la Cour, & versé au manége, alloit de porte en porte pour distribuer, ou pour promettre des gratifications à ceux qui vouloient se faire acheter.

Quand le Maréchal de Bouillon crut que la partie étoit suffisamment bien liée, il dressa lui-même la formule d'une lettre que la Régente devoit écrire à l'Assemblée, & il l'envoia secretement à la

Cour.

1611. Cour. C'étoit pour ordonner à l'Assemblée de proceder incessamment à la nomination des six personnes, d'accepter les réponses faites au Cahier, & de se séparer. Ceux qui refuserent d'obéïr étoient déclarez rebelles ; & le plus petit nombre gagné par le Maréchal de Bouillon, étoit autorisé pour nommer les six personnes au Roi. La Régente envoia une lettre telle que Bouillon l'avoit projettée. On la communique premiérement à quelques personnes pour savoir leur sentiment. Plusieurs vouloient qu'on se retirât sans en entendre la lecture. Mais du Plessis-Mornai & les plus prudens jugeoient que les gens gagnez par le Maréchal & par la Cour, obéïssant aveuglément, & les autres refusant de le faire, ce partage causeroit une division funeste dans les Eglises Reformées. C'est-pourquoi ils tâchoient de persuader aux plus vifs & aux zelez d'user de prudence & de ménagement.

Sagesse de du Plessis-Mornai en cette occasion.

Nous connoissons bien l'Auteur d'un si pernicieux conseil, disoit le sage du Plessis. *Sans lui on n'eût jamais osé entreprendre une chose de cette consequence. Ne nous flatons point. Celui qui a commencé d'ourdir la trame, n'est pas d'humeur de la laisser imparfaite. Il aura l'honneur d'être venu à bout de ce que les persecutions, les guerres civiles, & la S. Barthelemi n'ont pû faire. Nôtre union sera rompuë, nos Eglises divisées par un schisme malheureux. Que Dieu juge entre celui qui a donné l'avis, & nous : qu'il*

Vie de Mr. du Plessis. Livre III.

qu'il lui fasse connoître sa faute. Messieurs, c'est ici le jugement de Salomon. Montrons que nous sommes la veritable mere. Les entrailles de Jesus-Christ se dechirent d'une maniere d'autant plus cruelle que quelques-uns d'entre nous ne veulent pas s'en appercevoir. Ce n'est pas à ces gens-là de nous apprendre l'obéïssance qui est dûë au Roi; nous nous connoissons bien les uns les autres. Quelque chose qu'il en puisse arriver, faisons nôtre nomination comme la Reine le commande. Nos Eglises nous pardonneront de n'avoir pas suivi leurs mémoires, quand elles sauront en quel danger un mauvais conseil nous a precipitez. Le schisme est prêt à se former. Cela suffit pour nôtre justification. Ce discours plein de religion & de sagesse calma les esprits irritez. On resolut d'entendre la lettre de la Reine, & d'obéïr à Sa Majesté. 1611.

Bullion va le lendemain à l'Assemblée; il y presente la lettre de la Régente, & demande que les ordres du Roi soient exécutez. *Ils le seront*, répondit du Plessis, Président, *puisque nous avons le malheur de n'être pas écoutez dans nos remontrances. Mais nous esperons que Leurs Majestez auront égard à nôtre soûmission & aux justes demandes que nous avons faites. Trouvez bon, Monsieur*, poursuivit-il en se tournant vers le Commissaire, *que je vous dise ici franchement que ceux qui ont mis la division parmi nous, ne rendent pas un fort bon service à Sa Majesté. C'est nôtre union qui a établi le feu Roi sur le thrône de ses*

Conclusion de l'Assemblée de Saumur.

Vie de Mr. du Plessis. Livre III.

1611. *ses Ancêtres. Il en connoissoit si bien l'utilité, que ce grand Prince approuva qu'elle fût renouvellée & jurée en sa presence & au milieu de sa Cour à Mante. Donne le Ciel une minorité paisible au Roi, & une heureuse Régence à la Reine. Plus les Reformez seront bien unis entr'eux, plus ils seront en état de servir utilement leur Prince.* Trois ou quatre de ceux que la Cour avoit gagnez voulurent se lever à l'instigation du Commissaire, & faire du bruit. Mais la prudence du Président, & les remontrances des autres les arrêterent.

Le 5. Septembre l'Assemblée nomma les six personnes dont la Cour en devoit choisir deux pour être les Députez Generaux des Eglises Reformées de France. On lût ensuite les réponses faites au Cahier des demandes & des plaintes. Ce que la Cour accordoit parut si peu considerable que ceux-là mêmes qui s'étoient déclarez pour elle, en eurent de la honte & de l'indignation. *Il falloit crever plûtôt*, crioient quelques-uns, *que d'en demeurer là*. Il étoit bien temps de s'en aviser. L'Assemblée étoit rompuë par le brevet même qui permettoit de la tenir. *Séparons-nous*, dit du Plessis. *Que chacun laisse ici ses animositez. Ce seroit augmenter encore nôtre mal que de les porter dans les Provinces. Chacun a manqué, chacun a bien fait. Essaions d'obtenir par un silence respectueux & par une patience Chrétienne, ce qu'on n'a pas voulu accorder à nos requêtes & à nos remontrances.*

Telle

Telle fut la fin d'une des plus celebres Assemblées des Protestans François, après trois mois de séance. Elle étoit composée des gens les plus distinguez parmi eux par leur naissance, par leur habileté, par leur expérience dans les affaires. Ils eussent travaillé plus utilement pour leurs Eglises, s'ils n'eussent pas fourni eux-mêmes à la Cour le moien de profiter habilement de leur division & de l'ambition, ou de l'avarice de certains particuliers. Cette Assemblée avoit donné de l'inquiétude à la Régente, elle avoit allarmé plusieurs villes qui s'imaginérent que les Reformez alloient devenir plus puissans que jamais. Quand on sût qu'ils s'étoient séparez sans aucun avantage, leurs ennemis les insultérent de tous côtez. On publia différens libelles contr'eux. Il en parut un, dont l'Auteur anonime les divisoit en trois classes, de *malicieux*, de *zelez*, & de *judicieux*. Sous le nom des *malicieux*, on désignoit le Duc de Rohan & les autres qui avoient été d'avis qu'on témoignât de la fermeté pour obtenir des réponses favorables. *Ces gens-là*, disoit-on, *ne pensent qu'à brouiller & à exciter une guerre civile*. Pour ce qui est des *zelez*, on les dépeignoit comme des gens que l'amour de leur Religion rendoit soupçonneux & défians. *Leur zele peu éclairé*, continuoit-on, *& la préoccupation qu'ils ont qu'on ne pense qu'à leur faire du mal, sont cause que les premiers les entraînent dans leur sentiment*. Enfin, les *judi-*

1611.

Mercure François. 1611.

1611. *judicieux* étoient le Maréchal de Bouillon & ceux de son parti. On loüoit leur obéïssance & leur modération. *La guerre civile étoit*, à leur avis, *le plus grand de tous les maux. Ils aimoient mieux souffrir quelque chose que de l'allumer.*

Livre de du Plessis-Mornai contre la Papauté.

Un nouveau livre de du Plessis-Mornai échauffoit étrangement les Catholiques Romains. Il avoit pour titre, *Le Mystére d'Iniquité, c'est-à-dire, l'Histoire de la Papauté.* Le dessein de l'Auteur, c'étoit de montrer contre les Cardinaux Baronius & Bellarmin, par quels degrez la Monarchie du Pape s'est formée & les différentes oppositions que les gens de bien ont faites à l'établissement d'une puissance si contraire à l'esprit de l'Evangile. Il n'y avoit rien là de fort extraordinaire, les Catholiques Romains devoient être accoutumez à cette controverse. On l'avoit déja traitée dans une infinité de livres. La taille-douce qu'on avoit mise à la tête de celui-ci, les choquoit plus que tout le reste. Paul V. y étoit representé avec les inscriptions flateuses & impies qu'on avoit faites pour lui au delà des monts. Certaines lui appliquoient ce que le Saint Esprit a dit de Jesus-Christ même. Une entr'autres lui donnoit le titre de *Monarque très-invincible de la République Chrétienne, de Défenseur très-ardent de la Toute-puissance Papale*, enfin de *Vice-Dieu*, c'étoit un mot nouvellement inventé en son honneur. Puisque des gens qui font profession de croire en l'Evangile

ont

ont poussé la flaterie jusqu'à cette extravagance, devons-nous être surpris que les Payens aient mis leurs Princes au nombre des Dieux qu'ils adoroient? 1611.

Du Plessis lui donnoit un grand ridicule par une remarque plaisante & heureuse. En ajoûtant ensemble la valeur des lettres, qu'on appelle *numérales*, des mots Latins qui signifient *Paul V. Vice-Dieu*, il y trouvoit le nombre de 666. qui fait le nom mystérieux *de la Bête*, dont il est parlé dans la Revélation de Saint Jean. Les Reformez applaudissoient à cette découverte. Leur peuple déja persuadé que Paul V. étoit véritablement *le Fils de perdition* que le Seigneur Jesus doit *détruire par le soufle de sa bouche & par la gloire de son avenement*, le peuple, dis-je, se flatoit de voir bien-tôt la chute de *Babylone*. Du Plessis lui-même se savoit si bon gré d'avoir bien rencontré, que ses amis lui aiant écrit que son nouveau livre faisoit un tort extrême à sa fortune, & que depuis ce temps-là, Villeroi & quelques autres Ministres étoient refroidis pour lui; au lieu qu'ils avoient dessein auparavant de lui faire donner un emploi plus considerable, il se consola sans peine du contretemps, & il parut mépriser les menaces que ses ennemis irritez lui faisoient de toutes parts.

Vie de Mr. du Plessis. Livre III.

Les plus éclairez de la Communion de Rome ne faisoient que rire de l'imagination de l'Auteur. Ce jeu d'esprit leur parut venir fort à propos pour donner

de

1611. de la confusion à un Prêtre, qui devenu Evêque de Rome, prenoit plaisir à se voir flater d'une maniére tout-à-fait impie. Mais les Moines & les dévots faisoient grand bruit. Le Nonce du Pape s'échauffa terriblement, & Paul envoia lui-même des Brefs pour se plaindre de l'outrage qu'on lui faisoit. La Régente ne s'allarma pas moins que les autres. Elle n'avoit jamais pû souffrir qu'on dît que le *Pape est l'Antechrist.* Outre les raisons communes à tous ceux de sa Religion, pour s'élever contre un dogme qui les fait passer pour les *adorateurs de la Bête*, Marie de Médicis en avoit une particuliére. La validité de son mariage avec Henri, n'étant fondée que sur l'autorité du Pape, qui avoit déclaré nul celui que le feu Roi avoit premiérement contracté avec Marguerite de France, la Régente s'imaginoit que tous ceux qui regardoient le Pape comme l'*Antechrist*, ne pouvoient pas la regarder comme femme legitime d'Henri IV. Elle voulut donc que le livre de Mornai fût du moins flêtri en apparence.

Livre de du Plessis-Mornai est censuré par la Faculté de Paris.

On le porte en Sorbonne. Le 1. Août 1611. le Doyen & les Docteurs de la Faculté de Paris aiant dit une Messe solennelle du Saint Esprit, s'assemblent pour nommer les Docteurs qui devoient examiner l'Ouvrage. On en fait le rapport le 19. du même mois. On dit que le livre *est rempli d'une infinité de blasphêmes & d'impietez exécra-*

exécrables contre la Foi & la Religion Catholique, & contre le Saint Siége Apostolique. Tous ces grans mots ne servent qu'à éblouir les simples. On veut bien leur laisser croire que la Foi & la Religion Catholique sont inséparables de l'autorité Pontificale. Chaque Docteur, chaque Magistrat, chaque Courtisan en croit ce qu'il lui plaît. Mais la Politique ne permet pas qu'on tire le peuple de son ignorance & de sa superstition. La censure de la Faculté se fit conformément au rapport des Docteurs députez. Le livre *fut detesté & condamné, comme étant herétique, très-furieux, très-seditieux, contraire à la Loi divine, naturelle & canonique*, enfin tout ce qu'il plut à ces bons Messieurs.

1611. Mercure François. 1611.

Réflexion sur cette censure.

Auroient-ils parlé plus fortement contre les dogmes impies de Paul de Samosate, d'Arius, de Photin? Demander aux *sages Maîtres* de Sorbonne, quelles raisons ils peuvent avoir de foudroier de la sorte un Auteur qui nie que la Monarchie du Pape soit d'institution divine, ce seroit perdre son temps inutilement. Les Docteurs se sont mis sur le pied de faire les petits Papes. Ils fulminent; mais ils n'instruisent pas. Où trouvera-t-on que la Papauté est de droit naturel? La plus grande partie des hommes qui ont vécu jusqu'à present, ne s'en sont pas encore apperçus. Quel aveuglement! Pour ce qui est de *la Loi divine*, on nous indique un ou deux passages de l'Evangile. Outre que les Catholiques Romains

ne

1611. ne conviennent pas encore entr'eux du sens véritable de ces endroits, les Auteurs les plus graves du Christianisme n'y ont point vû la Primauté du Pape, longtemps avant qu'il y eût des Protestans au monde. Enfin, si par *la Loi Canonique* il faut entendre les Decretales modernes, on passera condamnation. Mais si la veritable *Loi Canonique* de France, c'est, comme on nous le dit souvent, l'ancien Code des Canons faits ou reçus dans les premiers Conciles Generaux, les plus habiles, les plus sinceres Docteurs de Paris n'y trouvent rien moins que la Primauté & la Monarchie du Pape.

C'étoit le nom *d'Antechrist*, qui soulevoit le plus les Catholiques Romains. Le Pape ne veut pas être *la Bête* de l'Apocalypse, & ceux de sa Communion ne veulent pas non plus en être les adorateurs. Mais enfin, s'il est vrai, & l'on n'en disconvient pas communément en France, que la domination usurpée par les Papes, est contraire à l'esprit de Jesus-Christ & à l'institution des Apôtres, on ne peut pas nier que le Pape ne soit *Antechrist* en ce sens-là, & que sa Monarchie ne soit *Antichrétienne*. S'il est certain encore, comme il y a bien de l'apparence, que *s'élever & s'opposer contre tout ce qui est nommé Dieu, ou qu'on adore*, c'est se mettre au-dessus de ceux dont le Seigneur de toutes choses a dit, *vous êtes des Dieux, & les fils du Très-haut*, & se faire rendre des honneurs qui ne sont dûs qu'à lui seul, ne s'en-

s'ensuit-il pas aussi que le Pape est, ou du moins qu'il imite de fort près *le fils de perdition & l'homme de peché* prédit par S. Paul? Pour ce qui regarde maintenant les Prophéties de S. Jean, les Protestans ne sont pas les premiers qui les aient appliquées au Pape. Il ne faut pas chercher de fort grans détours pour y trouver des caractéres assez ressemblans à ceux que nous voions dans le Pape. Les rapports entre Rome Payenne & Rome Chrétienne des derniers temps, paroissent si justes, qu'on peut être embarassé quand il est question de se déterminer entre ceux qui expliquent les Prophéties de l'Apocalypse de l'une ou de l'autre Rome. 1611.

Un certain Ferrier crut se signaler au commencement de ce siecle, en faisant soûtenir dans une These publique à Nîmes, où il étoit Professeur en Théologie, que le *Pape est l'Antechrist.* Le Parlement de Toulouse procéda contre Ferrier. Mais l'Accusé déclina cette Jurisdiction, & se pourvut à la Chambre de l'Edit à Castres. Peu de temps aprés les Reformez de France dresserent un nouvel article de Foi dans leur Synode National de Gap en Dauphiné: ils y déclaroient croire & vouloir soûtenir que *l'Evêque de Rome est proprement l'Antechrist & le Fils de perdition prédit dans la Parole de Dieu.* Ce nouvel article devoit être le XXXI. de la Confession de Foi des Eglises Reformées de France. Henri IV. trouva fort mauvais que sous son regne, les Reformez

1611. se fussent avisez d'une chose à laquelle ils n'avoient pas pensé, lors que les contestations étoient plus échauffées du temps de ses Predécesseurs.

Soit qu'il craignît lui-même les conséquences pour son second mariage, soit qu'il ne voulût pas que les Reformez lui reprochassent hautement qu'il avoit quitté la bonne Religion pour adorer *la Bête*, Henri commanda absolument que ce nouvel article fût retranché de la Confession de Foi. Les plus sages & les plus moderez Protestans desavouérent ce qui s'étoit fait à Gap; ou du moins ils jugérent que le Synode avoit manqué de prudence & de moderation. La question de *l'Antechrist* fut encore mise sur le tapis dans les Synodes tenus à la Rochelle & à S. Maixant. Mais Henri IV. s'opposa toûjours constamment à la nouvelle publication d'un article de Foi, qui ne paroît pas fort nécessaire au salut. Vignier aiant publié un livre sous le titre du *Theatre de l'Antechrist*, le Jesuïte Gontier fameux convertisseur de ce temps-là prêcha contre d'une maniére violente & séditieuse. Le Roi défendit la publication du livre, & imposa silence au Controversiste trop outré. Celui de du Plessis-Mornai paroissant presque immédiatement aprés toutes ces disputes qui n'étoient pas encore bien assoupies, on ne doit pas s'étonner qu'il ait causé un si grand vacarme. Quand il seroit vrai que ce Gentilhomme fort habile & fort sage

Mercure François. 1609.

d'ailleurs, n'auroit eu ni aſſez d'égards, ni 1611.
aſſez de ménagemens en cette rencontre, la cenſure de Sorbonne n'en ſera ni moins outrée, ni moins ridicule.

Marie de Médicis commençoit à prendre la methode qu'on a ſi conſtamment ſuivie ſous le Regne de ſon Fils, & de nôtre temps encore. Elle s'appliquoit à diviſer les Proteſtans de France & à les affoiblir. Mais elle ne refuſoit pas ſes bons offices & la protection du jeune Roi à ceux de Genéve & d'Allemagne. Le Marquis de la Vieuville, du Brueil Préſident à Mets, & Villers Hotman furent envoiez de ſa part à Aix-la-Chapelle vers la fin de Septembre pour tâcher d'appaiſer les troubles excitez depuis peu dans cette ville. En voici l'occaſion. L'an 1598. les habitans d'Aix-la-Chapelle Proteſtans, aiant chaſſé les Magiſtrats Catholiques Romains, la ville fut miſe au ban de l'Empire. L'Electeur de Cologne eut la commiſſion de faire exécuter l'Ordonnance de l'Empereur, & il en vint à bout avec le ſecours de l'Electeur de Tréves & du Duc de Cléves. De maniére que les Magiſtrats Catholiques furent rétablis, & les Miniſtres Proteſtans chaſſez de la ville à leur tour. Comme ceux de cette Religion ſouffroient avec peine qu'on ne leur permît pas d'y en faire l'exercice, les Catholiques Romains voulurent ſe fortifier contre eux, en ſe mettant ſous la protection d'Albert Archiduc des Païs-bas. La revolution arrivée

Troubles d'Aix-la-Chapelle.

Mercure François. 1611.

1611. depuis dans les Duchez de Cléves & de Juliers, dont deux Princes Proteſtans s'étoient mis en poſſeſſion, conſola un peu ceux d'Aix-la-Chapelle, qui ſuivoient la même Religion. Ils alloient à deux lieuës de là dans un village du païs de Juliers, pour y prier Dieu & pour y entendre ſa parole. Cela deplut aux Catholiques Romains. Les Magiſtrats firent défenſe aux Proteſtans d'aller dans ce village, ſous peine d'ètre mis en priſon, & de paier une groſſe amende. On avoit même ajoûté cette dure clauſe, que ceux qui n'auroient pas moien de paier l'amende, ſeroient bannis de la ville.

Quelques-uns ſouffrirent la priſon, & furent condamnez enſuite à un banniſſement perpetuel. Leurs amis & leurs voiſins, émus de compaſſion en leur diſant adieu, allérent en aſſez grand nombre trouver les Magiſtrats aſſemblez, pour leur preſenter une requête en faveur de ces pauvres gens. On y remontroit que la ſentence renduë contre eux, étoit contraire aux privileges des habitans, & l'on demandoit que la rigueur en fût moderée. Bien loin d'y avoir égard, les Magiſtrats ordonnérent que chacun ſe retirât promptement dans ſa maiſon. Les gens ainſi renvoiez ſe mirent à crier contre la dureté des Magiſtrats, & contre les Jeſuïtes qu'on croioit auteurs de ces conſeils violens. *Il y a douze ans que nous ſommes dans l'oppreſſion*, diſoient quelques-uns: *n'eſt-ce pas une aſſez longue patience? Ne pen-*

penserons-nous jamais à venger trois cens familles de nos concitoiens, chassées de leur patrie en moins de huit jours? L'amour de la liberté est commun aux hommes & aux bêtes. Mais c'est l'avantage des hommes d'avoir assez de courage & d'industrie pour la défendre, & pour la recouvrer encore quand ils l'ont perduë. Nos Ancêtres ont toûjours preferé la mort à l'esclavage. Suivons les exemples qu'ils nous ont donnez. La mort est plus honnête & plus douce à souffrir que le bannissement. Si Dieu veut benir les justes efforts que nous ferons pour la conservation de nos biens & de nos privileges, nous obtiendrons encore le libre exercice de nôtre Religion. 1611.

Animez par cette exhortation, plusieurs courent aux armes, & d'autres se joignent bien-tôt à eux. On se saisit de l'Hôtel de ville. On oblige le Bourgmestre d'ouvrir la prison à ceux qu'on y avoit mis injustement; on se saisit des clefs des portes; on tend les chaînes par tout. Les Protestans maîtres de la ville élurent des Capitaines, ils établirent un nouveau Conseil de la Bourgeoisie, enfin ils mirent le meilleur ordre qu'il leur fut possible pour faire cesser le trouble & la confusion. Persuadez qu'il seroit difficile d'avoir la paix dans la ville, tant qu'il y auroit des Jesuïtes, les gens du nouveau Conseil envoierent des hommes pour s'assurer des bons Peres, & pour s'emparer de leur Collége. La peur les avoit tellement saisis, que ne pouvant plus

1611. intriguer, ils s'étoient retirez dans leur Eglise pour implorer le secours de Dieu, & de leur grand Patron, Ignace de Loïola que le Pape avoit nouvellement beatifié. Quand les superstitieux se sont jettez imprudemment dans quelque danger par leurs cabales & par leur zéle indiscret, ils ont encore la vaine confiance que Dieu fera des miracles pour les en tirer. Les Jesuïtes furent conduits à l'Hôtel de ville & mis sous bonne garde, sans qu'on leur fît aucun mal. Le Supérieur de leur maison professe de Paris étoit alors à Aix-la-Chapelle, où il prenoit les eaux. Il fut traité avec toute la civilité possible dès qu'il se fit connoître. Les Bourgeois lui témoignerent que c'étoit en considération du Roi de France & de la Reine sa mere.

Les Catholiques sages & moderez desaprouvoient la dureté des Magistrats contre les Protestans. Plusieurs d'entr'eux ne voulurent point abandonner les Charges de la ville, ni les prétensions qu'ils y avoient, mais se voiant desormais les plus foibles, ils eurent recours à l'Archiduc Albert. Les Protestans de leur côté demandérent du secours aux Princes de Brandebourg & de Neubourg maîtres des Etats voisins, de Cléves & de Juliers. Le Comte de Solms Gouverneur pour les Princes, étant accouru à Aix-la-Chapelle avec un bon nombre de Cavaliers, les Protestans demeurerent absolus dans la ville. Ils publient alors un manifeste

te dans lequel ils exposoient les raisons 1611.
qu'ils avoient eües de changer le gouvernement de leur petite République pour un temps. On y offroit de s'accorder aux conditions suivantes, que ceux de la Confession d'Ausbourg & les Reformez eussent le libre exercice de leur Religion, qu'un certain nombre de Protestans fût admis à la Magistrature, enfin que les Jesuïtes seroient chassez.

L'Archiduc Albert & l'Electeur de Cologne avoient envoié des personnes de leur part pour travailler à l'accommodement. Mais les menaces que firent les Envoiez d'Albert aiant irrité les esprits, leur médiation ne fut pas acceptée. Le Marquis de la Vieuville & ses Collégues furent mieux écoutez. Après une sage remontrance, ils firent convenir les Protestans d'un traité provisionnel, sans préjudice de l'autorité de l'Empereur, ni de ce qu'il pouroit ordonner dans la suite. Les Protestans demeuroient d'accord qu'en attendant la décision de leur différend avec les Catholiques par Sa Majesté Imperiale, toutes choses, sans en excepter le Collége des Jesuïtes, fussent rétablies comme elles étoient auparavant, pourvû qu'on laissât aux Protestans le libre exercice de leur Religion dans un lieu commode hors l'enceinte de l'ancienne ville de Charlemagne. Mais les Magistrats Catholiques refusérent de signer le traité, sous prétexte que l'Empereur avoit commis l'Archiduc Albert & l'Electeur de Co-

1611. logne pour pacifier les troubles excitez à Aix-la-Chapelle, comme ils le jugeroient à propos.

Ce fut en vain que la Vieuville & ses Collégues firent une seconde remontrance aux Magistrats Catholiques pour les porter à la paix. Ils la refusérent opiniatrément, & les Jesuïtes se retirerent dans les Païs-bas Catholiques. Alors les Envoiez de France firent élire de nouveaux Magistrats du consentement des Protestans. L'Ambassadeur des Archiducs des Païs-bas à Paris fit instance auprès de la Régente, afin que tout ce que le Marquis de la Vieuville & ses Collégues avoient reglé, fût cassé. Mais la Régente informée de la verité des choses, déclara aux Envoiez des Princes de Brandebourg & de Neubourg, & à ceux d'Aix-la-Chapelle, que le Roi son fils ne soufriroit pas qu'on entreprît quelque chose au préjudice de leurs maîtres.

Assemblée de quelques Princes Protestans d'Allemagne pour les affaires de Cléves & de Juliers.

On craignoit toûjours en Allemagne que la succession litigieuse de Cléves & de Juliers ne causât une division entre les Princes Protestans. L'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg avoient leurs prétensions, l'Electeur de Saxe vouloit soûtenir les droits de sa Maison. Ce différend de trois grandes Maisons Protestantes pouvoit donner de grans avantages aux Catholiques Romains. Plusieurs Princes s'assemblérent au mois de Mai à Introbok près de Leipsic en Saxe, pour aviser aux moiens de prévenir

ce

ce malheur, & d'accorder ensemble les prétendans. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, divers Princes des deux Maisons & de celle de Hesse, & quelques autres convinrent là, qu'en attendant la décision de l'Empereur, les Etats de Cléves & de Juliers seroient conjointement possedez & administrez par l'Electeur & les Princes de Saxe avec les Princes de Brandebourg & de Neubourg, à condition que les Saxons donneroient préalablement une certaine somme d'argent aux deux Princes qui se trouvoient en possession. Les Protestans se rejoüirent fort de cette transaction qui réconcilioit deux Maisons Electorales. Mais le Prince de Neubourg aiant refusé d'y consentir, quoique l'Assemblée des Princes de la Ligue Protestante à Rottembourg en Baviére, l'en priât depuis avec instance, le traité de Introbok demeura sans effet.

1611. Mercure François. 1611.

Les Princes de la Ligue Protestante s'assemblent à Rottembourg en Baviére.

Les differentes persécutions, que les Reformez souffroient dans la Baviére, à Bamberg, à Wirtsbourg, à Cologne, à Wormes, & ailleurs, donnérent occasion à cette assemblée des Princes de la Ligue Protestante à Rottembourg. Ils étoient bien-aises encore de regler ensemble quelques affaires communes & de prendre des mesures pour conserver & pour fortifier leur union. L'Empereur envoia deux personnes de sa part à l'Assemblée. On leur fit des plaintes de l'inexécution de plusieurs choses que Sa Majesté Impériale avoit promises aux Protestans, &

1611. des persécutions que ceux de la même Religion souffroient en divers endroits. Les gens de l'Empereur s'excusérent le mieux qu'ils pûrent. *Sa Majesté Imperiale*, dirent-ils, *veut maintenir en paix tous les sujets de ses pays hereditaires sans aucune distinction de Religion. Mais n'aiant rien à commander à l'Archevêque de Cologne, ni aux Evêques de Wirtsbourg & de Bamberg, on ne doit pas la rendre responsable de ce que ces Prélats font. Les Electeurs doivent s'assembler dans peu de temps à Nuremberg pour y deliberer sur les affaires générales de l'Empire. Sa Majesté Imperiale veut bien faire en sorte qu'on y donne satisfaction à tout le monde.* Acoutumez à se voir amusez par de semblables promesses, les Princes Protestans repartirent hautement, que si l'Empereur différoit plus long-temps à tenir sa parole, ils se pourvoiroient enfin selon que l'état de leurs affaires le demanderoit.

Mathias Roi de Hongrie qui pensoit à se faire élire Roi des Romains, envoia le Baron de Polheim à Rottembourg, pour ménager les Princes de la Ligue Protestante. Il étoit important pour lui qu'elle ne le traversât pas dans ses desseins. Polheim remercia les Princes de l'affection qu'ils témoignoient à son Maître, il les assura de l'amitié de Mathias, il leur fit part de l'accord fait entre l'Empereur & son frere. Après les complimens que les Princes se font reciproquement en pareilles occasions, les Protestans prierent le

Roi

Roi de Hongrie de s'abstenir de toute sorte de violence, d'avoir soin de l'Empereur son frere & de prendre garde que les Etrangers de son Conseil n'y fissent prendre des resolutions contraires au repos de l'Allemagne. La République de Venise, les Cantons Suisses, & la Seigneurie de Genéve avoient aussi envoié à l'Assemblée des Princes Protestans. Les Venitiens étoient sur leurs gardes contre la Maison d'Autriche; & sur tout contre le Roi d'Espagne, & contre Ferdinand Archiduc de Gratz. Les Suisses & ceux de Genéve craignoient les entreprises du Duc de Savoie. Cela leur faisoit rechercher également la bienveillance des Princes Protestans d'Allemagne. On promit du secours à la Seigneurie de Genéve. On répondit aux lettres de la République de Venise, & à celles des Cantons Suisses d'une maniére honnête & obligeante. 1611.

L'affaire d'Aix-la-Chapelle fut mise en déliberation. Les Princes resolurent de défendre les bourgeois Protestans, s'il en étoit besoin; mais on les exhorta de vivre paisiblement avec les Catholiques. On fit prier les Magistrats de Cologne de permettre aux Protestans d'aller sans aucun scandale, & sans aucune crainte d'être inquietez, sur les terres des Princes voisins, pour y prier Dieu avec ceux de leur Religion. Que si les Magistrats de Cologne refusoient d'avoir égard à ce qu'on leur demandoit, les Protestans furent exhortez à souffrir patiemment, & à ne

1611. ne point faire de violence. On écrivit encore aux Evêques de Bamberg & de Wormes. C'étoit pour prier le premier de laisser en repos ses sujets Protestans, & le second de ne point introduire les Jesuïtes chez lui, & de renvoier ceux qu'il avoit appellez. Je prens plaisir à rapporter ce détail. Il fait voir la sagesse & la modération des Princes Protestans d'Allemagne. Quand ils ont pris les armes pour leur Religion, ce n'a été qu'à la derniere extremité. Les Princes envoiérent encore en France, en Angleterre, dans les Provinces-Unies pour renouveller les Alliances, & pour remercier les deux Rois & les Etats Generaux du secours donné dans la guerre de Cléves & de Juliers. Enfin plusieurs Comtes & quelques villes de l'Empire aiant demandé d'entrer dans la Ligue, on les y reçut. Les plus grandes affaires furent remises au jugement de la Diéte Electorale indiquée à Nuremberg.

Mort de l'Electeur de Saxe. Christian II. Electeur de Saxe mourut d'apoplexie quelque temps auparavant. Jean George son frere lui succéda. C'est le defaut ordinaire des Princes Allemans d'aimer trop à boire. Il est surprenant que la mort funeste & precipitée d'un si grand nombre de leurs parens, que l'excès du vin a tuez, ne les detourne pas d'un vice qui sied si mal aux personnes de leur rang, & si contraire au Christianisme. Les plus grans beuveurs étoient ceux que Christian recompensoit

Mercure François. 1611.

soit le mieux. Son Successeur fut obligé de depenser de l'argent, pour retirer des châteaux & des seigneuries que Christian avoit données liberalement à ses favoris de debauche. On dit que la Princesse sa mere lui envoia un Ministre pour l'exhorter à se corriger de ce vice. L'Electeur le fit mettre à table, & comme il savoit que le personnage aimoit à s'enrichir, Christian lui promit une grande coupe d'or, pourvû qu'il la vuidât un certain nombre de fois. Le Ministre accepta la condition: mais il tomba yvre avant que de l'avoir accomplie. L'Electeur le fit mettre dans une chaise, & ordonna qu'on reportât à la Princesse son Predicateur enyvré. *Une autre fois, Madame*, lui fit-il dire encore, *choisissez mieux vos gens. Si vous voulez que je profite des remontrances qui me viendront de vôtre part, envoiez moi des Ministres qui soient plus que moi, à l'épreuve de la tentation.* Souvent les Princes ne trouveroient pas leur place dans l'Histoire, s'il n'étoit pas necessaire de divertir le Lecteur, & de lui peindre le ridicule du vice. 1611.

Diéte Electorale à Nuremberg.

Jean George nouvel Electeur de Saxe se rendit à Nuremberg avec ses Collégues vers le commencement d'Octobre. La premiere affaire qu'on y traita, ce fut la contestation entre le Duc de Deux-Ponts & celui de Neubourg pour l'administration de l'Electorat pendant la minorité du jeune Comte Palatin du Rhin. Elle devoit durer jusqu'à ce qu'il eût at-

1611. Mercure François. 1611.

teint l'âge de 18. ans conformément à la Bulle d'or. Frederic VI. Electeur Palatin mort l'année précedente, avoit donné par son testament la tutelle de ses enfans & l'administration de l'Electorat à Jean Duc de Deux-Ponts. Il fut reçu à Heidelberg en cette qualité, nonobstant l'opposition de Philippe Louïs Duc de Neubourg qui prétendoit à l'administration, comme plus proche parent, selon qu'il est ordonné dans la Bulle d'or de l'Empereur Charles quatriéme. Les Conseillers du Palatinat aimoient mieux le Duc de Deux-Ponts, parce qu'il suivoit la Religion établie dans le païs, au lieu que Neubourg étoit de la Confession d'Ausbourg. Ils appuioient leur preférence sur l'exemple de quelques Electeurs Palatins qui avoient nommé des Tuteurs à leurs enfans & des Administrateurs de l'Electorat au préjudice des plus proches parens. L'affaire fut portée à l'Empereur. En attendant une entiére décision, la tutelle & l'administration furent ajugées par provision au Duc de Deux-Ponts. La Diéte Electorale de Nuremberg ne donna pas non plus un jugement définitif. Il y fut reglé que le Duc de Deux-Ponts tiendroit la place du Comte Palatin, sans préjudice des droits du Duc de Neubourg.

Demandes des Electeurs à l'Empereur.

Au commencement de Novembre, les Electeurs deputérent à l'Empereur pour lui representer les choses qu'ils avoient jugé à propos de lui demander. C'étoit, que la justice fût retablie; qu'il choisît des

Con-

Conseillers plus fidéles, qu'il convoquât 1611.
une Diéte generale, que les Electeurs n'aiant pas dessein d'élire un Roi des Romains sans le consentement de Sa Majesté Imperiale, ni d'ôter l'Empire de la Maison d'Autriche, Rodolphe voulût bien nommer celui qu'il souhaitoit d'avoir pour successeur. Les Electeurs l'assurérent en même temps qu'ils n'avoient point aprouvé les entreprises de Mathias son frere. Enfin, ils l'avertirent que la mauvaise administration de l'Empire venoit de ce que Sa Majesté n'avoit pas suivi l'exemple de ses Predécesseurs, qui avoient coutume de consulter les Electeurs.

Rodolphe ne donna qu'une réponse generale. *Je sai*, dit-il, *que l'Empire a besoin d'un Roi des Romains. Les Electeurs ont parlé ici d'en choisir un; & j'ai pensé moi-même à leur designer celui qui me paroît le plus propre à remplir cette place. Je l'aurois fait, si les troubles de Bohéme ne m'avoient pas entierement occupé. Mais avant que de me déclarer, je suis bien aise qu'on assemble une Diéte generale, & je veux m'y trouver. C'est aux Electeurs de donner ordre que j'y puisse dire librement ce que je jugerai necessaire pour le bien de l'Empire.* Les Electeurs aiant reçu la réponse de l'Empereur, ils se separérent le 12. Novembre, après avoir resolu qu'on tiendroit au mois d'Avril de l'année suivante une Diéte à Francfort pour l'élection d'un Roi des Romains.

Réponse de l'Empereur

L'Eu-

1611. Mort de la Reine d'Espagne.

L'Europe prenoit alors le deuil pour la mort de Marguerite d'Autriche épouse de Philippe III. Roi d'Espagne. Elle laissa quatre fils & deux filles, Philippe, Charles, Ferdinand, Alphonse, Anne, que nous verrons bien-tôt Reine de France, & Marguerite. On fit un service solennel pour la feu Reine d'Espagne dans l'Eglise Cathédrale de Paris. Les Princes de Condé, de Conti, & le Duc de Guise en firent les honneurs, & l'Archevèque d'Ambrun prononça l'Oraison funébre.

Mort du Duc & de la Duchesse de Mayenne.

La Maison de Guise avoit pleuré peu de temps auparavant la mort du Duc de Mayenne ce fameux Chef de la *sainte Ligue* en France. Il mourut à Soissons au commencement d'Octobre. Le Duc d'Aiguillon son fils lui succéda & prit le nom de Duc de Mayenne. Le pere avoit acquis de la réputation à la guerre. Mais sa lenteur lui fit perdre les plus belles occasions de l'augmenter davantage. On pourroit pardonner sa revolte contre le Roi Henri III. au desir de venger la mort de ses deux freres, s'il étoit permis, je ne dis pas à un Chrétien, mais à quelqu'homme que ce puisse être, d'allumer une guerre civile pour venger une injure particuliére. Ce qu'il entreprit contre Henri IV. le zéle pour le maintien de l'ancienne Religion, ne peut pas l'excuser. Le Duc de Mayenne parut plus animé après qu'Henri IV. eut quitté la Communion des Réformez. Le chagrin

grin du mauvais succès des affaires de la Ligue, lui avoit fait prendre la resolution desesperée de se retirer en Espagne: mais la clemence, ou la politique d'Henri IV. l'arrèta. Le Roi lui proposa des conditions avantageuses. Le Duc avoit merité en quelque maniére cette distinction de la part de celui qu'il vouloit exclure de la Couronne. Durant les mouvemens de la Ligue, Mayenne s'opposa toûjours au dessein que Philippe II. avoit de faire choisir un Prince de la Maison d'Autriche: il arrèta même le Duc de Guise son neveu ébloui par les promesses trompeuses des Espagnols. Quand on ptoposa au Duc de Mayenne de suivre l'exemple d'Hugues Capet qui se reserva la Souveraineté en permettant aux Gouverneurs des Provinces & des villes considérables de se faire Ducs ou Comtes vassaux de la Couronne: *j'aimerois mieux mourir*, répondit-il généreusement, *que de profiter d'un si grand malheur de ma patrie.* Henriette de Savoye son épouse mourut de regret peu de jours après lui: tous deux eurent la même pompe funébre à Soissons. 1611.

La Duchesse de Loraine, & le Cardinal de Gonzague viennent à la Cour de France.

La Cour de France aprit à Fontainebleau la nouvelle de la mort du Duc & de la Duchesse de Mayenne. Le Cardinal de Gonzague & la Duchesse de Loraine sa sœur, y étoient venus rendre visite à Marie de Médicis leur tante. On leur fit de grans honneurs, ils furent régalez de tous les divertissemens que la beauté

du

1611. du lieu fournit. On prétend que la Duchesse de Loraine venoit parler du mariage que le feu Roi avoit proposé lui-même, de son fils aîné avec la Princesse de Loraine. C'étoit la meilleure chose que la Régente pût faire pour l'avantage du jeune Roi. Cette alliance lui auroit apporté les Duchez de Bar & de Loraine. Mais l'imprudente Reine conduite par des gens vendus à l'Espagne, avoit pris de si grands engagemens avec la Cour de Madrid, que rien n'étoit capable de la détourner de son projet du double mariage, que le Pape & le Grand Duc de Toscane ménageoient de toutes leurs forces. Attentif aux démarches de la Duchesse de Loraine, l'Ambassadeur d'Espagne disoit hautement que le Roi de France ne pouvoit pas avoir deux femmes, que son mariage avec l'Infante étoit conclu, & que Philippe ne souffriroit pas qu'on se mocquât impunément de lui. Quand Marie de Médicis auroit méprisé les menaces de l'Espagnol, quel mal en seroit-il arrivé? Les bons François, & sur tout les Protestans, crioient contre cette double alliance. L'Angleterre & les Provinces-Unies la traversoient avec application. Aersens Ambassadeur des Etats Generaux excitoit sous main le Parti Reformé à s'opposer à un traité qui ne pouvoit être que fort desavantageux à tous les Protestans de l'Europe. Les discours de l'Ambassadeur Espagnol n'étoient que de vaines rodomontades. Son

Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 577. 578.

Ibid. Pag. 586.

foi-

foible Maître, assez occupé à soûtenir sa Maison en Allemagne, étoit-il en état de faire peur à la France bien unie avec ses voisins? Mais la Régente ne connut jamais les veritables interêts de son Fils, ni les siens. 1611.

Ses Ministres jaloux de ce que le Comte de Soissons leur ennemi pensoit à s'allier avec le Marquis d'Ancre, avoient soin d'inspirer à leur Maîtresse, de l'éloignement pour un Prince qui ne pensoit qu'à les faire chasser. Le premier sujet de mécontentement que la Régente lui donna, ce fut le refus d'une chose qu'on lui avoit fait esperer quelques mois auparavant. Le Duché d'Alençon étoit engagé au Duc de Wirtemberg. Soissons qui avoit touché de l'argent du Duc de Savoie pour les biens & pour les terres que la Comtesse son épouse possédoit en Piémont, vouloit l'emploier à l'acquisition du Duché d'Alençon, en remboursant de ses deniers ce que la Couronne devoit au Duc de Wirtemberg. Il falloit obtenir auparavant l'agrément du Roi. Marie de Médicis prévenuë par ses Ministres, le refusa au Comte de Soissons. *Vous voulez*, lui dit-elle séchement, *acquerir un Duché qu'on destine pour l'apanage d'un Fils de France. A ce que je voi, vous n'avez pas de petits desseins.* La Régente prévit bien que picqué d'un tel refus, le Comte feroit éclater son ressentiment. C'est-pourquoi elle se hâta de rappeller à la Cour le Prince de Condé & le Duc d'Epernon pour les lui opposer.

Le Comte de Soissons mécontent prend de nouvelles liaisons avec le Prince de Condé.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Le

1611. Le projet de la Reine & de ses Ministres ne reüssit pas entiérement. Le Marquis de Cœuvres confident de Soissons, jugea que le pauvre Comte brouillé avec la Régente & les Ministres, irrité secretement contre Conchini, quoi qu'ils gardassent toûjours quelques mesures, ennemi déclaré de la Maison de Guise & du Duc d'Epernon, n'avoit plus d'autre ressource pour se soûtenir à la Cour, que de s'unir étroitement avec le Prince de Condé son neveu, & d'opposer à tous ces gens reünis contre lui, le crédit que la naissance donne en France aux Princes du sang, sur tout en un temps de minorité. Cœuvres se mit donc à négocier avec Beaumont fils du Premier Président de Harlai confident du Prince de Condé qu'on attendoit à la Cour, afin de former une bonne union entre l'oncle & le neveu. Ils convinrent que les deux Princes se verroient dans la maison de Beaumont qui n'est pas fort éloignée de Fontainebleau.

L'entrevûë devoit donner du soupçon à la Régente, quoi qu'on tâchât de la faire passer pour une partie de chasse & de divertissement. Le Comte de Soissons voulut dissiper l'ombrage que Marie de Médicis paroissoit prendre, en mettant le Marquis d'Ancre de la partie. Ils vont ensemble à Beaumont. Après de grans divertissemens pendant le jour, les deux Princes s'entretinrent bien avant dans la nuit. Ils se lient étroitement ensemble; ils se promettent

mettent reciproquement de ne recevoir aucune grace, ni aucune satisfaction de la part de la Cour, que d'un commun consentement : enfin ils s'engagent que si l'un est obligé de se retirer de la Cour pour quelque mauvais traitement, l'autre partira en même temps, & qu'ils n'y reviendront que de concert. Cette union fut assez constante. Elle dura jusques à la mort du Comte de Soissons. 1611.

La Faculté de Paris censure trois Panegyriques d'Ignace de Loïola.

La Sorbonne avoit ses partis différens aussi bien que la Cour. Duval s'y déclaroit pour les Jesuïtes ; Filesac Théologal de l'Eglise de Paris & plusieurs autres Docteurs distinguez étoient étrangement opposez à la Societé. Les bons Peres se picquent d'une prudence consommée. Mais ils en ont toûjours manqué, & ils en manquent encore, quand ils se mettent à discourir de leur Saint Ignace & des avantages de leur Compagnie. Paul V. leur bon ami aiant, ce qu'on appelle *beatifié* cet homme vraiment extraordinaire en plus d'une maniére, & permis d'en célébrer la fête, les Jesuïtes firent ce que font les Moines en pareilles occasions : que dis-je ? ils voulurent surpasser tous les autres. On donna mille beaux spectacles de dévotion dans leurs Eglises. Les gens d'esprit qui assistent à ces céremonies, ne peuvent s'empêcher d'en rire. Mais quand ceux qui pensent mieux de la Religion, viennent à reflechir sérieusement sur ces *Apotheoses* introduites dans le Christianisme, & sur

1611. ſur la pompe prophane qu'on étale pour lors dans des Temples où le culte doit être ſimple & ſpirituel, les vrais Chrétiens, dis-je, peuvent-ils ne pas deplorer l'étrange corruption de la plus ſainte, de la plus auguſte de toutes les Religions? Ce qu'il y a de plus prophane dans ces ſolennitez, ce ſont les Panégyriques du nouveau Saint qu'on y prononce. Il y eſt mis au deſſus de tous les autres, au deſſus des Prophétes & des Apôtres, ſouvent en paralléle avec Jeſus-Chriſt même. Les Jeſuïtes ne manquérent pas de prendre les Prédicateurs les mieux diſpoſez à faire bien valoir Ignace de Loïola. Et comme les Eſpagnols outrent encore plus la ſuperſtition & l'impieté que les autres, on fit & on imprima en Eſpagne des Sermons, dont les ennemis des bons Peres en France voulurent divertir le public aux dépens de la Societé.

Un Jeſuïte Limoſin avoit crû lui rendre un ſervice conſiderable en traduiſant trois Sermons Eſpagnols prononcez à Seville, à Valence & à Barcelone le jour de la fête du nouveau *Bienheureux Ignace de Loïola*. Un des Prédicateurs étoit Auguſtin, les deux autres étoient Dominicains. Le bon Limoſin s'imagina que les François voiant ſon Patron loüé par des Religieux d'un Ordre différent, on croiroit plus facilement que l'Inſtituteur de la Compagnie eſt le plus grand Saint du Paradis. Mais en penſant faire des merveilles, il attira une nouvelle

Mercure François. 1611.

tem-

tempête à la Compagnie assez occupée à soûtenir les grandes affaires, qu'on lui faisoit à Paris & ailleurs. *Des hommes doctes*, dit-on, *& recommandables par leur sincére pieté*, porterent à Filesac Theologal de Paris & Curé de S. Jean en Gréve, la traduction Françoise des trois Sermons avec quatre propositions qu'ils en avoient extraites, pour le prier de savoir si la Faculté de Paris trouvoit bon qu'un Docteur de son corps eût donné son approbation à de semblables piéces. 1611.

Filesac proposa la question dans une des assemblées que la Faculté tient ordinairement le premier jour du mois. Ce fut au commencement d'Octobre. Une des propositions extraites, portoit qu'*Ignace avec son nom écrit sur du papier, faisoit plus de miracles que Moyse, & autant que les Apôtres*. La seconde prétendoit que *la vie d'Ignace étoit si sainte & si relevée mêmes en l'opinion du Ciel, qu'il n'y avoit que les Papes comme Saint Pierre, les Impératrices comme la Mere de Dieu, quelque souverain Monarque, comme Dieu le Pere & son saint Fils qui eussent le bien de la voir*. Un des deux Prédicateurs Dominicains avoüoit bien que les Fondadeurs des Ordres précedens ont été envoiez de Dieu: mais *Dieu*, ajoûtoit-il, *a parlé dans ces derniers jours par son fils Ignace, qu'il a fait héritier de toutes choses. Une seule manque à sa loüange, c'est que Dieu n'a pas fait les siécles par lui*. On trouvoit seulement à redire dans le troisiéme

1611. me Sermon, que le Prédicateur eût avancé que le *Martyr Ignace* étoit particuliérement attaché *au S. Pere & Pape de Rome, comme au légitime Successeur de Jesus-Christ & à son Vicaire en terre.*

André Duval fameux Docteur de Sorbonne dévoüé aux Jesuïtes & à la Cour de Rome, voulut s'opposer à la censure de ces quatre propositions. *Elles se peuvent*, disoit-il, *interpréter pieusement.* Mais le parti contraire à la Societé prévalut. Quelle *interprétation pieuse* Duval auroit-il pû donner à des paroles si manifestement impies? Les trois premiéres propositions furent condamnées comme *fausses, herétiques, exécrables, impies, pleines de blasphémes.* Cette censure étoit plus juste, plus judicieuse que celle du Livre de du Plessis-Mornai. Les *sages Maîtres* de Sorbonne furent plus reservez, plus circonspects sur la quatriéme proposition; il s'y agissoit de l'autorité du Pape. Elle contient, dirent-ils, deux choses contradictoires. *L'une est Catholique & approuvée, que le Pape est le Vicaire de Jesus-Christ en terre.* Mais l'autre, *que le Pape est le légitime Successeur de Jesus-Christ, c'est une proposition manifestement fausse & du tout herétique.* Le Jesuïte ne demeura pas sans replique. Il écrivit une lettre apologetique contre la censure. Par une subtilité, dont un Limosin ne s'aviseroit pas, s'il n'avoit été instruit ailleurs qu'à Brive-la-Gaillarde, le Jesuïte feignit de n'avoir pas encore une copie de la condam-

damnation même. C'étoit pour éviter de parler de l'autorité du Pape. Ses amis, disoit-il, lui avoient envoié un quatriéme article tout différent de celui que la Faculté avoit censuré. Il n'y a rien de plus emporté que la fin de l'Apologie du bon Pere. Il y reproche aux Docteurs de Sorbonne, ce que ceux de sa Compagnie ont toûjours reproché à leurs adversaires, qu'ils sont Huguenots dans l'ame. *La Sorbonne maudit les Jesuïtes*, disoit-il, *pendant qu'à Charenton les herétiques prient Dieu pour les Sorbonistes.* 1611.

Réflexions sur les miracles qu'on attribuë à Saint Ignace, & sur le caractere qu'on lui donne.

Un Auteur contemporain de la Compagnie avoüa de bonne foi dans sa premiere édition de la vie d'Ignace, qu'il n'a point fait de miracles. On s'efforça même de prouver par bonnes raisons, qu'il pouvoit être Saint sans en faire. L'établissement d'une Societé devenuë si nombreuse, si célébre, si puissante en fort peu de temps, paroissoit à l'Auteur un assez grand miracle. Il ne suffit pas cependant pour faire canoniser Ignace. On fut obligé d'en chercher d'autres. Sans cela, Rome ne l'eût jamais mis dans son Martyrologe. Et quelle mortification pour de si bons enfans, que leur pere ne fût pas un Saint du premier ordre! Dès qu'ils se mirent une fois dans la tête, qu'Ignace devoit faire des miracles comme les autres, on en trouva un million des plus éclatans. L'Auteur qui avoit eu trop de bonne foi, se rétracta quinze ans après, le plus honnêtement qu'il pût. Son

V. le Dictionnaire Critique & Historique de Mr. Bayle dans l'Article *Loïola*.

1611. Saint en faisoit alors tous les jours, si nous en voulons croire la seconde édition de son Livre. Pour ce qui est de l'état florissant de la Compagnie avant & après la mort du Fondateur, ceux qui liront l'histoire de son établissement, & de son progrès, n'y trouveront rien que d'humain, pourvû qu'ils aient un peu refléchi sur la maniére dont les hommes sont faits, & sur ce qui est propre à donner du crédit & de la reputation, dans une Societé composée & gouvernée, comme l'Eglise de Rome l'est depuis plusieurs siécles.

Je me suis étonné quelquefois que des gens d'esprit & d'érudition, aient voulu se faire les disciples d'un homme tel qu'on nous représente Ignace dans les Histoires différentes de sa vie, écrites par des Jesuites avec trop de sincerité en quelques endroits, & avec trop de déguisement en plusieurs autres. Mais je n'en ai plus été surpris, dès que je me suis souvenu que les plus habiles gens donnent dans la superstition & dans la bagatelle. Ils ont pû s'imaginer qu'il y avoit quelque chose de divin dans l'imagination dereglée & fanatique d'un Espagnol, qui en imposoit au monde par un exterieur grave & mortifié. Après cela, ils ont été les premiers à le servir dans ses vastes desseins. Fin & dissimulé autant qu'homme du monde, Ignace a sû profiter des lumiéres que d'habiles gens prévenus de sa sainteté, lui donnoient, & faire croire qu'il tiroit de son fonds

fonds tout ce que les autres lui avoient appris. 1611.

Les Jesuïtes ont poussé l'extravagance jusqu'à comparer leur Saint aux Césars & aux Alexandres. Ceux-là ont mieux rencontré, à mon avis, qui disent que c'étoit un franc *Don Quixotte* en fait de dévotion. Les bons Peres ont bien mauvaise opinion du genre humain, s'ils nous croient capables d'estimer leur Fondateur, après ce qu'ils racontent eux-mêmes de ses idées & de ses actions paladines & romanesques, de son imagination bizarre de se faire le *Chevalier* de la Vierge, & d'une infinité d'autres circonstances de sa vie. La lecture que j'en ai fait dans un livre écrit fort poliment en François, acheva de me convaincre, que Melchior Canus savant & judicieux Evêque des Canaries, connut parfaitement bien le génie du personnage dans un entretien qu'il eut avec lui à Rome. Ignace dit alors sans aucune necessité, tant de pauvretez sur sa prétenduë sainteté, sur les persecutions qu'il avoit souffertes en Espagne, sur les revelations & sur les graces particuliéres dont Dieu le favorisoit, que le Théologien éclairé s'apperçut bien-tôt qu'il y avoit beaucoup de deréglement & d'orgueil dans cet esprit.

Canus ajoûte une chose assez singuliére. Ignace lui amena un prétendu Saint de la Societé naissante. Canus reconnut d'abord que le compagnon d'Ignace étoit

1611. un maître fou. Il mêloit tant de sotisés & d'herésies dans ses discours, qu'Ignace en eut de la confusion. *Ce bon homme*, dit-il à Canus, *n'est pas herétique ; mais son esprit est demonté. Je lui trouve de bons intervalles de temps en temps. C'est la nouvelle lune qui lui fait dire tant d'herésies.* Un homme capable de faire passer un fou pour un grand Saint, est-il bien sage lui-même ? Melchior Canus de l'aveu des Jesuïtes, avoit si mauvaise opinion de l'Instituteur & de sa Compagnie, qu'il leur appliquoit cette Prophétie de S.
II. Timoth. Paul : *Dans les derniers jours, il y aura des*
III. 1.2.&c. *hommes amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, médisans, calomniateurs, ingrats, impies, sans affection pour les gens de bien, qui auront l'apparence de pieté, mais qui en ruïneront la vertu & l'esprit.* On pourroit rejetter le témoignage de ce Prélat, & dire qu'il s'étoit laissé prévenir contre les Jesuïtes, si ces bons Peres n'avoient pas donné occasion à un grand nombre de gens distinguez dans la Communion Romaine, de leur soûtenir que Canus a eu raison. Le seul secret que la Compagnie a trouvé pour prévenir l'effet de ces reproches sanglans, & souvent bien prouvez, ç'a été de recriminer, & de crier bien fort *à l'herétique* contre des adversaires capables de les perdre.

Brouilleries à Troies en Champagne sur l'établissement des

Les habitans de Troies en Champagne, ne passent pas pour les gens du monde les plus raffinez. Cependant ils ont fait paroître beaucoup de bon sens, en ce qu'ils

qu'ils n'ont jamais voulu recevoir les Jesuïtes dans leur ville. Quand on en a parlé à Troies, les Bourgeois ont constamment répondu, que cette Compagnie n'est capable que de faire du mal par tout où elle se trouve. En cela ils pensent comme on pensoit autrefois en France, à Venise, en Allemagne, en Bohéme, en Hongrie, en Pologne. Les Jesuïtes ont eu de la peine à être reçus dans tous ces païs, & quand ils y ont été mieux connus, on a voulu les en chasser. Sages aux dépens des autres, les bons habitans de Troies sont demeurez jusqu'à present inflexibles dans leur resolution de se passer des Jesuïtes. Ce n'est pas une petite loüange pour la ville de Troies, que sous le regne de Louïs XIV. si bien intentionné pour la Societé, ils aient resisté à un Intendant & à un Evêque gagnez pour faire établir les Jesuïtes en un endroit, où ils ont tenté inutilement plus d'une fois de se placer. Les bons Peres ont raison de se comparer aux *foudres de guerre*, aux *Conquérans de l'Antiquité.* Ils ne peuvent souffrir qu'un petit coin de terre, une ville tant soit peu considerable, ait le courage de tenir bon contr'eux.

1611. Jesuïtes dans la ville.

Sous le regne précédent, ils firent différentes tentatives pour entrer à Troies. Henri leur accorda même des lettres qu'on nomme de *jussion*, afin que les habitans les reçussent. Mais la ville eut toûjours le bonheur, ou l'adresse, de rendre inutiles toutes les sollicitations des Jesuïtes.

Mercure François. 1611.

1611. L'an 1611. ils revinrent encore à la charge. Dans une assemblée qu'on tenoit à Troies pour l'élection d'un nouveau Principal du Collége, l'Evêque, le Président, & quelques autres gens de l'ancien parti de la Ligue, demanderent les Jesuïtes. Mais le Chapitre de la Cathédrale, celui de l'Eglise Collegiale de S. Etienne, le plus grand nombre du Clergé, le Présidial, les Officiers de la Maison de Ville, en un mot, tous ceux qui s'étoient déclarez pour le feu Roi au temps de la Ligue, ne voulurent point de Jesuïtes. On eut beau leur dire que la Reine ordonnoit de les admettre, *en ce cas*, répondirent-ils, *nous obéïrons. Mais nous irons auparavant nous jetter aux pieds de Sa Majesté, pour lui faire nos très-humbles remontrances.*

L'Evêque voiant qu'il étoit impossible alors de surmonter une si forte résistance, rompit l'assemblée, sous prétexte de faire examiner l'affaire dans une autre plus nombreuse. Cela causa une grande émotion parmi le peuple jaloux de sa liberté & de ses priviléges. Les partisans des Jesuïtes avoient dépêché secretement à la Cour un Curé de la ville avec un procès verbal dressé à leur maniére. On y faisoit entendre à la Régente que les habitans demandoient les Jesuïtes pour instruire la jeunesse. Dès que le parti opposé apprit ce qui se passoit, il dressa un procès verbal tout contraire : un Conseiller du Présidial fut chargé de le porter in-

inceſſamment à la Cour. Le Curé qui 1611. avoit eu quelques jours d'avance, obtint une lettre de la Régente pour faire tenir une aſſemblée extraordinaire. On eſperoit qu'elle ſeroit plus favorable aux Jeſuïtes. Quand la nouvelle fut répanduë dans la ville, que le P. Coton qui ſe mêloit de cette affaire, avoit ſurpris la Reine, ce fut un plus grand vacarme qu'auparavant. On craignit que les habitans ne ſe ſoûlevaſſent. Praslin Gouverneur de Troies y accourut en diligence pour empêcher le déſordre; & tous les Corps conſidérables de la ville s'aſſemblérent, pour deſavoüer authentiquement ce que les amis des Jeſuïtes avoient fait de leur tête. Pithou Maire de la ville, le Doyen de l'Egliſe Cathédrale, & deux ou trois autres furent nommez pour aller faire des remontrances à la Régente. On publia les raiſons que la ville avoit de refuſer ſon Collége aux bons Peres. Il y en a quelques-unes qui ſont tirées de la ſituation, du commerce, & de la commodité de la ville, qui ne permettoient pas d'y appeller les Jeſuïtes. D'autres ſont fondées ſur le génie & ſur les maniéres de la Compagnie, dont les habitans ne pouvoient pas s'accommoder.

Ces bons Bourgeois diſoient ſans façon que l'établiſſement d'un ſi grand nombre de Colléges de Jeſuïtes dans les meilleures villes du Roiaume, pouvoit ſervir à l'agrandiſſement de la Societé, mais qu'il étoit fort contraire au bien public. *De-*

1611. *puis la reduction de nôtre ville à l'obéïssance d'Henri IV.* ajoûtoient-ils, *nous avons vêcu dans une parfaite tranquillité. Les Jesuïtes viendront reveiller ici les vieilles querelles de la Ligue. On verra deux factions contraires; l'une de gens dirigez par la Societé, qui feront les bons Catholiques, l'autre de ceux qui aiment sincerement la patrie. Les premiers crieront que nous sommes des herétiques, des libertins, des politiques, des Catholiques froids & relâchez. Le P. Binet n'a-t-il pas eu l'insolence de nous traiter de la sorte dans un Sermon qu'il a prêché à Troies? Dès que les Jesuïtes sont placez quelque part, ils veulent conduire tout le monde, ils y sement la division, ils s'insinuent dans les familles pour en découvrir tous les secrets: ce qui se passe entre le mari & la femme n'échappe pas à leur curiosité.* La Reine mieux informée de ce qui étoit arrivé à Troies, répondit à la requête des habitans, dont le Duc de Nevers Gouverneur de la Province, lui avoit présenté les Députez, qu'on lui avoit fait entendre que la ville demandoit les Jesuïtes. *Puisque cela n'est pas*, dit Sa Majesté, *je ne veux pas contraindre les habitans à recevoir malgré eux des gens dont ils ne s'accommodent point.* Elle écrivit encore à Praslin d'avertir l'Evêque & le Président de modérer desormais leur zéle trop impétueux pour l'établissement des bons Peres.

Le premier projet de leur institution fut conçû, dit-on, dans le sein de l'Université de Paris. Mais elle a toûjours regardé

gardé la Societé comme un avorton monſ- 1611.
trueux. Dès que les Jeſuïtes voulurent ſe faire connoître en France, la Faculté de Théologie de Paris déclara ſolennellement, aprés un meur examen des Bulles que deux Papes leur avoient accordées, & des régles que le Fondateur dreſſa pour ſes diſciples, que le nouvel Inſtitut étoit *dangereux pour la foi, capable de troubler la paix de l'Egliſe, en un mot, plus propre à détruire qu'à édifier.* Quand les Jeſuïtes ont demandé d'être aggregez à l'Univerſité, elle les a rejettez avec indignation, & avec mépris. Quand ils ont entrepris d'enſeigner publiquement, elle s'y eſt opposée avec viguєur. Les Paſquiers & les Arnauds ont pris ſa défenſe. Nous avons encore les ſavans Plaidoiez, où ils expoſérent au Parlement de Paris les raiſons que l'Univerſité avoit de ſe déclarer contre une Communauté *hermaphrodite*, diſoit-on, qui n'eſt ni Eccléſiaſtique, ni réguliere. L'attentat de Jean Châtel contre la perſonne d'Henri IV. fut cauſe que le Parlement de Paris, dont les Magiſtrats les plus diſtinguez avoient été élevez dans l'Univerſité, donna ce terrible Arrêt, qui condamne tous les Jeſuïtes à ſortir de Paris & des autres villes dans trois jours, & du Roiaume dans quinze, *comme corrupteurs de la jeuneſſe, perturbateurs du repos public, & ennemis du Roi & de l'Etat.* Enfin quand Henri IV. à la ſollicitation du Pape, à l'inſtigation de Silleri & de Villeroi, aux inſtances

1611. de la Varenne ministre infame de ses plaisirs criminels, eût accordé aux Jesuïtes les Lettres patentes de leur rétablissement, le Président de Harlai emploia toutes les forces de son esprit & de son éloquence pour persuader au Roi qu'il ordonnoit une chose contraire à la seureté de sa propre personne, à la conservation de son autorité, & au bien de son Roiaume. Mais ni les Decrets de la Sorbonne, ni les excellens discours de deux illustres Avocats, ni les sages remontrances du plus grave Magistrat qui fut alors, n'empêcherent pas que le Roi & son Conseil ne fussent moins avisez que le Maire & les bons Bourgeois de Troies en Champagne. Henri voulut bien oublier que la Ligue fut prémiérement conçûë chez les Jesuïtes; que Barriére & Châtel qui attenterent à sa vie, avoient été instruits & poussez par Varade & par Guignard Jesuïtes: Mais cette imprudence coûta cher à ce Prince. Ravaillac profita depuis de la Théologie & des leçons des Ecrivains & des Docteurs de la Societé.

On ne fut pas extrémement surpris que trois mois après la mort sanglante d'Henri IV. lorsque le plus grand nombre des Prédicateurs de Paris se déchaînoit contre les Jesuïtes, non obstant une infinité d'écrits qu'on publioit pour faire connoître leur génie & leur doctrine, ils eussent l'audace de demander au nouveau Roi la permission d'ouvrir leur Collége de Clermont qui demeuroit toûjours fermé

Mercure François. 1610. & 1611.

fermé depuis leur rétablissement en France, & d'y faire des leçons publiques. Le monde commençoit à s'accoutumer aux maniéres des Jesuïtes. Une assez longue expérience lui avoit appris, qu'ils ne s'étonnent jamais du bruit. Cette honte juste & raisonnable qui rend les autres timides & modestes, donne plus de courage & plus de hardiesse aux bons Peres. Ce qui étonna davantage les honnêtes gens, ce fut que la Régente & son Conseil donnassent aux Jesuïtes des Lettres patentes pour être verifiées au Parlement, dans le temps même que ces Magistrats également bien intentionnez pour la conservation de la personne du Prince, & pour la tranquillité publique, déclaroient hautement dans leurs Arrêts que la doctrine de Mariana & de quelques autres Ecrivains de la Societé, avoit mis le couteau dans le sein des deux derniers Rois de France. Le P. Coton ne parut pas moins hardi au Palais qu'à la Cour. Il demanda aussi effrontément aux Magistrats l'enterinement des Lettres du Roi, qu'il les avoit sollicitées auprès de la Régente & de ses Ministres. Mais le Recteur & les Facultez de l'Université de Paris, y aiant formé leur opposition, le jugement de l'affaire fut remis à l'année suivante. 1611.

Pendant un assez long délai causé par les procédures & par les formalitez du Palais, les Jesuïtes ramasserent quatrevingt ou cent écoliers, qu'ils faisoient instruire au Collége de Clermont. Il

1611. fallut à la fin en venir à plaider dans une audience publique. Ce fut au mois de Decembre 1611. La Marteliére Avocat de l'Université, fit un long discours, où il repéta avec emphase ce que Pasquier, Arnaud, & le Premier Président de Harlai avoient déja dit contre les Jesuïtes. Il y ajoûta ce qu'on les accusoit d'avoir fait depuis en Angleterre, en Hollande, à Venise, à Génes, & ailleurs. La Théologie des bons Peres ne fut pas oubliée. On en fit voir la corruption & le danger. Enfin l'Université conclut par la bouche de son Avocat, que si le Parlement ne vouloit pas avoir égard à ses remontrances salutaires, elle auroit du moins la consolation d'avoir fait son devoir, & d'avoir donné plus d'une fois, par ses oppositions reïterées aux entreprises de la Societé, un témoignage certain de son affection sincere & continuelle au service du Roi & au bien commun de la patrie. Montholon Avocat des Jesuïtes répondit par un discours fort court. Il affecta même de parler si bas, que la plus grande partie de l'Auditoire ne put pas bien entendre ses défenses. Hardivillier Recteur de l'Université prononça ensuite une longue harangue en Latin. Ce fut plûtôt une déclamation de Rhéteur de Collége, qu'un discours solide & éloquent. Enfin l'Avocat Général Servin parla selon la coutume après tous les autres. Il conclut en faveur de l'Université de Paris.

Le Parlement fatigué des importunitez des

des Jesuïtes, s'avisa d'un assez bon expédient pour s'en délivrer. On leur proposa de souscrire à quatre articles de doctrine contraires à celle qu'on leur imputoit. *On ne peut vous aggreger à l'Université, ni vous permettre d'y enseigner publiquement*, disoient les Magistrats aux bons Peres, *à moins que vos sentimens ne soient conformes à ceux de la Sarbonne.* Le détour n'étoit pas mal imaginé. On prévoioit bien que les Jesuïtes n'oseroient jamais signer de pareilles propositions, de peur de se brouiller à Rome: Et le refus qu'ils en feroient, disculpoit le Parlement à la Cour, de n'avoir pas voulu entériner les lettres du Roi. *Pouvions-nous*, auroient dit les Magistrats, *permettre d'enseigner publiquement à une Compagnie, qui refuse de souscrire à la doctrine communément reçuë en France?* Le Premier Président de Verdun fit donc appeller dans la Chambre du Conseil huit Jesuïtes qui étoient là pour attendre le jugement de leur procès. *Voulez-vous*, leur dit-il, *souscrire à ces quatre propositions, & les faire signer encore à vôtre Général?* La I. portoit que *le Concile est au dessus du Pape.* La II. que *le Pape n'a aucun pouvoir sur le temporel des Souverains, & qu'il ne peut pas les en priver par excommunication.* La III. qu'*un Pretre qui apprend par la voie de la Confession un attentat ou une conspiration contre la personne du Roi, ou contre l'Etat, en un mot, tout crime de Leze-Majesté, est obligé de reveler la chose au Magistrat.* La IV. que *les Ecclésiastiques sont sujets du Prince temporel & du Magistrat politique.* 1611.

1611. Le Provincial des Jesuïtes ne savoit comment se tirer d'un si mauvais pas. *Dans nos statuts*, dit-il d'un air modeste & dévot, en prenant un livre, où il se mit à lire quelques mots, *nous avons un ordre positif de suivre les loix du païs, où nous vivons. Mais nous ne pouvons rien promettre pour nôtre P. Général. Nous lui écrirons sur cette affaire, & nous ferons tout ce qui nous sera possible pour obtenir son consentement.* L'Avocat Montholon voiant l'embaras de ses Parties, eut plus de présence d'esprit que le bon Pere Provincial. *Les Jesuïtes*, dit-il, *s'engageront volontiers à suivre la doctrine de la Faculté de Théologie, & les loix de l'Université. Quand ces quatre propositions seront signées par la Sorbonne, les Jesuïtes ne feront aucune difficulté d'y souscrire.* L'adroit Montholon savoit bien qu'il y avoit encore tant de Ligueurs dans la Sorbonne & tant de Docteurs dévoüez au Pape, qu'on n'y pourroit jamais convenir de ces quatre propositions. Quand la Faculté de Paris auroit même entrepris de les signer, la Cour ne l'auroit pas voulu permettre; elle auroit apprehendé de choquer le Pape. Marie de Médicis avoit trop d'égards & de menagemens pour Sa Sainteté.

Le Premier Président embarrassé lui-même par la replique de l'Avocat, ne fit pas semblant de l'avoir comprise. Content de ce que les Jesuïtes ne s'expliquoient pas nettement sur ce qu'il leur avoit proposé, le Premier Président prononça l'Arrêt

rêt qui défendoit aux Jesuïtes d'enseigner la jeunesse à Paris, & d'y faire aucune leçon publique. Les gens de l'Université triomphérent : ils firent mille vers tant bons que mauvais, à la loüange de leurs Juges & de leur Avocat. Les Jesuïtes obéïrent à l'Arrêt. Ils renvoiérent leurs écoliers ; ils gardérent le silence pour quelque temps : ou du moins ils n'écrivirent que sous le nom de leurs amis. Là ils se consoloient eux-mêmes de leur disgrace : ils faisoient voir l'imprudence de ceux qui vouloient renouveller des disputes hors de saison, & capables de brouiller la France avec le Pape. Chacun discourut de l'Arrêt du Parlement selon ses préjugez. Les uns prirent le parti des Jesuïtes ; les autres celui de l'Université. Le Nonce du Pape se plaignit de ce que le Parlement avoit exigé des Jesuïtes une pareille signature. Le Cardinal de Gonzague étoit alors à Paris. Il trouva fort mauvais qu'on eût dit tant de mal des bons Peres. Montholon qui avoit prononcé si bas son court Plaidoié à l'audience, en fit imprimer un beaucoup plus ample l'année suivante. Le discours étoit divisé en trois parties. Dans les deux premiéres, on justifioit les mœurs & l'institut des Jesuïtes. La troisiéme répondit aux objections faites contre la doctrine de la Societé & aux conséquences malignes que ses adversaires en vouloient tirer.

1611. Mercure François. 1612.

Le zéle que les Jesuïtes firent paroître à la

Disputes

Digitized by Google

1611. à la fin du siécle precédent & au commencement de celui-ci pour la doctrine opposée à celle de S. Augustin & de Thomas d'Aquin sur la matiére de la Grace & de la Prédestination, attiroit encore un grand nombre d'ennemis à la Societé. L'Avocat de l'Université le leur reprocha dans son Plaidoié. Non seulement l'Ordre des Dominicains, plus puissant en Italie & en Espagne, qu'en France où il rampe dans la poussiére avec les autres Religieux mendians, s'étoit déclaré ouvertement contre les Jesuïtes: Un grand nombre de Docteurs de Paris & de Louvain, entêtez des hypothéses de S. Augustin, ou de leur Thomas d'Aquin, déclamoient encore contre la Compagnie. On la décrioit comme Pélagienne. *Du moins*, disoit-on, *elle entreprend de faire revivre les sentimens de Cassien & des anciens Prêtres de Marseille, qu'on nomme Semi-Pelagiens*. La dispute avoit commencé en Espagne à l'occasion du Livre de Molina fameux Jesuïte. Cet Auteur se vantoit d'avoir trouvé un nouveau systême pour accorder la certitude de la connoissance de Dieu & l'opération de la Grace avec la liberté de l'homme. L'invention plut à la Societé: elle l'adopte. C'étoit déroger aux premieres loix de son Fondateur, qui lui avoit ordonné de suivre la Théologie de Thomas d'Aquin. Quand les Jesuïtes reprochoient à leurs adversaires de soûtenir les sentimens de Luther & de Calvin condamnez dans le Concile de Trente, ceux-ci

Sur les questions de la Grace & de la Prédestination.

ci recriminoient incontinent. *Vôtre hypothése*, disoient-ils aux bons Peres, *est la même que celle des anciens ennemis de S. Augustin dans les Gaules.* 1611.

La contestation s'échauffa si fort en Espagne, que l'affaire fut portée à Rome. Clément VIII. resolut de prononcer sur cette Controverse. On dit qu'il s'y prépara non seulement par un examen serieux de toutes les questions, pour lequel il avoit établi une fameuse Congrégatien de Théologiens & de Cardinaux, mais encore par des priéres, par des jeûnes, & par des mortifications extraordinaires. Déja le S. Pere supposoit que le S. Esprit lui avoit inspiré de condamner le sentiment des Jesuïtes: la Bulle étoit toute prête. Mais pour parler à la maniére des Ultramontains, Dieu ne permit pas que Clément donnât à l'Eglise les illusions de son propre esprit pour des Oracles divins. Le Pape mourut fort à propos pour les Jesuïtes. Paul V. content du zéle que les bons Peres avoient témoigné pour les interêts du S. Siége, dans le différend de ce Pontife avec la République de Venise, supprima la Bulle de son Predécesseur. Il imposa silence aux Dominicains & aux Jesuïtes Peu de gens, excepté ces deux Ordres, avoient pris parti publiquement dans cette premiere contestation. Les Universitez de Douai & de Louvain se déclarerent ensuite contre les Jesuïtes: leur doctrine sur la Grace y fut censurée. Enfin le livre de Jansenius Evêque d'Ipres causa encore une longue

&

1612. & fameuse dispute dans la Faculté de Paris & dans toute l'Eglise Gallicane.

Dans le temps que Paul V. s'efforçoit d'assoupir dans son Eglise les disputés touchant la Grace & la Prédestination, les Protestans de Hollande se diviserent entr'eux sur les mêmes questions. Luther & les premiers Réformateurs avoient embrassé d'abord l'hypothése de Saint Augustin, soit qu'ils en fussent déja prévenus; soit qu'elle leur parût plus propre à combattre les dogmes de l'Eglise Romaine, & à établir ceux de la Réformation. Cependant Luther lui-même, ou du moins ses premiers disciples s'apperçurent bien-tôt des inconvéniens & des conséquences fâcheuses du systême Augustinien. Celui des Peres Grecs parut & plus ancien & plus raisonnable. Melanchthon le prit; & ses sentimens modérez prévalurent parmi ceux de la Confession d'Ausbourg. Calvin, Zanchius, Béze, & le plus grand nombre des Réformez demeurerent fortement attachez aux dogmes de Saint Augustin. Quelques-uns les outrérent encore, & se servirent d'expressions plus dures. Les Thomistes rigides ont fait de même dans l'Eglise Romaine. Vers le commencement de ce siécle plusieurs Théologiens Réformez ouvrirent les yeux, à l'exemple des Luthériens. Après avoir examiné la Sainte Ecriture avec plus d'attention, le sentiment de S. Chrysostome & des anciens Grecs, leur parut pré-

préferable à celui de l'Evêque d'Hippone, qui n'entendoit pas certainement fort bien, ni le Vieux ni le Nouveau Testament. 1611.

Comme les livres d'Erasme, de Melanchthon, & de Bullinger étoient fort estimez en Hollande, où ces ouvrages avoient beaucoup contribué à faire goûter la Réformation; les Magistrats & les Laïques éclairez de la Province panchoient davantage pour les sentimens doux & moderez de ces Théologiens sur la Prédestination & sur la Grace, que pour l'hypothése des rigides Réformez. On croioit du moins qu'ils étoient fort supportables & compatibles avec la Réformation que la Province avoit embrassée. Mais la plûpart des Ministres au contraire qui n'avoient étudié la Religion que dans les livres de Calvin & de Béze, soûtenoient opiniâtrement les dogmes de leurs maîtres. De maniére qu'il y avoit une grande diversité de principes entre les gens d'Eglise & les Magistrats. Les uns & les autres se formoient une idée différente de ce qu'ils appelloient *Réformation*, ou *Doctrine Réformée*. Les Ministres entendoient par ces mots les dogmes de Théologie expliquez par leurs grands Auteurs & inserez dans les Confessions de Foi que les premiers Réformateurs avoient dressées. Ces Serviteurs de Dieu avoient de bonnes intentions: mais ils ne prenoient pas garde qu'en voulant donner dans les Formules de Foi & dans les Catéchismes un

Commencement de l'Arminianisme de Hollande.

Grotius Apolog. eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. 3.

1611. un ſiſtème de Théologie complet & ſuivi, ils y inſeroient leurs ſpéculations particuliéres comme quelque choſe de certain & d'eſſentiel. Les Magiſtrats & les Laïques ſavans de Hollande prétendoient de leur côté que la Réformation n'étant qu'un culte plus pur & degagé des vaines ſuperſtitions de l'Egliſe de Rome, avec une plus grande liberté ſur les dogmes qui ne ſont pas clairement revelez dans l'Ecriture Sainte, on ne pouvoit pas dire que la Réformation fût fondée ſur ce que certaines gens ont penſé des queſtions les plus difficiles & les plus épineuſes de la Théologie.

Les Miniſtres toûjours échauffez pour leurs opinions & pour leurs préjugez, crioient ſouvent que les Magiſtrats manquoient de zéle pour la bonne doctrine: Et ceux-ci ſe plaignoient à leur tour que les autres ſont des gens durs & infléxibles, qui veulent que tout le monde embraſſe aveuglément leurs ſentimens particuliers. Quand les Eccléſiaſtiques zelez deferoient aux Magiſtrats ceux qui combattoient l'hypothéſe de Calvin & de Béze ſur la Prédeſtination & ſur la Grace, comme des gens qui renverſoient les fondemens de la Réformation, les plus ſages & les plus clairvoians demandoient à ces nouveaux Inquiſiteurs, s'il étoit impoſſible d'être bon Chrétien Réformé, ſans embraſſer les dogmes de S. Auguſtin & de ſes Diſciples. Depuis le commencement de la Réformation en Hol-

Hollande, les ſentimens contraires au 1611.
ſiſtème de ce Docteur, avoient toûjours prévalu dans la ville de Tergow. Les Etats de Hollande n'avoient pas même approuvé ſolennellement la Confeſſion de Foi reçûë dans les Egliſes Belgiques. Ne ſeroit-ce point une preuve que ces ſages Magiſtrats auroient crû qu'on avoit mis dans cette formule, des articles qui n'étoient pas abſolument neceſſaires, & qui devoient être exprimez d'une manière plus douce & moins capable de choquer ceux qui ne pouvoient pas goûter tous les ſentimens particuliers des premiers Réformateurs? Cela paroit fort vraiſemblable quand on lit dans l'Hiſtoire, que les Etats de Hollande fort oppoſez d'ailleurs à la convocation d'un Sinode general des ſept Provinces-Unies, conſentirent l'an 1597. qu'on tînt une pareille aſſemblée, où la Confeſſion de Foi ſeroit exactement revûë, & corrigée dans un eſprit de paix & de charité.

Pour moi, quand je fais réflexion ſur les diſputes qui ont cauſé une diviſion ſi funeſte en Hollande, j'ai peine à comprendre comment des gens d'eſprit peuvent ſe perſuader que les dogmes de S. Auguſtin ſur la Prédeſtination & ſur la Grace, ſont eſſentiels à la réformation du Chriſtianiſme. Il y a eu tant de ſaints hommes dans le temps de la plus grande pureté de l'Egliſe, qui ont penſé tout autrement que ce Pere. Ne peut-on renoncer au dogme monſtrueux & ridicule de la

Tranſ-

1611. Tranſſubſtantiation, au Culte Religieux des Saints & des Images, à la Fable du Purgatoire, aux Indulgences, aux fauſſes Traditions de l'Egliſe de Rome, à la Tirannie du Pape, ſans croire la Prédeſtination abſoluë, & la Grace irreſiſtible? Tous les gens de bien, qui frappez de l'abſurdité & de la fauſſeté des choſes que je viens de marquer, embraſſérent la Réformation dans le ſiécle paſſé, penſoient-ils à l'hypothéſe de l'Evêque d'Hippone? Se mirent-ils en peine d'examiner ſi elle eſt vraie ou fauſſe? Ces queſtions abſtraites & difficiles n'occupérent que les Docteurs qui ſe mettoient en tête de faire un ſiſtême complet de Théologie. Et parmi ceux qui prirent ce ſoin, il y en eut pluſieurs qui aiant mieux examiné l'Ecriture Sainte & l'Antiquité Eccléſiaſtique, preferérent les ſentimens modérez des anciens Peres Grecs. Calvin lui-même n'étoit pas perſuadé que ce qu'il penſoit ſur la Prédeſtination & ſur la Grace fût eſſentiel à la Religion. Il ſe donna la peine de mettre en François les *Lieux Communs* de Melanchthon, qui penſe tout autrement que lui ſur ces matieres. Dans la préface il donne tous les éloges imaginables à Melanchthon. Auroit-il pû le faire en conſcience, s'il avoit été perſuadé que les ſentimens de l'Auteur qu'il traduit, ſappent les fondemens de la Réformation? D'habiles Théologiens Réformez ont ſoûtenu tout publiquement que les dogmes de la Grace Univerſelle, du Pouvoir

Pouvoir de résister à son operation, & de 1611.
la Prédestination conditionnelle, sont du nombre de ces articles que chacun peut croire, sans renoncer aux principes de la Religion.

De savans Hollandois avoient défendu hautement cette doctrine avant qu'Arminius eût prêché à Amsterdam, & enseigné à Leyde, avant que Gomar se fût élevé contre lui. On voit encore leurs livres. Il est vrai que certains Ministres trop ardens se remuérent pour faire flétrir les ouvrages & les Auteurs. Mais les Etats de Hollande arrêterent toûjours ce zéle impetueux. Des Professeurs de Leyde eurent une entiere liberté d'enseigner conformément aux sentimens de Melanchthon. Et quand Arminius fut appellé dans cette Université, on n'ignoroit pas ses sentimens. Il les avoit déclarez dans l'Eglise d'Amsterdam, qui lui donna un témoignage fort avantageux. Gomar lui-même & plusieurs autres de la même opinion, étant entrez en conférence avec Arminius, ils ne firent pas difficulté de dire ensuite que la diversité de sentimens qui se trouvoit entr'eux, ne regardoit point les fondemens de la Réformation. Il est vrai que Gomar ne vécut pas long-temps en bonne intelligence avec Arminius son nouveau Collégue: soit que la reputation de celui-ci donnât de l'ombrage à l'autre; soit que les ennemis d'Arminius eussent trouvé le moien d'allumer la bile de Gomar par quelque insinuation artificieuse, il s'éleva fortement

con-

1611. contre un homme qu'il regardoit comme orthodoxe quelque temps auparavant.

Les deux Professeurs eurent bien-tôt leurs disciples & leurs partisans. La division devint si grande dans l'Université de Leyde, que l'affaire fut portée au Synode qu'on tenoit à Rotterdam. Le parti de Gomar y fut le plus fort. L'Assemblée ordonna que tous les Pasteurs souscriroient à la Confession de Foi & au Catéchisme. Arminius & ses partisans refusent d'obéïr. *Il y a des choses à retoucher dans l'une & dans l'autre*, disoient-ils. *On y doit travailler dans le Synode National. Nous esperons qu'il s'assemblera dans peu de temps.* La maniére dont les questions seroient traitées & définies dans ce Synode, causa de nouvelles difficultez. Les uns demandoient certaines conditions; les autres les rejettoient. Cependant les Synodes ordinaires pressoient Arminius & ses partisans de déclarer publiquement ce qu'ils trouvoient à redire dans la Confession de Foi & dans le Catéchisme, afin qu'on en pût juger dans les Synodes. Persuadé que ses plus grans adversaires seroient ses Juges dans une pareille Assemblée, Arminius déclinoit la Jurisdiction du Synode autant qu'il lui étoit possible. Wytenbogart Ministre de grande réputation à la Haie, son ami & partisan des mêmes sentimens, le servoit utilement auprès des premieres personnes de l'Etat. Jamais Synode ne ressembla mieux dans ses préliminaires, & peut-être dans tout le reste, au Concile de Trente, que

que le Synode de Dordrecht, à cela près 1611.
qu'il y avoit de plus habiles Théologiens à Dordrecht qu'à Trente. Cela n'est pas fort surprenant: presque tous les Conciles se ressemblent. Les mêmes interêts y donnent occasion, les mêmes passions y regnent.

Arminius presenta une requête aux Etats de Hollande & de Westfrise. Il y demandoit que le grand Conseil de la Province prît connoissance de son affaire. Ses adversaires soûtinrent au contraire qu'une contestation purement Théologique, devoit être jugée dans une Assemblée Ecclésiastique. Arminius l'emporta. Gomar & lui furent entendus par les Magistrats. Ces Messieurs firent leur rapport aux Etats, qu'il ne s'agissoit entre les deux Partis, que de certaines questions subtiles & Metaphysiques touchant la Grace & la Prédestination; & qu'ils feroient mieux de part & d'autre d'abandonner leurs disputes & leur animosité, & de se supporter mutuellement avec charité. Gomar n'étoit pas de cet avis. *Comment! la dispute est de la derniere importance*, s'écria-t-il: *Je ne voudrois pas comparoître devant le souverain tribunal de Dieu avec les sentimens d'Arminius. Si les Etats n'apportent un prompt remede au mal qu'une doctrine si pernicieuse va causer, nous verrons Autel contre Autel, Ville contre Ville, Province contre Province. Tout sera dans le desordre & dans la confusion.* Les Etats de Hollande & de Westfrise toûjours composez de per-

Préface avant les Actes du Synode de Dordrecht.

1611. ſonnes extrémement ſages & éclairées, ne donnent pas ſi aiſément dans les paſſions des Théologiens. Pour laiſſer aux eſprits échauffez le loiſir de ſe calmer un peu, ils differérent autant qu'ils purent la tenuë des Synodes ordinaires. Et quand il fallut les permettre, il ordonnérent qu'on n'y parleroit point des queſtions controverſées entre les Arminiens & les Gomariſtes.

Cependant Arminius & ſes partiſans ſe voioient toûjours preſſez par des adverſaires extrémement vifs & zelez, de communiquer aux autres Miniſtres leurs remarques ſur la Confeſſion de Foi & ſur le Catéchiſme. On les menaçoit même de procéder contr'eux par la voie des cenſures Eccléſiaſtiques. Les Etats de Hollande qui vouloient étouffer ce différend s'il étoit poſſible, virent bien que ſi Arminius publioit ſes raiſons, cela ne ſerviroit qu'à rendre la diſpute encore plus ardente. Les Gomariſtes les auroient refutées; les Arminiens auroient repliqué: les Synodes auroient eu de quoi faire leurs deciſions. C'eſt-pourquoi les Etats ordonnérent fort ſagement que les Miniſtres Arminiens enverroient aux Etats mêmes leurs remarques par écrit & cachetées, afin qu'on les gardât juſqu'au premier Synode qui ſeroit aſſemblé extraordinairement pour examiner la controverſe. Tout cela ne contentoit point les Gomariſtes. Ils vouloient abſolument qu'Arminius s'expliquât. Le voilà donc

qui

qui démande enfin d'être entendu dans 1611.
l'assemblée des Etats de Hollande, persuadé qu'il étoit que ces Messieurs auroient plus d'équité & de moderation, que des Ministres prévenus & passionnez. Gomar & lui comparurent. Arminius exposa ce qu'il pensoit sur les principaux articles de la Religion, & particuliérement sur la Prédestination, sur la Grace, sur la Liberté de l'homme, sur la Certitude du salut, & sur la Perseverance de ceux qui ont été regénerez. Il n'oublia pas de faire voir en même temps que le sentiment de ses adversaires est contraire à la justice & à la bonté de Dieu, qu'il depouille l'homme de la liberté que Dieu lui a donnée, qu'il est capable de porter les pécheurs au desespoir, de les entretenir dans l'impénitence, d'éteindre dans les fidéles l'amour & l'ardeur de la priére, qu'il rend la Prédication de l'Evangile & les remontrances des Pasteurs inutile; en un mot, qu'il renverse les fondemens de toute Morale & de toute Religion. Arminius ne disoit rien là de nouveau. De pieux & savans hommes des Gaules firent autrefois les mêmes objections contre la nouvelle doctrine que S. Augustin introduisoit en Occident.

Gomar parla ensuite. Convaincu que les preuves solides d'Arminius devoient faire beaucoup d'impression sur l'esprit des Etats, il crut en éluder la force par des reproches qui ne signifioient rien dans le fonds. *N'est-ce pas une chose déplorable,*

1611. disoit-il, *qu'un Professeur de nôtre Université entreprene d'inspirer à ses disciples les sentimens des Jesuïtes, d'affoiblir les preuves que nos premiers Réformateurs ont alleguées, de ruïner la Réformation en faisant valoir les argumens des Papistes contre nous?* Ces déclamations ne sont propres qu'à émouvoir une populace ignorante. Est-ce que les Jesuïtes ne peuvent pas dire quelque chose de véritable? Calvin, Béze, & les autres étoient-ils infaillibles? La Réformation n'a-t-elle pas des fondemens plus solides que les questions spéculatives de la Grace & de la Prédestination? Les Etats ne firent pas grande attention au discours de Gomar. Ses partisans persuadez qu'ils auroient plus d'avantage dans une assemblée de Ministres, continuérent à demander que la contestation fût décidée dans un Synode. Mais les Etats avoient de justes raisons d'en apprehender l'issue. L'expérience de plusieurs siécles apprend qu'un Concile augmente plûtôt la division, qu'il ne l'appaise.

La voie des conférences paroissoit moins dangereuse aux Etats. Les deux Professeurs de Leyde eurent ordre de se rendre à la Haïe. Ceci arriva en 1610. Arminius prit quatre Ministres avec lui, & Gomar autant. Là en presence des Etats de Hollande, Arminius commença de réduire la controverse à cinq points principaux, qui furent depuis les cinq fameux articles des Arminiens, sur la Prédestination, sur la Mort de Jesus-Christ

pour

pour tous les hommes, sur la Necessité de 1611.
la Grace, sur la Maniére d'operer en nous, & sur la Perseverance. A la fin de cette conférence, on ne fut pas surpris de voir ce qui est presque toûjours arrivé en pareilles occasions. Les esprits parurent plus échauffez qu'auparavant. Arminius y tomba malade & mourut peu de jours aprés. Ses amis & ses disciples soûtinrent ce qu'il avoit commencé. Ils prêchérent hardiment ce qu'ils pensoient; ils refutérent les Gomaristes avec beaucoup de force & de courage; enfin, ils s'unirent encore plus étroitement. Ce fut alors qu'ils concertérent une *Remontrance* pour la presenter en commun aux Etats de Hollande. Ils y exposoient leurs sentimens & ceux des Gomaristes sur les cinq articles. Aprés quoi, ils supplioient trés-humblement les Etats de leur accorder leur protection contre toutes les condamnations, dont les Synodes voudroient desormais flétrir la doctrine & la personne des Arminiens. Depuis cette Remontrance, on leur donna le nom de *Remontrans*.

Vorstius est élu pour succeder à Arminius.

Cependant il fallut donner un successeur à Arminius pour la chaire de Théologie à Leyde. Vorstius Professeur & Ministre à Steinfurt, fut choisi par le crédit des Remontrans. Cela leur fit un tort extrême. Vorstius étoit soupçonné de Socinianisme, & ce n'étoit pas sans fondement. Il avoit même publié un Livre, où il parloit de la Nature Divine d'une maniére

1611. niére tout-à-fait abſurde & groſſiére. Dès lors les Gomariſtes accuſérent leurs adverſaires de favoriſer ſecrétement les impietez de Socin. Leurs plaintes ne parurent pas mal fondées à beaucoup de gens. Ils obtinrent des témoignages ſi deſavantageux à Vorſtius, qu'il ne put pas entrer dans les fonctions de ſon emploi, quoi qu'il fût appellé dans toutes les formes, & qu'il apportât de bonnes atteſtations. L'an 1611. il y eut encore à la Haïe une conférence plus fameuſe que les autres, en preſence des Etats de Hollande. Ces Meſſieurs euſſent bien voulu pacifier les troubles ſans qu'il fût beſoin d'en venir à un Synode extraordinaire. Mais les Théologiens ne s'arrêtent pas ſi facilement, quand leur imagination eſt une fois en mouvement. Il y eut ſix Miniſtres Gomariſtes d'une part, & ſix Remontrans de l'autre. Le ſavant Epiſcopius en étoit un. Celui-ci a merveilleuſement bien défendu ſon parti: mais il lui a fait encore beaucoup de tort. Quoi qu'il ne penſe pas comme Socin ſur la Trinité, ſur l'Incarnation, ſur la Nature & les Operations de Dieu, il ſoûtient que la doctrine Socinienne eſt tolérable, & qu'elle n'eſt pas contraire aux articles fondamentaux du Chriſtianiſme. Les Arminiens de Hollande ont embraſſé ce ſentiment. C'eſt ce qui fait croire à beaucoup de gens qu'il n'y a pas loin de l'Arminianiſme au Socinianiſme. Ces deux choſes ſont pourtant bien diffé-

différentes. On voit assez communément dans l'Eglise Anglicane de savans Théologiens qui pensent comme les Arminiens sur les cinq articles, & qui défendent de toutes leurs forces les décisions des quatre premiers Conciles Généraux. 1611.

Jacques Roi d'Angleterre s'oppose à l'élection de Vorstius.

Je ne parlerai pas de cette conférence de la Haïe. Elle ne fit pas plus de fruit que les précedentes. Vorstius y comparut. Il fit une harangue aux Etats pour se justifier des erreurs qu'on lui imputoit. Ces Messieurs en furent contens. Ils demandérent ensuite aux Ministres des deux partis, s'ils avoient encore quelque chose à dire contre Vorstius. Les Remontrans déclarérent qu'ils le croioient Orthodoxe : mais les autres dirent tant de choses contre lui; ils firent intervenir de si grandes oppositions, qu'il demeura encore sans rien faire, quoi que les Etats fussent bien intentionnez pour lui. Celle de Jacques I. Roi de la Grande Brétagne fit beaucoup d'éclat dans l'Europe. On presenta les livres de Vorstius à Sa Majesté, lors qu'elle prenoit le divertissement de la chasse à la campagne. Jacques les parcourut en moins d'une heure. Tant d'héresies lui sauterent aux yeux, qu'il en envoie incessamment l'extrait à son Ambassadeur auprès des Etats Généraux, avec un ordre exprès de leur déclarer de sa part, que s'ils laissoient un homme si dangereux à Leyde, Sa Majesté publieroit un Manifeste, pour faire connoître à tout le

Mercure François. 1611.

1611. le monde son aversion contre les Auteurs qui répandent de pareilles hérésies, & contre ceux qui permettent qu'on les enseigne dans les Universitez.

L'Ambassadeur exécuta ponctuellement ce que son Maître lui commandoit. Les Etats Généraux furent un peu surpris de ce que le Roi se mêloit d'une affaire purement domestique. On ne doit pas blâmer le zéle qu'un Prince témoigne pour la pureté de la foi. Il fait bien encore de l'étendre au delà des bornes de son Roiaume: mais enfin il y a des mesures à garder avec des alliez & des voisins. La menace de Sa Majesté Britannique étoit bien haute & bien vive. Les Etats Généraux donnerent quelques jours après leur réponse à l'Ambassadeur. *Si Vorstius*, dirent-ils avec beaucoup de prudence & de respect, *est coupable des erreurs dont on l'accuse, on ne lui permettra point d'enseigner en Hollande. La haute opinion que nous avons de la sagesse & de la bonté du Roi de la Grande Bretagne, nous donne lieu d'esperer que Sa Majesté sera contente de nôtre conduite, quand elle sera bien informée de cette affaire & de la droiture de nos intentions.* Cependant Jacques faisoit brûler à Londres, à Oxford, à Cambridge, les livres de Vorstius. La réponse des Etats Généraux ne le contenta point. Il leur écrivit une longue lettre pour les exhorter à chasser Vorstius de leurs Provinces. Arminius y est traité d'*ennemi de Dieu*: pour Vorstius, Sa Majesté le regarde comme un Athée. Elle finit

finit sa lettre en menaçant les Etats Généraux de se séparer de la Communion de leurs Eglises, si elles y souffrent un homme aussi abominable que Vorstius. 1611.

Il étoit déja logé à Leyde avant qu'on eût reçu la lettre du Roi Jacques. Son Ambassadeur fit encore une longue remontrance, en la rendant aux Etats Généraux. Il leur donna les propositions que Sa Majesté avoit extraites des Livres de Vorstius; & il les exhorta fortement à ne témoigner pas moins de zéle & de courage pour conserver la pureté de la foi contre un héretique si pernicieux, qu'ils en avoient fait paroître pour défendre leur liberté contre les Espagnols. Les Etats Généraux ne savoient que penser de la lettre, ni de la harangue. Ils répondirent à l'Ambassadeur, que l'affaire dont il étoit question, regardoit les Etats particuliers de Hollande, Souverains dans leur Province; que Vorstius n'étoit à Leyde que comme un simple habitant de la ville, en attendant qu'il se pût justifier dans l'assemblée prochaine des Etats de Hollande. *Au reste*, disoient-ils, *nous remercions très-humblement Sa Majesté de son affection pour le bien de ces Provinces, & pour la conservation de la pureté de l'Evangile dans nos Eglises.*

Les Etats de Hollande ne devoient s'assembler que dans trois ou quatre mois. Cela fit penser à l'Ambassadeur Anglois que ce délai étoit un refus honnète. Nou-

1611. velle remontrance de la part du Roi ſon maître aux Etats Généraux. Celle-ci avoit un texte à la maniére des Sermons. L'Ambaſſadeur la commença par l'endroit de l'Evangile, qui ordonne la correction fraternelle, & qui veut qu'on défere à l'Egliſe celui qui ne l'écoute pas. Il ſe plaignoit enſuite du peu d'égards qu'on avoit pour Sa Majeſté Britannique, en recevant Vorſtius, non ſeulement dans le païs, mais encore dans une célébre Univerſité. On menaçoit pour la ſeconde fois les Etats Généraux d'un Manifeſte de la part de Sa Majeſté Britannique. Ces Meſſieurs conſerverent toûjours leur flegme. Ils répondirent que le Roi auroit ſatisfaction à la prochaine aſſemblée des Etats de Hollande. On la devoit tenir au mois de Fevrier l'année ſuivante.

Apologie du Roi d'Angleterre ſur ſa conduite dans l'affaire de Vorſtius.

Cependant le bon Roi s'apperçut que ſon zéle contre Vorſtius, n'étoit pas ſi favorablement interpreté dans le monde, qu'il avoit eſperé. Les malins l'accuſoient d'avoir voulu faire paroître en cette occaſion ſa grande habileté dans la Théologie. D'autres diſoient que ſon ambition l'avoit porté à entreprendre ſur la liberté des Provinces-Unies, & qu'il s'étoit mêlé d'une affaire, dont un Souverain n'eſt point obligé de rendre compte à ſes voiſins. Le Roi de Suéde envoia cette année à celui de Dannemark un cartel de défi pour ſe battre contre lui en duel. C'eſt ce qu'on n'avoit pas vû depuis le temps de François I. & de Charles-Quint.

Jac-

Jacques I. aimoit à se battre d'une autre maniére. Pour se justifier des interprétations sinistres qu'on donnoit à sa conduite, il met la main à la plume, il fait imprimer une Apologie. Le Roi y rendoit compte au public de ce qui s'étoit passé entre lui & les Etats Généraux. Sa Majesté protestoit encore, qu'elle n'avoit point eu d'autre motif, que de s'opposer au progrès d'une hérésie naissante, de donner aux Etats Généraux un nouveau témoignage de sa bienveillance, & d'empêcher que les jeunes Hollandois, & les Anglois même qui alloient étudier à Leyde, ne fussent infectez des pernicieux sentimens que Vorstius n'auroit pas manqué d'y repandre. Il en fut de l'Apologie du Roi, comme des livres que les Auteurs font sur leurs différens personnels. Chacun en croit ce qu'il lui plaît. 1611.

Finissons cette année par la mort de Charles IX. Roi de Suéde, & disons quelque chose de son élevation sur le trône. C'étoit le plus jeune des fils de Gustave Ericson si fameux dans l'Histoire, pour avoir delivré sa patrie de l'oppression des Danois, pour avoir merité par ses grands services que la Couronne de Suéde lui fût donnée & à ses enfans mâles, enfin pour avoir établi dans ses Etats la Réformation de Luther, & abattu la trop grande puissance du Clergé. Eric fils aîné de Gustave lui succéda; mais il n'eut aucune des vertus de son pere. Il introduisit dans le Roiaume les dignitez de

Révolutions arrivées en Suéde après la mort de Gustave Ericson.

Puffendorf, Introduc-

1611. Comte & de Baron auparavant inconnuës en Suéde. On crut que c'étoit pour diviser les Nobles entr'eux. La trop grande union de ce puissant Corps pouvoit faire de la peine à une famille nouvellement élevée sur le trône. Les dignitez accordées à quelques-uns, donnoient de la jalousie aux autres. Ceux qui avoient plus d'ambition firent leur cour au Roi pour obtenir la même distinction. Et les Nobles illustrez depuis peu, étoient dans la necessité de soûtenir l'autorité du Roi & de s'attacher à sa famille, pour conserver leurs nouvelles prérogatives. Eric se rendit odieux par ses cruautez, & méprisable par ses débauches & par le déréglement de son esprit. Le mauvais traitement qu'il fit à Jean Duc de Finlande & à Charles Duc de Sudermanie ses fréres, les obligea de se soulever contre lui & de se mettre à la tête des mécontens. Les deux Princes allerent attaquer Eric jusques dans Stokolme. Il leur livra prémiérement son favori dont tout le Roiaume se plaignoit également. On le punit d'un supplice infame.

tion à l'Histoire. Tom. III. Part. I. Chap. LIX. LX. LXI.

Jean & Charles vouloient quelque chose de plus. Ils étoient convenus ensemble qu'on ôteroit la puissance souveraine à Eric, qui en abusoit injustement, que le Duc de Finlande seroit déclaré Roi, & qu'il partageroit l'administration des affaires avec le Duc de Sudermanie, sans que celui-ci pût porter aucune des marques extérieures de la Roiauté. Jean se

croioit

croioit déchargé du ferment qu'il avoit 1611.
fait lors qu'Eric le tira de l'étroite prifon où il l'avoit retenu trois ou quatre ans. Le Duc s'étoit obligé par écrit d'être toûjours fidéle au Roi, de n'afpirer à la Couronne, ni avant ni après la mort du Roi fon frére aîné, & de reconnoître pour héritiers legitimes du Roiaume, les enfans qu'Eric avoit eus d'une Maîtreffe de fort baffe naiffance, qu'il époufa depuis folennellement. Mais Jean ne fe picqua jamais de garder religieufement fes promeffes. Quand il fut maître de la perfonne de fon aîné, non content de l'avoir enfermé dans un château, il le fit encore empoifonner. Jean & Charles continuérent d'attaquer Stokolme. Le Senat de la ville la leur livra: & le pauvre Eric réduit à la derniere extrémité, fe rendit à la difcretion de fes freres. Les Etats de Suéde le déclarerent déchu de la Couronne: & Jean Duc de Finlande fut mis à fa place.

Jean Roi de Suéde tâche de changer la Religion établie par fon pere.

Le nouveau Roi ne fut pas plus fidéle au Duc de Sudermanie, qu'il l'avoit été à fon Predéceffeur. Charles n'eut aucune part à l'adminiftration du Roiaume. On promet tout quand il eft queftion de monter fur le trône. Mais dez qu'on y eft établi, on trouve d'autres principes d'honneur & de Religion. Jean avoit époufé Catherine Jagellon fille du Roi de Pologne. Soit que cette Princeffe eût infpiré à fon mari de l'éloignement pour la Religion Proteftante; foit que la lecture

1611. des livres, ou l'entretien des gens habiles de l'autre Communion, lui eût fait naître des doutes; soit enfin qu'il pensât à se faire Roi de Pologne après la mort de Sigismond Auguste son beaufrere qui n'avoit point d'enfans, dez que Jean eut fait la paix avec le Dannemark par le Traité de Stetin en Pomeranie, il s'appliqua sérieusement à changer la Religion que son pere avoit établie en Suéde. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter tous les artifices dont il se servit pour préparer les esprits au changement qu'il meditoit de faire. Je remarquerai seulement que ce Roi, qui ne manquoit ni d'esprit, ni de lumiére, fut toûjours persuadé qu'il y avoit beaucoup de choses à réformer dans le Culte & dans la Théologie de l'Eglise de Rome. On ne peut le compter parmi les bons Catholiques, ni parmi les vrais Protestans. Toûjours incertain & chancelant, tantôt il goûtoit les accommodemens, dont Cassandre avoit donné le projet à l'Empereur Maximilien II. tantôt il panchoit du côté de l'Eglise Grecque. Les réponses de Jerémie Patriarche de Constantinople aux Théologiens de Wittemberg, lui plurent si fort, qu'il pensa de s'unir à cette Communion.

Possevin savant Jesuïte que le Pape Gregoire XIII. avoit envoié en Suéde, crut avoir persuadé au Roi Jean de se reünir tout de bon à l'Eglise de Rome. Il se confessa en effet au Jesuïte Nonce secret du Pape: il communia selon le rite

Romain. Possevin imposa au Roi pour 1611.
pénitence du meurtre de son frere Eric, qu'il avoit fait empoisonner, de jeûner tous les Mercredis de l'année. On dit que Jean observa reguliérement cette pratique tout le reste de sa vie. Mais il ne laissoit pas d'assister au service public dans les Eglises de Suéde. On s'y servoit d'une nouvelle Liturgie qu'il avoit introduite, & que le Pape refusoit d'approuver. Le mélange qu'on y avoit fait des deux Religions, fut un des grands moiens, dont ce Prince prétendoit se servir pour amener insensiblement le peuple à renoncer au Culte & à la Croiance des Protestans de la Confession d'Ausbourg.

Plusieurs Ecclésiastiques de l'Eglise Romaine étoient venus en Suéde. L'irresolution & l'indulgence de Jean les y attiroit. Quelques-uns favoriserent ses desseins & sa dissimulation. A les entendre parler, les gens moins éclairez prenoient ces Prédicateurs pour de francs Protestans : mais les autres remarquoient fort bien que malgré tous leurs déguisemens, ils en disoient toûjours assez pour insinuer au peuple les dogmes de la Communion du Pape. L'Archevêque d'Upsal se laissa gagner. Quelques Prélats & plusieurs Ecclésiastiques ignorans, ou ambitieux, suivirent son exemple. Il y eut même des Evêques ordonnez selon le Pontifical de Rome. Celui de Linkoping, quelques-uns de ses confréres, des Ecclé-

1611. cléſiaſtiques en grand nombre défendirent courageuſement la réformation établie par le Roi Guſtave Ericſon. Le Clergé du Duché de Sudermanie témoigna une fermeté qui étonna le Roi Jean. Charles ſon frere ſe déclaroit hautement pour la Confeſſion d'Ausbourg; il s'oppoſoit de toute ſa force au changement. *Le Roi ni moi, ne pouvons rien innover dans la Religion établie par les loix*, répondit-il à ceux qu'on lui avoit envoiez pour le rendre moins inflexible. *Toutes choſes ſont fort bien reglées par le teſtament du feu Roi nôtre pére. Il faut s'en tenir là. Pour moi je ſuis reſolu à ne m'en départir jamais.*

Les Etats de Suéde eurent de la vigueur en certaines rencontres. Ils repreſentérent au Roi qu'on avoit de grands ſoupçons en Suéde & dans les païs étrangers que Sa Majeſté vouloit renverſer ce que ſon Pére avoit ſagement établi, & que pour faire ceſſer tous ces bruits, elle devoit déclarer publiquement que la réformation reçûë dans le Roiaume, étoit conforme aux ſentimens de l'Egliſe primitive. Les Etats ordonnérent encore la ſuppreſſion de pluſieurs livres de la Religion Romaine apportez dans le païs; ils preſſerent le Roi de mettre dans les Ecoles publiques des gens habiles & irréprochables pour inſtruire la jeuneſſe. Enfin ils demanderent que Sigiſmond fils aîné du Roi, fût élevé dans la Religion Proteſtante, parce qu'on prenoit déja de l'ombrage contre

ce

ce jeune Prince. La Reine Catherine Jagellon sa mere l'avoit tellement imbû des principes de l'Eglise Romaine, que les Senateurs du Roiaume, l'aiant menacé un jour qu'il perdroit son droit de succeder à la Couronne, s'il n'abjuroit promptement la Religion dont il étoit prevenu, pour embrasser la Confession d'Ausbourg, *je préfere*, leur répondit-il hardiment, *le Roiaume des cieux à toutes les Couronnes du monde*. On ne put jamais tirer d'autre réponse de lui. 1611.

En quelques occasions, les Etats de Suéde eurent plus de complaisance pour le Roi. Tout sembloit disposé à recevoir sa nouvelle Liturgie & les accommodemens qu'il avoit inventez. Charles de Sudermanie, le Clergé de ses Provinces, & quelques grands Seigneurs, étoient presque les seuls qui défendissent la Réformation. Mais le crédit du Duc & les puissantes exhortations des autres, ramenérent ceux que la crainte, ou l'esperance avoit rendus moins fervens & moins zélez. Le Roi lui-même n'eut plus cette ardeur que le Jesuïte Possevin lui avoit inspirée. Soit qu'il ne s'accommodât pas de l'humeur altiére de Sixte V. qui avoit succedé à Grégoire XIII. soit que ses doutes n'eussent jamais été suffisamment éclaircis, soit que la grande autorité de son frere lui fît peur, Jean humilia les Catholiques Romains qui croyoient être les maîtres, il chassa les Jesuïtes, il fit raser leur Collége. Gennila Bielke que le Roi

1611. Roi avoit épousée en secondes nopces après la mort de Catherine Jagellon, refroidit la ferveur que son mari témoignoit auparavant pour la Religion Romaine. Souvent les Rois s'imaginent faire par leurs propres lumiéres, ce qu'une femme adroite & insinuante leur inspire. Jean Roi de Suéde croyoit avoir de solides raisons de douter de la verité de la Religion Protestante. Son motif le plus puissant, il ne le connoissoit pas bien lui-même, c'étoit sa grande complaisance pour Catherine Jagellon. La Reine Gennila l'auroit avec le temps ramené à sa premiere Religion, de même que l'autre l'en avoit éloigné.

Sigismond Prince de Suéde est élu Roi de Pologne.

Après la mort d'Etienne Battori Roi de Pologne, Anne Jagellon sa veuve & tante de Sigismond Prince de Suéde, menagea si bien la Noblesse Polonoise, que la plus grande partie se déclara pour lui. Un parti opposé élut l'Archiduc Maximilien frere de l'Empereur Rodolphe. Mais celui de Sigismond l'emporta. Il fut reçu en Pologne, il battit l'Archiduc; & Maximilien fait prisonnier racheta sa liberté en renonçant à toutes ses prétensions sur la Couronne de Pologne. Les Suédois firent leurs conditions avant que le Prince sortît de Suéde, comme les Polonois avoient fait les leurs avant que de le recevoir. La principale chose que le Senat de Suéde stipula de Sigismond, ce fut la conservation des privilé-ges & de la Religion du païs. On ajoûta

cette

cette clause dans le Traité, que si le Roi 1611.
de Pologne devenu encore Roi de Suéde après la mort de son pére, contrevenoit à quelqu'un des articles, dont il convenoit alors, les Suédois seroient déchargez du serment de fidelité qu'ils lui avoient fait.

Il y a grande apparence qu'avant son départ de Suéde, Sigismond avoit inspiré au Roi son pére de poursuivre son dessein de faire recevoir sa nouvelle Liturgie & les anciennes Céremonies qu'il avoit entrepris de rétablir, un peu après son avénement à la Couronne. Quand les Princes ont commencé quelque chose avec éclat, ils l'abandonnent avec peine, ou bien ils le reprennent dez qu'ils voïent la moindre apparence de succès. Sigismond espéroit que cela lui serviroit à finir plus facilement ce que son Pére auroit ébauché: & le Roi de Suéde fortifié par la nouvelle alliance de la Pologne, se flatoit que Charles de Sudermanie n'oseroit plus lui resister. Il se trompa dans ses conjectures. Les Ecclésiastiques du Duché parfaitement d'accord avec leur Prince, refusérent de recevoir la Liturgie. Cela donna de si grans ombrages au Roi de Suéde plus brouillé que jamais avec son frere, qu'il pensa tout de bon à rappeller Sigismond. Le nouveau Roi étoit tenté lui-même de retourner en son païs. Il l'auroit fait bien volontiers, si les Polonois ne s'y fussent vivement opposez. Un Prince étranger se laisse facilement éblouir par le nom éclatant du Roi de Pologne.

Mais

1611. Mais il s'en degoûte dez qu'il a reconnu de près le faux brillant d'une Couronne qui n'est belle que de loin. Ceux qui ont quitté leurs Etats hereditaires pour aller en Pologne, s'en sont repentis. C'est s'exposer à perdre une Souveraineté effective pour un titre qui a plus de faste que de realité. Sigismond connut par sa propre expérience la verité de cette maxime.

Le Roi son pere voiant une si grande resistance de la part des Suédois, qui étoient encore plus sur leurs gardes contre l'Eglise Romaine depuis l'élection de Sigismond, n'eut plus d'autre ressource que de se reconcilier promptement avec le Duc de Sudermanie, & de lui faire part de l'administration des affaires. Les soupçons de Jean ne furent plus si grands après que Charles eut perdu sa femme. Elle ne lui laissoit point d'enfans; & le Roi prétendoit que son frere lui avoit promis de ne penser jamais à un second mariage. Si cela est, le Duc lui manqua de parole à son tour. Il épousa peu de temps après, Christine fille d'Adolphe Duc d'Holstein. On dit que Sigismond l'avoit recherchée avant que d'aller en Pologne. Mais une sœur du Roi Jean detourna le Prince son neveu de cette alliance. Il épousa depuis Constance d'Autriche fille de Charles & sœur de Ferdinand Archiducs de Gratz en Stirie. Christine irritée de ce mépris, conçut une si grande haine contre Sigismond qu'elle ne

ne cessa point, après qu'elle fut mariée à Charles de Sudermanie, de le presser d'enlever la Couronne de Suéde à Sigismond. Le Roi Jean ne fut pas content du second mariage de Charles : mais son chagrin ne dura pas long-temps. Il mourut bien-tôt après à Stokolme. 1611.

Sigismond Roi de Pologne succéde au Roiaume de Suéde.

Le Duc de Sudermanie accourut dez qu'il en apprit la nouvelle. Il tira de prison les Senateurs & ceux du Clergé que le feu Roi y avoit mis, parce qu'ils s'opposoient à ses desseins. Sigismond se défioit extrémement de son oncle. Pour l'empêcher de rien entreprendre, le nouveau Roi écrit qu'il se prepare à venir incessamment dans ses Etats heréditaires. Cependant le Duc de Sudermanie en prend l'administration, comme le plus proche parent du Roi. Jean laissoit un autre fils de son second mariage qui portoit le même nom : mais il étoit encore mineur. Les Senateurs de Suéde, sans prejudice du serment fait à Sigismond, promirent d'obeïr à Charles en tout ce qu'il ordonneroit de leur consentement, pour la gloire de Dieu, pour la conservation de la Religion Protestante, pour le maintien de la liberté & des priviléges de la nation. Le Duc s'engage de son côté à ne rien faire d'important sans l'avis & le consentement du Senat. On assemble promptement un Concile à Upsal pour regler les affaires de la Religion. La Liturgie & les Ceremonies introduites par le feu Roi y furent abolies.

Puffendorf Introduction à l'Histoire. Tom. IV. Part. II. Chap. 1. & 2.

On

1611. On reprit celles des Proteſtans de la Confeſſion d'Ausbourg ; on élut un Archevêque bien intentionné ; on depoſa ceux du Clergé qui s'étoient devoüez à ſervir le feu Roi dans ſes innovations. Les Suédois & les Gots aſſiſterent ſeulement à cette Aſſemblée : les autres Provinces craignirent de déplaire au Roi Sigiſmond, ſi elles y prenoient part ſans ſon agrément. Les Decrets du Concile furent confirmez par le Duc de Sudermanie, par le Senat, par le Clergé, par la Nobleſſe, par les Miniſtres d'Etat, par les Bourgmeſtres qui étoient preſens. Ceux qui ne s'y trouverent pas ſouſcrivirent enſuite.

Sigiſmond & ſon oncle Charles s'obſervoient l'un l'autre. Le Neveu avoit d'autant plus de défiance, que Charles lui faiſoit demander, qu'avant ſon départ pour la Suéde, Sa Majeſté donnât une promeſſe ſignée de ſa main qu'elle confirmeroit les libertez & les privilèges des Etats du Roiaume, & qu'elle leur laiſſeroit la liberté de Religion, dont la Suéde avoit joüi ſous le Régne de Guſtave Ericſon, & au commencement de celui du feu Roi. Le Duc de Sudermanie avertiſſoit encore ſon Neveu que le mauvais état du Roiaume ne permettoit pas qu'il amenât beaucoup de monde avec lui. Ces demandes & ces avis augmentérent les ſoupçons de Sigiſmond. Il crut que ſon Oncle marquoit aſſez que ſes deſſeins étoient vaſtes. Sigiſmond reſolut

solut de n'avoir point égard aux remontrances du Duc. Mais Charles espera plus que jamais d'embarasser le nouveau Roi, quand il vit que les Polonois n'accordoient à Sigismond la permission d'aller dans ses Etats heréditaires, qu'à condition qu'il garderoit son ancien serment de n'abandonner point la Pologne à l'exemple d'Henri III. Roi de France; que Sa Majesté reviendroit dez qu'elle auroit reglé les affaires de Suéde, & qu'elle feroit sa residence ordinaire en Pologne. 1611.

Les Suédois n'étoient pas contens de ce que le nouveau Roi avoit déclaré nettement que les Decrets faits à Upsal en son absence & sans son aveu, étoient nuls. On le reçut pourtant avec de grans témoignages de joie & d'affection. Le Duc Charles se retira après avoir fait ses complimens à Sa Majesté. Il voulut la laisser seule avec le Conseil du Roiaume. Le Nonce du Pape que Sigismond avoit auprès de lui, donna de furieux ombrages aux Suédois. On s'apperçut bientôt que le nouveau Roi prétoit l'oreille aux conseils de la Cour de Rome. Il cassa les reglemens faits à Upsal, & ordonna ensuite qu'on éliroit un autre Archevêque. Celui qu'on avoit élevé à cette dignité étoit, à son avis, ennemi du feu Roi. Enfin, il demande une Eglise dans chaque ville pour les Catholiques Romains. Les Etats du Roiaume & le Clergé s'opposérent vigoureusement à ces entreprises, assurez qu'ils étoient

1611. étoient de la protection du Duc de Sudermanie. Comme le temps du couronnement approchoit, les Senateurs demanderent au nom des Etats de Suéde que le Roi promît premiérement par écrit, qu'il ne donneroit aucune atteinte aux priviléges du Roiaume, ni à la liberté de la Religion Protestante. Sigismond répondit seulement en termes généraux qu'il donneroit satisfaction à ses sujets après son couronnement. Toutes ces difficultez en retardoient la céremonie.

Brouilleries entre le Roi Sigismond & Charles Duc de Sudermanie.

Chacun n'aime la liberté & l'independance que pour lui seul. Bien loin de la procurer aux autres, on tâche de se les assujettir autant qu'il est possible. Les Nobles Polonois, ces gens si jaloux de leurs priviléges & de leur liberté, mais accoutumez à tenir le peuple dans l'esclavage, disoient sans cesse à leur Roi Sigismond, qu'un Etat heréditaire se gouverne autrement qu'un Roiaume électif; qu'en Pologne il étoit soumis aux loix, mais qu'il en devoit être le maître en Suéde. Ces maximes s'insinuent sans peine dans l'esprit d'un Prince. Chagrin de se voir dans la dependance du Senat de Pologne, Sigismond étoit bien aise de commander absolument en Suéde. Il rejetta donc les requêtes qu'on lui presentoit. Le Duc de Sudermanie paroissoit comme neutre au commencement de la contestation. Il conseilloit bien au Roi d'avoir égard aux justes demandes de ses sujets: Mais il n'étoit pas fâché qu'il se brouil-

brouillât avec eux par ses refus, ou par ses délais. Sûrs de l'assistance de Charles, les Etats ne relâchérent rien de leurs prétensions. L'opiniâtreté du Roi les irritoit étrangement, & les sermons des Prédicateurs zelez pour la Religion Protestante, échauffoient les plus indifferens. On parloit déja d'offrir la Couronne au Duc, & de la donner au Prince Jean, en cas que Charles ne voulût pas l'accepter. Persuadé qu'il n'étoit pas encore temps d'écouter une pareille proposition, il se contente d'aller trouver le Roi au château d'Upsal, & d'appuier fortement les prétensions des Etats. Le neveu & l'oncle s'échaufferent tellement l'un contre l'autre, qu'ils furent sur le point de se battre. On les sépara; on les réconcilia promptement, de peur qu'il n'y eût de la confusion & du désordre dans le Roiaume. Ces incidens confirmérent encore plus les Etats dans la résolution qu'ils avoient prise de faire expliquer le Roi, avant que de procéder à son couronnement. 1611.

Le Nonce du Pape & les Polonois que Sigismond avoit auprès de lui, virent bien que la prudence vouloit qu'il ne resistât pas plus long-temps. Ils lui conseillérent de céder à la necessité. *Une promesse que la violence extorque*, ajoûterent-ils, *on n'est pas obligé de la garder*. Voilà donc Sigismond qui promet tout. Il se reserve seulement l'exercice de sa Religion dans le château de sa résidence.

1611. Dez lors, il résolut de se défaire de son Oncle. Le complot de l'assassiner à la comédie aiant manqué, on entreprit de le pousser à force ouverte. Les troupes de Pologne ont ordre de s'avancer vers Stokolme. Ce mouvement fit que les Etats pensérent à leur seureté. Ils appellent des montagnards à leur secours. Dans ces embaras, le Roi ne prenoit aucune résolution touchant le gouvernement, ni pour la paix du Roiaume. Quand on lui proposoit une chose, il en demandoit une autre. Cependant les Polonois le pressoient de s'en retourner & de ne rien conclure. Ils se flattoient que plus il y auroit de divisions & de désordre en Suéde, plus il seroit facile de la reduire. Sigismond s'embarque enfin pour Dantzic. Il laisse des ordres pour le gouvernement du Roiaume en son absence. Mais ni le Duc de Sudermanie, ni les Etats ne voulurent les accepter. On les croioit contraires au Traité fait à Upsal avant le couronnement du Roi.

Les Etats de Suéde donnent la Régence du Roiaume en l'absence du Roi Sigismond au Duc de Sudermanie.

Peu de temps après son départ, le Sénat pria Charles de prendre l'administration des affaires. Le Duc voulut s'en dispenser. L'amour de la patrie, ni sa conscience, disoit-il, ne lui permettoient pas de suivre les ordres que son Neveu avoit prescrits en partant. Le Duc cherchoit à se faire presser. Le Sénat devoit avoir une autorité presqu'égale à la sienne, & les Gouverneurs des places y exerçoient un pouvoir presqu'absolu. C'étoit

toit la précaution que Sigismond avoit prise contre les desseins de son Oncle. Elle n'accommodoit pas le Duc. Il attendoit que les Sénateurs se relâchassent de leurs droits, & qu'on lui donnât plus d'autorité sur les Gouverneurs de chaque ville. On en vint-là. Feignant alors de ceder aux instances reïterées du Sénat, il marche à Stokolme. *La meilleure forme de gouvernement*, disoit-il, *c'est de mettre en exécution ce que le Roi est indispensablement obligé d'observer lui-même. Doit-on lui obéïr, quand il donne des ordres contraires au serment qu'il nous a fait?* Dez que le Duc de Sudermanie fut à Stokolme, il cassa le Gouverneur du château, parce qu'il étoit Catholique Romain, il défendit l'exercice de cette Religion dans la ville, il fit des presens considérables aux Sénateurs, il accorda des pensions aux Evèques & aux Professeurs des colléges, il gagna le Clergé & les habitans de la capitale par sa douceur & par ses civilitez. Ce fut alors que Christine son épouse accoucha d'un fils. On lui donna au batème le nom de Gustave Adolphe. La céremonie fut suivie d'un regal magnifique pour le Sénat & pour les principaux de la Noblesse. Tycho Brahé ce fameux Astronome, promettoit une couronne au jeune Prince. Il n'en fallut pas davantage pour relever les espérances du Pére & de la Mére. Quand on médite une entreprise difficile & glorieuse, le présage le plus incertain paroît une assurance infaillible. 1611.

1611. La convocation des Etats sembla necessaire au Duc de Sudermanie pour l'établissement de son autorité. Le désordre que le Roi avoit laissé en Suéde, fut le prétexte de l'assemblée. Charles en écrit à Sigismond conjointement avec le Sénat. Le Roi ne fait pas de réponse. On prend son silence pour un consentement, ou pour un refus injuste. En ce dernier cas, les premiers Officiers de Suéde prétendent que les loix du Roiaume leur permettent de convoquer les Etats. Les voilà donc assemblez à Suderkoping. Dez que le Roi en reçut la nouvelle, il défendit de passer outre; il déclara qu'il n'approuveroit jamais les résolutions prises dans une assemblée tenuë contre sa volonté. On n'eut point égard aux ordres du Roi. Les Etats soutinrent que leur convocation étoit légitime & necessaire au bien du Roiaume. Ils resolurent de ne souffrir point d'autre Religion en Suéde, que la Protestante selon la Confession d'Ausbourg; que le culte de l'Eglise Romaine seroit aboli par tout, & que les Prêtres de cette Communion, sortiroient dans quinze jours du Roiaume. Le Duc de Sudermanie fut déclaré Régent durant l'absence du Roi, sous cette restriction que Charles administreroit les affaires conjointement avec le Sénat. On fit encore plusieurs loix pour la conservation des priviléges du païs: & ceux qui n'obéiroient pas à tous ces réglemens, furent déclarez ennemis de

la

la patrie & perturbateurs du repos public. 1611.

La Régence de Charles paroissoit desormais si bien affermie, que Sigismond n'avoit plus d'autre ressource, que de semer de la jalousie & de la division entre le Duc & le Sénat. On le fit adroitement. Charles se brouilla d'autant plus aisément avec les Sénateurs, qu'il les soupçonnoit d'être d'intelligence avec la Province de Finlande qui demeuroit attachée au Roi. Ils se plaignoient que le Duc faisoit tout à sa fantaisie & qu'il maltraitoit ceux qui s'opposoient à ses entreprises. Charles disoit de son côté que les Sénateurs administroient fort mal les revenus du Roiaume, & qu'ils mettoient la division entre le Roi & lui, dans le dessein de les perdre tous deux, & de se rendre maîtres des affaires. Il feignit de vouloir quitter l'administration qu'on lui avoit deferée. Mais il fut étrangement surpris de ne trouver aucun Sénateur qui s'opposât à la résolution qu'il faisoit semblant d'avoir prise. Persuadé qu'il s'étoit trop avancé pour reculer desormais, il reprit le timon, il convoqua les Etats du Roiaume à Arboga. Le Sénat fit alors un parti à part. Un grand nombre de Seigneurs se joignit à lui contre le Duc. Plusieurs se retirérent chez eux; & il n'y eut que fort peu de gens qui se rendissent à l'assemblée d'Arboga. Elle confirma les décrets du Concile d'Upsal, & tous les réglemens faits aux Etats precédens de

Le Duc de Sudermanie & le Sénat de Suéde se divisent entr'eux.

1611. Suderkoping. Charles fut prié de n'abandonner point le gouvernement du Roiaume, & l'on déclara que personne n'auroit une autorité égale à la sienne. Les Sénateurs refuserent de consentir à ces nouvelles ordonnances. Le Chancelier & quelques autres sortirent de Suéde.

Le Roi Sigismond entreprend inutilement de reduire par la force le Duc de Sudermanie.

Une conjoncture si favorable invitoit Sigismond à marcher promptement vers la Suéde avec une bonne armée. En faisant un peu de diligence, il eût dissipé le parti du Duc de Sudermanie qui s'affoiblissoit. Mais le Roi lui donna le temps de se fortifier, & de se rendre maître de plusieurs places importantes, & de s'assûrer de la flote. Quand Sigismond eut abordé en Suéde, l'Electeur de Brandebourg & d'autres Princes d'Allemagne, tâcherent de réconcilier le Neveu avec son Oncle. Leurs négociations furent inutiles. Charles protestoit qu'il ne demandoit que la paix & la conservation des priviléges & de la Religion du Roiaume. Mais Sigismond ne se fioit pas à lui. Il avoit resolu de ruïner un Oncle qui paroissoit visiblement aspirer à la Couronne. Les deux Princes étoient chacun à la tête de leur armée, & il y avoit de l'apparence que le sort d'une bataille décideroit leur différend. Sigismond se laissa imprudemment surprendre à Linkoping. Une partie de ses troupes y fut tuée, ou noiée. Pour en sauver le reste, il envoia demander la paix à son Oncle. Charles y consentit à condition

tion que le Roi lui remettroit entre les mains cinq Sénateurs qu'il avoit auprès de lui. Le Duc les accusoit d'ètre les principaux auteurs de ces brouilleries, & il prétendoit les faire juger dans les Etats prochains. Les deux Princes traitérent ensemble. Charles prèta un nouveau serment de fidélité au Roi, & Sigismond s'engagea de son côté à gouverner le Roiaume conformément aux loix du païs, & au serment de son couronnement. Il promettoit encore de convoquer les Etats dans quatre mois pour y terminer tous les différends, en presence des Commissaires que l'Empereur, les Rois alliez & les Electeurs seroient priez d'y envoier. Il y eut encore d'autres articles pour la seureté reciproque des deux Princes & pour congédier les troupes de part & d'autre. On avoit eu soin d'ajoûter celui-ci, que si le Roi Sigismond n'observoit pas le Traité, les Suédois demeureroient libres du serment qu'ils lui avoient prèté. 1611.

Le Roi & le Duc se virent ensuite plusieurs fois, & les esprits parurent disposez à la paix. Charles témoignoit de vouloir exécuter le Traité de bonne foi. Mais Sigismond outré de ce que son Oncle lui avoit imposé la loi, s'en retourna secrétement en Pologne, au lieu d'aller à Stokolme, comme il l'avoit promis. Dez qu'il fut à Dantzic il accusa son Oncle dans toutes les Cours de l'Europe, de trahison & de rebellion; il pré- Les Etats de Suéde déposent le Roi Sigismond.

 tendit

1611. tendit n'être point obligé à tenir le Traité de Linkoping. Pouvoit-il rien faire de plus avantageux aux desseins de Charles? Il sût bien en profiter. Les Etats du Roiaume assemblez par ses soins à Jenkoping, sommérent Sigismond d'accomplir ce qu'il avoit promis dans le dernier accommodement, d'embrasser la Religion Protestante, de venir faire sa résidence en Suéde, ou du moins d'envoier son fils Ladislas pour être élevé sous la tutéle de Charles son oncle, en cas que Sigismond aimât mieux demeurer en Pologne. Les Etats déclarerent aussi, que si le Roi refusoit d'accepter ces conditions, lui & ses descendans perdroient tous leurs droits à la Couronne de Suéde, & qu'on la donneroit à un autre capable de gouverner le Roiaume selon les loix du païs. En attendant que Sigismond eût fait savoir ses intentions, le Duc de Sudermanie fut prié de prendre l'administration des affaires & de conserver la Religion Protestante. Les Etats assemblez depuis à Stokolme, se déclarerent légitimement déchargez du serment fait à Sigismond, parce qu'il avoit contrevenu au testament du Roi Gustave son grand-pere, qu'il n'avoit pas rempli les devoirs d'un bon Prince; qu'il refusoit d'observer le Traité de Linkoping, qu'il n'avoit aucun égard à toutes les remontrances qu'on lui faisoit. Après cela, ils offrirent la Couronne au Prince Ladislas, à condition qu'il viendroit en Suéde dans un an, & qu'il se feroit

roit

roit instruire dans la Religion Protestante. Que si le Roi & son Fils refusoient de consentir à des demandes si raisonnables, on protestoit que Sigismond & ses descendans ne pourroient jamais prétendre à la Couronne de Suéde. 1611.

La conjoncture du temps se trouva la plus favorable du monde aux desseins de Charles. Le Roi Sigismond s'étoit mis en tête d'appuïer le faux Demetrius en Moscovie, & il eut ensuite de grands demêlez avec la grande Noblesse de Pologne. Pendant que ces affaires l'occupoient, il ne put faire que de foibles efforts du côté de quelques Provinces de Suéde éloignées. Alors le Duc maître du cœur du Roiaume & des meilleures places, assemble les Etats à Norkoping au mois de Mars en 1607. Pour faire croire aux gens qu'il n'avoit pas corrompu la fidelité des sujets de Sigismond, & qu'il ne pensoit nullement à prendre la place de son neveu, il offrit dans l'Assemblée de se démettre de la Régence du Roiaume. Il proposa même de s'accommoder avec Sigismond, ou de mettre sur le thrône Jean frere du Roi. Les Etats ne voulurent plus entendre parler de Sigismond, ni de son Fils. Pour ce qui est du Prince Jean, soit qu'il n'eût pas d'ambition & qu'il aimât le repos; soit qu'il connût les véritables sentimens de son oncle, qui ne le proposoit que par façon, & qui vouloit la Couronne pour lui-même, Jean, dis-je, la refusa fort

Charles Duc de Sudermanie est élu Roi de Suéde.

1611. généreusement en apparence. *Content*, dit-il, *de mon Duché de la Gothie Orientale, je serai toûjours fidéle & soumis à celui qui est plus capable que moi de gouverner le Roiaume en un tems si difficile.* Charles accepta donc la Couronne après tant de refus qu'on n'a jamais crus sincéres. Elle fut même assurée à ses enfans mâles, & le Duc Jean n'y fut appellé qu'à leur défaut. Convaincus encore que la Reine Catherine Jagellon étoit la cause principale des troubles que le Roi Jean son époux & Sigismond son fils avoient excitez sur la Religion, les Etats de Suéde ordonnérent que leurs Rois ne pouroient prendre que des femmes Protestantes. Le nouveau Roi écrivit sans façon à Sigismond & à la République de Pologne, pour leur donner avis de son élection, & pour leur offrir le renouvellement de l'alliance entre les deux Couronnes. Les Etats de Suéde écrivirent la même chose en leur particulier au Sénat de Pologne. Charles fut couronné ensuite à Upsal avec Christine son épouse, ravie de s'ètre vengée des mépris de Sigismond.

Mercure François. 1607. & 1608.

Le Roi de Pologne ne répondit point à la lettre de son Oncle : il le regardoit comme un usurpateur. Le Sénat écrivit seulement aux Etats de Suéde. Les Polonois reprochoient aux Suédois avec beaucoup de hauteur, leur infidelité à l'égard de Sigismond, ils protestoient qu'ils ne reconnoîtroient que lui pour Roi légitime de

de Suéde, ils faisoient une longue invective contre les artifices, dont ils prétendoient que Charles s'étoit servi pour dépouiller son Neveu. Les Etats de Suéde repliquerent à cette lettre par un Manifeste adressé au Sénat de Pologne. Ils y justifioient leur conduite à l'égard de Sigismond, & l'élection qu'ils avoient faite d'un nouveau Roi. On trouve dans cette Apologie de certains argumens que le Sénat de Pologne auroit eu de la peine à bien réfuter. Cela le regardoit lui-même. A propos de la retraite secrete & précipitée de Sigismond après le Traité de Linkoping, *avoüez*, disoient les Suédois aux Polonois, *que si vôtre Roi en avoit fait autant chez vous, il y a long-temps que vous lui auriez ôté la Couronne que vous lui avez donnée. Le décret que vous fites autrefois contre Henri de France, en est une preuve bien plausible. Il s'étoit retiré à vôtre insçû pour aller recueillir la succession de son Pére & de ses Freres: il vous écrivit ensuite qu'il auroit soin de vous gouverner comme s'il fût demeuré en Pologne. Eutes-vous égard à cela? Ne procedates-vous pas à une nouvelle élection? La Pologne, disiez-vous, n'a jamais été gouvernée par des Lieutenans. Fort bien. Nous ne sommes pas de pire condition que vous. La Suéde ne veut pas être sans Roi.* Les Suédois répondirent de la même maniére au reproche qu'on leur faisoit d'avoir assemblé les Etats sans la permission de Sigismond. *C'est une chose incontestable parmi nous,* 1611.

 disoient

1611. disoient-ils, *que les premiers Officiers du Roiaume peuvent convoquer les Etats dans l'absence du Roi. Vous en usez de même en certaines rencontres. Il n'y a pas long-temps que vous avez tenu une Diéte sans la permission de vôtre Roi Sigismond. C'étoit pour maintenir vôtre liberté. A la bonne heure. Nous voulons aussi conserver la nôtre.*

Le Roi de Suéde envoie un cartel de défi au Roi de Dannemark.

Avant & après son élevation sur le thrône, Charles fit la guerre en Livonie contre les Polonois. Quelquefois il eut de l'avantage. En d'autres occasions, il fit des pertes considérables. Mais les occupations que les Polonois eurent chez eux & du côté de la Moscovie, les empêcherent de profiter d'une victoire considérable qu'ils avoient remportée en Livonie. Christian IV. Roi de Dannemark déclara ensuite la guerre au Roi de Suéde. On ne sait si Christian ne se flatoit point de conquerir facilement la Suéde affoiblie par ses divisions domestiques, & par la diversion de ses forces en Livonie, & en Moscovie même, où Charles soutenoit contre les Polonois le parti de Suski que les Moscovites avoient mis sur le thrône. Quoi qu'il en soit, l'an 1611, le Roi de Dannemark écrivit une longue lettre aux Etats de Suéde, pour se plaindre de plusieurs dommages que ses sujets & lui souffroient, à ce qu'il disoit, de la part des Suédois. Christian n'aiant pas reçû une réponse qui le satisfît, & il s'y attendoit bien sans doute, le Dannemark déclara la guerre à la Suéde. Ceux qui ont

ont envie de quereller leurs voisins, sont communément plus prêts à faire irruption, que les autres ne le sont à se défendre. Christian entre en Suéde; il prend la ville de Calmar, il attaque les Iles d'Oeland & de Borkholm, il s'en rend le maître. A son retour, le Roi de Dannemark trouve celui de Suéde campé devant lui près de Calmar. 1611.

Ce fut alors que Charles envoia un Herault à Christian avec un cartel de défi qui courut dans toute l'Europe. Après quelques reproches assez forts que le Roi de Suéde faisoit à son ennemi, *puisque vous êtes dans vôtre armée*, lui dit-il, *épargnons le sang innocent de nos sujets. Vuidons nos differens dans un combat particulier, selon la loüable coutume des anciens Grecs. Je vous y appelle. Si vous le refusez, je ne vous regarderai jamais ni comme un homme d'honneur, ni comme un brave soldat.* Le Roi de Dannemark fit une réponse beaucoup plus outrageante que la lettre qu'il avoit reçuë. Il soutenoit que *les reproches de Charles n'étoient que des mensonges impudens d'un homme qui aimoit mieux dire des injures, que de combattre à la tête de son armée. Quant au défi que vous me faites*, ajoûtoit-il, *c'est une preuve que vous avez besoin d'Ellebore pour vous nettoier le cerveau.* Cela ne serviroit-il point à justifier l'ancien Poëte Grec? On l'accuse de representer ses Rois & ses Héros, comme des gens qui se disent l'un à l'autre les injures les plus basses & les plus grossiéres. En verité,

1611. rité, les Princes sont faits comme les autres. Ils s'oublient assez souvent : il leur échappe des paroles indignes de leur rang & de leur caractere. En voici un grand exemple.

Mort de Charles Roi de Suéde.

Il y a de l'apparence que Christian faisoit allusion à l'apoplexie, dont son ennemi avoit été surpris quelque temps auparavant. Les Etats de Suéde aiant refusé à Charles d'assez grands subsides pour la guerre de Dannemark, dont la Suéde étoit menacée, il s'emporta d'une maniere si violente, qu'il tomba en apoplexie. Il se sentit toûjours de cet accident qui lui affoiblit le corps & l'esprit. On croit que le chagrin des avantages que le Roi de Dannemark avoit remportez sur lui, fut cause que Charles eut une rechute. Il mourut le 31. Octobre suivant, âgé de 61. ans. Son fils Gustave Adolphe lui succeda. Ce Prince étoit encore mineur. Mais il avoit déja donné des marques de son grand courage & de sa valeur.

HIS-



HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE TROISIÉME.

LEs affaires de l'Europe avoient changé de face depuis la mort d'Henri IV. L'Espagne que l'état florissant de la France au dedans & au dehors, faisoit trembler il n'y a pas deux ans, commençoit insensiblement à reprendre le dessus. Les fausses maximes de politique insinuées finement par le Pape & par le Grand Duc de Toscane à une Reine imprudente, ou plûtôt les pistoles d'Espagne, dit un grand homme de ce temps-là, répanduës à pro-

1612. Etat de la France depuis la Régence de Marie de Médicis.

1612. III. Discours du Duc de Rohan sur l'Etat de la France, après ses Mémoires in 4.

à propos dans le Conseil de France, causérent cette soudaine révolution. Prevenue que l'alliance du double mariage entre les deux Couronnes, étoit nécessaire à l'établissement de son autorité contre les Princes du sang, & contre ceux qui voudroient la lui contester, Marie de Médicis mettoit la division dans la Cour & dans le Roiaume; elle donnoit de l'ombrage & de la jalousie aux meilleurs alliez de la Couronne; elle relevoit la puissance presqu'abattuë des plus redoutables ennemis de son Fils. L'union avec l'Angleterre, les Provinces-Unies, les Princes Protestans d'Allemagne, la République de Venise, & le Duc de Savoie, faisoit la force de la France. Ces Souverains, que la trop grande puissance de la Maison d'Autriche intimidoit, s'étoient liez avec le feu Roi. La bonne correspondance qu'il avoit eu soin d'établir dans une espéce de Ligue, dont il s'étoit fait le Chef, tenoit l'Espagne dans la crainte & dans le respect, elle mettoit Henri en état de tout entreprendre, quand il en seroit temps. Mais dès que les alliez de la France virent que la Régente vouloit se lier étroitement avec la Maison d'Autriche, les voilà qui commencent à se défier, ils prennent d'autres mesures.

Les Venitiens furent plus reservez. Le Duc de Savoie irrité de ce qu'on refusoit de s'en tenir aux Traitez qu'Henri avoit faits avec lui, cherche les moiens d'exciter des brouilleries en France: il pen-

pense à se jetter du côté de l'Espagne, 1612.
pourvû qu'elle veuille favoriser son ambition par quelqu'endroit. La France négligeant d'entretenir la bonne intelligence entre les Princes Protestans en Allemagne & ailleurs, ils se désunirent les uns des autres; & la Maison d'Autriche toûjours attentive à ses interêts, sût profiter habilement de leurs divisions. Jacques Roi d'Angleterre eût pû suppléer au défaut d'Henri IV. & contraindre la Régente à suivre le plan que le feu Roi lui avoit laissé. L'interêt de la Religion Protestante & le bien de l'Angleterre, demandoient que Jacques y pensât. Mais le bon Prince n'aima jamais sincérement ni l'un, ni l'autre. La Cour de Rome s'accommodoit fort de cette nouvelle situation des affaires. Les Papes furent toûjours Espagnols d'inclination. Sous le prétexte spécieux de ruïner l'herésie, les Rois d'Espagne mettoient la Cour de Rome dans leurs interêts. Les uns vouloient étendre leur domination temporelle, & l'autre servoit volontiers ceux qui aidoient les Papes à rétablir leur Monarchie spirituelle. Il semble que la Cour de France trouve maintenant à son gré cette ancienne politique de l'Espagne, pour se rendre le Pape favorable. Ne s'en seroit-on point avisé trop tard? La Cour de Rome ne garde jamais la neutralité avec la France que par nécessité. Les François ont des principes trop opposez aux prétensions du Pape & à l'avarice de ses Courtisans.

1612. On vit encore ſous la Régence de Marie revivre les partis qui troublérent la France ſous celle de Catherine de Médicis. Pour maintenir ſon autorité, Marie abaiſſa les Princes du ſang, à l'exemple de ſa parente. Elle voulut ſe ſervir auſſi de la Maiſon de Guiſe, liée nouvellement à celle du Duc d'Epernon. Au lieu de s'unir avec les vrais amis de la Couronne, elle s'abandonna aux conſeils du Pape & du Roi d'Eſpagne, qui ne pouvoient s'agrandir qu'aux dépens du jeune Louïs. Les Princes du ſang connurent le mal: la raiſon étoit de leur côté, mais en renonçant à la Religion de leurs Péres, ils avoient perdu tout leur crédit. La force leur manqua pour s'oppoſer aux deſſeins de la Régente. Les Réformez de France bien intentionnez cherchoient à prévenir le mal que cette double alliance avec l'Eſpagne devoit cauſer à tous les Proteſtans. Que pouvoient-ils faire? Les Princes du ſang n'étoient plus à leur tête. Les grands Seigneurs de la même Communion diviſez plus que jamais entr'eux depuis l'Aſſemblée de Saumur, penſoient à ſe ruïner les uns les autres. J'entre dans le détail de l'an 1612. On commencera d'y voir ces trois partis, leurs intrigues, & leur ſituation différente. La Régente & ſes confidens couvriront leurs mauvaiſes intentions du nom de l'autorité du Roi. Les Princes du ſang voudront crier au mauvais gouvernement: mais ils ne ſeront pas écoutez,

ou

ou bien, on les fera taire par des promesses trompeuses & par de legéres gratifications. Le Parti Protestant convaincu qu'on travaille tout de bon à sa ruïne, se plaindra assez hautement: il se remuera mêmes sans obtenir aucun soulagement. Ses propres divisions empêcheront qu'il n'ait assez de force pour faire écouter ses justes remontrances. 1612.

Cosme Grand Duc de Toscane uni encore plus étroitement à la Maison d'Autriche, par son mariage avec Magdelaine Archiduchesse de Gratz, continuoit la négociation que Ferdinand son pére avoit commencée, du double mariage entre les deux Couronnes de France & d'Espagne. Pour obtenir plus aisément le consentement du feu Roi, il en mit un troisiéme sur le tapis. L'Infant Dom Carlos second fils de Philippe III. fut proposé pour Madame Christine seconde Fille de France. Le Roi d'Espagne offroit de donner à l'Infant la souveraineté des Païs-bas après la mort de l'Archiduchesse Isabelle. Persuadé que cette nouvelle proposition n'étoit qu'un piége tendu adroitement pour lui faire abandonner la protection des Provinces-Unies, Henri ne l'écouta pas plus que les précedentes.

Négociation du double mariage entre la France & l'Espagne.

Dès qu'on eut reçû à Madrid la nouvelle de sa mort, l'Ambassadeur du Grand Duc reprit l'affaire du double mariage. Il n'ignoroit pas que son Maître l'auroit encore plus à cœur, pour faire plaisir à Marie de Médicis qui avoit toûjours ar-

Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 350. 351. &c.

1612. ardemment souhaité qu'elle pût réüssir: Le Duc de Lerme & les autres Ministres Espagnols consentirent volontiers à remettre la négociation sur pied. Mais la France ne leur paroissant plus si redoutable qu'auparavant, ils firent d'autres propositions. Ces Messieurs ne voulurent plus entendre parler du troisiéme mariage de Dom Carlos avec Christine. Leur Roi, disoient-ils, ne jugeoit pas à propos de séparer pour toûjours de la Monarchie d'Espagne, la Souveraineté des Païs-bas. On faisoit même connoître que Philippe ne desespéroit pas de reduire les Provinces-Unies après que la tréve seroit expirée, ou rompuë. Sous prétexte que les Filles de France n'apportent avec elles aucun droit à la succession de la Couronne, le Conseil d'Espagne fit encore difficulté de donner l'Infante aînée au nouveau Roi de France. On n'offroit plus que la cadette. Marie de Médicis vouloit bien s'en contenter, pourvû que Philippe prît aussi la seconde Fille de France. C'étoit un moien de donner satisfaction au Duc de Savoie qui demandoit avec instance l'accomplissement de la promesse que le feu Roi lui avoit faite d'accorder Madame Fille aînée de France au Prince de Piémont. Mais l'Espagne prétendoit aussi empêcher que Charles Emmanuël ne prît de trop grandes liaisons avec la France. Tant de vûës différentes rendoient la nouvelle négociation assez difficile.

L'en-

L'envie de traverser les desseins du Duc, fut cause que le Conseil d'Espagne aima mieux donner l'Infante aînée au Roi de France, que de laisser au Prince de Piémont Elisabeth Fille aînée de France. On convint vers la fin de l'an 1610. que Louïs & le Prince Philippe épouseroient chacun l'aînée des deux Maisons de France & d'Espagne, à condition qu'Anne Infante destinée au Roi de France, renonceroit à toutes les prétensions qu'elle, ou ses enfans, pourroient jamais avoir sur les Etats de la Monarchie d'Espagne. C'est l'expédient qu'on avoit trouvé, afin que les conditions du Roi de France ne fussent pas meilleures que celles du Prince Philippe. Le Duc de Toscane eut la commission de faire la demande des Princesses de la part des deux Rois. Marie de Médicis avoit ce qu'elle souhaitoit depuis fort long-temps. Mais elle ne savoit comment s'y prendre pour faire agréer le double mariage en France. Villeroi avoit négocié le Traité. Toûjours suspect d'être Pensionnaire d'Espagne, ce Ministre s'intriguoit autant qu'il pouvoit pour le faire réüssir. Le Duc de Sulli s'y opposa vivement avant sa disgrace. *Je saurai bien vous empêcher*, dit-il un jour à Villeroi en presence de la Régente, *de porter Sa Majesté à suivre les fantaisies du Pape & du Roi d'Espagne. L'amitié des Souverains Protestans est plus utile à l'Etat que celle de Paul & de Philippe.* La Reine écouta cela sans rien dire.

1612.
Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 359. 447. 448.

Mais

1612. Mais des paroles si hardies, si dignes d'un bon François, ne contribuérent pas peu à faire avancer la disgrace du Duc. On esperoit que le projet du double mariage réüssiroit facilement, quand Sulli ne seroit plus dans le Ministére. Le Maréchal de Bouillon moins infléxible, paroissoit propre à faire agréer le dessein de la Régente aux Protestans du dedans & du dehors.

Le double mariage est conclu entre les deux Rois.

A la fin du mois d'Avril en 1611. on demeura d'accord de tout. Le Traité du double mariage fut signé, & les deux Rois se promirent réciproquement par écrit de l'accomplir. Le Pape & le Grand Duc de Toscane en étoient les Médiateurs. Le Traité du mariage particulier entre le Roi de France & l'Infante devoit être dressé & publié à Paris. Celui du Prince d'Espagne & de Madame Elizabeth, à Madrid. On fit encore un Traité de Ligue défensive entre les deux Couronnes. Louïs & Philippe s'engageoient à se donner mutuellement certains secours, en cas que l'un ou l'autre fût attaqué au dehors, ou qu'il eût quelque soulevement à reprimer au dedans de ses Etats. Les Espagnols avoient demandé que la Ligue fût offensive; mais la Régente n'y voulut pas consentir. Cela suffisoit pour la convaincre que Philippe ne cherchoit qu'à faire perdre à la France l'amitié & la confiance des Princes & des Etats Protestans. Contente de stipuler que les deux Traitez demeurassent secrets quel-

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 524. 525. 526. &c.

que

que temps encore, Marie n'eut pas la prudence de rompre une négociation dont les ennemis de la prosperité du jeune Louïs, se servoient pour lui tendre des piéges de tous côtez. L'Assemblée prochaine des Réformez à Saumur, fut la cause du délai que la Régente demanda. On craignoit que cette nouvelle ne les allarmât trop, & qu'ils ne prissent des mesures pour s'opposer à un dessein si contraire au repos & à la seureté commune de tous les Protestans. 1612.

Intrigues à la Cour de France lorsque le Traité du double mariage y fut connu.

La Régente & ses Confidens emploiérent tout leur esprit à gagner les Princes du sang & les grands Seigneurs, afin que l'affaire du double mariage passât sans aucune contradiction. L'union du Prince de Condé & du Comte de Soissons, étoit un des plus grands obstacles à surmonter. On s'intrigua pour les desunir. Et quand on s'apperçut qu'ils étoient trop fermes l'un & l'autre, on tâcha de les gagner separément par des promesses de leur accorder quelques nouvelles gratifications. Ils s'étoient retirez tous deux de la Cour, mécontens de ce qu'on avoit traité avec l'Espagne sans leur participation, quoi qu'on eût dépêché des Couriers exprès, pour en donner avis au Cardinal de Joieuse & au Duc d'Epernon. Le Comte de Soissons avoit en tête de faire éloigner les Ministres, & sur tout le Chancelier de Silleri qu'il haïssoit plus que les autres. Soissons accusoit ce premier Magistrat d'une avarice honteuse & insatiable, de vendre publique-

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1612. quement la justice au deshonneur du Gouvernement & au dommage des particuliers, qui avoient des affaires à solliciter auprès de lui. Quoique le Comte de Soissons eût un extrème chagrin contre le Marquis d'Ancre depuis la rupture du mariage proposé entre le fils de l'un & la fille de l'autre, il gardoit encore quelques mesures avec ce Marquis. Ils s'accordoient fort bien ensemble pour l'éloignement des Ministres. Le nouveau Favori croioit trouver sans cesse des obstacles à l'augmentation de son crédit, tant qu'ils demeuroient en place. Après quelques négociations, les deux Princes revinrent à la Cour.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 599. 600. 601. 607. 612.

Le Connétable de Montmorenci fut leurré du mariage de son fils avec une Princesse de la Maison de Mantoue niéce de la Reine. Le Maréchal de Bouillon disoit bien quelquesfois dans le Conseil qu'une liaison trop étroite avec l'Espagne seroit préjudiciable à l'Etat. Mais dans le fonds il avoit fait son marché. Lesdiguieres mouroit d'envie d'ètre Duc & Pair dans toutes les formes. L'espérance qu'on lui donnoit de faire verifier au Parlement les Lettres qu'il avoit obtenuës pour cette dignité, le rendoit souple & complaisant à toutes les volontez de la Cour. Le Duc de Guise, à qui Marie avoit eu recours dans les embaras que lui causoit la résistance des Princes du sang, l'assura des services de tous ceux de sa Maison, & de tous leurs amis. *J'ai*

seu-

seulement une grace à vous demander, Madame, dit-il à la Reine: *c'est qu'après cet important service, Vôtre Majesté ne nous abandonne pas, comme elle a déja fait, au ressentiment des Princes du sang.* 1612.

Le Duc d'Epernon étoit encore fort nécessaire à la Régente dans cette occasion. Il étoit sorti de la Cour assez mécontent. Mais on l'avoit ménagé durant son absence. Quand il y revint, on lui fit toutes les caresses imaginables. Le Prince de Conti, le Duc de Guise & la Maison de Lorraine, le Duc de Nevers, tous les Courtisans excepté les Créatures, du Prince de Condé & du Comte de Soissons, lui rendirent des honneurs extraordinaires. Le Chancélier, Villeroi, & Conchini lui témoignérent autant de respect & de déference qu'il en pouvoit souhaiter. C'étoit bien le moien le plus sûr d'engager cet homme fier & hautain, à se faire un point d'honneur de l'emporter sur les Princes du sang, & de s'opposer à eux vigoureusement s'ils entreprenoient de rompre le Traité du double mariage. L'Ambassadeur d'Angleterre se plaignoit hautement de cette alliance. Mais on esperoit d'appaiser son Maître en lui envoiant le Maréchal de Bouillon. Aersens Ambassadeur des Provinces-Unies faisoit grand bruit; il remuoit ciel & terre pour empêcher une affaire, dont les suites paroissoient à craindre pour sa République. Refuge eut ordre d'aller à la Haïe pour rassurer le Prince

1612. Maurice & les Etats Généraux. Enfin Schomberg fut envoié vers les Princes Protestans d'Allemagne, afin de dissiper les ombrages que cette nouvelle alliance pouvoit leur causer.

Le double mariage passe enfin au Conseil de France.

Le Prince de Condé & le Comte de Soissons étant revenus à la Cour vers le commencement de l'an 1612. on prépara tout de bon les esprits à consentir au double mariage, quand il seroit proposé au Conseil. Mais les deux Princes n'étoient point encore satisfaits. Le jour qu'ils furent appellez au Conseil, Condé demanda premierement que chacun opinât à son rang. Silleri Chancelier fit un grand éloge de la prudente administration de la Reine, il exposa les grands biens que le double mariage devoit apporter à l'Etat. Le Duc de Guise déploia cette éloquence naturelle à ceux de sa Maison. *Il n'y a point à deliberer sur une proposition si avantageuse*, disoit-il: *nous devons seulement rendre graces à Dieu de ce que Sa Majesté a heureusement executé le noble dessein que le Ciel lui avoit inspiré.* Montmorenci Connétable & les Ducs de Nevers & d'Epernon applaudirent. Les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres ajoûterent seulement qu'il falloit prendre garde que le nouveau Traité avec les Espagnols, ne fût préjudiciable aux anciennes alliances de la Couronne avec les autres Souverains.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 618. 619. &c.

Le rang du Prince de Condé vint enfin. L'air décisif du Duc de Guise l'avoit tel-

tellement surpris, qu'il en étoit tout déconcerté. *Puisque c'est une affaire concluë*, dit-il froidement, *il n'étoit pas nécessaire de nous demander nôtre avis*. On crut que les deux Princes étoient venus dans le dessein de s'opposer au Traité. Les paroles qui échapperent au Comte de Soissons confirmérent encore les gens dans cette pensée. *Vous voiez, Monsieur*, dit-il en se tournant vers le Prince de Condé, *qu'on nous traite ici comme des valets*. La Régente piquée de ce reproche, voulut parler ; mais le Chancelier l'en détourna habilement, en proposant quelqu'autre chose. On conclut ainsi que le double mariage seroit publié le 25. jour du mois de Mars suivant ; & le nouveau Duc de Mayenne fut destiné à l'Ambassade extraordinaire d'Espagne pour faire la demande de l'Infante avec les céremonies accoutumées. Le Prince de Condé & le Comte de Soissons montrerent une grande foiblesse en cette rencontre. Leur conscience ne leur permettoit pas d'approuver la chose ; & la crainte, ou l'espérance les empècha de parler comme ils devoient. *Monsieur*, dit alors le Connétable à son beau-fils le Prince de Condé, *vous ne savez ni combattre avec courage, ni ceder avec prudence*.

1612.

La Régente se trouvoit dans un autre embaras à l'occasion de l'Arrêt que le Parlement avoit rendu sur le differend de l'Université de Paris avec les Jésuites pour l'ouverture de leur Collége de Clermont.

Le Nonce du Pape se plaint de l'Arrêt du Parlement sur le pro-

1612. cès de l'Université de Paris contre les Jesuïtes.

mont. Les bons Peres s'étoient flatez que le Premier Président de Verdun leur seroit aussi favorable, que son Prédecesseur leur étoit contraire. Mais leur espérance fut bien trompée. Soit que ce Magistrat affectât de paroître zelé pour les libertez de l'Eglise Gallicane, soit que les remontrances du Docteur Richer Sindic de la Faculté de Paris, & le Plaidoié de l'Avocat Général Servin, eussent convaincu le Premier Président, que si la Societé mettoit une fois le pied dans l'Université de Paris, elle y établiroit ses dogmes pernicieux, soit enfin que Verdun n'aimât pas plus les Jesuïtes dans le fonds de son cœur, que les autres Magistrats, il prit un air si gai, si content avant que de prononcer l'Arrêt, que les bons Peres crûrent avoir gagné leur procès. Quelle fut leur mortification, quand ils entendirent qu'on leur ordonnoit de signer incessamment qu'ils se conformeroient *à la doctrine de l'Ecole de Sorbonne, mêmes en ce qui concerne la conservation de la personne sacrée des Rois, la manutention de leur autorité Roiale, & les libertez de l'Eglise Gallicane*, selon qu'il étoit porté dans les quatre articles qu'on leur avoit proposez, & qui furent énoncez dans la prononciation de l'Arrêt! Cela réduisoit la Compagnie à une étrange extrémité. Il falloit qu'elle souscrivît à une doctrine detestée à la Cour de Rome, ou qu'elle s'exposât à sortir peut-être une seconde fois du Roiaume. Les Curez

Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 624. 625. &c.

de

de Paris s'étoient déja liez pour presenter conjointement une Requête au Parlement, afin que le Confessional fût défendu aux Jesuites. L'Université en donnoit une autre pour demander qu'il leur fût enjoint de fermer leurs Colléges dans toutes les villes du ressort du Parlement de Paris, où ils enseignoient, sans que les Lettres patentes que le feu Roi leur avoit accordées, fussent verifiées au Parlement. Les bons Peres n'avoient plus d'autre ressource que d'emploier l'intercession du Nonce, & de faire agir les Cardinaux & les Prélats dévoüez à la Cour de Rome. 1612.

Ubaldini Nonce du Pape n'eut pas de peine à se remuer en leur faveur. Il n'étoit pas moins allarmé que les Jesuites. Le Premier Président se vantoit de faire recevoir solennellement dans la Faculté de Paris les quatre articles proposez aux bons Peres, & tout ce que l'Avocat Général avoit avancé dans son Plaidoié. Dans la premiére audience que le Nonce eut de la Régente, il fit de grandes plaintes contre le nouvel Arrêt, & contre Servin. Son discours finit par d'instantes priéres à Sa Majesté, de prévenir promptement le mal que l'entreprise du Parlement, disoit-il, alloit causer à la Religion. Marie de Médicis donna de bonnes paroles au Nonce. Mais ce n'étoit pas assez d'avoir surpris une femme peu éclairée, superstitieuse au dernier point, & absolument dépendante du Pape: il

1612. falloit encore gagner les Ministres d'Etat & les Principaux du Parlement. La Régente ne pouvoit rien faire sans eux dans cette occasion. Le Nonce envoie premiérement son Auditeur chez les Ministres. Il fit grand bruit. *Est-ce donc*, disoit cet Italien, *que les Avocats Généraux croient avoir droit de proposer au Parlement des questions qui regardent l'administration des Sacremens? Cette Compagnie prétend-elle en juger souverainement? Si l'Arrêt qu'elle a donné, obligeoit seulement les Jesuïtes à suivre la doctrine reçuë dans toute l'Eglise, ou du moins celle que les Prélats de l'Eglise Gallicane font profession de croire, la chose pourroit être supportable. Mais que le Parlement veuille les astreindre à se conformer à ce qui n'est enseigné que dans un aussi petit Corps que celui de Sorbonne, le Pape ne peut pas se dispenser de condamner une procedure si insoutenable.* L'Auditeur insistoit ensuite de la part du Nonce, que le Conseil privé du Roi donnât un Arrêt pour casser celui du Parlement, ou du moins pour en suspendre l'exécution.

Invectives du Nonce contre l'Avocat Général Servin.

Son Maître crioit de son côté. Il demandoit si la Sorbonne prétendoit faire schisme dans l'Eglise, en adoptant une doctrine contraire à celle de toutes les autres Universitez. *Si cela continuë*, disoit-il, *le Pape sera enfin obligé de presser la convocation d'un Concile National en France pour y faire condamner la doctrine de la Sorbonne comme teméraire, fausse, & erronée. Cependant Sa Sainteté procedera par la voie des*

des censures Ecclésiastiques contre les Docteurs qui souscriront aux articles que le Parlement propose aux Jesuïtes. Pour ce qui est de Servin, ajoûtoit le Ministre Italien, *on n'ignore pas que c'est un franc Huguenot pensionnaire du Roi d'Angleterre. On devroit lui ôter sa Charge, ou du moins lui défendre de parler desormais de ce qui regarde la Religion, le Pape, la Cour de Rome, & les immunitez de l'Eglise. Cet homme infecte la jeunesse du Palais de ses mauvais sentimens : il cherche à servir le Parti Huguenot en rompant la bonne intelligence de la Cour de France & du S. Siége, & en semant la jalousie & la défiance entre le Pape & le Roi Très-Chrétien.* Le Nonce soûtenoit encore que le Clergé de France devoit excommunier l'Avocat Général. *Si le respect humain arrête les Evêques*, ajoûtoit-il, *le Pape procedera lui-même contre un homme qui se mêle de faire de nouveaux articles de Foi, & de condamner d'herésie des dogmes conformes aux veritez que l'Eglise Catholique enseigne.* Paul V. auroit-il osé l'entreprendre, d'excommunier un des premiers Magistrats de France pour avoir soûtenu les interêts du Roi & de l'Etat? Plût à Dieu que ce Pape hautain s'en fût avisé. On auroit vû comment l'Eglise Gallicane auroit défendu ce grand article de ses libertez, qu'un Magistrat ne peut être excommunié pour tout ce qui regarde l'exercice de sa charge. Je doute que Paul V. se fût aussi bien tiré de cette affaire que de son interdit fulminé contre la République de Venise.

1612.

1612. Le Nonce se récrioit principalement sur l'article du scèau de la Confession au regard des attentats contre la personne des Rois & contre l'Etat. Il ne le traitoit de rien moins que d'impieté & de sacrilége. *Cette doctrine*, disoit-il, *est contraire à la seureté de la personne des Princes*. Cela est surprenant. Car enfin, le Parlement prétendoit rendre un service considerable au Roi, en établissant que le Confesseur est obligé de revéler ce qu'il apprend des attentats contre lá personne du Prince & contre l'Etat. Voici comment le Ministre du Pape raisonnoit. *Si cette doctrine est reçuë*, poursuivoit-il, *ceux qui concevront ces noirs desseins, ne voudront jamais s'en confesser. Un Prêtre ne pourra donc plus détourner son pénitent d'exécuter sa mauvaise entreprise. Quand on apprend ces sortes de choses par la voie de la Confession, il est permis d'avertir le Prince ou le Magistrat, en termes généraux sans nommer & sans designer les personnes. Or vouloir detourner les gens de se confesser du crime qu'ils méditent, c'est ôter à leurs Confesseurs le moien de rendre du moins ce bon service au public.* Ce que Ubaldini disoit contre l'article de la superiorité du Pape au dessus du Concile, étoit plus malin & plus capable d'effraier la Régente. *Les mêmes argumens*, crioit-il par tout, *dont la Sorbonne se sert pour établir ce dogme, prouvent aussi que les Etats Généraux du Roiaume sont au dessus du Roi. Les Huguenots ou du moins les Catholiques brouillons pourront appeller*

encore

encore au Concile futur de la sentence de divorce que Clement VIII. a prononcée entre le feu Roi & la Reine Marguerite. La naissance du Roi n'est pas certaine selon ces principes, on est en droit de se pourvoir contre la Régence de la Reine. Servin en veut venir là. C'est un ennemi déclaré de la Reine & de son Conseil. 1612.

Ce grand vacarme excité par le Nonce, fut cause que Marie de Médicis & ses Ministres prirent la résolution d'appaiser l'Italien. Mais les grands Seigneurs & les Ministres ne convenoient pas bien entr'eux des expédiens qu'il falloit prendre. Les Seigneurs vouloient que la Régente suspendît l'exécution de l'Arrêt du Parlement, qu'elle évoquât l'affaire à son Conseil, & qu'on fît une si forte réprimande à l'Avocat Général, qu'il ne s'avisât jamais de mettre la Reine en de si grands embaras. Les Ministres n'étoient pas de l'avis des Seigneurs. Ils craignoient que cette hauteur n'irritât le Parlement. La prudence veut qu'on le ménage beaucoup plus dans une minorité, qu'en tout autre temps. On trouva donc plus à propos d'empêcher doucement que la Sorbonne s'expliquât sur les quatre articles, & d'engager le Parlement à modifier lui-même son Arrêt, & à ne plus recevoir de nouvelles Requêtes contre les Jesuïtes. Conchini fut chargé de parler aux Présidens du Parlement de la part de la Régente, & de leur dire que Sa Majesté souhaitoit que

 l'Arrêt

1612. l'Arrêt fût adouci. Le Chancelier de Silleri & Villeroi s'emploiérent encore pour obtenir cela des Magistrats.

Démarches du Nonce auprès du Parlement pour obtenir une modification de l'Arrêt.

Cette résolution ne plut point au Nonce. Il se voioit renvoié aux gens du Parlement pour négocier avec eux une modification de leur Arrêt qui pût être au gré du Pape. Ces Messieurs sont ordinairement plus roides, ils ont moins de complaisance pour la Cour de Rome, que les Ministres d'Etat. Voilà donc l'Auditeur d'Ubaldini encore une fois en campagne. Il va trouver le Premier Président de Verdun. Son Maître lui avoit donné ordre de parler à ce Magistrat avec beaucoup d'adresse & de civilité. L'Auditeur debute par de grandes loüanges du zéle du Premier Président pour le bien de l'Eglise, de sa dévotion envers le S. Siége, de son affection au service de la Reine, enfin de son inclination à faire du bien aux Jesuïtes. Après de longs complimens à l'Italienne, vinrent les plaintes contre l'Arrêt du Parlement, & contre le Plaidoié de Servin: enfin, les instances au Magistrat de ne point dementir la bonne opinion qu'on avoit de lui, & de la confirmer en faisant modifier l'Arrêt. Verdun s'excusa en disant qu'il n'étoit pas le maître de ce que le Parlement ordonnoit à la pluralité des voix. Il dit que l'Avocat Général n'avoit parlé du Saint Pere, qu'en termes fort respectueux: il promit qu'on ne recevroit plus de nouvelles Requêtes contre les Jesuïtes;

suïtes ; & qu'on prendroit des mesûres 1612.
pour assoupir cette affaire. Pour ce qui regardoit la modification de l'Arrêt, Verdun répondit que si les quatre articles n'y étoient pas énoncez, on ne croioit pas que M. le Nonce eût sujet de se plaindre. *Cependant*, ajoûta-t-il, *nous verrons encore ce qui se pourra faire pour sa satisfaction.* L'Auditeur insista que l'Arrêt seroit toûjours infamant pour les Jesuïtes, & qu'on y supposoit que leur Compagnie enseignoit une doctrine contraire à la sureté de la personne des Princes. *Comment ces bons Peres*, ajoûtoit l'Auditeur, *pourront-ils promettre en sureté de conscience de se conformer à la doctrine de la Sorbonne touchant les libertez de l'Eglise Gallicane? Ces paroles renferment tout ce que M. l'Avocat Général a dit dans son Plaidoié contre l'autorité du Pape & contre la Jurisdiction Ecclésiastique.*

Modification de l'Arrêt du Parlement.

Ce fut en vain que l'Auditeur déploia toute son éloquence. Le Premier Président demeura toûjours infléxible à ne point retrancher de l'Arrêt ce qu'on y disoit des libertez de l'Eglise Gallicane. Le Chancelier & Villeroi en aiant pressé Verdun de la part de la Régente, *Sa Majesté*, répondit-il courageusement, *feroit mieux de casser le Parlement, que de l'obliger à changer ses Arrêts pour complaire à un Ministre étranger.* Tout ce qu'on put obtenir du Premier Président, ce fut que les quatre articles ne seroient pas énoncez dans l'Arrêt, & qu'en parlant des

1612. libertez de l'Eglise Gallicane, on ajoûteroit ces mots, *de tout temps gardées & observées dans le Roiaume*. On promit aussi que les Jesuïtes ne seroient point contraints à souscrire malgré eux. La Régente confirma toutes ces choses au Nonce, elle declama fortement contre le pauvre Servin. *Je vous répons*, dit-elle, *qu'il ne s'échappera plus de la sorte, nous saurons desormais le rendre sage.*

Intrigues du Nonce dans le Clergé.

Ubaldini s'étoit encore intrigué dans le Clergé, pour soulever les Evêques. Le Cardinal du Perron & celui de Gonzague, qui étoit alors à Paris, crioient par tout *à l'herétique* contre l'Avocat Général. Marquemont Archevêque de Lion agissoit fortement de son côté auprès des Ministres & des Prélats. Servin se trouvant un jour dans le cabinet de la Reine avec les Cardinaux de Gonzague & du Perron, celui-ci eut l'audace de dire à l'Avocat Général qu'il étoit un ignorant. Le Cardinal étoit devenu extrêmement fier par les applaudissemens que sa facilité de parler & d'écrire lui attiroit de la part de la multitude qui se laisse plûtôt éblouïr par le faux brillant d'une imagination vive & agréable, que convaincre par la solidité d'un raisonnement, que la plûpart de gens ne sont pas capables de bien discerner. Ce qui nous reste de Servin & du Cardinal, prouve assez que l'Avocat Général en savoit bien autant que du Perron. Du moins le Magistrat avoit plus de droiture d'esprit

prit & plus de sincerité. L'adroit Cardinal n'avoit pas osé entreprendre Servin sur l'autorité du Pape, ni sur les libertez de l'Eglise Gallicane. Il n'y auroit pas eu de l'avantage. Mais il se jetta sur l'article du sceau de la Confession. Et comme le Cardinal étoit grand parleur & grand Sophiste, il embarassa tellement la question, pour trouver des herésies dans ce que l'Avocat Général avoit dit, que Servin ne se reconnoissant plus lui-même, nia qu'il eût dit ce que du Perron lui imputoit. 1612.

Non content d'avoir donné un Mémoire à la Régente contre Servin, le Cardinal de Gonzague voulut encore l'attaquer en presence de la Reine. Il appella Servin herétique, ennemi du Roi, de la Régente & de l'Etat. L'Avocat Général repliqua sans s'émouvoir que sa Charge l'obligeoit à veiller sur ce qui peut concerner les interêts de son Maître & le bien du Roiaume. *Je sai, Monsieur*, ajoûta-t-il, *que vous avez l'honneur d'appartenir à Sa Majesté. La qualité de neveu de la Reine me donne du respect pour vous : mais je ne dois rendre compte de ma conduite qu'à Sa Majesté.* Gonzague repartit, que le meilleur service que Servin pût rendre au Roi, c'étoit de ne s'écarter jamais de la Foi Catholique, de ne brouiller point la France avec le Saint Siége, & qu'on ne pouvoit pas être bon serviteur du Roi & ennemi du Pape en même temps. *Avant que de nous faire des leçons*, dit alors Servin indigné de la hardiesse d'un Cardinal

1612. nal qui menoit une vie ſcandaleuſe à Paris, *vous devriez penſer, Monſieur, à nous donner de bons exemples.* La Reine interrompit promptement l'Avocat Général. Elle lui ordonna en le congédiant de faire ſatisfaction au Cardinal. *Je n'en demande point*, reprit Gonzague. *Cet homme n'eſt pas capable de m'offenſer.* Pauvre défaite d'un grand Seigneur que la verité du reproche avoit vivement piqué !

Les Prélats qui ſe trouvoient à Paris animez par l'Archevèque de Lion, ſe mirent auſſi à crier contre l'Arrèt du Parlement & contre l'Avocat Général. Ils blâmoient fort les Evèques de Beauvais & de Noion qui avoient aſſiſté au jugement comme Pairs Eccléſiaſtiques, de ce qu'ils n'étoient pas ſortis de l'Audience, dès qu'ils avoient entendu ce que Servin diſoit contre l'autorité du S. Siége, & contre les immunitez de l'Egliſe. Quelques-uns étoient d'avis de condamner comme herétique ce que l'Avocat Général avoit dit de la Confeſſion. Mais cela ne contentoit pas le Nonce. S'arrèter à ce ſeul article, c'étoit approuver tacitement les autres de la ſuperiorité du Concile au deſſus du Pape, & des libertez de l'Egliſe Gallicane. Les Evèques n'étoient pas même bien d'accord entr'eux ſur l'article de la Confeſſion. Ils croioient encore n'avoir pas aſſez d'autorité dans une Aſſemblée particuliere, pour prononcer ſur une queſtion de cette importance ; & ils manquoient de hardieſſe pour l'entreprendre.

dre. Ubaldini fut plus heureux en Sorbonne. Il y forma une assez nombreuse cabale pour empêcher que la Faculté de Paris ne se déclarât sur les articles. Le Docteur Duval à la tête de son parti, promit de répondre, en cas que le Parlement les pressât, que la Faculté ne pouvoit rien faire sans les Evêques, ni sans un ordre exprès de la Régente; les articles dont il étoit question, ne regardant pas seulement la Religion, mais encore les affaires d'Etat. 1612.

Cependant les Jesuïtes n'étoient pas peu embarassez. Ils mouroient d'envie d'ouvrir leur Collége de Clermont. Pour en obtenir la permission, il falloit suivre l'avis que le Président Séguier leur bon ami, & quelques autres donnoient à la Compagnie, de contenter le Parlement par une promesse de se conformer à la doctrine communément reçuë dans l'Université de Paris. Mais cela les exposoit aussi à l'indignation du Saint Pére & de la Cour de Rome. Le Cardinal du Perron, l'Evêque de Paris, & plusieurs autres Prélats, ne leur conseilloient point de faire cette démarche. Ubaldini les en conjuroit, persuadé que l'honneur du Saint Siége étoit interessé dans leur affaire. Aprés de grandes consultations, le Provincial accompagné de cinq autres Jesuïtes, s'en va, sans en avertir le Nonce ni les Cardinaux, faire une déclaration par écrit au Greffe, semblable à celle que le Pro-

Embaras des Jesuïtes entre la Cour de Rome & le Parlement de Paris.

1612. Provincial avoit faite de vive voix dans le Parlement. Les bons Peres crurent qu'ils se tireroient assez d'intrigue avec la Cour de Rome, après que la chose seroit faite, & qu'ils en seroient quittes pour quelques reprimandes de la part du Nonce & de leur Général, qui n'en seroit pas trop fâché dans le fonds de son ame.

Dès que le Nonce eût appris ce que les Jesuïtes avoient fait, il entra dans une furieuse colére. Le P. Coton fut chargé de l'aller trouver pour l'appaiser. Le Jesuïte doucereux eut beau lui representer que son Provincial n'avoit pas cru mal faire, en signant ce qu'il avoit déja dit de vive voix, que la regle de la Compagnie veut qu'elle se conforme aux sentimens des Universitez où elle a des Colléges, que leurs bons amis leur conseilloient de prévenir les chagrins que le Parlement ne manqueroit pas de leur faire, si la Societé refusoit opiniâtrement d'obéir à l'Arrêt; enfin qu'ils avoient cru que le Pape avoit des raisons de ne leur pas donner une permission expresse de se soumettre à la loi que le Parlement vouloit leur imposer; mais qu'ils espéroient aussi que Sa Sainteté ne leur sauroit pas mauvais gré d'avoir contenté le Parlement à l'insçû de la Cour de Rome. Le Nonce ne se paya point de ces raisons. *Est-ce à vous*, dit-il à Coton, *de deviner les intentions du S. Pere? Il falloit consulter son Ministre qui les sait mieux qu'aucun autre.*

Et

Et puisque vous deviez vous conformer aux sentimens des Universitez, pourquoi n'avez-vous pas attendu que la Sorbonne expliquât nettement ce qu'elle croit? Au lieu de consulter vôtre Président Séguier & des gens de Palais, il eût été plus à propos de prendre mon avis & celui des Prélats bien intentionnez, & d'attendre les ordres de vôtre P. Général. Coton n'eut rien à repliquer. Mais l'affaire étoit finie. Le Nonce ne pouvoit plus même se plaindre à la Régente de la violence que le Parlement avoit faite aux Jesuïtes. On lui auroit reparti que les bons Peres étoient allez d'eux-mêmes, sans aucune nouvelle sommation, promettre de se conformer aux sentimens de l'Université & aux intentions du Parlement. Comme les équivoques, les réticences, les restrictions mentales sont toûjours la grande ressource de la Societé, les Jesuïtes de Paris s'en servirent merveilleusement bien dans les lettres qu'ils écrivirent à Rome pour se justifier auprès du Pape & du Cardinal Borghése son neveu. Peut-on s'empêcher de rire en voiant Coton dire froidement au S. Pere, que par les libertez de l'Eglise Gallicane, on n'entendoit que le Concordat fait entre Leon X. & le Roi François I? 1612.

Ubaldini se donnoit encore beaucoup de mouvement dans le Clergé & en Sorbonne pour perdre Richer Docteur & Sindic de la Faculté de Paris. Au commencement de cette année, on débita deux

Un Livre du Docteur Richer Sindic de la Faculté de Paris y fait grand bruit.

1612. deux petits Livres, dont l'un causa de grandes affaires à son Auteur, quoi qu'il n'y eût pas mis son nom. Le premier n'étoit qu'un recueil de quelques Décrets de la Faculté de Paris sur l'autorité du Pape. On prétendoit prouver par là que l'ancienne doctrine de la Sorbonne, c'est que Jesus-Christ a institué un gouvernement *Aristocratique* dans son Eglise. Et parce que la Cour de Rome accuse d'Huguenotisme tous ceux qui s'opposent à ses usurpations, l'Auteur du recueil voulut prévenir ce reproche contre la Faculté, en joignant à son recueil les Décrets de la Sorbonne contre Luther & contre du Plessis-Mornai. Le second Livre developoit l'hypothése du gouvernement *Aristocratique* de l'Eglise. Il étoit intitulé, *De la Puissance Ecclésiastique & Politique.*

L'Auteur prétendoit que la Jurisdiction spirituelle appartient proprement à l'Eglise, & que le Pape & les Evêques ne sont que les instrumens & les Ministres dont elle se sert pour l'exercer : que Jesus-Christ est le Chef essentiel de l'Eglise, dont le Pape est seulement le Chef qu'on appelloit *Ministeriel*, & que l'autorité du Pontife de Rome s'étend uniquement sur les Eglises particulieres, où il doit faire observer les Décrets & les Canons publiez dans les Conciles Généraux : que l'Eglise ne doit pas être gouvernée par un Monarque absolu, mais par les Canons : que l'Infaillibilité est donnée à toute l'Eglise, c'est-à-dire aux Corps des

dès premiers Pasteurs ; chaque Evêque particulier, & le Pape même étant sujet à l'erreur : que la convocation frequente des Conciles Généraux est necessaire : que les Décrets du Souverain Pontife n'obligent qu'autant qu'ils sont conformes aux Canons : enfin, que le Pape ne peut imposer aucune obligation à l'Eglise malgré elle & sans son consentement. 1612.

Quant à la puissance politique, l'Auteur soûtenoit que Jesus-Christ n'a donné à l'Eglise aucune jurisdiction temporelle, & qu'elle n'a pas le pouvoir d'user du *glaive* & de contrainte ; que les censures & les excommunications sont les armes spirituelles de l'Eglise, & qu'on ne pouvoit les emploier autrefois sans le conseil de l'Assemblée qu'on nommoit le *Presbytére* : que le Souverain est le défenseur & le protecteur de la loi naturelle, divine, & canonique, & qu'en cette qualité il a droit de faire des loix, & d'user du glaive pour maintenir ce que Dieu & les Conciles ont ordonné : que les Empereurs Chrétiens ont convoqué de droit les premiers Conciles Généraux : que les appels *comme d'abus* sont légitimes, & que les Souverains les doivent recevoir en qualité de Protecteurs des Canons : que l'Eglise a bien une puissance indirecte sur les choses temporelles par la voie de persuasion & d'excommunication, mais non par celle de la contrainte & de la déposition des Souverains : que les Décrets des Papes où les Sou-

1612. Souverains qui n'exterminent pas les hérétiques, sont excommuniez, n'ont pas plus d'autorité que l'*Extravagante* de Boniface VIII. & les autres Constitutions des Pontifes ambitieux & entreprenans: que les exemples des Empereurs & des Princes excommuniez & déposez par les Papes, sont des faits qui ne peuvent pas trouver un droit légitimement acquis. On finissoit l'Ouvrage en soumettant toutes ces propositions au jugement de l'Eglise.

Edmond Richer l'avoit composé à la priére du Premier Président de Verdun. Il le mit sous la presse après l'Arrêt rendu entre l'Université de Paris & les Jesuïtes. Dez que ce Livre parut, Duval & les autres Docteurs de la faction du Pape suscitez par le Nonce, firent un éclat épouvantable. On forma d'abord une puissante & nombreuse cabale pour faire censurer l'Ouvrage en Sorbonne. L'Auditeur d'Ubaldini & Forgemont Docteur de Paris alloient de porte en porte pour solliciter la censure. Quand le Parlement en eut connoissance, il fit appeller Richer & Forgemont. Le premier fut repris de ce qu'il avoit publié son Livre sans permission, & sans un examen precédent selon les Ordonnances. L'autre Docteur fut blâmé fortement de ce qu'il s'étoit lié à un étranger pour procurer par des voies extraordinaires une Assemblée de la Faculté de Paris, qui devoit delibérer sur un Ouvrage où l'Auteur traitoit plusieurs questions importan-

Testament de Richer, à la fin du II. Vol. de ses Ouvrages.

Mercure François. 1612.

tes

tes touchant les droits & les libertez de l'Eglise Gallicane. Le Parlement donna encore un Arrèt pour défendre à la Faculté de proceder à l'examen du Livre de Richer, & pour ordonner que tous les exemplaires fussent portez au Greffe. 1612.

Le Cardinal du Perron & les Evêques de la Province de Sens assemblez, condamnent le Livre de Richer.

Les Docteurs les plus sages & les plus éclairez se déclarerent pour Richer : mais Duval & quelques emportez firent des Livres sanglans contre lui. Le déchainement fut si furieux, qu'on ne le menaçoit de rien moins que de le transporter à Rome, & de le mettre à l'Inquisition pour être brûlé ensuite. Le plus grand & le plus dangereux ennemi de Richer, ce fut le Cardinal du Perron. Poussé par le Cardinal de Gonzague & par le Nonce Ubaldini, du Perron eut la malice de dire dans le Conseil de la Régente que Richer avoit été autrefois bien avant dans le parti de la Ligue, qu'il ne mettoit le Concile au dessus du Pape, que parce qu'il supposoit que les Etats Généraux sont au dessus des Rois ; enfin qu'il avoit en vuë de donner atteinte à la naissance & à l'état du Roi, & des enfans d'Henri IV. & à la validité du mariage du feu Roi avec la Reine Mere. Richer demanda la permission de se défendre contre les calomnies du Cardinal : mais le Nonce faisoit tant de bruit de son côté, qu'on ne voulut pas accorder une chose si juste. Ubaldini menaçoit même de sortir incessamment de Paris sans prendre congé du Roi.

Le

1612. Le Cardinal de Bonzi déclara un jour à Richer de la part du Chancelier de Silleri, qu'on le feroit pendre, s'il répondoit à quelqu'un des libelles que ses Adversaires publioient contre lui. *Comment!* disoit Bonzi, *le Roi & la Reine sa mere ménagent bien la petite République de Geneve. Et pourquoi Leurs Majestez ne ménageront-elles pas le Pape? Il est autrement puissant que la Seigneurie de Geneve. Outre que sa domination spirituelle s'étend sur tout le monde, il est Souverain de plusieurs Provinces en Italie.* C'est ainsi que les grands Seigneurs s'imaginent que leur élevation les met en droit de païer les autres des réponses les plus extravagantes.

Les ennemis de Richer voiant qu'il n'y avoit rien à faire en Sorbonne à cause du Parlement, on chercha quelqu'autre moien de flétrir cet homme de bien. Le Cardinal du Perron devoit tenir à Paris une assemblée des Evêques de la Province de Sens, dont il étoit Métropolitain, pour députer à l'assemblée générale du Clergé indiquée au mois de Mai, & pour nommer un Agent du Clergé. On prit occasion de presenter le Livre de Richer à cette espece de Concile Provincial. Le Président ne manqua pas de l'y faire condamner, comme *contenant plusieurs propositions fausses, erronées, scandaleuses, schismatiques & herétiques, sans toucher neanmoins,* ajoûtoit-on, *aux droits du Roi & de la Couronne* de France, *droits, immunitez, & libertez de l'Eglise Gallicane.* Jamais censure

censure ne fut plus irreguliére que celle-ci. Les Prélats n'avoient pouvoir de s'assembler que pour certaines affaires temporelles du Clergé de leur Province. Le prétendu Concile du Cardinal n'étoit donc pas convoqué dans les formes. De huit Prélats qui le composérent, cinq signérent la condamnation, sans avoir été presens à l'examen du Livre. On seroit surpris d'y trouver le nom de Gabriel de l'Aubespine Evèque d'Orleans fort connu par ses Livres, où il tâche d'éclaircir quelques endroits curieux de l'Antiquité Ecclésiastique, si on ne savoit pas d'ailleurs que ce Prélat étoit un Courtisan qui menoit une vie dereglée. *Mr. d'Orleans*, disoit-on alors, *va travailler pour l'Eglise, quand il n'a plus d'argent pour jouër.* 1612.

Le Parlement s'étant saisi de l'affaire du Livre de Richer, les Evêques de la Province de Sens ne pouvoient pas prononcer dessus, sans entreprendre sur l'autorité du Roi, & sur celle de son Parlement. Il falloit encore appeller l'Auteur, & entendre ses défenses. Enfin le Concile du Cardinal condamne & absout en même temps. Toutes les propositions prétenduës erronées & herétiques dans le Livre de Richer, regardoient les droits du Roi & les libertez de l'Eglise Gallicane. Et c'est à quoi les Péres du Concile ne veulent pas toucher. On attendoit de leur lumiére & de leur équité, qu'ils marquassent

1612. ſent au public les heréſies de Richer qui n'ont aucune rélation aux droits de la Couronne & aux priviléges de l'Egliſe Gallicane. Gondi Evêque de Paris aiant fait publier dans toutes les Paroiſſes le Décret du Concile auquel il avoit aſſiſté, Richer en appella *comme d'abus*. Il preſenta au Sceau ſon relief d'appel : mais on lui refuſa les Lettres qu'il demandoit, ſans avoir égard aux bonnes raiſons qu'il alléguoit, en offrant de ſe juſtifier. La cabale étoit ſi forte, que le Parlement n'oſa pas recevoir la Requête que Richer avoit preſentée pour demander à la Cour qu'il lui plût d'ordonner, que ſes Lettres de relief d'appel fuſſent ſellées. Du Perron étoit trop habile pour ſouffrir que le Décret de ſon Concile Provincial fût examiné au Parlement. L'Avocat Général Servin n'auroit pas manqué de prouver au Cardinal qu'il étoit lui-même un franc ignorant, ou bien un calomniateur malicieux, & un lâche flateur du Pape.

On ôte à Richer le Sindicat de la Faculté de Paris.

L'injuſtice fut pouſſée juſqu'au bout contre le bon Richer. Quelques mois après, Harlai de Chanvalon Abbé de S. Victor de Paris, homme qui ſelon le genie de ſa famille ſe déclaroit pour, ou contre la Cour de Rome, ſelon que celle de France le ſouhaitoit, l'Abbé de Chanvalon, dis-je, propoſa dans une aſſemblée de la Faculté de Paris, qu'on élût un autre Sindic à la place de Richer. Le Docteur s'oppoſa modeſtement à ce dernier effort de ſes ennemis. La Faculté

té se trouvoit partagée. Duval étoit à la tête de quarante-trois Docteurs lâches, ou ignorans qui appuiérent la proposition de l'Abbé. Vingt-cinq Docteurs plus éclairez & moins timides se déclarerent pour Richer. La division fut si grande en Sorbonne que la Régente & le Parlement firent défense à la Faculté de proceder à l'élection d'un nouveau Sindic. Mais du Perron, le Nonce, & les autres gens du Pape, se donnerent de si grands mouvemens, que nonobstant les justes oppositions de Richer & de ses amis, le Roi envoia un commandement exprès à la Faculté, d'élire un nouveau Sindic. Il fallut donc obéir. Richer protesta tout publiquement qu'il vouloit mourir dans la Communion de l'Eglise Romaine; qu'il étoit bon serviteur du Roi & de la Reine; qu'il défendroit toûjours sans opiniâtreté & sans ambition l'ancienne doctrine de l'Ecole de Paris; qu'il avoit cru devoir s'opposer à la pernicieuse & detestable doctrine qu'on insinuoit artificieusement, qu'il est permis de déposer les Rois, & de tuër les Tyrans, enfin qu'il soumettoit son Livre à la censure de l'Eglise & de la Faculté de Paris, & que sa plus forte passion, c'étoit de le voir examiner par des Juges équitables & desintereſſez. Ce qui nous reste de Richer prouve qu'il souffrit avec beaucoup de moderation & de patience, l'injustice qu'on lui faisoit. Filesac fut élu pour lui succeder dans le Sindicat. 1612.

1612. Divertissemens publics pour le double mariage.

Parmi tous ces embaras, la Régente se divertissoit plus que la Religion & la bienséance de la seconde année de son deuil ne le permettoient: elle n'avoit pleuré la mort tragique du feu Roi que par façon. *Rien*, dit Marie de Médicis au Président Jeannin dont le fils avoit été assassiné, *Rien n'a tant appaisé ma douleur après la mort du Roi, que les affaires de la Régence.* Sa Majesté eût parlé plus sincérement si elle eût dit, *que le plaisir de me voir la Maîtresse.* Les Ducs de Vendôme & de Chevreuse étoient liez avec Bassompierre pour danser un ballet tous les Dimanches, tantôt chez la Princesse de Conti, tantôt chez la Duchesse de Guise, parce que la Régente n'osoit pas tenir des assemblées publiques au Louvre. Le double mariage aiant été déclaré solennellement le 25. Mars par le Chancelier, en presence de leurs Majestez, du Prince de Conti, des Pairs & des Officiers de la Couronne, l'Ambassadeur d'Espagne y donna son consentement de la part du Roi son Maître. Depuis ce temps-là, il rendit à Madame Fille aînée de France les mêmes honneurs que les Espagnols rendent à leurs Reines. Mais les Courtisans François, dont les maniéres sont fort différentes de celles des Espagnols, ne pouvoient s'empêcher de rire en voiant les céremonies & la gravité affectée de l'Ambassadeur. Marie de Médicis avoit ordonné un magnifique Carouzel dans la Place Roiale en re-

Mémoires de Bassompierre.

joüissance du double mariage. Les trois tenans furent le Duc de Guise, le Duc de Nevers, & Bassompierre. Le Connétable & quatre Maréchaux de France devoient être les Juges. Cette fête, dont la description ne mérite pas de trouver sa place dans une Histoire sérieuse, coûta un argent infini. Marie depensoit en spectacles, & en libéralitez indiscretes les millions que le feu Roi avoit épargnez avec trop de prévoiance. 1612.

Nouvelles brouilleries à la Cour de France.

Le Prince de Condé & le Comte de Soissons n'assistérent pas à la déclaration du mariage. Ils s'étoient retirez de la Cour dans la résolution de n'y revenir qu'après la majorité du Roi, & de ne point signer le contract de mariage. *La Reine*, disoient-ils, *peut bien achever toute seule ce qu'elle a résolu & négocié sans nôtre participation. A Dieu ne plaise que nous fassions cette injure à la mémoire du feu Roi, de consentir qu'on ne tienne pas la parole qu'il a donnée au Duc de Savoie, dont la Maison a été tant de fois alliée à celle de France.* De si beaux sentimens seroient loüables, si les Princes ne se servoient pas ordinairement de pareils prétextes, quand l'intérêt seul les fait agir. Condé & Soissons ne voioient point que la Régente se pressât de leur accorder les gratifications qu'on leur avoit fait esperer. Fortifiée du parti de la Maison de Guise, & du Duc d'Epernon, assurée du Connétable & des Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres qu'on avoit gagnez, mé-

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 640. 641. 642.

1612. contente de ce que les deux Princes avoient dit dans le Conseil, lors que le double mariage y fut proposé, la Reine sembloit ne se mettre pas autrement en peine des Princes du sang. Le seul Connétable tâchoit de les servir en intimidant Marie de Médicis. Il lui representoit souvent que les guerres civiles & les miséres des Regnes précedens, n'avoient point eu d'autre cause que le mauvais conseil donné à Catherine de Médicis, de mépriser les Princes du sang. *Ceux qui vous insinuent la même chose, Madame,* ajoûtoit-il, *pensent plus à l'établissement de leur fortune & de leur crédit qu'au bien de l'Etat. Si Vôtre Majesté les écoute, je prévois qu'il arrivera du trouble & de la confusion.* L'avis du Connétable allié des Princes du sang & ennemi de la Maison de Guise, paroissoit suspect. La Régente n'y fit attention qu'à la derniére extrémité.

Les Guises & le Duc d'Epernon triomphoient durant l'absence de Condé & de Soissons. La Maison de Guise avoit pris le soin de l'ordonnance du Carouzel: sous prétexte de contribuer au divertissement de la Reine, ils devenoient plus puissans que jamais. Les malins disoient qu'elle ne regardoit pas de mauvais œil le Chevalier de Guise. Il la servoit ordinairement à table, lorsque la Princesse de Conti, ou la Duchesse de Guise régaloient Sa Majesté. Marie paroissoit assez contente de voir de prés la belle main du Chevalier, qu'il affectoit lui-même de

montrer.

montrer. Le Marquis d'Ancre que tous ceux de cette Maison & le Duc d'Epernon haïssoient, ne pouvoit souffrir la grande faveur des Guises & de leur allié. Les Ministres en étoient fort allarmez. Ils pensoient à mortifier ces deux Maisons ambitieuses. Conchini avoit d'autant plus d'inquietude, que la Reine étoit en colére contre lui. Marie ne l'avoit élevé qu'en considération de sa femme ; & le Marquis ne vivoit pas bien avec elle : son chagrin domestique alloit quelquefois si loin, qu'il parloit d'abandonner la Cour. Ils s'étoient querellez à table depuis peu avec tant d'emportement, qu'ils se jetterent l'un à l'autre des assiétes à la tète. La Régente appuioit la Marquise. Les Guises & les Ministres qui n'aimoient pas Conchini, prenoient le parti de la Galigaï, & la plaignoient pour aigrir davantage la Reine contre le mari. Tout cela poussoit Conchini à se jetter du côté des Princes du sang, qui vouloient humilier les Guises & Epernon, & qui prétendoient faire chasser les Ministres de la Cour. Conchini en vouloit sur tout au Chancelier. Il s'étoit emploié pour obtenir à Dolé sa créature, & son confident, la Charge de Procureur Général au Parlement de Paris qui vaquoit par la mort de la Guesle : mais Silleri l'avoit emportée pour Believre allié à la Maison du Chancelier. Pour se venger de cet affront, Conchini s'étoit mis en tête d'ôter les sçeaux à Silleri & de les faire donner à Dolé. 1612.

1612. Le Duc de Mayenne est envoié en Espagne pour demander l'Infante de la part du Roi.

Cependant il falloit finir l'affaire du double mariage, & donner au Duc de Mayenne les depêches nécessaires pour aller demander l'Infante Anne au nom du Roi. La présence & le consentement exprès de tous les Princes du sang étoient de la derniére importance dans cette occasion. Les Ministres emploiérent diverses personnes pour négocier le retour du Prince de Condé & du Comte de Soissons: mais l'Oncle & le Neveu ne vouloient rien écouter de la part des Ministres qu'ils avoient entrepris de perdre. Le Marquis d'Ancre qui avoit besoin des Princes pour ses desseins, se chargea volontiers de les aller inviter l'un & l'autre à revenir à la Cour. On leur promettoit toute la considération duë à leur naissance. Soissons se laissa leurrer par l'esperance du Gouvernement de Quilleboeuf en Normandie. Condé ne fut pas difficile à persuader après cela. Les deux Princes allérent d'abord à Paris accompagnez de cinq cens Cavaliers. La Régente paroissoit effraiée: mais elle se rassura bien-tôt. Ils vinrent peu de jours après à Fontainebleau, où la Cour passoit le Printemps.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 685. 686.

Les amis du Comte de Soissons lui conseilloient de refuser son consentement au double mariage, jusqu'à ce qu'il fut plus assuré de ce qu'on lui avoit fait esperer, & d'empêcher que le Prince de Condé ne donnât le sien: mais le Maréchal de Lesdiguiéres toûjours trompé par l'esperance de faire verifier son bre-

brevet de Duc & Pair au Parlement, quoique la Cour l'amusât depuis plus de six mois ; Lesdiguiéres, dis-je, persuada le Comte de Soissons de faire ce que la Régente souhaitoit de lui. Le double mariage aiant donc été proposé au Conseil avec l'envoi du Duc de Mayenne & de Puisieux Secretaire d'Etat & fils du Chancelier, la chose fut concluë, sans que personne s'y opposât. On lut encore la procuration & les instructions dressées pour le Duc de Mayenne, qui partit immédiatement après avec Puisieux. Le Duc de Pastrane venoit de son côté en France pour demander de la part du Roi & du Prince d'Espagne, Madame Elisabeth Fille aînée de France. 1612.

Mathias Roi de Hongrie & de Bohéme est élu Empereur après la mort de Rodolphe II.

L'an 1612. fut nommé l'an des *Magnificences*, à cause des fêtes & des spectacles donnez en France, en Espagne, à Naples, pour la publication du double mariage entre les deux Couronnes ; & en Allemagne à l'élection de Mathias Roi de Hongrie, & couronné Empereur à Francfort. Rodolphe II. son frere étoit mort à Prague au commencement de cette année d'un mal aux jambes. C'étoit la 60. de son âge, & la 26. de son Regne en Allemagne. Prince qu'on auroit jugé capable de bien gouverner, s'il ne fût jamais parvenu à la souveraine puissance. Après sa mort, le Duc de Neubourg contesta le Vicariat de l'Empire au Duc de Deux-Ponts, comme il avoit contesté déja l'administration du Palatinat & la tutéle du jeune E-

Mercure François. 1612.

 lecteur.

1612. lecteur. Les deux Ducs envoiérent leurs Lettres patentes dans les Provinces du Vicariat Palatin, comme l'Electeur de Saxe avoit envoié les siennes dans son Vicariat pour exhorter tout le monde à demeurer en paix, & à se pourvoir devant le Vicaire de l'Empire dans toutes les affaires qui le requiérent jusqu'à l'élection prochaine. Mais le Duc de Deux-Ponts aiant été reçû comme Administrateur à la Diéte de Nuremberg l'année précedente, ce fut un grand préjugé en sa faveur, il assista dans la même qualité à l'élection du nouvel Empereur, & il y donna son suffrage.

L'Electeur de Mayence, selon le droit que la Bulle d'or lui donne, avoit convoqué la Diéte à Francfort pour le 24. Mai. Ferdinand de Baviére nouvel Electeur de Cologne depuis la mort d'Ernest son parent, arrivée au mois de Février, auquel il succédoit de plein droit en qualité de Coadjuteur nommé, l'Archevêque de Tréves, & Jean George Duc de Saxe s'y rendirent. Jean Sigismond Marquis de Brandebourg y envoia un Ambassadeur pour tenir sa place. Mathias arriva le dernier comme Roi de Bohéme, accompagné de la Reine son épouse, & suivi de trois mille personnes. Il avoit demandé permission au Collége Electoral d'avoir auprès de lui un plus grand nombre de gens que la Bulle d'or ne le permet aux Electeurs en pareille occasion. Ils tinrent leurs premieres assemblées dans la

la Maison de Ville à Francfort. On y observa toutes les formalitez qui doivent précéder l'élection. Le 13. Juin, les Electeurs allérent à l'Eglise de S. Barthelemi. Après y avoir prêté le serment ordinaire, ils entrérent dans la Chambre Impériale, & Mathias II. Roi de Hongrie & de Bohéme, Archiduc d'Autriche, fut élu & proclamé Empereur. Ce n'est pas ici le lieu de donner la description de toutes les céremonies qui se pratiquent dans cette action. L'affluence des Princes & de la Noblesse d'Allemagne en fait la plus grande beauté. Outre les Princes des Maisons souveraines venus en foule à Francfort, outre les Comtes & les Barons que l'Empereur & les Electeurs avoient à leur suite, on en compta 90. autres qui rendirent leurs devoirs à Mathias. 1612.

Il fut couronné le 24. Juin avec la pompe accoutumée. On ne peut qu'approuver le serment qu'on lui fait faire, de se rendre le défenseur & le protecteur de l'Eglise en général & en particulier, de gouverner l'Empire selon la Justice, de ses Prédecesseurs, d'en conserver soigneusement tous les droits, de défendre les pauvres, les riches, les veuves & les orphelins, enfin de se soûmettre & d'obéir à Jesus-Christ. Mais n'est-ce pas la plus grande indignité du monde qu'on mette dans ce serment le Pontife Romain immédiatement après le Sauveur du monde? L'Empereur promet d'obéir également à Dieu & au Pape. Etrange aveuglement

1612. des Princes qui ne veulent pas connoître l'esprit de la Religion qu'ils jurent de maintenir ! Que l'Evêque de Rome soit le Souverain de quelques Provinces d'Italie, c'est un fort grand abus dans la Religion ; mais que les Empereurs & les Rois s'engagent à lui obéïr, c'est un entier renversement de l'Evangile. On disoit autrefois que l'Eglise est dans l'Empire : les premiers Chrétiens ont-ils prétendu que l'Empire fût dans l'Eglise ? Elle doit obéïr à Dieu & aux Souverains : mais les Empereurs & les Rois n'ont que Dieu au dessus d'eux. On pensoit ainsi dans les premiers siécles : tout le monde penseroit encore de même, si les Souverains vouloient s'instruire de leurs veritables interêts, & de ceux de la Religion qu'ils professent. En donnant de grandes richesses & des Principautez au Clergé, ils lui ont donné dequoi degrader ses bienfaicteurs. Mathias aiant souhaité que l'Imperatrice son épouse fût couronnée, la céremonie s'en fit deux jeurs après.

Antoine Memmi est élu Doge de Venise après la mort de Leonard Donato.

Leonard Donato Doge de Venise mourut presque dans le même temps. Antoine Memmi fut élu à sa place le 24. Juillet, & couronné le lendemain. Le Dogat de Donato fut fameux par le différend de la République avec le Pape Paul V. qui mit en interdit tous les païs de la domination Venitienne. Le Doge & le Sénat parurent d'abord vouloir défendre courageusement l'autorité légitime des Souverains : mais quand on en vint à traiter avec le Pape,

Pape, les Venitiens degenérerent de la vigueur & de la fermeté de leurs Ancêtres en pareilles occasions. Ils se relâchérent presque sur tous les articles que la Cour de Rome demandoit, excepté sur le rétablissement des Jesuïtes, qui s'étoient retirez après la fulmination de l'interdit. La Societé avoit fait beaucoup plus de mal en France qu'à Venise. Cependant contens au dernier point de se voir délivrez des bons Peres, ces sages Sénateurs ont resisté bien plus long-temps que la France aux sollicitations de la Cour de Rome pour le rétablissement de la Compagnie. Durant la brouillerie avec le Pape, la Seigneurie avoit fait défense à tous les sujets de la République, sous la peine irrémissible du bannissement, d'avoir aucun commerce avec les Jesuïtes, ni d'envoier leurs enfans étudier dans leurs Colléges. Le même Arrêt fut renouvellé cette année, à l'occasion d'une Dame de Bresse, qui s'étoit retirée à Castiglione, pour y vivre sous la direction des bons Peres. Ils y avoient établi je ne sai quel Collége de filles, & plusieurs Demoiselles de qualité s'y mettoient. La Dame Bressane vendit le bien qu'elle avoit dans les Etats de la République pour augmenter ce nouvel établissement. Mais le Sénat tâcha d'arrêter les deniers provenus de l'aliénation ; & il fit rappeller les Dames Venitiennes qui pouroient s'être mises sous la conduite de la Societé dans son Collége de Castiglione.

1612.

Mercure François. 1612.

Le Maréchal de Bouillon étoit allé Ambassadeur

Ambassade du Maré-

1612. baſſadeur extraordinaire en Angleterre. C'étoit pour faire part au Roi Jacques du double mariage, & pour diſſiper les ſoupçons & les ombrages que cette alliance pouvoit cauſer à Sa Majeſté. Bouillon avoit un deſſein particulier dans ce voiage. Il vouloit negocier le mariage du jeune Electeur Palatin, Neveu de la Maréchale qui étoit de la Maiſon d'Orange, avec la Princeſſe d'Angleterre. Marie de Médicis, dont la Cour de Rome ſe ſervoit toûjours pour venir à ſes fins, avoit recommandé à ſon Ambaſſadeur de ſe plaindre au Roi de la Grande Brétagne, de ce qu'il étoit entré dans la Ligue des Princes Proteſtans d'Allemagne contre la Religion Romaine, & de prier ſa Majeſté Britannique de faire modérer la rigueur des Loix contre les Anglois de la Communion du Pape. Le Maréchal avoit encore un ordre exprès de faire deſaprouver au Roi Jacques la conduite des Réformez de France dans leur derniére aſſemblée de Saumur, & de le prévenir ſur tout contre le Duc de Rohan qui étoit le plus zelé des Seigneurs Proteſtans. Bouillon avoit déja rendu de ſi mauvais offices à Rohan auprès de la Reine de France, qu'il étoit aſſez diſpoſé de lui-même à n'ètre pas plus favorable au Duc dans la Cour d'Angleterre.

[...]chal de Bouillon en Angleterre.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 684. 685. 686.

Mémoires du Duc de Rohan. Livre I.

Jacques ſe laiſſa perſuader aſſez volontiers, que la France ne penſoit qu'au bien général de la Chrétienté, en faiſant cette double alliance avec l'Eſpagne, & que

que la Régente n'en cultiveroit pas moins 1612.
l'amitié des Princes & des Etats Protestans. Bouillon s'efforça ensuite de faire entendre à Sa Majesté que le Pape ne vouloit point se servir de moiens violens contre les Protestans, & qu'il prétendoit seulement les convertir par la prédication & par les bons exemples du Clergé. Le Maréchal prit cette occasion d'insinuer au Roi les plaintes de la Régente sur ce qu'il étoit entré dans la Ligue Protestante d'Allemagne, & la priére que Marie de Médicis lui faisoit en faveur des Papistes Anglois. Je ne sai si le bon Prince voulut bien croire ce que l'Ambassadeur lui disoit des intentions du Pape. Quoi qu'il en soit, Jacques répondit que la Ligue Protestante regardoit seulement la défense reciproque des Etats des Princes Confederez, & que la Religion n'y entroit en aucune maniere. Quant aux Anglois de la Communion du Pape, Sa Majesté protesta qu'elle les laisseroit volontiers en repos dès qu'ils lui donneroient des assurances certaines de leur fidélité & de leur obéïssance. Bouillon l'écrivit en France; & Villeroi en fit aussi-tôt une grande confidence au Nonce. La Régente pressa Ubaldini de le faire savoir à son Maître, ajoûtant qu'elle en écriroit à Bréves son Ambassadeur, afin que Sa Sainteté trouvât quelque expédient pour contenter le Roi de la Grande Brétagne.

Quand on en vint aux affaires des Réformez Mémoires de la Régen-

1612. formez de France, Jacques ne fut pas tout-à-fait si traitable. Le Duc de Rohan entretenoit une assez grande correspondance avec Henri fils aîné du Roi. Ce Prince donnoit de fort belles esperances. Il témoignoit un zéle peu commun aux personnes de son âge pour le bien de la Religion Protestante. Jamais le Peuple Romain n'aima tant Germanicus, que les Anglois aimoient déja le Prince de Galles. Et le Pére n'étoit peut-être guéres moins jaloux des applaudissemens qu'on donnoit à son Fils, que Tibére le fut autrefois de la réputation de celui qu'Auguste lui avoit fait adopter. Rohan avoit encore gagné un Gentilhomme de la suite de l'Ambassadeur. Cet ami secret du Duc devoit instruire Sa Majesté Britannique de la verité de tout ce qui s'étoit passé en France. De maniére que le Roi se trouva bien preparé quand on lui parla de l'Assemblée de Saumur. *Si la Reine vôtre maitresse*, repliqua-t-il à Bouillon, *veut enfreindre les Edits accordez aux Protestans de son Royaume, je ne prétens pas que l'alliance que j'ai faite & confirmée avec la France, me doive empêcher de les secourir & de les proteger. Quand mes voisins sont attaquez pour une querelle qui me regarde, le droit naturel veut que je prévienne le mal qui m'en peut arriver. Croyez-moi*, *M. le Maréchal*, ajoûta le Roi, *il faut vous reconcilier avec le Duc de Rohan. Je lui ferai savoir que je souhaite que vous viviez bien ensemble.* Plut à Dieu que le

ce de Marie de Médicis.

le Roi Jacques & ses Enfans eussent toûjours conservé des sentimens si justes, si nécessaires au bien de l'Angleterre & de la Réformation. Jamais Louïs XIII. ni son Fils n'auroient osé opprimer tant de François innocens. Le Maréchal de Bouillon, qui vouloit ménager le Roi d'Angleterre, n'insista pas davantage sur l'Assemblée de Saumur. Le mauvais succès de sa négociation sur ce point, le brouilla même avec les Ministres de la Régente. Ils publiérent que Bouillon n'avoit suivi ni les intentions, ni les ordres de Sa Majesté. Le Maréchal se plaignoit de son côté de ce qu'on ne l'avoit pas bien traité. Il prétendoit qu'on avoit voulu lui faire un affront. 1612.

Lesdiguiéres n'étoit pas plus content des Ministres que Bouillon. Soit qu'il y eût de la collusion entre la Reine & le Parlement; soit que cette Compagnie crût en effet, qu'on ne devoit pas accorder les premiéres dignitez aux Protestans, jamais Lesdiguiéres ne pût venir à bout de faire verifier son brevet de Duc & Pair. Le Parlement représentoit à la Reine que Brissac & Fervaques plus anciens Maréchaux de France que Lesdiguiéres, auroient sujet de se plaindre si on ne leur accordoit pas la même distinction; que le Duc de Roannez avoit un brevet du feu Roi, qui lui promettoit qu'aucun autre ne seroit reçû au Parlement avant lui; enfin qu'en un temps de minorité, il étoit dan-

Mécontentement du Maréchal de Lesdiguiéres.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 696.

1612. dangereux de mécontenter les plus illustres & les plus anciennes Maisons du Roiaume, pour faire plaisir à un homme nouveau. Nonobstant ces remontrances, la Reine envoia les ordres de son Fils pour la verification du brevet. Lesdiguiéres ne put l'obtenir, quand les Chambres furent assemblées pour déliberer sur son affaire. Les voix se trouverent deux fois partagées. Et la Reine qui avoit ce qu'elle attendoit du Maréchal, ne voulut pas user de toute son autorité, sous prétexte que la prudence ne lui permettoit pas d'irriter le Parlement dans la conjoncture présente des affaires. Chagrin de se voir joüé de la sorte, Lesdiguiéres se joignit aux Princes du sang, & aux autres qui vouloient perdre les Ministres.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Marie de Médicis abaisse le parti des Ducs de Guise & d'Epernon.

Conchini raccommodé avec sa femme, se servoit le plus habilement qu'il lui étoit possible, du Prince de Condé & du Comte de Soissons, pour diminuer la grande autorité que les Ducs de Guise & d'Epernon avoient prise. César Duc de Vendôme s'étoit joint à eux avec l'agrément de la Régente: mais cette union déclarée lui attira un chagrin auquel il ne s'attendoit pas. Comme on avoit besoin des Princes du sang pour finir l'affaire du mariage avec le Duc de Pastrane que le Roi d'Espagne envoioit, la Régente tâchoit de les contenter en abaissant le parti qui leur étoit opposé. Vendôme avoit envie d'aller tenir les Etats de la Province de Brétagne, dont il étoit Gouverneur. Pour le punir de ce

qu'il

qu'il s'étoit lié avec les anciens ennemis de son Pére & de la Maison de Bourbon, les Princes du sang firent dire secretement à la Reine que César pourroit bien faire un parti dans une Province éloignée, où il avoit un grand crédit, & de grands biens par sa femme héritiere de la Maison de Mercœur. Conchini & les Ministres faisoient valoir ces raisons d'Etat auprès de Marie de Médicis. Quand donc le Duc de Vendôme vint pour lui demander la permission d'aller tenir les Etats de Brétagne, Sa Majesté la lui refusa fort sechement. Le Maréchal de Brissac Lieutenant Général de la Province, qu'on avoit emploié pour nuire à César auprès de la Reine, eût cette commission importante. Le Duc de Vendôme fut tellement outré de ce refus qu'il fit appeller le Maréchal. La Régente trouva fort mauvais cet emportement de jeune homme. Sans attendre qu'on eût accommodé César avec Brissac, elle ordonna au premier de sortir de la Cour, & d'aller dans sa maison d'Anet. L'autre partit ensuite pour la Brétagne, malgré tous les efforts & toutes les intrigues des Ducs de Guise, de Vendôme, & d'Epernon, qui demeurérent extrémement piquez des rebuts & des paroles desagréables qu'ils reçûrent en cette occasion de la part de la Régente. 1612.

Cette mortification des Guises & du Duc d'Epernon faisoit un extrême plaisir au Comte de Soissons: mais son humeur vindicative n'étoit pas encore satisfaite. Il

Le Comte de Soissons entreprend de ruïner les Ministres.

1612. Il avoit en tête de ruïner les Ministres & particuliérement le Chancelier de Silleri. La haine de Soissons contre ces gens-là étoit d'autant plus vive, qu'il s'imaginoit que Silleri, Villeroi, & Jeannin empêchoient que la Régente ne lui accordât ce qu'elle lui avoit fait espérer. Le Prince de Condé s'impatientoit de tous les délais de la Cour, autant que son Oncle. Ils craignoient encore tous deux que les Ministres ne fissent mortifier les Princes du sang aussi bien que les Ducs de Guise & d'Epernon, pour conserver leur crédit entre les deux partis opposez. Le Marquis d'Ancre entretenoit finement le Prince de Condé & le Comte de Soissons dans cette opinion. *La Reine*, leur disoit-il, *est fort bien intentionnée pour les Princes du sang. Elle vous donneroit satisfaction, si les Ministres ne lui représentoient pas sans cesse qu'il est dangereux que vous ne soiez trop puissans en deux Provinces aussi considérables que la Normandie & la Guienne. C'est ce qui fait que la Reine différe tant à donner le Château-Trompette à Mr. le Prince, & Quillebeuf à Mr. le Comte.* Dez le premier jour de la Régence, l'ambitieux Conchini avoit pris le dessein de changer toutes choses à la Cour, d'éloigner les Ministres du feu Roi, & de mettre à leur place des gens qui dépendissent entiérement de lui. La conjoncture présente paroissoit favorable au Marquis d'Ancre pour exécuter le projet qu'il avoit formé.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Se

Se trouvant un jour avec le Prince de Condé, le Comte de Soissons, & les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres, il les fait convenir de travailler tous conjointement à la ruïne entiére des Ministres. Le Comte de Soissons promit alors qu'à son retour d'un petit voiage qu'il alloit faire en Normandie, il traiteroit le Chancelier de Silleri d'une maniére fort outrageante. Lesdiguiéres qui s'en retournoit mécontent en Dauphiné, promit de donner du secours aux Princes, & de leur amener, en cas de besoin, dix mille hommes de pied & quinze cens chevaux jusqu'aux portes de Paris. Le Duc de Savoie entroit secretement dans toutes ces intrigues. Il avoit une étroite correspondance avec le Comte de Soissons. L'envie de se venger de la Régente qui donnoit au Prince d'Espagne la Fille aînée de France, promise au Prince de Piémont, l'espérance de profiter des brouilleries de la France, & de reprendre ce qu'Henri IV. l'avoit forcé de donner en échange du Marquisat de Saluces; tous ces motifs poussoient Charles Emmanuel à ne rien omettre de tout ce qui étoit capable d'allumer une guerre civile en France, par le moien des Princes du sang, ou bien du Parti Réformé: c'est pourquoi il négocioit sans cesse, tantôt avec le Comte de Soissons, tantôt avec le Maréchal de Lesdiguiéres. Il redoubloit ses intrigues à mésure qu'il voyoit les uns ou les autres mécontens de la Cour.

1612. Il s'engage à faire un outrage sanglant au Chancelier de Silleri.

Le

1612. Le Marquis de Cœuvres détourne le Comte de Soiſſons de cette entrepriſe.

Le Prince de Condé & les autres avoient fait promettre au Comte de Soiſſons de ne rien dire au Marquis de Cœuvres ſon confident, du complot fait contre le Chancelier. Ils prévoioient bien que Cœuvres aiant coutume d'arrêter le Comte lorſque la colére l'emportoit trop loin, il ne manqueroit pas de repréſenter à Soiſſons qu'il étoit indigne d'un Prince du ſang, d'outrager le premier Magiſtrat du Roiaume. La choſe arriva comme on l'avoit deviné. Le Comte de Soiſſons ne pût garder le ſecret. Il le découvrit au Marquis de Cœuvres, qui lui remontra les fâcheuſes conſéquences d'une pareille entrepriſe. Mais il étoit queſtion de dégager le Comte de la parole qu'il avoit donnée aux autres. Cœuvres en trouva heureuſement le moien. Le différend que Soiſſons eut dans ſon voiage de Normandie, avec le Maréchal de Fervacques, à l'occaſion de la Garniſon de Quillebeuf que Fervacques avoit renforcée à l'inſçû du Comte; ce différend, dis-je, donna occaſion au Marquis de Cœuvres d'aller pluſieurs fois en Normandie, & de revenir à la Cour, afin de donner quelque ſatisfaction au Comte de Soiſſons qui ſe plaignoit hautement du Maréchal de Fervacques.

Conchini impatient de ce que Soiſſons ne revenoit pas aſſez-tôt pour travailler à la perte du Chancelier, dit lui-même au Marquis de Cœuvres chez le Maréchal de Bouillon en préſence du Prince de Con-

Condé, de Harlai de Beaumont, & de Dolé, les raiſons qu'on avoit de preſſer le retour du Comte de Soiſſons. Cœuvres avoit fait ſemblant d'ignorer le complot fait entr'eux contre le Chancelier. Quand on le lui eut expliqué, il leur repréſenta ſi vivement l'indignité de l'action, qu'ils en eurent honte. *Si vous avez de quoi prouver*, leur dit-il, *que le Chancelier ne fait pas ſon devoir, n'eſt-il pas plus honnête & plus ſûr d'en informer la Reine, & de perſuader Sa Majeſté de lui ôter les ſceaux, que d'outrager indignement le Chef de la Juſtice? Une ſi grande violence ne manquera pas d'en attirer d'autres contre vous. Qui voudra deſormais ſuccéder à Silleri, quand il verra qu'on ne peut pas exercer avec ſeureté une Charge qui expoſe ſouvent celui qui la remplit, à mécontenter les Princes & les Grands pour obéïr aux ordres du Roi?* Le Maréchal de Bouillon fut le premier à ſe rendre aux remontrances de Cœuvres. *Ces raiſons*, dit-il, *ſont d'autant plus recevables que Mr. le Marquis les allégue généreuſement en faveur d'un homme dont il a ſujet de ſe plaindre.* On ne penſa donc plus à faire un outrage ſanglant au Chancelier: chacun prit ſeulement des meſures pour le perdre de réputation dans l'eſprit de la Régente. 1612.

Conchini & ſa femme y travaillérent avec plus de ſuccès que tous les autres. Cet Italien étoit le plus grand fourbe du monde. Dans le temps même qu'il ſe ſervoit du Comte de Soiſſons pour perdre le Chan-

Fourberies du Marquis d'Ancre.

1612. Chancelier & les Ministres, il empêchoit lui-même que la Régente ne contentât ce Prince en lui-donnant le Gouvernement de Quillebeuf. Le Baron de Luts Agent du Marquis d'Ancre sollicitoit de sa part le Duc de Guise de se déclarer pour la Reine, & d'appuier le refus qu'elle vouloit faire au Comte de Soissons. Guise fut si choqué de cette perfidie de Conchini qu'il la fit savoir à Soissons. La Maison de Guise, le Cardinal de Joieuse, & Bellegarde Grand-Ecuyer mécontens de ce que Marie de Médicis avoit fait au Duc de Vendôme, cherchoient à se réünir avec les Princes du sang contre le Marquis d'Ancre. Le seul Duc d'Epernon négligeoit d'entrer dans ce nouveau Traité; soit que sa fierté l'empêchât de faire la cour aux Princes du sang pour affermir son crédit chancelant; soit que le rhumatisme qui le tourmentoit alors, ne lui permît pas de penser aux intrigues de Cour.

On suborne des gens pour l'accuser de magie.

Il y avoit dans le parti des Guises quelques Seigneurs François qui ne valoient pas plus, & peut-être encore moins que le Marquis d'Ancre. On crut communément que Bellegarde suborna cette année des gens pour accuser Conchini qu'il haïssoit depuis long-temps, d'avoir voulu faire je ne sai quels enchantemens pour donner de l'amour avec un miroir. Cette affaire allarma fort le Marquis d'Ancre. Il se crût si près du précipice, qu'il tenta de faire revenir à la Cour le Duc de Mayenne son ami, qui étoit déja au pied des

des Pirenées pour passer en Espagne. Conchini prétendoit se servir de lui & du Comte de Soissons contre ses ennemis: mais il trouva moien de se tirer d'intrigue sans le Duc de Mayenne. Cette affaire lui servit même à rendre de mauvais offices au Chancelier auprès de la Régente. Il y avoit eu des commissions à sceller pour faire examiner l'Accusateur. Silleri qui n'aimoit pas le Marquis d'Ancre, & qui favorisoit ses ennemis, fit quelques difficultez de mettre le sceau. Conchini s'en plaignit à la Reine, qui commença dès-lors à témoigner du mécontentement au Chancelier. 1612.

Affaires du Duc de Rohan à S. Jean d'Angeli.

Les mauvais conseils que la Régente écouta, lui causérent des embarras de tous côtez, avec les Princes du sang, avec les grands Seigneurs, avec le Parlement, enfin avec les Réformez. La division des Principaux de cette Communion, donnoit moien à Marie de Médicis & à ses Ministres d'entreprendre certaines choses contre les Edits, auxquelles on n'auroit jamais osé penser, si deux hommes capables de soûtenir leur Religion contre tout le monde, eussent voulu vivre en bonne intelligence, & agir de concert. Je parle du Maréchal de Bouillon & du Duc de Rohan. Le premier se servoit de l'accès qu'il avoit auprès de la Régente pour ruiner l'autre dans son esprit. Ce qui s'étoit passé dans l'assemblée de Saumur aigrit si fort le Maréchal contre le Duc, que Bouillon entreprit

Mémoires du Duc de Rohan. Livre I. Vie de du Plessis-Mornai. Livre III.

d'ôter

1612. d'ôter à Rohan, le Gouvernement de S. Jean d'Angeli, que le feu Roi lui avoit donné. Bien averti des mauvais offices qu'on ne cessoit point de lui rendre à la Cour, le Duc de Rohan y alla pour se justifier. Après avoir représenté à la Régente, qu'il s'étoit comporté en homme de bien dans l'Assemblée de Saumur, *J'avouë, Madame*, ajoûta le Duc, *que je m'y suis opposé à Mr. de Bouillon : mais ce n'a été que pour donner à Vôtre Majesté de nouvelles marques de ma fidélité & du zéle que j'ai pour son service. Je me défie de ces gens qui veulent se rendre nécessaires de part & d'autre. Il est rare que leurs intentions soient droites. Si Mr. de Bouillon fût venu à bout de ses desseins dans nôtre Assemblée de Saumur, il auroit sû s'en prévaloir contre vous-même. Quand Mr. de Bouillon deviendra le maître parmi nous, vôtre autorité n'en sera pas mieux établie dans le Roiaume.*

Le Duc de Rohan éprouva en cette occasion la verité d'une refléxion qu'il fait lui-même, qu'*un Prince prévenu est fort difficile à persuader.* La Régente ne fit aucune attention à ses remontrances. Le temps de l'élection du Maire de S. Jean d'Angeli approchoit. Il étoit de la derniére importance pour le Duc de Rohan, que celui qui remplissoit cette place, ne fût pas continué. Le parti contraire au Gouverneur avoit gagné cet homme: & si leur projet eût réüssi, le Duc perdoit toute son autorité dans la place.

Fei-

Feignant donc que son frere étoit dangereusement malade, il partit promptement de Paris. Rohan prit Soubize en passant, & ils se rendirent tous deux à S. Jean d'Angeli. Le jour de l'élection étant venu, on produit une lettre de cachet du Roi qui ordonnoit que l'ancien Maire fût continué sans conséquence pour l'avenir, & sans préjudice des priviléges des habitans. Le Duc de Rohan leur remontra que Sa Majesté avoit été mal informée de l'état de la ville, où il n'y avoit point de division, comme la lettre de cachet le supposoit, & qu'on pouvoit procéder à une nouvelle élection selon la forme accoutumée. *J'espere*, dit-il, *que je le ferai agréer à Sa Majesté : j'envoie pour cet effet mon Secretaire à la Cour.* 1612.

Le Maréchal de Bouillon se flattoit que le Duc de Rohan se perdroit infailliblement, quelque parti qu'il pût prendre dans une affaire si délicate pour lui. Si Rohan souffroit la continuation de l'ancien Maire, on le dépouilloit de son autorité : & s'il s'opposoit à l'exécution des ordres de la Cour, elle se trouvoit dans la néceffité de punir un homme qui méprisoit l'autorité du Roi. Pour engager la Régente d'une telle maniére, qu'elle ne dût réculer desormais, le Maréchal lui persuada d'envoier un ordre encore plus exprès de continuer l'ancien Maire. Mais le Duc de Rohan persuadé que s'il perdoit son Gouvernement, il étoit perdu lui-même sans ressource, crut ne de-

1612. voir pas obéïr aux ordres que la Reine surprise par ses ennemis avoit envoiez. On élut un nouveau Maire, c'est-à-dire qu'on choisit trois personnes, dont les noms furent envoiez à la Cour, afin que Sa Majesté désignât celui qu'elle jugeroit le plus propre. Et attendant la réponse de la Régente, les clefs de la ville furent mises entre les mains du plus ancien Echevin. Le Duc de Rohan se rendit ainsi maître de la ville, dont il avoit fait sortir quelques Officiers subalternes qui le traversoient.

Cette action hardie irrita extrémement la Régente contre le Duc de Rohan. Ceux qu'il avoit dépêchez à la Cour, furent mis à la Bastille. On défendit à la Duchesse sa mere, à son épouse, à ses sœurs de sortir de Paris. Quelques-uns proposérent au Conseil d'aller assiéger le Duc dans S. Jean d'Angeli, comme un rebelle. Les ordres furent expédiez pour assembler des troupes, & pour faire marcher l'Artillerie. La Reine publioit qu'elle iroit elle-même à l'armée, que les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres vouloient bien commander, pour faire voir aux Réformez qu'il ne s'agissoit point de la Religion, mais seulement de châtier la révolte d'un Seigneur particulier. Le Duc publia tout aussi-tôt un Manifeste adressé aux Eglises Réformées. Il les y avertissoit que son zéle pour leur conservation lui attiroit cette persécution, que la perte de S. Jean d'Angeli entraî-

traîneroit celle des autres places de ſeureté, & que leurs ennemis ne s'arrêteroient point en ſi beau chemin, après qu'on lui auroit enlevé ſon Gouvernement. Le Manifeſte finiſſoit par une exhortation aſſez vive. Le Duc ſe plaignoit de ce que des Commiſſaires avoient fait des informations de ſa conduite, & que l'aiant trouvée irreprochable, ils avoient informé contre des Gentilshommes qui ne ſe trouvoient coupables d'aucun autre crime que de lui avoir rendu viſite. *La Cour craint*, diſoit-il, *que nôtre corps diviſé ne ſe réüniſſe. Le crédit que Mr. de Rohan s'y eſt acquis par ſa qualité & par la probité dont il a toûjours fait profeſſion, donne de l'ombrage. Faut-il pour cela qu'on s'applique à nous affoiblir peu-à-peu, à nous défaire par piéces? Reconnoiſſons nous, ſi nous voulons ſubſiſter. Faiſons revivre la bonne intelligence qui étoit autrefois parmi nous. Conſacrons nous au ſervice de nôtre Dieu & de nôtre Roi. Travaillons pour le bien de nos Egliſes & de l'Etat. Nous en étions la plus ſaine & la plus conſidérable partie avant nos diviſions dans l'Aſſemblée de Saumur.* Ce grand homme qui ſavoit encore mieux le métier de la guerre que celui d'écrire, non content de faire des Manifeſtes, ſe préparoit à ſe défendre courageuſement.

1612

Mercure François. 1612.

On en publia un de la part de la Reine. Elle prenoit grand ſoin d'y avertir le monde que Sa Majeſté ſe plaignoit uniquement du Duc de Ro-

1612. han. On exhortoit tous les François de l'une & de l'autre Religion à secourir Leurs Majestez dans le juste dessein qu'elles avoient de punir un crime d'une dangereuse conséquence pour le bien commun de l'Etat. Enfin la Reine protestoit aux Réformez que la Religion n'aiant aucune part dans cette affaire, les Edits de pacification n'en seroient pas moins exactement observez. Du-Plessis-Mornai fut alors dans un extrême embarras. La ville de Saumur, dont il étoit Gouverneur, se trouvoit sur le chemin de la Reine, en cas qu'elle marchât vers S. Jean d'Angeli, & la prudence vouloit qu'elle s'assurât de ce passage important. Du Plessis ne savoit quel parti prendre. *Si je me fortifie*, disoit ce judicieux Gentilhomme, *si j'appelle du secours, on m'attaquera sous prétexte de rebellion. D'ailleurs si je ne pense point à me précautionner, je laisse une place de seureté qui m'est confiée, à la discretion de nos ennemis. Courons plûtôt le risque de succomber sous la force & sous l'injustice, que d'augmenter la haine qu'on a déja contre nôtre Réformation, en donnant à nos ennemis un nouveau prétexte de nous accuser de rebellion. Quel crime peut-on me reprocher? Je ne crains ni les recherches, ni les informations. Pourquoi voudroit-on s'en prendre à moi? Je n'ai aucune part à l'affaire de Mr. de Rohan. M'attaquer pour la Religion, ce seroit vouloir mettre le feu dans tout le Roiau-*

Roiaume. Du Plessis résolut de ne faire 1612.
aucun mouvement. Il se contenta de représenter aux Ministres d'Etat les conséquences fâcheuses des mauvais conseils qu'on donnoit à Sa Majesté, & de les exhorter à laisser les Réformez jouïr paisiblement du repos que le feu Roi leur avoit accordé avec tant de justice & de sagesse.

On auroit mieux écouté les bons avis que du Plessis donnoit, si les ennemis que le Duc de Rohan avoit parmi ceux de sa Religion, ne l'eussent pas empêché. Cependant, soit que la Régente eût fait attention à ce que le Roi d'Angleterre avoit répondu au Maréchal de Bouillon sur les affaires des Protestans de France, soit qu'elle craignît que plusieurs Provinces se déclarant pour le Duc de Rohan, la guerre civile ne s'allumât en France, Sa Majesté reconnut enfin que si le Duc de Rohan avoit résisté à ses ordres avec trop de hauteur, elle avoit aussi trop facilement commis l'autorité du Roi. On chercha donc quelque voie d'accommodement. Themines Senéchal du Querci fut envoié à S. Jean d'Angeli pour ramener le Duc. Du Plessis-Mornai lui avoit donné un conseil fort sage, de céder volontiers & de bonne grace toutes les apparences à la Reine, pourvû qu'il conservât son Gouvernement, tel qu'il l'avoit auparavant. La négociation se fit sur ce pied-là. L'ancien Maire fut remis dans l'exercice de sa Charge, &

1612. les Officiers ſubalternes que le Duc de Rohan ne vouloit pas ſouffrir dans la ville, y rentrérent. Mais peu de jours après on fit une nouvelle élection & la Régente donna d'autres emplois à ceux dont le Duc ne s'accommodoit pas.

Réconciliation des Seigneurs Proteſtans François.

Les Réformez tinrent enſuite un Synode National à Privas dans le Vivarez. Ils y convinrent que la diviſion des Seigneurs de leur communion, alloit cauſer la perte de la Réformation en France. Le Synode réſolut de travailler efficacement à les réconcilier enſemble. On écrivit à du Pleſſis-Mornai pour le prier de joindre ſes inſtances à celles des Commiſſaires que la Compagnie avoit nommez pour travailler à cette importante affaire. Les Maréchaux de Bouillon & de Leſdiguiéres mécontens de la Cour, conſentirent ſans peine à la réünion. Elle les rendoit plus formidables à la Régente & à ſes Miniſtres. Les Princes du ſang auxquels ils s'étoient liez depuis peu, devoient avoir plus de conſidération pour des gens capables de mettre tout le Parti Proteſtant bien uni de leur côté. Dans l'acte de réconciliation dreſſé de concert avec du Pleſſis-Mornai, les Seigneurs Réformez ſe promirent mutuellement d'oublier tout le paſſé, de s'entr'aimer, de ſe donner des témoignages réciproques d'amitié, autant que la Religion & la fidélité dûë au Roi, le pourroient permettre, de travailler conjointement à l'avancement du regne de Dieu & au repos de leurs freres, de ne rien faire qui

pût

pût préjudicier à l'union & à la conformité de doctrine & de discipline établie dans les Eglises Réformées de France. Les Ducs de Rohan & de Sulli, les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres, Châtillon, Soubize, la Force & du Plessis-Mornai signérent l'écrit. On convint encore d'en demander la souscription aux Gouverneurs des places de seureté & aux Gentilshommes distinguez dans les Provinces. 1612.

Protestation du Synode National de Privas au nom de toutes les Eglises Réformées de France, contre une nouvelle Déclaration du Roi.

La Protestation que le Synode National de Privas publia au nom de toutes les Eglises Réformées de France, fit grand bruit dans le monde. En voici l'occasion. Dans sa lettre à l'Assemblée générale de Saumur, la Régente avoit enjoint aux Députez de se retirer dans leurs Provinces, & d'y *rapporter les bonnes intentions de Sa Majesté*. Les Réformez voiant que cette Assemblée étoit enfin obligée de se separer, sans avoir eu le temps d'examiner les réponses faites au Cahier de ses plaintes & de ses demandes, ils crûrent pouvoir remédier à ce malheur par le moyen des Assemblées Provinciales. La Régente sembloit les permettre, en ordonnant aux Députez de faire leur rapport dans leurs Provinces. On s'y assembla donc pour cet effet, sans que la Cour y trouvât à redire. Les Lieutenans de Roi en convoquérent eux-mêmes quelques-unes, & des Présidens de Cour Souveraine assistérent à d'autres. La Régente avoit donné ordre elle-même aux

Mercure François. 1612.

1612. Commissaires envoiez pour examiner les contraventions faites à l'Edit de Nantes, de se rendre dans les Provinces avant la tenuë des Assemblées. Ils s'y trouverent en certaines rencontres. On ne pouvoit donc pas dire qu'elles eussent été tenuës & l'insçû & sans la permission de Sa Majesté. Elle supposoit si bien les avoir permises, que ses Commissaires avoient eu ordre d'y assister, & que ses Officiers & les Magistrats publics y étoient présens.

Les Députez de huit Provinces étant venus ensuite à Paris dans le dessein d'achever ce que l'Assemblée de Saumur n'avoit pû faire, & de solliciter des réponses plus favorables au Cahier qu'elle avoit présenté, la Régente se trouva dans un embaras qu'on n'avoit pas prévû. Il faut avouër que le tour des Réformez en cette occasion n'étoit pas mal imaginé. C'étoit le moien d'empêcher que leurs ennemis secrets & déclarez ne tirassent de si grands avantages de la séparation de l'Assemblée de Saumur. Il y a beaucoup d'apparence que le Duc de Rohan avoit fourni cet expédient, pour traverser le Maréchal de Bouillon, qui se faisoit un grand mérite à la Cour, d'avoir si bien ménagé les affaires dans l'Assemblée de Saumur, que la Régente n'en pouvoit pas attendre une issuë plus favorable. Ces députations mettoient la Régente & son Conseil dans un embaras presqu'aussi fâcheux que si l'Assemblée Générale eût subsisté. Et le Maréchal

Mémoires du Duc de Rohan. Liv. I.

réchal de Bouillon paroiſſoit n'avoir pas encore fait de ſi grandes merveilles. C'étoit à lui de ſauver ſa réputation cherchant quelque reméde à ce nouvel inconvenient. On n'en trouva point de meilleur, que de renvoier les Députez des Provinces, comme venant de la part de gens qui s'étoient aſſemblez contre la volonté du Roi, ou du moins ſans ſa permiſſion. Et de peur que la Cour n'en fît difficulté à cauſe du mécontentement, que ce refus d'écouter les Députez pouvoit cauſer, le Maréchal de Bouillon ſe chargea de tout le mal qui en pouvoit arriver. 1612.

On alla encore plus loin. La Régente fit donner une nouvelle déclaration, qui défendoit aux Réformez de tenir deſormais de ces Aſſemblées Provinciales. Les Conſiſtoires, les Colloques, les Synodes Provinciaux & les Nationaux, leur étoient ſeulement permis, à condition qu'il ne s'y trouveroit que des Miniſtres & des Anciens, & qu'on n'y traiteroit que des affaires qui concernoient la doctrine & la diſcipline des Egliſes Réformées de France. Les aſſemblées tenuës depuis la ſéparation de celle de Saumur, étoient déclarées illicites en termes fort doux. Et afin que ceux qui s'y étoient trouvez, n'euſſent point d'inquiétude, le Roi leur pardonnoit cette prétenduë faute; & il défendoit à ſes Officiers de faire aucune pourſuite contre eux. Sa Majeſté ſuppoſoit qu'ils y étoient allez de bonne foi, & qu'ils n'avoient pas eu intention de deſobéir aux ordres du

1612. feu Roi. Les Réformez furent extrémement surpris de ce qu'on leur faisoit grace d'un crime qu'ils prétendoient n'avoir point commis. Leurs Députez Généraux présentérent requête au Parlement pour s'opposer à l'enregîtrement de la Déclaration. Ils protestérent que bien loin d'avoir requis une pareille grace, leurs Eglises la regardoient comme injurieuse & flétrissante, & qu'aucun des Réformez ne prétendoit s'en servir. Cette opposition arrêta l'enregîtrement. Mais la Cour aiant gagné quelques Réformez pour le demander, sous prétexte qu'ils en avoient besoin pour leur propre seureté, la Déclaration fut enregîtrée & verifiée dans les formes.

Cette affaire fit grand bruit dans le Synode National de Privas. On y résolut de faire une protestation publique & solennelle, que les Assemblées Provinciales n'avoient point été tenuës contre la volonté du Roi, & que les Réformez regardoient le pardon que Sa Majesté leur accordoit à cette occasion, comme une flétrissure qu'ils n'avoient pas méritée. On déclaroit à la fin de l'acte, qu'on ne se serviroit jamais de la grace que le Roi prétendoit donner, & l'on desavoüoit nettement ceux d'entre les Protestans qui pourroient l'avoir requise. Comme cela causoit du mouvement dans quelques Provinces, la Cour voulut l'appaiser par une autre Déclaration donnée par forme d'éclaircissement à la précedente. Sa Majesté

jesté y reconnoissoit être fort contente 1612.
de la fidélité & de l'obéïssance de ses sujets Protestans : mais dans le fonds il ne remédioit pas au mal que l'autre Déclaration leur avoit fait. Les Assemblées Provinciales demeuroient défendues : & c'est tout ce que la Cour, déja délivrée des sollicitations des Deputez, prétendoit.

Entrée du Duc de Pastrane à Paris.

L'arrivée du Duc de Pastrane à Paris servit beaucoup à diminuer le chagrin que toutes ces affaires donnoient à la Régente. On le reçut dans toutes les villes de son passage avec des honneurs extraordinaires. Les Ducs de Nevers & de Luxembourg allérent au devant de lui hors des portes de Paris, accompagnez de quatre ou cinq cens Cavaliers. Son entrée fut magnifique. Il avoit un superbe équipage, & une suite nombreuse de gens fort bien habillez. Don François & Don Diego de Sylva ses freres & plusieurs autres Seigneurs Espagnols étoient venus avec lui. Le Roi lui donna sa premiére audience le 16. Août. Les Princes du sang, les grands Seigneurs, & les Cardinaux de Sourdis & de Bonzi furent invitez à cette céremonie. Ceux-ci tâcherent de s'en excuser, sous prétexte que leur dignité ne leur permettoit pas d'être au dessous des Princes du sang. Prétension ridicule & insupportable. Ces gens-là ne sont, à proprement parler, que les Prêtres & les Diacres de l'Eglise particuliére de Rome. Depuis qu'on à souf-

Mercure François. 1612.

Siri *Memorie Recondi-*

1612. fert qu'ils se soient insolemment habillez
te. Tom. II. de pourpre, ils croient n'être pas infé-
Pag. 697. rieurs aux Têtes couronnées. Marie de
698. &c. Médicis qui vouloit que les Espagnols
vissent la Cour de France dans toute sa splendeur, souhaita que les Cardinaux fussent présens à l'audience. On leur dit de sa part qu'il n'y auroit point de distinction de places, & que chacun se mettroit comme il se trouveroit. Les Princes du sang prirent promptement la main droite du Roi. Les Cardinaux exclus de cet endroit allérent se mettre à côté de la Reine. Ils n'y demeurérent pas long-temps. La Princesse Douairiére de Condé ne voulut pas les souffrir au dessus d'elle; & la Régente craignant de choquer les Princes du sang qui n'auroient pas manqué de soûtenir le droit des Princesses, laissa sortir les Cardinaux avec la confusion que leur sotte ambition méritoit.

Il y eut un différend plus éclatant du côté du Roi. Le Duc de Nevers s'étoit placé sur le banc des Princes du sang. Le Comte de Soissons occupé à parler avec le Prince de Conti son frere, ne prit pas garde que Nevers s'étoit mis immédiatement après lui. Dès que le Prince de Condé qui étoit au dessus de ses deux oncles, s'en apperçût, le voilà qui presse & qui pousse Conti. Celui-ci en fait autant à Soissons, qui ne manque pas de pousser le Duc de toute sa force. *Je ne sai pas*, dit-il alors, *pourquoi vous me pressez de la sorte. Parce que ce n'est pas ici vôtre*

tre place, répliqua fiérement le Prince de 1612.
Condé. On se dit de part & d'autre quelques paroles piquantes. *Nous nous expliquerons mieux en un autre endroit*, dit enfin Condé en faisant signe à Nevers de le suivre. Le Maréchal de Bouillon courut vite pour arrêter le Prince, qui en passant devant le Duc, lui avoit fait comprendre que c'étoit un appel. L'affaire fut accommodée sur le champ par ordre du Roi; & la Régente blâma le Duc de Nevers de ce qu'il s'étoit placé en un endroit qui n'étoit destiné qu'aux Princes du sang. Les Guises n'eurent point de contestation pour leur rang: le Duc & ses deux freres devoient aller prendre Pastrane pour l'amener à l'Audience. Après que l'Ambassadeur eut fait ses complimens, & presenté au Roi & à la Reine les lettres de Sa Majesté Catholique, on le conduisit chez Madame Elizabeth destinée au Prince d'Espagne, & de là dans l'appartement du Duc d'Anjou, pour y saluer ce Prince & ses deux autres sœurs Filles de France.

Signature des articles de mariage entre le Prince d'Espagne & la fille aînée de France.

Le 25. Août jour de la fête de S. Louis fut marqué pour la signature des articles de mariage entre Madame Elizabeth & le Prince d'Espagne. Le Duc de Pastrane & Don Innigo de Cardenas Ambassadeur ordinaire du Roi Philippe en France, les signérent, comme Procureurs du Pére & du Fils, immédiatement après le Roi, la Reine sa mére, Madame Elizabeth, & la Reine Marguerite. Le Non-

1612. ce & l'Ambaſſadeur, comme repreſentant les deux Mediateurs, mirent leur nom après celui des trois Princes du ſang. La dot d'Elizabeth étoit de cinq cens mille écus d'or. On devoit les compter la veille de la conſommation du mariage. La Princeſſe renonçoit à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre à la ſucceſſion de ſon Pére, de ſa Mére, & de ſes Freres ſans en excepter les Etats qui ne ſont pas fiefs maſculins, auxquels les filles peuvent ſuccéder. Cela regardoit les droits au Roiaume de Navarre & à la Principauté de Bearn qu'Henri IV. tenoit de ſa Mére. Le Duc de Paſtrane demeura encore quelques jours à Paris. Il y fut régalé de tous les divertiſſemens poſſibles. En arrivant à Bourdeaux pour s'en retourner en Eſpagne, il y trouva le Duc de Mayenne qui revenoit de Madrid. Il y étoit allé pour y ſigner de même les articles de mariage entre Louïs XIII. Roi de France, & Anne Infante d'Eſpagne.

Entrée du Duc de Mayenne à Madrid.

Le Duc de Mayenne avoit reçû de plus grands honneurs en Eſpagne, que le Duc de Paſtrane en France, ſoit qu'on eût égard à ſa qualité de Prince d'une Maiſon Souveraine alliée à la Maiſon d'Autriche, ſoit que les Eſpagnols ſe piquaſſent de ſurpaſſer les François en magnificence & en galanterie. Il trouvoit en ſon chemin la Maiſon du Duc de Lerme. Ce Favori ordonna que Mayenne y fût ſplendidement régalé. Et afin que la fête eût un air plus galant, il parut que

Mercure François. 1612.

tout

tout se faisoit aux dépens des habitans de Lerme, ravis d'avoir un hôte si distingué chez eux. Le Duc ne manqua pas d'étaler en cette occasion la somptuosité de ses meubles & de ses tapisseries, dont les bordures en broderie d'or étoient enrichies de rubis & d'émeraudes. Les Ducs d'Albe, de l'Infantado, d'Albuquerque, l'Amirante de Castille, & plusieurs autres Grands d'Espagne accompagnez de cinq cens Cavaliers dont tous les chevaux étoient superbement enharnachez, allérent recevoir le Duc de Mayenne au delà de Madrid. Son entrée fut fort belle: mais le grand deuil que l'Ambassadeur portoit de son Pére, & que la Cour d'Espagne avoit pris à cause de la mort de la Reine, rendit la céremonie moins éclatante. Le 17. Juillet le Duc d'Uceda conduisit l'Ambassadeur à l'Audience du Roi. Le Prince d'Espagne étoit à la gauche de Sa Majesté, & le Duc de Lerme à la droite. Le Pére & le Fils embrassérent l'Ambassadeur lors qu'il s'approcha pour leur baiser la main. Ce fut une distinction accordée à la qualité de Prince de la Maison de Lorraine. Delà il fut conduit à l'Audience de l'Infante. Le Duc lui baisa la main, parce que Son Altesse avoit déclaré qu'elle vouloit en user avec l'Ambassadeur, comme une Reine en use avec son sujet. 1612.

Signature des articles de mariage entre le Roi

La signature des articles de mariage fut fixée au 22. Août. Toute la Cour quitta le deuil pour ce jour-là, excepté le Roi. Le

1612. Louïs XIII. & l'Infante d'Espagne.

Le Duc de Lerme vint prendre l'Ambassadeur pour le conduire au Palais. Sa Majesté, ni le Prince, ni l'Infante d'Espagne n'assisterent pas à la céremonie de la signature. On avoit dressé deux Actes: l'un en François, & l'autre en Espagnol. Le Duc de Mayenne, Puisieux Secretaire d'Etat, & Vaucelas Ambassadeur ordinaire à Madrid, signérent les premiers l'Acte François, comme Procureurs du Roi Très-Chrétien & de la Reine sa mére. Le Duc de Lerme signa ensuite, en qualité de Procureur du Roi Catholique pére & tuteur de l'Infante. Il n'en fut pas de même dans l'Acte Espagnol. Lerme y mit son nom le premier, & les François après lui. L'Infante renonça pour elle & pour ses enfans, à tous les droits de succéder aux Etats de la Couronne d'Espagne. Deux cas furent seulement exceptez: si demeurant veuve & sans enfans, l'Infante retournoit en Espagne. Que si par raison d'Etat, & pour le bien public de la Monarchie Espagnole, l'Infante se remarioit avec le consentement du Roi son pére, ou du Prince d'Espagne son frere, en ce second cas elle rentroit encore dans ses droits de succéder à l'un & à l'autre.

Après la signature des articles, le Duc de Mayenne fut conduit dans une sale, où étoit le Roi avec le Prince & l'Infante à ses côtez. L'Ambassadeur fit seulement une reverence au Pére. Il harangua premiérement la Fille en qualité de Reine de Fran-

France. Quand le Duc prit congé d'elle quelques jours ensuite, il la pria de lui ordonner quelque chose pour le Roi son Maître. *Assurez le*, dit l'Infante, *que j'ai une grande impatience de le voir.* Cette réponse ne parut pas assez grave à la Comtesse d'Altamira sa Gouvernante. *Eh, Madame!* s'écria l'Espagnole, *que pensera le Roi de France, quand Mr. le Duc lui rapportera que vous avez une si grande passion pour le mariage? Vous m'avez appris*, répliqua l'Infante avec assez de vivacité, *qu'il faut toûjours dire la verité.* Elle soûpiroit, la jeune Princesse, après un Epoux, qui ne la rendit pas aussi heureuse, qu'elle se l'imaginoit. 1612.

Nous verrons bien-tôt la face des affaires entiérement changée en Italie par la mort de François Duc de Mantouë, arrivée à la fin de l'an 1612. Mais avant que d'entrer dans ce détail que je reserve pour l'année suivante, je croi devoir dire quelque chose d'une affaire qui fit grand éclat en Italie au mois de Mars de celle-ci. François Duc de Mantouë avoit succedé depuis quelques jours à Vincent son pére mari de la sœur aînée de Marie de Médicis. En ce même temps Ranuce Duc de Parme découvrit une étrange conspiration tramée contre lui depuis plus d'un an, & contre toute la Maison Farnése. Il crut avoir des indices suffisans pour croire que le feu Duc Vincent de Mantouë, les Cardinaux Sforze & d'Este, le Prince de Modéne, le Duc de la Miran-

Conspiration contre le Duc de Parme.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 657. 658. 659. &c.

1612. randole & quelqu'autre Souverain avoient eu part à un dessein si detestable. Voici ce qu'on en sait. Plusieurs Gentilshommes & quelques Dames de qualité des Etats du Duc de Parme & des environs, conjurérent ensemble de le tuer avec tous ceux de sa Maison, & de se saisir des villes de Parme & de Plaisance, qu'ils devoient livrer ensuite à quelques Princes voisins, dont les conjurez avoient reçu de l'argent. Il y a cette différence entre la vraie Religion & la superstition, que l'une donne de l'horreur pour les moindres crimes; au lieu que l'autre s'accommode fort bien avec les actions les plus noires. Les misérables qui attentérent à la vie d'Henri IV. Roi de France se confessent, & communient ensuite pour se preparer à l'exécution de leur barbare dessein. Ceux qui conspirérent peu de temps après contre Ranuce Duc de Parme, & contre toute la Maison Farnése, jurent sur une Image de la Vierge Marie, de se garder la fidélité les uns aux autres, & de ne point découvrir l'entreprise.

Leur premier projet, ce fut de prendre l'occasion du batême solennel du jeune Prince de Parme, où le Cardinal Farnése devoit se trouver avec le reste de la famille. On avoit résolu de tuër là, Ranuce, ses enfans, le Cardinal, & tous les gens devouez aux Farnéses. La céremonie du batême aiant été differée, les conjurez continuérent de s'assembler, & de prendre leurs mesures pour l'exécution

cution de leur deſſein. Ils avoient déja gagné beaucoup de gens, & quelques Princes voiſins devoient leur fournir des ſoldats à point nommé. Voiant que la cérémonie du batême tardoit trop long-temps, & que la conſpiration pourroit ſe découvrir, les conjurez prirent la réſolution d'attaquer le Duc de Parme dans une Abbaïe où il s'étoit retiré pour prendre l'air & pour faire quelques exercices de dévotion avec des Capucins, & de l'aſſaſſiner en cet endroit. On devoit venir enſuite à Parme durant la nuit, tuër les enfans du Duc & ceux de ſa Maiſon, ſaccager le palais & la ville, & ſe ſaiſir de la citadelle. Une autre partie des complices s'étoient chargez de ſe rendre maîtres par le moien de quelque intelligence, de la ville & du château de Plaiſance qu'on devoit livrer au Duc de Mantouë. 1612.

Dans les conſpirations qui ne peuvent s'exécuter qu'avec le temps & par un grand nombre de complices, il s'en trouve preſque toûjours quelqu'un qui réfléchit ſérieuſement ſur l'entrepriſe. La crainte du ſupplice, l'eſpérance d'être bien recompenſé, l'horreur même du crime & les remors de la conſcience le portent à découvrir la trame. Le Duc de Parme rencontra des gens de cette humeur, qui l'avertirent du danger dont il étoit menacé. Après une exacte information de toutes les particularitez de la conſpiration, Ranuce fit afficher publiquement un Manifeſte, qui contenoit le détail

de

1612. de l'entreprise formée, & le nom des principaux complices, que le Duc sommoit de se venir justifier. Il paroissoit qu'on avoit supprimé le nom de certaines personnes considerables par leur qualité & par leur rang. Vincent Duc de Mantoüe mort depuis quelques jours, étoit si bien designé, que tout le monde le reconnoissoit d'abord, sous le nom de *premier Conspirateur* qu'on lui donnoit. Le Capitaine de ses Gardes étoit le second des conjurez. François son successeur se plaignit hautement de l'injure faite à la mémoire de son pére. Il en demandoit réparation. L'affaire faisoit si grand bruit en Italie, qu'on craignit une rupture ouverte entre le Duc de Parme & le Duc de Mantoüe. Le premier eut recours à la protection du Roi d'Espagne, que le fameux Alexandre de Parme avoit si bien servi, & l'autre neveu de la Régente de France, implora le secours de cette Couronne-là. Charles Emmanuel Duc de Savoie voulut s'entremettre pour accommoder les deux Princes: mais on reconnut bien-tôt que cet esprit inquiet cherchoit plûtôt à les brouiller encore davantage, & à exciter une guerre dont il esperoit de profiter, qu'à terminer leur différend. Les parties convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage du Duc d'Urbin pour une partie de la contestation. Le Gouverneur de Milan assoupit le reste de l'affaire au nom du Roi d'Espagne; & les deux Princes congedierent les troupes qu'ils avoient déja mises sur pied.

Pour

Pour faire cesser les plaintes continuelles du Duc de Savoie, la Régente offroit quelquefois de donner Christine sa seconde fille au Prince de Piémont. Cela n'empêcha pas qu'on ne parlât encore de la marier avec Henri Prince de Gales fils aîné de Jacques I. Roi de la Grande Brétagne : soit que Marie de Médicis eût l'ambition de faire toutes ses filles Reines ; soit qu'elle voulût rompre la négociation déja fort avancée entre Sa Majesté Britannique & le Duc de Savoie pour le mariage du Prince de Gales avec la Princesse de Savoie. Jacques avoit demandé la Fille aînée de France : mais voiant que la Régente avoit pris de si grans engagemens avec l'Espagne, il écouta les propositions que le Duc de Savoie lui faisoit. Comme Sa Majesté Britannique avoit la réputation d'aimer fort l'argent, Cosme Grand Duc de Toscane plus pecunieux que Charles Emmanuel, vint à la traverse. Il offrit une de ses sœurs au Prince de Gales avec une dot fort considerable. Mais le Pape, peut-être à l'instigation de la Régente, qui prétendoit dédommager le Duc de Savoie en procurant au Prince de Piémont la Princesse de Toscane, le Pape, dis-je, écrivit fortement au Grand Duc pour le dissuader d'une alliance que le S. Siége n'approuveroit pas. Nonobstant les lettres du Pape qui paroissoient mendiées, Cosme pensa toûjours à marier sa sœur en Angleterre. Il pressa même la Régente de

1612.

On parle de marier Christine seconde Fille de France avec Henri Prince de Gales.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 647. 654. 672. 692. 693. 710.

1612. de l'aider de ses bons offices à Rome pour obtenir la dispense. Marie de Médicis, qui avoit d'autres choses en tête, les lui refusa séchement. Le Duc de Savoie écrivit à son Ambassadeur en France, de dire à celui du Roi d'Angleterre, que Son Altesse sachant bien la difference qu'il y a entre une Fille de France, & une Princesse de Savoie, Charles Emmanuel ne trouveroit pas étrange qu'on preferât la fille d'Henri IV. à la sienne : mais qu'il croiroit recevoir un affront sensible, si Sa Majesté Britannique rejettoit une Princesse de Savoie, pour marier son fils dans la Maison de Médicis.

La Régente témoigna tant d'empressement pour le mariage de Christine avec le Prince de Gales, que le Chevalier Edmonds Ambassadeur d'Angleterre, crut que de la maniére dont Villeroi lui avoit parlé, il ne tiendroit qu'au Roi Jacques de conclure cette affaire, & que Marie de Médicis lui accorderoit volontiers toutes les conditions qu'on lui demanderoit. Dez que le Roi eut reçu cette nouvelle, il ordonna à Robert Carr Vicomte de Rochester son Favori, d'écrire au Prince Henri, qui étoit alors à Richemont, & de le prier de lui dire librement, si le parti lui agréoit. On avertissoit Henri que Christine n'avoit encore que neuf ans, & que la dot de sa sœur aînée n'étoit que de cinq cens mille écus d'or. *Mais la France,* ajoûtoit Rochester, *fait paroître tant d'ardeur pour ce mariage, qu'on ne doute pas qu'elle*

Lettres originales du Prince de Gales & du Vicomte de Rochester.

qu'elle ne donne davantage à la cadette, en cas qu'on insiste sur l'augmentation de la dot. 1612.

Le Prince de Gales répondit avec beaucoup de sagesse au Roi son pére sur tous les articles de la lettre du Chevalier Edmonds qu'on lui avoit envoiée en même temps. *Pour ce qui regarde le temps*, disoit-il, *auquel on amenera la Princesse de France en Angleterre, je croi que le plûtôt est le meilleur, & que Vôtre Majesté ne se doit pas relâcher là-dessus. Tant que la Princesse demeurera en France, la Régente sa mére sera la maîtresse d'avancer le mariage, ou de le réculer; d'obliger sa fille à donner son consentement, ou de l'en empêcher. Plus elle sera jeune, & plus nous aurons de temps & de facilité pour l'instruire de nôtre Religion, & pour la convertir. Puisqu'on demande que Vôtre Majesté s'explique sur la liberté que la Princesse aura dans l'exercice de sa Religion, je vous prie, Sire, de répondre positivement à vôtre Ambassadeur, que vous n'accorderez pas d'autres conditions à la France, que celles que le Duc de Savoie a demandées lui-même, quand il vous a offert sa fille; c'est-à-dire que la Princesse aura la liberté d'exercer sa Religion en particulier & dans la chambre la plus retirée de son appartement. J'avouë que ces deux conditions sont étroites: mais si la France parle sincérement, je ne doute pas qu'elle ne s'en contente.*

1612. Henri connoissoit fort bien l'humeur avare de son Pére. C'est-pourquoi il touche l'article de la dot d'une maniére plus délicate. *Si Vôtre Majesté*, continue-t-il, *veut avoir égard à la grandeur de la dot, je croi que vous préfererez la Princesse de Savoie: Elle apporte deux cens mille écus plus que celle de France. Car enfin, j'ai peine à me persuader que la Régente donne plus à la cadette qu'à l'aînée. Mais si vôtre Majesté laisse à part l'interêt, pour faire ce qui sera plus au gré du Corps général des Protestans au dehors, il me semble que vous pancherez plûtôt pour la France que pour la Savoie. Au reste*, conclut ce Prince, *je crains que Vôtre Majesté ne soit pas contente de l'indifference que je témoigne dans toutes les propositions de mariage qu'on me fait. Je vous en demande très-humblement pardon. C'est à vous, Sire, de prendre la résolution la plus avantageuse au bien de l'Etat. J'ai fort peu d'expérience dans les affaires politiques, & je ne puis pas parler en amant dans cette occasion.* Je rapporte cette lettre d'autant plus volontiers, que c'est peut-être la derniere qu'il ait écrite. Elle est datée du 14. Octobre 1612: Et le Prince mourut le 16. Novembre.

Mort d'Henri Prince de Gales.

Aiant bû de la petite biére pour se rafraîchir après avoir piqué un cheval avec assez d'ardeur, il tomba dangereusement malade. L'art des plus habiles Medecins fut inutile contre la violence du mal. Le Ciel fut sourd aux vœux de toute l'Angleterre pour la guérison d'un jeune Prin-

ce

ce âgé de 19. ans, qui étoit l'espérance & les delices de la Nation. Ceux qui affectérent d'abord de témoigner plus de douleur après sa mort, n'en étoient pas fâchez dans le fond du cœur. Du moins on le crut ainsi. L'affliction du peuple fut plus vive & plus sincére que celle de la Cour, *Les applaudissemens que nous donnions de si bon cœur au Prince de Gales, lui ont été funestes*, disoit-on communément. *Ceux qui veulent regner en maîtres absolus, n'aiment pas d'avoir des enfans trop populaires. L'affection que le jeune Henri avoit pour la Religion & pour la liberté du pays, a fait trancher le cours d'une vie si heureusement commencée.* Charles son frere & Frederic Electeur Palatin qui étoit venu voir la Princesse d'Angleterre qu'on lui destinoit, assistérent aux obseques en grand deuil. Les larmes du peuple qui l'accompagnoit au tombeau en racontant les vertus qui brilloient déja dans sa personne, & en déplorant la perte irreparable que l'Angleterre faisoit, furent le plus bel ornement de la céremonie. 1612.

La défense que le Roi son pére fit peu de jours après, de paroître en deuil à la Cour, redoubla les soupçons & l'indignation des Anglois. Ne pensoit-il point comme un Empereur Romain, que la Majesté du Prince ne lui permet pas de pleurer; que les grandes afflictions ne conviennent qu'aux particuliers; que les Rois peuvent mourir, mais que l'Etat est immortel? C'est-pourquoi Jacques ne

Wilson Hist. de la Grande Brétagne. 1612.

1612. crut pas devoir interrompre les divertissemens ordinaires au commencement de la nouvelle année. On dit que la France ne fut pas fâchée d'apprendre la mort du Prince de Gales, qui sembloit avoir plûtôt les inclinations des anciens Rois d'Angleterre, que celles des Rois d'Ecosse. Et c'étoit reconnoître fort mal les sentimens généreux que ce Prince témoigna en aprenant la mort d'Henri IV. *J'ai perdu mon second pére*, s'écria-t-il. L'opinion commune est que le jeune Henri avoit résolu de se dérober de la Cour d'Angleterre, & d'aller aprendre le métier de la guerre sous le Roi de France, dez qu'il marcheroit à la tête de son armée. Dans le temps que le Prince de Gales déploroit la mort tragique d'Henri IV, un Courtisan s'avisa de lui dire que cet accident donneroit à Son Altesse le moien de faire mieux valoir les prétensions des Rois d'Angleterre en France. *Retire-toi, lâche flateur*, répliqua le Prince en colére. *Oses-tu bien me parler de faire la guerre à un enfant? Je suis prêt à le défendre contre tous ceux qui voudront l'attaquer*. Le Fils de celui pour qui le Prince de Gales avoit de si nobles sentimens, n'a pas eu cette généreuse délicatesse, quoi qu'il fût dans un âge beaucoup plus avancé.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. II. Pag. 711.

Mercure François. 1610.

Fortune de Robert Carr en Angleterre.

Je ne sai s'il faut porter les soupçons sur la mort du jeune Henri, aussi loin que plusieurs gens les ont portez en Angleterre. Si elle fut avancée, comme le raport des Medecins le fit croire, le

Vicomte de Rochester pouroit bien avoir 1612.
commis un crime si atroce. Lui & sa femme furent condamnez depuis comme coupables d'empoisonnement. Le Prince n'aimoit pas le Favori de son pére, il lui faisoit mauvais visage, il témoignoit de la répugnance à le souffrir auprès de lui. Robert Carr Gentilhomme d'une naissance médiocre en Ecosse, aiant trouvé moien d'être page du Roi, son visage agreable, sa taille fine, ses maniéres insinuantes, lui plûrent extrémement. Carr fut fait Chevalier en peu de temps: Et le Roi dégoûté du Comte de Montgommeri, donna toute son affection au Chevalier Ecossois. Il l'éleva encore à la Dignité de Vicomte de Rochester, & puis à celle de Comte de Sommerset. La chute de cet indigne Favori fut aussi honteuse que son élevation avoit été surprenante. Il étoit devenu enfin amoureux de la Comtesse d'Essex qui cherchoit à l'engager, & qu'il épousa depuis. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les avantures de cette Dame. On dit que le Prince de Gales fut touché de son extrème beauté: mais Rochester lui fut préferé. Le dépit que le Prince en conçut, augmenta l'aversion qu'il avoit déja pour son rival. La Comtesse aiant laissé tomber son gant dans une danse, celui qui l'avoit ramassé, le presenta au Prince de Gales. On croioit lui plaire, en lui donnant occasion de faire civilité à une Dame qu'il avoit paru aimer. Henri rejetta le gant

1612. avec mepris. *Un autre*, dit-il, *y a mis la main avant moi.* Comme les deux amans étoient experts dans l'art d'empoisonner, il est assez vraisemblable qu'ils voulurent se défaire d'un Prince qui devoit être un grand obstacle à leur repos & à l'établissement de leur fortune.

Mort du Comte de Soissons.

Le Comte de Soissons mort quelques jours avant le Prince de Gales, laissa de belles Dignitez vacantes, les Gouvernemens de Dauphiné & de Normandie avec la Charge de grand Maître de la Maison du Roi. La Régente la donna au nouveau Comte fils du defunt, & le Gouvernement de Dauphiné. Elle vouloit se reserver celui de Normandie, & le faire exercer par un Lieutenant Général. Mais il fallut contenter le Prince de Conti, qui demandoit un des deux Gouvernemens de son frere. Cela paroissoit fort raisonnable; Conti aiant cedé autrefois au Comte le Gouvernement de Dauphiné. Pour lui donner quelque satisfaction & aux Guises, dont le Prince avoit épousé la sœur, on fit proposer à Charles de Valois fils naturel du Roi Charles IX. que nous appellions ci-devant Comte d'Auvergne, & qu'on nommera desormais le Duc d'Angoulême, de se démettre du Gouvernement d'Auvergne. Henri IV. l'avoit mis à la Bastille à cause d'une conspiration; & la Régente l'y tenoit encore. Le Marquis de Cœuvres fut chargé de lui parler de cet accommodement. Le Duc d'Angoulême qui soupiroit

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

piroit après sa liberté, accepta la proposition pour obtenir son élargissement. Ainsi le Prince de Conti fut fait Gouverneur d'Auvergne. 1612.

Nouvelle face de la Cour de France.

Le Comte de Soissons rouloit de vastes desseins dans sa tête, quand il mourut. On dit qu'il avoit lié une fort grande correspondance avec Henri Prince de Galles, avec Maurice Prince d'Orange, avec le Duc de Savoie, avec le Parti Huguenot. Le Duc de Rohan le voiant mécontent de la Régente & des Ministres, envoia offrir ses services au Comte. Il ne demandoit le Gouvernement de Quillebeuf avec tant d'instance, que pour être en état de donner entrée aux secours qu'il projettoit de faire venir d'Angleterre & de Hollande. Sa plus grande passion, c'étoit d'éloigner les Ministres, & d'abattre le parti des Guises & du Duc d'Epernon. Il auroit eu la joie de voir ses souhaits presqu'acomplis, si la mort ne l'eût pas enlevé le 1. jour de Novembre. Le Marquis & la Marquise d'Ancre avoient tant parlé à la Reine contre les Ministres & particuliérement contre Silleri, qu'elle commença de les éloigner du secret des affaires. La Galigaï eut l'insolence de dire mille choses offençantes au Chancelier en presence de la Reine, & de lui reprocher la mauvaise administration de son emploi. Marie de Médicis laissa tout dire à sa confidente; & le pauvre Silleri n'osa pas repliquer. Il craignoit que la Régente

Siri *Memorie Recondite.* Tom. II. Pag. 710. 711.

1612. n'apuiât les reproches, peut-être trop veritables, qu'on lui faisoit. Sûre des sentimens de sa Maîtresse, la Marquise d'Ancre parloit avec une confiance capable de déconcerter l'homme le plus hardi. La maxime des Courtisans interessez, c'est de ne se pas rebuter facilement, & de n'abandonner la partie qu'à la derniére extrémité. Le Chancelier entra dans le cabinet de la Reine avec les autres Ministres: mais il y reçût une nouvelle mortification. Sa Majesté lui tourna le dos, affectant de parler en grande confidence au Président Jeannin.

Un nouveau parti s'étoit formé à la Cour. En prenant le dessus, il écartoit tous les autres. Le Prince de Condé étoit à la tète. Les Ducs de Nevers, de Mayenne, de Longueville, le Maréchal de Bouillon, & le Marquis d'Ancre y entrerent. Les Guises, Epernon, Amville & leurs amis se trouvérent extrémement reculez. Le Duc d'Amville étoit frere du Connétable de Montmorenci. En l'absence de celui-ci qui étoit allé dans son Gouvernement de Languedoc, il se joignit aux Guises qu'il croioit plus avant que les autres dans les bonnes graces de la Régente. Le Grand Ecuier de Bellegarde du même parti, étoit alors en Bourgogne, en qualité de Gouverneur. Il reçût ordre de venir incessamment à la Cour. Bellegarde obéït d'autant plus volontiers, que le Duc de Guise le pressoit d'acourir à leur secours. Quand il fut à Sens,

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis, & de Bassompierre.

à Sens, on l'avertit, que la Régente ne l'avoit mandé que pour lui ôter son Gouvernement. Il s'y en retourna donc au plus vîte. Le Marquis d'Ancre son ennemi avoit formé une intrigue pour faire donner la Bourgogne au Duc de Mayenne. 1612.

Condamnation d'un Livre du Jesuïte Bécan.

On se battoit en Sorbonne encore plus ouvertement qu'à la Cour. Les Jesuïtes déchaînez contre l'autorité légitime des Souverains, publioient tous les jours de nouveaux Livres sur ce sujet, pour faire leur cour à l'orgueilleux Borghése. Bécan fameux Auteur de la Societé, en fit imprimer un cette année avec ce titre, *La Controverse d'Angleterre touchant l'autorité du Roi & du Pape.* Dez que le Docteur Filesac nouveau Syndic de la Faculté de Paris l'eût parcouru, il en parla au Cardinal de Bonzi, pour savoir si la Régente trouveroit bon que la Sorbonne censurât ce Livre si pernicieux. Le Nonce & les Jesuïtes tâcherent également de parer le coup. Ubaldini voioit bien que la Faculté ne manqueroit pas de donner dans sa censure quelque atteinte à l'autorité prétenduë du S. Siége. Les bons Péres craignoient qu'un nouveau Décret de la Faculté de Paris publié dans toute la France, ne confirmât encore l'opinion commune que la Societé fait profession d'enseigner constamment une doctrine contraire à l'autorité des Rois & à la sûreté de leurs personnes. Mais les propositions de Bécan étoient si criantes, qu'il

Mercure François. 1612.

 étoit

1612. étoit bon d'appaiser les esprits par quelque condamnation. Voici l'expédient dont les gens du Pape & les Jesuïtes s'avisérent. On dit à la Reine qu'il étoit plus à propos de faire condamner ces sortes de livres à Rome, & qu'une censure émanée du S. Siége auroit plus d'autorité que celle de la Faculté de Paris. Marie de Médicis donna sans peine dans le piége qu'on lui tendoit. Elle dit au Cardinal de Bonzi d'avertir le Syndic de la Faculté que Sa Majesté ne vouloit pas que la Sorbonne déliberât sur le Livre de Bécan; parce que la Reine avoit dessein de le faire condamner par le Pape. La Cour de Rome & les bons Péres trouvoient leur compte à cette défaite. Si la Sorbonne eût cessé de crier, on auroit arrêté l'examen du Livre. En tout cas, l'Inquisition condamnant un Livre en termes généraux, & sans rien specifier, le peuple ne sait pas précisément sur quoi la condamnation tombe; & les propositions exhorbitantes sur l'autorité du Pape demeurent à couvert. On suppose bien que l'Inquisition n'a jamais prétendu de les condamner.

Un Docteur nommé Paris aiant presenté en Sorbonne le 1. Decembre, des propositions extraites du nouveau Livre de Bécan, qui permettoient l'assassinat des Rois & des Princes, & qui contenoient plusieurs choses contraires aux loix divines & humaines, le Syndic Filesac rapporta ce que le Cardinal de Bonzi lui avoit dit des intentions de la Régente. Le

Doc-

Docteur Paris arrêté par cette réponse, se contenta de requerir que ce qu'il avoit proposé, fût enregîtré, & qu'on lui délivrât copie de la conclusion de la Faculté. On le lui accorda. Dez les premiers jours de l'année suivante, la Faculté de Paris députa quatre Docteurs pour representer au Chancelier, qu'elle souhaitoit de donner un témoignage public de son attachement au service du Roi en censurant le Livre de Bécan, & de faire du moins connoître au public qu'il n'avoit pas tenu à elle, qu'un Livre si dangereux ne fût flétri dans les formes. Ils ajoûterent que la Faculté demandoit la permission de faire ses remontrances à la Reine sur une affaire qui paroissoit de la derniére importance. Silleri approuva le zéle de la Sorbonne, il se fit un mérite d'avoir appris ce qu'il savoit de bon dans l'Université de Paris, enfin il promit aux Docteurs de les presenter à Sa Majesté. Le Docteur Fayet qui portoit la parole, dit à la Régente que la Faculté de Paris n'aiant pas coutume de recevoir les ordres du Roi par la bouche d'un particulier, ni par des Lettres de cachet, mais seulement par des Lettres sellées du grand sçeau, elle avoit obéï dez qu'on lui avoit rapporté ce que le Cardinal de Bonzi avoit dit au Syndic, des intentions de Sa Majesté. *Cependant, Madame*, ajoûta-t-il, *la Faculté a cru qu'il étoit de son devoir de recevoir vos ordres de la bouche de Vôtre Majesté même. Si elle ne juge* 1612.

1612. *pas à propos que nous délibérions sur le Livre du Jesuïte Bécan, nous vous supplions très-humblement, Madame, de pourvoir à ce que nôtre silence en cette occasion, ne puisse pas être interpreté comme une approbation tacite de ces sentimens pernicieux qui dépouillent les Rois de leur autorité légitime, & qui permettent de les assassiner.* La Régente répondit qu'elle parleroit de cette affaire à son Conseil, & que le Chancelier feroit savoir à la Faculté les intentions de Sa Majesté.

Le Docteur Fayet étant allé chez le Chancelier quelques jours après, *la Reine*, dit Silleri, *est informée que le méchant Livre de Bécan ne devient que trop commun. Sa Majesté vous permet de faire ce que vous jugerez à propos. C'est grand dommage que la Sorbonne soit divisée pour les bons sentimens. Ne vous réünirez-vous jamais?* Fayet répondit au Chancelier, que la Faculté vouloit conserver ses anciens dogmes, & qu'on avoit toûjours enseigné la même doctrine en Sorbonne, jusqu'à ce que certaines gens y eussent répandu des opinions étrangéres. Le Chancelier loüa les Docteurs de leur zéle, & leur permit de la part de la Régente de travailler à la censure du Livre de Bécan: mais le Nonce Ubaldini détourna le coup avec adresse. Persuadé qu'on feroit quelque chose en France contre l'Ouvrage du Jesuïte, il sollicita promptement un Décret de l'Inquisition. Dez qu'il l'eût reçû, il en fit part à la Régente. Toûjours sou-

mise

mise au Pape, elle fit dire à la Faculté qu'il suffisoit de lire publiquement le Décret en Sorbonne. L'affaire en demeura-là. On pourroit être surpris de trouver le nom de *Robert Bellarmin* parmi ceux des Cardinaux qui condamnérent le Livre d'un Auteur qui suivoit les principes de Bellarmin, si on ne savoit que le Cardinal élevé dans la Societé, avoit ses équivoques & ses restrictions mentales toutes prêtes pour condamner en sûreté de conscience dans l'Ouvrage de son confrére, des dogmes qu'il défendoit lui-même comme les plus orthodoxes du monde. 1612.

Arrêt du Parlement de Paris contre un Livre de Scioppius.

Les Jesuïtes n'étoient pas les seuls qui fissent leur cour à Paul V. en écrivant contre Jacques I. Roi d'Angleterre sur l'autorité des Souverains & du S. Siége. Gaspar Scioppius, l'ennemi le plus violent de la Societé voulut aussi entrer en lice, & faire montre de sa belle latinité dans cette celebre dispute. Son Livre aiant été apporté de la foire de Francfort à Paris, on le défera au Parlement. Scioppius y parloit d'Henri IV. comme d'un Prince sans Religion. Il sembloit approuver l'action de l'infame Ravaillac. Tous les Rois & tous les Souverains qui laissoient vivre les herétiques en repos dans leurs Etats, étoient, à son avis, des herétiques eux-mêmes : que dis-je ? des Turcs & des Athées. Le Parlement ordonna que ce Livre extravagant & impie fût brulé par la main du Boureau, &

1612. que tous les exemplaires fussent supprimez. Qu'on l'ait flétri de la même maniére en Angleterre, cela n'est pas fort surprenant: mais je ne puis assez m'étonner que le Roi de la Grande Brétagne permît qu'on representât devant Sa Majesté une farce, où Scioppius étoit joué & pendu sur le théatre. Vengeance également indigne d'un Prince & d'un Auteur! Si le Roi regardoit l'Ouvrage de Scioppius comme un libelle d'un misérable Déclamateur, Sa Majesté ne dévoit-elle pas le méprifer, ou se contenter tout au plus de laisser aux Magistrats l'exécution des loix contre les libelles diffamatoires & pernicieux? Mais prendre plaisir à se venger de l'Auteur d'une maniére si peu convenable à une Tête couronnée, c'étoit marquer au public que le Livre avoit vivement piqué celui qu'il attaquoit.

V le Dictionaire Histor. & Critique de Mr. Bayle.

Paix entre les Couronnes de Suéde & de Dannemark.

Le soin que Sa Majesté Britannique prenoit alors de réconcilier le Roi de Dannemark avec Gustave Adolphe nouveau Roi de Suéde, étoit une occupation plus digne d'un Prince. Christian IV. tâcha cette année de pousser ses conquêtes assez avant dans la Suéde. Accompagné de George Duc de Lunebourg qui lui avoit amené du secours, il s'avança jusqu'à Jenkoping, desolant tout le païs par où il passoit. Le jeune Gustave donnoit déja des marques si éclatantes de sagesse & de valeur, que la Reine Christine sa mére lui laissa l'administration du Roiaume; quoi qu'il ne fût pas encore dans la 18. année

Puffendorf Introduction à l'Histoire. Tom. IV. Chap. III.

année de son âge. Il arrêta le progrès de l'ennemi, qui fut obligé de se retirer dans la Province de Schonen. Gustave l'y suivit; & usant de represailles il mit tout à feu & à sang. L'armée Suédoise eut quelque desavantage en se retirant. Le Roi de Dannemark fit une nouvelle irruption dans la Gothie Occidentale. S'étant embarqué sur sa Flote, il tenta même de s'aprocher de Stokolme. Gustave rompit tous les desseins de l'ennemi avec une prudence & un courage extraordinaire. Enfin les Villes anséatiques & les Provinces-Unies fâchées de ce que la guerre entre les deux Couronnes du Nord, rompoit tout le commerce de la Mer Balthique, engagérent le Roi d'Angleterre à s'entremettre pour la paix. Christian traita lui-même avec quatre Sénateurs de Suéde. Après quelques conférences tenuës à la fin de cette année, le Traité fut conclu au commencement de la suivante. Le Dannemark rendit à la Suéde la ville de Calmar & l'Isle d'Oeland. Il garda Elsbourg pour un temps, jusqu'à ce que la Couronne de Suéde eût paié une certaine somme d'argent, que celle de Dannemark prétendoit lui être duë.

1612. Mercure François. 1612.

Gustave cédoit assez librement quelque chose de ce côté-là, pour être en état de s'avancer vers la Moscovie. Il y avoit un puissant parti qui lui demandoit le Prince Charles Philippe son frere, que ces gens-là prétendoient élever sur le thrône de leur nation. Quoique les affaires de

Révolutions en Moscovie.

1612. Moscovie ne paroissent avoir aucune relation à celles de France, je croi pourtant devoir dire quelque chose des révolutions surprenantes qu'on y vit au commencement du XVII. siécle. Cela pourra donner une connoissance plus particuliere de l'état de l'Europe au temps de Louis XIII. Le Czar Jean Basilovits connu par ses cruautez & par la guerre que le brave Etienne Battori Roi de Pologne, lui fit avec tant de gloire & d'avantage, que le Moscovite fut obligé de recourir à l'intercession du Pape pour obtenir la paix: Basilovits, dis-je, n'avoit laissé que deux enfans mâles de sept femmes qu'il eut, Theodore & Demetrius. L'aîné, Prince stupide & sans cœur lui succeda. Pendant qu'il se divertissoit à sonner les cloches des Eglises, Boris Federovits Seigneur Moscovite qui avoit épousé la sœur de Theodore, gouvernoit l'Etat. Cet homme méchant & ambitieux fit tuër le jeune Demetrius, qui demeuroit avec sa mére dans un château éloigné de Moscou: & afin de mieux cacher son crime, il fit assassiner encore celui dont il s'étoit servi pour le commettre. Le Czar Theodore mourut peu de temps après. On crut que Boris l'avoit empoisonné. La ligne masculine des anciens Czars étant ainsi finie, il ne fut pas mal-aisé à Boris beau-frere du dernier, de monter sur le thrône. Aussi adroit que cruel, il avoit eu soin de gagner l'amitié du peuple, & d'éloigner sous des prétextes honnêtes, les Seigneurs qui pou-

Mercure François. 1612.

voient

voient s'opposer à son ambition. Le voilà 1612.
donc couronné à Moscou dans toutes les formes. Son naturel sanguinaire & soupçonneux le rendit bien-tôt odieux aux Moscovites. Une nation accoutumée à l'esclavage, ne souffre pas si patiemment la tyrannie d'un Prince nouvellement élevé, que celle qui se trouve établie par la longue succession d'une même famille.

Faux Demetrius en Pologne.

Environ l'an 1604. Boris reçut des nouvelles de Pologne qui le mirent dans un étrange embaras. Un Moine Russe y avoit mené un jeune homme assez ressemblant de taille & de visage au Prince Demetrius que Boris avoit fait mourir. Le Moine mit d'abord son garçon au service de Vietsnoviski Seigneur Polonois qui avoit épousé la fille du Palatin de Sendomir. De cette Maison, il passa ensuite dans celle du Palatin même. Quand le Moine crut les esprits assez bien préparez, il dit en confidence au Palatin que le jeune homme est Demetrius héritier légitime de l'Empire des Russes, qu'on avoit derobé heureusement à la cruauté de Boris, en mettant un autre enfant à la place du Prince que le Tyran vouloit faire tuer. L'avanture fut racontée avec des circonstances si vraisemblables, que le Palatin crut tout ce qu'on lui disoit. Il découvrit aussi-tôt le secret à Sigismond Roi de Pologne, qui voulut connoître le prétendu Demetrius.

Le jeune homme qui ne manquoit ni d'esprit ni d'éducation, raconta les malheurs de sa vie en présence du Roi avec beau-

1612. beaucoup d'adresse & de grace. Il montra certaines marques naturelles à son visage & à l'une de ses mains, qu'il prétendoit être des preuves incontestables de la verité de sa naissance. Puis s'adressant à Sigismond, *je me trouve fort heureux, Sire*, ajoûta-t'il, *d'être tombé entre les bras d'un Roi, qui aiant été malheureux & persecuté lui-même durant son enfance par un oncle, doit avoir plus de compassion pour ma disgrace. Vous étes né dans la prison où le cruel Eric avoit enfermé le pére & la mére de Vôtre Majesté. Les Polonois vous ont choisi entre tous les Princes de l'Europe. Cette distinction, Sire, devoit vous rendre encore plus respectable aux Suédois vos sujets naturels. Un autre oncle ambitieux les souléve contre vous : il tâche de vous enlever vôtre patrimoine. Graces à Dieu, Vôtre Majesté est encore assez puissante pour m'aider à rentrer dans le mien. Quand vous m'aurez mis en état, Sire, de reconnoître une si grande faveur, les Polonois & les Moscovites unis ensemble reduiront bien-tôt les Suédois rebelles. Fasse le Ciel qu'après cette heureuse expédition, nous attaquions encore conjointement l'ennemi commun de tous les Chrétiens.* Si le Roi Sigismond ne crut pas ce qu'on lui avoit dit, il espera du moins que le conte faux ou véritable, lui seroit de quelque utilité contre les Moscovites. On résolut d'assister le prétendu Demetrius, & de l'envoier premiérement en Lithuanie pour être plus près de la Moscovie. Demetrius écrivit de là au Pape. Il lui demanda ses bons offices en Pologne. La Cour de Rome

toûjours attentive à ce qui est capable d'étendre sa domination, écouta volontiers un homme qui lui faisoit esperer de reduire les Russes à l'obéïssance du S. Siége. 1612.

Demetrius entre en Moscovie, & s'y fait couronner.

Un bruit sourd courut bien-tôt à Moscou que le Prince Demetrius échappé à la fureur du Tyran Boris, se montroit près de la frontiére. Les mécontens & ceux qui aiment la nouveauté, appuioient ce que les autres disoient. Le peuple facile à croire les choses extraordinaires, & qui se flate toûjours de trouver un gouvernement plus doux & plus supportable, témoignoit attendre Demetrius avec impatience. Boris informé de ce qui s'étoit passé en Pologne, & des pratiques commencées à Moscou, ne savoit quel parti prendre, s'il mépriseroit cette histoire comme un de ces contes faits à plaisir, dont le bruit s'évanoüit en peu de temps; ou bien s'il se prépareroit tout de bon à réprimer un parti qui paroissoit se fortifier tous les jours au dedans & au dehors. Persuadé à la fin qu'il n'y avoit rien à négliger, il fit dire de son côté que le prétendu Demetrius étoit un Magicien reconnu: & après avoir mis ordre à la seureté de la frontiére, il envoia des Ambassadeurs à la Diéte de Warsovie. Ils devoient se plaindre au Roi & à la République de Pologne de ce qu'ils contrevenoient aux conditions de la paix faite entre les deux Etats, en témoignant de vouloir appuier les impostures d'un misérable fils de Prêtre, & demander qu'on le leur livrât mort ou

vif.

1612. vif. En cas que les Ambassadeurs n'obtinssent pas une réponse favorable, Boris les avoit chargez de négocier avec quelques Seigneurs Polonois, pour les engager à s'opposer au dessein que le Roi pouvoit avoir contre lui. Sigismond répondit aux Moscovites en termes généraux : & cependant il se préparoit sous main à secourir celui qui se disoit l'héritier légitime des anciens Czars.

Demetrius entra donc en Moscovie à la tête d'une armée de dix mille hommes Polonois & Cozaques. Le Palatin de Sendomir la commandoit sous lui. Demetrius & lui n'aiant pas sçû profiter d'une belle occasion qu'ils eurent de mettre en déroute l'armée Moscovite, ils furent défaits eux-mêmes au commencement de l'an 1605. Trop foible pour tenir desormais la campagne, Demetrius s'enferma dans une ville qu'il avoit prise auparavant. Il esperoit de recevoir un nouveau secours de Pologne, avant que l'ennemi pût reprendre les places qu'on lui avoit enlevées. La mort de Boris arrivée dans ces entrefaites, changea la face des affaires. Quoi que l'armée Moscovite eût prêté serment de fidélité à son Fils, la division s'y mit peu de temps après. Tout le monde suit l'exemple de quelques Seigneurs qui se déclarent hautement pour le prétendu Demetrius : le Fils & la Veuve de Boris sont pris & étouffez ; enfin le nouveau Czar est reçu & couronné dans Moscou le dernier jour de Juillet en 1605. La Fille du Palatin de Sendomir

Mercure François. 1606.

domir que Demetrius épousa ensuite par 1612.
Procureur à Cracovie, fut conduite en grande pompe l'année suivante à Moscou. Son pere, ses plus proches parens, & plusieurs autres Seigneurs qui l'avoient accompagnée, assistérent à la céremonie de ses nopces & de son couronnement.

Demetrius & un grand nombre de Polonois sont massacrez à Moscou.

La nouvelle Princesse ne jouït pas longtemps de sa bonne fortune. Susky Seigneur Moscovite, à qui Demetrius avoit fait grace de la vie, contre l'avis de plusieurs gens qui lui conseilloient de laisser exécuter l'Arrêt de mort rendu contre un homme inquiet & ambitieux, sur la fidélité duquel on ne devoit pas s'assurer : Susky, dis-je, & un grand nombre de Nobles Moscovites avoient déja formé une conspiration contre Demetrius. On le rendoit odieux au Clergé & au peuple, en faisant courir le bruit qu'il meditoit de changer la Religion, de soumettre la Moscovie au Pape, & de faire venir des Jesuïtes & des Prêtres Romains. Et parce que le peuple s'imaginoit que le Ciel ne se feroit pas déclaré si fort en faveur du nouveau Czar, s'il étoit un imposteur, on tâcha de faire croire qu'il n'avoit remporté de si grands avantages contre Boris & contre son fils, que par le secours de la Magie. Ces discours firent d'autant plus d'impression, que le peuple souffroit avec peine que Demetrius eût deux ou trois Compagnies d'Etrangers pour garder son palais & sa personne. L'aversion naturelle que les Moscovites ont pour les Polonois, rendit encore le peuple

1612. peuple fort susceptible de ce qu'on avoit soin de lui insinuer, que le thrésor des Czars devoit être transporté en Pologne, & que l'Etat seroit desormais gouverné par une Princesse Polonoise & par d'autres confidens de la même nation. Susky & les principaux Chefs de la conspiration aiant pris leurs mesures à la faveur de ces mécontentemens, pour soulever le peuple de Moscou, le 27. Mai 1606. ils viennent au Palais à la tète d'un grand nombre de gens armez, le forcent avec violence, tuent le prétendu Demetrius trahi par ses meilleurs amis, & font mille indignitez à son cadavre. Le peuple fit ensuite main basse sur tous les Polonois. Les rélations disent qu'il en mourut plus de dix-sept cens. On sauva seulement le Palatin de Sendomir, sa fille, son fils, & quelques Seigneurs Polonois, qui furent mis chacun dans une maison particuliere.

Susky est fait Czar de Moscovie, & il se demet ensuite.

Susky se fit élire & couronner à la place du Demetrius faux ou veritable. Car enfin plusieurs gens ont prétendu qu'il disoit la verité. Mais la circonstance du Moine qui le conduisit en Pologne, & celle de s'être mis en service dans deux Maisons différentes: cela, dis-je, rend l'Histoire fort suspecte. Il semble qu'un enfant de cette importance devoit être mené d'abord au Roi de Pologne. Qu'y avoit-il à craindre pour lui? Quoi qu'il en soit de cette affaire, pour confirmer davantage le peuple dans l'opinion que c'étoit une imposture, Susky voulut qu'on déterrât celui que Bo-

ris

ris avoit fait tuer. Les os furent transferez à Moſcou ; & le Patriarche ordonna qu'il fût reveré comme un Martyr. Susky ne doutant point que les Polonois ne lui fiſſent la guerre, il entra en négociation avec Charles de Sudermanie nouveau Roi de Suéde, qui lui envoia du ſecours ſous la conduite de la Gardie. Les diviſions de Sigiſmond avec les Palatins de ſon Roiaume, ne lui permirent pas d'attaquer ſi-tôt les Moſcovites. L'an 1609. il réſolut de reprendre la ville de Smolensko que les Moſcovites avoient enlevée aux Polonois. Le ſiége, ou le blocus de cette place dura deux ans ; & plus de deux cens mille habitans moururent avant la reddition. Les Moſcovites ſe battirent pluſieurs fois pour faire lever le ſiége. Chagrin du mauvais ſuccès de ſes armes, Susky ſe retira dans un Monaſtere, après avoir quitté le Sceptre & la Couronne. 1612. Mercure François. 1611. 1612.

La Moſcovie ſe trouva pour lors diviſée en trois partis. Un nouveau Demetrius s'étoit montré, & beaucoup de gens ſe déclaroient pour lui. D'autres vouloient que pour rémedier au mauvais état de la Moſcovie, on mît ſur le thrône Ladislas fils aîné du Roi Sigiſmond, Prince qui donnoit de fort belles eſperances. Enfin un troiſiéme parti demandoit un grand Seigneur du païs. Ceux-ci s'étant reünis aux Partiſans de Ladislas, il fut élu Czar en ſon abſence l'an 1610. & les plus conſiderables du Clergé & de la Nobleſſe lui prêterent ſerment de fidélité. Le faux Deme- Ladislas Prince de Pologne eſt proclamé Czar de Moſcovie.

1612. Demetrius tâcha de se rendre maître de Moscou: mais les Polonois l'aiant battu deux fois: il fut obligé de se retirer au delà du Volga. Cela mit les Polonois en état de tout entreprendre. Ils se rendent maîtres du chateau de Moscou, & font savoir au Roi Sigismond qui assiegeoit toûjours Smolensko, que son Fils est proclamé Czar. Les habitans offrirent de se rendre au Prince Ladislas élu Souverain de Moscovie: mais Sigismond voulut avoir la place pour la Pologne. Les habitans determinez à ne se point détacher de la Moscovie, soûtiennent encore le siége jusqu'au mois de Juin en 1611. de maniére que Sigismond n'eut qu'une ville presque toute depeuplée & reduite en cendres. Le Roi de Pologne qui ne pensoit pas tant à établir son Fils sur le trône de Moscovie, qu'à profiter des divisions du païs & à le subjuguer, tarda trop à conduire Ladislas à Moscou. Il avoit remis cette affaire à l'an 1612. mais les contestations continuelles qu'il avoit avec les Palatins, ne lui permirent pas d'exécuter son projet.

Les Polonois sont chassez de Moscovie, & Michel Federovits est élu Czar.

Un si long delai donna le temps aux parens du feu Czar Boris de former un puissant parti. Michel Federovits se mit à la tête, & marcha vers Moscou. Le Général Polonois sortit de la ville, amassa des troupes, & donna la bataille aux Moscovites revoltez contre Ladislas. Les Polonois furent défaits, & leur Général se retira vers Smolensko avec les débris de son armée. Après cela, il fut facile de

chasser

chasser les Polonois du château de Moscou. Délivrez de la domination étrangére, les Moscovites élurent un nouveau Czar l'an 1612. Ce fut Michel Federovits le plus proche parent du feu Czar Boris. Un nouveau parti lié en faveur de Charles Philippe frere de Gustave Roi de Suéde, auroit pû traverser cette élection, si Gustave n'eût pas laissé perdre l'occasion, en pensant plûtôt à étendre sa propre domination, qu'à travailler pour l'établissement de son frere. Les Moscovites eurent le temps de se reünir. Leur nouveau Czar n'aiant plus rien à craindre au dedans, entreprit de se venger des Polonois. Il assiégea Smolensko l'année suivante, & la ville fort mal défenduë fut prise en peu de temps. Les Polonois étoient alors si divisez, qu'ils ne furent pas en état d'empêcher l'ennemi de prendre tout ce que la Pologne lui avoit enlevé, & de faire des courses assez avant dans la Lithuanie.

1612.

Mercure François. 1613.

HIS-



HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE QUATRIÉME.

1613. Le Baron de Luz est tué par le Chevalier de Guise.

LA France n'étoit gueres moins agitée que la Pologne. S'il n'y avoit point encore de guerres civiles en France, le nombre des mécontens étoit si grand, & les factions augmentoient tellement chaque jour, que tout sembloit se préparer à une rupture ouverte. La mort du Baron de Luz Chevalier des Ordres du Roi, & son Lieutenant Général en Bourgogne, tué au milieu de Paris le 5. Janvier 1613. par le Chevalier de Guise

Guise causa de nouvelles inquiétudes à la Régente. 1613.

Luz avoit fait plusieurs personnages durant sa vie. Il s'étoit lié avec différens partis, & nous le trouvons mêlé en diverses intrigues. Sous le Regne du feu Roi, il fut un des confidens du Maréchal de Biron. Au commencement de celui-ci, il s'intrigua avec les Guises: mais croiant s'établir encore mieux par la faveur du Marquis d'Ancre, il les quitta pour se donner à Conchini. On le soupçonnoit de servir cet Italien dans le dessein qu'il avoit de perdre Bellegarde, & de lui ôter le Gouvernement de Bourgogne. Cela irritoit encore plus contre lui la Maison de Guise amie & alliée de Bellegarde. Elle ne cherchoit qu'une occasion de se venger & de se défaire d'un homme, qui non content d'avoir abandonné son parti, s'intriguoit encore pour lui nuire autant qu'il pouvoit. Quelques paroles indiscretes du Baron de Luz parurent au Chevalier de Guise une raison suffisante de se battre contre lui. Il étoit échapé au Baron de se vanter de s'être trouvé à Blois avec le Maréchal de Brissac dans la Chambre où le Roi Henri III. avoit pris la résolution de faire tuer le Duc de Guise, & d'avoir empêché que Brissac n'avertît le Duc du mauvais dessein qu'on avoit contre lui. Cela suffit pour animer le Chevalier de Guise à se vanger d'un ennemi de sa Maison, qui se vantoit encore d'avoir contribué à la

Mercure François. 1613.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 23. 24.

1613. mort de son pére, en détournant Brissac de lui sauver la vie. Le Chevalier rencontre donc le Baron dans la ruë S. Honoré, lui fait mettre l'épée à la main, & le tuë du second coup qu'il lui porte.

Colére de la Régente contre les Guises.

La Régente qui se servoit du Baron de Luz, fut extrémement irritée de cette hardiesse. Persuadée qu'on avoit plus pensé à lui faire du chagrin qu'à vanger la mort du feu Duc de Guise, elle quitta son dîner qu'elle avoit commencé lors qu'on lui apprit la mort du Baron; & jettant sa serviette sur la table elle se retira les larmes aux yeux dans son cabinet. Sa Majesté fit appeller incontinent les Princes & les Ministres pour déliberer sur cette affaire qu'elle prenoit extrémement à cœur. Il y fut resolu que le Parlement en feroit des informations, qu'il travailleroit incessamment au procès du meurtrier, & qu'on enverroit quelqu'un à l'hôtel de Guise de la part de Sa Majesté, pour commander à la Noblesse qui s'y étoit assemblée, de se retirer au-plûtôt, & pour défendre au Duc de paroître au Louvre, jusqu'à ce que la Reine l'y mandât. On disoit que Guise y vouloit venir accompagné d'un grand nombre de Gentilshommes. Quelques-uns firent difficulté de sortir de l'hôtel de Guise, quoi que le Duc les priât d'obéïr à l'ordre de la Régente. Le Comte de la Rochefoucault Maître de la Garderobe du Roi se signala entre tous les autres : Il refusa hautement de sortir. Et la Reine cho-

Mémoires de Bassompierre.

choquée de sa desobéïssance, lui fit commander de se retirer au-plûtôt de la Cour. 1613.

L'esprit de Marie de Médicis se calma un peu quand elle apprit que le Duc de Guise avoit fait sortir de sa maison le Chevalier son frere, & qu'il lui avoit ordonné d'aller à la campagne. Bassompierre ami des Guises à cause de la Princesse de Conti leur sœur qu'il aimoit, & à laquelle il n'étoit pas indifferent, prit cette occasion de dire à la Régente, que le Duc demandoit humblement à Sa Majesté la permission de se venir justifier. Elle la lui donna à condition qu'il viendroit seulement à l'entrée de la nuit, & sans être accompagné. Bassompierre l'alla querir incontinent. Le Duc parla en termes si respectueux & si soumis, que Sa Majesté parut appaisée : mais la Duchesse mére des Guises gâta tout dans une visite qu'elle rendit ensuite à la Reine. La Duchesse le prit sur un ton si fier & si haut, que Sa Majesté fut encore plus irritée qu'auparavant contre les Guises.

Le Duc étoit enragé contre le parti du Prince de Condé qui lui étoit opposé. Il ne pouvoit pas digérer que le Duc de Mayenne son cousin y fût entré. Sans le Duc d'Epernon qui l'arrêta, Guise accompagné de ses amis auroit attaqué Mayenne qui marchoit aussi toûjours bien escorté, de maniere qu'il y auroit eu beaucoup de sang répandu. La Reine avertie de ce nouvel incident, ordonna au

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 24.

1613. Duc de Mayenne de se réconcilier avec le Chef de sa Maison, & de l'aller trouver à l'hôtel de Guise. Ils eurent un assez long entretien, & ils se séparérent bons amis en apparence.

Le Duc de Guise veut se lier avec le Prince de Condé.

Je ne sai si ce ne fut point Mayenne qui persuada au Duc de Guise outré de ce que la Reine lui refusoit le rappel du Comte de la Rochefoucault, de s'unir avec le Prince de Condé pour éloigner entiérement les Ministres déja déchus de leur crédit. Le Marquis d'Ancre avoit si grande envie d'attirer les Ducs de Guise & d'Epernon dans ce nouveau parti qui prévaloit à la Cour, que Guise s'étant adressé à Conchini pour obtenir de la Régente que le Comte de la Rochefoucault eût la permission de revenir à la Cour, l'adroit Italien répondit au Duc que le Prince de Condé étoit l'homme le plus propre à faire reüssir ce dessein. Quoi qu'il en soit, Guise resolut alors de se lier avec Condé. Le Prince disoit-il, est comme *la verge dont la Régente prétend me foüetter: mais je saurai bien l'en empêcher.* L'accommodement fut presque conclu, & le Duc d'Epernon étoit tout disposé à entrer aussi dans le parti.

Mémoires de Bassompierre.

Le Prince de Condé devient suspect à la Régente.

Content d'avoir détaché de la Reine les Ducs de Guise & d'Epernon, Condé se croioit desormais maître de tout. Il ne pouvoit pas s'imaginer que Marie de Médicis osât lui refuser encore le Gouvernement du Château-trompette qu'il vouloit avoir, afin que la citadelle de la capitale de

de ſon Gouvernement de Guienne fût 1613.
auſſi dans ſa dépendance. Le voilà donc reſolu à le faire demander par les Ducs de Nevers & de Mayenne & par le Marquis d'Ancre. Le Maréchal de Bouillon devoit être de la partie : mais il s'en excuſa ſur une goute feinte ou veritable. C'étoit la coutume de cet habile politique de lier des partis & de n'y entrer pas trop avant. Il ſuſcitoit des embaras à la Régente, afin qu'on le recherchât enſuite, & qu'on l'achetât même pour rompre la trame qu'il avoit ourdie en ſecret. Surpriſe de la demande que les trois Seigneurs lui faiſoient pour le Prince, Marie de Médicis craignit avec raiſon que ces Meſſieurs ne lui enlevaſſent ſon autorité, & qu'ils ne vouluſſent gouverner, en lui laiſſant ſeulement le vain titre de Régente. Se ſouvenant donc alors que les Ducs de Guiſe & d'Epernon n'étoient point encore ſi étroitement liez avec le Prince de Condé, qu'elle ne pût les détacher facilement, elle prit la réſolution de ſe raccommoder tout de bon avec les ſeuls grands Seigneurs qui puſſent l'aider à deconcerter les projets du premier Prince du ſang.

Aprés avoir répondu froidement qu'elle penſeroit à ce qu'on lui propoſoit, Sa Majeſté ſe retira dans ſon cabinet pour éviter les nouvelles inſtances que les Seigneurs lui faiſoient de donner une réponſe poſitive : & voiant qu'ils l'y avoient ſuivie dans le deſſein de la preſſer encore, *J'ai appris*, dit-elle pour parler

1613. de tout autre chose, *une galanterie de Bassompierre. Il ne croit pas que j'en sois informée : mais il sera bien en peine quand il saura qu'on m'a tout dit.* Ce n'étoit qu'un prétexte de parler à ce Gentilhomme zelé pour la Maison de Guise. Le Duc de Nevers ne se doutant de rien, fit signe lui-même à Bassompierre de s'approcher, parce que la Reine avoit quelque chose à lui dire. *Non*, poursuivit la dissimulée Princesse, *je ne lui en découvrirai rien.* Bassompierre inquiet comme les hommes à bonne fortune le sont en pareilles rencontres, se mit à prier fort instamment la Reine de lui dire ce qu'elle savoit. Alors feignant de se rendre, elle se retira près d'une fenêtre pour parler en particulier à Bassompierre.

Il n'est pas question d'amour, lui dit Marie de Médicis. *Je vous appelle seulement pour vous demander si Mr. de Guise ne pense plus au retour de la Rochefoucault. Madame*, répondit Bassompierre qui pénétroit déja le dessein de la Reine, *il y a trois jours que Mr. de Guise ne m'a parlé de cette affaire. Il a même souhaité que je n'en disse plus rien à Vôtre Majesté. Je le voi dans la résolution de se bien mettre avec M. le Prince, & d'obtenir par son moien le rappel de Mr. de la Rochefoucault. Mr. de Guise espere, Madame, que Vôtre Majesté ne trouvera pas mauvais qu'il s'attache à M. le Prince. Mr. le Marquis d'Ancre vôtre créature lui en a donné l'exemple.*

La Régente darda, pour ainsi dire, quatre

tre ou cinq larmes de dépit sur Bassompierre, & se tournant vers la fenêtre de peur qu'on ne la vît pleurer, *Ah, Bassompierre!* lui dit-elle, *de mechantes gens m'ont portée à mepriser la Maison de Guise, & à negliger les Ministres du feu Roi. Maintenant qu'ils me voient sans appui, ils entreprenent de ruïner mon autorité. La maniére insolente dont ils m'ont demandé le Gouvernement du Château-trompette découvre assez leurs projets: mais je saurai bien rompre toutes leurs mesures.* Bassompierre ne pouvoit pas trouver une plus belle occasion de servir les Guises, le Duc d'Epernon, & les Ministres ses amis. Il assura Sa Majesté qu'elle les auroit tous quand il lui plairoit. *Du moins, Madame,* ajoûta-t-il, *on peut chercher les moiens de les gagner. Venez me trouver à l'issuë de mon dîner,* reprit la Reine. *Cependant je penserai à quelqu'autre chose.* Marie le quitta là-dessus, & s'entretint jusqu'à l'heure du dîner avec autant de liberté d'esprit, que si elle eût été la plus contente du monde. 1613.

Emportement & humeur interessée du Duc de Guise.

Bassompierre feignant de s'en aller avec les autres, lorsque la Reine alloit se mettre à table, il rencontra le Duc de Guise dans la cour du Louvre. *Eh bien,* lui dit Bassompierre, *ne pensez-vous point à faire revenir le pauvre la Rochefoucault? Il mourra de chagrin, s'il est obligé de passer à la campagne tout ce temps de plaisir & de divertissement. Oüi, par Dieu, il reviendra,* repliqua le Duc en jurant: *& je n'en aurai pas l'obligation à la Reine. J'ai*

1613. *eu toute l'ardeur imaginable pour son service, & elle n'a que de la froideur pour moi. On m'a contraint de chercher un Maître. C'est le Prince de Condé & sa Cabale. Je ne les abandonnerai point, puis qu'on m'a forcé de m'unir avec eux contre mon inclination. Je croi, Monsieur,* ajoûta le Duc, *que vous ne desaprouvez pas ma conduite : vous avez pris le même parti.*

Moi, Monsieur, repartit Bassompierre, en riant : *je suis serviteur de tous les particuliers de la Cabale : mais je ne la connois point en gros. Je m'en tiens au Curé de la Paroisse. Je sers le Roi & la Reine : & je ne me livre à personne. Permettez moi de vous dire, Monsieur, que vous prenez un fort mauvais parti. Vous étiez autrefois Chef de Cabale, puis que Cabale y a. Vous ne dépendiez que du Roi & de la Reine, & vous l'emportiez sur tous les autres. Aujourd'hui vous vous livrez à des gens qui vous feront mille indignitez & mille chagrins, quand ils vous auront embarqué avec eux. Et que ferez-vous alors, vous qui ne pouvez soufrir une petite froideur, un petit refus de la Reine? Vous venez de tuër le Baron de Luz à ses pieds : & vous prétendez que dans le même instant on rappelle un Officier du Roi que la Reine pouvoit mettre à la Bastille pour avoir refusé hautement d'obéïr à l'ordre qu'elle lui envoioit de sortir de vôtre maison?* Le Duc de Guise étoit encore trop passionné pour profiter du bon avis de Bassompierre : mais il en dit assez pour faire connoître que son cœur étoit plus sen-

ſenſible à l'interêt qu'à l'honneur. *La Reine*, ajoûta-t-il, *reconnoîtra quelque jour qu'elle a eu tort de me perdre pour faire plaiſir à des gens qui la tiranniſent. Elle me recherchera, & je ne l'écouterai pas, ou du moins je me ferai acheter bien cher.* Que de baſſeſſe dans l'ame des hommes les plus diſtinguez par leur naiſſance! Ce genereux dépit, cette noble fierté ne put tenir contre cent mille écus. Nous le verrons bien-tôt. 1613.

Le Duc d'Epernon étoit d'une naiſſance fort inférieure à celle de Guiſe: mais il fit paroître des ſentimens beaucoup plus nobles. *Dans les grandes affaires*, répondit-il à Baſſompierre qui l'exhortoit à ſacrifier les ſujets de plainte que la Reine lui avoit donnez, *dans une occaſion importante comme celle-ci je ne m'amuſe point à chicaner. On doit prendre ſa réſolution d'une maniére franche & noble. Je ne veux point capituler avec mes Maîtres. M'offrir quelque récompenſe? je regarderois cela comme un affront. Ce que je ferai pour la Reine eſt déja ſuffiſamment paié. Je ſerois indigne du nom que je porte & des charges que je poſſéde; on devroit me mépriſer comme le plus ingrat de tous les hommes, ſi je faiſois acheter mes ſervices à mon Maître.* Baſſompierre témoigne qu'il n'oublia jamais ce qu'il entendit dire au Duc d'Epernon en cette rencontre. Ces paroles méritent en effet d'être bien retenuës. Et s'il n'y avoit pas peut-être plus de vanité que

Beaux ſentimens du Duc d'Epernon.

1613. de droiture dans les ſentimens du Duc d'Epernon, il faudroit avouër à ſa gloire, qu'il avoit le cœur plus noble qu'aucun Prince, qu'aucun Seigneur de la Cour de France.

La Régente ſe raccommode avec les Ducs de Guiſe & d'Epernon.

Cependant Baſſompierre alla retrouver la Reine à l'iſſuë de ſon dîner, comme Sa Majeſté le lui avoit ordonné. *J'ai l'eſtomac ſi renverſé*, dit Marie de Médicis dez qu'elle fut ſeule avec lui, *que tout ce que j'ai mangé m'a paru du poiſon. Si je ne ſors promptement de cet embarras, je croi que je perdrai l'eſprit.* Elle diſoit peut-être plus vrai qu'elle ne penſoit. Ceux qui ont le mieux connu cette Princeſſe lui rendent ce témoignage, qu'elle avoit le cœur grand: mais elle n'avoit ni l'étenduë d'eſprit, ni la fermeté, ni l'expérience qu'une autre Reine de ſa Maiſon avoit fait paroître ſous quelques Regnes précedens. Et ces qualitez étoient néceſſaires à Marie de Médicis pour bien gouverner un Etat plein de factions. *Baſſompierre*, ajoûta-t-elle, *il faut que tu me ramenes le Duc de Guiſe à quelque prix que ce ſoit. Offre lui cent mille écus que je lui ferai compter, la Lieutenance Générale de Provence pour ſon frere le Chevalier, & la reſerve de l'Abbaïe de S. Germain pour la Princeſſe de Conti ſa ſœur. En un mot je te donne la carte blanche, pourvû que tu le retires de cette Cabale & que je puiſſe être aſſûrée de ſes bonnes intentions. Madame*, repartit Baſſompierre en riant, *vous me garniſſez ſi bien les mains, qu'il eſt difficile*

le que je ne fasse pas emplette. 1613.

Voici ce que c'est que *la reserve* de l'Abbaïe de S. Germain des Prez à Paris. Le Prince de Conti joüissoit de ce riche benefice quoi qu'il fût marié. On promettoit la même chose à la Princesse son épouse, en cas qu'il mourût avant elle. Etrange abus des biens Ecclésiastiques! Mais une dispense du Pape corrige tout. Qu'on ne nous dise pas que ces desordres sont maintenant reformez. N'avons-nous pas vû un cadet de la Maison de Loraine en France confirmé par un Arrèt solennel dans la joüissance d'une pension considérable sur un Evèché, parce que le Pape lui en avoit accordé une dispense de la garder nonobstant son mariage? Et certes, tout bien consideré, si on ne veut pas emploier les revenus de l'Eglise à soulager les pauvres, ou à quelqu'autre bonne œuvre, ils sont aussi bien entre les mains d'un Prince ou d'une Princesse, que dans celles de quelques Moines faineans, d'un Cardinal, ou d'un Abbé de qualité qui les emploie à se donner de superbes équipages, à faire bien servir sa table, à nourrir des chevaux & des chiens, à entretenir des Maîtresses. Je reviens à la négociation de Bassompierre.

Mr. le Comte de Marsan.

Avant que de prendre congé de Marie de Médicis pour aller exécuter ses ordres, il lui parla de rappeller encore le Duc d'Epernon. *Je le voudrois de tout mon cœur,* repartit la Régente. *Mais c'est un homme que j'ai offensé: il ne pardonne jamais.*

1613. *Oüi bien à ses ennemis*, répliqua Bassompierre en souriant, *mais non pas à ses Maîtres*. La bonne Princesse ne connoissoit pas bien le Duc d'Epernon. Il n'étoit pas assez bon Chrétien pour pardonner à ses ennemis : mais il étoit trop ambitieux pour ne pardonner pas à la Régente, à condition qu'elle lui donneroit plus de crédit & d'autorité. *Dites à la Reine*, repartit-il à Bassompierre, *que je la prie seulement d'être un peu plus ferme à l'avenir; & de connoître & de conserver mieux ses bons serviteurs*. Bassompierre proposa enfin à la Régente de faire revenir les Ministres. Il s'offrit de parler à Villeroi & à Jeannin. Pour ce qui est du Chancelier, la Régente devoit s'ouvrir au Chevalier de Silleri frere de ce Magistrat.

Il seroit inutile de rapporter tout le détail de la négociation de Bassompierre. Il avoit des marchez si avantageux à proposer, qu'il n'eut pas beaucoup de peine à les conclure. *Le Duc de Guise*, dit-il lui-même, *fit d'abord l'extravagant selon sa coutume : puis il consentit à tout*. La Duchesse son épouse qu'on avoit emploiée, n'usa pas de grands détours pour lui faire accepter une bonne somme d'argent. Le Duc d'Epernon ne demandoit pas mieux que d'avoir part au Gouvernement. Cet homme fier & ambitieux voioit avec plaisir qu'on le croioit le plus propre à dissiper une puissante faction formée par le premier Prince du sang & par les grands Seigneurs du Roiaume.

Les

Les deux Ducs virent le lendemain la Reine en particulier, avec une satisfaction réciproque de part & d'autre. 1613.

Les anciens Ministres sont rappellez.

Pour ce qui est des Ministres, ils ne furent pas moins traitables. Ces Messieurs n'avoient que trop de chagrin de perdre leur crédit. Le Chancelier & Villeroi étoient mal ensemble: mais ils se réconciliérent bien vîte. Jeannin eut la commission de voir la Reine au nom d'eux trois dans l'hôtel de Luxembourg, où elle se rendoit tous les jours pour voir le magnifique Palais qu'elle avoit commencé & les beaux jardins qu'elle faisoit planter. L'entretien secret que la Régente eut là avec le Président Jeannin donna bien à penser au Marquis d'Ancre qui étoit venu à l'hôtel de Luxembourg. Sa surprise fut encore plus grande quand l'Officier des Gardes ne voulut pas lui permettre d'approcher de la Reine, parce qu'elle avoit donné un ordre exprès d'empêcher que qui que ce fût ne la vînt interrompre pendant qu'elle parleroit au Président Jeannin.

Conchini commença dès lors à craindre quelque nouvelle révolution à la Cour. Il n'en douta plus quand il vit lui-même le lendemain la Reine donner au Duc d'Epernon mille marques de distinction. Elle lui fit apporter un siége auprès d'elle sous prétexte qu'il relevoit d'une grande maladie: elle s'entretint longtemps avec lui, elle l'invita à la Comédie, elle y fit porter un siége pour lui &

1613. pour Zamet bon ami du Duc, qui l'avoit accompagné, sans faire la moindre attention au Duc de Mayenne qui étoit présent. *Par Dieu*, dit Conchini en considerant le changement de scéne, *je me mocque des choses de ce monde. La Reine a soin d'un siége pour Zamet ; & elle ne pense pas à M. de Mayenne : comptez après cela sur l'amitié des Princes.*

Marie de Médicis étoit alors la plus contente du monde. Le jour de sa réconciliation avec les Ducs de Guise & d'Epernon, fut, à son avis, *la plus penible & la plus grande journée de sa vie. C'est une comédie bien intriguée*, disoit-elle : *mais à la fin il n'y a que paix & rejouïssance.* Dans une si belle humeur, elle fit des libéralitez à pleines mains. Le Duc de Guise fut assuré de cent mille écus & du rappel du Comte de la Rochefoucault. Le Chevalier de Guise eut la Lieutenance Générale de Provence, & la Reine fit cesser les procédures commencées contre lui. La Princesse de Conti obtint la réserve de l'Abbaïe de S. Germain. Enfin on promit à Bassompierre une Charge de premier Gentilhomme de la Chambre du Roi.

Confusion & embarras du Prince de Condé.

Le Prince de Condé alla au Louvre le lendemain. Quel fut son étonnement quand il trouva la Reine enfermée dans son cabinet avec les Ministres, sans qu'on voulût lui en ouvrir la porte ! Après bien des refléxions sur cet accident inopiné, le malin Bassompierre lui insinua que

le Maréchal de Bouillon pouvoit bien avoir joüé Son Alteſſe dans cette occaſion, & s'être accommodé avec la Reine & avec les Miniſtres aux dépens du Prince. Le ſoupçon parut aſſez bien fondé au pauvre Condé qui s'en alla reflêchir avec le Marquis d'Ancre, non moins déconcerté que lui, ſur la bonne intelligence de la Reine avec les Miniſtres, & ſur la nouvelle faveur des Ducs de Guiſe & d'Epernon. 1613.

La mort du jeune Baron de Luz tué encore en duel par le Chevalier de Guiſe, ne fit pas moins d'éclat dans le monde, quoi qu'elle causât moins de mouvement à la Cour que celle du pére. Les Guiſes étoient alors parfaitement bien auprès de la Régente. Imbu des fauſſes maximes de la Nobleſſe de France, Luz fils de celui dont je viens de parler, crut qu'il étoit de ſon honneur de tirer raiſon de la mort de ſon pére. Un mois après, il envoia un cartel au Chevalier de Guiſe par un Gentilhomme nommé Du-Riol. *Monſeigneur*, diſoit le cartel, *vous devez être le plus fidele témoin de ma juſte douleur. Pardonnez-moi donc, je vous en ſupplie très-humblement, ſi je vous demande par ce billet que je puiſſe me voir l'épée à la main avec vous pour tirer raiſon de la mort de mon pére. La bonne opinion que j'ai de vôtre bravoure, me fait eſperer que vous ne vous excuſerez pas ſur vôtre qualité, de m'accorder une choſe que l'honneur exige de vous. Ce Gentilhomme vous conduira à l'endroit où* *je*

Le jeune Baron de Luz eſt encore tué en duel par le Chevalier de Guiſe.

Mercure François. 1613.

1613. *je suis avec un bon cheval. J'ai deux épées, dont vous choisirez celle qu'il vous plaira. Si vous ne voulez pas y venir, j'irai par tout où vous me commanderez.*

Le Chevalier de Guise étoit encore au lit quand Du-Riol lui donna le cartel. Il s'habilla promptement, & prenant le Chevalier de Grignan pour lui servir de second, ils s'en allérent tous trois où le jeune Baron les attendoit. Après les formalitez ordinaires dans les duels réglez, ils se battirent tous quatre à cheval avec l'épée. Guise fut blessé à la premiére passe : mais à la troisiéme il perça Luz de part en part, qui tomba de cheval peu de temps après. Grignan ne se tiroit pas si bien d'affaire avec Du-Riol, qui lui avoit donné deux grans coups d'épée. Le Chevalier de Guise courut promptement à son secours : & Du-Riol voiant Luz prêt d'expirer, il se retira tout aussi-tôt.

Les braves de la Cour, dit-on, allérent feliciter le Chevalier de Guise sur une action qui devoit le couvrir de honte dans l'esprit de tous les gens raisonnables. Il avoit brutalement tué le pére pour délivrer sa Maison d'un homme qui la chagrinoit. Quoique les régles du faux honneur ne lui permissent pas de refuser au fils la satisfaction qu'il lui demandoit, ce second homicide n'étoit guéres moins criminel que le premier devant Dieu & devant les hommes qui jugent sainement des choses. Bien loin d'applaudir à ce mise-

miserable meurtrier, on devoit le regarder avec horreur, lui qui en tuant injustement le pére, s'étoit mis dans la malheureuse nécessité de tuer le fils aveuglé par son juste ressentiment, & entraîné par la mauvaise coutume du siécle. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que Marie de Médicis envoia visiter le Chevalier de Guise après ce second duel, & demander comment il se portoit de sa blessure; elle qui avoit commandé peu de semaines auparavant que le Parlement lui fît son procès en moins de huit jours pour le premier duel.

1613.

Mémoires de Bassompierre.

Voilà comme cette Reine foible & imprudente faisoit exécuter les Déclarations publiées par son Fils & sous sa direction au commencement de cette année contre les duels. Les Rois précédens avoient tenté d'abolir cette pernicieuse & détestable coutume, sans en pouvoir venir à bout. Loüis XIII. fut plus ferme sur cet article dans les derniéres années de sa vie. Ne refusons pas à son Fils la juste loüange qu'il mérite. Sa severité a presque achevé ce que ses Prédecesseurs avoient entrepris inutilement. C'est la meilleure, & peut-être la seule bonne chose qu'il ait fait en cinquante-six ans de Régne. Si la justice des hommes laissa le Chevalier de Guise impuni, ce faux brave ne put échapper à celle de Dieu. L'année suivante étant au château de Baux à cinq lieuës d'Arles en Provence, il voulut tirer lui-même un canon qui creva. Il fut telle-

Mercure François. 1614.

1613. tellement bleſſé par un éclat, qu'il mourut en deux heures. Temps bien court pour ſe préparer à paroître devant le terrible vengeur du ſang injuſtement répandu. Il s'appelloit *François Paris de Loraine*.

Mort de François Duc de Mantouë. Nouveaux deſſeins du Duc de Savoie à cette occaſion.

Les affaires du dehors donnoient de l'inquiétude à la Régente auſſi bien que celles du dedans. François Duc de Mantouë ſon neveu étoit mort dans les derniers jours de l'année précédente. Il ne laiſſoit de ſon mariage avec Marguerite de Savoie fille du Duc Charles Emmanuel qu'une fille âgée d'environ quatre ans. Ferdinand Cardinal de Gonzague frere de François ſuccédoit inconteſtablement au Duché de Mantouë. Mais le Monferrat n'étant pas un fief maſculin, il devoit appartenir à la jeune Princeſſe de Mantouë. Ce Marquiſat donné autrefois par l'Empereur Othon à un Seigneur Saxon avoit paſſé depuis en deux Maiſons différentes: premiérement dans celle des Paleologues par le mariage d'Yoland heritiére de la ligne Saxone avec Andronic Paleologue Empereur de Conſtantinople. Theodore leur ſecond fils aiant eu le Monferrat en partage, ſes deſcendans mâles poſſéderent ce fief de l'Empire d'Occident, juſqu'à ce qu'à leur défaut, la Maiſon de Gonzague en hérita en conſequence du mariage de Marguerite Paleologue avec Frederic Duc de Mantouë.

Nani *Hiſtoria Veneta*. Lib. I. 1613. Mercure François. 1613.

Les Ducs de Savoie conteſtoient cette ſucceſſion aux Gonzagues. Il y a, diſoient-

ils,

ils, un ancien accord passé entre Theodore Paleologue & Aimond Comte de Savoie, que la ligne masculine des Paleologues venant à finir, les mâles descendus d'Yoland sa fille & d'Aimond de Savoie, qu'elle avoit épousé, hériteroient du Monferrat préférablement aux filles de la Maison des Paleologues, qui ne pourroient prétendre qu'une dot convenable à leur qualité. Charles Emmanuel avoit encore d'autres prétensions sur une partie du Monferrat en vertu du testament de Blanche Paleologue mariée dans la Maison de Savoie. Elle instituoit le Duc Charles II. héritier d'une partie du Monferrat qu'elle réclamoit, & de ce qui lui étoit dû pour sa dot. La somme n'étoit que de quatre-vingt mille écus. Mais les interêts depuis un fort long-temps ajoûtez au principal, faisoient près d'un million de livres. Tout céla fut cause d'un fort long procès entre les Maisons de Savoie & de Gonzague. Au lieu de le terminer par une sentence définitive, l'Empereur Charles-Quint rendit l'affaire encore plus embarassée. Pour contenter les deux parties, il ajugea la possession du Monferrat à la Maison de Mantouë, & il laissa en leur entier les prétensions de celle de Savoie en vertu de la donation testamentaire de Blanche Paleologue. 1613.

Le mariage du Duc François dernier mort, avec Marguerite de Savoie fut conclu dans le dessein de terminer enfin tous les différens des deux Maisons. En faveur

1613. veur de cette alliance Charles Emmanuel cedoit toutes ses prétensions à sa fille & aux enfans qu'elle auroit. On convint encore de part & d'autre qu'on tireroit une ligne pour partager le plus également qu'il seroit possible, les Etats des deux Princes, qui avançoient les uns dans les autres : mais ce partage n'étant pas encore fait, le Duc de Savoie vouloit faire revivre ses anciens droits; de maniére qu'il ne se préparoit point tant à soûtenir les prétensions de Marie sa petite-fille sur le Monferrat que les siennes propres.

Artifices du Duc de Savoie.

Dès qu'il eut appris la mort du Duc de Mantouë, il envoia deux de ses confidens, non pas tant pour consoler sa fille, que pour l'instruire de ce qu'elle devoit faire dans la conjoncture présente. On lui conseilla de dire premiérement qu'elle étoit grosse, afin d'empècher le Cardinal de Gonzague accouru de Rome, de se mettre en possession des Etats du feu Duc son frere. Marguerite étoit extrémement attachée aux interêts de sa Maison, & Charles Emmanuel avoit eu soin d'entretenir ses enfans dans une parfaite dépendance de la volonté de leur pére : de maniére que la jeune veuve n'eut pas de peine à se résoudre de feindre une grossesse. Victor Amedée Prince de Piémont vint lui-même à Mantouë sous prétexte de rendre visite à une sœur affligée : mais il avoit un ordre secret de leur pére de la tirer de Mantouë pour la conduire avec sa fille à Turin, ou à Milan, ou bien dans le Mon-

Monferrat dont la Princesse Marie étoit l'héritiere. *Il n'est pas à propos*, disoit Victor Amedée à la Cour de Mantoue, *qu'une veuve desolée demeure dans un endroit où elle trouve sans cesse des objets capables de renouveller sa douleur. La bienseance ne permet pas non plus qu'elle soit auprès de M. le Cardinal son beau-frere, qui n'est pas beaucoup plus âgé qu'elle, & qui a de si grands interêts à la succession de Mantoüe. Il le doit souhaiter même pour sa propre réputation. Voudroit-il se rendre responsable de tous les accidens qui peuvent arriver à la mére ou à la fille? Ma sœur*, ajoûtoit-il, *doit aussi emmener la jeune Princesse. Elle ne peut pas être en de meilleures mains. Le droit naturel donne aux méres la tutéle de leurs enfans, parce qu'elles ont pour eux plus d'application & plus de tendresse que toute autre personne.* 1613.

Le Cardinal Ferdinand comprit fort bien que les Savoiars ne pensoient qu'à s'assurer du Monferrat, sous le nom de la pupille qui seroit entre leurs mains, ou du moins à la disposition de Jean Mendoça Marquis d'Inojosa Gouverneur du Milanois leur bon ami. C'est-pourquoi le Cardinal alléguoit diverses raisons pour empêcher que sa belle-sœur & sa niéce ne sortissent des Etats de Mantoüe. *Seroit-il raisonnable*, répliquoit Ferdinand, *que nous laissassions partir une Princesse qui doit peut-être nous donner bien-tôt un héritier capable de faire le bonheur de ce païs? Les Princes de la Maison de Gonzague naissent ordinaire-*

1613. *nairement où ils doivent commander. Et n'est-il pas plus à propos que ma niéce soit élevée dans un pays dont nous tâcherons de la rendre quelque jour la Souveraine en la mariant à l'héritier de la Maison de Mantouë? Si la vuë du Palais de feu mon frere fait trop de peine à sa veuve, nous avons d'autres maisons où elle peut se retirer en toute liberté.*

Charles Emmanuel agissoit à Milan avec autant d'ardeur & d'artifice. Persuadé qu'on ne consentiroit jamais à lui confier l'heritiére du Monferrat, il faisoit entendre à Inojosa que c'étoit la petite niéce du Roi d'Espagne; que Sa Majesté Catholique avoit interêt de la tirer des mains de son oncle paternel; qu'on devoit se précautionner contre le Cardinal à qui elle enlevoit la succession à un riche Marquisat; que Philippe III. devoit prendre d'autant plus de soin de la Princesse Marie, qu'il étoit important à Sa Majesté que le Monferrat passât dans une Maison qui lui fût agréable; enfin qu'il étoit à craindre que les Gonzagues ne voulussent marier leur niéce en France au fils du Duc de Nevers leur proche parent.

Les Gouverneur de Milan demande la Duchesse Veuve de Mantouë & sa fille.

Ces raisons appuiées, dit-on, de quelques présens que Charles Emmanuel fit au Marquis d'Inojosa, engagérent ce Gouverneur à envoier le Prince d'Ascoli à Mantouë avec une grande suite pour demander au Cardinal, la Duchesse Veuve & sa fille. Une pareille proposition le surprit d'abord: mais revenant un peu à lui,

lui, il trouva un expédient qui déconcerta le Prince de Piémont & l'Envoié du Gouverneur de Milan. *Il est vrai*, répondit Ferdinand, *que la Princesse Marie a l'honneur d'appartenir au Roi d'Espagne : mais elle a encore celui d'être niéce de l'Empereur & de la Reine de France. Je ne dois pas disposer d'elle sans le consentement de Leurs Majestez. De plus la Duchesse ma belle sœur & moi sommes en différend pour la tutéle de ses enfans : c'est à l'Empereur dont nos Etats relevent, de juger qui de nous deux est le mieux fondé en droit.* Les Princes de Piémont & d'Ascoli partirent après cette réponse ; soit que le respect pour de si grands noms les arrètât, soit qu'ils n'eussent pas encore pris les mesures nécessaires pour parler plus haut. 1613.

Le Marquis de Trénel étoit à Turin de la part de Marie de Médicis, lors qu'on y reçût la nouvelle de la mort du Duc de Mantouë. Dans les complimens de condoleance qu'il fit à CharlesEmmanuel sur ce fâcheux accident arrivé dans sa famille, Trénel insinua comme de lui-même au dissimulé Savoiard, & en feignant de parler de la Cour de Madrid, que Sa Majesté Très-Chrétienne étoit si bien intentionnée pour la Maison de Mantouë, qu'elle ne manqueroit pas de la prendre sous sa protection, ni d'opposer la puissance de ses armes à ceux qui entreprendroient de faire violence à ses proches parens. Charles Emmanuel entendit bien que ce discours s'adressoit plus à lui, qu'il ne

La Régente de France s'oppose aux desseins du Duc de Savoie.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 3. 4. 5. &c.

1613. ne regardoit les Espagnols. Laissant donc à part sa dissimulation ordinaire, il répondit franchement qu'il esperoit de l'équité du Roi de France & de la Reine sa mére, que Leurs Majestez ne trouveroient pas mauvais qu'il soûtint, s'il y étoit obligé, les droits de ses enfans sur les Etats de la Maison de Mantoue. *Ma fille est grosse*, ajoûta-t-il; *que savons-nous si elle n'accouchera pas d'un fils? En tout cas, la Princesse Marie est l'héritiere incontestable du Monferrat. Si la Maison de Gonzague veut faire quelque injustice à la mére ou à la fille, ne suis-je pas dans la nécessité de prendre leurs interêts? Je ne puis pas me persuader que Sa Majesté Très-Chrétienne, que j'ai toujours servie le mieux qu'il m'a été possible, voulût proteger en cette rencontre des gens qui nous ôteroient ce qui m'appartient ou à mes enfans. Quoi qu'il en arrive, si les hommes manquent d'équité à nôtre égard, nous aurons recours au souverain Juge du monde & nous esperons qu'il nous sera favorable.* Tel est le langage des Princes quand ils méditent les entreprises les moins soûtenables. Gueffier Résident de France à la Cour de Savoie eut ordre de parler encore plus positivement au Duc, & de lui déclarer que le Maréchal de Lesdiguiéres auroit des troupes prêtes pour s'avancer vers l'Italie, dès qu'on y feroit quelque mouvement contre la Maison de Mantoue que la Couronne de France prenoit sous sa protection. Trénel étant allé à Mantoue pour faire des complimens de

de condoleance de la part du Roi de France & de la Reine sa mére au Cardinal sur la mort du feu Duc, lui donna les mêmes assurances par ordre de la Régente. Cela ne servit pas peu à rassurer Ferdinand que toutes ces affaires mettoient dans un extrême embaras. 1613.

Conduite du Pape dans l'affaire de Mantoue.

Il devoit attendre quelques secours du Pape, qui a le principal interêt à maintenir la paix en Italie. Mais le vieillard timide & interessé n'agissoit que foiblement. Quelque instance que Bréves Ambassadeur de France à la Cour de Rome, pût faire à Paul V. pour l'exciter à prevenir les troubles que cette contestation causeroit en Italie, on ne tira point d'autre réponse de lui, sinon que la Reine de France devoit presser le Roi Catholique d'envoier un ordre précis au Gouverneur de Milan de n'appuier point les prétensions du Duc de Savoie. Gagné secretement par les Espagnols auxquels il étoit tout devoué, & qui se flaterent d'abord de tirer quelqu'avantage de l'ambition de Charles Emmanuel, le Pape avoit conseillé au Cardinal de Mantoue d'envoier à Milan la mére & la fille. Et lors qu'on lui proposa de prendre l'une & l'autre à Boulogne sous la garde & sous la protection du S. Siége, il s'en excusa sur ce que Charles Emmanuel n'avoit aucune confiance en lui. Enfin Bréves ayant dit à Paul qu'on attendoit du moins de son amour pour le bien commun de l'Italie, qu'il opposeroit ses

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 16. 17. &c.

1613. armes ſpirituelles & temporelles au Duc de Savoie, en cas qu'il entreprît d'attaquer à force ouverte, le Cardinal de Mantoüe, le Pape répondit en termes généraux qu'il ſuivroit alors les mouvemens de ſa conſcience, & qu'il feroit ce que Dieu lui inſpireroit. Défaite ordinaire de ces Meſſieurs qui écoutent encore plus leurs interêts & leurs paſſions que la voix du S. Eſprit. Paul parloit plus ſincérement quand il diſoit à propos de cette même affaire de Mantoüe, qu'il ne vouloit pas ſe commettre avec des Princes qui ne reſpectoient pas fort ſon autorité. Tel eſt en effet le ſentiment des Puiſſances de la Communion du Pape. Elles ſavent toutes que ce n'eſt qu'uſurpation & forfanterie. Cependant par je ne ſai quels interêts de politique, les Souverains de ſon obédience s'accommodent tous avec lui. Ceux-ci s'imaginent bien ou mal, que l'autorité du Pape leur eſt néceſſaire en certaines rencontres. Et la Cour de Rome habile à profiter d'un préjugé ſi avantageux pour elle, en eſt quitte pour eſſuier quelques mépris de temps en temps, pendant qu'elle conſerve ſes revenus, & une puiſſance ſpirituelle ſur le peuple ignorant & ſuperſtitieux, ſans qui la Chaire Pontificale ne ſubſiſteroit pas long-temps.

La République de Veniſe appuie le Cardinal de Mantoüe.

Les Venitiens furent moins timides & plus ſages que le Pape en cette rencontre. Ces habiles politiques prévoioient trop bien les conſéquences de l'affaire de Mantoüe,

touë, ils découvroient ſans peine le but 1613.
de tous les artifices du Duc de Savoie.
Le Sénat prit donc un ſoin particulier de
fortifier le Cardinal Ferdinand, & de lui
donner tous les bons avis dont il avoit be-
ſoin pour ne ſe laiſſer pas ſurprendre. La
République agit encore efficacement à la
Cour de Vienne & à celle de France, afin
qu'on s'y opposât aux deſſeins ſecrets des
Eſpagnols & aux entrepriſes de Charles
Emmanuel. L'Empereur Mathias ſe dé-
fioit autant du Roi d'Eſpagne ſon parent
qu'aucun Prince de l'Europe. Le Car-
dinal de Cleſel ſon prémier Miniſtre
l'entretenoit dans cette jalouſie: perſua-
dez qu'ils étoient l'un & l'autre que les
Eſpagnols penſoient plus à ruïner, qu'à
maintenir l'autorité de l'Empereur en Ita-
lie. C'eſt-pourquoi Mathias ne fit aucu-
ne difficulté d'ajuger au Cardinal de
Mantouë la tutéle des enfans du feu Duc,
& de donner pour cet effet une diſpenſe
d'âge à Ferdinand, qui n'étoit pas enco-
re aſſez vieux ſelon les loix ordinaires
pour être tuteur.

Nani *Hiſtoria Veneta.* Lib. I. 1613.

Enfin après trois mois de feinte, la
Ducheſſe Marguerite déclara qu'elle n'é-
toit pas groſſe: & Ferdinand de Gonza-
gue prit la qualité de Cardinal Duc de
Mantouë. Le Prince de Piémont vint
querir ſa ſœur pour la conduire à Turin.
Iſabelle de Savoie autre fille de Charles
Emmanuel qui avoit épouſé Céſar d'Eſte
Duc de Modéne, ſe rendit auſſi à Mantouë
pour s'aboucher avec le Prince de Piémont

Ferdinand Cardinal de Gonzague prend la qualité de Duc de Mantouë.

1613. ſon frere & avec la Ducheſſe Marguerite ſa ſœur. C'étoit un nouvel artifice de Charles Emmanuel. Le mariage du Cardinal Duc de Mantouë parut un expédient propre pour aſſoupir tous les differens. On en parla, & Ferdinand n'en paroiſſoit pas trop éloigné. Marguerite crut qu'en repandant quelques larmes, il lui ſeroit facile de fléchir un amant qui ſe déclaroit, & d'obtenir de lui la permiſſion d'emmener la Princeſſe Marie : mais ſi le Cardinal Duc avoit quelques bons ſentimens pour Marguerite, l'amour n'étoit pas encore aſſez fort pour l'emporter ſur toutes les raiſons qui l'engageoient à ne ſe défaire pas de ſa niéce. Le Prince de Piémont le voiant inflexible ſur cet article, ouvrit une voie d'accommodement. C'étoit que la Ducheſſe Douairiére ſe retirât à Modéne avec ſa fille juſqu'à l'accompliſſement du mariage propoſé ; que s'il venoit à ſe rompre, Marguerite s'en iroit ſeule à Turin, & que Céſar d'Eſte s'engageroit par promeſſe à renvoïer à Mantouë la Princeſſe Marie, dez que l'Empereur ou le Cardinal Duc la redemanderoient.

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1613. Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 52. 53. 54. &c.

Nouveaux efforts du Duc de Savoie pour tirer de Mantouë la Princeſſe Marie ſa petite-fille.

Ferdinand donna dans le piége. Soit que ſes Miniſtres fuſſent gagnez, ſoit qu'il n'eût pas aſſez de lumiére d'eſprit ni aſſez de pénétration pour l'appercevoir, le Cardinal accepta imprudemment la propoſition que ſes ennemis lui faiſoient. Dez que les Miniſtres de France en furent avertis, ils repréſenterent à Ferdinand que

que si sa niéce sortoit une fois de ses 1613.
mains, il lui seroit impossible de la ravoir, & que le Duc de Modéne seroit tellement lié par les artifices de Charles Emmanuel & du Marquis d'Inojosa, qu'il ne pouroit plus la rendre, quand même il le voudroit. *Si vous vous mariez à une autre qu'à Marguerite*, disoit-on encore à ce Prince mal-habile, *& que Dieu vous donne des enfans, quelles contestations n'auront-ils pas à demêler avec l'héritiere d'une partie des Etats de vôtre Maison? Avez-vous bien pensé à tous ces inconvéniens?* Le Cardinal Duc ouvrit les yeux à cette remontrance: mais il avoit donné sa parole, & il ne savoit comment la retirer. Les Ministres de France & les Venitiens le tirérent d'embarras en persuadant au Duc de Modéne de ne se charger pas d'un dépôt qui lui causeroit mille affaires chagrinantes: de maniére que le Prince de Piémont prit la route de Turin avec sa sœur Marguerite fort affligée de se séparer de sa fille.

Ils arrivérent à Milan au temps de la semaine sainte. Le Gouverneur les invita à y passer ces jours de devotion: mais Victor Amedée & Inojosa firent autre chose que de se préparer aux bonnes fètes. Celui-ci envoia promptement à Modéne pour engager Este à se charger de la Duchesse & de la Princesse de Mantoüe qu'on vouloit lui confier. Et quand on se fut assuré du Duc de Modéne, le Capitaine des Gardes du Gouverneur fut dépêché à Mantoüe pour sommer le Cardinal

1613. Duc de la part d'Inojosa de tenir la parole qu'il avoit donnée. Ferdinand qui ne s'attendoit pas à cette nouvelle instance, n'eut plus d'autre moien d'échapper, qu'en se dédisant. Il allegua pour excuse qu'il ne pouvoit rendre sa niéce sans le consentement de l'Empereur qui lui en avoit donné la tutéle & la garde. L'Evèque titulaire de Diocésarée eut ordre d'aller à Milan pour faire agréer cette défaite au Gouverneur. Ferdinand enjoignit encore au Prélat de passer jusqu'à Verceil, où Charles Emmanuel s'étoit avancé au devant de Marguerite sa fille en apparence, mais dans le dessein d'exécuter au-plûtôt le projet qu'il avoit en tête.

Projets ambitieux du Duc de Savoie.

L'Evèque de Diocésarée avoit commission de négocier le mariage proposé entre le Cardinal Duc & sa belle-sœur. Le dissimulé Savoiard faisoit quelquefois semblant de prêter l'oreille à cet expédient: mais il n'avoit aucune envie de conclure l'affaire. L'occasion d'envahir le Monferrat lui paroissoit trop belle: il ne vouloit pas la manquer. Charles Emmanuel dit sans façon à l'Evèque de Diocésarée qu'il ne vouloit pas ceder en faveur de ces secondes nopces les prétensions de la Maison de Savoie sur le Monferrat: il redemanda non seulement les pierreries que sa fille avoit portées dans la Maison de Gonzague, mais encore celles que son époux lui avoit données en present de

nopces.

nopces. Le Cardinal Duc refusa de rendre celles-ci, & Charles Emmanuel plein de grandes esperances ne pensa plus qu'à contenter son ambition. 1613.

Il se flatoit d'avoir le temps d'achever son entreprise avant que les Princes d'Italie endormis dans une longue & profonde paix, se fussent reveillez. La vigilance & l'attention de la République de Venise sur tout ce qui se fait dans son voisinage donnoit quelqu'inquiétude au Duc: mais il s'imaginoit que si la Seigneurie n'aprouvoit pas l'invasion qu'il méditoit, elle la souffriroit après que tout seroit fait, plûtôt que de s'engager dans une guerre. Pour ce qui est de l'Empereur, il ne s'en mettoit pas beaucoup en peine. L'autorité de l'Empire en Italie n'est plus qu'un vain titre sans force & sans action. Les deux Couronnes étoient plus à craindre: mais le Duc croioit que Marie de Médicis occupée au dedans par les factions des Princes & des grands Seigneurs, ne pourroit pas donner de puissans secours à la Maison de Mantoue. Enfin, il espéroit de se rendre la Cour de Madrid favorable par le moien du Gouverneur de Milan son ami. De plus il n'y avoit pas alors de troupes dans le Milanois; il falloit du temps pour y en faire venir. En tout cas la crainte d'attirer les François en Italie, rendroit, selon le projet du Duc de Savoie, la Cour de Madrid plus lente à se déclarer pour les uns ou pour les autres. Et c'est justement ce

1613. qui devoit arrêter Charles Emmanuel, s'il n'eût pas été aveuglé par son ambition. Car enfin le Roi Catholique ne craignant rien davantage que de laisser aux François le moindre prétexte de porter leurs armes en Italie, il devoit empêcher que le Duc de Savoie n'attaquât à force ouverte la Maison de Mantouë que la France ne manqueroit pas de prendre sous sa protection.

Le Duc de Savoie envahit le Monferrat.

Voilà donc Charles Emmanuel qui assemble ses troupes le plus secretement qu'il peut, & qui part de Verceil le 22. Avril 1613. pour entrer à main armée dans le Monferrat. Il surprit d'abord quelques places : d'autres dépourvuës se rendirent ensuite, de maniére qu'excepté Casal il se vit en peu de jours maître presque de toute la Province. Charles Emmanuel auroit même pris cette ville importante, & le reste du Marquisat, si Charles de Gonzague Duc de Nevers en France, ne se fût pas trouvé heureusement en Italie au temps de l'irruption du Savoiard. Soit que Nevers voulût venir aider de ses conseils & de son bras, s'il en étoit besoin, le Cardinal Duc, Chef de la Maison de Gonzague; soit qu'il prétendoit négocier à Rome & à Venise pour l'exécution de je ne sai quel dessein chimérique d'une descente dans la Morée que le Duc de Nevers avoit conçû, il s'étoit chargé de conduire à Florence Catherine de Loraine sa belle-sœur, fille du feu Duc de Mayenne, mariée au Comte de Sainte-

Saintefiore fils du Duc Sforce. Dez que Nevers fut arrivé sur les côtes de Génes, il reçut des lettres qui l'invitoient au nom de la Noblesse du Monferrat, de venir incessamment à leur secours pour arrêter le progrès des armes du Duc de Savoie. Nevers partit promptement avec quelques soldats ramassez, & sous la conduite d'un bon guide, entra heureusement dans Casal, que le Cardinal Duc renforçoit le mieux qu'il lui étoit possible. Vincent de Gonzague frere du Cardinal y accourut en même temps, & passant par Milan il tâcha de faire comprendre à Inojosa les desseins cachez de l'ennemi de leur Maison, qui se flatoit que la conquête du Monferrat lui faciliteroit un jour celle du Duché de Milan qu'il avoit en tête depuis long-temps. 1613.

Cette entreprise cause de grands mouvemens en Italie.

Toute l'Italie se reveilla au bruit de la marche de Charles Emmanuel. On ne doutoit pas qu'Inojosa ne fût d'intelligence avec lui, quoi qu'il affectât de condamner en public l'entreprise du Duc. Le Gouverneur avoit beau s'emporter contre lui, envoier des lettres circulaires aux Princes d'Italie, & écrire en France pour déclarer par tout que le Roi son maître desaprouvoit l'action du Savoiard, & que Sa Majesté Catholique s'opposeroit vigoureusement à ceux qui troubloient le repos de l'Italie, tout le monde crut qu'il y avoit de la collusion entre lui & Charles Emmanuel, dont il avoit reçu des presens considérables. On ne sait si le Marquis

1613. de Bedmar Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe étoit plus ſincere dans les proteſtations qu'il faiſoit à la Seigneurie, que Philippe concourreroit volontiers avec elle pour aſſurer le repos de l'Italie; que le Cardinal Duc ſeroit remis en poſſeſſion du Monferrat, & que Charles Emmanuel ſeroit puni de ſa témerité.

Dez que le deſſein de celui-ci eût éclaté, la République de Veniſe lui fit repréſenter qu'on étoit ſurpris qu'il voulût exciter une guerre capable d'attirer en Italie des armées étrangeres qui paſſeroient premiérement par ſes Etats. *Il y a des conquêtes*, lui diſoient ces prudens Sénateurs, *qui ne méritent pas d'être achetées au prix du repos & de la tranquillité dont un Prince habile jouït. Penſez à vôtre gloire & à vos interêts. Vous haſardez de perdre l'une, & vous expoſez vôtre pays à être le theatre d'une guerre, dont vous ne verrez pas peut-être la fin. La France & l'Eſpagne prendront parti : du moins elles voudront être les arbitres du différend, & il en faudra paſſer par ce qu'elles ordonneront.* Au lieu d'écouter de ſi ſages remontrances, Charles Emmanuel fit retirer d'auprès de lui l'Ambaſſadeur de la République : mais l'ambitieux Duc ne fut pas long-temps ſans s'appercevoir qu'il s'étoit embarqué dans une affaire, dont il ne ſe tireroit pas ſi facilement à ſon honneur. Les Veniens envoiérent trois mille hommes pour la conſervation de Caſal. Le Grand Duc de Toſcane promit deux mille fantaſſins

&

& deux cens chevaux au Cardinal Duc. 1613.
La Maison de Mantoue fit lever trois mille Suisses ; de maniére qu'elle espéroit d'ètre bien-tôt en état de s'opposer au Duc de Savoie avec seize ou dix-sept mille hommes : mais les choses ne réüssirent pas tout-à-fait selon ce projet. Pour ce qui est du Pape il ne promit que ses bons offices pour la paix. La qualité de Pére commun est d'un grand secours quand on aime mieux enrichir sa famille, que de secourir un Prince injustement attaqué.

Manifestes du Duc de Savoie & du Cardinal Duc de Mantoüe.

Cependant on publia des Manifestes de part & d'autre. Le Duc de Savoie soûtenoit que la tutéle de la Princesse Marie appartenoit à la Duchesse sa mére. On insistoit fort sur le refus que le Cardinal Duc avoit fait de tenir sa parole ; & l'excuse que ce Prince ne pouvoit pas se défaire d'une pupille dont l'Empereur lui avoit donné la garde & la tutéle, n'étoit pas mal refutée. Aussi n'étoit-elle pas fort bonne. La commission de l'Empereur avoit été demandée pour s'en servir, si le Cardinal le jugeoit à propos. Il l'avoit assez déclaré lui-même en promettant de remettre sa niéce entre les mains du Duc de Modéne. Charles Emmanuel expliquoit ensuite ses prétensions sur le Monferrat avec autant de hardiesse que si elles eussent été les plus justes & les plus claires du monde. C'est la coutume des Princes ambitieux ; ils s'imaginent que le monde sera leur duppe, & que les gens d'esprit les en croiront

Mercure François. 1613.

1613. ront ſur leur parole. Pour ce qui eſt du Cardinal Duc, il repliquoit dans ſon Manifeſte que la Ducheſſe ſa belle-ſœur n'étant pas majeure, les loix ne lui permettoient pas d'ètre tutrice de ſa fille, & que les méres perdent la tutéle de leurs enfans quand elles ſe retirent volontairement de la maiſon & des Etats de leur époux. D'où le Cardinal Duc concluoit que Marguerite aiant demandé avec inſtance de s'en aller à Turin, elle avoit bien voulu renoncer à la tutéle de la Princeſſe de Mantouë. On tâchoit de faire valoir la commiſſion de l'Empereur: mais la parole donnée enſuite, & le refus de la tenir, étoit un ſi mauvais endroit, qu'il ne fut pas poſſible de lui donner une bonne couleur. Il valoit mieux avouër ingenument ſon imprudence. Une pareille démarche coûte trop à un Prince. Les prétenſions ſurannées & exorbitantes ſur le Monferrat, ſont fort bien refutées. On ne manque pas d'oppoſer la ceſſion que le Duc de Savoie en avoit faite en faveur du mariage de ſa fille avec le feu Duc François de Mantouë. C'étoit un manquement de parole bien plus conſidérable que celui dont Charles Emmanuel faiſoit tant de bruit. Avoit-il bonne grace de faire ſonner ſi haut la retractation d'un homme ſurpris, lui qui étoit le plus perfide & le plus fourbe de tous les Princes de ſon temps?

Il jouoit alors mille perſonnages differens pour faire aprouver ſa conduite, ou

du

du moins pour gagner du temps en ménageant les deux Couronnes. Tantôt il proposoit de mettre les armes du Roi d'Espagne au dessus des portes de toutes les villes qu'il avoit prises dans le Monferrat, & de les remettre entre les mains de Sa Majesté, à condition qu'il y auroit garnison de Savoie. Tantôt il offroit de ceder Casal à Philippe III. pourvû que la Maison de Savoie eût la joüissance de tout le reste du Monferrat. Quand il écrivoit à la Régente de France, il le faisoit de la maniére du monde la plus soumise : il étoit prêt de remettre entre les mains de Sa Majesté tout ce qu'il avoit pris sur la Maison de Mantouë. Et lorsque Charles Emmanuel s'appercevoit que ses soumissions artificieuses ne lui servoient de rien, il prenoit une tout autre figure ; il bravoit, il menaçoit tout le monde : vous eussiez dit que toute l'Europe étoit à sa disposition. Si les Espagnols le sommoient de se désister de son entreprise, il leur répondit fiérement qu'il s'accommoderoit avec la France. Si le Pape le pressoit de faire la paix, il parloit d'appeller à son secours en Italie une armée de Protestans : enfin si la République de Venise prétendoit assister le Cardinal Duc, il ne la menaçoit de rien moins que de faire venir le Turc contre elle, & de couvrir la Mer Adriatique de corsaires & de pirates. Il parloit pourtant quelquefois de paix : mais ses propositions étoient si exorbitantes qu'on ne

1613.

Artifices & bravades du Duc de Savoie.

1613. ne pouvoit pas les accepter, ou bien si ambiguës qu'on ne comprenoit pas bien ce qu'il demandoit.

Ses intrigues à la Cour de France sont découvertes.

Les intrigues que cet esprit remuant avoit liées à la Cour de France avec quelques grands Seigneurs, lui donnoient plus de confiance que toute autre chose. Il envoioit sans cesse des Couriers au Maréchal de Lesdiguiéres son ami qui commandoit en Dauphiné à cause du bas âge du Comte de Soissons. En feignant de ne rien faire sans la participation deLesdiguiéres, il prétendoit le mettre dans ses interêts, l'empêcher d'obéir trop ponctuellement aux ordres que la Régente lui enverroit de secourir ses neveux de Mantoue, & d'amuser le Maréchal par diverses propositions d'accommodement. Charles Emmanuel entretenoit aussi une grande correspondance avec le Duc de Bellegarde mécontent de la Régente: le Gouvernement de Bourgogne où celui-ci s'étoit cantonné, pouvoit le rendre fort utile aux desseins du Savoiard. Enfin il avoit des Agens & des espions secrets à la Cour de France, qui lui donnoient avis de tout, & qui avoient de grandes relations chez le Prince de Condé, chez les Seigneurs malcontens, & même chez le Marquis & la Marquise d'Ancre les plus intimes confidens de la Reine. Exactement informé de tout ce qui se passoit à la Cour & dans les Provinces, le Duc de Savoie se flatoit que Marie de Médicis embarassée des factions, qu'il

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 81.

qu'il entretenoit lui-même avec une application extraordinaire, ne feroit pas en état de penser au dehors, & qu'elle auroit bien-tôt une guerre civile sur les bras. 1613.

En effet, quelque soin que la Régente prît de s'assurer du Duc de Guise, il chanceloit encore, & le Prince de Condé n'oublioit rien pour le ratrapper. Le Duc de Vendôme Gouverneur de Brétagne avoit donné parole à la Duchesse de Mercœur sa belle-mere qu'il feroit fidelle à la Reine: & cependant il s'étoit lié fort étroitement avec Condé, avant que de partir pour la Brétagne, où il alloit tenir les Etats de cette Province importante. Le Maréchal de Bouillon fâché de ce qu'il ne parvenoit point où il aspiroit, étoit celui qui travailloit sourdement à détacher le Duc de Guise des interêts de la Reine, & à fortifier le parti du Prince de Condé, afin de se rendre nécessaire à Marie de Médicis, & de se faire acheter bien cher. Le Marquis d'Ancre entêté de ruïner les Ministres que la Cabale vouloit débusquer absolument, y étoit entré si avant, que la Régente fut obligée de le menacer de l'exil ou de la prison, s'il ne se desunissoit de la Cabale, & s'il ne revenoit promptement à la Cour, dont il affectoit de s'éloigner, sous prétexte de je ne sai quel mécontentement. *Je suis homme d'honneur*, répondit-il à Bassompierre, quand ce Seigneur lui parla de la part de sa bienfaictrice. *La Reine* Mémoires de Bassompierre.

croit

1613. *croit pouvoir manquer de parole aux gens. Pour moi, je veux être fidele à M. le Prince & aux autres avec qui Sa Majesté m'a lié elle-même.* Le fourbe Italien n'aimoit pas plus Condé que les Ministres, bien resolu d'écarter les Princes & les Seigneurs qui lui feroient ombrage, quand il auroit chassé de la Cour ceux qui avoient, à son gré, trop de part aux affaires. Les Ministres ne laissoient pas échapper une si belle occasion d'irriter la Reine contre le Marquis : ils exaggéroient avec soin l'ingratitude d'un homme que Sa Majesté avoit élevé. La Galigaï sa femme crioit la premiere contre lui : mais dans le fonds elle s'entendoit fort bien avec son mari. Ils entroient tous deux dans les mêmes intrigues.

Leurs ennemis crurent avoir enfin trouvé de quoi perdre l'un & l'autre sans ressource. Gueffier Resident de France en Savoie avoit découvert que le Duc étoit averti de ce qu'il y avoit de plus secret à la Cour, & que les avis & les pacquets s'adressoient à un certain Baron de la Roche, Dauphinois, que Charles Emmanuel avoit souvent auprès de lui. Je ne sai comment Gueffier eut encore quelque papier écrit de la main de l'Espion du Duc de Savoie. Il l'envoia en France afin qu'on tâchât de reconnoître l'écriture du donneur d'avis secrets. On soupçonna diverses personnes ; & les Commis de la poste eurent ordre de faire arrèter celui qui apporteroit des lettres de la même main.

Mercure François. 1613. Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

main. La Régente étoit alors à Fontainebleau, où elle paſſoit les beaux jours du Printemps. Ce fut là qu'on ſurprit enfin un Dauphinois nomméMagnac, lors qu'il portoit à la poſte un pacquet adreſſé auBaron de la Roche. Le voilà donc arrêté. On le méne à des gens duConſeil de laReine ; on l'interroge. Magnac charge extrémement le Marquis & la Marquiſe d'Ancre : mais ſur tout Dolé leur intime confident. Les Miniſtres triomphérent là-deſſus. Ils ſe vantoient déja queConchini & ſa feme, ou du moins Dolé, ne ſe tireroient jamais d'une ſi méchante affaire. Et certes, il y avoit de quoi les ruïner entiérement, ſi leurs amis ne les euſſent pas bien ſervis, & s'ils euſſent eu uneMaîtreſſe plus aviſée & moins indulgente que Marie de Médicis. 1613.

Extrême embaras du Marquis d'Ancre qui ſe trouve intrigué avec le Duc de Savoie.

Baſſompierre avoit habilement tiré de Lomenie Secretaire d'Etat tout ce ſecret, dont la Reine lui avoit dit quelque choſe. Il crut donc en devoir avertir promptement Conchini qu'il croioit de ſes amis. Le Marquis d'Ancre nia qu'il connût Magnac ; il affecta de parler en homme qui ne craint rien. Content d'avoir rendu un bon office à un homme, qui pouvoit en profiter, s'il le jugeoit à propos, Baſſompierre quitta le Marquis pour s'aller promener le long du canal de Fontainebleau. Mais dez que Conchini eût réflechi ſur l'avis qu'on venoit de lui donner, il envoia chercher promptement Baſſompierre. Ils s'enfermérent tous deux dans une galerie : & Conchini inquiet aiant

Mémoires de Baſſompierre.

mar-

1613. marché quelque temps ſans rien dire, *je ſuis perdu, M. de Baſſompierre*, s'écria-t-il tout d'un coup dans ſon baragouin demi François & demi Italien. *Les Miniſtres mes ennemis ont pris le deſſus auprès de la Reine.* Il ſe mit alors à pleurer amérement; & puis à proferer mille blaſphemes exécrables. Baſſompierre le laiſſa ſe tourmenter quelque temps. *C'eſt à vous, Monſieur*, dit-il au Marquis quand il fut un peu de ſang raſſis; *c'eſt à vous de prendre une bonne réſolution. La faveur de la Reine eſt une grande reſſource pour vous contre vos ennemis. On ne l'empêchera jamais d'écouter vos juſtifications, ſi vous étes innocent. Que ſi vôtre conſcience vous reproche quelque choſe, retirez-vous au-plûtôt dans vôtre Gouvernement d'Amiens. Laiſſez faire vôtre femme & vos amis: on trouvera un bon moment pour appaiſer la Reine.*

Conchini qui ſe ſentoit coupable, prit d'abord le parti de mettre ſa perſonne en ſeureté dans Amiens, où Baſſompierre vouloit bien l'accompagner. Mais Dolé qui craignit d'être perdu ſi le Marquis d'Ancre ſortoit de la Cour, le fit changer de réſolution. Il recourut donc à la bonté de la Reine trop infatuée de ſa Leonora femme de Conchini. Sa Majeſté n'eut pas de peine à leur pardonner cette fraſque. Les Commiſſaires qui avoient interrogé Magnac firent un rapport avantageux au Marquis & à la Marquiſe d'Ancre. Mazurier & Mangot qu'on avoit gagnez, les ſervirent utilement en cette rencontre.

contre. Auſſi ces ames vénales en furent-elles bien récompenſées. On donna à chacun d'eux une Charge de Premier Préſident. Mazurier fut nommé pour le Parlement de Toulouſe, & Mangot pour celui de Bourdeaux. Les noms de Conchini & de ſa femme avoient été ſupprimez dans les procedures que le Lieutenant du Prevôt de l'Hôtel fit contre Magnac: & ce malheureux qui n'étoit pas le plus coupable, fut roué vif à Fontainebleau. 1615.

Convaincus à cette fois que le Marquis & la Marquiſe d'Ancre étoient ſi bien dans les bonnes graces de la Régente, que rien n'étoit capable de les leur faire perdre, les Miniſtres prirent la réſolution de s'accommoder avec Conchini. Le Préſident Jeannin qui s'étoit toûjours aſſez bien menagé avec le Favori, propoſa donc à la Reine de réconcilier Villeroi & le Chancelier avec le Marquis d'Ancre. Elle ne demandoit pas mieux que de reünir ſes gens pour les oppoſer au parti contraire. On fit l'ouverture du mariage de la fille de Conchini avec le Marquis de Villeroi petit-fils du Secretaire d'Etat. Et cependant les Miniſtres promirent au Favori qui n'avoit penſé juſqu'alors qu'à s'élever ſur leur ruïne, qu'ils l'aideroient dans toutes ſes entrepriſes, & qu'ils contribueroient de tout leur pouvoir à l'agrandiſſement de ſa fortune. Baſſompierre qui avoit ſi bien ſervi cette année les Miniſtres & Conchini, ſe plaint de ce que s'étant accommodez l'un avec les autres ſans ſa participation, ils

Les Miniſtres ſe raccommodent avec le Marquis d'Ancre.

Mémoires de Baſſompierre.

1613. ils s'unirent tous ensuite pour le perdre auprès de la Reine. Ils rendirent en effet la conduite de Bassompierre si suspecte à cette Princesse inégale & défiante, que desesperant de rien obtenir d'elle, il fut sur le point d'abandonner la Cour de France & d'aller chercher fortune ailleurs. Mais les bons amis de Bassompierre, sur tout le Duc de Guise & la Princesse de Conti parlerent si efficacement à la Régente, que Sa Majesté lui donna encore de bonnes paroles pour le retenir. La Princesse de Conti ne vouloit pas perdre son Amant, & le Duc de Guise étoit persuadé par une longue expérience que Bassompierre ne lui étoit pas inutile.

On resout à la Cour de France d'envoier un puissant secours à la Maison de Mantouë.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Histoire du Connétable de Lesdiguiéres. Liv. VIII. Chap. 4. & 5.

La Régente n'étoit point tellement occupée de ces intrigues de Cour, qu'elle ne pensât aux affaires étrangéres. Celle du Monferrat lui paroissoit une des plus importantes qu'elle pût avoir à ménager durant son administration. Mais Sa Majeste ne voulut prendre aucune résolution sans l'avis des Princes & de tous les principaux Seigneurs du Roiaume. C'étoit encore une occasion de rappeller à la Cour le Prince de Condé & les autres Chefs du parti. Ils s'étoient retirez les uns après les autres, fort indignez de ce que la Reine s'étoit racommodée avec les Ducs de Guise & d'Epernon, & de ce qu'elle avoit rapellé les Ministres. On convint premiérement d'envoier deux mille hommes à Casal sous la conduite du Chevalier de Guise, qui s'embarqueroient en Provence

vence pour paſſer par Savone dans le Monferrat. Et comme la Coùr de France étoit perſuadée que le Gouverneur de Milan appuioit ſecrétement le Duc de Savoie, ou du moins que les Eſpagnols vouloient profiter du différend, elle reſolut encore de faire trois armées pour attaquer Charles Emmanuel par trois endroits différens. Le Maréchal de Leſdiguiéres devoit entrer avec la plus nombreuſe par le Dauphiné dans le Piémont. Le Duc de Guiſe avoit la moins conſiderable pour attaquer le Savoiard du côté de Provence. Enfin la troiſiéme étoit deſtinée à faire irruption par la Bourgogne ſous le commandement de Bellegarde.

1613. Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 92. 93. &c.

Dez que cela fut arrêté dans le Conſeil de Marie de Médicis, la Ducheſſe de Nevers partit pour Grenoble, afin d'engager Leſdiguiéres à marcher au-plûtôt. Mais l'ardeur que la Régente avoit témoignée pour ſecourir ſes neveux, ſe ralentit. Les amis ſecrets du Duc de Savoie repréſentérent adroitement à Sa Majeſté, qu'il étoit dangereux de donner aux grands Seigneurs des armées à commander en un temps de minorité, & de mettre un Maréchal de France Proteſtant à la tête de la plus conſiderable. Ubaldini Nonce du Pape ſe mit de la partie, de peur que les armes de France ne fiſſent de grands progrès en Italie, & que Leſdiguiéres n'y menât trop de Proteſtans avec lui; choſes que la Cour de Rome a toûjours extrémement aprehendées. L'habile Italien ſoûtenu de

On détourne la Régente d'envoier ſi promptement du ſecours au Cardinal Duc.

Nani *Hiſtoria Veneta.* Lib. I. 1613.

1613. de quelques autres, tâchoit de persuader à la Reine timide & irresoluë, qu'il n'étoit pas nécessaire de se presser si fort de porter les armes de France en Piémont, puisque le Roi d'Espagne pensoit lui-même à s'opposer au Duc de Savoie, & à faire restituer à la Maison de Mantouë ce qu'elle avoit perdu dans le Monferrat. *Si vous envoiez, Madame, un si puissant secours au Cardinal Duc,* disoit-on encore, *ce mouvement donnera de l'ombrage & de la jalousie au Roi Philippe. Il voudra secourir le Duc de Savoie, & vous romprez de la sorte avec l'Espagne. Que Vôtre Majesté menace Charles Emmanuel de concert avec l'Espagne, cela ne suffit-il pas pour arrêter un Prince qui a commencé une guerre qu'il ne soûtiendra jamais sans l'appui de l'une ou de l'autre Couronne?* Ces insinuations firent resoudre la Régente à suspendre la marche du secours, jusqu'à ce qu'elle eût vû le succès de ce qui se négocioit à Madrid.

Le Roi d'Espagne se déclare contre le Duc de Savoie.

Les Espagnols aiant refléchi sérieusement sur les conséquences des mouvemens que l'ambition du Duc de Savoie causoit en Italie & ailleurs, Sa Majesté Catholique résolut tout de bon de s'opposer aux desseins de ce Prince inquiet & brouillon. Elle dépêcha son Secretaire Vargas à Milan avec ordre de déclarer nettement à Charles Emmanuel, que s'il ne vouloit pas rendre de bonne grace les villes prises dans le Monferrat, Philippe sauroit bien l'y contraindre par force. Outre que le Duc de Lerme haïssoit le Duc de

Sa-

Savoie, ce Ministre ne vouloit point de guerre, soit qu'il crût que la paix étoit plus propre à la conservation de son autorité, soit qu'il eût intention de se conformer à l'humeur douce & pacifique de son Prince. 1613.

Voici donc Charles Emmanuel dans un plus grand embaras que jamais. Il avoit fait semblant d'écouter quelques propositions d'accommodement que Massimi Nonce du Pape avoit faites de la part de Sa Sainteté. Victor Amedée Prince de Piémont étoit même allé à Milan comme pour négocier cette affaire : mais son pere trouvoit toûjours quelque fuite quand il falloit conclure. Et dans le temps que le Duc paroissoit disposé à la paix, il tâchoit de penétrer plus avant dans le Monferrat. Quoique la France & l'Espagne le menaçassent alors également, & que les Princes d'Italie fussent presque tous déclarez contre lui, il ne perdoit point encore courage, déterminé qu'il étoit à faire un nouvel effort pour conjurer l'orage qui grondoit de deux côtez. Il envoia promptement le Prince de Piémont à Madrid pour représenter ses droits au Roi Catholique, & il engagea le Duc de Nemours son frere à faire un voiage en France, afin de gagner la Régente si cela se pouvoit, & de s'opposer du moins au Duc de Mayenne qui sollicitoit puissamment en faveur de la Maison de Mantoue : mais on eut encore moins d'égards pour lui en Espagne qu'en France. Dez que Victor Amedée eut mis pied à terre en Ca-

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 81. 82. &c.

Nani *Historia Veneta*. 1613.

1613. Catalogne, le Roi lui fit signifier une défense de passer outre, jusqu'à ce qu'on eût reçû nouvelle de l'obéissance de son pére aux derniers ordres de Sa Majesté.

L'Empereur fait signifier au Duc de Savoie qu'il ait à se désister de son entreprise sur le Monferrat.

Selon le projet d'accommodement proposé par le Ministre du Pape, le Duc de Savoie devoit remettre entre les mains de Sa Sainteté les places occupées dans le Monferrat. Cela choqua la Cour de Vienne. En effet ce Marquisat étant un fief de l'Empire, c'étoit à l'Empereur de juger le différend, & le sequestre sembloit lui appartenir preférablement à tout autre. Mathias envoia donc ordre au Prince de Castiglione son Commissaire en Italie d'aller à Turin & de dire à Charles Emmanuel qu'il eût à lever incessamment le siége qu'il avoit mis devant Nice de la Paille, ville du Monferrat, à consentir à la suspension d'armes que Sa Majesté Impériale ordonnoit aux uns & aux autres sous peine d'être mis au ban de l'Empire, & à désarmer au-plûtôt pou[r d]issiper tous les ombrages que son entreprise avoit donnez. Mais si l'Empereur prétendoit être le seul juge d'une contestation muë sur un fief de l'Empire, le Roi d'Espagne s'étoit mis en tête d'être l'arbitre de l'affaire sans le concours de l'Empire, ni de la France. Tous ces incidens faisoient plaisir à Charles Emmanuel. En chicanant sur quelqu'un des articles qu'on lui proposoit, & en attendant que la compétence fût bien décidée, il avoit le temps de pousser ses conquêtes dans le Monferrat.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 84. 85. &c.

Le

Le Prince de Castiglione ennuié de tous les délais du Duc de Savoie, fit publier une proclamation de la part de l'Empereur. On y enjoignoit à Charles Emmanuel de remettre entre les mains du Commissaire de Sa Majesté Impériale tout ce qui avoit été pris dans le Monferrat, d'envoier dans dix jours un Deputé pour conferer en presence du Prince de Castiglione avec celui que le Duc de Mantoue enverroit pareillement, sur les moiens de terminer le différend à la satisfaction des parties interessées. On promettoit ensuite de finir l'affaire en un mois après qu'on se seroit assemblé de part & d'autre. Mais avant que de parler d'une maniére si précise, si absolue, n'étoit-il pas à propos d'avoir des forces suffisantes en Italie pour se faire obéir en cas qu'une des deux parties voulût résister? On commettoit l'autorité de l'Empereur avec un peu trop de précipitation. Les Ducs de Savoie & de Mantoue ne la respectoient qu'autant que ce grand nom leur pouvoit être bon à quelque chose. Les Princes d'Italie feudataires de l'Empire, tâchent de se soustraire, autant qu'il leur est possible, à une autorité qui les incommode, toute foible qu'elle est. Le Roi d'Espagne lui-même la sappe sourdement dans l'occasion. Sa Majesté Catholique ne veut point d'autre arbitre qu'elle dans un païs, où elle est la plus puissante. 1613.

Le Gouverneur de Milan agit plus efficacement que le Commissaire Impérial. Le Gouverneur de Milan cou-

1613. traint le Duc de Savoie à se soumettre à la volonté du Roi d'Espagne. Nani *Historia Veneta.* Lib. I. 1613. Mercure François. 1613.

Persuadé que son Maître vouloit tout de bon finir l'affaire, & en avoir tout l'honneur sans que la France y eût part, Inojosa fit marcher le Prince d'Ascoli à la tête de cinq mille hommes qui se joignirent à trois mille autres des troupes de Mantouë, commandez par le Prince Dom Vincent frere du Cardinal Duc. L'Armée s'avança vers Nice que celle de Charles Emmanuel serroit de fort près. Les Savoiars ne doutérent plus alors que le Gouverneur ne fût sérieusement déterminé à faire exécuter ponctuellement les ordres du Roi Catholique. N'y aiant donc plus d'autre parti à prendre, que celui de faire les choses de bonne grace, le Général de l'Armée Savoiarde envoia dire au Prince d'Ascoli, que le Duc son maître étoit entré dans le Monferrat, sans penser que le Roi Philippe voulût prendre les interêts de la Maison de Mantouë contre un Prince qui avoit l'honneur d'être le beaufrere de Sa Majesté. *Puisque cela est*, ajoûta l'Envoié, *les troupes du Duc mon maître sont prêtes à se retirer. Je dirai seulement que ce n'est pas la crainte des armes de Mantouë, mais le respect que Son Altesse a pour le Roi d'Espagne qui lui a fait prendre cette résolution. Elle n'emploiera jamais ses forces contre la volonté de Sa Majesté Catholique.* Le Prince d'Ascoli répondit qu'il avoit ordre de secourir la ville de Nice, & de faire sortir du Monferrat l'armée du Duc de Savoie. *Si Mr. le Général*, continua-t-il, *veut l'emmener, on ne le poursuivra point:*

point : mais s'il s'opiniâtre à demeurer, nous serons bien-tôt en sa presence. 1613.

Après tant de souplesses & d'artifices, Charles Emmanuel enrageoit de se voir encore une fois le joüet de toute l'Europe, & d'avoir dépensé beaucoup d'argent pour des projets renversez en un instant. Avant que de se rendre, il voulut encore tenter Inojosa, sur l'amitié duquel il avoit toûjours compté. Il lui fit proposer de se donner aveuglément au Roi d'Espagne contre qui que ce fût, pourvû qu'on le laissât en possession de ce qu'il avoit pris. Des offres si honnêtes, si avantageuses en apparence à l'Espagne, furent méprisées. Le Duc se reduisit à demander humblement qu'on voulût bien lui laisser jusqu'à la décision entiére du procès, une place qui seroit comme le gage de ses prétensions sur le Monferrat. Bien loin d'entrer en négociation avec le bon Prince, on lui envoia Padilla Général de l'Artillerie, l'homme du plus grand flegme qui fût dans toute l'Espagne, qui commença par déclarer à Son Altesse en termes fort concis & d'un air sevére, qu'elle eût à restituer tout. Pour achever de le desoler, Padilla lui donna une lettre du Roi d'Espagne, courte, mais fort précise, qui ordonnoit au Duc de faire tout ce que le Marquis d'Inojosa lui prescriroit.

Rien ne mortifie tant un Prince qui a de la fierté & du courage, que de se voir traité en sujet par un autre plus puissant que lui. Mais quoi-que le pauvre Emmanuel aban-

1613. donné de tout le monde étoit dans la néceſſité de recevoir la loi du plus fort. Au lieu de donner une réponſe poſitive au grave Padilla, il dépêcha un de ſes Miniſtres à Milan avec des propoſitions qui tendoient à traîner encore l'affaire en longueur. Inojoſa les rejette avec indignation, & fit dire à Charles Emmanuel que, s'il ne rendoit inceſſamment tout ce qu'il avoit uſurpé, le Prince d'Aſcoli iroit mettre le ſiége devant une des places qu'on redemandoit, que le Gouverneur de Milan s'avanceroit encore lui-même ſur les lieux, & qu'il feroit pendre qui que ce fût qui osât réſiſter. Le Duc ne pouvant plus reculer, offrit de rendre & de conſigner tout ce qu'il avoit occupé dans le Monferrat. Je ne ſai s'il n'eſperoit point encore gagner du temps à la faveur d'une conteſtation qui s'émut entre Inojoſa & Caſtiglione. Chacun d'eux prétendoit que les places fuſſent remiſes entre les mains de ſon Maître: mais Caſtiglione qui n'avoit que le nom & l'autorité de l'Empereur, s'accommoda bien-tôt avec l'autre qui avoit la force: le Commiſſaire Impérial eut une ville pour la forme, & les Eſpagnols garderent le reſte. Jamais accommodement ne fut conclu plus promptement que celui-ci, quoi que le Duc de Savoie eût fait bien des difficultez avant que d'en venir là. Ce fut le dernier artifice d'un Prince qui vouloit avoir un prétexte de le rompre, s'il en trouvoit l'occaſion. Un Traité fait avec

 préci-

précipitation, n'est jamais assez bien medité. On y laisse toûjours quelqu'échappatoire à celui qui ne veut pas être de bonne foi. 1613.

Avant la conclusion de cet accommodement, le Duc de Nevers qui étoit accouru, comme nous avons dit, au secours du Monferrat, eut quelques paroles avec le Gouverneur de Milan. Nevers avoit joint le Prince Vincent de Mantoue avec cent ou six-vingt Gentilshommes François. Ces gens observant les démarches des Espagnols, murmurerent de ce que le Prince d'Ascoli manquoit à plaisir une belle occasion, de battre l'Armée Savoiarde. Fâché de ce qu'on découvroit trop bien sa collusion avec Charles Emmanuel, le Marquis d'Inojosa dit tout hautement, qu'il ne soufriroit pas que les François eussent des gens de guerre en Italie, ni qu'il en vint aucun dans le Milanois, qu'il feroit maltraiter tous ceux qui voudroient passer par cette Province, & que si les deux mille hommes que le Chevalier de Guise devoit amener en Italie, y mettoient le pied, on les tailleroit en piéces. La venue des François déplaisoit tellement à cet Espagnol, qu'il avoit mandé aux galéres de Naples, de Sicile, & de Génes, de se joindre pour s'opposer au passage des vaisseaux qui amenoient du secours de Provence, & pour empêcher que les troupes Françoises ne débarquassent sur les côtes d'Italie. Inojosa tâchoit encore de donner de la jalousie

Différend entre le Duc de Nevers & le Gouverneur de Milan.

Mercure François. 1613.

1613. au Cardinal Duc, en faisant courir le bruit que Nevers pensoit plus à se rendre maître du Monferrat qu'à secourir la Maison de Mantouë.

Choqué de l'arrogance & de la malignité du Gouverneur, le Duc lui fit dire que de marcher à si grand train, ce seroit trop à la verité pour un homme de la qualité d'Inojosa: mais qu'un Duc de Nevers de la Maison de Gonzague pouvoit bien avoir cent ou six-vint Gentilshommes à sa suite. *Excepté quatre ou cinq de mes amis qui me sont venus trouver ici*, ajoûta-t-il, *tous les autres m'appartiennent. Si le Marquis d'Inojosa entreprend d'en maltraiter aucun, je saurai bien en tirer raison. Quant à la menace de tailler en piéces les troupes qui pourroient venir de France au secours de la Maison de Mantouë, on ne croit pas que Sa Majesté Catholique avouë un pareil discours. Il n'y a personne au monde qui puisse empêcher le Roi Très-Chrétien de secourir son parent & son allié, ni de s'opposer aux injustes entreprises du Duc de Savoie. On veut encore me rendre suspect: mais je ne crains pas que les vains discours du Marquis d'Inojosa fassent la moindre impression. Mes interêts sont trop étroitement liez avec ceux de la Maison de Mantouë. Mr. le Gouverneur confirme lui-même les justes soupçons que nous avions de sa conduite. On sait assez son aversion pour Mr. le Cardinal Duc, & nous n'ignorons pas les raisons qu'il a de favoriser Mr. de Savoie contre l'intention de Sa Majesté Catholique.* C'est ainsi que

que le Duc de Nevers soûtenoit encore mieux l'honneur de la France, que la Régente du Roiaume. En ne voulant pas écouter les sages remontrances du Sénat de Venise qui la pressoit de faire avancer des troupes en Piémont & ailleurs, elle donna moien à la Cour de Madrid d'avoir tout l'honneur de cette affaire, & d'en tirer même du profit, si l'occasion s'en presentoit. 1613.

Mariage de l'Electeur Palatin avec la Fille du Roi d'Angleterre.

Pendant que la plus grande partie de l'Europe étoit en mouvement à l'occasion de la mort de François Duc de Mantoue, Jacques Roi de la Grande Brétagne, qui ne prenoit pas tant d'interêt aux affaires d'Italie, vivoit tranquillement dans son Ile. Il ne pensoit qu'à se divertir, & à donner à son peuple affligé de la mort d'Henri Prince de Galles, mille spectacles différens. On eût dit que le pere vouloit effacer insensiblement la mémoire d'un fils qui faisoit, il y a peu de jours, les délices de l'Angleterre. Au lieu de travailler à découvrir le secret de la mort precipitée d'Henri, le Roi combloit de nouvelles faveurs son indigne Favori, qu'on en croioit l'auteur. Robert Carr Vicomte de Rochester fut fait Comte de Sommerset; titre extrémement distingué, qu'on n'avoit donné qu'à des Princes du sang d'Angleterre, ou du moins aux plus proches parens d'un Roi du côté maternel. Le Favori épousa ensuite Françoise Howard Comtesse d'Essex, fameuse par ses crimes & par ses avantures. Ferois-je

Larrey Hist. d'Angleterre. Tom. II. 1612. 1613.

1613. un jugement téméraire, si je disois que le bon Roi se regardoit comme un homme heureusement reſſuſcité après la mort de son fils, dont la Cour déja plus grosse que la sienne, lui avoit donné de la jalousie? On la connut assez par cette parole qui lui échappa: *Est-ce qu'on veut m'enterrer tout vivant?* Parole qui donna bien à penser au monde, quand on vit mourir le Prince de Galles peu de temps après.

L'occasion de tant de plaisirs & de fêtes extraordinaires en Angleterre, ce fut le mariage de la Princesse Elizabeth, fille du Roi avec Frederic Comte Palatin du Rhin. L'alliance plût extrémement aux Anglois & à tous les Protestans. La Maison d'Autriche s'étoit donnée beaucoup de peine pour la traverser, & la Reine que la Cour de Madrid avoit eu la précaution de gagner s'étoit efforcée d'en détourner le Roi son époux: mais il la conclut enfin nonobstant les intrigues du parti Espagnol. Jacques avoit voulu donner à l'Electeur l'Ordre de la Jarretiére, avant la solennité des nopces. L'illustre Prince Maurice d'Orange fut reçu dans cette noble & ancienne Compagnie, en même temps que Frederic son neveu. Le Chapitre de l'Ordre avoit été convoqué pour cela au Château de Windsor le 14. Fevrier de cette année. La céremonie se fit avec toute la pompe imaginable. L'Electeur Palatin qui étoit allé lui-même en Angleterre pour y négocier son mariage, reçut l'Ordre en personne: & Mauri-

Mercure François. 1613.

ce

ce absent le reçut par le Comte Guillaume de Nassau son Procureur. Dix jours après, Frederic épousa solennellement la Princesse Elizabeth: la fète fut précedée & suivie de jeux & de spectacles magnifiques. 1613.

La Hollande fut aussi en réjoüissances pendant un assez long-temps. Le Prince Maurice avoit reçu en présence des Etats Généraux des Provinces-Unies, la Jarretiére que le Heraut de l'Ordre lui avoit apportée, & l'on n'avoit rien omis de tout ce qui pouvoit contribuer à l'éclat de la céremonie. Le sage Barnevelt, Pensionnaire de la Province de Hollande fit un remerciment au nom des Etats Généraux à l'Ambassadeur d'Angleterre qui avoit presenté la Jarretiére de la part du Roi son maître au Prince Maurice. La novelle Electrice ayant passé d'Angleterre en Hollande le mois de Mai suivant, pour aller à Heidelberg, elle fut reçuë presque dans toutes les villes de la Province & particuliérement à Amsterdam, avec une magnificence digne de leurs richesses, & du souvenir qu'elles conservoient des grands secours que leur République naissante avoit reçu autrefois de la Couronne d'Angleterre.

Les Protestans espéroient que le mariage de l'Electeur Palatin avec la Princesse de la Grande Brétagne, seroit extrémement avantageux à leur Religion. Il leur restoit encore une chose à souhaiter. C'est que le Roi Jacques abandonnât le dessein qu'il

On parle du mariage de Charles Prince de Galles avec Christine de France.

1613. qu'il avoit de marier son héritier à une Princesse de la Communion du Pape : mais quoique Sa Majesté Britannique traitât tout publiquement le Pontife Romain d'*Antechrist*, elle n'eût jamais un zéle ardent & sincére pour l'établissement de la Réformation. Dez que le Prince Henri fut dans le tombeau, Jacques fit proposer le mariage de Charles son second fils devenu Prince de Galles, avec Christine seconde Fille de France. La Régente reçut volontiers les mémoires que l'Ambassadeur d'Angleterre donna sur cette affaire à Villeroi Secretaire d'Etat. Elle espéroit que les Protestans de France & d'ailleurs, allarmez du double mariage conclu avec l'Espagne, s'appaiseroient en voiant que ce nouveau projet n'éloignoit pas tellement la Couronne de France de l'alliance des Protestans, qu'elle ne pensât encore à s'unir étroitement avec eux, en donnant la sœur cadette du Roi à l'héritier du plus puissant Prince de leur Communion. Quoique la conduite de Marie de Médicis dans cette négociation fût pleine d'artifice & de dissimulation, la Cour de Rome en prit de l'ombrage, & le Pape fit tous ses efforts pour détourner la Régente d'écouter les offres que Sa Majesté Britannique lui faisoit. Sa Sainteté déclara nettement à Bréves Ambassadeur du Roi, qu'elle trouvoit fort mauvais, qu'on pensât à mêler le sang Roial de France avec celui d'un Souverain herétique. Bréves eut beau représen-

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 44. 45. &c.

ter

ter au Pontife que le bien de l'Etat & de 1613.
la Religion même, demandoit qu'on ne rejettât pas les propositions du Roi d'Angleterre; le Vieillard devoüé à l'Espagne n'y fit pas attention. Il persista toûjours à conjurer la Régente de n'entrer point dans une négociation si desavantageuse à l'Eglise, c'est-à-dire dans le langage de ces Messieurs, si peu convenable aux interêts de la Cour de Rome.

Le Nonce Ubaldini se donnoit encore Ibid. pag.
beaucoup de mouvement en France. Il 50. 51. &c.
fatiguoit la Reine de ses remontrances, il s'épuisoit à chercher les motifs les plus pressans de pieté & de Religion, enfin il échauffoit la cabale des dévots, qui ne manque jamais d'être nombreuse & puissante dans une Cour ignorante & superstitieuse. *Est-il possible, Madame*, disoit le Prélat Italien à la Reine, *que Vôtre Majesté sente si peu les graces particulieres que Dieu lui a faites? C'est se défier de sa providence que d'avoir recours à l'alliance des herétiques, comme une chose nécessaire pour le repos & pour la conservation des Etats du Roi vôtre fils. Vos Ministres sont d'avis que vous écoutiez les offres d'un Prince herétique: Vôtre Majesté se repose là-dessus: mais cela ne suffit pas pour la disculper devant Dieu & devant les gens de bien qui detestent cette politique. Vous devez écouter plûtôt la voix de vôtre conscience & les bons avis du Pape, que les vaines spéculations d'un Conseil qui se regle plus sur les maximes de la prudence des enfans du siécle, que sur celles de la Religion.*

1613. Ce Harangueur avança pour lors un principe de ſon Evangile particulier, qui mérite d'être rapporté. Il nous prouve que les prétendus gens de bien dont il vouloit faire peur à la Reine, ont véritablement cette Morale corrompuë, que les Princes de leur Communion ne ſont pas obligez de garder les Traitez faits avec ceux qu'il leur plait d'appeller herétiques, ſi les conditions leur en paroiſſent tant ſoit peu contraires à leur Religion, c'eſt-à-dire, à la Cour de Rome. *Il eſt vrai, Madame,* diſoit encore le Nonce, *que les promeſſes faites contre l'interêt de Dieu, n'obligent en aucune maniére, & qu'on ne doit pas même les garder; mais penſez que Vôtre Majeſté aura un jour plus de peine à manquer de parole au Roi d'Angleterre, qu'elle n'en auroit maintenant à rejetter ſes propoſitions. Vos affaires ſont, graces à Dieu, dans une meilleure ſituation, qu'elles n'ont jamais été depuis la mort du Roi vôtre époux. Le Roiaume s'eſt maintenu en paix ſans le ſecours d'une telle alliance. Le temps de vôtre adminiſtration expire bien-tôt. Quelle conſolation ne ſera-ce pas pour vous, de remettre entre les mains du Roi vôtre fils la France en meilleur état que vous ne l'avez reçuë, ſans que la politique ait rien arraché de Vôtre Majeſté contre ſa conſcience, ni contre le bien de la Religion.* Ces diſcours étudiez ne firent pas grande impreſſion ſur la Reine. Elle répondit froidement à Mr. le Nonce que tous ceux de ſon Conſeil, excepté le Maréchal de Bouillon, étoient bons Catholiques,

liques, & qu'ils connoissoient mieux que les autres ce qui étoit propre au bien de l'Etat & aux véritables interêts de la Religion. *Au reste*, ajoûta Sa Majesté, *je ne fais rien en cette rencontre que certains Princes d'Italie n'aient voulu faire aussi bien que moi, & même sous les yeux du Pape. La Grande Duchesse de Toscane avec toute sa devotion, a-t-elle refusé de consentir qu'on parlât de marier sa fille avec le feu Prince de Galles?* 1613.

L'Empereur Mathias se rend à Ratisbonne pour la Diéte.

De tous les Protestans, les Princes unis en Allemagne, étoient ceux qui se flatoient de tirer de plus grands avantages de l'alliance de l'Electeur Palatin avec la Couronne d'Angleterre. Ils esperoient que le Roi Jacques appuieroit fortement leur ligue, dont Frederic son beau-fils étoit le Chef. Depuis la contestation survenuë pour la succession de Cléves & de Juliers, l'animosité que les Catholiques & les Protestans ont toûjours euë les uns contre les autres, étoit devenuë plus grande qu'auparavant en Allemagne. Les deux partis se fortifioient: ils faisoient des entreprises l'un sur l'autre. La foiblesse de Rodolphe avoit contribué beaucoup à ce malheur. Mathias son frere & son successeur, voulut y apporter quelque remède au commencement de son Régne. Mais il n'avoit ni la force, ni les qualitez d'esprit nécessaires pour concilier des interêts si différens, ni pour se faire également respecter par des Princes aigris les uns contre les autres, à cause de leurs mécontentemens

1613. réciproques. Peut-être que l'Empereur n'avoit pas de mauvaises intentions au regard des Protestans : du moins il paroissoit assez vouloir imiter la modération de Maximilien son pére. Mais n'aiant pas autant de lumiére & de fermeté, il se laissoit surprendre aux artifices de la Cour de Rome & du Parti Catholique. Les courses que les Turcs avoient faites depuis peu en Hongrie, sembloient menacer Mathias d'une guerre prochaine. Cela l'engageoit à ménager l'un & l'autre Parti, dont le secours lui étoit également nécessaire pour résister à un formidable ennemi. Les Protestans crurent devoir profiter de l'occasion pour rendre leur condition meilleure & pour assurer le repos de leurs Eglises.

Les Catholiques & les Protestans se plaignent réciproquement les uns des autres.

Mathias avoit promis à son Couronnement de convoquer une Diéte pour y aviser aux moiens de conserver la paix & la tranquillité dans l'Empire, & pour remedier aux desordres dont plusieurs membres se plaignoient depuis long-temps. Elle fut donc indiquée à Ratisbonne. L'Empereur & les trois Electeurs Ecclésiastiques s'y rendirent : mais les autres Electeurs y envoiérent seulement des Députez. Louis Landgrave de Hesse exposa dans un long discours les raisons que l'Empereur avoit eues de convoquer la Diéte. Cinq regardoient le gouvernement particulier de l'Empire, & la sixiéme concernoit les entreprises des Turcs sur le Roiaume de Hongrie. Sa Majesté Imperiale se trouvant dans la

Mercure François. 1613.

la néceſſité de s'y oppoſer vigoureuſement, elle demandoit qu'on lui accordât promptement certaines contributions pour cet effet. Mais avant que d'entrer en conſidération des choſes propoſées de la part de l'Empereur, les Princes Proteſtans unis, & qu'on appelloit alors les *Correſpondans*, preſentérent pluſieurs griefs dont ils s'étoient déja plaints ſous le Régne précedent, ſans en avoir pû obtenir juſtice. Il ſeroit inutile de les rapporter ici. L'Empereur s'efforça en vain d'éluder les demandes des Correſpondans, & de remettre à un autre temps l'examen de cette affaire; ils perſiſtérent à ſoûtenir que Sa Majeſté Imperiale devoit premiérement leur faire droit ſur leurs griefs. 1613.

Les Princes Catholiques perſuadez de la juſtice des prétenſions de leurs adverſaires, étoient d'avis que ſans avoir égard aux plaintes des Proteſtans unis, on procedât inceſſamment à deliberer ſur les articles propoſez par l'Empereur. *La conſidération de quelques particuliers moindres en nombre*, diſoient-ils, *ne doit pas l'emporter ſur la néceſſité du bien public qui preſſe.* Aſſurez d'avoir la pluralité des voix de leur côté, ces Meſſieurs vouloient que tout ce qu'ils ordonneroient, fût regardé comme une réſolution de la Diéte. Il n'y avoit rien de plus contraire au repos & à la tranquillité de l'Empire dans la ſituation préſente de ſes affaires. Sur ce pied-là, on auroit bien-tôt ruïné les Proteſtans en Allemagne. Les Catholiques inſinuoient

1613. même malignement à l'Empereur, que les Proteſtans cachoient de mauvais deſſeins, & qu'on devoit craindre qu'ils ne vouluſſent conteſter l'autorité légitime de Sa Majeſté. On préſenta peu de temps après, un long expoſé des plaintes que les Catholiques avoient à faire contre les Proteſtans: on les accuſoit de pluſieurs infractions du Traité de pacification fait autrefois à Paſſau, & de diverſes entrepriſes contraires aux Conſtitutions de l'Empire. Les Catholiques en demandoient juſtice à leur tour à Sa Majeſté Impériale. Ces Meſſieurs ſont en poſſeſſion depuis long-temps de crier bien fort *à l'injuſtice, à la perſecution*, contre ceux-là mêmes qu'ils tourmentent & qu'ils oppriment. Ne permettre pas qu'ils ſoient les maîtres, c'eſt les perſécuter. Dès lors le Pape donne des Jubilez & des Indulgences à pleines mains pour demander la délivrance des ſiens injuſtement opprimez, quoi qu'ils vivent d'ailleurs dans une entiére tranquillité. Nous le voions tous les jours.

Mauvais ſuccès de la Diéte de Ratisbonne.

Incapable de réconcilier des Eſprits qui s'aigriſſoient de plus en plus, l'Empereur tâchoit d'éviter l'examen des plaintes qu'on lui faiſoit de part & d'autre. Il propoſoit de le remettre à un autre temps; & cependant il demandoit du ſecours pour la conſervation de la Hongrie, où Bethlem Gabor, autrement Gabriel Bethlem nouveau Prince de Tranſilvanie ſoûtenu par les Turcs, ſe faiſoit craindre. Les Proteſtans répondirent qu'ils ne doutoient

pas

pas que l'Empereur n'eût de la bonne volonté pour eux, & qu'ils étoient disposez à contribuer des hommes & de l'argent pour la défense des païs héreditaires de Sa Majesté. Mais ils ne voulurent point se désister de leur demande, qu'on rétablît premiérement la paix & la tranquillité dans l'Empire, & qu'on donnât ordre à la réparation des griefs qu'ils avoient présentez. L'Archiduc Maximilien frére de l'Empereur, Prince d'un esprit doux & moderé se trouvoit alors à Ratisbonne. Mathias le pria de négocier avec les Protestans dans l'espérance qu'il seroit capable de les gagner : mais quoi qu'ils témoignassent avoir de grands égards pour l'Archiduc, il ne put rien obtenir d'eux. Dans le dessein de se rendre l'Empereur encore plus favorable, les Catholiques voulurent faire les libéraux & les bien intentionnez. Ils lui promirent de fournir pendant deux ans les anciennes contributions pour la guerre contre les Turcs. Les Protestans s'opposerent dans les formes à cette délibération, déterminez à ne pas souffrir que les résolutions prises par les Catholiques, fussent regardées comme des Décrets de toute la Diéte de l'Empire. Ainsi finit celle de Ratisbonne. Au lieu de remédier aux désordres d'Allemagne, elle les rendit plus grands & plus incurables.

1613.

Fortune de Bethlem Gabor Prince de Transilvanie.

Puisque Bethlem Gabor doit souvent paroître sur la scéne dans cette Histoire, je croi devoir dire quelque chose de sa for-

1613. Gabor Prince de Transilvanie.

fortune & de son élevation. C'est un des plus dangereux ennemis que la Maison d'Autriche ait eus en ce siécle. Je reprendrai même les choses d'un peu plus haut, pour faire mieux entendre les anciennes prétensions de l'Empereur sur la Transilvanie. Le brave Etienne Batori fut le premier qui se fit déclarer Prince de Transilvanie sous la protection des Ottomans. Après son élevation au Roiaume de Pologne, il fit élire Christophle son frere à la Principauté de Transilvanie. Sigismond fils & successeur de celui-ci prit une autre route à la persuasion des Emissaires de la Maison d'Autriche qu'il avoit auprès de lui. Ce Prince qui ne manquoit pas de courage, se laissa persuader qu'il étoit plus avantageux & plus honnête pour lui de quitter l'alliance du Sultan & de s'unir avec l'Empereur. Mais à la honte du Christianisme, Sigismond éprouva ce qui est arrivé à beaucoup d'autres ; je veux dire qu'il rencontra moins de droiture & de fidélité dans ceux de sa Religion, que son oncle & son pére n'en avoient trouvé parmi les Infidéles. Pour se lier plus étroitement avec l'Empereur Rodolphe, il épousa une Princesse de la Maison d'Autriche : mais ce mariage fut la cause des malheurs de sa vie. On le réduisit à ceder la Transilvanie pour certains Duchez qu'on lui donnoit. Se repentant ensuite du mauvais marché qu'on lui avoit fait faire, il rétracta la cession faite à l'Empereur, & il donna sa Principauté

au

au Cardinal Batori son frere, qui se fit élire par les Etats du païs sous la protection du Grand Seigneur. Le nouveau Prince eut une rude guerre à soûtenir contre l'Empereur, & il y perdit la vie. 1613.

Botskai son parent élû ensuite par les Transilvains, sût se maintenir avec tant de courage & de bonheur, qu'il enleva même à l'Empereur plusieurs places dans la haute Hongrie. La Maison d'Autriche fut contrainte de faire la paix avec lui. Un article du Traité portoit que si Botskai mouroit sans enfans mâles, la Transilvanie retourneroit à l'Empereur. Le Sultan ratifia ce Traité dans un autre qu'il fit ensuite avec Rodolphe. La Maison d'Autriche n'attendit pas long-temps à pouvoir repeter la Transilvanie en vertu de cet accord, Botskai aiant été empoisonné immédiatement après par son Chancelier. Les Etats du païs ne laissérent pas d'élire Sigismond Ragotsi pour leur Prince. Il y avoit alors de si grandes divisions dans la Maison d'Autriche, & tant d'agitation en Hongrie & en Bohéme, que Rodolphe ni Mathias son frere, ne furent pas en état de presser l'exécution du Traité fait avec Botskai. Le nouveau Prince ne joüit pas long-temps de la Transilvanie: il la céda généreusement à Gabriel Batori héritier de cette Maison que les Turcs appuioient ouvertement. Mercure François. 1606. 1607. 1608. &c.

Celui-ci s'étant rendu odieux par ses cruautez, Bethlem Gabor Gentilhomme Transilvain d'une ambition demesurée, Mercure François. 1613.

eut

1613. eut soin d'acquerir la faveur & la protection de la Porte Ottomane. Le voilà donc qui forme un puissant parti contre Batori, & qui lui fait la guerre. Le secours de la Maison d'Autriche fut inutile à Batori. Il se vit bien-tôt au dernier désespoir ; de maniére qu'il prioit ses propres amis de vouloir le tuër. Les soldats de son ennemi lui firent la grace que les autres lui refusoient. Trois jours après sa mort, Bethlem fut déclaré Prince de Transilvanie par le Général de l'Armée des Turcs qui faisoit des courses en Hongrie. Les Etats du païs assemblez à Claussembourg, l'élurent ensuite pour la forme, à condition qu'il demanderoit la confirmation autentique du Sultan. Dès que Bethlem fut en possession de sa nouvelle Principauté, il écrivit une lettre fort honnête au Palatin de Hongrie pour demander les bonnes graces de l'Empereur : mais Sa Majesté avoit envie de faire valoir ses prétensions sur la Transilvanie en vertu du Traité fait avec Botskai que le Sultan avoit ratifié. Mathias le déclaroit tout publiquement dans la Diéte de Ratisbonne. Et c'étoit principalement pour cela qu'il demandoit du secours aux Etats de l'Empire. Dans cette vûë, la Maison d'Autriche fomentoit le parti des Batori, qui refusoit de reconnoître le nouveau Prince. Protegé par les Turcs dont il ménageoit habilement la faveur, Bethlem se maintint non seulement en Transilvanie ; mais il fut encore sur le point d'enlever la Hongrie à ceux qui prétendoient le traverser.

La

La Ligue Proteſtante & la Ligue Catholique s'étoient formées en Allemagne à l'occaſion du différend ſurvenu pour la ſucceſſion aux Etats de Cléves & de Juliers. Les Princes de Brandebourg & de Neubourg gouvernérent en commun ces Duchez paiſiblement durant quelques années, à la faveur de la Ligue Proteſtante. Les places fortes étoient gardées par des garniſons égales, les deux Princes demeuroient dans le même palais, ils faiſoient tout de concert. Mais qu'il eſt difficile qu'un Etat ſe gouverne long-temps de la ſorte ſans diviſion! Des Princes de différente Maiſon, de différente Religion n'ont pas les mêmes interêts, ni les mêmes vûës. Ceux-ci commencerent à ſe brouiller à l'occaſion des biens Eccléſiaſtiques. Brandebourg voulut ordonner quelque choſe ſans le conſentement de ſon Collégue, & Neubourg s'y oppoſa. Le Roi de la Grande Brétagne & les Etats des Provinces-Unies s'entremirent pour les réconcilier. On craignoit que leur diviſion ne donnât moien à la Maiſon d'Autriche de s'emparer d'une ſucceſſion litigieuſe, qui lui ſembloit fort à ſa bienſéance. Pour empêcher que la méſintelligence n'augmentât, les amis communs propoſérent un mariage entre les deux Maiſons.

1613. Diviſion entre les Maiſons de Brandebourg & de Neubourg ſur le gouvernement des Etats de Cléves & de Juliers.

Interêts des Princes par M. de Rohan. I. Part. Diſc. 4. Mercure François. 1613.

Celle de Neubourg y conſentit volontiers. Le Prince Volfgang va trouver l'Electeur de Brandebourg, & lui demande ſa fille en mariage. Mais cette démarche faite par le conſeil ſalutaire de ceux qui ne pen-

1613. penfoient qu'à établir une bonne correfpondance entre les deux Maifons, fut l'occafion d'une haine implacable entr'elles & de la diftraction des beaux Duchez qu'elles auroient pû partager entiérément. Je ne fai comment il arriva dans la chaleur du vin & au milieu d'un feftin, que le Prince de Neubourg dit quelque chofe à la table de l'Electeur qui ne lui plut pas. Tant y a que Brandebourg s'emporta jufqu'à donner un fouflet à celui qui recherchoit fon alliance. Le mal n'étoit pas fans remède, fi l'Electeur eût voulu faire une fatisfaction convenable: mais il le refufa toûjours opiniâtrément. Irrité d'un pareil affront, Volfgang retourne au païs de Cléves dans le deffein de s'en venger à quelque prix que ce foit. Depuis ce temps-là Brandebourg & Neubourg ne firent plus rien de concert dans l'adminiftration des Etats de Cléves & de Juliers. Ils fe chicanoient fur la moindre chofe, & l'un prétendoit caffer ce que l'autre avoit ordonné.

Le Prince Volfgang de Neubourg époufe la fœur du Duc de Baviére, & change de Religion.

Les Efpagnols profitérent habilement d'une fi belle occafion d'affoiblir la Ligue Proteftante, & de gagner la Maifon de Neubourg. Ils firent propofer au Prince Volfgang fon mariage avec Madeleine fœur de Maximilien Duc de Baviére & de Ferdinand Electeur de Cologne. On lui promet la protection de la Maifon d'Autriche, une penfion du Roi d'Efpagne, & l'appui de la Ligue Catholique, s'il veut quitter fa Religion pour entrer dans

dans la Communion du Pape : tentation 1613.
extrémement délicate pour un jeune Prince ambitieux, & qui ne respire que la vengeance d'un outrage sanglant qu'on lui a fait. Neubourg y succombe : mais, soit qu'il voulût ménager le Duc son pére, zelé pour la Confession d'Augsbourg, soit qu'il eût quelqu'autre raison, Volfgang ne voulut pas renoncer à sa Religion avant le mariage. Il consentit seulement d'épouser la Princesse Madeleine ; & le Duc de Neubourg donna son agrément sans savoir le piége qu'on avoit tendu à son fils aveuglé par sa passion. La céremonie des nopces se fit à Munich le 10. Novembre de cette année. Pour garder encore quelques mésures au dehors, le Prince ne se maria pas à la Messe ; il reçût seulement la bénédiction nuptiale par les mains de l'Evêque d'Aichstat à l'Office de Vespres dans la principale Eglise de Munich. Mais enfin Volfgang se déclara au mois de Mai de l'année suivante : Il fit profession publique du Papisme à Dusseldorp. Le Duc son pére en eut une extrême douleur. L'Ordonnance qu'il publia incontinent, en est une preuve certaine. Elle portoit que tous les Lundis de l'année, on feroit des priéres publiques pour la conservation de la Religion Protestante dans le Duché de Neubourg.

Les artifices & les souplesses du Duc de Savoie nous obligent de revenir souvent à lui. Le Traité de paix entre Charles Emmanuel & le Cardinal Ferdinand Duc de

Difficultez pour rendre stable la paix faite entre les Ducs de

1613. Savoie & de Mantouë. Nani *Historia Veneta.* Lib.I. 1613. Siri *Memorie Recondite.* Tom.III. Pag. 110. 111. 112. &c.

de Mantouë avoit été conclu avec tant de précipitation, qu'on y avoit parlé seulement de la consignation des places prises dans le Monferrat, sans faire aucune mention des prétensions réciproques des deux Parties, de la reparation des dommages faits dans le Monferrat que Ferdinand demandoit, ni de l'amnistie pour les sujets de la Maison de Mantouë qui s'étoient déclarez pour celle de Savoie; que Charles Emmanuel vouloit obtenir. Ces choses n'aiant point été réglées, les contestations devoient recommencer bien-tôt. Les Princes d'Italie n'étoient pas non plus fort contens d'une paix informe & sujette à mille prétextes de rupture. Ils s'imaginoient avec assez de vraisemblance que le Marquis d'Inojosa l'avoit faite, parce qu'il ne pouvoit pas se dispenser d'obéir aux ordres positifs du Roi son maître. On craignoit encore qu'il n'y eût toûjours de la collusion entre lui & le Duc de Savoie, & qu'ils n'eussent tous deux quelque dessein caché. Dans le temps même que Charles Emmanuel rendoit les places du Monferrat, il renforçoit ses troupes, & le Gouverneur de Milan demeuroit armé. Attentifs à toutes ces démarches, dont les plus clairvoians ne comprenoient pas le secret, les Venitiens prirent la précaution de continuer au Cardinal Duc le secours qu'ils lui avoient donné dès le commencement de la querelle, & de se tenir euxmêmes sur leurs gardes. Le différend que leur République commençoit d'avoir avec

Ferdi-

Ferdinand d'Autriche Archiduc de Gratz 1613.
extrémement lié avec la Cour de Madrid, les obligeoit à se défier du Roi d'Espagne. C'étoit à l'occasion des Uscoques pirates & voleurs des côtes de Dalmatie que l'Archiduc protegeoit assez ouvertement, quoi que les Venitiens & les Turcs se plaignissent également de leur brigandage. Nous dirons dans la suite de cette Histoire quelque chose de ce demêlé qui a fait connoître les Uscoques dans le monde.

Le Gouverneur de Milan presse le Duc de Savoie de désarmer.

Ce qui embarassoit le plus les Italiens spéculatifs dans l'affaire du Monferrat, c'est que le Gouverneur de Milan qui paroissoit d'intelligence avec Charles Emmanuel, le pressoit pourtant de toute sa force de désarmer au-plûtôt. Et dans le temps même qu'il étoit aux prises avec lui, il vouloit contraindre Ferdinand à faire ce que le Savoiard souhaitoit le plus. Ces démarches contraires en apparence ne sont pas difficiles à concilier. L'Espagne cherchoit à profiter du différend. Sa Majesté Catholique prétendoit en être l'arbitre absolu, & donner la loi aux Ducs de Savoie & de Mantoue conformément à ses interêts. Le Gouverneur de Milan, qui ne vouloit pas faire la dépense d'avoir une Armée sur pied pour l'opposer en cas de besoin aux entreprises du Duc de Savoie, lui faisoit de continuelles instances qu'il eût à congedier ses troupes. Et parce qu'il étoit important au Roi son maître d'avoir en sa disposition l'héritiére du Monferrat, il la faisoit demander au Car-

1613. dinal Duc avec assez de hauteur. Voilà le dénouëment de l'intrigue. Voions comment les deux parties se demêleront des demandes du Roi Catholique. Inojosa avoit depêché à Turin le Commandant du Château de Milan pour dire d'un ton de Maître au Duc qu'il eût à faire incessamment ce qu'on exigeoit de lui. Charles Emmanuel souffroit impatiemment ces maniéres impérieuses que les Espagnols prenoient avec lui & avec les autres Souverains d'Italie, quoi qu'il dût y être accoutumé depuis plusieurs années. Mais ne pouvant pas résister ouvertement à la volonté du Roi Philippe, il cherchoit à son ordinaire divers prétextes pour reculer. Jamais esprit ne fut plus fertile en pareilles inventions que celui de ce Prince.

Prétextes du Duc de Savoie pour se dispenser de désarmer. Mercure François. 1613. Siri *Memorie Recondite*. Tom. III Pag. 118. 119. &c.

Il répondit au Message, qu'il étoit prêt à congedier ses troupes, dès que le Marquis d'Inojosa lui auroit fait voir l'accomplissement des articles secrets dont le Cardinal Duc de Mantouë étoit convenu au temps du Traité fait avec lui. *Mr. le Gouverneur m'a donné lui-même des assurances positives*, disoit Charles Emmanuel, *que le Cardinal Duc est demeuré d'accord de me remettre entre les mains la Princesse Marie ma petite-fille, & d'accorder une amnistie générale aux sujets du Monferrat qui se sont déclarez pour moi. N'est-il pas juste que je demeure armé jusqu'à ce que cela soit exécuté?* Tout le monde fut extrémement surpris quand la réponse du Duc de Savoie devint publique. Le Cardinal Ferdinand nioit

nioit qu'il eût jamais rien promis d'appro- 1613.
chant. Il prétendoit même qu'Inojosa lui avoit donné des paroles toutes contraires. On ne savoit que penser de l'énigme. Quelques-uns disoient que le Gouverneur de Milan aiant reçû des présens de Charles Emmanuel & de Ferdinand, les avoit trompez l'un & l'autre, en disant au Duc de Savoie ce que je viens de raporter, & en promettant tout le contraire au Cardinal Duc, que le Savoiard ne redemanderoit point sa petite-fille, & qu'il n'exigeroit point d'amnistie pour les gens du Monferrat qui avoient suivi son parti. Inojosa enrageoit que le Duc de Savoie voulût le faire passer pour un fourbe. Tout ce qu'il pouvoit dire pour sa justification, c'est que Charles Emmanuel avoit déja fait de pareils tours. En négociant avec les Ministres du Roi Henri IV. & avec les personnes les plus distinguées de la Cour de France, il avoit souvent soûtenu que dans les conférences secretes, on lui avoit promis certaines choses auxquelles on n'avoit jamais pensé.

Quoi qu'il en soit de l'intrigue; si le Gouverneur de Milan avoit donné ces paroles au Duc de Savoie, il ne s'en mit pas fort en peine dans la suite. Inojosa continua de presser Charles Emmanuel de désarmer. Il fallut alors chercher d'autres défaites. *La France*, disoit-il, *a des troupes dans le Dauphiné. Le Maréchal de Lesdiguiéres n'attend plus que les derniers ordres de la Régente pour les faire avancer*

1613. *vers le Piémont. Sa Majesté Catholique voudroit-elle que je ne fusse pas sur mes gardes?* Il savoit fort bien l'artificieux Duc, que Marie de Médicis la plus contente du monde que les Maisons de Savoie & de Mantoue eussent fait la paix, sans que la France eût envoié des troupes au delà des Monts, ne pensoit nullement à faire marcher Lesdiguiéres. La Régente lui demandoit même de son côté qu'il désarmât. Charles Emmanuel avoit répondu aux Ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne que les Espagnols ne lui vouloient pas de bien, & que la prudence l'obligeoit à se tenir en état de résister à des gens qui n'avoient pas oublié qu'il s'étoit lié contr'eux avec le feu Roi. Vargas Secretaire de Sa Majesté Catholique étoit sur le point de s'en retourner à Madrid, après avoir exécuté les ordres qu'on lui avoit donnez pour l'Italie. On lui en envoia de nouveaux de passer auparavant par Turin, & de savoir enfin la derniére résolution du Duc. Cette instance embarassa moins Charles Emmanuel que toutes les autres. Il feignit de congedier des troupes en présence de l'Envoié: mais il ne cassoit que les milices de son païs qu'il pouvoit rassembler en un instant. C'étoit assez qu'il conservât les troupes étrangéres qui étoient à sa solde. On voit bien pourquoi il usoit de toutes ces souplesses indignes d'un homme de son rang. Ses espions en France l'avertissoient que le Prince de Condé & les autres Mécontens éclateroient bientôt,

Nani *Historia Veneta.* Lib. I. 1613.

tôt, & qu'il y auroit une guerre civile. 1613.
Charles Emmanuel esperoit de profiter de cette conjoncture pour rétablir ses affaires en Italie, ou du côté de la France: mais le pauvre Duc fut toûjours également trompé dans ses esperances, & malheureux dans ses intrigues & dans ses artifices.

Le Gouverneur de Milan demande de la Princesse de Mantouë de la part du Roi d'Espagne.

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1613.

Siri Memorie Recondite. Tom. III. Pag. 123. 126. 127. &c.

Le Cardinal Duc auroit pris plaisir à voir son ennemi embarassé de la sorte avec les Espagnols, si le Gouverneur de Milan ne lui eût pas fait autant de peine qu'à Charles Emmanuel. Les Venitiens conseilloient à Ferdinand de répondre à la demande qu'Inojosa lui faisoit, d'envoier sa niéce à Milan, qu'au regard de tous ses différens avec le Duc de Savoie & particuliérement sur ce qui concernoit la Princesse de Mantouë, il étoit prêt de s'en raporter au jugement du Pape, de l'Empereur, & du Roi Catholique: mais l'Espagnol vouloit que dans cet arbitrage, Philippe n'eût ni superieur, ni compagnon. Sans avoir égard à ce que Sa Majesté Impériale lui avoit fait dire par le Prince de Castiglione, qu'il falloit traiter les Souverains d'Italie avec plus de douceur & de civilité, le Gouverneur envoia Pimentel Général de la Cavalerie dans le Milanois, pour demander de la part du Roi d'Espagne qu'on envoiât incessamment la jeune Princesse à Milan pour y être élevée. Pimentel représenta d'abord au Cardinal Duc, que Philippe vouloit prendre soin de l'éducation de sa niéce, & que le repos de l'Italie dé-

1613. pendant en quelque maniére de l'établissement de la jeune Marie, Sa Majesté qui veilloit à la conservation de la paix, devoit s'assurer de la Princesse, de peur qu'on ne la mariât à quelqu'un qui ne seroit pas agréable aux Princes voisins & qui causeroit peut-être la guerre. Pimentel finit sa remontrance en faisant comprendre à Ferdinand que s'il ne vouloit pas donner sa niéce de bonne grace, on la lui enleveroit à force ouverte. Le Cardinal Duc répondit à son ordinaire qu'il ne pouvoit rien faire sans le consentement de l'Empereur & de la Reine de France. Pimentel ne se païant point de cette réponse, on lui dit encore que la Princesse ne se portoit pas bien: & parce qu'il n'en vouloit rien croire, on la lui fit voir, pour le convaincre qu'elle n'étoit pas en état d'être transportée. Après quoi Ferdinand le congédia le plus honnêtement qu'il put.

Vûë du Roi d'Espagne dans cette demande.

Il n'étoit pas difficile de pénétrer les desseins de la Cour de Madrid. Le Cardinal Duc & Dom Vincent son frere avoient tellement ruïné leur santé par des excès de débauche, qu'on ne croioit pas qu'ils eussent jamais des enfans, ni qu'ils pussent vivre long-temps. Pour conserver le Monferrat dans la Maison de Gonzague, il falloit marier la Princesse au fils du Duc de Nevers héritier incontestable du Duché de Mantoue. Et voilà ce que la Cour de Madrid avoit dessein d'empêcher. Le Roi d'Espagne prétendoit se rendre maître des Etats de la Maison de Mantoue,

toue, de peur qu'ils ne fussent un jour entre les mains d'un Prince François de naissance & d'inclination, à cause des grands biens & des alliances considérables qu'il avoit en France. La chose est si certaine, que Ferdinand étant tombé dangereusement malade en ce temps-ci, les Ministres d'Espagne avoient déja dressé leur plan pour faire déclarer le Duc de Nevers déchu de tous ses droits à la succession de Mantoue, & pour faire donner par l'Empereur l'investiture du Duché à celui qui convenoit le mieux à la Maison d'Autriche, comme si la ligne masculine des Gonzagues étoit entiérement éteinte. 1613.

La République de Venise traverse les desseins du Roi d'Espagne.

Le Cardinal Duc de Mantoue qui n'avoit ni assez d'étendue d'esprit, ni assez d'expérience dans les affaires pour se demêler de toutes ces intrigues, suppléoit du moins à ces défauts par sa docilité, & par sa deférence aux bons avis que le Sénat de Venise lui donnoit avec soin. Ces Politiques rafinez voioient avec une extrême jalousie, que les Espagnols ne pensoient à rien moins qu'à engloutir toute l'Italie. Non contente d'assister Ferdinand de leurs conseils & de leurs forces, & de l'encourager à soûtenir courageusement les interêts à sa Maison, la République donnoit encore des ordres pressans à ses Ambassadeurs à Rome, à Vienne, à Paris d'agit avec chaleur auprès du Pape, de l'Empereur, & de la Reine de France en faveur de Ferdinand. Les Ministres du Roi Très-Chrétien & de la République

Nani *Historia Veneta.* Lib. I. 1613.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 133. 134. 167.

1613. eurent beau repréſenter à Paul V. que ſa qualité de Pére commun l'engageoit indiſpenſablement à prévenir les fâcheuſes conſéquences de l'entrepriſe des Eſpagnols, le Pape indolent ne s'en remuoit pas davantage. Appliqué à joüir paiſiblement tout le reſte de ſes jours des commoditez du Pontificat, il auroit vû opprimer tous les Princes d'Italie ſans ſe donner le moindre mouvement, pourvû qu'on l'eût laiſſé en repos, & que ſes neveux euſſent la liberté de s'enrichir à leur aiſe. Bréves Ambaſſadeur de France indigné de cette négligence naturelle, ou affectée, écrivoit à Marie de Médicis que le Pape n'étoit qu'une *piéce de chair qui s'engraiſſoit dans l'oiſiveté*, un homme ſans courage & ſans expérience qui ne penſoit qu'à profiter de la premiére place de l'Egliſe que le hazard lui avoit donnée, ſans qu'il ſe ſentît aſſez de mérite pour oſer y prétendre : de maniére qu'il ne falloit pas eſperer que Sa Sainteté donnât jamais le moindre ſecours à la Maiſon de Mantoüe. Tout ce que Paul V. pouvoit faire, c'étoit de dire tout bas à l'oreille du Cardinal Duc qu'il perſiſtât à refuſer de donner ſa niéce, & d'épouſer Marguerite ſa belle-ſœur, comme le Roi d'Eſpagne l'en preſſoit : tant le timide vieillard avoit peur d'offenſer la Cour de Madrid. Ne ſeroit-ce point auſſi, que le Pape bien informé de l'humeur paiſible de Philippe III. & de la foibleſſe de la Monarchie d'Eſpagne, jugeoit bien que

tout

tout ce fracas n'étoit qu'une intrigue des Miniſtres du Roi Catholique, & que dès que leur maître ſe verroit menacé d'une guerre avec la France, il arrêteroit l'activité de ſes Miniſtres pour écouter la raiſon? 1613.

Embaras de Marie de Médicis ſur l'affaire de Mantouë.

Quant à l'Empereur, il y avoit encore moins à eſperer de ſa part que de celle du Saint Pere. Outre que Mathias n'étoit ni en état, ni d'humeur d'envoier des troupes en Italie, il n'oſoit choquer trop ouvertement la Cour de Madrid. Sa Majeſté Impériale confirma bien au Cardinal Duc la tutéle de ſa niéce: mais elle écrivit incontinent au Roi Philippe pour s'en diſculper, ſur ce qu'elle n'avoit pas pû refuſer honnêtement cette grace à Ferdinand. Et pour contenter d'ailleurs les Eſpagnols, Mathias conſeilloit à Ferdinand de remettre la Princeſſe Marie entre les mains de Sa Majeſté Catholique. La Maiſon de Mantoue n'avoit donc point d'autre reſſource que l'appui de la France. Les parens & les amis qu'elle y avoit, ſollicitoient en ſa faveur de toutes leurs forces: les Ambaſſadeurs de la République de Veniſe & de quelques autres Puiſſances agiſſoient encore de leur côté: Marie de Médicis goûtoit aſſez les raiſons qu'on lui alléguoit pour l'exhorter à prendre ſes neveux ſous la protection de ſon Fils: l'interêt du ſang s'accordoit avec la raiſon d'Etat. Mais la timide Régente ne pouvoit pas ſe reſoudre une bonne fois. Entêtée du double mariage avec l'Eſpagne qu'el-

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 145.

1613. le avoit menagé avec tant d'application, & qu'elle regardoit comme le plus ferme appui de son autorité, Sa Majesté craignoit que l'affaire de Mantoue ne causât une rupture entre les deux Couronnes, & que tous ses projets ne fussent déconcertez. Elle se défioit des instances que le Roi de la Grande Brétagne, la République de Venise, les Etats des Provinces-Unies, le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti lui faisoient, d'envoier des troupes en Italie. Sa pénétration alloit jusqu'à découvrir que tous ces gens-là ne cherchoient qu'à engager la France à s'opposer ouvertement aux desseins de la Cour de Madrid; à déclarer la guerre au Roi d'Espagne, & à rompre par consequent le Traité du double mariage qui ne s'accommodoit pas avec leurs interêts.

Ibid. Pag. 174.

Dans cet embaras Marie de Médicis faisoit agir à la Cour de Madrid, afin que l'affaire de Mantoue se terminât promptement à l'amiable: mais les Espagnols qui connoissoient sa disposition, tâchoient de l'amuser de belles paroles, pendant qu'ils travailloient vivement à venir à bout de leur entreprise. Sans se mettre en peine de ce qui se négocioit contre leur Maître en France & en Italie, les Ministres de Philippe déclarérent sans façon, qu'il prétendoit que la Princesse de Mantoue lui fût confiée, que le Cardinal épousât Marguerite de Savoie sa belle-sœur, afin d'assoupir les différens des deux Maisons, que Charles Emmanuel & Ferdinand désarmassent

Nani *Historia Veneta.* Lib. I. 1613.

massent au-plûtôt, & que les autres points 1613.
contestez entr'eux fussent remis au jugement du Pape, de l'Empereur & de Sa Majesté Catholique. Ces conditions s'accordoient assez avec les demandes que Charles Emmanuel avoit faites d'abord: & il paroît par là que le Prince de Piémont qui avoit obtenu enfin la permission de venir à Madrid, n'y faisoit pas trop mal les affaires de son pére. Cependant le Duc de Savoie enrageoit de se voir toûjours regenté avec empire. Mais Ferdinand étoit plus mécontent que lui. On ne se contentoit pas de lui enlever sa niéce; on vouloit encore lui faire épouser malgré lui une belle-sœur qu'il n'aimoit pas. La haine qu'il avoit pour Charles Emmanuel lui donnoit de l'éloignement pour la fille de l'ennemi déclaré de la Maison de Gonzague. La sœur de Côsme Grand Duc de Toscane étoit beaucoup plus à son gré. Elle lui apportoit une dot considérable en argent. Les Venitiens ses confidens lui conseilloient cette alliance: & Cosme étoit disposé à conclure le mariage dès que le différend entre les Ducs de Savoie & de Mantouë seroit terminé.

On propose dans le Conseil de France de faire marcher des troupes vers l'Italie.

Les Espagnols gâtoient leurs affaires en parlant avec trop de hauteur. On représenta fortement à la Régente qu'il y avoit de la honte & de l'indignité à souffrir que le Roi d'Espagne fît la loi aux Souverains alliez de la Couronne, & qu'il entreprît d'ôter au Roi de France la connoissance des affaires les plus importantes de l'Italie.

1613. Preſſée de toutes parts, Marie de Médicis commença pour lors de donner plus de ſignes de vie. Elle déclara nettement à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne que le Roi ſon fils, ne laiſſeroit pas opprimer la Maiſon de Mantouë, & qu'il emploieroit la force de ſes armes pour ſecourir ſes parens & ſes alliez. On ne parloit en France que de la rupture entre les deux Couronnes: & la Nobleſſe qui ne reſpire que la guerre, quoi que ce ſoit l'inſtrument de ſa ruïne, & par conſéquent de ſa ſervitude, ſe préparoit à monter bien-tôt à cheval. On tint pluſieurs conſeils à la Cour ſur l'affaire de Mantouë. Chaoun y opinoit ſelon ſes interêts particuliers. Villeroi & les Miniſtres que la paix accommodoit mieux, repreſentérent qu'avant que de s'engager dans une guerre qui pourroit être longue & ſanglante, il falloit tenter ſi le différend ne pourroit point s'ajuſter par la voie de la négociation. Les Princes & les Seigneurs qui croioient la guerre plus utile à leur avancement & à leur crédit, ne rejettoient pas tout-à-fait la tentative de la négociation: mais ils vouloient que pour la rendre plus efficace, on tînt une Armée prête à marcher, en cas que le Duc de Savoie, ou le Roi d'Eſpagne refuſaſſent des conditions raiſonnables.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 141. 142. &c.

Quand celui-ci eut appris de ſon Ambaſſadeur en France qu'on y parloit ſerieuſement de faire avancer des troupes en Italie, Sa Majeſté & le Duc de Lerme ſon Favori qui ne vouloient point la guerre,

La Régente envoie le Marquis de Cœuvres en Italie pour négocier un

re, commencerent de parler avec moins de hauteur. On témoigna être disposé à terminer l'affaire de Mantoue par la voie de la négociation. Philippe dit fort séchement au Prince de Piémont d'écrire à Turin que Sa Majesté ne vouloit point se brouiller avec la France, & qu'elle ne donneroit pas occasion aux autres de rompre avec l'Espagne à cause des fantaisies du Duc de Savoie, qui se mettoit tous les jours de nouvelles chimeres dans la tête. *Que vôtre Pére*, ajoûta le Roi, *pense donc à se tenir desormais en repos, à moins qu'il ne se sente assez fort pour résister lui seul aux deux Couronnes & à toute l'Italie.* Un Auteur rapporte à l'occasion de cette affaire une circonstance qui montre bien, si elle est véritable, que Charles Emmanuel étoit l'homme du monde le plus chimérique. Du moins Villeroi la donna pour constante au Nonce Ubaldini. Le Cardinal Aldobrandin mécontent des Borghéses étant à Turin, persuada au Duc de Savoie de se faire Cardinal. *Il vous sera facile ensuite*, disoit Aldobrandin, *d'obtenir le Pontificat au premier Conclave. Je vous répons de toutes les créatures de mon oncle. Cependant nous demeurerons bien unis ensemble, & nous ferons la loi au Pape & à toute la Cour de Rome.* Le Comte de Verue confident du Duc approuva cette ouverture qu'il trouvoit la plus belle du monde. Revenons à la suite de l'affaire de Mantoue.

1613. accommodement entre les Ducs de Savoie & de Mantoue. Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 165. 172. 173. 175. Hist. du Connétable de Lesdiguiéres. Liv. VIII. Chap. 6.

Sa Majesté Catholique envoia encore des ordres à son Ambassadeur en France

 de

1613. de dire, qu'elle feroit retirer ses troupes du Monferrat, pourvû que le Cardinal Duc voulût donner une amnistie à ses sujets qui avoient pris le parti de la Savoie, & se desister de demander des dommages & interêts. On proposoit en même temps le mariage de Ferdinand avec la veuve de son frere: & pour ce qui concerne la jeune Princesse de Mantoue, Philippe consentoit qu'elle fût remise en main tierce, du consentement des deux Couronnes. Ces offres furent accompagnées des paroles du monde les plus honnêtes & les plus civiles. Tout cela parut donner d'assez grandes ouvertures pour tirer d'intrigue avec honneur le Cardinal Duc. La Cour de France ne pensa donc plus qu'à la voie de la négociation, & à dépêcher quelqu'un pour cet effet en Italie en qualité d'Ambassadeur extraordinaire.

Ambition demesurée de Conchini fait Maréchal de France, & de la Galigaï sa femme. Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Le Marquis de Cœuvres qui avoit été destiné à cet emploi, partit de Paris à la fin de cette année, & prit la route de Turin pour s'aboucher premiérement avec le Duc de Savoie. Cœuvres nous apprend lui-même qu'on lui donna des ordres secrets d'agir auprès du Cardinal Duc pour le faire consentir à remettre son Chapeau à Galigaï frere de la Maréchale d'Ancre. Ces gens ne mettoient point de bornes à leur ambition. Conchini venoit d'obtenir le bâton de Maréchal de France à la place de Fervacques mort depuis peu: & maintenant la Galigaï, non contente de voir son mari revêtu de la seconde dignité mili-

taire

taire en France, se met en tête de faire avoir à son frere la seconde dignité de l'Eglise Romaine. Cette créature s'oublioit d'une telle maniére, qu'elle ne gardoit pas même les mesures de la bienseance avec les Princesses du sang. Quelque temps auparavant elle avoit parlé dans le cabinet de la Reine à la Princesse de Condé d'une maniére si haute & si hardie, que Son Altesse en fut extrémement offensée. Tout le monde étoit choqué de l'insolence de la Conchini, dont les maniéres ne contribuoient pas peu à irriter les Princes & les grands Seigneurs contre son mari, que sa nouvelle dignité de Maréchal de France exposoit encore plus à la jalousie & à la haine du Courtisan.

1613.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 36. 160.

Continuation des disputes sur les questions de la Grace & de la Prédestination dans les Provinces-Unies.

Préface des Actes du Synode de Dordrecht. Brand Histoire de la Réformation. Liv. XX. XXI.

Les esprits n'étoient gueres moins agitez dans les Provinces-Unies sur les questions de la Grace & de la Prédestination, qu'en Italie sur les interêts des Ducs de Savoie & de Mantoue. Jacques Roi de la Grande Brétagne intervenoit dans les disputes des Theologiens de Hollande avec autant de chaleur & d'empressement que les Rois de France & d'Espagne dans le différend que causoient les prétensions de Charles Emmanuel sur le Monferrat. Vinwood Ambassadeur d'Angleterre auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies étoit fort intrigué avec les Ministres Gomaristes: on auroit dit qu'il étoit question du plus grand interet de la Couronne du Roi son maitre. Il ne s'agissoit pourtant que de savoir si Vorstius devoit être

exclus

1613. Grotius Apologeticus eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. VI. & alibi passim.

exclus de l'Université de Leyde qui l'avoit appellé dans les formes ; & tout au plus de juger si les cinq articles des Arminiens étoient contraires à la doctrine fondamentale des Eglises Réformées. L'Ambassadeur disoit tout hautement que Barnevelt Pensionnaire de Hollande se laissoit surprendre par Wytenbogart Ministre de l'Eglise de la Haïe, & que les Etats de Hollande enchantez par Barnevelt faisoient tout ce qu'il leur suggéroit. Les Gomaristes auxquels on commença de donner le nom de *Contre-Remontrans*, à cause des *Contre-Remontrances* qu'ils opposoient aux requêtes & aux écrits des Arminiens leurs adversaires, les Gomaristes, dis-je, portoient sans cesse de nouveaux Mémoires à Vinwood, tantôt contre Vorstius, tantôt contre les Etats de Hollande qu'ils accusoient d'être trop favorables aux Remontrans & aux Sociniens même. L'Ambassadeur envoioit tout au Roi, ou bien à l'Archevêque de Cantorberi qui se déclaroit ouvertement contre Vorstius & contre les Arminiens. L'appui que les Contre-Remontrans trouvoient auprès de Sa Majesté Britannique embarassoit étrangement les Etats de Hollande. Ils cherchoient tous les moiens possibles d'étouffer ces contestations, qui pouvoient avoir des suites fâcheuses. Et les Contre-Remontrans qui comptoient toûjours sur la protection du Roi Jacques, ne vouloient point demeurer en repos.

Après la fameuse Conférence tenuë à la Haïe

Haïe en 1611. les États de Hollande a- 1613.
voient ordonné aux Theologiens des deux partis de rediger par écrit ce qu'ils pensoient des cinq articles controversez, & d'y ajoûter leur sentiment sur les moiens les plus propres à pacifier les troubles que leur dispute causoit dans plusieurs des Provinces-Unies. Les Remontrans déclarerent que la voie de la tolérance leur paroissoit la plus sûre & la plus convenable; de maniére que chacun eût la liberté d'enseigner & de prêcher ce qu'il croyoit sur les cinq articles controversez. Les Contre-Remontrans proposérent la convocation d'un Sinode National, qui examinât & qui definît, lequel des deux sentimens étoit le plus conforme à la Parole de Dieu, & à la doctrine communément reçue dans les Eglises Réformées. Quand les États de Hollande voulurent delibérer sur tout ceci dans leur Assemblée, elle se trouva partagée entre les deux sentimens. Les uns approuvoient l'avis donné par les Remontrans, & les autres furent pour la convocation d'un Sinode National. Les premiers l'emportérent à la fin.

Sans vouloir se déclarer ni pour l'un, ni pour l'autre parti, les Etats de Hollande publiérent un Edit par lequel ils enjoignoient aux Ministres Remontrans & Contre-Remontrans, de se supporter mutuellement avec charité, de ne point troubler la paix des Eglises, de ne dire pas que l'un des deux partis l'eût emporté sur l'autre, de parler dans leurs sermons avec beau-

1613. beaucoup de retenuë & de moderation de questions controversées, d'avoir plus de soin d'inculquer au peuple ce qui concerne les devoirs de la vie Chrétienne, & la nécessité de conserver la paix dans l'Eglise & dans la société civile, que d'expliquer à leur Auditoire des questions de Théologie, abstraites & difficiles. Et parce que les Contre-Remontrans se plaignoient que leurs Adversaires n'avoient pas seulement des opinions contraires à la doctrine des Eglises Réformées sur la Grace & sur la Prédestination, mais encore sur le Péché originel, sur la Satisfaction de Jesus-Christ & sur quelques autres articles importans de la Religion, les Etats de Hollande firent défense d'enseigner dans les leçons publiques & dans les sermons aucune chose contraire à ce que les Eglises Réformées ont toûjours fait profession de croire du Péché originel, de la Satisfaction de Jesus-Christ, & des autres articles énoncez dans l'Ordonnance des Etats.

Cela suffit pour réfuter la calomnie de quelques Contre-Remontrans emportez, qui eurent l'impudence d'accuser publiquement les Etats de Hollande de vouloir introduire dans leur Province, les impietez de Paul de Samosate, que Servet & Socin ont renouvellées dans le siécle précedent. Ceux qui composoient cette illustre Assemblée, detestérent toûjours les ennemis de la Divinité de Jesus-Christ. Si plusieurs Députez aux Etats de Hollande,

de, ne crurent pas devoir se déclarer contre la vocation de Vorstius à l'Université de Leyde, c'est que Vorstius protestoit tout publiquement qu'il rejettoit les sentimens de Socin. Les Etats voulurent qu'il fît imprimer en Latin & en Flamand la déclaration qu'il leur avoit faite, & qu'elle fût envoiée au Roi d'Angleterre. On lui ordonna encore de répondre exactement à toutes les accusations intentées contre lui dans des écrits publics, & de demeurer à Tergow jusqu'à ce qu'on fût mieux informé de ses veritables sentimens. Grotius si connu par ses excellens Ouvrages étoit alors Avocat Fiscal de Hollande. Il eut beaucoup de part à ce que les Etats de la Province firent dans ces contestations. Ce savant homme avoit tant d'horreur pour le Socinianisme, qu'il disoit sans façon que les Sectateurs de Socin ne méritoient pas d'être mis au nombre des Chrétiens, & qu'il ne trouvoit pas grande différence entre un Socinien & un Mahometan. Grotius paroît n'avoir pas eu dans la suite si mauvaise opinion des disciples de Socin : mais il n'a jamais embrassé leurs sentimens. Une infinité d'endroits de ses Lettres & de ses Ouvrages le prouvent clairement. Quelque chose qu'on dise pour flétrir sa réputation, il aura toûjours la gloire d'avoir mieux réfuté que ceux qui ont écrit avant lui, les fausses subtilitez de Socin contre la Satisfaction de Jesus-Christ.

1613.

Epistola Grotii 13. ad Walæum. 1611.

Les Ministres les plus sages & les plus modé-

Nouvelle contesta-

1613. tion en Hollande sur la maniére de choisir les Pasteurs.

modérez se soumirent sans peine à l'Edit publié en 1611. Ceux des Eglises Walones se signalérent dans cette rencontre. Ils promirent dans leurs Sinodes de 1612. & 1613. de regarder comme leurs freres ceux qui soûtenoient les cinq articles controversez. Mais la plus grande partie des Ministres Flamands ne fut pas si traitable; ils avoient presque tous pris parti dans la querelle. Ceux qui s'étoient déclarez pour les Contre-Remontrans criérent contre l'Edit. Ils accusoient les Etats de Hollande d'une lâche condescendance pour des gens dont la doctrine, disoit-on, tendoit à rétablir le Papisme, ou bien à introduire le Socinianisme dans les Eglises Réformées. L'an 1612. il survint une affaire qui causa une nouvelle contestation. Les Remontrans se plaignoient souvent que leurs adversaires, étant les plus forts dans les Sinodes & dans certaines Assemblées qu'on nomme *Classes* dans les Provinces-Unies, & que les Réformez de France appelloient *Colloques*, il arrivoit ordinairement qu'on y refusoit d'admettre au Ministére ceux qui se déclaroient pour la doctrine des cinq articles. Cette considération & quelques autres furent cause que Barnevelt proposa dans l'assemblée des Etats de Hollande le renouvellement d'une Loi dressée l'an 1591. sur la maniére d'élire des Pasteurs de l'Eglise.

Grotius *Oratione habitâ in Senatu Amstelodamensi*, & *Epist.* 18. *ad Wytenbogardum.* 1613.

Grotius *Apologeticus eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. VII.*

Il paroît qu'au commencement de la Réformation en Hollande, le Prince Guillau-

me

me d'Orange & les Etats de la Province, avoient eu dessein d'établir que l'élection des Ministres appartiendroit aux Magistrats des lieux: mais les Ecclésiastiques eurent l'habileté de faire échoüer le projet. Un Sinode National tenu à la Haïe en 1586. régla que les Pasteurs seroient choisis par le Consistoire, qu'on feroit seulement aux Magistrats l'honnêteté de leur donner avis de l'élection, & de leur demander, s'ils ne trouvoient rien à redire dans les mœurs & dans la doctrine de la personne choisie. Le Decret du Sinode renversoit le droit de patronage établi en Hollande long-temps avant la Réformation, que les Etats & les Gentilshommes du païs prétendoient conserver, aussi bien que plusieurs autres Provinces qui s'étoient réformées. Bien loin d'approuver le réglement du Sinode, les Etats de Hollande firent un Edit la même année, par lequel ils déclaroient que leur intention étoit de se conserver à eux-mêmes & aux Gentilshommes le droit de patronage, à condition que les gens nommez par les Patrons, ne seroient reçûs au Ministére qu'après une exacte information de leurs bonnes mœurs & de leur saine doctrine. Les Etats de Zelande ne s'en tinrent pas non plus au Canon du Sinode National de la Haïe. L'an 1591. ils convoquerent un Sinode particulier de leur Province. Il y fut ordonné que les Consistoires prieroient les Magistrats des lieux, de nommer quelques-uns de leur Corps 1613.

1613. Corps pour procéder conjointement avec le Consistoire à l'élection du Ministre.

En Hollande il survenoit presque toûjours quelque contestation, quand il étoit question de remplir une Eglise vacante. Les Consistoires soûtenoient que ce privilége leur appartenoit uniquement; les Magistrats & les Gentilshommes prétendoient maintenir leur droit de patronage. Pour remédier aux desordres que causoient les disputes fréquentes sur cet article, on tenta l'an 1591. dans l'assemblée des Etats de la Province, de faire un nouveau réglement sur la maniére d'élire les Pasteurs. Selon ce projet, les Magistrats & le Consistoire devoient nommer chacun quatre personnes de leur Corps pour élire conjointement: l'Acte de l'élection devoit être porté ensuite au Corps des Magistrats qui pouvoient accepter, ou rejetter le Ministre choisi: & dans ce dernier cas, il falloit procéder à une autre élection. La Loi étoit assez conforme au droit établi par les nouvelles Constitutions de l'Empereur Justinien touchant l'élection des Ministres Ecclésiastiques. Et parce qu'il étoit à propos de conserver quelque privilége aux particuliers qui avoient le patronage des Eglises, on ajoûta dans la même Loi, que s'il s'agissoit de choisir un Pasteur pour une Eglise dont un particulier seroit le Patron, celui-ci députeroit quatre personnes pour élire conjointement avec les quatre nommées par le Consistoire: de maniére qu'un Gentilhomme auroit le même privilége

pour

pour l'Eglise de son patronage, que les Magistrats s'étoient reservé dans les Eglises des villes & des bourgs. Un réglement si bien concerté pour contenter tout le monde, trouva tant d'opposition dans l'assemblée des Etats de Hollande l'an 1591. de la part de quelques Villes considérables, qu'il ne fut pas possible de l'y faire passer en Loi. 1612.

L'an 1612. le Pensionnaire Barnevelt le proposa derechef aux Etats de la Province, comme plus néceſſaire que jamais à cause des brouilleries survenuës à l'occasion des cinq articles. Outre que les Sinodes & les Classes n'auroient pas osé se servir si facilement du prétexte de la prétenduë herésie des Remontrans, pour interdire ceux qui auroient été choisis de la sorte par le concours des Consistoires & des Magistrats ou des Patrons; ce projet avoit encore un avantage considérable dans la situation presente des Eglises de Hollande. Il donnoit moïen aux Magistrats de ne faire choisir que des Pasteurs sages, modérez, agréables à tout le monde, & bien intentionnez pour la paix. Quand Barnevelt fit parler dans l'assemblée des Etats de la Province, du renouvellement de la Loi projettée en 1591. les sentimens se trouverent d'abord partagez. Les uns étoient d'avis qu'on la publiât: les autres disoient qu'il seroit plus à propos de la faire agréer premiérement dans un Sinode. Ceux-ci craignoient apparemment que cette Loi ne soulevât encore plus les Ministres du parti Contre-Remontrant, qui

1613. grondoient fort de ce que les Etats prétendoient décider seuls tout ce qui regardoit la Religion & le gouvernement de l'Eglise.

Barnevelt ménagea si bien les esprits dans cette affaire qu'il avoit prise à cœur, qu'il les amena tous à son sentiment. Les Etats de Hollande résolurent enfin que les loix projettées sur les affaires Ecclésiastiques en 1591. seroient desormais observées. Mais on trouva de fort grandes difficultez dans l'exécution; on vit incontinent de nouvelles contestations de vive voix & par écrit sur la delibération des Etats. Les Contre-Remontrans crioient que les Etats avoient passé les bornes de leur autorité légitime, & qu'il ne leur étoit pas permis de mettre ainsi la main à l'encensoir, en reglant ce qui concerne les dogmes de Foi, & le gouvernement de l'Eglise. Les Remontrans ne manquerent pas de prendre le parti des Etats. Outre que c'étoit une occasion de se rendre encore plus agréables aux Puissances, ils trouvoient leur avantage dans l'établissement de la Loi. Les Arminiens soûtenoient donc, & ce n'étoit pas sans raison, que les Etats de Hollande étant Souverains dans leur Province, ils avoient pû ordonner une chose qui n'est pas contraire à la Loi de Dieu, & régler la police de l'Eglise, faire des loix pour y conserver la paix, à l'exemple des Empereurs & des Princes Chrétiens qui en ont usé de la sorte, sans que l'ancienne Eglise y ait trouvé

vé à redire. De maniére qu'on ne disputera pas seulement desormais dans les Provinces-Unies sur les cinq articles des Remontrans, mais encore sur le droit de patronage, & sur le pouvoir légitime des Souverains en ce qui concerne la Foi & la Discipline de l'Eglise. Voilà quelle fut l'occasion d'un excellent Traité que nous avons de Grotius. Ce savant homme y établit plus amplement ce qu'il avoit avancé dans une Apologie des Etats de Hollande touchant l'autorité des Souverains dans les affaires Ecclésiastiques. Mais avant que de parler de l'Apologie publiée par Grotius, je dois dire quelque chose de la division qui augmentoit tous les jours dans les Provinces-Unies.

1613.

Grotius *De Imperio Summarum Potestatum circa Sacra.*

On y voioit déja Sinode contre Sinode. Celui d'Utrecht en 1612. déclare que les cinq articles des Remontrans sont tolérables. Celui de la Province de Gueldres soûtient de son côté que toute la doctrine contenuë dans la Confession de Foi & dans le Catéchisme des Eglises Belgiques, est conforme à la Parole de Dieu. Le Sinode s'engage solennellement à la maintenir & à la défendre. En certaines villes on suspend, on dépose les Ministres Remontrans comme herétiques; en d'autres on chasse les Contre-Remontrans comme des emportez & des séditieux. Le peuple attaché à ses Ministres, ne veut pas reconnoître ceux qu'on met à leur place. De maniére qu'il se formoit un schisme dans la même Eglise.

La division augmente dans les Provinces-Unies.

Préface des Actes du Sinode de Dordrecht. Brand Histoire de la Réformation. Liv. XX. XXI.

1613. Une partie du peuple s'assembloit avec le Ministre déposé malgré les Magistrats : & l'autre s'attachoit à celui qu'on avoit nouvellement appellé. Un certain Geselius embarassa fort les Magistrats de Rotterdam. On le dépose & il fait des assemblées particuliéres ; on le bannit & il refuse d'obéir. Les Magistrats publiérent un Manifeste pour rendre raison de leur conduite au peuple : Geselius y répond pour se justifier. En un mot, il n'y avoit pas eu de plus grandes divisions dans l'Eglise au temps de l'Arianisme. On faisoit courir des lettres circulaires pour exhorter le peuple à se séparer de la Communion de ceux qui soûtenoient les cinq articles controversez. Les Contre-Remontrans se disoient l'Eglise injustement persecutée. Ils s'assembloient en particulier dans une grange à Rotterdam. Les Magistrats la firent fermer, & le peuple du parti Contre-Remontrant la rouvrit. Auroit-on eu plus de zéle, plus de ferveur s'il avoit été question des choses les plus essentielles à la Religion de Jesus-Christ ?

Durant tous ces troubles Gomar quitta sa Chaire de Professeur de Théologie à Leyde pour se retirer à Middelbourg en Zélande. Polyander grand défenseur des mêmes sentimens fut mis à sa place. Les Remontrans se consolérent de ce contretemps par la vocation d'Episcopius dans la même Université. Il s'étoit acquis une grande estime dans le parti, depuis qu'il avoit si bien défendu les cinq articles

dans

dans la Conférence de la Haïe en 1611. 1613.
Les deux nouveaux Professeurs parurent vivre d'abord en assez bonne intelligence. Mais cela ne dura pas long-temps. Soit que Polyander fût jaloux de la réputation d'Episcopius, homme d'une érudition peu commune, & d'un esprit extrémement net, subtil, & pénetrant; soit qu'un bon zéle & l'amour de la verité le portassent à s'opposer au mal que les sentimens libres d'Episcopius sur des points plus importans que ceux de la Grace & de la Prédestination, pouvoient causer dans l'Université de Leyde, il y eut une rupture ouverte entre les deux Professeurs. Bien des gens se joignirent à Polyander. La liberté que son Adversaire se donnoit sur la Nature & les Attributs de Dieu, sur la Trinité & sur l'Incarnation, faisoit un tort extrême à l'affaire des Remontrans qui avoient Episcopius & Wytenbogart à leur tête.

Conférence de Delft entre les Remontrans & les Contre-Remontrans.

Celui-ci paroissoit beaucoup plus reservé & plus attaché à l'ancienne croiance de l'Eglise. Le Comte Guillaume Louïs de Nassau Gouverneur de Frise, qui se trouvoit en ce temps-ci à la Haïe, cherchant les moiens d'assoupir les contestations sur la Religion, dont il craignoit les suites pour l'Eglise & pour la République, lia une Conférence entre Wytenbogart & Festus Hommius Professeur de Leyde qui sembloit plus moderé que plusieurs autres du parti Contre-Remontrant. Le Comte leur aiant demandé premiérement,

1613. s'ils ne ſavoient point quelque expédient pour finir ces querelles, & pour rétablir la paix dans les Egliſes des Provinces-Unies, Hommius répondit qu'il ne ſeroit pas difficile de réünir les eſprits, en attendant la déciſion d'un Sinode ſur les queſtions controverſées, ſi les Remontrans vouloient bien déclarer nettement, qu'à leurs cinq articles près, ils recevoient ſincérement la Confeſſion de Foi des Egliſes Belgiques. *Pour moi*, dit Wytenbogart, *je n'ai point d'autres ſentimens particuliers. Je ſuis prêt à le déclarer quand on voudra. Et je ne doute point que les plus ſages d'entre les Remontrans, ne faſſent de même.* Cette déclaration fut une ouverture pour lier une nouvelle Conférence dans la ville de Delft au commencement de l'an 1613. entre quelques perſonnes choiſies des deux partis.

Les Etats de Hollande trouvérent à propos qu'il y eût ſeulement trois Theologiens de part & d'autre. Quand on vint à parler des moiens de réünir les eſprits diviſez, les Remontrans proposèrent la voie de la Tolerance, & ils demandérent que leurs adverſaires déclaraſſent ſi la doctrine des cinq articles étoit ſupportable, ou non. Les Contre-Remontrans inſiſterent pour la convocation d'un Sinode National qui prononçât définitivement ſur les cinq articles controverſez. *Pour ce qui eſt de la Tolerance*, ajoûterent-ils, *vous la demandez d'une maniére qui paroît trop générale. Déclarez nettement ſi les cinq articles*

ticles sont les seuls points, en quoi vous differiez de la Confession de Foi communément reçuë parmi nous. Expliquez ce que vous pensez de la Satisfaction de Jesus-Christ, du Péché Originel, & de quelques autres points importans. On a extrait des livres d'Arminius, de Vorstius & de quelques autres Remontrans, des propositions contraires à la Confession de Foi sur d'autres points essentiels, que sur les cinq articles : rejettez-vous ces propositions qui sont évidemment mauvaises? 1613.

Les Remontrans repartirent que les Conciles avoient souvent fait plus de mal que de bien, que la convocation d'un Synode National ne paroissoit pas un fort bon expédient pour terminer le différend, & que la Province de Hollande ne croioit pas devoir se soumettre au jugement des autres Provinces en ce qui concerne la Religion. *Quant à la déclaration que vous nous demandez sur les autres articles de la Confession de Foi*, dirent les Remontrans, *nous délibérerons sur cette proposition avec nos confreres. On pourra bien vous accorder ce que vous exigez, pourvû que vous signiez que la doctrine des cinq articles, n'est pas contraire aux points fondamentaux du Christianisme.* Voilà comme la Conférence de Delft n'eut pas un meilleur succès que les précedentes. On se sépara sans rien conclure. Wytenbogart l'un des Députez pour les Remontrans, & Festus Hommius pour le parti contraire, allérent promptement à la Haïe pour informer les Etats de la Province de ce qui s'étoit passé à Delft.

Grotius *Apologeticus eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. IV.*

1613. En verité, ces gens de Chaire & d'Ecole sont d'étranges gens. Bien loin d'accommoder les affaires, ils ne sont propres qu'à les rendre encore plus difficiles, quand on leur laisse la liberté de suivre leurs passions & leurs préjugez. A quoi tient-il que ceux-ci ne donnent la paix à leurs Eglises & à leur Patrie, que leurs contestations exposoient au danger d'être perduës sans ressource? A un petit point d'honneur. Les Remontrans ne veulent pas que leurs adversaires aient l'avantage de les avoir contraints de s'expliquer sur certains articles, & sur je ne sai quelles propositions d'Arminius & de Vorstius. Pour ce qui est des Contre-Remontrans, ils craignoient de donner sujet aux autres de triompher de l'aveu qu'ils auroient obtenu en faveur des cinq articles. Pourquoi les uns & les autres refuserent-ils de faire une avance qui paroît si raisonnable? Avec un peu de charité & de condescendance, on auroit prévenu tous les malheurs qui arrivérent dans la suite. Pour moi je ne puis approuver la résistance des Remontrans en cette rencontre. S'ils parloient sincérement, quelle raison les empêchoit de fermer la bouche à leurs adversaires par une exposition claire & précise de leur Foi? On ne peut nier que les livres de Vorstius & de quelques autres du parti, ne dussent causer de grands soupçons & à leurs adversaires, & aux gens sages & desinteressez.

Cependant Wytenbogart eut l'adresse &

& le crédit de faire approuver aux Etats de Hollande la conduite des Remontrans dans la Conférence de Delft. Il excusa leur refus, en representant que les Contre-Remontrans vouloient se mettre sur le pied des Inquisiteurs d'Espagne. *Il est bien permis*, disoit-il, *de poursuivre les gens quand on a des preuves en main pour les convaincre: mais obliger ceux qu'on s'avise de soupçonner, à s'accuser eux-mêmes, c'est une maxime tyrannique du tribunal de l'Inquisition. Si nous enseignons des dogmes herétiques, nos adversaires peuvent nous convaincre: mais s'ils n'ont point de preuves contre nous, faut-il qu'on répande des soupçons sur des personnes dont la doctrine est irreprochable?* La défaite étoit spécieuse: mais elle ne vaut rien dans le fonds. On ne doit pas faire difficulté de rendre raison de sa Foi, quand la charité, l'édification du prochain, & le bien de la paix le demandent. Certainement, il y avoit quelque chose dans la conduite des Remontrans qui n'étoit ni assez droit, ni assez sincére. 1613.

Wytenbogart & ceux de son parti ne s'appliquoient pas tant à se rendre les Etats de Hollande favorables, qu'ils ne travailloient encore du côté de l'Angleterre, pour effacer les mauvaises impressions qu'on avoit données de leur doctrine & de leurs personnes à Sa Majesté Britannique. Il étoit de la derniere importance aux Remontrans d'ôter à leurs adversaires l'appui qu'ils se flatoient de trouver auprès de

Jacques Roi d'Angleterre est moins prévenu contre les Arminiens. Préface des Actes du Synode de Dordrecht. Wytenbogart Histoire

1613. Ecclésiastique. Part. IV. 1613. Brand Histoire de la Réformation. Grotius *Apologeticus eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. VI. & in Epistolis.* 1613.

de Jacques I. Vinwood son Ambassadeur à la Haie l'avoit prévenu contre les Remontrans, & l'Archevêque de Cantorberi ennemi déclaré des sentimens de Vorstius, tâchoit de les perdre dans l'esprit du Roi : car enfin, le Prélat s'imaginoit que tous les Ministres Remontrans & les Magistrats leurs protecteurs, avoient du penchant pour le Socinianisme, dont Vorstius lui sembloit infecté. Wytenbogart & les autres s'avisérent donc d'opposer à l'Archevêque des Docteurs & des Prélats distinguez par leur mérite en Angleterre, & sur tout le savant Casaubon que Sa Majesté estimoit particuliérement. Comme elle avoit embrassé les sentimens de Calvin sur la Prédestination, plûtôt par les préjugez de son éducation, que par raison & par étude, Casaubon & les autres n'eurent pas beaucoup de peine à lui faire écouter ce qu'ils avoient à lui dire en faveur des Remontrans de Hollande. Ceux-ci profitérent du bon moment. Ils envoiérent à Caron Ambassadeur des Etats Généraux des Provinces-Unies à Londres, un Mémoire où l'état véritable des questions agitées entre les Remontrans & leurs adversaires, étoit developpé le plus nettement qu'il étoit possible. Le Mémoire fut lû au Roi, & il en fut content. Sa Majesté écrivit même aux Etats de Hollande, qu'elle étoit d'avis qu'on tolerât les Remontrans, que les Magistrats emploiassent leur autorité pour assoupir les disputes, & qu'on défendît de parler au

peu-

peuple de ces controverses abstraites & difficiles. La lettre du Roi fit un extrême dépit aux Contre-Remontrans : mais elle ne les déconcerta pas entiérement. Ils envoiérent secretement en Angleterre un Mémoire pour persuader au Roi, qu'on avoit surpris sa Religion. La conduite des Etats de Hollande & de ceux qui avoient le plus de part à l'administration des affaires de la Province, y étoit decriée d'une maniére si atroce, que Sa Majesté en fit mettre la copie dans une lettre qu'elle écrivit aux Etats de Hollande. 1613.

Grotius fut envoié en Angleterre vers ce temps-ci pour quelques affaires de la Compagnie des Indes Orientales. Je croirois volontiers que cette Commission avoit une autre fin secrete. Les Etats de Hollande étoient bien-aises qu'un si habile homme travaillât à desabuser entiérement le Roi de la Grande Brétagne, & qu'il conferât sur les cinq articles des Remontrans avec les Evêques & les Theologiens les plus habiles d'Angleterre. Grotius trouva que l'Evêque d'Eli, le Doien de St. Paul de Londres, Casaubon & plusieurs autres étoient à peu près dans les mêmes sentimens que les Arminiens sur les matiéres de la Grace & de la Prédestination. Tous l'écoutoient favorablement, excepté l'Archevêque de Cantorberi toûjours prévenu contre les Remontrans, & par conséquent contre Grotius qui les défendoit de toute sa force. Il eut plusieurs audiences du Roi, qui lui avoüa fran-

1613. franchement que les sentimens de Calvin & de Beze lui paroissoient durs, & que dans leur hipothése Dieu seroit auteur du péché. Mais Sa Majesté persistoit toûjours à condamner les mauvais sentimens qu'elle avoit remarquez dans les livres de Vorstius. Pour gagner ses bonnes graces, il falloit rejetter tout ce qui approchoit des paradoxes impies de Socin sur la Divinité & sur la Personne de Jesus-Christ. *Si vous voulez que j'aie meilleure opinion d'Wytenbogart & des Remontrans*, disoit le Roi à Grotius, *il faut me persuader que ces gens-là ne donnent pas dans le Socinianisme.* Grotius avertit Wytenbogart son ami de ce que Sa Majesté pensoit de lui & des autres du parti. C'est-pourquoi Wytenbogart de l'avis de Grotius, écrivit une lettre à Casaubon, afin qu'il la montrât au Roi. Il en fut assez content, à cela près qu'Wytenbogart y témoignoit estimer trop Vorstius.

Sibrand Ministre de Frise publie un Libelle injurieux aux Etats de Hollande. Grotius est chargé d'y répondre.

Les Contre-Remontrans mettoient tout en œuvre pour empêcher l'effet des négociations de Grotius en Angleterre. Un Professeur de l'Université de Franeker en Frise nommé Sibrand, écrivit contre Vorstius, qu'il accusoit de soûtenir une centaine d'herésies. Le livre fut dédié à l'Archevêque de Cantorberi. Sous prétexte de louer le Roi de la Grande Brétagne du zéle que Sa Majesté avoit fait paroître contre Vorstius, Sibrand accusoit dans son Epitre dédicatoire les Curateurs de l'Université de Leyde & les Etats de la Provin-

ce,

ce, d'avoir voulu introduire le Socinianisme en Hollande. Il tâchoit de rendre encore la conduite des Etats suspecte, sur ce qu'ils ne vouloient pas consentir à la convocation d'un Sinode National; il prétendoit que les Souverains passent les bornes de leur autorité, en prenant connoissance des controverses sur la Religion, qui ne doivent être traitées que dans une Assemblée Ecclésiastique; il déclamoit contre le renouvellement de la Loi faite en 1591. enfin il soûtenoit que les Magistrats n'ont pas droit de se mêler de ce qui concerne la vocation des Pasteurs & le gouvernement Ecclésiastique. Les Etats de Hollande furent extrémement indignez de la témerité & de l'insolence du Ministre Frison. Il pouvoit réfuter les erreurs de Vorstius; on n'y auroit pas trouvé à redire. Mais étoit-il pardonnable à un particulier d'écrire des calomnies atroces contre les Souverains d'une Province alliée de la sienne, & de parler injurieusement des Ordonnances qu'ils avoient droit de publier? Grotius fut chargé de faire une Apologie pour les Etats de Hollande. Il s'acquitta merveilleusement bien d'une commission si honorable. Son livre est écrit avec beaucoup d'élegance, rempli de traits vifs contre son adversaire & d'une érudition digne de son incomparable Auteur. Il y justifie pleinement la conduite des Etats d'Hollande dans l'affaire de l'Arminianisme. Grotius y traite en passant de l'autorité & de la nécessité des Conciles;

1613.

Ordinum Hollandiæ ac Westfrisiæ Pietas.

1613. & il établit solidement la puissance des Souverains en ce qui concerne les controverses sur la Religion, & le gouvernement de l'Eglise. Sibrand voulut répondre à Grotius: mais la partie n'étoit pas égale. Il n'en couta qu'un écrit de trois ou quatre feuilles à Grotius pour faire voir que le Professeur de Franeker étoit un homme de mauvaise foi, & qui n'entendoit pas bien les choses dont il se mêloit de parler.

Bona fides Sibrandi Lubberti.

Edit des Etats de Hollande pour assoupir le différend sur les questions de la Prédestination & de la Grace. Mercure François. 1614. Wytenbogart Hist. Ecclesiast. Part. IV. 1614. Brand Histoire de la Réformation. Livre XXI.

Les Etats de Hollande furent extrémement consolez de ce que le Roi d'Angleterre étoit d'avis qu'ils emploiassent leur autorité pour assoupir les contestations, & qu'on ordonnât aux Theologiens des deux partis de s'entresupporter charitablement, & de ne troubler pas plus long-temps la paix de l'Eglise par leurs disputes sur des questions abstraites & de nulle importance pour le salut. Grotius fait Pensionnaire de la ville de Rotterdam, fut chargé de dresser le projet d'un Edit qu'on devoit proposer à l'Assemblée des Etats de Hollande. On y trouva d'abord de grandes difficultez. Les uns disoient qu'il étoit à propos de faire examiner les cinq articles dans un Sinode, avant que de tolerer par un Acte solennel ceux qui les soûtenoient. *Donner permission aux gens*, disoit-on, *d'enseigner dans la même Eglise, dans une même chaire, des dogmes si opposez, c'est exposer la Province à de plus grandes divisions. Il n'est question*, repliquoient les autres, *que de certains dog-*

mes

mes spéculatifs, qui sont de nulle importance pour le salut. Quel inconvenient y a-t-il à donner à chacun la liberté de dire modestement ce qu'il en pense? Les Empereurs, & les Princes Chrétiens ont souvent fait, sans assembler les Pasteurs, des loix sur ce qui se doit enseigner ou pratiquer dans l'Eglise. Ces raisons ne persuaderent pas d'abord les Députez & les Magistrats de quelques Villes considérables de Hollande. Ils refuserent long-temps de consentir à la publication de l'Edit. Ceux d'Amsterdam furent plus constans que les autres. Ils demandérent même que leur opposition fût mise dans les Regîtres des Etats.

1613. Préface des Actes du Synode de Dordrecht. *Grotii Epistola.* 1614.

Toutes ces difficultez furent cause que l'Edit projetté quelque temps avant la fin de l'an 1613. ne fût publié qu'au commencement de 1614. Les Etats de Hollande y exhortoient ceux qui expliqueroient les textes de l'Ecriture Sainte, où il est parlé de la Prédestination, de suivre le précepte de S. Paul qui veut que nul ne desire de savoir au delà de ce qu'il doit savoir; mais que chacun use avec modération de la science, parce que Dieu ne donne pas à tous la même mesure de Foi. On ordonnoit ensuite de prêcher que le commencement, le progrès, & la fin du salut viennent de la seule grace de Jesus-Christ, & non des œuvres de ceux qui sont appellez. Il étoit défendu d'enseigner que Dieu ait créé des hommes pour les damner, qu'il les mette dans la nécessité de pécher, ni qu'il appelle

1613. au salut des gens qu'il a résolu de ne point sauver. Les Etats enjoignoient enfin, qu'on ne troublât pas ceux qui en expliquant les passages de l'Ecriture Sainte sur la Prédestination, supposeroient que les hommes sont sauvez par la seule Grace de Jesus-Christ, en persévérant dans la Foi jusqu'à la fin, & que tous ceux qui ne croient point en Jesus-Christ, sont damnez. Pour ce qui est de tous les autres dogmes, les Etats défendoient d'en prêcher aucun qui ne fût conforme à la doctrine communément reçuë dans les Eglises de Hollande.

Bien loin qu'un Edit concerté avec tant de soin pour contenter tout le monde, calmât la tempête qui duroit depuis longtems, il la rendit plus violente qu'auparavant. Quelques Ministres Contre-Remontrans firent des livres pour persuader au peuple qu'on ne devoit pas se soumettre à l'Edit. Ils accusoient tout publiquement les Etats, de favoriser le Papisme, & de vouloir introduire une mauvaise doctrine dans les Provinces-Unies. Wytenbogart écrivit pour défendre l'Edit des Etats contre leurs propres sujets. On voioit tous les jours de nouveaux livres, tantôt pour, tantôt contre l'Edit. L'un défendoit Sibrand & l'autre prenoit le parti de Grotius. La division se mit dans les Eglises. Les Contre-Remontrans résolus de n'avoir plus de communion avec leurs adversaires, s'assemblérent en certains endroits dans une maison particuliére.

Les deux partis diſputérent même entr'eux ſi l'Edit étoit approuvé en Angleterre, ou non. Grotius avoit une lettre de Caſaubon, homme auſſi droit, qu'il étoit conſommé dans toutes les belles connoiſſances. Caſaubon y aſſuroit ſon ami, que le Roi, l'Archevêque de Cantorberi & quelques Prélats diſtinguez par leur mérite & par leur habileté, étoient bien contens de l'Edit. *La maniére dont il eſt conçu*, diſoit Caſaubon, *paroît au Roi & aux autres également éloignée des deux extrémitez oppoſées du Manicheïſme, & du Pélagianiſme. On y établit la néceſſité de la Grace, ſans porter au relâchement & à la negligence des bonnes œuvres.* Les Contre-Remontrans produiſoient de leur côté des lettres d'Angleterre, qui portoient que ni Sa Majeſté Britannique, ni les perſonnes du premier ordre dans l'Egliſe Anglicane, n'approuvoient l'Edit & la conduite des Etats de Hollande. Cependant, le témoignage de Caſaubon, qui en avoit parlé lui-même au Roi & aux Prélats, ſemble préférable aux lettres anonimes que les Contre-Remontrans alléguerent.

1613.

Grotius. *Apologeticus eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. VI.*

HIS-



HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.
LIVRE CINQUIEME.

1614. Nouveau Parti formé à la Cour de France, par le Maréchal de Bouillon. Mémoires du Duc de Rohan.

LA joie que Marie de Médicis avoit de se voir delivrée de la crainte d'une rupture avec l'Espagne à l'occasion de l'affaire de Mantoue, fut bien-tôt troublée. La retraite du Prince de Condé & de plusieurs grands Seigneurs malcontens qui concertérent de sortir tous de la Cour vers le commencement de l'an 1614. donna de grandes allarmes à Sa Majesté. Le Maréchal de Bouillon avoit formé ce nouveau Parti le plus habilement du mon-

monde pour ses propres interêts. Chagrin de ce qu'on ne lui donnoit pas assez de part aux affaires, & de ce que la Régente ne recompensoit pas les services importans qu'il croioit avoir rendu à Sa Majesté, cet esprit subtil & ambitieux entreprit de se rendre nécessaire à la Reine & à ses Ministres, en leur suscitant des embarras dont il auroit lui seul le mérite de les avoir tirez. Le voilà donc qui exhorte plus fort que jamais le Prince de Condé irrité du refus que la Reine lui avoit fait du Château-trompette, de ce qu'elle avoit rappellé les anciens Ministres qu'il croyoit avoir éloignez, & de la rapidité de la fortune de Conchini qu'on avoit debauché de son parti, à faire enfin éclater son mécontentement. Les Ducs de Nevers, de Mayenne, de Vendôme, de Longueville, de Piney-Luxembourg, & plusieurs autres gagnez par les artifices du Maréchal de Bouillon, prenent de nouveaux engagemens avec le premier Prince du sang. On convient de se retirer de la Cour presqu'en même temps, & de se réünir ensuite dans la Champagne pour demander conjointement la réformation des desordres du Gouvernement. Illusion que les Princes & les grands Seigneurs ont trop souvent faite au peuple, quand ils ont voulu se servir de lui pour venir à leurs fins particuliéres. On pourroit être encore leur duppe en France, si moins avides des bienfaits de la Cour, ils avoient eu

1614.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 222.

1614. eu du moins la précaution d'empêcher que le peuple ne devînt tout-à-fait esclave, & qu'on ne le mît entierement hors d'état de se joindre à eux dans quelques rencontres. En sacrifiant les interêts du peuple à leur ambition, ou à leur avarice, les Princes & les grands Seigneurs se sont perdus eux-mêmes sans ressource. Après avoir opprimé ceux qui les pouvoient aider, il n'a pas été difficile de les reduire à une servitude encore plus honteuse.

Le Parti qui s'étoit alors formé sous le prétexte spécieux du bien public, auroit pû faire un bon effet pour tous les ordres du Roiaume, si ceux qui crurent y devoir entrer, eussent apporté des intentions plus droites, & s'ils eussent pensé à mieux prendre leurs mesures. Nevers commandoit en Champagne, Mayenne dans l'Ile de France, Vendôme en Brétagne, Longueville en Picardie, dont le Comte de S. Pol son oncle lui avoit remis le Gouvernement. Mais le Maréchal de Bouillon sur lequel on comptoit beaucoup à cause de son habileté & de sa Souveraineté de Sedan, n'avoit pas eu dessein de lier un Parti si puissant, qu'il ne fût pas maître de le dissiper quand il y trouveroit son avantage. Le Prince de Condé se retira d'abord à Châteauroux, terre qu'il avoit acquise dans le Berri. Le Duc de Nevers alla en Champagne, Mayenne à Soissons, les Ducs de Longueville & de Vendôme devoient les suivre bien-tôt: mais celui-ci aiant tardé trop long-temps, il fut arrêté

rêté au Louvre & mis dans une chambre où la Régente le faisoit garder. Le Maréchal de Bouillon fut des derniers à sortir. Pour se rendre moins suspect au Parti, il s'étoit fait donner la commission de voir les Ministres auparavant, & de leur déclarer les intentions du Prince & des autres. Sûr qu'avec son habileté il seroit toûjours maître de l'affaire, & qu'il tourneroit l'esprit de Condé comme il voudroit, le Maréchal ne fit semblant de s'enfuïr, qu'après avoir promis à la Reine qu'il rameneroit bien-tôt le Prince & les Seigneurs de son Parti.

1614.

Mercure François. 1614.

Mémoires du Duc de Rohan.

Le Duc de Savoie avoit trop d'interêt à donner en France de l'occupation à Marie de Médicis, pour n'être pas d'intelligence avec Condé. Outre qu'une guerre civile mettoit la Régente hors d'état de secourir la Maison de Mantoüe, Charles Emmanuel se flattoit encore que le Prince & les Seigneurs liguez avec lui, rompant le double mariage conclu avec l'Espagne, comme ils le prétendoient, il se vengeroit de la Régente en la contraignant de donner sa fille aînée au Prince de Piémont, & d'exécuter la promesse que le feu Roi en avoit faite. Dans le temps même que le Duc de Savoie traitoit secretement avec ceux du Parti, il tâchoit d'amuser la Régente; il la faisoit exhorter à défendre vigoureusement son autorité contre ceux qui la lui vouloient ravir. Les Agens de Charles Emmanuel avoient ordre de protester à Sa Majesté que le Duc leur maî-

Artifices du Duc de Savoie pour exciter une guerre civile en France.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 326. 327.

1614. maître oublioit ſans peine les ſujets de plainte qu'on lui avoit donnez, & l'affront qu'on lui avoit fait à la vuë de toute l'Europe par le Traité du double mariage avec l'Eſpagne ; qu'il voioit avec un extrême déplaiſir les nouveaux embaras que des eſprits inquiets & remuans cauſoient à Marie de Médicis ; qu'il n'avoit jamais eu la penſée que certaines gens lui imputoient, d'appuier le parti du Prince de Condé & de vouloir le ſécourir. *Quoi-que Son Alteſſe*, diſoient les Agens de Savoie à la Régente, *ne doute pas que la prudence de Vôtre Majeſté ne diſſipe bien-tôt cette nouvelle faction, comme elle a déconcerté les précedentes, l'attachement ſincere que le Duc nôtre maître a pour la Couronne de France, lui fait prendre la liberté d'offrir ſa médiation à Vôtre Majeſté, ſi vous croiez qu'elle puiſſe être de quelqu'utilité. Il vous offriroit encore & ſa propre perſonne & ſes troupes, s'il n'étoit perſuadé que Vôtre Majeſté n'a pas beſoin d'un ſi foible ſecours, & s'il ne ſe trouvoit pas lui-même dans la néceſſité de laiſſer ſes places ſuffiſamment garnies, juſqu'à ce que les différens avec la Maiſon de Mantouë, ſoient terminez.*

Avis différens dans le Conſeil de France ſur la maniere de diſſiper le parti du Prince de Condé.

La Régente avoit beſoin de gens plus ſincéres & plus adroits que le Duc de Savoie. Le Roi d'Eſpagne & le Duc de Lorraine lui offrirent du ſecours auſſi bien que Charles Emmanuel : mais Sa Majeſté ne penſoit nullement à faire venir des troupes étrangeres : cela eût été capable de ſoulever un plus grand nombre

de

de gens. On rappella promptement le Duc d'Epernon que la Reine avoit encore mécontenté depuis sa derniere réconciliation avec lui. Il y avoit plus d'ostentation que de réalité dans les sentimens généreux & désinteressez que ce Seigneur affectoit, lorsque la Cour le recherchoit. Epernon avoit sollicité depuis peu la Régente de faire revivre une Charge de premier Gentilhomme de la Chambre qu'il avoit possedée sous Henri III. & de la donner à Candale son fils aîné. Chagrin de n'avoir pû obtenir une chose qu'il croioit dûë à ses services, le Duc avoit demandé la permission d'aller à Metz, dont il étoit Gouverneur. Mais dez que Marie de Médicis entendit gronder l'orage qui la menaçoit, elle appaisa le Duc d'Epernon en lui accordant ce qu'elle lui avoit refusé quelque temps auparavant. Le Duc de Guise reçut aussi de nouvelles marques de faveur & de distinction. Il se laissa flater de l'espérance de commander l'Armée du Roi, en cas qu'il fallût marcher contre le Prince de Condé.

1614.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VI.

C'étoit l'avis du Cardinal de Joieuse, du Duc d'Epernon, & de Villeroi. Ils dirent que les mécontens n'aiant ni troupes, ni argent, ni retraite bien assûrée, il falloit les faire suivre incessamment par les troupes de la Maison du Roi, & que si Sa Majesté s'avançoit seulement jusqu'à Reims avec ce petit Corps, le Prince & les Seigneurs pris au dépourvû, seroient reduits à venir humblement implorer la

clémen-

1614. clémence du Roi, ou à se retirer en desordre & avec confusion hors du Roiaume. Le nouveau Maréchal d'Ancre, & le Chancelier de Silleri furent d'un sentiment contraire. Ils soûtinrent qu'il valoit mieux tenter premiérement la voie de la négociation. Celui-là ne vouloit pas souffrir que le Duc de Guise qu'il n'aimoit pas & qu'il craignoit, eût le commandement de l'Armée. L'autre plus brouillé que jamais avec Villeroi, s'étoit aveuglément livré à Conchini. Depuis la mort de Madame de Puisieux femme de l'aîné du Chancelier, & petite-fille de Villeroi, ces deux Ministres ne garderent plus de mesures l'un avec l'autre. Dolé créature du Maréchal d'Ancre l'avoit dégoûté de finir l'affaire du mariage du Marquis de Villeroi petit-fils du Secretaire d'Etat, sous prétexte qu'on n'avoit pas donné à Dolé la Charge de Controlleur des Finances que le Marquis d'Alincourt fils de Villeroi lui avoit fait espérer, si le Marquis de Villeroi épousoit la fille de Conchini. Le Chancelier de Silleri tâcha de profiter de ce mécontentement de Dolé pour s'appuier de la faveur du Maréchal d'Ancre, & pour ruïner son rival avec qui Conchini vouloit rompre.

Le second expédient plut davantage à la Régente qui se reposoit encore sur les assurances que le Maréchal de Bouillon avoit données. On nomma donc le Duc de Ventadour & le Conseiller d'Etat Boissise pour aller convier le Prince de Condé qu'on croioit à Châteauroux, de revenir pren-

Mercure François. 1614.

prendre son rang auprès de Leurs Majestez. Villeroi ne put s'empêcher de dire alors qu'on s'exposoit à l'inconvenient, où le Roi Henri III. étoit tombé, lorsque la Ligue prit les armes pour la premiere fois. Le Duc d'Epernon lui avoit conseillé de marcher incessamment contre le Duc de Guise qui n'étoit pas en état de résister : mais Henri aiant negligé un avis si salutaire, ce Prince imprudent se précipita dans les malheurs qui lui firent perdre la vie. *Dieu veuille*, disoit Villeroi, *que la même chose ne nous arrive pas, puis qu'on neglige d'opprimer dans sa naissance une conspiration capable de causer une grande revolution dans l'Etat.* On crut que ce vieux Ministre parloit de la sorte pour faire donner le commandement de l'Armée au Duc de Guise, & qu'il n'étoit pas fâché de voir une guerre civile, dont l'issue ne pourroit être que fatale au Maréchal d'Ancre & au Chancelier de Silleri. Le Prince de Condé & le Duc de Guise les haïssoient tous deux. Condé eût demandé leur éloignement, s'il eût obtenu le moindre avantage; & Guise n'auroit pas manqué de travailler à les reculer, dez qu'il se seroit vû à la tête de l'Armée du Roi. Le Duc d'Epernon chagrin de ce que son conseil de pousser à force ouverte le parti mécontent, n'étoit pas suivi, résolut de ne prendre aucune part aux Traitez qu'on feroit ensuite avec le Prince & les Seigneurs unis, où le Roi acheteroit honteusement de ses sujets une paix qui ne dureroit pas long-temps. 1614.

Lors-

1614. Lettre circulaire de la Régente sur la retraite du Prince de Condé & des Seigneurs de son parti.

Lorsque le Duc de Ventadour & Boissise alloient chercher le Prince de Condé en Berri, la Régente écrivit une Lettre circulaire datée du 13. Fevrier, à tous les Parlemens du Roiaume, aux Gouverneurs des Provinces & des Places, aux Prévôts des Marchands, aux Maires & aux Echevins des Villes, pour les exhorter à demeurer fideles au Roi, & à ne se laisser pas surprendre par le Prince de Condé & ses Partisans. Si nous en croions Marie de Médicis, ces Messieurs n'avoient aucun sujet légitime de se plaindre, ni sur ce qui concernoit leur interêt particulier, ni au regard de l'administration des affaires publiques. Sa Majesté avoit traité le Prince & les Seigneurs avec toute la distinction imaginable, elle les avoit comblez de graces autant qu'ils en pouvoient raisonnablement souhaiter, on n'avoit reglé aucune affaire importante sans leur participation. Le Roiaume étoit aussi florissant & aussi tranquille; la dignité de la Couronne de France avoit été autant bien soûtenue; le peuple étoit encore plus soulagé que jamais. Ecrire l'Histoire d'un Régne sur les Manifestes, sur les Préfaces des Edits & des Déclarations, sur les Lettres & sur les autres piéces publiées sous le nom du Roi, ce seroit travailler sur de fort mauvais Mémoires. Cependant pour amuser le peuple de l'esperance d'un meilleur gouvernement, la Régente déclaroit dans sa Lettre que Sa Majesté avoit résolu de convoquer ce qu'on appelle en France

Mercure François. 1614.

France une assemblée des *Notables* de tous les Ordres du Roiaume, où l'on prendroit les résolutions convenables au bien de l'Etat. 1614.

Le Duc de Nevers se saisit de la Citadelle de Meziéres en Champagne.

Ventadour & Boissise apprirent dans leur route que le Prince de Condé parti de Châteauroux, s'avançoit pour passer la Loire, suivi de trente ou quarante Chevaux. Ils dépêcherent un de leurs gens pour lui faire savoir la commission que Sa Majesté leur avoit donnée, & pour lui demander en quel endroit ils pouvoient l'aller trouver. Condé refusa de voir les Députez du Roi, & il marcha droit en Champagne, où le Duc de Nevers le reçut. On conduisit d'abord le Prince à Chalons, & de là Nevers & lui allérent vers Meziéres. Descuroles y commandoit en l'absence du Marquis de la Vieuville. Par une collusion assez grossiére avec le Duc de Nevers, Descuroles fit mine de vouloir lui fermer les portes de la Citadelle, & s'y défendre en consequence de l'ordre qu'il en avoit reçu de la Vieuville. Mais le Prince & le Duc de Nevers l'aiant menacé en apparence de le forcer, à moins qu'il ne fît voir que Sa Majesté lui avoit comandé expressément de leur résister, Descuroles reçut le Prince & le Duc dans la place. Nevers écrivit ensuite à la Reine pour se plaindre du Marquis de la Vieuville, & pour demander justice de la résistance faite au Gouverneur de la Province. N'étoit-ce pas insulter à la Régente sous prétexte de rendre je ne sai quelle déference exterieure à la Majesté du Souverain?

Mercure François. 1614.

1614. Le Prince de Condé, les Ducs de Nevers, de Mayenne, de Longueville & quelques autres des Principaux du parti, s'étant assemblez à Mézieres, Condé écrivit une longue lettre à la Reine en forme de Manifeste. On y fait paroître un zéle extraordinaire pour le bien public, on offre de remettre les pensions & les gratifications reçuës du Roi entre les mains de Sa Majesté, dez que les Etats Généraux assemblez seront en état d'agir avec une entiére liberté; en un mot, on parle comme ces Anciens dont l'Histoire Grecque & Romaine nous vante la justice & le desinteressement. Pour en imposer au monde, il eût fallu que les actions n'eussent pas dementi des discours si bien étudiez. A la verité les plaintes que le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti faisoient de la dissipation des Finances, des premiers emplois donnez à des personnes indignes, de la trop grande autorité des Ministres, du peu d'égards qu'on avoit pour les Princes, pour les Pairs du Roiaume, & pour les Officiers de la Couronne, des obstacles que les Parlemens trouvoient dans l'exercice de leur Jurisdiction, de la ruïne de la Noblesse, du prix excessif des Charges de Judicature, de l'oppression du peuple, de la négligence d'assembler les Etats Généraux, de la précipitation avec laquelle on avoit conclu le mariage du Roi avant sa majorité: toutes ces plaintes, dis-je, étoient bien fondées. Cependant, quelques protestations

Le Prince de Condé écrit à la Régente une lettre en forme de Manifeste.

Mercure François. 1614.

tions que fit le Prince de Condé, qu'il ne penſoit qu'à procurer un remede efficace à ces injuſtices criantes, le monde ne fut jamais perſuadé de la droiture des intentions, ni de la ſincerité des paroles de Son Alteſſe. Elle ajoûtoit à ces griefs trois ou quatre demandes, qui n'étoient pas moins raiſonnables, l'Aſſemblée des Etats Généraux dans trois mois au plus-tard, la ſuſpenſion du mariage du Roi & de Meſdames ſes ſœurs juſqu'à la fin des Etats, & de mettre auprès de Sa Majeſté des perſonnes d'une probité reconnuë. 1614.

Foibleſſe du Parlement de Paris en cette occaſion.

Condé écrivit en même temps au Prince de Conti ſon oncle, aux Ducs & Pairs, aux Officiers de la Couronne, aux Parlemens, aux Cardinaux. Il leur envoioit la copie de la lettre adreſſée à la Reine. Dans celle au Parlement de Paris, la Compagnie étoit nommée *la principale tutrice de l'Etat*. Il vouloit lui rendre compte de ſes actions; il lui demandoit ſes conſeils & ſon concours dans la loüable entrepriſe de reformer le gouvernement. C'eſt ainſi que les Rois, les Princes, & les grands Seigneurs ſe joüent depuis un aſſez long-temps d'un Sénat, dont les Chefs ambitieux & eſclaves de la Cour, n'ont pas voulu maintenir la réputation & l'autorité. Quand on eſpére que le nom du Parlement de Paris ſera de quelque utilité pour en impoſer au peuple, on lui donne des éloges magnifiques, on en uſe avec lui de la maniére du monde la plus honnète, la plus reſpectueuſe. Mais dez que ces con-

1614. considérations cessent, on le meprise, on le tourne en ridicule. Le Parlement donna en cette occasion une marque de sa foiblesse. Il ne voulut pas ouvrir la lettre que le Prince de Condé lui faisoit presenter. Deux Conseillers furent députez pour la porter à la Régente, qui les renvoia au Chancelier. Je ne trouverois pas à redire que ces graves Magistrats n'eussent pas fait grand fonds sur un jeune Prince, dont le génie médiocre & la conduite basse & interessée ne donnoient pas beaucoup d'espérance : mais enfin, que doit-on penser de ces gens qui prétendent ètre *les tuteurs des Rois?* Les voilà qui n'osent ouvrir une lettre que le premier Prince du sang leur écrit, pour se plaindre de la mauvaise administration des affaires durant une minorité. Nos Péres étoient déja nez pour la servitude, & nous avons suivi le chemin qu'ils nous ont tracé.

Réfléxions sur la réponse que le Cardinal du Perron fit au Prince de Condé.

Mercure François. 1614.

Aucun des Parlemens n'eut le courage de répondre au Prince. Plusieurs Officiers de la Couronne renvoiérent leurs pacquets à la Cour sans les ouvrir. Quelques particuliers firent imprimer des réponses. Je trouve celle du Cardinal du Perron qui merite qu'on y fasse réflexion. Cette plume flateuse & vénale n'ose desavoüer qu'il n'y eût de grands desordres à réformer dans l'Etat sous la minorité de Louis XIII. On a pris plaisir à les augmenter depuis sa minorité & sous le long Régne de son Fils. Quelle réformation ne faudroit-il donc pas faire maintenant? Et

Et qui oſera deſormais la demander ? *Un Ancien*, dit le Cardinal, *a prudemment écrit qu'il n'y a point de ſi mauvais Prince, qui ne vaille mieux qu'une guerre civile. Ainſi peut-on dire du regime des Etats : il n'y a point d'adminiſtration quelle qu'elle puiſſe être, qui ne vaille mieux qu'une diſcorde civile.* Que l'Auteur qui a debité cette maxime, ſoit Grec ou Latin, cela nous doit être indifférent. Si on la prend dans toute ſon étendue, elle n'eſt propre qu'à établir la tyrannie dans le monde. Valoit-il donc mieux ſouffrir les extravagances & les cruautez d'un Caligula & d'un Néron, que de prendre les armes pour réſiſter à ces monſtres abominables ? Qu'on ne nous diſe pas que ces deux Princes n'ont point eu leurs ſemblables : je le veux. On en trouve qui ſuivent d'aſſez près la politique de Philippe II. en Eſpagne, & de Charles IX. en France. N'eſt-il pas permis de défendre ſa vie & ſa liberté contre de pareils Tyrans ? 1614.

J'avouë qu'il eſt ſouvent meilleur de ſouffrir un Prince mauvais juſqu'à un certain point, que d'allumer une guerre civile. Un bon Prince eſt une choſe extrémement rare. Le monde ne ſeroit jamais en paix, s'il étoit permis de prendre les armes, dez que le Souverain ne remplit pas tous ſes devoirs. Mais qu'un Roi qui accable ſes ſujets d'impôts exceſſifs pour contenter un luxe demeſuré & une ambition ſans bornes, qui ſacrifie ſans ſcrupule la vie d'un million d'hommes aux vaſtes & injuſtes projets qu'il lui plaît de former,

1614. qui ruïne à plaisir la Noblesse de ses Etats, qui renverse les privileges des Princes & des Grands, qui ordonne que ses Edits, quelque contraires qu'ils puissent être au bien public, soient enregîtrez avant qu'on lui fasse aucune remontrance, qui ferme la bouche aux Parlemens, qui exile ou emprisonne sans aucune forme de justice les gens qui témoignent n'approuver pas ses usurpations sur ses sujets & sur ses voisins, qui abolit sans raison les loix les plus sacrées & les plus inviolables, qui se fait un mérite de rendre un million d'hommes malheureux, parce qu'ils ne veulent pas renoncer à une Religion dans laquelle ils avoient, pour ainsi dire, la liberté de naître & d'être élevez, qui ne s'occupe qu'à rendre esclave une nation qui fut toûjours libre: qu'un Souverain tel que je le depeins, *vaille mieux qu'une guerre civile*, si bien entreprise & si bien conduite qu'on en peut espérer quelque soulagement à des maux que la patience ne feroit qu'augmenter; c'est ce que le Cardinal du Perron ne persuadera jamais à des hommes de bon sens, avec toute sa science & avec toute sa rhétorique.

Réponse de Marie de Médicis au Prince de Condé. Mercure François. 1614.

Marie de Médicis fit une ample réponse au Prince de Condé, en forme aussi de Manifeste, pour se disculper de ce qu'on lui imputoit, & pour montrer l'irrégularité de la conduite de celui qui l'accusoit. Si Sa Majesté ne se défend pas trop bien sur certains articles, elle ne répond pas mal sur quelques autres. La plus grande partie

partie des desordres dont le Prince faisoit 1614.
des plaintes, avoient commencé avant la Régence. L'avidité de Condé même & des grands Seigneurs, l'avoit forcée à dissiper le thrésor amassé par le feu Roi. Ils faisoient les malcontens, ils formoient des cabales, ils menaçoient de se soulever: de maniére qu'on étoit obligé de donner sans cesse de l'argent, aux uns pour les appaiser, aux autres pour les retenir. De quoi s'avisoit le Prince de venir se plaindre après quatre ans d'une Régence qui expiroit? N'eût-il pas mieux fait d'emploier d'abord le crédit & l'autorité que sa qualité de premier Prince du sang lui donnoit, à faire établir un bon Conseil, & à bien regler l'administration des affaires? Mais au lieu de s'appliquer à ce qu'il y avoit d'essentiel, il ne pensa qu'à s'intriguer pour debusquer celui-ci, ou pour avancer celui-là. Son irrésolution & sa mollesse le rendirent la duppe de toutes les factions qui se formérent à la Cour durant la minorité de Louïs XIII. Cependant Marie de Médicis qui craignoit que le Prince ne se fortifiât par le mécontentement presque général de tous les Ordres du Roiaume, crut que le moien le plus sûr d'arrêter les esprits qui commençoient d'être en mouvement, c'étoit de promettre dans sa réponse au Prince de Condé une assemblée des Etats Généraux, pour travailler à la réformation des desordres dont chacun se plaignoit. Ce coup ne réüssit pas mal à la Régente. La faction du

1614. Prince s'affoiblit, & Sa Majeſté trouva le moien d'empêcher que les Etats aſſemblez ne fiſſent tout le bien qu'on en attendoit.

Marie de Médicis fait lever ſix mille Suiſſes.

On ne ſe repoſoit pas tellement ſur la voie de la négociation réſoluë dans le Conſeil, ni ſur les aſſurances que le Maréchal de Bouillon avoit données, qu'on ne pensât encore à mettre une Armée ſur pied pour aller combattre le parti du Prince, en cas qu'ils refuſaſſent l'accommodement avantageux qu'on leur faiſoit propoſer par le Préſident de Thou que la Reine envoioit pour cet effet en Champagne. Ce Magiſtrat dont le Prince & les Seigneurs eſtimoient la droiture & la capacité, les fit convenir d'une Conférence à Soiſſons où l'on travailleroit à l'ajuſtement de leurs différens avec la Régente. Pour ſe mettre en état de ne rien craindre de la part des mécontens, il fut réſolu de dépêcher le Colonel Galatis en Suiſſe pour y lever ſix mille hommes de ſa nation. Mais le Duc de Rohan pourvû par le feu Roi de la Charge de Colonel Général des Suiſſes, étoit ſuſpect à la Régente. Elle n'oſoit pas lui confier un Corps de troupes, qui devoit faire la force principale de l'Armée du Roi. Marie de Médicis penſa donc à mettre un autre homme à la tête des Suiſſes avec le conſentement du Duc de Rohan, qu'on offroit de dedommager par une ſomme d'argent. Rohan qui ne penſoit qu'à ſe faire Chef de ceux de ſa Religion qu'il vouloit défendre, & à maintenir le crédit qu'il s'étoit acquis

Mercure François. 1614.

par

par son zéle & par sa probité en Poitou, en Guienne, & en Languedoc, où il avoit fort bien soûtenu les interêts du Parti Réformé contre le Connétable, Gouverneur de la Province; Rohan, dis-je, ne se mit pas en peine de conserver sa Charge qui l'attachoit auprès du Roi. Une somme d'argent lui parut plus convenable à la situation presente de ses affaires. 1614.

Il fut question de choisir un homme devoüé à la Régente & agreable aux Suisses. Elle proposa Bassompierre dans le Conseil: mais Villeroi qui vouloit servir le Duc de Longueville, à la Maison duquel il étoit fort attaché, representa fort adroitement que la place de Colonel Général des Suisses avoit été toûjours remplie par un Prince, & que le feu Roi étoit convenu de ne la donner qu'à une personne de ce rang, lors qu'il avoit renouvellé l'ancienne alliance de la Couronne avec les treize Cantons. *Le Duc de Rohan*, disoit Villeroi, *fut choisi ensuite comme Prince du Sang de Navarre & d'Ecosse. Plusieurs ancêtres du Duc de Longueville ont commandé les Suisses. On le tirera bien-tôt du parti des mécontens en lui offrant la Charge de ses péres.* Marie ne crut pas devoir se fier à un jeune Seigneur qui se déclaroit contr'elle, & qui avoit de grands demêlez avec le Maréchal d'Ancre pour l'exercice de leurs Charges. Longueville étoit Gouverneur de Picardie, & Conchini de la ville & du château d'Amiens. Dans la pensée que Bassompierre étoit

Bassompierre est fait Colonel Général des Suisses à la place du Duc de Rohan.

Mémoires de Bassompierre.

1614. exclus par le Traité fait avec les Suiſſes, Marie de Médicis propoſa le Chevalier de Guiſe qui mourut malheureuſement peu de temps après. Villeroi détourna le coup une ſeconde fois, en remontrant que cela feroit crier plus fort les mécontens, qui ſe plaignoient de la trop grande élevation de la Maiſon de Guiſe.

Heureuſement pour Baſſompierre on ne prit point alors de réſolution. Dez qu'il eût ſçu de la Reine même qu'on l'excluoit de la Charge de Colonel Général des Suiſſes, ſous prétexte qu'il n'étoit pas Prince, il travailla fortement à lever cet obſtacle. Un des Montmorencis aiant eu cet emploi du conſentement de la Nation Helvetique, Galatis ami de Baſſompierre lui promit d'obtenir encore pour lui l'agrément des Cantons. Il en avertit la Reine qui lui donna trois ſemaines pour faire cette tentative. Galatis alla promptement en Suiſſe, où il obtint la permiſſion de lever ſix mille hommes, & le conſentement des treize Cantons en faveur de Baſſompierre. Voilà comme ce Gentilhomme Lorrain fut revétu de la Charge de Colonel Général des Suiſſes. Pour finir au-plûtôt une affaire ſi avantageuſe à ſa fortune, il avança de ſes deniers l'argent promis au Duc de Rohan par le Traité qu'on fit avec lui. Mais Sa Majeſté le rembourſa dans la ſuite. Baſſompierre craignoit que ſi le Duc de Rohan n'étoit pas paié aſſez promptement, il ne ſe fit quelqu'intrigue pour lui enlever un emploi

ploi capable de le conduire encore plus loin. 1614.

Pour mieux engager le Prince de Condé & les Seigneurs de son Parti à éclater contre le Gouvernement, le Maréchal de Bouillon les avoit flatez de l'esperance que les EglisesRéformées se déclareroient pour eux. Il avoit affecté de faire confidence du projet aux amis les plus intimes du Duc de Rohan, soit que l'artificieux Maréchal eût envie de faire croire auPrince que Rohan se joindroit volontiers au Parti, soit qu'il voulût donner encore de plus grands soupçons à la Cour contre un Seigneur qu'il vouloit perdre, & se rendre encore plus nécessaire à la Régente. Condé paroissoit si bien persuadé des dispositions favorables du Parti Protestant, qu'il écrivit aux DeputezGénéraux des Eglises Réformées pour se faire un mérite de ce qu'il n'avoit pas oublié les interêts des Protestans dans son Manifeste adressé à la Reine: mais le sage du Plessis-Mornai avoit eu la précaution de prévenir les Députez Généraux, & de les avertir de la conduite que les Réformez devoient garder dans cette conjoncture. Après avoir réflechi sur les démarches du Prince, & sur les fausses mesures qu'il avoit prises avec les Seigneurs mécontens, du Plessis disoit fort à propos, que des gens qui *clochent en sortant du logis, ne sont pas en état d'aller fort loin; & que ceux qui commencent à plaider par une requête, finissent volontiers leur procès par un appointement.*

Conduite des Réformez de France dans l'affaire du Prince de Condé.

Mémoires du Duc de Rohan.

Vie de Mr. du Plessis. Liv. III. 1614.

Lettres & Mémoires du même. 1614.

1614. Quand il eut lû la lettre du Prince de Condé à la Reine, il dit judicieusement à l'Ambassadeur des Etats Généraux des Provinces-Unies, qu'il ne comprenoit pas bien de quel principe venoit la charité que le Prince de Condé & ses Partisans témoignoient pour les Eglises Réformées. *Ces Messieurs*, ajoûtoit-il, *ne sont pas moins à la devotion du Pape, que la Reine dont ils se plaignent. La Cour de Rome s'entremettra pour faire leur paix, & ses émissaires ne manqueront pas de nous rendre encore plus odieux, si nous prenons imprudemment le parti de ceux qui nous haïssent dans le fonds, & qui nous recherchent seulement pour obtenir de meilleures conditions.*

Sagesse de du Plessis-Mornai.

Villarnoux étoit venu trouver du Plessis son beau-pére au premier bruit des mouvemens du Prince de Condé. Il le renvoia promptement à Paris avec ordre de bien avertir les Députez Généraux, qu'il ne falloit point que les Eglises Réformées s'attirassent le reproche de s'être remuées pour autre sujet, que pour obtenir la liberté de leurs consciences; que ce seroit faire tort à la bonne cause, que d'y mêler des interêts purement civils, & que ceux de la Religion entant que Chrétiens Réformez ne devoient pas se mêler de la réformation de l'Etat. *Quand même*, ajoûtoit-il, *nous croirions devoir nous joindre en qualité de François à ceux qui la demandent, l'occasion n'est pas favorable. Le projet de M. le Prince ne réüssira point selon toutes les apparences. Sa retraite sera regardée comme*

un

un effet de son inquiétude, ou comme une envie de brouiller. La Reine rompra sans peine toutes leurs mesures, en promettant d'assembler les Etats Généraux, & de différer le mariage du Roi. A quoi pensent-ils de s'acculer d'eux-mêmes dans un coin de la France? Des gens que le Roi peut attaquer sans faire aucune diversion de ses forces, ne seront pas long-temps sans être reduits à implorer sa clémence. L'événement justifia la justesse du raisonnement de cet habile vieillard. Condé ne se seroit pas même tiré d'intrigue avec tant d'avantage, si le Maréchal d'Ancre n'eût pas apprehendé que le Duc de Guise ne devint trop puissant, s'il avoit le commandement de l'Armée Roiale. 1614.

Le Prince de Condé sollicite les Réformez.

Quand le Maréchal de Bouillon eut joint le Prince de Condé en Champagne, il lui conseilla d'envoier quelques-uns de ses domestiques aux principaux du Parti Réformé, pour les exhorter à prendre les armes. Condé & Bouillon avoient chacun leur vuë dans cette démarche. Le premier espéroit de faire un Traité plus avantageux avec la Régente, si les Réformez témoignoient vouloir se déclarer en sa faveur. L'autre pensoit à se rendre doublement nécessaire, & pour ramener le Prince & les Seigneurs mécontens, & pour traverser les desseins du Duc de Rohan dans le Corps des Réformez. Des-Marais Lieutenant des Gardes du Prince étoit de la Religion. Il parut propre à négocier avec le Duc de Rohan. On le dépêcha donc à S. Jean d'Angeli avec

1614. ordre de passer premiérement par Saumur, & de sonder du Plessis-Mornai son ancien ami. On ne doutoit pas que si Rohan & du Plessis convenoient d'écouter les propositions du Prince, le crédit & la réputation de ces deux hommes n'entrainât presque tout le Parti Protestant en France.

Sage réponse de du Plessis-Mornai à la Régente & au Prince de Condé. Histoire du Connétable de Lesdiguiéres. Liv. VIII. Chap. 6. Mémoires du Duc de Rohan.

Marie de Médicis ménageoit de son côté les principaux d'entre les Réformez. Elle avoit envoié promptement au Maréchal de Lesdiguiéres pour le prier de travailler en même temps & auprès de ceux de sa Religion, & auprès du Prince de Condé & des Seigneurs mécontens; d'empêcher que les uns ne se laissassent entrainer, & de porter les autres à un accommodement. Le Duc de Rohan fut sollicité pareillement de la part de Sa Majesté. Il répondit que son dessein étoit d'être toûjours uni avec les Réformez; & que le moien le plus sûr de reduire promptement le parti du Prince de Condé, c'étoit de contenter les Eglises Réformées capables de faire pancher la balance du côté où elles se rangeroient. Pour ce qui est de du Plessis-Mornai, le Président Jeannin & la Reine même lui écrivirent des lettres obligeantes. On savoit bien que ce Gentilhomme droit & zelé pour le bien de sa Religion & de sa Patrie, se laisseroit gagner en lui montrant une bonne disposition de maintenir les Edits accordez par le feu Roi à ses sujets Réformez. On donna donc à du Plessis les meilleures espérances du monde sur cet article. Jeannin l'assu-

l'assura que la Régente n'avoit point conclu le double mariage avec l'Espagne dans la vuë de travailler à la ruïne des Protestans conjointement avec la Maison d'Autriche. *Le mariage qui se négocie maintenant avec l'Angleterre*, disoit ce Ministre habile & dissimulé, *est une preuve bien convaincante du contraire. L'affaire est déja si avancée qu'il n'y a rien, à mon avis, qui puisse en empêcher l'exécution.* Cependant on n'avoit point envie de la conclure. Ce n'étoit qu'un leurre pour amuser les Protestans que le double mariage allarmoit dans toute l'Europe.

1614. Lettres & Mémoires de Mr. du Plessis. 1614.

Du Plessis donna aux Ministres & à la Régente toutes les assurances possibles de sa fidélité & de son attachement au service de Leurs Majestez. Il se servit seulement de cette occasion pour représenter à la Cour, combien il étoit important au repos de l'Etat de faire observer exactement les Edits accordez à des gens qui étoient meilleurs sujets que les Catholiques, dez qu'on leur laissoit le libre exercice de leur Religion. La réponse que du Plessis fit au Prince de Condé est encore plus digne de sa prudence consommée. *Nous avons vû plusieurs Princes*, dit-il, *prendre le prétexte spécieux du bien public, lors qu'ils ne pensoient qu'à leurs interêts particuliers. Je veux croire que les intentions de Son Altesse sont droites & sinceres: mais cela ne suffit pas. Il faut choisir les moiens légitimes de parvenir à une bonne fin. Tout le monde sait qu'il y a des desordres dans l'Etat: ils sont*

Vie de Mr. du Plessis. Liv. III. 1614.

1614. *encore plus grands qu'on ne se l'imagine: Mais la prudence veut que M. le Prince n'apporte pas des remédes pires que le mal. Les bonnes villes du Roiaume craignent si fort une guerre civile, qu'elles ne se déclareront jamais pour M. le Prince. Il veut même corriger des abus que les villes ont interêt de souffrir. Ceux qui lui disent que les Réformez se remueront, ne nous connoissent pas, ou bien ils cherchent à surprendre Son Altesse. Ils lui offrent des gens qui ne sont pas à leur disposition. Nous nous plaignons de certains griefs, il est vrai; mais nous demeurerons en paix tant que les Edits seront maintenus. Les Puissances alliées de la Couronne n'approuveront pas non plus le mouvement de M. le Prince. La France est le seul contrepoids qu'on puisse opposer à la grandeur de la Monarchie d'Espagne. Si le Roiaume tombe dans une guerre civile, qui pourra résister aux projets que la Maison d'Autriche forme tous les jours?*

Le Duc de Rohan semble écouter les propositions du Prince de Condé.

Mémoires du Duc de Rohan.

L'Agent du Prince de Condé fut un peu mieux écouté à S. Jean d'Angeli qu'à Saumur. Il convia le Duc de Rohan à prendre les armes en faveur de Son Altesse, en lui promettant qu'elle ne s'accommoderoit avec la Cour que du consentement de Rohan. Le Duc ne parut pas fort éloigné de se joindre au Parti: mais la défiance qu'il avoit du Maréchal de Bouillon, dont il connoissoit les artifices & la mauvaise volonté à son égard, le rendit plus reservé. Avant que de s'engager il voulut envoier un de ses confidens au Prince pour découvrir

vrir les veritables desseins de Son Altesse 1614.
& des Seigneurs mécontens. Quand du Plessis-Mornai eut appris que le Duc de Rohan vouloit entrer en composition avec le Prince; *M. de Rohan*, dit-il, *ne pense pas qu'il appaisera tous les troubles, en voulant y prendre part. La Reine sera plus facile à contenter M. le Prince, & le Maréchal de Bouillon jaloux de M. de Rohan fera conclure la paix au-plûtôt.* On ne pouvoit pas mieux prédire ce qui arriva dans la suite. L'Envoié du Duc fut fort bien reçu du Prince; le Parti publia que Rohan offroit mille chevaux & huit mille hommes d'Infanterie. Le Traité avec la Cour déja fort avancé se conclut au-plûtôt, & le Prince obtint ce qu'on ne lui auroit jamais autrement accordé. Pour ce qui est du Maréchal de Lesdiguiéres, il se contenta d'exhorter Condé à la paix, & de lui offrir ses bons offices pour cet effet.

Vie de Mr. du Plessis. Liv. III. 1614.

Histoire du Connétable de Lesdiguiéres. Liv. VIII. Chap. 6.

César Duc de Vendôme arrêté au Louvre & gardé dans sa chambre, trouva le moien de s'échapper huit jours après. Il prit la route de Bretagne : mais en arrivant à Ancenis, il reconnut que la Régente avoit donné de si bons ordres de ce côté-là, que le Duc de Montbason envoié pour commander en sa place, & le Comte de Vertus de concert avec le Parlement de Rennes, lui feroient fermer les portes des meilleures villes de la Province. Gondi Duc de Rets se joignit pourtant à Vendôme. Ils amassérent quelques troupes, & se mirent à fortifier Blavet,

Evasion du Duc de Vendôme: il se retire en Bretagne.

Mercure François. 1614.

1614. vet, dont ils s'étoient rendus maîtres, aussi bien que de certaines places du Duché de Ponthiévre, terre de la Maison de Mercœur, dont César avoit épousé l'héritiére. Il écrivit au Roi pour se plaindre de l'injuste traitement qu'on lui faisoit. Au lieu de répondre à ce Duc qui ne sût jamais se faire craindre, ni estimer, on envoia des ordres au Comte de Vertus & au Parlement de Bretagne, d'empêcher qu'on ne levât, ni qu'on assemblât des Troupes, sans en excepter la Compagnie des Gardes du Duc de Vendôme, à moins qu'on ne fît voir une commission expresse de Sa Majesté. César écrivit une seconde lettre au Roi. Il s'y plaint de l'affront qu'on lui fait en le dégradant, pour ainsi dire, de son Gouvernement, & il se justifie le mieux qu'il lui est possible sur les fortifications de Blavet. La Cour fit aussi peu d'attention à cette lettre qu'à la premiére. Plus occupée de ce qui se négocioit en Champagne, la Régente négligea le Duc de Vendôme, jusqu'à ce qu'elle eut conclu son Traité avec le Prince de Condé.

Mort du Connétable de Montmorenci.

Henri Duc de Montmorenci Pair & Connétable de France mourut dans son Gouvernement de Languedoc durant tous ces troubles. Le feu Roi l'avoit revétu de la premiére dignité militaire qui n'avoit point été remplie depuis la mort d'Anne de Montmorenci son pére. L'Histoire ne nous donne pas une grande idée de ce Connétable. C'étoit un homme d'un mérite médiocre. Il s'en faut bien

bien que le judicieux Président de Thou n'en fasse un aussi beau portrait que du Maréchal de Montmorenci aîné de celui-ci. Henri son fils avoit épousé, il y a quelque temps, la fille du Duc de Bracciano de la Maison des Ursins en Italie. Il laissa encore trois filles ; deux d'un premier lit, dont l'une épousa le Duc de Ventadour, & l'autre le Comte d'Auvergne depuis Duc d'Angoulême. La troisiéme du second lit avoit été mariée au Prince de Condé. 1614.

Le Duc de Savoie évite la rencontre du Marquis de Cœuvres Ambassadeur de France en Italie.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 190. 191. &c.

Pendant que le Duc de Ventadour, les Présidens de Thou & Jeannin, Boissise & Bullion Conseiller d'État entroient en conférence à Soissons de la part de Marie de Médicis avec le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti, le Marquis de Cœuvres Ambassadeur extraordinaire de France en Italie y achevoit sa négociation sur l'affaire de Mantoue. Le Duc de Savoie qui n'ignoroit pas que ce nouveau Ministre de France devoit se joindre à l'Ambassadeur que l'Espagne envoioit en même temps, pour presser son Altesse de desarmer & de conclure le mariage de sa fille veuve du Duc François de Mantoue avec le Cardinal Ferdinand de Gonzague frere & successeur de celui-ci ; Charles Emmanuel, dis-je, sortit de Turin, dez qu'il apprit la venue de Cœuvres, sous prétexte d'aller appaiser quelques desordres arrivez dans son Comté de Nice en Provence.

Il ne pouvoit digérer la hauteur de la Cour d'Espagne à son égard. Elle avoit deux

1614. deux de ses fils comme en ôtage, Victor Amedée Prince de Piémont l'aîné de tous, que son pére y avoit envoié fort imprudemment à l'occasion du différend avec la Maison de Mantoüe, & Philibert que les Espagnols avoient eu la précaution de garder depuis que Charles Emmanuel l'avoit envoié en Espagne pour faire satisfaction à Sa Majesté Catholique, comme nous avons dit. A la verité, on avoit donné au Prince Philibert le commandement des Galéres d'Espagne, mais cette charge importante n'étoit à proprement parler qu'une honnête prison. Les gardes & les Officiers qui demeuroient auprès de sa personne, veilloient sur ses démarches & sur toutes ses actions. Quoi que deux ôtages si chers à leur pére, dussent assurer le Roi d'Espagne que Charles Emmanuel n'avoit aucun mauvais dessein sur le Milanois, Sa Majesté lui faisoit dire de désarmer au-plûtôt, & ses ordres étoient d'autant plus hauts & plus pressans, qu'elle agissoit en cette occasion de concert avec la Régente de France.

Jalousie des Souverains d'Italie sur la correspondance entre les deux Couronnes, en ce qui concerne les affaires d'Italie.

La République de Venise & plusieurs Princes d'Italie voioient avec un extrême chagrin que l'alliance faite entre les deux Couronnes par le Traité du double mariage, ne serviroit qu'à rendre l'Italie plus esclave, & qu'il en faudroit passer desormais par tout ce que l'Espagne ordonneroit de concert avec la Régente de France, qui sacrifioit volontiers les interêts & l'autorité de son Fils, au préjugé qu'elle avoit

avoit pris, que le moien le plus sûr d'être absoluë en France, c'étoit d'être en bonne intelligence avec la Cour de Madrid. Le Cardinal Duc de Mantouë que les deux Couronnes vouloient protéger, ne laissoit pas de se plaindre de ce que le Roi Catholique entreprenoit de le marier à une femme dont il ne vouloit point, & de lui enlever la jeune Princesse sa niéce. Charles Emmanuel crioit encore plus fort, qu'on disposoit absolument de sa fille, & qu'on le contraignoit à demeurer à la discretion des Espagnols lors qu'il auroit désarmé. *Quoi donc?* disoit-il aux Ministres des Souverains d'Italie qui étoient auprès de lui, *sommes-nous devenus sujets du Roi d'Espagne? Quand nous ferons la moindre chose qui ne lui plaira pas, faudra-t-il demander humblement pardon à Sa Majesté, & subir la pénitence qu'elle voudra nous imposer? Essuierons-nous encore les caprices & la fierté de ses Ministres ou de ses Gouverneurs, qui nous feront la guerre au moindre prétexte qu'ils trouveront, sans que nous puissions nous opposer à leurs entreprises?* 1614.

Quoique plusieurs Souverains d'Italie ne fussent pas fâchez de voir le Duc de Savoie humilié, on murmuroit cependant: chacun craignoit qu'à la premiere occasion la Cour de Madrid ne le traitât avec la même hauteur. Le Prince de Piémont avoit averti son pére, que le Duc de Lerme ennemi de leur Maison, menaçoit d'abbattre l'orgueil du Duc de

Savoie,

1614. Savoie, & de le punir de ses entreprises. *Il faut ceder*, disoit Victor Amedée, *ou se préparer à sentir les effets de la colére qu'un impérieux Favori a conçue contre nous.* Toutes ces remontrances n'ébranloient point le Duc de Savoie. Determiné à ne rien faire qui parût indigne de son rang, il protestoit d'abandonner plûtôt ses deux fils à la discretion des Espagnols & de mourir les armes à la main, que de se rendre esclave d'un autre. Voilà pourquoi il sortit de Turin dez qu'il sût que les Ambassadeurs de France & d'Espagne venoient le trouver. Il ne vouloit pas se voir imposer des conditions par ces deux Ministres qui avoient concerté ensemble de lui dire les mêmes choses. Charles Emmanuel esperoit encore que les mouvemens du Prince de Condé, changeant la face des affaires en France, il trouveroit quelque moien de se tirer d'intrigue avec plus d'honneur.

Les Espagnols traversent secretement les négociations du Marquis de Cœuvres.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Cependant il faisoit recevoir les Ambassadeurs des deux Couronnes avec tous les honneurs imaginables. Il écrivoit au Marquis de Cœuvres des lettres honnêtes & obligeantes, tantôt pour le prier de venir jusqu'à Nice, tantôt pour lui promettre que dans peu de jours, il seroit de retour à Turin. L'Ambassadeur de France n'eut pas de peine à comprendre ce que cela vouloit dire. Il fit savoir à la Cour de France tout ce manége. On y crut qu'il n'étoit pas de la dignité du Roi de souffrir plus long-temps que le Duc de Sa-

Savoie se joüât d'un Ambassadeur extraordinaire que Sa Majesté lui envoioit. Cœuvres eut ordre d'aller à Mantouë, & de passer premiérement par Milan, afin d'y prendre quelques mesures avec les Ministres du Roi d'Espagne. Le Marquis d'Inojosa reçût l'Ambassadeur avec beaucoup de civilité. On prit grand soin de lui faire passer agréablement le temps du Carnaval. Mais quand il fut question de parler de l'affaire de Mantouë, les Ministres Espagnols qui ne pouvoient souffrir que la Cour de France eût part à cet accommodement, dirent au Marquis de Cœuvres que l'affaire se négocieroit desormais à Madrid, où le Cardinal Duc avoit envoié un de ses principaux Ministres. 1614.

Nani *Historia Veneta.* Lib.I. 1614. Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 193. 194. &c.

L'Ambassadeur de France connut alors que la jalousie des Espagnols lui causeroit sourdement de grandes traverses. Il partit pour Mantouë. Le Gouverneur de Milan dépêcha tout aussi-tôt un Cordelier avec ordre d'agir en secret auprès du Cardinal Duc, de l'empêcher adroitement d'accepter la mediation de France, & de lui faire esperer des conditions plus avantageuses par la seule entremise du Roi Catholique, irrité des délais & de la résistance de Charles Emmanuel. Le Prince de Castiglione Commissaire de l'Empereur en Italie alla lui-même à Mantouë. Il s'y tenoit caché dans une des maisons que les Ducs ont près de la ville. Ce voiage s'étoit entrepris de concert avec le Marquis d'Inojosa, qui vouloit faire appuier

par

1614. par le Prince de Castiglione tout ce que le Cordelier diroit, ou du moins interposer le nom & l'autorité de l'Empereur comme un nouvel obstacle à la part que la France vouloit prendre à la négociation de l'affaire de Mantoue. Castiglione representoit au Cardinal Duc que la contestation mue entre lui & le Duc de Savoie, regardant un fief de l'Empire, Sa Majesté Impériale trouveroit fort mauvais que le différend fût remis à l'arbitrage d'une autre Puissance.

Le Cardinal Duc de Mantouë accepte les conditions proposées par le Marquis de Cœuvres.

Malgré toutes ces intrigues des Espagnols, le Cardinal Ferdinand suivit le conseil que la République de Venise lui donnoit, d'accepter les conditions que la France proposoit, & de consentir à tout ce qu'on lui demandoit; pourvû qu'il eût la liberté de garder la Princesse Marie à Mantouë. Ferdinand fit seulement quelque difficulté sur l'amnistie qu'on lui demandoit en faveur de ses sujets du Monferrat qui s'étoient déclarez pour le Duc de Savoie: mais il se rendit à la fin. Le Marquis de Cœuvres aiant donc obtenu le consentement du Cardinal Duc, d'épouser la Duchesse Marguerite veuve de François son frere, de choisir avant la consommation du mariage des arbitres pour examiner les prétensions du Duc de Savoie sur le Monferrat, de pardonner à tous les rebelles que Charles Emmanuel protegeoit; enfin de ne demander aucuns dédommagemens pour la guerre qu'on lui avoit faite; Ferdinand dépecha un Courier en France pour

en

en donner avis à la Régente. Il la prioit encore de faire agréer ces conditions au Roi Catholique. La Cour de Madrid parut n'attendre pas qu'on la sollicitât. Affectant de témoigner qu'il agissoit seul en cette occasion, & qu'il donnoit la loi aux deux parties interessées, le Roi Catholique envoia des ordres exprès de conclure l'accommodement à ces conditions. La République de Venise croioit que cet expédient détourneroit la guerre dont l'Italie étoit menacée, si le différend ne se terminoit pas bien-tôt, & le Cardinal Duc par cette soumission, mettoit les deux Couronnes de son côté, en cas que le Duc de Savoie refusât d'accepter ce qu'elles proposoient de concert entr'elles. 1614.

Le Marquis de Cœuvres alla se divertir à Venise en attendant la permission de retourner en France. Marie de Médicis la lui donna. Elle étoit contente d'avoir fait je ne sai quelle montre de son autorité en Italie, pendant que les Espagnols y parloient en Souverains. Cœuvres eut ordre de repasser par Turin, & d'agir auprès du Duc de Savoie, afin qu'il acceptât les conditions dont le Cardinal Duc de Mantouë demeuroit d'accord. La Cour de France ne se mettoit pas trop en peine que Charles Emmanuel conclût si tôt son accommodement. Persuadée que les Espagnols le chagrineroient assez de leur côté, elle étoit bien-aise dans le fonds que cet esprit inquiet & entreprenant eût tant d'occupation en Italie, qu'il ne

Le Duc de Savoie fait semblant de les accepter pareillement.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 222. 223.

1614. pût pas secourir le Prince de Condé. Le Marquis d'Urfé étoit venu à Turin depuis peu afin de traiter au nom des mécontens de France avec le Duc de Savoie. Cœuvres reçût mille caresses à la Cour de Charles Emmanuel. On lui parut être dans la disposition de s'accommoder selon ce qu'il avoit négocié à Mantouë: mais sous prétexte que les Espagnols faisoient éclater leurs mauvaises intentions contre lui, le Duc de Savoie levoit de nouvelles troupes, il se fortifioit plus que jamais.

On leve de nouvelles Troupes à Turin.

Nani *Historia Veneta.* Lib. I. 1614.

Ce que le Prince de Piémont revenu de Madrid, disoit de la froideur & de la fierté avec laquelle il y fut reçu, & de l'aversion que le Duc de Lerme avoit pour la Maison de Savoie, mettoit Charles Emmanuel hors de lui-même. Non content des invectives continuelles qu'il faisoit contre les entreprises du Roi d'Espagne sur la liberté des Princes d'Italie, il pensoit à trouver les moiens de résister à ceux qui prétendroient l'attaquer. Le voilà donc qui négocie avec Maurice Prince d'Orange. Jean Comte de Nassau passe à son service moiennant une grosse pension. Il leve de nouveaux Régimens Suisses, il offre de l'emploi à plusieurs Officiers François; enfin, il s'intrigue avec toutes les Puissances ennemies ou jalouses de la Monarchie d'Espagne. Quel malheur pour de pauvres sujets d'être ainsi à la discretion d'un Souverain inquiet, ambitieux & vindicatif! On les ruïne aujourd'hui pour l'exécution d'un projet chimérique; demain pour con-

contenter les mouvemens d'une ambition demesurée; une autre fois pour se venger d'une injure que la prudence feroit dissimuler à un Prince sage & judicieux. Tel fut le sort du Piémont & de la Savoie durant la vie de Charles Emmanuel. 1614.

Le Marquis de Cœuvres apprit avant son départ d'Italie que le différend du Prince de Condé avec le Régente de France, étoit sur le point de s'accommoder. Cette nouvelle déconcertoit les projets du Duc de Savoie. Il se flatoit d'avoir le temps de faire valoir ses prétensions sur le Monferrat, malgré les menaces du Roi d'Espagne, pendant que Sa Majesté Catholique seroit occupée à soûtenir l'autorité de Marie de Médicis ébranlée par la guerre civile que le Prince de Condé vouloit exciter en France. Le Traité que la Régente alloit conclure à Sainte-Menehoud en Champagne avec les mécontens, n'étoit pas si assuré que le Prince de Condé n'entretint toûjours de grandes correspondances en Savoie, & qu'il n'y eût encore des mouvemens en France. Ces considérations donnoient quelques esperances à Charles Emmanuel de se voir en état de faire sentir au Gouverneur de Milan que le Roi Catholique n'étoit pas assez puissant pour entreprendre de régler en maître absolu toutes les affaires de l'Italie. Avant que de rapporter le nouveau demêlé que le Duc de Savoie eut avec le Marquis d'Inojosa, ou plûtôt avec la Cour de Madrid, je dois reprendre la suite des affai-

Négociation du Duc de Ventadour & des autres Commissaires du Roi avec le Prince de Condé & ceux de son Parti.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Mercure François. 1614.

1614. affaires de France, & raconter la négociation du Duc de Ventadour & des autres Commissaires du Roi de France avec le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti dans la Conférence de Soissons. Ceux-ci s'y étoient tous rendus accompagnez de six ou sept cens chevaux, & de quatre mille hommes d'Infanterie tout au plus. Le Duc de Mayenne Gouverneur de l'Isle de France, avoit mis une forte garnison dans la ville de Soissons pour la seureté du Prince & des Seigneurs qui étoient venus avec lui.

Le 14. Avril on commença de s'assembler dans le château de Soissons. Après que le Prince de Condé & les Seigneurs mécontens eurent protesté en général & en particulier, qu'ils n'avoient point d'autre vûe que de servir Sa Majesté & d'assurer le repos de la France, ils demanderent trois choses à la Régente; que les Etats Généraux du Roiaume fussent convoquez au-plûtôt, que le double mariage avec l'Espagne fût sursis, & qu'on désarmât de part & d'autre. Jusques-là tout alloit le mieux du monde. On faisoit mine de ne penser qu'au bien public. Mais on se reservoit le pouvoir de traiter non seulement de ce qui concernoit la liberté & la seureté de l'Assemblée des Etats, mais encore de ce que le Prince & chacun des Seigneurs prétendoit pour son interêt particulier. La convocation des Etats passa sans difficulté. La Régente l'avoit offerte dans sa réponse au Manifeste du Prince

de

de Condé. Il y eut de la contestation sur le second article. On demandoit la surseance du double mariage jusqu'à la fin des Etats. Les Commissaires de la Cour avoient ordre de l'accorder seulement jusqu'à la majorité du Roi. Et pour sauver l'autorité de la Régente dans une affaire qu'elle avoit négociée & concluë solennellement avec l'Espagne, la Cour ne vouloit pas que cet article fût inseré dans le Traité public. On offroit une lettre particuliére de la Reine au Prince, où Sa Majesté s'engageroit à différer le double mariage jusqu'à la majorité du Roi. La chose fut acceptée avec cette modification. Il ne s'agissoit que d'une formalité. Le jour marqué pour l'ouverture des Etats devant écheoir avant la majorité, le double mariage ne se pouvoit pas faire avant la fin de l'assemblée. 1614.

Le Prince de Condé se retire de Soissons & va en Champagne.

Ce que le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti proposérent ensuite pour leurs interêts particuliers, causa de grandes contestations dans le Conseil de Marie de Médicis. Sous prétexte de pourvoir à leur propre seureté, le Prince & les autres mécontens demandoient qu'on leur remît des places importantes, & qu'on leur accordât certaines choses à leur bienséance. Il fallut envoier des Couriers à la Cour, & en recevoir différentes instructions sur cette affaire. Cela donna le temps à l'Armée du Roi de se renforcer considérablement. Galatis amena les six mille Suisses qu'il avoit eu commission de

Mémoires de Bassompierre.

1614. Mercure François. 1614. Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

lever. Bassompierre leur nouveau Colonel Général alla les recevoir à Troies en Champagne ; De là il les conduisit à Vitri, où Praslin s'assembloit l'Armée du Roi. Ces mouvemens donnerent de l'ombrage au Prince de Condé, qui sortoit promptement de Soissons. Il écrivit auparavant à la Reine pour la remercier des trois articles qu'elle avoit accordez, & pour avertir Sa Majesté que le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon demeuroient à Soissons avec un plein pouvoir de traiter des autres conditions que Son Altesse & les Seigneurs du parti avoient demandées. Condé vouloit se saisir de Vitri avec sa petite Armée qu'il ramenoit vers Sedan : mais les troupes du Roi le prévinrent. Il se dédommagea en aidant le Duc de Nevers à se rendre maître de Sainte-Menehoud.

Division dans le Conseil de la Régente sur les demandes que le Prince de Condé & les mécontens font pour leurs interêts particuliers.

Quand les demandes particuliéres du Prince & dès Seigneurs mécontens furent proposées dans le Conseil de Marie de Médicis, les sentimens se trouverent partagez. Les Ducs de Guise, d'Epernon, de Bellegarde, le Cardinal de Joieuse & Villeroi Sécretaire d'Etat se recriérent sur l'indignité des conditions que Sa Majesté ne pouvoit accorder avec honneur, & sans se dépouiller de son autorité. Guise & Epernon dirent hautement que si la Régente accordoit des places de seureté à leurs ennemis, ils en demanderoient aussi de leur côté, & qu'ils chercheroient même de l'appui hors du Roiaume. C'étoit menacer assez clairement

ment de se lier avec la Couronne d'Espagne. Le dessein paroissoit d'autant plus concerté, que les Ministres de Philippe déclaroient ouvertement que le Roi leur maître ne prétendoit point envoier l'Infante sa fille en France, tandis que le parti des ennemis de la Maison d'Autriche y seroit le plus fort. Marie de Médicis parut d'abord ébranlée par les raisons de ceux qui vouloient qu'on réprimât le Prince de Condé à force ouverte. Les Parlemens, la plûpart des Officiers militaires, en un mot, presque tout le Roiaume demeuroit à la disposition de Sa Majesté. On ne se remuoit point parmi les Protestans. Le seul Duc de Rohan étoit peut-être tenté de s'unir au Prince de Condé. Mais Rohan sembloit ne vouloir point s'embarquer sans avoir vû premiérement quel tour les affaires prendroient. En tout cas, il étoit facile de l'arrèter, en donnant quelque satisfaction aux Eglises Réformées sur les Edits de Pacification, & sur tout en n'acceptant point le secours que le Roi d'Espagne offroit; & dont la Régente n'avoit pas besoin. Sa Majesté ne manquoit pas d'argent; elle avoit une bonne Armée, Condé & les Seigneurs de son parti poussez à l'extrémité du Roiaume & sans espérance du secours étranger, ne trouvoient rien de tout ce qui est nécessaire pour soûtenir la guerre.

1614. Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 238. 239. &c.

Marie de Médicis auroit suivi cet avis qui paroissoit le plus avantageux à sa réputation & à son autorité, si le Maréchal d'An-

Intrigues du Maréchal d'Ancre pour détour-

1614. d'Ancre & le Chancelier de Silleri ne l'en eussent pas détournée. Non contens d'avoir allegué leurs raisons dans le Conseil, pour prouver qu'il étoit plus à propos d'accorder au Prince de Condé & à ceux de son parti la plus grande partie de leurs prétensions, ils intriguérent dans le Parlement, ils firent remuër le peuple de Paris, pour demander avec assez de hauteur la conclusion de la paix. On engagea même les Députez Généraux des Eglises Réformées à dire, que si la Régente donnoit le commandement de l'Armée aux ennemis jurez de leur Religion, ils croiroient avoir une raison légitime de penser à leur conservation, en s'unissant avec le Prince de Condé. Le Maréchal de Lesdiguiéres fit comprendre que la guerre ne seroit regardée que comme un renouvellement des anciennes querelles entre les Guises & les Bourbons. Dans cette diversité d'opinions, la Reine crut que pour se mettre à couvert des reproches qu'on pourroit lui faire dans la suite, elle devoit assembler un Conseil extraordinaire, & y appeller les Présidens du Parlement & les principaux Magistrats de Paris. Tous ces gens de robe, prévenus par le Chancelier, opinérent pour la paix.

ner la Régente de faire la guerre au Prince de Condé.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 241.

Le Cardinal de Joyeuse voiant que leur avis l'emporteroit, sortit de l'assemblée. Guise, Epernon, Villeroi, & quelques autres qui avoient parlé pour la guerre, craignirent de se faire des affaires en s'opposant au torrent. Ils approuverent donc la

la continuation du Traité déja commencé à Soissons. Vignier fut depêché par la Régente vers le Prince de Condé, qui s'étoit retiré à Sainte-Menehoud. Ce nouvel Agent avoit ordre de porter Son Altesse à faire en sorte que le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon finissent le Traité avec les Commissaires du Roi qui étoient demeurez à Soissons, nonobstant la retraite du Prince & de quelques Seigneurs. Condé aiant répondu par Vignier que les affaires se termineroient plus facilement, si le Duc de Ventadour & ses Collégues s'avançoient jusqu'à Rhetel pour traiter avec lui-même, Sa Majesté fit expédier à ses Députez une commission expresse d'aller finir la négociation commencée. La Régente joignit une lettre particuliére pour le Prince. Elle y promettoit la surseance du double mariage jusqu'à la majorité du Roi son fils. 1614.

Raisonnement du Nonce du Pape sur la résolution prise de faire la paix avec le Prince de Condé.

Le Nonce du Pape fut effraïé de la résolution que Marie de Médicis prenoit de s'accommoder avec le Prince de Condé à des conditions si desavantageuses à l'autorité Roiale. Il craignoit que ce Traité ne rendît le premier Prince du sang trop puissant, & qu'on ne lui donnât le moien de pousser ses entreprises beaucoup plus loin. *Condé*, disoit le Ministre du Pape, *s'est mis en tête de rompre le double mariage. Et comment peut-il en venir à bout? Il faut qu'il appuie desormais le Parti Huguenot, qu'il favorise les usurpations que les Parlemens font tous les jours*

1614. *sur ce qui reste ici de jurisdiction à l'Eglise, qu'il se fasse des créatures en Sorbonne en fomentant le parti Richeriste, qui ne cherche qu'à ruïner l'autorité du S. Siége en France. Et si le Pape passe une fois pour n'avoir pas la puissance de dispenser des Canons comme il le juge à propos, le divorce du feu Roi avec Marguerite sa premiére femme pourra-t-il subsister? Le Prince de Condé n'a plus qu'un pas à faire pour monter sur le thrône.*

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 241.

Les Politiques Italiens poussent souvent leurs raisonnemens à perte de vûë. L'Auteur qui nous rapporte les grandes spéculations du Nonce, ajoûte que la crainte de ce Ministre auroit été bien fondée en tout autre païs que la France. Le génie de la Nation est si changeant, dit-il, on y prend d'un jour à l'autre des mesûres si différentes, si contraires les unes aux autres, qu'on ne peut pas former des conjectures bien certaines sur les divers mouvemens qui se font en France. La réfléxion n'est pas mauvaise; il en faut demeurer d'accord de bonne foi. Mais cet Auteur devoit ajoûter encore que Condé avoit l'esprit si foible, si peu capable d'une grande résolution, qu'il n'auroit jamais fait grand mal à la Régente, quand même elle lui auroit accordé des conditions beaucoup plus avantageuses.

Examen de la réfléxion politique d'un Auteur Venitien sur le Traité fait avec le Prince de Condé.

Nani *Historia Veneta.* Lib. I. 1614.

Un Noble Venitien parlant de la même affaire dans l'Histoire de sa République, dit que la France s'est mise sur le pied *de récompenser des actions qu'on punit ailleurs par la main du Bourreau.* Je n'approuve pas plus que lui ce qu'on a vû plusieurs fois

fois en France. Dans les ligues que les Princes & les grands Seigneurs ont faites sous le prétexte honnête du bien public, ils ont plus pensé à leurs interêts particuliers qu'à ceux du peuple. Mais pourquoi ce Sénateur avance-t-il si hardiment que l'entreprise du Prince de Condé & des Seigneurs de son parti devoit leur faire couper la tête ? Cela se fait ailleurs. Oüi, dans les païs où le Gouvernement est tirannique. On seroit surpris d'entendre un Républicain parler de la sorte, si nous ne savions que le Gouvernement de Venise est plûtôt une domination absoluë d'un petit nombre de Nobles, qu'une libre administration des affaires publiques par un Sénat bien composé. Ce Decemvirat qui subsiste toûjours, est une invention aussi propre à maintenir la tirannie, qu'il en fut jamais. Aussi fait-il également trembler le Peuple & les Nobles. On étudie, on suit autant les Maximes de Machiavel à Venise, qu'en tout autre Principauté d'Italie. L'entreprise du Prince de Condé n'étoit ni assez honnête, ni assez prudente: mais en quoi fût-elle si criminelle ? 1614.

Il faut être bien imbû des principes tiranniques de son Machiavel, pour soûtenir qu'un premier Prince du sang & des Seigneurs du premier rang dans un Etat, qui demandent le rétablissement des bonnes Loix, l'assemblée générale des Etats Généraux du Roiaume, la surséance d'un mariage conclu dans la minorité du Roi contre les véritables interêts de sa Couron-

1614. ne; pour soûtenir, dis-je, que des gens, qui ne font qu'user du droit que leur naissance & leur dignité leur donnent, & qui exigent quelque seureté pour leur personne contre une Régente & des Ministres suspects, méritent d'être envoiez sur l'échaffaut. Le Prince de Condé n'est point blâmable de s'être lié avec quelques Seigneurs pour demander les choses dont il parle dans son Manifeste: mais il s'y prenoit mal pour faire quelque chose de bon. Ses intentions ne parurent ni droites, ni desintereffées. Les Chefs du Parlement & les premiers Magistrats de Paris furent extrémement sages de conseiller la paix. Une guerre civile eût pû devenir funeste à la France; Et en faisant la paix, on étoit assuré d'une convocation prochaine des Etats Généraux. Les gens bien intentionnez y auroient travaillé à la réformation du Gouvernement, s'ils eussent été mieux secondez, & si le jugement & les bonnes intentions n'eussent pas manqué au Prince de Condé.

Traité conclu à Sainte-Menehoud entre la Régente & le Prince de Condé.

Mercure François. 1614.

Il conclut enfin son Traité avec la Régente à Sainte-Menehoud en Champagne le 15. Mai. Le Duc de Ventadour & ses Collégues l'étoient allé trouver là. Je n'en raporterai pas tous les articles. Le château d'Amboise devoit être mis entre les mains du Prince jusqu'à la tenuë des Etats Généraux. Le Duc de Nevers eut Sainte-Menehoud, disent quelques Auteurs, quoi qu'il n'en soit point parlé dans le Traité. On lui donna encore une somme d'ar-

d'argent pour le dédommager de sa maison abbatuë à cause des fortifications faites à Mezieres, qui devoient être rasées en partie. Blavet & les autres places fortifiées depuis peu en Bretagne par le Duc de Vendôme étant demantelées, César étoit rétabli dans son Gouvernement & dans toutes ses Charges. Voilà tout ce qui fut stipulé pour Vendôme. Il se plaignit hautement que le Prince de Condé l'avoit abandonné dans cette négociation. Pour ce qui est du Maréchal, il ne fut pas malaisé à contenter. L'argent que la Régente lui fit compter parut à Bouillon une bonne récompense. Voilà, dit le Duc de Rohan mieux intentionné que tous les autres qui faisoient tant de bruit, voilà comment les interêts particuliers firent oublier le bien général de l'Etat. Les conditions s'accomplirent assez promptement de la part du Prince de Condé, des Ducs de Nevers, de Longueville, de Mayenne & du Maréchal de Bouillon qui signérent le Traité. Marie de Médicis ne fut pas moins ponctuelle de son côté.

1614.

Mémoires du Duc de Rohan & de la Régence de Marie de Médicis.

Les Ducs de Longueville & de Mayenne furent les prémiers qui retournerent à la Cour. Condé se retira dans sa maison de Valeri, où Descures Gouverneur d'Amboise alla lui remettre la place entre les mains. Son Altesse vint quelque temps après rendre ses devoirs à Leurs Majestez. Son inquiétude naturelle ne lui permit pas de demeurer long-temps à la Cour. Chagrin de ce que sa derniére équipée di-

s diffé-
s dans l
del de
ux sur
anière
issiper
eu
e de

Decrets précedens de la Faculté de Paris qui condamnent la doctrine de Suarez, seroient lûs tous les ans le 4. jour de Juin, non seulement dans les Ecoles de Sorbonne, mais encore dans celles du Collége de Clermont & des Religieux Mendians. 1614.

La plus grande mortification pour la Societé, c'est que le Parlement *arrêta* que les Péres Armand Recteur, Cotton Confesseur du feu Roi, Fronton-le-Duc & Sirmond tous deux fort distinguez par leur habileté extraordinaire, seroient mandez le lendemain au Parlement. Quand ils y comparurent, le Prémier Président leur remontra de la part de la Cour que le livre de Suarez leur confrére, étoit contraire à la déclaration qu'ils avoient donnée, & au decret que leur Général avoit fait l'an 1610. On leur enjoignit ensuite d'écrire à Rome pour demander le renouvellement & la publication du decret, d'en raporter acte dans six mois, de pourvoir à ce que les particuliers de la Societé n'enseignassent plus dans leurs livres *des propositions si damnables & si pernicieuses*, enfin *de prêcher au peuple une doctrine contraire à celle de Suarez*; à faute de quoi le Parlement procéderoit *contre les contrevenans comme criminels de leze-majesté & perturbateurs du repos public.*

Paul V. se plaint des procédures du Parlement contre le livre de Suarez.

La Cour de France avoit bien prévû que les procédures du Parlement de Paris contre le livre de Suarez, feroient grand bruit à Rome; car enfin l'ouvrage avoit été com-

1614. composé par ordre du Pape: mais la Régente que le Parlement avoit bien servie dans l'affaire du Prince de Condé, ne voulut pas s'opposer au zéle de cette Compagnie contre des sentimens pernicieux. Sa Majesté avoit plus besoin que jamais de ménager le Parlement à cause de l'assemblée prochaine des Etats Généraux du Roiaume. Dez que Paul V. fut averti de l'Arrêt du Parlement contre le livre de Suarez, il envoia l'Evêque de Foligni au Marqui de Trénel, qui avoit succedé à Bréves dans l'Ambassade à Rome. Le Prélat avoit ordre de se plaindre au nom du Pape de l'entreprise des Magistrats de France, & de l'atteinte que leur Arrêt donnoit aux droits du Saint Siége. *Sa Sainteté*, dit-il à l'Ambassadeur, *est d'autant plus surprise de ce procedé qu'elle attendoit quelque reconnoissance de la part de la Reine de France. Sa Majesté n'ignore pas combien le Pape a toûjours eu d'affection pour elle & pour le Roi son fils. Tout le monde est témoin du zéle que le Saint Pére a fait paroître pour le bien de la France. Il n'y a pas long-temps qu'il offroit encore ses bons offices à la Reine pour appaiser les troubles du Roiaume. A peine sont-ils finis, que voilà le Parlement de Paris qui donne un Arrêt injurieux au S. Siége. Si le livre de Suarez contient des propositions contraires à la Souveraineté du Roi Très-Chrétien, Sa Majesté pouvoit s'en plaindre au Pape; il auroit censuré la doctrine de l'Auteur; on l'auroit puni rigoureusement; on auroit fait retrancher*

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 256. 257. &c. 270.

cher

cher ce qu'il y a de mauvais dans l'Ouvrage. Depuis la mort d'Henri IV. plusieurs Ecrivains François ont publié des libelles satiriques contre le Saint Siége & contre la personne du Pape; ils ont tâché de ruïner son autorité, lors même qu'il l'emploioit pour les interêts du Roi & pour le bien de la France. L'Evêque de Foligni chargea l'Ambassadeur d'avertir la Régente que le Pape se plaignoit du procedé violent des Magistrats du Parlement, & de prier Sa Majesté de faire casser leur Arrêt. 1614.

Entretien du Pape & de l'Ambassadeur de France sur l'Arrêt du Parlement.

Le Marquis de Trénel étant allé quelque temps après à l'audience du Pape, il représenta au Saint Pére l'impossibilité de ce qu'il demandoit à la Reine, qui dans la conjoncture présente des affaires ne devoit pas se commettre avec le Parlement de Paris. *Sa Majesté*, dit l'Ambassadeur au Pape, *conservera toûjours le souvenir des bons offices que vous lui avez rendus: mais elle sera fâchée d'apprendre que Vôtre Sainteté semble vouloir prendre la protection d'un livre, dont l'Auteur, bien loin de porter les peuples à l'obéïssance dûë aux Souverains comme sa profession l'y engageoit, inspire des maximes capables de soulever les sujets, & de les faire attenter à la vie de leurs Princes. La France pleure encore la mort sanglante d'Henri IV. Ses Parlemens ne manqueront jamais de s'élever contre les Auteurs, dont la pernicieuse doctrine a mis le couteau dans le sein d'un si bon Roi. Les Magistrats ne cesseront point de veiller à la con-*

1614. *conservation de la personne de son Fils, sans s'éloigner du respect dû à Vôtre Sainteté & au Siége Apostolique. Aussi le Parlement de Paris a-t-il pris toutes les précautions possibles, afin que son Arrêt ne donnât aucune atteinte à l'autorité légitime des Successeurs de S. Pierre.* Ces remontrances ne toucherent point un Pape arrogant & emporté. *Si le Roi de France*, répliqua-t-il, *ne veut pas casser l'Arrêt du Parlement, en ce qui concerne les droits du Saint Siége, je suivrai les lumiéres & les mouvemens de ma conscience. Il ne faut pas s'imaginer que la crainte d'une rupture soit capable de m'arrêter en cette rencontre. En cas que Sa Majesté refuse de me donner la satisfaction que je lui demande, je penserai à me faire justice & à suivre les exemples que mes Prédecesseurs m'ont donnez. Est-ce que j'entretiens un Nonce à Paris, pour y être le spectateur des outrages qu'on me fait, & de l'indignité avec laquelle on y foule aux pieds l'autorité du Saint Siége? Etoit-il si difficile d'arrêter les procédures du Parlement? Je connois bien le Chancelier. Les maximes de la politique sont plus de son goût que les veritez de la Religion.*

L'Ambassadeur ne s'étonna point. Il pria le Pape de réfléchir sur les raisons que le Parlement avoit euës de condamner le livre de Suarez: *J'ai toûjours ouï dire*, ajoûta-t-il en bon Gentilhomme, *que la Théologie est la Science sainte. Elle est donc incompatible avec une opinion qui permet d'assassiner les Rois. L'obligation essentielle du Parlement, c'est la conservation*

de

de la bonne Théologie dans le Roiaume, de l'autorité & de la personne du Roi. On lui porte un livre qui soûtient qu'en certain cas, un particulier peut attenter à la vie des Souverains en seureté de conscience. Veut-on que les Magistrats se taisent après deux Rois tuez consécutivement par des fanatiques imbus de cette damnable Théologie. Paul repartit qu'il n'étoit pas question du sentiment qui permet de tuer les Souverains déclarez tirans. *J'ai défendu moi-même qu'on l'enseignât*, dit-il, *& je ne sai si je n'ai point eu trop de condescendance. Plusieurs Ecrivains approuvez dans l'Eglise le croient veritable. Je me plains de la condamnation de certains endroits citez dans l'Arrêt, qui parlent uniquement des prérogatives du S. Siége.* Et quels étoient ces endroits? Ceux où Suarez avançoit que le Pape peut déposer les Souverains devenus tirans. L'aveu que Paul V. fit alors, mérite bien d'être remarqué. Il prétendoit avoir fait grâce aux Rois, en défendant d'enseigner qu'ils sont tuables en seureté de conscience dans certaines rencontres; & par une modération tout-à-fait digne du Successeur de S. Pierre, il se reservoit seulement le droit de les déposer, après qu'il auroit jugé que leur domination degénere en tirannie. Trénel répliqua fort à propos au St. Pére, que les Souverains ne lui étoient point tant obligez, & que Sa Sainteté avoit interêt elle-même qu'une pareille doctrine fût proscrite dans toutes les Communions Chrétiennes. *Car enfin,* di-

1614.

1614. disoit-il, *les Protestans soûtiennent que les Papes sont herétiques, tirans, & Antechrists. Si l'opinion qui permet d'attenter à la vie des tirans, s'établit une fois parmi les Chrétiens, il n'est pas impossible qu'un Huguenot fanatique se mette en tête de faire une belle action en tuant le Pape.*

Paul V. s'échauffoit au lieu de s'adoucir. Il répeta d'un air menaçant & emporté, que rien ne l'empêcheroit de soûtenir les droits de son Siége, si le Roi ne vouloit pas casser l'Arrêt du Parlement. *Que Vôtre Sainteté*, répliqua l'Ambassadeur d'un ton plus soumis, *ait la bonté de donner quelque expédient qui la contente, qu'elle écrive à son Nonce, qu'elle ordonne aux Cardinaux qui sont en France de consulter avec lui sur le temperament qu'on peut prendre pour accommoder cette affaire; la Reine acceptera tout ce qu'elle pourra faire avec honneur. Pour la cassation juridique de l'Arrêt, la chose n'est pas possible dans le temps présent.* Trénel ne demandoit qu'à tirer l'affaire en longueur & en négociation, afin que le vieillard hautain & fougueux eût le loisir de s'appaiser & de réfléchir sur les suites de la menace qu'il faisoit. Après quelques discours, il prit enfin la résolution d'écrire au Nonce, & d'envoier des Brefs aux Cardinaux de Joieuse, du Perron, & de la Rochefoucault, pour leur enjoindre de conferer avec le Nonce sur la satisfaction que Sa Sainteté devoit demander dans la situation présente des affaires de France. En rapportant

ce

ce détail, deux choses me paroissent également surprenantes : l'arrogance d'un prétendu Vicaire de Jesus-Christ, qui ne veut pas souffrir que les Tètes couronnées se servent de leur jurisdiction pour maintenir leur puissance souveraine & indépendante, ni pour mettre leur vie à couvert des assassins. Il faut qu'elles demandent humblement au Pape la condamnation d'un Jesuïte qui permet d'attenter à leur vie : il faut qu'elles trouvent bon qu'on publie dans leurs Etats, que le Pape a droit d'examiner leur conduite, & de les déposer s'il juge qu'elles abusent tiranniquement de leur pouvoir. L'autre chose qui ne me cause pas un moindre étonnement, c'est la basse & lâche superstition des Souverains de la Communion du Pape. Quelle bonne raison leur a-t-on alleguée pour les obliger à se soumettre aveuglément au faste & à l'orgueil de l'Evêque de Rome, qui abuse grossiérement d'une Religion, dont les principes le réduisent à la simple qualité de Prédicateur de l'Evangile, & d'Inspecteur sur une Eglise particuliére ? 1614.

Ménagement de la Cour de France pour contenter le Pape.

La Régente de France & ses Ministres sûrent bon gré au Marquis de Trénel de ce qu'il avoit engagé le Pape à prendre la voie de la négociation pour demander quelque satisfaction sur l'Arrêt du Parlement de Paris, dont il se plaignoit si amérement. Ce n'est pas que la Cour de France fût effraiée des menaces du bon homme. Son différend avec la République de

Venise

1614. Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 269. 270. &c.

Venise avoit appris au monde, que si la colére faisoit prendre une résolution extrême à Sa Sainteté, elle s'en repentoit bientôt après, & qu'elle devenoit plus traitable, quand on savoit lui résister à propos. On ne pouvoit pas se persuader qu'un homme de son âge & de son expérience dans les affaires, eût jamais l'imprudence de rompre avec la France. Cette démarche auroit fait plus de tort au Pape & à la Religion Romaine, qu'à ceux qu'il auroit voulu fraper de ses foudres & de ses anathémes. C'étoit donner matiére de triomphe aux Protestans. Ils n'auroient pas manqué d'insulter encore à l'arrogance de Paul V. dont ils avoient déja fait tant de railleries ingénieuses & piquantes. C'étoit s'exposer à l'indignation de tous les Catholiques sages & judicieux, qui auroient blâmé hautement un éclat si contraire au bon sens & aux véritables interêts de leur Communion. La Cour de France résolut donc de ne point toucher à l'Arrêt du Parlement. Il avoit eu de bonnes raisons pour flétrir le livre de Suarez : & la conjoncture du temps ne permettoit pas de chagriner les premiers Magistrats du Roiaume. On s'appliqua seulement à chercher les moiens de contenter le Pape & de sortir de cette affaire avec honneur. Quand le Nonce Ubaldini presenta le Bref que Paul avoit écrit de sa main à la Reine, elle lui répondit en termes fort honnêtes. Sa Majesté insinua qu'elle seroit bien-aise que le Nonce concertât avec les Cardinaux

Fran-

François un expédient, dont Sa Sainteté pût être satisfaite. 1614.

Les Jesuïtes se remuent à Rome pour y faire brûler l'Arrêt du Parlement de Paris.

Les Jesuïtes de Rome s'échaufférent encore plus que le Pape & ses Ministres contre l'Arrêt du Parlement. Si nous en voulons croire leur Instituteur, sa Compagnie doit tout faire *à la plus grande gloire de Dieu*. Mais n'auroit-il point inspiré secrétement à ses Disciples, que l'honneur de la Societé doit leur être encore plus cher que la gloire de Dieu & le bien de son Eglise? Tel a été l'esprit des Jesuïtes dez qu'ils ont commencé de se distinguer dans le monde. Les bons Péres ne se mettent pas en peine de causer du scandale & de la division dans l'Eglise de Rome quand il est question de sauver, ou d'augmenter le faux honneur de la Societé. Ils le témoignérent assez ouvertement dans l'affaire dont je parle. Si Paul V. eût suivi les premiers mouvemens de sa colére, il auroit pû perdre la France, comme Clement VII. perdit l'Angleterre. Il ne tint pas aux Jesuïtes que le Pape ne s'exposât au même inconvenient. On les voioit se donner à Rome tous les mouvemens imaginables, afin que *le Saint Office* vengeât l'honneur de Suarez, en condamnant l'Arrêt du Parlement de Paris comme herétique, & en le faisant brûler par la main du Boureau dans le Champ de Flore. Pour arrèter ce zéle impétueux, le Marquis de Trénel fut obligé de les avertir qu'ils joüoient à se faire chasser une seconde fois du Roiaume de France.

La

1614. La Cour enjoignit aussi aux principaux Jesuïtes de Paris d'écrire serieusement à Rome, & de déclarer à leurs confreres emportez, que si le Pape prenoit quelque résolution violente, Sa Majesté l'imputeroit aux suggestions de la Societé, & qu'elle sauroit la punir de la bonne maniére.

Déclaration du Roi dans son Conseil sur l'Arrêt du Parlement.

Un des premiers soins du jeune Roi devenu majeur à la fin du mois de Septembre, ce fut de donner quelque satisfaction au Pape. Sa Majesté s'étant donc fait raporter l'Arrêt du Parlement en plein Conseil, elle ordonna de dresser un acte dans lequel, après avoir marqué son zéle pour l'honneur du Siége Apostolique, & le desir qu'elle avoit de contenter le Pape, Louïs XIII. déclare que son intention est que l'exécution de l'Arrêt ne puisse apporter aucun préjudice à l'autorité légitime du Pape, ni aux privileges du St. Siége que ses Prédecesseurs ont toûjours reconnus. Quand la Déclaration fut lûë au Nonce Ubaldini, il s'avisa de chicaner sur ce qu'on y supposoit que la puissance temporelle des Rois est absolument souveraine & indépendante. C'étoit, au gré du Ministre Italien, rejetter mal à propos les prétensions de la Cour de Rome, qui veut que les Tètes couronnées soient du moins assujetties à l'autorité du Pape en certains cas particuliers. Mais on ne se mit pas en peine des longs raisonnemens de Mr. le Nonce.

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 303.

Le Pape ne veut pas se contenter

Son Maître ne fut pas plus content que lui de la Déclaration du Roi. Paul V. dit

dit sans façon qu'elle ne remedioit pas à la flétrissure des propositions de Suarez, qui concernoient l'autorité que Jesus-Christ a donnée à Saint Pierre & à ses Successeurs. *Cet Auteur*, disoit le Pape en Théologien fort versé dans l'Ecriture Sainte & dans l'Antiquité Ecclesiastique, *a eu raison de soûtenir que j'ai reçû la puissance d'excommunier les Souverains herétiques, & de les déposer même, quand ils demeurent obstinez dans leurs mauvais sentimens, & quand ils entreprenent de contraindre leurs sujets à les embrasser. Si Jesus-Christ n'avoit pas donné ce pouvoir à St. Pierre & à ses Successeurs, il auroit manqué de pourvoir à la conservation de son Eglise. A Dieu ne plaise que je me rende coupable d'une lâche prévarication, en abandonnant la défense des droits de la Chaire de Saint Pierre sur laquelle Dieu m'a élevé.* C'est ainsi qu'il plait aux Papes de former un plan avantageux à leur ambition, sur lequel, à leur avis, Jesus-Christ a dû régler son Eglise. Qui leur a dit que le Sauveur du monde n'auroit pas établi un assez bon ordre dans sa Religion, s'il n'avoit pas suivi le beau systeme qu'ils nous donnent? Dieu a-t-il dû les appeller à son Conseil? Les anciens Papes qui n'ont déposé ni Constantius, ni Valens, ni Julien l'Apostat, étoient donc de francs ignorans, ou de lâches prévaricateurs. Est-il croiable qu'ils n'aient pas connu la puissance que Jesus-Christ leur avoit donnée pour le bien de son Eglise? Et s'ils l'ont connuë, pourquoi ne l'ont-ils

1614. de la Déclaration du Roi. Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 296. 299. &c.

1614. ils pas emploiée contre les Empereurs qui vouloient rétablir l'Idolatrie, ou forcer leurs sujets à embrasser une des plus pernicieuses herésies qui fut jamais?

Le Roi est enfin obligé de suspendre l'éxécution de l'Arrêt du Parlement.

Sur un si ridicule fondement, Paul V. ne voulut jamais se contenter de la Déclaration du Roi. Il demandoit toûjours avec hauteur & d'un ton menaçant que l'Arrêt fût cassé juridiquement. Il fallut user de souplesse & de prieres pour obtenir que l'exécution en seroit seulement suspenduë. La foible Marie de Médicis avoit fait consentir son Fils à donner cette satisfaction à Paul V. Il n'y avoit aucune nécessité d'avoir une si basse complaisance pour un Pape, dont les menaces n'étoient que de vaines fanfaronades. Qu'eût-il osé faire, si la Cour lui eût résisté? Les Etats Généraux du Roiaume étoient assemblez. On y demandoit avec ardeur que la doctrine de Suarez & de ses semblables fût déclarée herétique & pernicieuse. Si le fier Borghese se fût avisé de lancer ses foudres, ils auroient été plus méprisez en France, qu'ils ne le furent à Venise quelque temps auparavant. Aux Moines & à quelques Ecclesiastiques près, tout le Roiaume se seroit élevé contre lui. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a vû la France faire grand bruit contre les prétensions orgueilleuses des Ultramontains, & plier ensuite avec indignité. Louïs XIV. au plus haut periode de sa puissance a cedé plus honteusement encore que son Pére entrant dans son âge de majorité. Il a

pu-

publié des Déclarations pour maintenir 1614.
sa puissance souveraine ; les Evêques ont parlé plus hardiment qu'ils n'avoient jamais fait ; les Ambassadeurs & les Ministres de France ont insulté le Pape jusques dans le Vatican. A quoi les appels au Concile & les autres procédures du Parlement contre la Cour de Rome, ont-elles abouti ? A sacrifier au Pape l'honneur du Clergé, qui n'avoit rien fait que par un ordre exprès de Sa Majesté.

Divisions à la Cour de France.

Marie de Médicis avoit encore à demêler des affaires plus chagrinantes que celle de Rome à l'occasion du livre de Suarez condamné par le Parlement de Paris. Le Maréchal d'Ancre & les Ministres d'Etat étoient toûjours divisez entr'eux. On avoit tâché l'année précedente de les raccommoder les uns avec les autres. Le Marquis de Cœuvres y donna tous ses soins. Il sembloit que le mariage arrêté entre le Marquis de Villeroi petit-fils du Secretaire d'Etat & la fille de Conchini devoit assurer une paix qu'on avoit eu tant de peine à négocier. Mais soit que celui-ci revétu d'une des premieres Dignitez du Roïaume, s'imaginât que l'alliance de Villeroi n'étoit pas assez grande pour un homme qui aspiroit à tout ; soit que Dolé confident du Maréchal & mécontent de Villeroi, qu'il accusoit de lui avoir manqué de parole pour un emploi qu'on lui avoit fait esperer, ne cessât point de rendre ce Ministre suspect à Conchini ; soit enfin qu'il y eût quelqu'autre interêt secret que nous

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1614. ne connoissons pas, le Maréchal d'Ancre & Villeroi étoient plus brouillez que jamais. Le Chancelier de Silleri & le Secretaire d'Etat se haïssoient encore tout ouvertement. L'un paroissoit devoir faire chasser l'autre de la Cour. Silleri avoit pris le dessus, appuié qu'il étoit de Conchini. Toutes ces divisions nuisoient aux affaires de la Régente. Ses Ministres & son Favori avoient chacun leurs amis & leurs ennemis à la Cour, & dans le parti du Prince de Condé qu'ils vouloient avancer, ou reculer, selon qu'ils le jugeoient plus propre à l'établissement de leur fortune.

Le Duc de Vendôme refuse d'accepter le Traité de Sainte-Menehoud.

Mémoires du Duc de Rohan.

Une autre chose donnoit de l'inquiétude à la Régente. César Duc de Vendôme ne cessoit point de brouiller dans son Gouvernement de Brétagne. Chagrin de ce que le Prince de Condé l'avoit trop abandonné dans le Traité de Sainte-Menehoud, il refusoit de s'en tenir à ce qu'on y avoit stipulé pour lui. Mais César n'étoit pas assez fort pour soûtenir lui seul la guerre en Brétagne. Les Villes principales & le Parlement se déclaroient pour la Cour. Ne sachant que faire pour se rendre plus redoutable, & pour obliger la Régente à lui accorder de meilleures conditions, il s'avisa de tenter le Duc de Rohan. La Roche-Gifart Gentilhomme Breton de la Religion Réformée, se chargea d'aller à S. Jean d'Angeli de la part de César, & de faire à Rohan les plus belles promesses du monde en faveur des Réformez, s'il vouloit se joindre au Duc

de

de Vendôme. Rohan répondit qu'il étoit bien fâché que les interêts de César eussent été si mal menagez à Sainte-Menehoud; mais que dans la conjoncture présente le Duc de Vendôme devoit dissimuler sa peine, & s'accommoder au plûtôt avec la Régente. *Il n'est pas en état de résister*, ajoûtoit Rohan, *que fera-t-il si la Cour entreprend de le reduire par la force? Le voilà perdu sans ressource.* 1614.

Habileté & prudence de du Plessis-Mornai.

Le Duc de Rohan n'étoit pas lui-même assez puissant dans le Parti Réformé pour le remuer, comme Vendôme se l'imaginoit. Rohan avoit essaié de faire une convocation générale de ceux de la Religion à Tonneins en Gascogne, où l'on devoit tenir en même temps un Sinode National. Je ne sai si le Duc ne pensoit pas à y faire prendre quelque résolution en faveur du Prince de Condé & des Seigneurs mécontens: mais du Plessis-Mornai qui ne vouloit point que les Eglises Réformées allassent s'embarasser dans une guerre civile mal concertée, détourna fort habilement le coup. La Convocation que le Conseil des Réformez de la basse Guienne avoit faite à la sollicitation du Duc de Rohan fut jugée illégitime, & le Sinode National bien instruit par le prudent & religieux du Plessis, il refusa de se mêler d'aucune affaire politique. Le Roi d'Angleterre toûjours disposé à prendre part aux disputes de Théologie & à negliger ses principaux devoirs, avoit écrit à cette Assemblée à l'occasion d'un différend entre du

Vie de Mr. du Plessis. Liv. III.

1614. Moulin & Tilenus tous deux Professeurs à Sedan, sur les effets de l'Union Hypostatique. Le Sinode jugea qu'il étoit à propos d'assoupir une contestation émuë entre deux Théologiens qui disputoient faute de se bien entendre. On pria du Plessis-Mornai de les accommoder. Il accepta la commission, & il en vint heureusement à bout. Qu'on parcoure tant qu'on voudra l'Histoire ancienne & moderne, je ne sai s'il se trouvera un Gentilhomme comparable à celui-ci. Egalement versé dans les sciences & dans les affaires du monde, il défend sa Religion, il discute les questions les plus épineuses de la Théologie, il maintient les Eglises Réformées, par sa prudence, il négocie les affaires les plus difficiles, il donne de bons conseils aux Ministres d'Etat, aux Princes, & aux Rois-mêmes qui l'écoutent avec plaisir.

Marie de Médicis envoie le Marquis de Cœuvres au Duc de Vendôme pour le porter à un accommodement.

Comme la Régente étoit dans la résolution d'éviter la guerre autant qu'il lui seroit possible, Sa Majesté envoia en Brétagne le Marquis de Cœuvres nouvellement revenu de son Ambassade d'Italie, afin de ramener le Duc de Vendôme. Cœuvres eût bien voulu se défendre de ce voiage: mais il fallut obéir. Il craignoit que ses ennemis ne lui fissent donner une commission fâcheuse pour le commettre entre la Reine & le Duc dont il étoit proche parent du côté de la fameuse Gabriele d'Etrées. Le Marquis ne gagna rien d'abord:

bord: il rapporta seulement des plaintes 1614.
de la part des Ducs de Vendôme & de Retz, qui croioient que le Traité de Sainte-Menehoud leur étoit trop desavantageux. Marie de Médicis lui ordonna de retourner sur ses pas, & de dire au Duc de Vendôme que Sa Majesté ne feroit pas démolir les nouvelles fortifications de Blavet, pourvû qu'on fit sortir la garnison, & qu'on y mît des Suisses à sa place. Vendôme souscrivit à cette condition & à quelques autres qu'on lui offroit. Le Roi & la Reine sa mére s'avançoient vers Orleans dans le dessein de passer la Loire & d'aller en Poitou & en Brétagne. Le Marquis de Cœuvres fit un troisiéme voiage en Brétagne. Il établit les Suisses dans Blavet: & le Duc de Vendôme aiant mis bas les armes, il fut rétabli dans son Gouvernement par des Lettres patentes de Sa Majesté expédiées à Orleans le 14. Juillet.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Nouvelle inquiétude du Prince de Condé.

Le Prince de Condé étoit venu prendre possession de son nouveau Gouvernement d'Amboise. Il reconnut sur les lieux que la Cour ne lui avoit pas donné quelque chose de fort considerable, & qu'il ne tireroit pas de grands avantages de la place de seureté qu'il avoit demandée avec tant d'empressement. L'inquiétude le prend; il cherche de nouvelles occasions de brouiller, il pense à se rendre tout-à-fait redoutable à la Régente. Le voilà donc qui va trouver du Plessis-Mornai à Saumur, & qui donne rendez-vous au Duc de Rohan à la Roche des Aubiers en Anjou.

1614. jou. Il s'imaginoit que s'il venoit à bout d'avoir à sa dévotion les deux hommes qui avoient le plus le crédit dans les Eglises Réformées de France, tout le Parti Protestant se déclareroit pour lui à la prémiére occasion. Le Prince affecta de témoigner une extrême confiance à du Plessis-Mornai. Il voulut justifier sa retraite de la Cour & son entreprise contre la Régente; il découvrit ses prétendus desseins en demandant la convocation des Etats Généraux du Roiaume; il representa les avantages qu'on en pouvoit tirer pour la réformation des abus; il pria du Plessis de lui donner ses bons avis & de lui parler franchement.

L'expérimenté Gentilhomme connoissoit fort bien ce que Condé étoit capable de faire. Il l'exhorta seulement en termes généraux à conserver la paix dans le Roiaume, à prendre les mesures les plus convenables au bien de l'Etat, dont la présente constitution ne pouvoit pas supporter des remedes trop violens, à travailler de concert avec la Reine, de peur que leur mesintelligence n'empêchât le bon succès de l'assemblée prochaine des Etats, enfin d'écouter les avis des personnes les plus sages & les plus éclairées sur les abus que la situation présente des affaires permettoit de corriger. Voiant que du Plessis n'étoit pas si facile à gagner, Condé feignit de recevoir en bonne part les avis qu'on lui donnoit. Il pria même du Plessis de lui dresser un Mémoire sur

ce

ce qu'il étoit à propos de faire dans l'assemblée des Etats. Cependant Son Altesse qui n'étoit pas venuë chercher des remontrances si sages & si contraires à ses inclinations, partit promptement pour aller à la Roche des Aubiers, où Rohan & Soubize l'attendoient. 1614.

Le Prince leur fit de grandes plaintes du Maréchal de Bouillon. *C'est lui*, disoit-il, *qui m'a débauché les principaux de mon parti. Il a voulu profiter de tout. Si les autres eussent témoigné autant de bonne volonté que le Duc de Nevers, je n'aurois pas été contraint de m'accommoder si-tôt avec la Cour. Je sai bien que vous avez quelque sujet de vous plaindre de ce que j'ai semblé vouloir vous engager, lors que mon Traité étoit déja presque fait. Ce n'étoit pas mon dessein de le conclure si-tôt. Mais pouvois-je faire autrement? Le Maréchal de Bouillon me trompoit. Graces à Dieu, nous avons encore quelque ressource. Mon Parti sera puissant & nombreux dans l'assemblée des Etats Généraux. Les Grands du Roiaume unis avec moi pourront contraindre la Régente à changer de conduite. Il sera facile de borner son autorité, & de faire des changemens considerables dans l'administration des affaires. Si la Reine s'obstine à refuser ce que nous lui demandons, nous aurons un prétexte plus spécieux de prendre les armes. On ne manque jamais de mécontens en France. Il y a bon nombre de Gentilshommes & de soldats prêts à se déclarer.*

Entrevuë du Prince de Condé & du Duc de Rohan.

Mémoires du Duc de Rohan.

Quoique le Duc de Rohan fût en d'au-

1614. tres principes que du Plessis-Mornai, & que son chagrin contre la Cour, le rendît assez susceptible d'une résolution extrême, il eut la prudence de ne prendre aucun engagement avec le Prince de Condé. Il se contenta de remontrer à Son Altesse, qu'elle ne devoit pas faire un si grand fonds sur les Etats Généraux du Roiaume. *La Reine y aura plus de crédit que vous*, ajoûta-t-il. *Ceux sur qui vous comptez à présent vous abandonneront, au lieu de vous soûtenir. La crainte & l'esperance sont les deux grands ressorts qui font agir les membres de ces Assemblées: vous n'êtes pas en état de leur prometre de grands avantages, ni de les effraier par des menaces. La Reine a des emplois & des charges à distribuer. Elle peut faire beaucoup de mal à ceux qui s'opposent à ses volontez. Qui voudra se déclarer hautement pour vous contre Sa Majesté? Soiez persuadé, Monsieur, que les Etats Généraux vous seront entierement contraires.* Condé voiant que cette entrevuë ne contribueroit rien à l'avancement de ses nouveaux projets, il eut peur que ses entretiens avec le Duc de Rohan, ne donnassent quelque soupçon à la Régente. Il écrivit tout aussi-tôt au Président Jeannin qu'il ne s'étoit abouché avec Rohan, que pour l'empêcher de se joindre au Duc de Vendôme. Que de bassesse, que de honteux artifices dans les hommes les plus distinguez par leur naissance! Falloit-il que pour se disculper à la Cour, Condé rendît lui-même le Duc de Rohan suspect d'avoir

d'avoir intelligence avec le Duc de Vendôme? Le Prince savoit que Rohan avoit conseillé Vendôme d'accepter le Traité de Sainte-Menehoud. Rohan l'avoit dit à Condé qui parut fort content qu'on eût donné cet avis à un jeune homme qui cherchoit à se perdre. 1614.

Le Prince de Condé pense à se rendre maître de Poitiers.

Le Prince de Condé avoit encore un autre dessein en tête. Il pensoit à se rendre maître de Poitiers. Le Duc de Roannez Gouverneur de la ville étoit d'intelligence avec lui, & le Marquis de Bonnivet devoit assembler des Gentilshommes pour soûtenir l'entreprise qu'on méditoit. Le temps de l'élection du Maire approchoit, & il y avoit plusieurs brigues dans la ville. Roannez & les autres amis de Condé en avoient fait une pour mettre dans cette place importante un homme à leur dévotion. Chataigner Evêque de Poitiers avertit la Régente des différentes pratiques, & il donna de grands soupçons à Sa Majesté de quelque dessein caché du Prince de Condé. La Cour en sût bon gré au Prélat. On lui ordonna de veiller sur ce qui se tramoit, & de s'opposer autant qu'il pourroit à l'intrigue du Gouverneur & des amis du Prince de Condé. Chataigner qui savoit autre chose que dire son Bréviaire, gagne la plus grande partie des habitans, fait redoubler la garde par tout, & se rend plus puissant que le Duc de Roannez dans la ville. Sa précaution déconcerta le Parti du Prince de Condé. Il attendoit impatiemment en Anjou la

1614. nouvelle du ſuccès de l'intrigue qu'on avoit liée pour lui à Poitiers. Pour exhorter ſes amis à ne pas déſiſter de l'entrepriſe, il leur dépêcha un Gentilhomme nommé Latrie. Mais les Grands gâtent ſouvent leurs affaires pour vouloir agir avec trop de hauteur. Chagrin de ce que l'Evêque non content de la traverſer ouvertement, avoit encore parlé deſavantageuſement de lui, Condé écrivit à Chataigner une lettre injurieuſe & piquante, que Latrie devoit lui rendre. Le Prélat ſe confirme dans la penſée que le Prince cachoit quelque grand deſſein ſur la ville: il prend la réſolution de ſe venger hautement de Condé & de l'empêcher à quelque prix que ce ſoit, d'exécuter ce qu'il avoit entrepris.

Grand tumulte à Poitiers.

Mercure François. 1614.

Chataigner aiant conferé avec quelques-uns de ſes parens & de ſes amis, ils jugent à propos de ſe défaire de l'Emiſſaire du Prince de Condé. Certaines gens apoſtez attaquent Latrie, & le bleſſent de pluſieurs coups de carabine. L'Evêque fait crier dans la ville, qu'on la veut livrer aux ennemis du Roi, le peuple s'émut, on ferme les portes, on tend les chaines, on ſe barricade en pluſieurs quartiers. L'Evêque ſort armé: la pique à la main, il anime les habitans à ſe tenir ſur leurs gardes. Le Duc de Roannez Gouverneur de Poitiers accourt tout-auſſi-tôt de ſa maiſon qui n'étoit pas fort éloignée de Poitiers. Il commande qu'on defaſſe les barricades, & s'avance vers l'Evêché pour

ſavoir

ſavoir du Prélat la cauſe de ce mouvement 1614.
extraordinaire. Mais la populace encore plus échauffée par le bruit de l'arrivée du Prince de Condé aux environs de la ville, ſe jette ſur le Gouverneur, & le bleſſe legérement au viſage. L'Evêque à l'inſtigation duquel tout cela ſe faiſoit, feint de recevoir Roannez dans la maiſon Epiſcopale, & de le mettre à couvert de la fureur du peuple. Sous ce prétexte on s'aſſure de la perſonne du Duc, & Chataigner donne en vertu d'une commiſſion de la Reine, tous les ordres néceſſaires pour la ſûreté de la ville. Qu'il étoit beau de voir un Evêque devenu ſoldat & Capitaine! L'épée au côté, il faiſoit la ronde toutes les nuits autour de la ville, il encourageoit la milice, il lui diſtribuoit de l'argent de ſes propres deniers. Le Parti contraire ne manqua pas de lui en faire de ſanglans reproches: mais le bon Prélat ne s'en mit pas fort en peine. Il fit publier une Apologie, dont l'Auteur prouvoit qu'il eſt permis aux Eccléſiaſtiques de prendre les armes en cas de néceſſité. Le Duc de Roannez ſe crut aſſez heureux d'avoir la liberté de s'en retourner chez lui. Quelques Magiſtrats & les principaux habitans du parti du Prince & du Gouverneur, ſortirent de la ville. Latrie dont les bleſſures n'étoient pas fort dangereuſes, s'échappa pareillement, il rencontra Condé qui venoit en grande diligence à Poitiers, dans la réſolution de ſoûtenir ceux de ſon parti.

1614. Mais le bon Prince n'avoit pas bien pris ses mesures.

On ferme les portes de la ville de Poitiers au Prince de Condé.

Dez que du Plessis-Mornai eut appris par un exprès de Son Altesse, qu'elle marchoit à Poitiers, sous prétexte de se venger de l'outrage qu'on lui avoit fait dans la personne de Latrie, il envoia promptement au Prince un Gentilhomme pour le conjurer de ne se commettre point mal à propos en cette rencontre, & de se contenter d'écrire à Sa Majesté & de lui demander justice. *Une personne de vôtre rang*, disoit du Plessis à Condé dans une lettre, *est en danger de recevoir du chagrin, quand elle s'expose à une populace émuë, hors d'état de se faire craindre. Les habitans de Poitiers ont refusé autrefois d'ouvrir leurs portes au Roi Henri III. Ils pourront bien les fermer encore au premier Prince du sang. Au nom de Dieu, n'usez point de voies de fait, n'appellez point la Noblesse voisine à vôtre secours. La Reine s'imaginera que ceci n'est qu'une suite de vôtre entrevuë avec Mr. de Rohan, & que vous voulez exciter de nouveaux troubles. Un Prince ne doit pas faire une démarche, quand il voit qu'on peut l'obliger à reculer malgré lui.* Condé n'étoit ni assez judicieux, ni assez de sang froid pour profiter d'un si bon avis. Le voilà qui continuë sa marche vers Poitiers, suivi d'un fort petit nombre de gens. Il reconnut bien-tôt que du Plessis n'avoit pas mal deviné. On ferme les portes de la ville à Son Altesse. Les habitans prenent les armes, & tirent sur

Vie de M. du Plessis. Liv. III.

sur ceux de sa suite. Enragé de ce nouvel affront, il se retire à Châteleraut avec quelques Gentilshommes qui l'étoient venu joindre, & il decharge sa colére sur la maison de campagne des Evêques de Poitiers, qui se trouvoit en son chemin. De Châteleraut il écrivit à la Régente pour se plaindre des habitans de Poitiers, & pour demander justice à Sa Majesté, qui rioit de tout son cœur du chagrin qu'il étoit allé imprudemment chercher. 1614.

Le Roi & la Reine sa mére se mettent en chemin pour aller en Poitou & en Brétagne.

Ces nouveaux mouvemens, dont les suites étoient à craindre, obligerent la Régente à prendre la résolution d'aller en Poitou & en Brétagne avec le Roi son fils, & de faire marcher des troupes en même temps. On répandoit le bruit que la santé du jeune Louis étoit si mauvaise, qu'il ne pouvoit pas vivre long-temps. Le moien le plus sûr de le dissiper, de réduire le Duc de Vendôme qui faisoit toûjours le mauvais en Brétagne, & d'arrêter l'inquiet Prince de Condé, c'étoit de mener le Roi bien accompagné en Poitou & en Brétagne, & de le montrer au peuple dans les Provinces. Cependant Marie de Médicis envoia Monpezat au Prince de Condé. On l'amuse par de bonnes paroles. Mazurier Maître de Requêtes reçoit ordre d'aller à Poitiers. On lui expédie une commission feinte, ou véritable, d'informer contre des gens auxquels on savoit fort bon gré de ce qu'ils avoient fait au Prince de Condé. Monpezat le pres-

1614. pressoit de se retirer de Poitou. *La Reine*, lui disoit-on, *pretend vous faire justice. Mazurier vient pour cet effet à Poitiers.* Mais le Prince fortifié par la Noblesse & par les soldats que le Marquis de Bonnivet lui avoit amenez, refusoit de se retirer avant qu'on lui eût donné satisfaction.

Embaras du Prince de Condé.

Son embaras fut extrême, quand il apprit que Leurs Majestez étoient à Orleans, & que les troupes marchoient. Incertain du parti qu'il devoit prendre, il faisoit quelquefois mine de vouloir aller trouver le Duc de Rohan à S. Jean d'Angeli. Mais quel secours pouvoit-il esperer du Parti Réformé. On n'y étoit nullement disposé à se remuer en faveur d'un Prince leger & imprudent dans toutes ses démarches. *Je ne vois pas*, disoit du Plessis-Mornai, *de quelle utilité sera le voiage de S. Jean d'Angeli à M. le Prince. S'il y va suivi de peu de gens, on le meprisera. S'il est bien accompagné, cela ne fera qu'incommoder M. de Rohan son hôte. Peut-on se persuader que les habitans de S. Jean d'Angeli voudront s'exposer au danger d'avoir toutes les forces du Roi sur les bras, en recevant un Prince assez mal intentionné pour la Religion que ses Péres ont defendue, & incapable de faire du bien à nos Eglises?* Condé voioit fort bien que le Duc de Rohan n'auroit jamais le crédit d'entrainer le Parti Protestant, tant que du Plessis-Mornai persisteroit à dissuader les Réformez de prendre part à ces mouvemens.

Il se retire enfin à Châteauroux en Berri.

Vie de Mr. du Plessis. Liv. III.

vemens. Le Prince écrivit donc à du Plessis comme pour lui demander avis. Mais le dessein véritable de Son Altesse, c'étoit de faire peur aux Réformez de la marche de Leurs Majestez. *Ce voiage*, disoit-elle dans sa lettre, *n'a été conclu, que pour l'une de ces trois raisons. Ne penseroit-on point à enlever à ceux de vôtre Religion ce que le feu Roi leur a donné? Quelques-uns croient qu'on va recevoir l'Infante & accomplir le mariage de Sa Majesté. J'ai sujet de craindre en mon particulier qu'on ne vienne m'opprimer ici. De grace*, ajoûtoit Condé, *dites-moi ce que vous pensez de ce que je dois faire en cette conjoncture.* 1614.

Du Plessis comprit facilement qu'on le sollicitoit à se déclarer, en feignant de lui demander conseil. Il répond au Prince que le voiage du Roi n'allarmeroit point les Eglises Réformées. *Nous sommes persuadez*, disoit-il, *que la Reine voit fort bien qu'elle s'exposeroit à mettre le Roiaume en feu, si Sa Majesté souffroit qu'on attaquât maintenant ceux de nôtre Religion. J'avouë que certaines gens font courir le bruit, que la Reine va recevoir l'Infante. Mais un Prince doit-il prendre ses résolutions sur les discours du peuple? Y a-t-il des Vaisseaux prêts dans les ports que l'Espagne a sur l'Ocean? A-t-on équippé des Galeres à Barcelone? L'Infante ne peut venir à present que par mer. Les Espagnols sont trop fiers. Ne croiez pas qu'ils nous envoient jamais* incognito *la fille aînée de leur Roi. Elle ne partira pas que la Cour*

de

1614. *de Madrid ne soit bien assurée que la Princesse sera reçue en Reine dez qu'elle mettra le pied en France. Je ne doute pas que Sa Majesté ne vienne, ou en Brétagne contre Mr. de Vendôme qui n'a pas encore accepté le Traité de Sainte-Menehoud, ou bien à Poitiers. Sa presence y paroit absolument nécessaire. C'est pourquoi Vôtre Altesse ne peut mieux faire que de se retirer de bonne grace des environs de Poitiers. Il y va de sa réputation de n'attendre pas qu'on la contraigne à le faire.* Le Duc de Mayenne étoit alors à Châteleraut. Il y étoit allé du consentement de la Cour, & il pressoit Condé d'obéir promptement à Sa Majesté. Le Prince n'eut pas d'autre parti à prendre. De cette nouvelle équipée, il ne remporta que la honte d'ètre obligé de s'aller cacher dans sa terre de Châteauroux en Berri. Il n'osa pas retourner dans son nouveau Gouvernement d'Amboise. Ceux qui commandoient pour lui dans la place de sûreté qu'il avoit ardemment desirée, le craignoient si peu, qu'ils en portérent les clefs à la Reine, quand elle y passa peu de temps après. Sa Majesté parut mepriser les vains efforts du Prince, en lui laissant une place qu'elle auroit pû enlever sans aucune résistance.

Remontrances de du Plessis-Mornai à la Régente. La Régente travailloit à dissiper les soupçons que le Prince de Condé & ses Emissaires tâchoient d'inspirer aux Eglises Réformées sur le voiage de Leurs Majestez. Dez que la Cour fut arrivée à Orleans, Marie de Médicis dépècha un Gentilhomme

me à Saumur avec une lettre de créance. 1614.
Il devoit assurer à du Plessis que l'Armée du Roi ne passeroit point dans les Provinces qui sont au delà de la riviere de Loire, que la Reine ne pensoit nullement à conclure le double mariage avec l'Espagne avant la tenuë des Etats Généraux, & qu'on prétendoit seulement réduire le Duc de Vendôme, qui faisoit tous les jours de nouvelles difficultez d'accepter le Traité de Sainte-Menehoud, quoique le Marquis de Cœuvres eût déja fait deux voiages en Brétagne pour le solliciter à rentrer dans son devoir. La Cour alla d'Orleans à Tours. Sa Majesté invita du Plessis à l'y venir trouver. On faisoit courir le bruit que le Roi & la Reine sa mére ne passeroient point par Saumur en allant en Brétagne. *On n'a garde*, disoient certaines gens, *de mettre Leurs Majestez à la discretion du plus zelé Huguenot qui soit en France.* Ces discours chagrinérent du Plessis. Il résolut de s'en plaindre à la Reine. *Madame*, lui dit ce Gentilhomme dont la vertu surpassoit celle des Aristides & des Catons, *je n'ajoûte pas foi à ce qu'on me raporte: mais si on avoit proposé dans le Conseil de Vôtre Majesté que la personne du Roi ne seroit pas en sûreté à Saumur, je croirois que c'est la plus grande injure qu'on me peut faire. Le Gouvernement de Saumur me fut donné comme une recompense & comme un gage du Traité que j'avois ménagé entre le feu Roi & son Prédecesseur. La négociation que je finis heureu-*

Vie de Mr. du Plessis. Liv. III.

Lettres & Mémoires du même. 1614.

1614 *reusement a beaucoup contribué à faire monter le feu Roi sur le thrône de ses Ancêtres. A Dieu ne plaise que la place qu'il me confia ensuite, soit jamais suspecte au Roi son fils.* Cette generosité fit plaisir à la Reine. Elle lui parut une invitation honnête d'aller à Saumur.

Du Plessis eut plusieurs audiences particuliéres de Marie de Médicis dans le temps qu'il fut à Tours. Sa Majesté lui parloit volontiers de l'état present des affaires du Roiaume. De son côté, il prenoit à tâche d'inculquer souvent à la Régente, d'éviter autant qu'elle pourroit la guerre civile. *Rien*, disoit-il, *n'affoiblit davantage l'autorité du Souverain. J'ai oui dire plusieurs fois au feu Roi, qu'il n'avoit été véritablement Roi, qu'après la fin des guerres civiles. Quelque chose qu'on dise à Vôtre Majesté contre ceux de nôtre Religion, soiez persuadée, Madame, que vous n'avez point de sujets plus fideles que ceux qui obéïssent par le principe de leur conscience. Nous avons du moins cet avantage sur nos Adversaires, que nous ne reconnoissons point de puissance supérieure entre Dieu & Sa Majesté. Les maximes fondamentales de nôtre Religion ne nous permettent pas d'avoir le moindre commerce avec les étrangers, qui peuvent entreprendre sur l'Etat, ou sur l'autorité du Roi. Permettez-moi de vous répresenter encore, Madame, qu'on vous fait dépenser inutilement de l'argent pour gagner certains particuliers de nôtre Religion. Nous connoissons ces ames venales. On trompe*

Vôtre

Vôtre Majesté en lui insinuant qu'elles sont utiles à son service. Je lui marquerai un moien infaillible d'avoir à peu de frais tous les Réformez à sa devotion. C'est d'ordonner qu'on éxécute promptement ce qu'on nous a promis, de nous faire justice sur nos griefs, d'interpreter un peu plus favorablement les ambiguitez qui se trouvent dans les Edits, de nous accorder certaines choses capables d'assurer le repos de nos Eglises, & qui ne font pas grand tort aux Catholiques Romains. Le zéle ardent & sincere que j'ai pour le service de Sa Majesté, me fait parler contre moi-même. Suivez la méthode que je prens la liberté de vous proposer; vous nous ôterez, quand il vous plaira, nos Charges & nos pensions. Nos Eglises tranquilles sous la protection de Sa Majesté, ne s'interesseront ni pour moi, ni pour aucun Seigneur du Roiaume. 1614.

L'avis étoit généreux & digne d'un Gentilhomme vraiment Chrétien. Il auroit pû être de quelqu'utilité à des gens qui n'auroient pensé qu'à maintenir la paix dans le Roiaume en faisant justice, & peut-être quelque legére gratification aux Réformez. Mais on les vouloit ruïner. Et pour venir à bout d'un projet medité depuis longtemps, & suivi durant un siécle presqu'entier, la Cour ne pouvoit prendre des mesures plus convenables, que de corrompre ceux qui avoient du crédit & de l'autorité dans les Eglises Réformées. L'ambition & l'avarice des Seigneurs & d'un grand nombre de Gentilshomes Protestans, a fait plus de

1614. de mal à leur Religion, que la haine du Pape & de son Clergé, que le zéle aveugle & superstitieux des Rois & des Reines de France. Si les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, les Seigneurs & les Gentilshommes distinguez eussent eu autant de Religion & de probité que du Plessis-Mornai, je ne sai si le Fils de celui dont j'écris l'Histoire, auroit osé entreprendre de renverser les Eglises Réformées de son Roiaume. La posterité d'une Noblesse corrompuë & peu affectionnée à sa Religion, deplore maintenant les suites funestes de la lâcheté de ses Ancêtres.

Le Roi & la Reine sa mére vont à Poitiers.

Mercure François. 1614.

La Régente reçut à Tours des lettres du Duc de Mayenne. Il lui donnoit avis que le Prince de Condé se retiroit à Châteauroux, & qu'il ne demandoit pour le présent aucune réparation de l'injure qu'il se plaignoit d'avoir reçûe à Poitiers. C'étoit faire sagement, que de paroître négliger une offense dont la Cour n'auroit jamais accordé la satisfaction que Condé prétendoit. L'Evêque étoit trop bien avoüé de la Reine. Il alla hardiment à Tours accompagné de deux cens habitans pour supplier Leurs Majestez de s'avancer jusqu'à Poitiers. Le jour où Chataigner montra qu'il entendoit mieux le métier de Capitaine, que celui d'Evêque, étoit, à son avis, le jour de la liberté de Poitiers. Leurs Majestez y allérent. Elles y furent reçuës avec toute la joie & avec tous les applaudissemens imaginables. On élut un Maire; & Mazurier eut ordre d'y demeurer en

en qualité d'Intendant de Justice. Rochefort Lieutenant Général pour le Roi dans la Province se démit peu de temps après de sa Charge. Le Comte de la Rochefoucaut du parti des Guises en fut pourvû. Tout cela ne se faisoit pas sans dessein. On vouloit s'assurer du Poitou pour aller recevoir l'Infante d'Espagne, quand il en seroit temps. Le Duc de Rohan averti par Villeroi, que la Reine seroit surprise qu'il ne parût pas à la Cour, lors qu'elle étoit si près de S. Jean d'Angeli, vint faire la réverence à Leurs Majestez. On le reçut agréablement, & la Régente attentive à chercher les occasions de l'attirer auprès d'elle, lui fit promettre de se trouver aux Etats de Brétagne qu'on devoit tenir à Nantes en présence de Leurs Majestez, & d'aller ensuite aux Etats Généraux qu'on avoit convoquez.

1614.

Mémoires du Duc de Rohan.

Contente de ce que tout plioit devant elle, Marie de Médicis prit le chemin d'Angers pour aller à Nantes. Sa Majesté voulut donner une marque de sa confiance à du Plessis-Mornai en passant par Saumur. Il alla au devant du Roi accompagné de cent Gentilshommes. Dez que le jeune Louïs eut mis le pied dans le Château, du Plessis voulut faire sortir la garnison : Mais Sa Majesté ne le permit pas. *Ce n'est point contre nos Rois*, disoit le Gouverneur, *que nous avons obtenu des places de sûreté. Ils ont bien voulu nous les accorder pour nous mettre à couvert de la haine de nos ennemis jurez.*

La Reine va faire tenir les Etats de Brétagne à Nantes.

Vie de M. du Plessis. Liv. III.

Quand

1614. *Quand Sa Majesté nous fait l'honneur d'y venir, nous ne cherchons plus d'autre sûreté que sa personne.* Le Duc de Vendôme voiant que Leurs Majestez venoient tout de bon à lui, s'étoit soumis. On lui donna de nouvelles lettres de rétablissement, qui furent enregîtrées au Parlement de Rennes. Mais il eut le chagrin de voir que dans les Etats de la Province, dont il étoit Gouverneur, on y haranguoit fortement contre lui, & qu'on y prénoit des résolutions injurieuses à sa personne, & tout-à-fait contraires à ses interêts. Un si mauvais début n'étoit pas de bon augure pour le reste de la vie de César de Vendôme. Il n'a jamais sû ni se faire estimer, ni se faire craindre. Henri IV. son pére lui avoit fait épouser l'héritiére de la Maison de Mercœur, & l'une des plus riches particulieres de l'Europe. Il dissipa les biens immenses qu'elle lui avoit apportez.

Mercure François. 1614. Mémoires de Bassompierre.

Mort du Prince de Conti.

Marie de Médicis retourna triomphante à Paris. Elle y trouva sa Cour diminuée d'un Prince du sang. Le vuide n'étoit pas fort grand. François de Bourbon Prince de Conti mort le 13. Août ne faisoit aucune figure dans le monde. Sa veuve se consola bien-tôt de la perte d'un mari imbécille. Elle aimoit éperdument Bassompierre, & il y eut entr'eux ce qu'on appelle un mariage de conscience. Entragues sœur de la fameuse Marquise de Vernueil & fille de Marie Touchet Maîtresse du Roi Charles IX. avoit intenté procès à Bassompierre sur une promesse de mariage qu'il lui avoit

avoit donnée. Cet homme *à bonnes fortunes* eut deux femmes en même temps ; la premiére d'une maison plus connuë par les femmes & par les filles galantes qui y sont entrées, ou qui en sont sorties, que par les exploits militaires. La seconde, fille du Duc de Guise & veuve d'un Prince du Sang, devoit faire grand honneur à Bassompierre : mais par une avanture assez bizarre, Bassompierre ne voulut jamais reconnoître l'une pour sa femme légitime, l'autre n'osa pas rendre son mariage public. 1614.

Nouvelles divisions entre les Princes de Brandebourg & de Neubourg sur l'administration des Etats de Cléves & de Juliers.

Interêts des Princes par Mr. de Rohan II. Partie. Discours V.

Mercure François. 1614.

Pendant que la Régente jouïssoit du plaisir, que le bon succès de son voiage en Poitou & en Brétagne lui donnoit, les Espagnols profitoient habilement de l'accord secret qu'ils avoient fait avec Marie de Médicis, de l'aider à maintenir son autorité en France, pourvû qu'elle appuiât, ou du moins qu'elle ne traversât pas ouvertement leurs desseins du côté de l'Allemagne & de l'Italie. Cette fausse politique d'une Régente ridiculement entêtée, que l'appui du Pape & du Roi d'Espagne lui étoit nécessaire pour soûtenir son autorité, lui a déja fait commettre plusieurs fautes considérables contre les véritables interêts de son Fils. En voici deux autres. On ne devoit jamais souffrir que les Archiducs des Païs-bas Catholiques envoiassent le Marquis Spinola avec une puissante Armée pour exécuter le Ban que l'Empereur avoit publié contre la Ville d'Aix, ni que sous ce prétexte

1614. ils envahissent plusieurs places importantes des Etats de Cléves & de Juliers.

Depuis le mariage du Prince de Neubourg avec Madelaine de Baviére, il y eut une mesintelligence plus ouverte que jamais entre lui & le Prince de Brandebourg. Ils ne pensoient qu'à se fortifier l'un contre l'autre au dedans & au dehors. Deux passions fort aveugles, mais extrémement vives dans le cœur d'un jeune Prince, l'ambition & le ressentiment d'un outrage reçu devant le monde, avoient porté Neubourg à se lier avec l'Empereur, le Roi d'Espagne, & les Archiducs des Païs-Bas Catholiques. Il esperoit que la Maison d'Autriche & la Ligue Catholique d'Allemagne, dont le Duc de Baviére étoit le Chef, l'aideroient à se mettre en possession de tous les Etats de la succession contestée, dez qu'il auroit embrassé la Communion du Pape. Cette maniére de se venger du souflet que l'Electeur de Brandebourg lui avoit donné, paroissoit à Neubourg & plus utile & plus glorieuse. Il se déclara donc Catholique Romain le 15. Mai à Dusseldorp. On peut croire que le Prince avoit differé de faire abjuration publique de la Confession d'Ausbourg, parce qu'il se flattoit qu'en passant encore quelque temps pour Protestant, il exécuteroit avec moins de peine son projèt de se rendre seul Maître de quelques-unes des villes principales de la succession contestée. Ce n'étoit pas sans dessein, qu'étant à Juliers dans le mois de

Mars,


MATHIAS. I

Mars, il fit dire à Pitham Gouverneur du 1614
Château qu'il vouloit y entrer avec ceux de sa suite. L'Officier plus attaché à la Maison de Brandebourg qu'à celle de Neubourg, refusa d'y recevoir le Prince, quand même il y voudroit venir seul. Pitham se fondoit sur un article de la Transaction passée entre les deux Maisons, que les Gouverneurs des châteaux & des places fortes n'y donneroient entrée à aucun des Princes possédans, à moins que l'autre n'y fût present. Le Gouverneur demeurant ferme dans sa résolution, Neubourg continua son chemin vers Liége. Il y alloit voir l'Electeur de Cologne son nouvel allié. Le Prince de Brandebourg tenta peu de temps après de surprendre Dusseldorp, mais il manqua son coup aussi bien que l'autre.

Les Etats des Provinces-Unies, les Electeurs & les Princes de l'Empire, amis des deux Maisons les exhorterent inutilement à la paix. La défiance augmentoit tous les jours, sur tout après que Neubourg eut changé de Religion. Les Etats des Provinces-Unies appuiérent alors le Prince de Brandebourg. Il étoit de leur interêt d'empêcher que toute la succession de Cléves & de Juliers n'échût à un Prince dévoüé à la Maison d'Autriche, & engagé dans la Ligue Catholique d'Allemagne. Brandebourg consentit qu'ils s'assurassent de la ville & du château de Juliers, & qu'ils y missent garnison, comme pour tenir l'un & l'autre en sequestre. L'entreprise réüssit

1614. par le moien de Pitham qu'on avoit gagné. Il y laissa entrer les soldats & les Officiers que le Prince Maurice d'Orange envoioit. Neubourg eut de son côté l'adresse de se rendre maître de Dusseldorp, où il se fortifia le mieux qu'il pût. Ces entreprises réciproques de Brandebourg & de Neubourg parurent des préludes d'une guerre ouverte qui commenceroit bien-tôt. On parla d'accommodement dans une Conférence tenuë à Wesel. Mais le Prince de Neubourg n'aiant point voulu congédier les troupes qu'il avoit amassées, à moins que la ville & le château de Juliers ne fussent remis dans l'état où l'une & l'autre étoit avant que la garnison Hollandoise y fût entrée, on se sépara sans rien conclure. Chacun ne pensa plus qu'à soûtenir son droit à force ouverte & par le secours de ses alliez. La chose réüssit tout autrement que les deux Princes ne se l'imaginoient. Les Espagnols & les Etats des Provinces-Unies, sous prétexte de secourir, ceux-ci la Maison de Neubourg, & ceux-là l'Electeur de Brandebourg, partagérent entr'eux presque toute la succession litigieuse.

La ville d'Aix-la-Chapelle est mise au Ban de l'Empire.

L'Empereur Rodolphe avoit mis la ville d'Aix-la-Chapelle au Ban de l'Empire à cause du changement que le Parti Protestant y avoit fait dans la Magistrature l'an 1611. Mais ce Prince étant mort avant que l'Archiduc Albert son frere, & Ernest de Baviére alors Electeur de Cologne, eussent osé exécuter la commission que Sa Majesté Impériale leur avoit adressée, de rédui-

réduire les habitans d'Aix, le Duc de 1614.
Deux-Ponts Administrateur de l'Electorat Palatin, & Vicaire de l'Empire durant l'interregne, cassa toutes les procedures & tout ce que Rodolphe avoit ordonné contre la ville d'Aix-la-Chapelle. Mathias son frere lui aiant succedé, on se plaignit à la Cour Impériale de l'entreprise du Duc de Deux-Ponts, & les Catholiques pressérent l'exécution du Ban publié par le feu Empereur. Sa Majesté accorda sans peine une chose que le Pape & les Espagnols appuioient dans son Conseil. Il lui paroissoit encore que le Duc de Deux-Ponts avoit passé les bornes de son autorité, & qu'il avoit entrepris sur celle de l'Empereur, en cassant ce que Rodolphe avoit ordonné avant sa mort. La ville d'Aix-la-Chapelle fut donc mise derechef au Ban de l'Empire le 20. Fevrier de cette année. L'Archiduc Albert & Ferdinand de Baviére successeur d'Ernest dans l'Electorat de Cologne, eurent la commission de faire exécuter le nouveau Mandement.

Mercure François. 1614.

Albert fit aussi-tôt de grandes levées dans les Païs-Bas de sa domination. Les Etats des Provinces-Unies attentifs aux démarches des Espagnols dans leur voisinage, armérent de leur côté. La bonne politique vouloit qu'ils se tinssent sur leurs gardes, & qu'ils s'opposassent à ce que la Maison d'Autriche voudroit entreprendre sur les Etats de Cléves & de Juliers, qu'elle trouvoit à sa bienséance.

1614. Il n'étoit pas néceſſaire de mettre des forces ſi conſidérables ſur pied pour obliger la ville d'Aix à ſe ſoumettre. On voioit bien que les Eſpagnols cachoient un deſſein plus important. Les deux Armées demeurerent quelque temps ſans faire de mouvement de part ni d'autre. Chacun ſembloit craindre de ſe charger du reproche d'avoir rompu la tréve qui duroit entre les Archiducs & les Etats Généraux des Provinces-Unies. La France & l'Angleterre devoient naturellement ſe rendre Mediatrices de tous ces différends & empêcher que la Maiſon d'Autriche n'entreprît ſur la ſucceſſion conteſtée. Mais Philippe avoit ſes penſionnaires dans le Conſeil de France & d'Angleterre. Aſſuré que Jacques & Marie de Médicis le regarderoient faire, il réſolut que Spinola Général de ſes troupes dans les Païs-Bas, marcheroit au-plûtôt ſous prétexte du Ban publié contre la ville d'Aix-la-Chapelle, & qu'il ſe ſaiſiroit en revenant des meilleures places des Etats de Cléves & de Juliers. C'étoit le moien de diſpoſer enſuite à ſon gré d'une belle ſucceſſion. L'entrepriſe des Provinces-Unies ſur la ville & ſur le château de Juliers parut à la Maiſon d'Autriche une raiſon ſuffiſante pour juſtifier ce qu'elle avoit deſſein de faire depuis long-temps.

Le Marquis Spinola reduit la ville d'Aix-la-Chapelle &

Voici donc Spinola en campagne avec une Armée d'environ trente mille hommes. Il paſſe la Meuſe à Maſtricht, & s'en va droit inveſtir Aix-la-Chapelle. Les habi-

habitans trop foibles pour résister, demandent grace dez le second jour, & se soumettent à Sa Majesté Impériale. Spinola maître de la ville retablit les anciens Magistrats Catholiques, & casse les Protestans. On met en prison quelques-uns de ceux qui avoient eu part au changement de 1611. & les autres se sauvent comme ils peuvent en sautant par dessus les murailles de la ville. Après avoir tout reglé à sa fantaisie dans Aix-la-Chapelle, Spinola marche vers les Etats de Cléves. Duren lui ouvre ses portes, & de là il passe à Mulheim, il en fit raser les fortifications & combler les fossez, en conséquence de certains Mandemens Impériaux obtenus par ceux de Cologne, qui s'étoient toûjours oposez à l'établissement d'une nouvelle ville que les Princes de Brandebourg & de Neubourg y avoient fait commencer, il y a quelques années. Enfin, fortifié par la jonction des troupes que Neubourg lui avoit amenées, le Général Espagnol assiége Wesel, le prend, se saisit de Duisbourg & de plusieurs autres places.

1614. Se saisit de plusieurs places dans les Etats de Cléves & de Juliers.

Maurice Prince d'Orange qui étoit alors au fort de Schenk à la tête d'une Armée de dix-huit mille hommes, se mit aussi à prendre des places de son côté. Il se rend maître d'Emeric, de Rées, & de quelques autres villes en fort peu de temps. On vit alors une chose fort particuliere. Deux Armées ennemies se saisissent de la succession de Cléves & de Juliers

Maurice Prince d'Orange prend de son côté plusieurs villes dans le même païs.

1614. ſans rompre la tréve qui duroit entr'elles, ſans vouloir s'attaquer, & ſans tirer l'épée l'une contre l'autre. Le plus diligent des deux Généraux faiſoit de plus grands progrès. Quand l'un avoit pris une place, l'autre ſe retiroit ſans y rien prétendre. On dit que Marie envoia ſeulement demander à Spinola, au nom de quel Prince il entroit à main armée dans le païs, & que Spinola répondit en faiſant la même queſtion à Maurice. Spinola n'oſoit attaquer Maurice, dont l'Armée étoit plus brave, mieux aguerrie que la ſienne, & Maurice ne vouloit pas hazarder les troupes qui faiſoient la force principale des Provinces-Unies. Il crut que les Etats Généraux auroient aſſez de gloire & d'avantage, en partageant, ſans courir aucun riſque, la ſucceſſion de Cléves & de Juliers avec le Roi d'Eſpagne. Les deux Généraux continuérent leur expédition ſans s'inquieter d'autre choſe que de faire diligence. Spinola finit en détachant une partie de ſon Armée du côté de Juliers, où elle prit encore quelques places. Maurice envoia le Prince Fréderic-Henri ſon frere dans le Duché de la Mark pour en faire autant. Nouvelle maniére de ſe faire la guerre en demeurant au dehors bons amis de part & d'autre.

Interêts des Princes par Mr. de Rohan. II. Partie. Diſcours V.

Il n'eſt pas moins ſurprenant que le Roi d'Angleterre, la Régente de France, & les Princes Proteſtans d'Allemagne aient été ſpectateurs oiſifs de tous ces mouvemens dans une affaire à laquelle toutes ces Puiſ-

Conférence de Santheim ſur les affaires de la ſucceſſion de Cléves & de Juliers.

Puissances prirent d'abord un si grand interêt. Mais quoi? Marie de Médicis devoüée à la Cour de Madrid, se contentoit de donner des paroles & d'envoier des Ambassades pour proposer un accommodement. Jacques dont le Conseil n'étoit pas moins vendu à l'Espagne que celui de France, ne crut pas devoir s'échauffer plus que la Régente. Les Princes d'Allemagne abandonnez des deux Couronnes, & divisez entr'eux d'affection & d'interêt, que pouvoient-ils faire? Il falloit pourtant donner quelque signe de vie en cette rencontre: la succession de Cléves & de Juliers sembloit exposée au premier occupant. La France, l'Angleterre, le Dannemark, les Provinces-Unies, le Comte Palatin, l'Electeur de Cologne, & quelques autres Princes d'Allemagne, envoiérent enfin leurs Ministres à Santheim pour y conferer sur les moiens d'arrêter tous ces mouvemens & de terminer ce long différend. Brandebourg & Neubourg aiant donné chacun leurs demandes & leurs raisons par écrit, on dressa une Transaction que les deux Princes devoient observer par provision, jusques à ce que la contestation fût jugée par les voies de droit. Mais quand il fut question d'en faire agréer les articles à l'Espagne & aux Etats des Provinces-Unies, il y eut tant de dificultez pour l'exécution, qu'il ne fut pas possible de terminer l'affaire. Les Etats en rejettoient la faute sur Spinola, & ceux-ci sur le Prince

1614.

Mercure François. 1614.

1614. Maurice. Disons la verité. Ni les uns ni les autres, ne vouloient d'accommodement. Chacun pensoit à profiter de ce qu'il avoit pris.

Le Duc de Savoie se brouille plus que jamais avec l'Espagne.

Le bon succès des armes Espagnoles du côté d'Allemagne, sembloit rendre les Ministres du Roi Catholique encore plus fiers en Italie. Mais Inojosa Gouverneur de Milan n'avoit ni l'habileté, ni la bravoure de Spinola. Le Duc de Savoie se moquoit assez ouvertement des menaces qu'on continuoit de lui faire de la part du Roi d'Espagne. *Assurez-moi*, disoit-il, *que la France ne m'attaquera point; je saurai bien me défendre contre le Roi Catholique. Ne connoissons-nous pas bien ce que l'Espagne peut faire maintenant? Il s'en faut beaucoup qu'elle ne soit aussi formidable que sous Charles-Quint, & dans les premiéres années du Regne de son Fils. Le Duc de Savoie n'est pas le plus puissant voisin de Philippe: mais il le craint peut-être moins qu'aucun autre.* C'est ainsi que résolu de soûtenir sa dignité contre des gens qui lui parloient toûjours en maîtres, Charles Emmanuel se préparoit à une rupture ouverte avec Sa Majesté Catholique. A peine le Marquis de Cœuvres eut-il quitté l'Italie, que les Espagnols contens de se voir désormais les seuls arbitres du différend entre les Maisons de Savoie & de Mantouë, sommérent derechef Charles Emmanuel de conclure le mariage de sa fille veuve du Duc François avec le Cardinal Ferdinand Duc de Mantouë, &

Nani *Historia Veneta.* Lib. I. 1614.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 242. 243. &c.

Mercure François. 1614.

& de désarmer au plûtôt. On lui promettoit de travailler immédiatement après à l'accommodement de ses différends avec le Cardinal Duc. Charles Emmanuel répondit froidement qu'il ne pouvoit pas congédier ses troupes lorsque la France étoit en armes de tous côtez. *Pour ce qui est du mariage de ma fille avec son beau-frere*, ajoûtoit-il, *mon Conseil est d'avis qu'on me fasse premiérement justice, & qu'on me dédommage des prétensions que j'ai sur le Monferrat & sur la Maison de Mantouë.* L'Ambassadeur pria Son Altesse de lui donner cette réponse par écrit, afin qu'il la pût envoier à Madrid. Le Duc n'en fit aucune difficulté. Et pour témoigner aux Espagnols qu'il ne vouloit pas leur obéïr en sujet, il ordonna de nouvelles levées, il fit fondre du canon, il remplit ses magazins en présence de l'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique. 1614.

Cette résolution fit craindre au Ministre Espagnol, que Charles Emmanuel rebuté de la maniére impérieuse dont Inojosa en usoit avec lui, ne se précipitât dans une résolution extrême. Il proposa donc d'un ton plus doux à Son Altesse d'envoier des Jurisconsultes à Milan & de leur donner pouvoir de transiger avec ceux qui viendroient de la part du Cardinal Duc, sur les prétensions réciproques des deux Maisons. Le Gouverneur de Milan & le Prince de Castiglione devoient être les Mediateurs de cette nouvelle négociation, de la part de l'Empereur & du

1614. du Roi d'Eſpagne. Charles Emmanuel ne peut pas rejetter la propoſition. Il nomma trois de ſes plus habiles Juriſconſultes. On s'aſſembla de part & d'autre, on propoſa divers expédiens pour accommoder les deux Princes. Les premiéres demandes des Miniſtres de Savoie parurent exorbitantes : mais ils ſe relâcherent dans la ſuite. Le Prince de Caſtiglione eut peut-être terminé l'affaire à des conditions aſſez raiſonnables, d'un double mariage entre les deux Maiſons, & de la ceſſion de quelque dependance du Monferrat, voiſine du Piémont, & à la bienſéance des Ducs de Savoie, ſi le Gouverneur de Milan moins patient que Caſtiglione, n'eût pas tout gâté par ſa hauteur. Chagrin de ce que Charles Emmanuel faiſoit trop de difficulté d'accepter les conditions que les Eſpagnols propoſoient, il fit impétueuſement ſignifier au Duc de Savoie, qu'il eût à déſarmer dans ſix jours. Avant que de commander d'une maniére ſi abſoluë, il falloit être en état de ſe faire obéir promptement, en cas de refus. Envoier ces ordres précis de la part du Roi d'Eſpagne, & n'avoir pas des troupes prêtes à faire irruption dans le Piémont, n'étoit-ce pas commettre mal à propos un puiſſant Roi avec un Prince inférieur, qui donnoit aſſez à connoître, qu'il ne céderoit qu'à la derniére extrémité.

Dez qu'une Monarchie ſe croit ſupérieure, elle devient impérieuſe. Au lieu de négocier, elle veut donner la loi. Les

Eſpa-

Espagnols avoient pris ces grands airs 1614.
sous le Regne de Philippe II. Ils les vouloient retenir après sa mort. N'auroit-on pas mieux fait de se souvenir, que l'Espagne avoit déja donné des marques certaines de sa décadence? Ce que l'Espagne faisoit alors, la France a voulu l'imiter de nos jours. Nous l'avons vû parler avec une extrême hauteur au Petit-fils de Charles Emmanuel: on le menaçoit fierement des armes du Roi. Qu'en est-il arrivé? Le Duc de Savoie aussi courageux & plus prudent que son Ayeul, s'est ennuié comme lui de se voir traiter en sujet. Il s'est uni au grand nombre d'ennemis que la France avoit déja sur les bras: & bientôt il a vû ceux qui prenoient des villes, qui gagnoient des batailles, lui parler en suplians. Trop heureux d'acheter honteusement la paix du Prince qu'ils avoient méprisé! *Dans trois mois*, disoit un Ministre de France hautain & brutal, *il ne sera plus fait mention du Duc de Savoie.* L'Histoire de nôtre temps en parlera tout autrement que cet homme ne se l'imaginoit. La posterité y lira avec étonnement & avec plaisir, qu'une couronne si fiére a été bien-aise que le Duc de Savoie se soit contenté qu'elle abandonnât tout ce qui avoit été pris du côté de l'Italie sous ce Regne-ci & sous le précedent.

Le Duc de Savoie tâche de mettre les Venitiens de son côté.

Quelque mécontens que fussent les Venitiens de l'humeur inquiéte & remuante de Charles Emmanuel qui cherchoit à trou-

1614. troubler le repos de l'Italie pour satisfaire à son ambition, ils n'étoient pas fâchez de voir qu'un Prince si fort inégal à la puissance de l'Espagne, étoit lui seul capable de braver & d'embarasser des gens qui vouloient faire trembler tout le monde. Le courage intrepide que le Duc de Savoie témoignoit en soûtenant sa dignité de Prince Souverain, plût si fort au Sénat, qu'il en fut mieux disposé à écouter les propositions que Charles Emmanuel envoioit faire à la République. Persuadé que des Sénateurs qui ne manquent pas de fierté, avoient de l'indignation contre le faste & l'orgueil Espagnol, & qu'ils seroient bien-aises d'éloigner de leurs frontiéres une nation impérieuse & entreprenante, le Duc de Savoie pensoit à sonder la disposition du Sénat, & à lui faire l'ouverture d'une ligue offensive & défensive pour la conservation, ou plûtôt pour le recouvrement de la liberté des Souverains d'Italie. Mais il ne savoit comment entrer en négociation avec des gens qui se plaignoient ouvertement de lui, & dont il avoit renvoié l'Ambassadeur d'une maniére assez indigne. Le Cardinal Aldobrandin son ami avoit tenté de le racommoder avec le Sénat, mais on ne voulut pas l'écouter. Jacques I. Roi de la Grande Brétagne cherchoit à s'entremettre dans les affaires d'Italie & à gagner de l'autorité & du crédit de ce côté-là. Il cultivoit l'amitié des Venitiens depuis long-temps, & le Duc de Savoie s'étoit

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1614.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 253. 254.

s'étoit fort intrigué en Angleterre. Charles Emmanuel s'avisa donc de s'adresser à Carleton Ambassadeur de Jacques à Venise, & de le prier de ménager une audience à Piscina homme d'esprit & éloquent qu'il envoioit à la République. Carleton n'eut pas beaucoup de peine à l'obtenir. Mieux intentionnée pour Charles Emmanuel depuis que les Espagnols le chagrinoient, la Seigneurie consentit à recevoir l'Envoié de Savoie. 1614.

Piscina déploia toute son éloquence dans sa harangue au Sénat. Il s'y plaignoit des entreprises du Roi d'Espagne; il protestoit que le Duc son maître mourroit plûtôt que de souffrir la maniére indigne dont les Espagnols en usoient avec lui; il déploroit la servitude malheureuse des Princes d'Italie; il raisonnoit sur les conséquences du pouvoir que la Cour de Madrid s'atribuoit; il conjuroit le Sénat de réfléchir serieusement sur toutes les démarches des Ministres de Sa Majesté Catholique. Enfin ce long discours aboutit à dire que Charles Emmanuel qui faisoit gloire d'être le fils aîné de la République, se jettoit entre les bras du Sénat protecteur des Princes affligez, que Son Altesse le prioit instamment de l'aider de ses bons avis, & de lui servir de pére. Comme les Venitiens avoient quelque sujet de se plaindre de l'irruption que le Duc avoit faite dans le Monferrat malgré leurs remontrances, son Envoié avoit ordre de les apaiser en leur offrant de les prendre

pour

1614. pour arbitres de ſon différend avec la Maiſon de Mantouë.

Les Auteurs Venitiens ornent autant qu'ils peuvent ces endroits de leur Hiſtoire. On diroit qu'ils veulent nous inſinuer que les Souverains ont pour le Sénat le même reſpect, la même deference que de puiſſans Rois ont euë autrefois pour celui de l'ancienne Rome. Je rens au Sénat de Veniſe toute la juſtice qui lui eſt duë : mais je le trouve fort au deſſous du Sénat de Rome, après qu'elle eût étendu ſa domination en Afrique, en Eſpagne, en Gréce, en Aſie. Les Romains ſe mocquoient eux-mêmes de ces Rois qui rampoient baſſement devant eux : & je ne ſai ſi la qualité de Fils aîné de Saint Marc que prenoit Charles Emmanuel, n'étoit point autant indigne d'un Duc de Savoie, que celle d'Afranchi du peuple Romain l'étoit du Souverain d'un aſſez beau Roiaume. Un Prince qui prétendoit ſe diſtinguer dans toute l'Europe, en ſoutenant ſi bien ſa dignité contre le Roi d'Eſpagne, avoit-il bonne grace de ramper de la ſorte devant les Nobles de Veniſe, dont l'origine n'eſt pas fort illuſtre, ni l'indépendance bien ancienne? L'Ambaſſadeur que le Roi d'Eſpagne avoit alors à Veniſe, ſaura le leur prouver dans quelque temps. C'eſt le fameux Marquis de Bedmar dont le nom ſera toûjours odieux aux Venitiens pour plus d'une raiſon.

Quand ce Miniſtre auſſi jaloux qu'aucun autre de la gloire de ſon Prince, eût appris

appris ce que Piſcina avoit dit au Sénat de la part du Duc de Savoie, il demanda d'être entendu à ſon tour. L'Eſpagnol parla vivement des bonnes intentions de Philippe pour la conſervation du repos de l'Italie, de l'argent qu'il dépenſoit des peines qu'il prenoit tous les jours pour cet effet. *Le Roi mon maître*, dit Bedmar, *étoit en droit d'emploier les moiens les plus efficaces & les plus violens pour reduire le Duc de Savoie aux conditions raiſonnables qu'on lui a ſouvent offertes. La crainte que Sa Majeſté a de donner trop de jalouſie aux Souverains d'Italie, l'a retenuë uniquement en cette rencontre. On a eu toute la patience imaginable; on a mis en œuvre les expédiens les plus propres à terminer le différend qui dure depuis trop long-temps entre les Maiſons de Savoie & de Mantouë. Si la douceur & la clémence du Roi mon maître, ne ſervent qu'à rendre le Duc de Savoie plus fier & plus entreprenant, doit-on trouver étrange que Sa Majeſté le menace maintenant d'uſer de la puiſſance que Dieu lui a donnée, & qu'elle protege par la force de ſes armes le Cardinal Duc de Mantouë injuſtement attaqué? Les allures du Duc de Savoie ſont aſſez connuës dans le monde. Maintenant qu'il ſe voit reduit à ſe contenter des conditions équitables qu'on lui accorde, & à congédier les troupes que ſon inquiétude & ſon ambition lui ont fait lever à grands fraix, il s'intrigue, il tâche de ſurprendre les Souverains d'Italie, dans le deſſein de reculer l'accord qu'on*

1614. *qu'on lui propose, & d'éviter la honte de désarmer après un si grand fracas. Le Sénat a de la lumiére & de la pénétration : il connoît par une assez longue expérience l'humeur & la dissimulation du Duc de Savoie : cela suffit pour ne se laisser pas éblouïr par les discours artificieux de son nouvel Envoié.*

Quoique les Venitiens fussent plus favorables à Charles-Emmanuel qu'aux Ministres du Roi d'Espagne, le Sénat évita de prendre aucun engagement avec le Duc de Savoie. On s'excusa de se mêler de l'affaire du Monferrat & des prétentions réciproques des Maisons de Savoie & de Mantouë; l'arbitrage en aiant été deferé à l'Empereur & au Roi d'Espagne. On exhorta Son Altesse à s'accommoder avec le Cardinal Duc, à donner quelque satisfaction au Roi Catholique, à céder au plus fort, autant que la qualité de Souverain le lui pouvoit permettre. Enfin le Sénat tâcha de la consoler en lui promettant ses bons offices en cette rencontre, & en lui donnant à entendre qu'on ne la laisseroit pas oprimer. Les Espagnols trouvérent mauvais que l'Envoié de Savoie eût été si bien écouté à Venise. Le Gouverneur de Milan qui avoit déja du chagrin contre la République, s'en étant plaint assez hautement, la défiance s'augmenta de part & d'autre. De maniére que le Sénat ordonna de nouvelles levées, & se tint sur ses gardes, en cas qu'il y eût une rupture ouverte entre l'Espagne & la Savoie. Les Venitiens affectoient pourtant au

au dehors une parfaite neutralité ; ils parloient plûtôt comme des amis communs qui cherchent à être Mediateurs, que comme des gens disposez à embrasser un parti preférablement à l'autre. Mais quelque soin qu'ils prissent de dissimuler leurs véritables sentimens, la Cour de Madrid ne se fioit point à eux. On y sentoit fort bien qu'ils ne permettroient jamais que le Duc de Lerme exécutât le dessein qu'il avoit conçû de perdre le Duc de Savoie, & de mettre les Princes d'Italie dans une entiere dépendance des volontez du Roi Catholique. La jalousie & les soupçons des Espagnols se reveillerent encore plus dans la suite. Charles Emmanuel avoit envoié le fils de son premier Ministre à Venise en qualité d'Ambassadeur ordinaire ; & le Sénat nomma Renier Zeno pour demeurer auprès du Duc de Savoie dans le temps que Son Altesse soûtenoit ouvertement la guerre contre l'Espagne. 1614.

Charles Emmanuel comptoit sur les Officiers & sur les soldats François qui ne manqueroient pas d'acourir à son service, dez que le Gouverneur de Milan feroit mine de vouloir attaquer le Piémont. Son Altesse entretenoit toûjours une étroite correspondance avec le Maréchal de Lesdiguiéres qui commandoit en Dauphiné ; & les Espagnols ne doutoient pas que cet ancien ami du Duc de Savoie ne le secourût volontiers. Ces considérations engagérent Iniga de Cardenas Ambassa-

Le Marquis de Rambouillet est nommé Ambassadeur extraordinaire de France en Italie.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 263. 264.

1614. baſſadeur d'Eſpagne en France à partir pour Nantes, où la Régente étoit alors. Il avoit reçû ordre de ſe plaindre à Sa Majeſté de l'obſtination du Duc de Savoie, & de s'aſſurer de la France en cas que le Roi Catholique ſe trouvât dans la néceſſité de proteger à force ouverte le Cardinal Duc de Mantoüe, & de punir l'orgueil & la témérité de Charles Emmanuel. La choſe aiant été agitée dans le Conſeil de la Régente, on y reconnut la néceſſité d'accommoder au-plûtôt un différend, dont les ſuites pouvoient aller loin. Ce n'étoit plus une querelle entre les Maiſon de Savoie & de Mantoüe. Il étoit à craindre que les Eſpagnols n'envahiſſent le Piémont. Le Marquis de Rambouillet fut nommé Ambaſſadeur extraordinaire de Sa Majeſté en Italie pour aller négocier un accord, conjointement avec Jules Savelli Nonce extraordinaire du Pape. La France & l'Eſpagne avoient ſollicité Paul V. d'interpoſer ſon autorité auprès du Duc de Savoie, mais le bon homme n'aimoit point à ſe mêler des affaires de Savoie. Charles Emmanuel faiſoit profeſſion de n'avoir pas de fort grands égards pour Sa Sainteté, & le Pape diſoit qu'il n'avoit pas de plaiſir à traiter avec un Prince, à la parole duquel il ne pouvoit pas ſe fier. L'inſtance d'Eſpagne vint fort à propos pour empêcher que le Duc de Savoie ne tirât des Officiers & des ſoldats François à ſon ſervice. Le Maréchal de Leſdiguiéres envoioit demander à Sa Majeſté

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Hiſtoire du Connétable de Leſdiguiéres. Liv. VIII. chap. 7.

jesté la permission de faire lever dans le Dauphiné deux mille hommes d'Infanterie & quelque Cavalerie pour le Duc de Savoie. La Régente ne voulut pas l'accorder. Elle défendit même à tous les François d'aller servir Charles Emmanuel. Malgré les ordres positifs & séveres de la Reine, Lesdiguiéres trouva le moien de faire passer quelques milliers d'hommes en Piémont, qui renforcerent merveilleusement bien l'Armée de Savoie. 1614.

Charles Emmanuel demeuroit toûjours ferme dans la résolution qu'il avoit prise de ne congédier point ses troupes, à moins que le Gouverneur de Milan ne désarmât de son côté, ou qu'il ne donnât des assurances qu'il le feroit immédiatement après que le Duc de Savoie auroit commencé le premier par déference à la Majesté Roiale. Inojosa ne vouloit pas non plus se relâcher de sa prétension, que le Roi son maître étoit en droit de commander, & qu'il n'appartenoit pas à un Duc de Savoie de traiter avec la Couronne d'Espagne d'égal à égal, de Souverain à Souverain. Il fallut donc en venir à une guerre ouverte. L'Ambassadeur d'Espagne à Turin aiant fait de grands reproches à Charles Emmanuel, lui déclara tout de bon que Sa Majesté Catholique irritée d'une si longue résistance, alloit enfin se faire justice à elle-même. Charles l'écouta sans s'émouvoir. Tirant le Collier de la Toison d'or qu'on lui avoit donné autrefois, il le rendit à l'Ambassadeur

Guerre ouverte entre l'Espagne & la Savoie.

Nani *Historia Veneta.* Lib. I. 1614.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 266. 267.

Mercure François. 1614.

d'un

1614. d'un air dedaigneux. *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que je porte jamais l'ordre d'un Prince qui prétend me traiter en sujet.* Le Gouverneur de Milan avoit des troupes prêtes à marcher, & il attendoit encore un nouveau renfort qui lui venoit de Naples & de Sicile. Voici donc Inojosa qui s'avance près de Verceil, dans la pensée que le Duc se soumettroit humblement, dez que l'Armée Espagnole seroit entrée dans son païs. On crut que ce n'étoit pas sans dessein, que le Roi d'Espagne avoit ordonné que le Prince Philibert fils de Charles Emmanuel, que Sa Majesté Catholique avoit fait Général de ses Armées sur mer, amenât lui-même à Genes les troupes destinées contre la Savoie. N'étoit-ce pas vouloir insulter au Duc, en lui faisant voir que son fils aportoit, pour ainsi dire, au Gouverneur de Milan les verges dont Philippe, ou plûtôt le Duc de Lerme prétendoit foüetter un petit Prince qui osoit résister à un grand Roi?

Ces bravades n'étonnerent point Charles Emmanuel. Il entra de son côté dans le Milanois, où ses troupes firent plus de mal, que celles d'Espagne n'en avoient fait dans son païs. Son Altesse acquit même de la gloire & de la réputation. Car enfin, le Marquis d'Inojosa paroissoit un grand novice dans le métier de la guerre. L'Armée Espagnole manqua de belles occasions de battre les Savoiards inférieurs en nombre. Cette expédition mal conduite acheva de rendre le Gouver-

ver-

verneur de Milan méprisable en Italie. 1614.
On étoit bien-aise de voir la fermeté de l'Espagne humiliée. Pour se venger en quelque maniére, & pour faire sa cour en même temps au Duc de Lerme qui le protegeoit, Inojosa entreprit d'élever un fort assez près de Verceil sur les terres du Roi d'Espagne. On l'appella le Fort de *Sandoval* du nom de la famille du Duc de Lerme. Le dessein du Gouverneur, c'étoit de brider Verceil, de couvrir le Milanois, & d'en fermer l'entrée aux étrangers qui pouvoient aisément y faire irruption par cet endroit. Les Espagnols méditoient cette entreprise depuis longtemps: mais la crainte qu'une pareille nouveauté n'allarmât les Princes voisins, arrêta la Cour de Madrid. On attendoit quelque conjoncture favorable. Inojosa crut ne devoir pas manquer celle de la rupture avec le Duc de Savoie. Le service important qu'il prétendoit rendre à son Maître, ne le mit pas à couvert des reproches des habiles gens de sa nation. Ils se plaignoient que le Gouverneur avoit perdu le temps à bâtir son Fort de Sandoval. On disoit hautement qu'il étoit facile de réduire le Duc de Savoie en entrant bien avant dans le Piémont avec une Armée fort supérieure à la sienne. Toute la Cour de Madrid se déchainoit & contre Inojosa & contre Charles Emmanuel. Elle accusoit le premier de lenteur, de timidité, d'ignorance, peut-être d'infidélité. Pour le Duc de Savoie, son nom étoit en hor-

1614. horreur & en exécration. Le premier Miniſtre de Philippe ne menaçoit Charles Emmanuel de rien moins, que de le perdre ſans reſſource.

Ecrits réciproques de la part du Roi d'Eſpagne & du Duc de Savoie.

On ſe mocqua encore plus des Eſpagnols en Italie, quand ils s'aviſerent de ſe battre à coups de plume contre le Duc de Savoie. Le Capitaine Général de la juſtice dans l'Etat de Milan fit afficher un Placard, dans lequel il déclaroit que le Comté d'Aſt & d'autres Seigneuries, que le Duc de Savoie, diſoit-on, tient en fief des Ducs de Milan, étoient confiſquées à Sa Majeſté Catholique, à cauſe de la felonnie de Charles Emmanuel ſon vaſſal. Le Prince de Caſtiglione Commiſſaire de l'Empereur en Italie, fit auſſi ſignifier au Duc de Savoie un Mandement, par lequel on lui ordonnoit au nom de l'Empereur, de congédier inceſſamment ſon Armée, & de s'abſtenir de tout acte d'hoſtilité dans le Monferrat & ſur les terres du Cardinal Duc de Mantouë, ſous peine d'être mis au Ban de l'Empire. Charles Emmanuel ſe défendit encore aſſez vigoureuſement par la plume. Sa Chambre des Comptes déclara par un acte public que le Comté d'Aſt reléve immédiatement de l'Empire, & que les autres terres énoncées par l'Officier de Sa Majeſté Catholique, n'avoient jamais été des fiefs dépendans du Duché de Milan. On en uſa plus reſpectueuſement envers l'Empereur. Charles Emmanuel lui écrivit une longue lettre en forme d'Apologie

Mercure François. 1614.

&

& de Manifeste. Le Duc y rend raison de sa conduite, il se plaint fortement de la hauteur & des entreprises du Roi d'Espagne & de ses Ministres en Italie, & il accuse le Prince de Castiglione de s'être dévoué à la passion des Espagnols contre les véritables interêts de Sa Majesté Impériale. On dit que les Espagnols ne furent pas trop contens des procédures de Castiglione. Ils auroient voulu qu'on eût mis la Principauté de Piémont au Ban de l'Empire, & que l'exécution du Ban fût commise au Gouverneur de Milan. La Cour Impériale ne fut pas d'avis d'y aller avec tant de précipitation. Elle n'étoit pas si aveugle, que de n'apercevoir pas que les Espagnols n'étoient déja que trop puissans en Italie. 1614.

Tandis que les Espagnols & les Savoiards se batent, tantôt avec l'épée, tantôt avec la plume, le Marquis de Rambouillet & le Nonce Savelli proposoient diférens projets d'accommodement au Duc de Savoie & au Gouverneur de Milan. La Régente de France, qui d'ailleurs n'étoit pas trop contente du Duc de Savoie, & qui ménageoit extrémement la Cour d'Espagne, avoit donné ordre à son Ambassadeur de travailler à la paix d'Italie, sans se mettre beaucoup en peine de contenter la fiére délicatesse de Charles Emmanuel, qui vouloit traiter avec les Couronnes presque d'égal à égal. Rambouillet pressoit donc le Duc de Savoie de désarmer promptement le premier, sur la paro-

Le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de France travaillent à un accommodement entre l'Espagne & la Savoie.

Nani *Historia Veneta.* Lib. I. 1614.

Siri *Memorie Recondite.* Tom. III. Pag. 287. 288. 289. &c.

1614. parole que le Gouverneur de Milan donneroit de la part de son Maître au Pape & au Roi de France, qu'on n'ataqueroit ni le Piémont, ni les autres Etats de la Maison de Savoie, & que Sa Majesté Catholique congédieroit ses troupes quinze ou vingt jours après. Le Pape & le Roi de France offroient la garantie du Traité, & Rambouillet protestoit à Charles Emmanuel que le Maréchal de Lesdiguiéres viendroit à son secours avec toutes les forces de la France, en cas que l'Espagne contrevint au Traité. Le Duc chicana long-temps là-dessus. Il ne croioit pas devoir se fier trop aux paroles de la France, dans le temps qu'elle prenoit de plus grands engagemens que jamais avec la Couronne d'Espagne. Il consideroit encore que le Gouverneur de Milan ne désarmant qu'après lui, il demeuroit à la discretion des Espagnols qui l'auroient chassé du Piémont, avant que le secours de France eût passé les Alpes. Mais venant à réfléchir d'un autre côté, que s'il irritoit le Pape & la France, en refusant avec trop d'opiniâtreté les conditions que leurs Ministres lui offroient, il seroit abandonné de tout le monde, Charles Emmanuel se trouvoit dans une si grande perplexité qu'il ne savoit quel parti prendre.

Mercure François. 1614.

Une ligue avec la République de Venise étoit son unique ressource. Il sollicitoit le Sénat autant qu'il pouvoit, de s'unir avec lui pour chasser les Espagnols du Milanois. *L'Espagne*, disoit-il à Zeno Ambassadeur de

Venise,

Venise, *n'est plus ce qu'elle étoit autrefois. Le Milanois est ouvert de tous côtez : on peut l'enlever en une ou deux campagnes. Si la France ne se déclare pas pour nous, du moins elle ne nous sera pas contraire. Ses meilleurs Officiers, ses soldats les plus aguerris viendront prendre parti chez nous de l'aveu même du Roi. Les Princes d'Italie les plus dépendans de l'Espagne se souleveront contr'elle quand ils verront sa puissance ébranlée chez nous. Chacun sera bien-aise de profiter de ses dépouilles.* Le Duc épuisoit inutilement son éloquence & sa politique auprès du Sénat. Cette sage Compagnie n'étoit pas disposée à suivre l'humeur impétueuse & vindicative de Charles Emmanuel. Une trop longue expérience lui avoit apris que Son Altesse ne cherchoit qu'à brouiller & à mettre l'Italie en feu, dans l'esperance de s'agrandir, ou du moins de faire parler de lui. Ses remontrances, & ses propositions n'avoient pas été mieux écoutées à la Cour d'Angleterre, dans les Etats Généraux des Provinces-Unies, chez les Princes Protestans d'Allemagne. Il proposoit des ligues dans toutes les Cours jalouses de la grandeur d'Espagne, & il n'en trouvoit pas une qui donnât dans ses vastes & chimeriques projets. Le seul Roi d'Angleterre lui rendit quelques bons offices auprès des Venitiens. Mais cela se terminoit à faire représenter au Sénat qu'il n'étoit pas à propos de souffrir que l'Espagne oprimât le Duc de Savoie, & qu'on devoit chercher les moiens de faire un 1614.

1614. acommodement qui fût honnête, seur, & autant avantageux qu'il se pourroit à un Prince qui tenoit un rang considérable en Italie.

Le Duc de Savoie accepte les conditions proposées ; & l'Espagne les refuse.

Après avoir bien réfléchi sur la situation de ses affaires, Charles Emmanuel prit enfin le parti qu'on lui avoit vû déja prendre en pareilles rencontres. Ce fut d'accepter les conditions que le Nonce & l'Ambassadeur de France lui proposoient. La crainte d'avoir tout le monde à dos, & l'espérance de mettre les Médiateurs de son côté, si les Espagnols faisoient difficulté de consentir au projet de l'accommodement, contribuérent beaucoup au soudain changement qui parut dans l'esprit du Duc de Savoie. Savelli & Rambouillet aiant donc dressé à Verceil un Traité provisionnel jusqu'au jugement definitif du diférend mû entre les Maisons de Savoie & de Mantouë, Charles Emmanuel ofrit de bonne grace de le signer. Le Marquis d'Inojosa ne fit pas de même. Comme il prenoit alors les interêts du Cardinal Duc de Mantouë avec autant de chaleur, qu'il avoit favorisé d'abord le Duc de Savoie, il rejetta l'article qui portoit qu'une certaine dépendance du Monferrat qu'on nomme le *Canavese*, demeureroit en sequestre, jusqu'à ce que la contestation sur les prétentions du Duc de Savoie contre la Maison de Mantouë, fût jugée par des arbitres choisis de part & d'autre. Les Médiateurs dressérent dans la ville d'Ast un second projet de Traité en presence de Charles

Charles Emmanuel. L'article du *Canavese* en avoit été retranché. On mit à la place que le Cardinal Duc paieroit la dot & qu'il rendroit les pierreries de Marguerite de Savoie sa belle-sœur dans certain temps prefix, qu'il paieroit encore dans deux ans la dot de Blanche de Monferrat, sur quoi les Ducs de Savoie & de Mantoüe plaidoient depuis si long-temps. Les autres articles regloient que les prisonniers faits, & les places prises de part & d'autre seroient renduës, & que chacun des deux Princes donneroit une amnistie à ceux de ses sujets qui avoient servi contre lui. 1614.

Charles Emmanuel signa volontiers; trop content de n'avoir point de satisfaction à faire, ni de pardon à demander au Roi d'Espagne. Mais le Marquis de Rambouillet fut blâmé d'avoir trop precipité sa négociation. Les Espagnols l'accusoient de s'être laissé gagner par le Duc de Savoie: d'autres disoient qu'il avoit eu trop d'impatience de s'en retourner à la Cour de France. Le Cardinal Duc de Mantoüe devoit s'accommoder du Traité selon toutes les apparences: car enfin, pouvoit-il se dispenser de paier la dot, & de rendre les pierreries de la veuve de son frere? Pour ce qui est de la dot de Blanche de Monferrat, il prétendoit que la Maison de Mantoüe s'en étoit acquitée. Ferdinand pouvoit donc répondre lors qu'on l'auroit exigée, que ses Prédecesseurs avoient déja satisfait à cette dette. Mais il s'étoit tellement devoué aux Espagnols

Siri *Memorie Recondite*. Tom. III. Pag. 293. 294. &c.

Nani *Historia Veneta*. Lib. I. 1614.

Mercure François. 1614.

1614. pour obtenir leur protection, qu'il n'osoit rien accepter sans leur consentement. Voiant donc qu'ils rejettoient fiérement le Traité d'Ast, quoique le Pape & la République de Venise le trouvassent raisonnable, le Cardinal Duc protesta qu'il mourroit plûtôt que d'y consentir. L'Empereur trouvoit fort étrange qu'on n'eût pas seulement fait mention de lui dans un accommodement qui concernoit un fief considérable de l'Empire en Italie. Mais on ne se mettoit pas fort en peine de ses plaintes. Le Roi d'Espagne son parent avoit moins d'égards qu'aucun autre au droit de l'Empire en Italie. Pour ce qui est de la Cour de France, les sentimens y furent partagez sur le Traité d'Ast. Marie de Médicis qui menageoit le Roi d'Espagne, & qui avoit mille sujets de chagrin contre le Duc de Savoie, n'étoit pas fort contente de ce que Rambouillet avoit fait. Elle eût été bien-aise de donner à Charles Emmanuel la mortification de s'humilier devant le Roi d'Espagne, comme il avoit fait quelques années auparavant. Mais le Duc avoit ses amis en France. Bien des gens y crioient contre l'orgueil & la fierté des Espagnols, qui ne vouloient pas que Charles Emmanuel en fût quitte pour désarmer quinze ou vingt jours avant le Gouverneur de Milan. Ils prétendoient qu'on obligeât un Prince souverain que le Duc de Lerme haïssoit mortellement, à se mettre à la discretion du Roi d'Espagne & de son Favori, & à demander pardon

don à Sa Majesté, de ce qu'il n'avoit pas obéi aux ordres de la Cour de Madrid sans repliquer. Vit-on jamais une pareille arrogance? 1614.

Inojosa répondit froidement à ceux qui porterent le Traité d'Ast à signer, que le Roi son maître lui avoit défendu tout nouvellement de faire la paix avec le Duc de Savoie. Les Médiateurs surpris de ce refus inopiné, lui demanderent du moins une suspension d'armes pour quarante jours, en attendant qu'on eût réponse de Madrid. Le Gouverneur de Milan la refusa: mais il donnoit à entendre que l'hiver aiant déja commencé, la mauvaise saison l'obligeoit assez à faire ce qu'on demandoit de lui. Le Marquis de Bedmar Ambassadeur d'Espagne à Venise, y faisoit grand bruit. *C'est une injustice criante,* disoit-il au Sénat, *que le Duc de Savoie ne soit pas puni de son entreprise contre le repos de l'Italie. Tous les Potentats qui ont interêt de le conserver, ne devroient-ils pas s'unir avec le Roi mon maître pour châtier la témérité du Duc de Savoie?* Carleton Ambassadeur d'Angleterre tenoit un autre langage. Il sollicitoit de toute sa force que le Sénat déclarât aux Espagnols que le Traité d'Ast étoit raisonnable, & que toutes les Puissances désinteressées croioient que Sa Majesté Catholique s'en devoit contenter. Bedmar soûtenoit contre Carleton que le Roi de la Grande Brétagne n'en étoit pas d'avis, & qu'il s'en étoit expliqué à l'Ambassadeur d'Espagne à

 Londres.

1614. Londres. Les Venitiens voioient fort bien que le Traité donnoit au Roi Catholique tout ce qu'il pouvoit raisonnablement demander. Cependant, pour ne pas irriter davantage les Espagnols qui leur vouloient déja beaucoup de mal, ils gardoient tous les ménagemens possibles dans leurs réponses au Marquis de Bedmar. *Nous sommes bien fâchez*, disoient-ils, *que la conduite du Duc de Savoie ait contraint le Roi Catholique d'en venir à de si grandes extrémitez. Mais nous espérons que Dieu lui inspirera des sentimens plus doux, & que Sa Majesté voudra bien sacrifier une partie de son ressentiment, & se contenter de la justification que le Duc de Savoie ne sera jamais éloigné de lui faire.* Ces honnêtetez & ces complimens chagrinoient les Espagnols, qui s'apercevoient bien qu'on n'étoit pas disposé à leur laisser la liberté de se venger du Duc de Savoie à leur fantaisie, ni de l'humilier autant qu'il leur plairoit.

Qu'il me soit permis de réfléchir un peu sur tout ce détail. De quoi s'agit-il dans l'affaire de Savoie & de Mantouë qui fait tant de bruit depuis deux ans entiers? Peu s'en fallut qu'elle ne mît l'Italie & peut-être l'Europe en feu. Presque toutes les Puissances y prirent quelqu'interêt. Il n'est question dans le fonds que d'une somme d'argent assez modique, & tout au plus de quelques châteaux que les Ducs de Savoie prétendoient contre la Maison de Mantouë. Voilà surquoi Charles

les Emmanuel prend les armes, accable ses ſujets, porte la deſolation dans le Monferrat qui devient le theatre de la guerre. Le Cardinal Duc de Mantouë, qu'on nous repréſente comme un Prince aſſez malhabile & conduit par des Miniſtres intéreſſez, a pourtant l'adreſſe de mettre l'Eſpagne de ſon côté, quoi qu'elle lui eût été contraire d'abord. Soit que ce fût un coup de ſon habileté, ſoit que ce fût un effet du hazard, ſon affaire particuliere devint celle du Roi Catholique. Mais ſur quel fondement Philippe, ou plûtôt ſes Miniſtrès, rejettent-ils le Traité d'Aſt, & ſe croient en droit d'allumer une guerre, & de ruïner le Piémont? Sur une vetille, ſur je ne ſai quel point d'honneur. Eſt-ce donc que les Princes Chrétiens s'imaginent qu'ils ſont diſpenſez de garder les premiéres régles de l'humanité, d'obſerver les commandemens les plus exprès de Jeſus-Chriſt? Malheureuſe condition des hommes, s'il faut qu'ils ſoufrent que ceux qu'ils ont mis à leur tête, afin qu'ils s'apliquent au bonheur & à la conſervation des autres, deſolent les Provinces, ruïnent leurs ſujets & leurs voiſins, faſſent perdre la vie à une infinité de gens, pour contenter leur vanité, & pour ſuivre leurs caprices. 1614.

Le Roi d'Eſpagne n'eſt pas content de la conduite du Gouverneur de Milan.

Tous les Miniſtres du Roi d'Eſpagne en Italie ſe remuoient d'une étrange maniére, afin d'engager le Gouverneur de Milan à faire une nouvelle irruption dans le Piémont. Ils ſe flatoient que cet effort

1614. effort rendroit le Duc de Savoie plus soumis & plus traitable. Inojosa pressé par les reproches que ceux de sa nation lui faisoient de tous côtez, se prépara donc à quelque mouvement. Mais ce fut avec tant de lenteur, que le Prince Thomas fils de Charles Emmanuel eut le temps de prévenir les Espagnols, & d'entrer lui-même dans le Milanois. La ville de Candie fut prise en cette occasion, & mise à feu & à sang: l'Armée Savoiarde revint chargée d'un butin considérable. Les Médiateurs se plaignent de cette entreprise, mais le Duc de Savoie desavouë son fils. On tâcha de l'excuser, en disant que le Prince n'avoit rien sû de ce qui s'étoit négocié. Les Espagnols se dedommagerent ensuite par la prise de quelques petites places de Piémont. Charles Emmanuel surprit peu de temps après une lettre du Roi d'Espagne au Gouverneur de Milan. On y voioit que certaines gens avoient rendu de fort mauvais offices à Inojosa auprès de Sa Majesté: elle paroissoit fort mécontente de la conduite du Gouverneur. On lui ordonnoit de faire prendre à son Armée des quartiers d'hyver en Piémont, & de ne consentir à aucun accord avec le Duc de Savoie, à moins qu'il ne fût préalablement soumis à tout ce que Sa Majesté avoit prescrit avant ces derniers mouvemens. Charles Emmanuel ne manqua pas de rendre la lettre publique. Il y trouvoit un double avantage; en mortifiant l'orgueil d'Inojosa

que


LOUIS. XIII.

que cette lettre censuroit fortement, & en faisant voir aux Puissances qui s'entremettoient pour la paix, que Philippe prétendoit commander aussi absolument aux Princes d'Italie, qu'à ses Grands d'Espagne. 1614.

Dans le temps que le Marquis de Rambouillet commençoit sa négociation en Italie, Louïs XIII. entra dans la quatorziéme année de son âge. Le voilà donc majeur conformément à l'Edit du Roi Charles V. donné à Vincennes en 1374. & enregîtré au Parlement de Paris avec grande solennité l'année suivante. On peut être surpris que celui des Rois de France, qui a mérité le surnom de *Sage*, ait jugé qu'un Prince pouvoit être capable de gouverner par lui-même dans un âge si peu avancé. Les Historiens disent que Charles crut qu'il étoit important que la minorité des Rois durât le moins qu'il se pourroit, de peur qu'un Régent du Roiaume ne devînt assez puissant pour détrôner son pupille, ou du moins pour lui enlever une grande partie de son bien & de son autorité. Le bon Roi pensoit plus à sa famille en cette occasion, qu'à toute autre chose. Sa santé n'étoit pas fort bonne, & ses deux fils devoient demeurer mineurs selon toutes les apparences. De trois freres que Charles avoit, deux ne manquoient ni de hardiesse, ni d'ambition. Pour assurer la Couronne à ses enfans, il étoit important que le Roi avançât le temps de leur

Majorité de Louïs XIII.

Mercure François. 1614.

Recherches de Pasquier. Liv. II. chap. 18.

Mezerai dans la vie de Charles V.

1614. majorité. Les oncles avoient moins de temps pour entreprendre ; le jeune Roi étant en droit de dire plûtôt, qu'il veut gouverner par lui-même : celui des Princes dont on se seroit defié, pouvoit être reculé des affaires par les autres mieux intentionnez, sous le prétexte plausible du Roi devenu majeur. Ce qu'il y a de singulier dans cette nouvelle Loi, c'est que celui en faveur duquel son pere la fit, eut besoin de Tuteur & de Régent la plus grande partie de sa vie. Il devint fou & imbécille : & ce fâcheux accident causa en France tous les grands maux que Charles V. avoit eu dessein de prévenir.

Ce même Edit nous prouve qu'il y a long-temps que le Conseil de France s'est mis sur le pied de mettre des préfaces assez pitoiables à la tête des Ordonnances les plus solennelles. Charles V. disoit dans la sienne, que les Fils de France ont de si excellens Maîtres, de si bons Gouverneurs pour les former, qu'ils deviennent capables de se conduire & de prendre l'administration de leurs affaires, beaucoup plûtôt que les autres enfans. On a vû deux minoritez sous les deux derniers Regnes. Les Régentes ont-elles eu soin de donner une éducation extraordinaire à leurs fils? La France étoit-elle si fort dépourvûe de Gentilshommes de mérite, que Souvré & Villeroi fussent les plus capables de bien instruire un jeune Roi? Charles V. aportoit encore une autre raison qui ne

ne vaut pas mieux que celle-ci. *Dieu*, 1614.
disoit-il, *qui donne la souveraine puissance aux Rois, ne manque pas de les enrichir au plûtôt des qualitez necessaires pour en faire un bon usage.* Helas! Voions-nous que Dieu fasse des miracles pour rendre les jeunes Princes plus éclairez & plus sages que les autres enfans? Seduits de bonne heure par la flaterie, emportez par leurs passions qui ne trouvent pas de grands obstacles, ces Messieurs commencent ordinairement plus tard que les autres à devenir raisonnables. Et souvent par un juste jugement de Dieu sur les peuples qu'il veut punir, un Roi ne connoit jamais les premiers principes de la raison & du bon sens.

Selon l'Edit de Charles V, le Roi ne devroit être sacré & couronné qu'après sa minorité. Mais on passa sur cette formalité, en faveur du fils de celui qui avoit publié la Loi. Charles VI. étoit mineur quand son pere mourut, & ses oncles contesterent entr'eux pour la Régence. Louis Duc d'Anjou la prétendoit, comme aîné des freres du feu Roi. Les Ducs de Berri & de Bourgogne vouloient y avoir part. Le Duc de Bourbon oncle maternel du jeune Charles, soûtint de son côté qu'il devoit être appellé à l'administration des affaires aussi-bien que les oncles paternels. Quelques Seigneurs choisis de part & d'autre, furent les arbitres du différend. On jugea que Charles VI. seroit sacré & couronné nonobstant la Loi de son Pere, que les affaires s'expedieroient en

1614. ſon nom & ſous ſon ſçeau, que les Ducs de Berri, de Bourgogne, & de Bourbon prendroient ſoin de l'éducation du Roi, & de Loüis Duc d'Orleans ſon frere, que le Duc d'Anjou auroit le nom & les honneurs de Régent; mais qu'il ne feroit rien que de concert avec les trois autres Princes. Depuis ce temps-là, on prit la coutume de ſacrer les Rois mineurs, & d'expedier les affaires à leur nom & ſous leur ſçeau.

Premier acte de majorité du Roi.

Le premier acte de majorité qu'on fit faire au jeune Loüis, parut un acte de Religion & de juſtice. Je ne ſai ſi la politique & la diſſimulation n'en furent pas les motifs ſecrets. On vouloit en impoſer au peuple qui croit facilement ce qu'il ſouhaite avec ardeur. Sa Majeſté tint Conſeil le 1. jour d'Octobre. La Déclaration qu'elle vouloit faire enregîtrer le lendemain y fut expediée & ſellée. Loüis promettoit d'abord de s'appliquer à tout ce qui eſt *convenable à un Roi Très-Chrétien, jaloux de la gloire de Dieu, amoureux de la paix & de la tranquillité de ſes ſujets, de veiller à l'obſervation des bonnes & ſaintes loix publiées par ſes Prédeceſſeurs d'en faire de nouvelles ſur les avis qu'on lui donneroit dans l'aſſemblée prochaine des Etats Généraux du Roiaume*. On confirmoit enſuite l'Edit de Nantes dans tous ſes articles, tous les Reglemens faits, tous les Arrêts donnez, & tout ce qui avoit été accordé depuis en interpretation, ou bien en exécution du même Edit, qu'on vouloit,

Mercure François. 1614.

loit, disoit-on, *garder inviolablement.* 1614.
Après avoir défendu à ses sujets de prendre des liaisons contraires au bien de l'Etat avec les Princes étrangers, & de recevoir d'eux des pensions secretes, le Roi confirmoit les Edits de son pere contre les duels, & les Ordonnances de ses Prédecesseurs contre les juremens & les blasphémes. Je ne refuserois pas à une Déclaration si pieuse & si équitable en apparence les justes loüanges qu'elle semble mériter, si le Fils de celui qui l'a donnée, n'avoit pas solennellement déclaré que ni son Pere, ni son Grand-pere n'ont jamais eu intention de faire subsister un Edit qu'ils ont promis tant de fois de maintenir exactement comme *une Loi perpetuelle & irrevocable.* Quoi donc? Ces deux Rois auxquels on a donné les surnoms magnifiques de *Grand* & de *Juste* étoient de l'aveu de leur Fils, des hommes sans conscience, sans probité. La posterité croira-t-elle jamais une chose de cette nature? Pour moi, j'aurai toûjours meilleure opinion d'Henri IV. & de Louïs XIII. Je ne puis pas me persuader qu'ils aient été aussi corrompus que Louïs XIV. nous les represente.

Le lendemain 2. jour d'Octobre, le Roi alla tenir son lit de justice au Parlement de Paris. La marche & la seance furent acompagnées de toute la pompe imaginable. Marie de Médicis y fit un petit discours, par lequel Sa Majesté déclaroit qu'elle avoit remis l'administration des affaires

Le Roi tient son lit de justice au Parlement de Paris. Mercure François. 1614.

entre

1614. entre les mains du Roi son fils, devenu majeur depuis quelques jours. Louis fit de grands remercimens à sa mere, & il finit en déclarant qu'il vouloit que la Reine continuât toûjours à prendre soin de lui, & à gouverner l'Etat. C'est ce que la bonne Princesse avoit menagé avec beaucoup d'aplication. Elle conservoit son autorité, sans se rendre responsable de ce qui se feroit desormais. Trop heureuse, si le Favori qui commençoit déja de s'insinuer dans l'esprit du jeune Roi, ne l'eût pas bannie de la Cour, & si le premier Ministre qu'elle établit elle-même à la place du Favori mort, ne l'eût pas chassée du Roiaume.

Silleri Chancelier, & Verdun Premier President haranguérent sur la majorité des Rois de France. Le discours de Servin Avocat Général fut plus remarquable par les sages & religieuses remontrances qu'il fit au jeune Roi. On y trouva seulement à redire qu'un si grave Magistrat eût donné lui-même dans cette basse flaterie qui s'introduisoit déja dans le Parlement, & qui s'y est depuis si honteusement établie. Servin combla d'éloges excessifs l'administration de Marie de Médicis. Parmi les bons conseils qu'il donnoit à Louis avec une liberté Chrétienne & Françoise, devoit-il inférer celui de se conduire par les avis d'une mere qui pensoit plus à maintenir son autorité, & à élever ses favoris & ses creatures, qu'à former son fils à la Religion & à la vertu, & à rendre le peuple

peuple heureux & content de son administration? La céremonie finit par la lecture & par l'enregîtrement de la Déclaration expediée le jour précedent. 1614.

En recherchant le plus soigneusement qu'il m'a été possible, ce qui regarde l'Histoire de la minorité de Louïs XIII. je me suis souvent étonné de trouver si peu de choses de l'éducation du jeune Roi. Son Pére lui avoit donné pour Gouverneur Gilles de Souvré. Mais il semble que dans cette occasion, Henri IV. pensa moins à choisir un Gentilhomme qui eût les qualitez que cet emploi important demande, qu'à recompenser la fidelité d'un ancien serviteur. Je trouve bien que Souvré se donna du mouvement pour établir sa famille & pour procurer au Marquis de Courtenvaux son fils une Charge considerable à la Cour. Mais je n'ai rien apris de ce qu'il fit pour donner à Louïs une éducation Roiale. La Maison de Souvré que celui-ci a illustrée, n'a pas duré long-temps après sa mort. L'héritiére en a porté les biens dans celle d'un Ministre d'Etat, dont le pere d'une naissance obscure, s'est élevé à la premiére dignité de la Robe.

Education donnée au Roi Louïs XIII.

Vauquelin des Jvetaux fut le premier Précepteur du Roi. Un homme de qualité dont nous avons les Mémoires dit que Vauquelin avoit beaucoup de mérite & qu'il étoit fort capable d'instruire un Prince: mais la peinture qu'un Auteur vient de nous faire des amours extravagans & romanesques, de la vie & de la mort tout-

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Mélanges d'Histoire & de Litterature par Vigneul-Marville.

1614. tout-à-fait Epicurienne de ce personnage, est une preuve certaine qu'Henri IV. n'étoit pas bon connoisseur en gens de mérite. Le Cardinal du Perron s'étoit fort intrigué pour faire avoir la place de Précepteur à son frere. Il offroit de prendre lui-même le soin & la direction des études du Dauphin. Mais Henri IV. choisit Vauquelin de son propre mouvement. Il ne demeura pas long-tems dans l'emploi. L'envie & la jalousie de certaines gens le lui firent ôter un an après la mort d'Henri IV. Nicolas le Févre lui succéda. C'étoit un homme distingué par sa science & par sa piété. Le feu Roi l'avoit mis auprès du Prince de Condé, qui voulut récompenser le Févre en lui faisant obtenir une place que Vauquelin remplissoit avec assez d'aprobation. Le Févre mourut un an après, & Fleurance Rivaut, habile Mathématicien, dit-on, monta de la Charge du Sous-Précepteur à celle de Précepteur en chef. Un jeune homme qui passe par tant de mains diférentes, ne devient pas ordinairement fort habile.

Louïs XIII. aprit fort peu de Latin. La Fauconnerie & l'exercice de la Chasse lui plaisoient plus que l'étude. Il dressoit fort bien des oiseaux pour voler, & il devint un des bons piqueurs de son Roiaume. Sa Majesté *parloit aux chiens en perfection*, dit un Historien. N'étoit-il pas plus à propos qu'on la formât à bien parler aux hommes ? On remarque encore que Louïs n'étoit pas mauvais Canonier, & qu'il

Bernard Histoire de Louïs XIII. Liv. I.

qu'il entendoit assez bien les fortifications. 1614.
Ces qualitez qui peuvent être de quelque utilité à un cadet de Noblesse qui doit chercher à faire fortune, ne sont point convenables à un Roi, si vous en exceptez l'intelligence des fortifications. Il peut se divertir à la chasse & au vol de l'oiseau: mais il doit emploier son temps à quelque chose de meilleur, qu'à se rendre expert dans la Fauconnerie & dans la Venerie. Je ne trouverois pas à redire que Louïs eût acquis quelque connoissance de l'Artillerie. Cela est nécessaire à un Roi qui doit se rendre capable de commander ses Armées quand le bien public l'exige. Mais n'est-ce pas une chose ridicule qu'on lui laisse charger sa mémoire du nom & de l'usage de la plus petite chose de l'Artillerie? On devoit l'acoutumer à mettre dans sa tête des choses utiles & importantes pour bien gouverner. *Il connoissoit par nom tous les chiens de ses mutes.* Aprendre à connoître les hommes, à distinguer des autres ceux qui sont les plus capables de bien remplir les premieres dignitez de l'Etat, à récompenser ceux qui servent utilement le public, c'est une occupation plus digne d'un Souverain. Louïs XIII. eut toûjours d'assez bonnes inclinations, & des principes de vertu & d'équité. Les Courtisans n'osoient pas dire des ordures, ni jurer en sa presence. Il craignoit Dieu, il aimoit la justice, il vouloit faire du bien à son peuple. Si Souvré & les autres eussent voulu s'apliquer

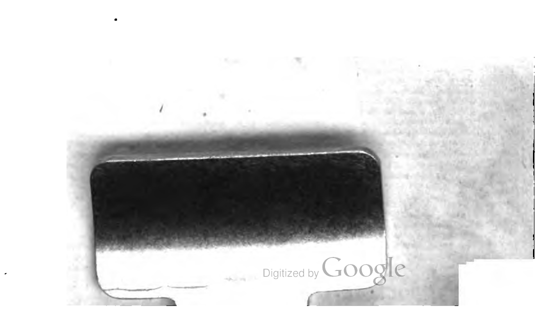
1614 quer à bien former & à cultiver comme il faut, ce que Dieu lui avoit donné de jugement, & de droiture, ils auroient rendu un service considerable à leur Prince & à leur Patrie. Louïs n'auroit pas été dans la malheureuse necessité de laisser tout faire à un Favori, ou bien à un Ministre, qui ne pensoient qu'à mieux établir leur crédit & leur fortune, en suscitant aujourd'hui une guerre civile, & demain une guerre étrangere.

Fin du premier Tome.








Digitized by Google

